



**SDIS54**  
SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

# SDACR 2020

2024

Schéma  
Départemental  
d'Analyse  
et de Couverture  
des Risques



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE





# ARRETE PREFECTORAL





**Service départemental  
d'incendie et de secours  
de Meurthe-et-Moselle**

**Arrêté** DDSIS n° 2020-026 portant actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle

**Vu** le code général des collectivités territoriales - livre IV - titre 11 - article L 1424 et suivants et R 1424-1 et suivants ;

**Vu** la Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 24 décembre 1999 arrêtant le premier schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Service Départemental d'incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 21 août 2013 portant actualisation du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques du Service Départemental d'incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle ;

**Vu** l'avis du Comité Consultatif Départemental des Sapeurs-Pompiers Volontaires du 02 mars 2020 ;

**Vu** l'avis du Comité Technique Départemental du 02 mars 2020 ;

**Vu** l'avis de la Commission Administrative et Technique du 11 février 2020 ;

**Vu** l'avis du Conseil Départemental du 18 mai 2020 ;

**Vu** l'avis conforme du Conseil d'Administration du Service Départemental d'incendie et de Secours du 02 juillet 2020 ;

**ARRETE**

**Article 1** : Le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques 2020 du Service Départemental d'incendie et de Secours de Meurthe-et-Moselle, actualisant le SDACR 2013, est arrêté.

**Article 2** : Ce document sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et du Service Départemental d'incendie et de Secours. Il sera consultable sur demande, à la Préfecture, dans les Sous-Préfectures et au siège du Service Départemental d'incendie et de Secours.

Nancy, **09 JUIL. 2020**

Le Préfet

1, rue du préfet Claude Erignac  
CO 60031  
54038 Nancy Cedex  
Tél : 03.83.34.26.26

  
**ÉRIC FREYSSELINARD**



# SOMMAIRE

<b>ARRETE PREFECTORAL</b>	<b>3</b>
<b>SOMMAIRE</b>	<b>5</b>
<b>PREAMBULE</b>	<b>8</b>
<b><i>PARTIE 1 : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT</i></b>	<b>9</b>
<b>A. LES DONNEES GEOGRAPHIQUES</b>	<b>12</b>
1. Le relief	12
2. L'hydrographie	12
3. Le couvert végétal	12
4. La géologie	14
<b>B. LE CLIMAT</b>	<b>16</b>
<b>C. LES DONNES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>18</b>
1. La population actuelle	18
2. L'organisation de la population sur le territoire	18
3. Les évolutions et perspectives d'évolution de la population	22
<b>D. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT</b>	<b>24</b>
1. Les infrastructures routières	24
2. Les infrastructures ferroviaires	26
3. Les infrastructures fluviales	27
4. Les voies aériennes	28
5. Les transports en commun et transports urbains	29
6. Les transports de produits énergétiques et chimiques par canalisation	30
<b>E. LES DONNES SOCIO-ECONOMIQUES</b>	<b>30</b>
<b><i>PARTIE 2 : PRESENTATION DU SDIS 54</i></b>	<b>33</b>
<b>A. LES MISSIONS ET L'ORGANISATION STRUCTURELLE</b>	<b>34</b>
1. Les Services d'Incendie et de Secours	34
2. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours	35
<b>B. LA CHAINE OPERATIONNELLE DE L'ALERTE ET DU COMMANDEMENT</b>	<b>38</b>
1. L'organisation opérationnelle de l'alerte	38
2. La chaîne de commandement	39
3. Les moyens techniques et les matériels	40
<b>C. COUVERTURE OPERATIONNELLE : BILAN DEPUIS LA DEPARTEMENTALISATION</b>	<b>42</b>



<b>PARTIE 3 : BILAN DES OBJECTIFS PRECEDENTS ET STATISTIQUES OPERATIONNELLES</b>	<b>46</b>
<b>A. LE BILAN DU SDACR 2013</b>	<b>47</b>
<b>B. LES STATISTIQUES OPERATIONNELLES</b>	<b>55</b>
1. Analyse globale	56
2. Analyse qualitative et quantitative par commune et par centre	62
3. Principaux indicateurs liés aux personnels opérationnels des CIS	74
<b>PARTIE 4 : ANALYSE DES RISQUES</b>	<b>116</b>
<b>A. LES RISQUES COURANTS</b>	<b>118</b>
1. Les risques liés aux infrastructures	118
2. Les risques systémiques	123
<b>B. LES RISQUES SOCIETAUX</b>	<b>125</b>
1. Les risques liés aux personnes	126
2. Les risques sanitaires	134
<b>C. LES RISQUES NATURELS</b>	<b>135</b>
1. Le risque inondation	135
2. Les évènements climatiques	139
3. Les mouvements de terrain	143
4. Le risque sismique	147
5. Le risque feux de forêts	149
<b>D. LES RISQUES COMPLEXES</b>	<b>151</b>
1. Le risque terroriste	151
2. Les installations présentant un risque technologique	151
3. Les zones d'activité	157
4. Le développement des installations de transformation d'énergies renouvelables	160
<b>PARTIE 5 : COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>162</b>
<b>A. LES AXES MAJEURS DE LA COUVERTURE DES RISQUES</b>	<b>164</b>
1. Prévention	164
2. Prévision	164
3. Planification	166
4. Retour d'expérience	169
<b>B. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA REPONSE OPERATIONNELLE</b>	<b>170</b>
1. Schéma général de graduation de la réponse opérationnelle	170
2. Optimisation et valorisation du potentiel humain	170
3. Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques	175
<b>C. LA REPONSE TECHNIQUE</b>	<b>242</b>
1. Une gestion du temps à optimiser	242
2. La réponse du risque courant	246
3. La réponse du risque complexe	267
4. Les autres spécialités	275
5. Les moyens d'appui	279
<b>D. LA FORMATION</b>	<b>290</b>
<b>E. TABLEAU DE SUIVI DES OBJECTIFS</b>	<b>291</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>298</b>



## PREAMBULE

Les compétences et les missions des Services d'Incendie et de Secours (SIS) sont fixées par le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), dans sa partie législative, en son article L1424-2.

Les services d'incendie et de secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les autres accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels, ainsi qu'aux secours d'urgence.

Dans le cadre de leurs compétences, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- les secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

L'environnement législatif et réglementaire applicable aux SIS s'est par ailleurs densifié. Des recommandations afférentes à la gestion des SIS ont été par ailleurs exprimées par différentes instances de contrôle gouvernemental (commissions parlementaires, Cour des comptes, ...) dont il convient de tenir compte. Les contraintes financières pesant sur les collectivités locales et leurs établissements publics invitent parallèlement à une rationalisation des coûts et à une nécessaire mutualisation des moyens humains et matériels. L'interaction avec d'autres documents de planification, tels que le contrat territorial de réponse aux risques et aux effets potentiels des menaces (Cottrim), doit par ailleurs être garantie pour une action efficace des services de l'État sur le terrain. Enfin, on assiste à l'émergence de nouveaux risques (énergies alternatives par exemple), de nouvelles menaces (tueries de masse dans le cadre du terrorisme) et de nouvelles vulnérabilités (maintien des effectifs du volontariat, temps de travail des fonctionnaires, ...).

Dans le département de Meurthe-et-Moselle, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) assure la quasi-totalité des missions des services d'incendie et de secours, seul subsiste un Centre de Première Intervention (CPI) communal à EPLY.

Le SDACR a pour finalité d'une part de dresser l'inventaire des risques de toutes natures (personnes – biens – environnement), et d'autre part d'afficher une ambition de couverture de ces risques avec une réponse standardisée pour les risques courants et une réponse spécifique pour chaque risque complexe (appelé par le passé risque particulier).

Il propose une analyse prospective permettant de définir des priorités en termes d'objectifs et donne une visibilité sur les réalisations du SDIS. Véritable document structurant, il constitue pour l'établissement public SDIS un important outil de pilotage et de développement. Il motive l'organisation territoriale du SDIS, légitime le Règlement Opérationnel (RO) et conduit à la réalisation des plans d'équipement en matériel et casernement, de recrutement, de formation et d'implantation ou d'évolution des unités opérationnelles.



Ce document, avec la convention pluriannuelle entre le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et le SDIS de Meurthe-et-Moselle, traduit par essence la co-gouvernance du SDIS.

Le présent SADCR, arrêté fin 2019, doit couvrir la période de 2020 à 2024.

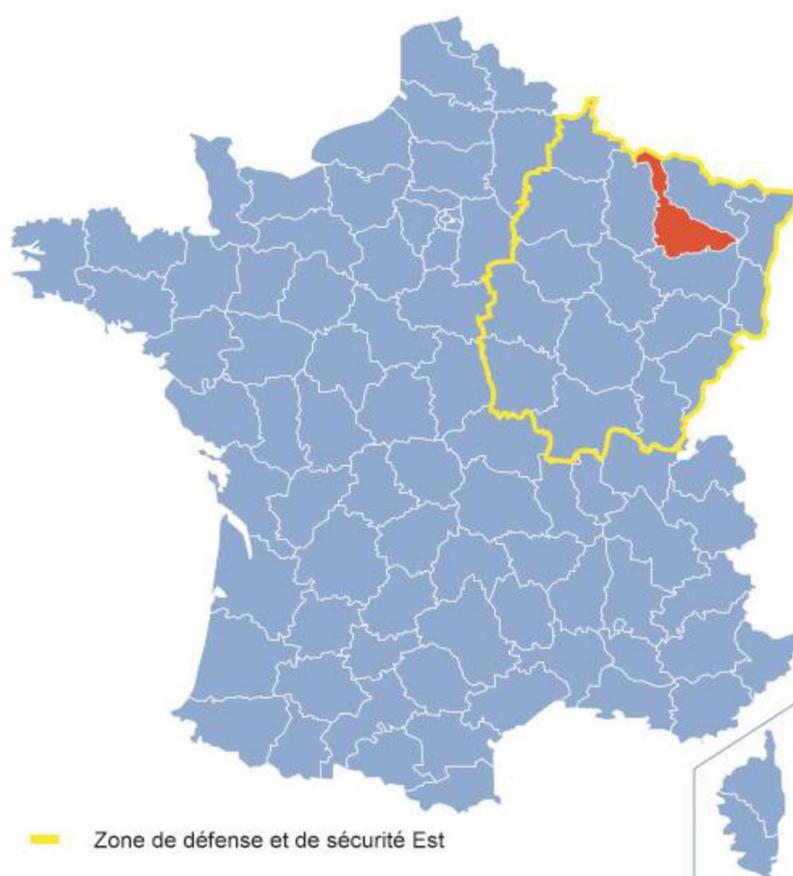
Dans la continuité de ce document structurant, d'autres fondements de l'organisation du SDIS seront à leur tour révisés, conformément à ses objectifs et orientations :

- l'arrêté préfectoral définissant le RO des services d'incendie et de secours,
- l'arrêté préfectoral de classement des centres d'incendie et de secours (CIS),
- l'arrêté conjoint portant organisation du corps départemental.



# PARTIE 1 : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT

<b>PARTIE 1 : DESCRIPTION ET PERSPECTIVES DU DEPARTEMENT</b>	<b>9</b>
<b>A. LES DONNEES GEOGRAPHIQUES</b>	<b>12</b>
1. Le relief	12
2. L'hydrographie	12
3. Le couvert végétal	12
4. La géologie	14
<b>B. LE CLIMAT</b>	<b>16</b>
<b>C. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES</b>	<b>18</b>
1. La population actuelle	18
2. L'organisation de la population sur le territoire	18
2.1 Les communes	18
2.2 Les territoires	20
2.3 Les aires urbaines	21
3. Les évolutions et perspectives d'évolution de la population	22
<b>D. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT</b>	<b>24</b>
1. Les infrastructures routières	24
2. Les infrastructures ferroviaires	26
3. Les infrastructures fluviales	27
4. Les voies aériennes	28
5. Les transports en commun et transports urbains	29
6. Les transports de produits énergétiques et chimiques par canalisation	30
<b>E. LES DONNES SOCIO-ECONOMIQUES</b>	<b>30</b>

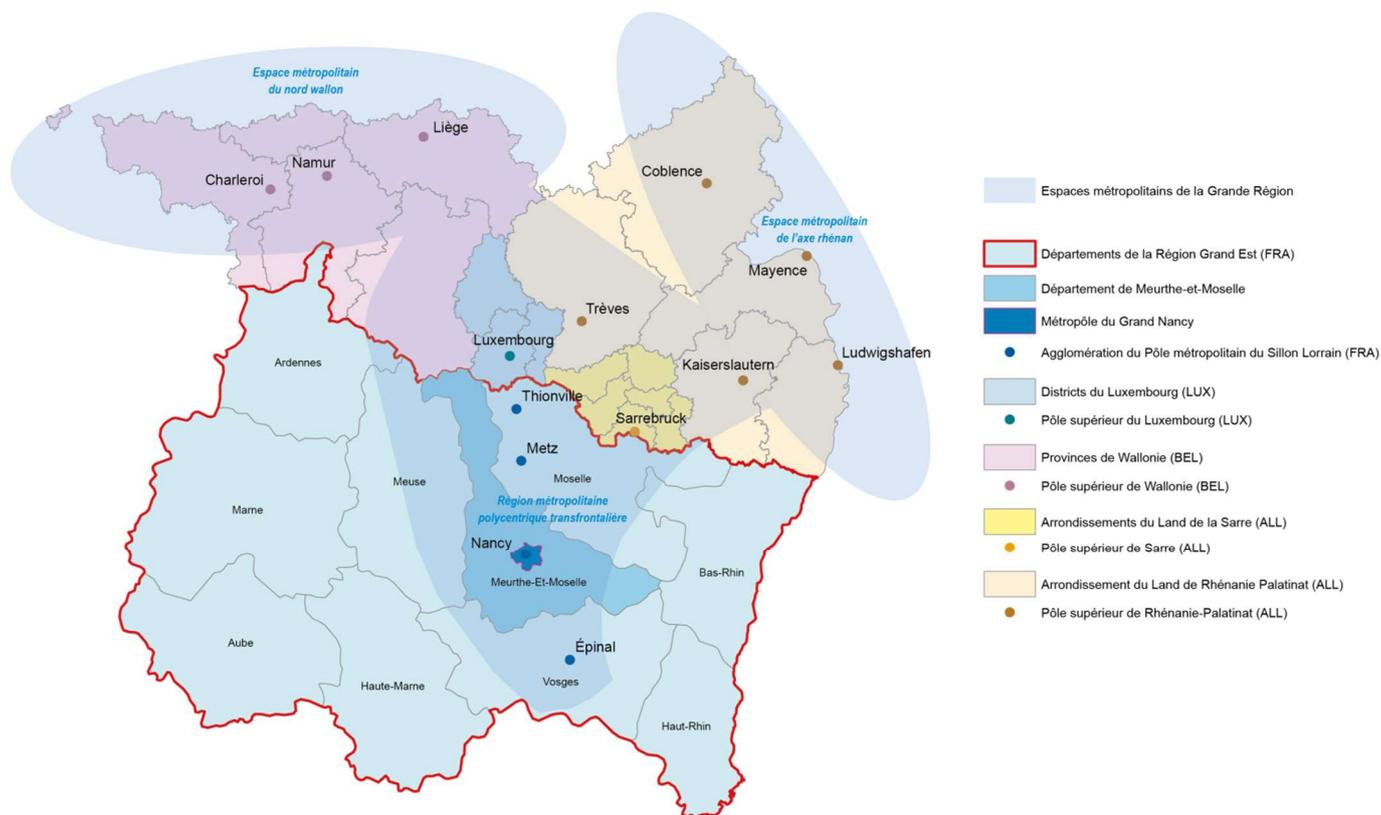


Le département de Meurthe-et-Moselle fut créé le 7 septembre 1871 à partir des territoires des départements de la Meurthe et de la Moselle que le traité de Francfort avait laissés à la France.

Remodelé par les guerres franco-allemandes, le département est découpé de manière singulière : ses dimensions sont de 130 Km du Nord au Sud, et comprises entre 7 et 103 Km d'Est en Ouest.

Intégré dans la région administrative Grand Est, le département de Meurthe-et-Moselle fait partie de la zone de défense et de sécurité Est. Nancy, ville préfectorale, est située à 283 km de Paris.

Il est limitrophe des départements de la Meuse, de la Moselle, du Bas-Rhin et des Vosges. Sur sa partie Nord, il est limitrophe avec le Luxembourg et la Belgique.



Source : Département 54, (Atlas départemental 2016)

Département de Meurthe-et-Moselle	
<b>Région administrative</b>	Grand Est
<b>Zone de défense :</b>	Est
<b>Préfecture :</b>	Nancy
<b>Sous-préfectures :</b>	Briey Lunéville Toul
<b>Population municipale :</b>	
INSEE 2016	733 821 hab.
Densité	140 hab/km <sup>2</sup>
<b>Superficie :</b>	5 246 km <sup>2</sup>
<b>Arrondissements :</b>	4
<b>Cantons :</b>	23
<b>Intercommunalités :</b>	20
<b>Communes :</b>	591



## A. LES DONNEES GEOGRAPHIQUES

### 1. Le relief

Le relief de la Meurthe-et-Moselle est caractérisé par une succession de côtes et de plateaux n'aboutissant jamais à de grandes plaines ou des hautes montagnes.

Le point le plus bas se situe à Pagny-sur-Moselle (170 mètres d'altitude).

Le point le plus haut se situe au roc de Taurupt à proximité de Bionville (728 mètres).

Dans la partie ouest du département, les côtes sont très prononcées et dans la partie est, elles sont fortement érodées.

### 2. L'hydrographie

La Moselle traverse le département sur plus de 110 Km ; elle prend sa source au col de Bussang dans les Vosges (725 mètres), suit une direction sud-est /nord-est jusqu'à Toul où elle s'oriente brusquement vers l'est. Son débit moyen est de 150 m<sup>3</sup>/s et peut atteindre jusqu'à 2 000 m<sup>3</sup>/s en cas de crue (11 avril 1983).

La Meurthe, deuxième cours d'eau principal, traverse le département sur 78 Km ; c'est un affluent de la Moselle par sa rive droite ; son débit moyen est de 40 m<sup>3</sup>/s et peut atteindre à son maximum 800 m<sup>3</sup>/s en cas de crue (4 octobre 2006).

Deux autres affluents de la Moselle : la Seille et le Madon, baignent également le territoire meurthe-et-mosellan.

Le département compte aussi sur la présence de 2 barrages :

- Le barrage de la vallée du Rupt de Mad : situé en aval du Lac de la Madine à l'Est de Pont-à-Mousson, il est une ressource en eau pour l'agglomération messine.
- Le barrage de la vallée de la Meurthe : situé à l'ouest de Baccarat, le Lac de Vieux Pré de Pierre-Percée contribue à réguler l'alimentation en eau de la centrale nucléaire de Cattenom en Moselle. Cet ouvrage est soumis à PPI.

### 3. Le couvert végétal

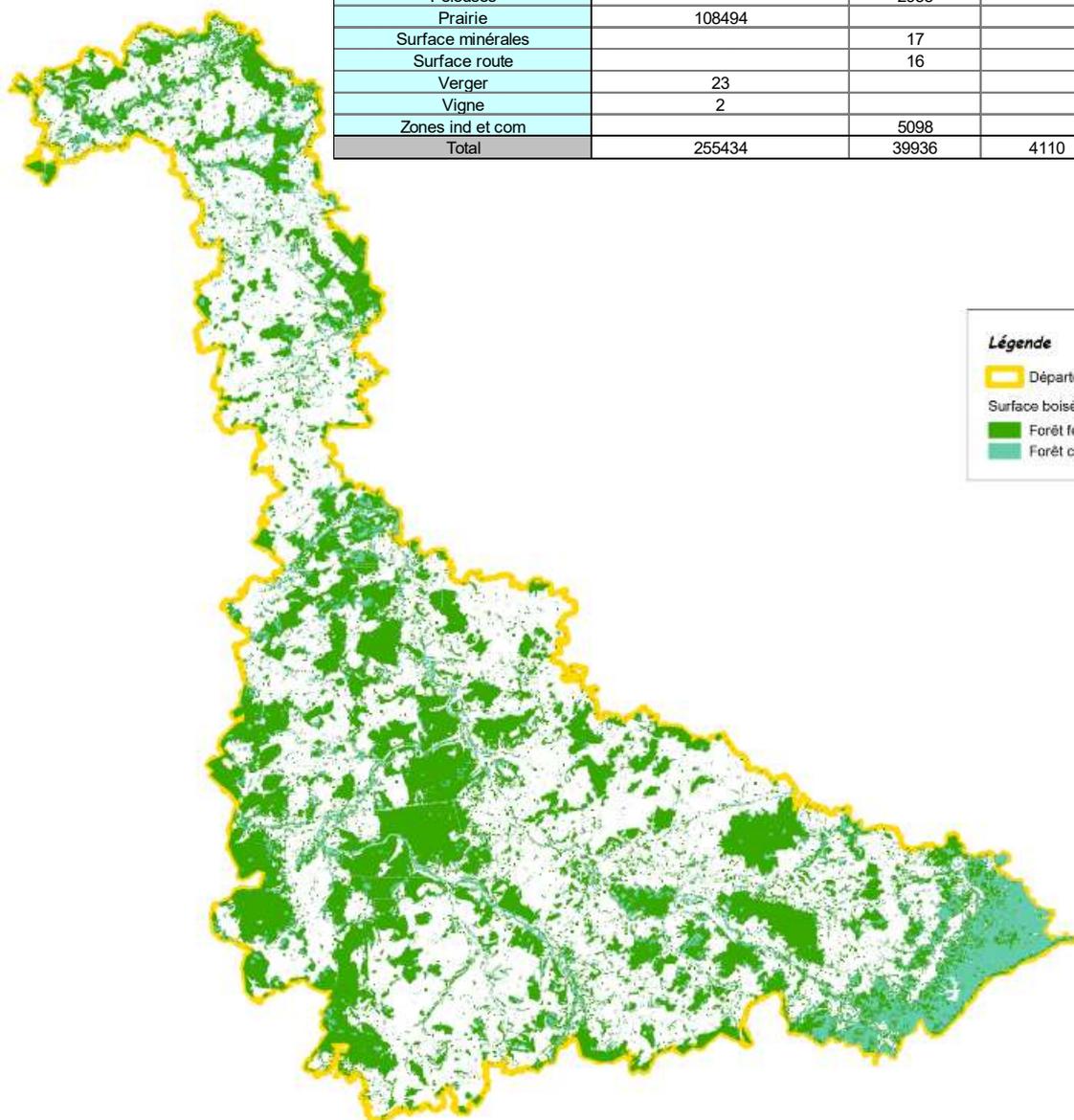
Le département est couvert par environ 175 452 ha de forêts soit 33,2 % de sa surface. Néanmoins, on observe une diminution de la superficie forestière au cours de ces dernières années. Les causes sont multifactorielles. Outre la tempête de 1999 qui a détruit de nombreux massifs boisés, le développement et l'extension des terres agricoles et des zones urbanisées contribuent également à l'amenuisement des surfaces forestières.

Les surfaces agricoles qui représentent près de 255 433 ha, occupent une grande partie de l'espace territorial, soit 53,6 %. Près de la moitié de celles-ci sont cultivées. Au niveau géologique, on distingue deux grands types de sols :

- les zones argileuses sur lesquelles domine la prairie,
- les zones calcaires des côtes et plateaux sur lesquelles les surfaces cultivées se développent et remplacent peu à peu les friches.

Département de Meurthe-et-Moselle : **surface boisée**

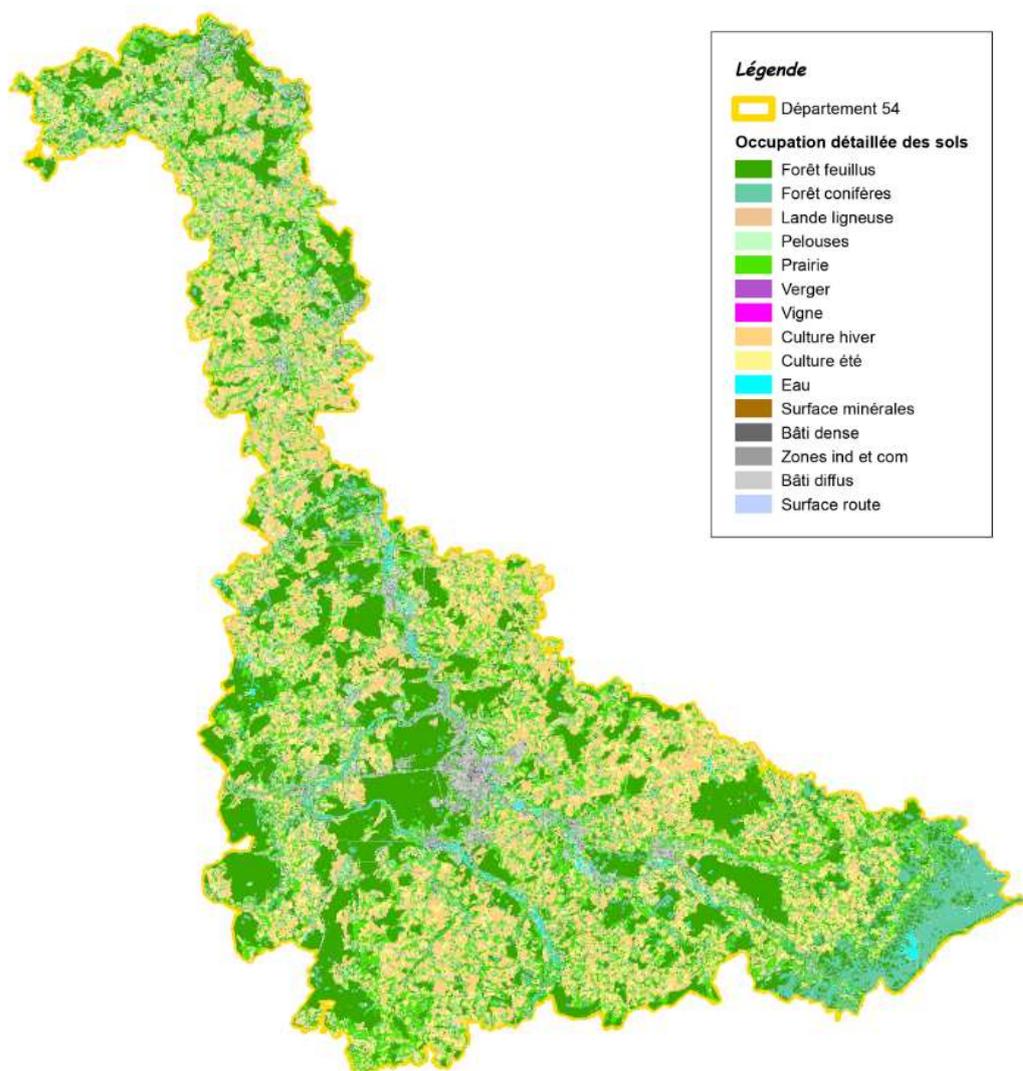
Occupation simplifiée des sols (Surfaces en ha)					
Occupation détaillée des sols	Agricole	Artificialisation	Eau	Milieus naturels	Total
Bâti dense		78			78
Bâti diffus		31768			31768
Culture hiver	121402				121402
Culture été	25512				25512
Eau			4110		4110
Forêt conifère				22042	22042
Forêt feuillus				154438	154438
Lande ligneuse				267	267
Pelouses		2958			2958
Prairie	108494				108494
Surface minérales		17			17
Surface route		16			16
Verger	23				23
Vigne	2				2
Zones ind et com		5098			5098
<b>Total</b>	<b>255434</b>	<b>39936</b>	<b>4110</b>	<b>176748</b>	<b>476228</b>



Légende	
	Département 54
	Surface boisée
	Forêt feuillus
	Forêt conifères

Données Pôle THEIA –  
Bureau d'études SIG –  
Agence de Meurthe-  
et-Moselle –

18/03/2019

Département de Meurthe-et-Moselle : **occupation détaillée des sols**

Données Pôle THEIA – Bureau d'études SIG – Agence de Meurthe-et-Moselle – 18/03/2019

## 4. La géologie

Les différents faciès géologiques du département sont constitués de couches appartenant à l'ère secondaire ; Ils forment deux grands groupes : les terrains du trias à l'est et les terrains du jurassique à l'ouest.

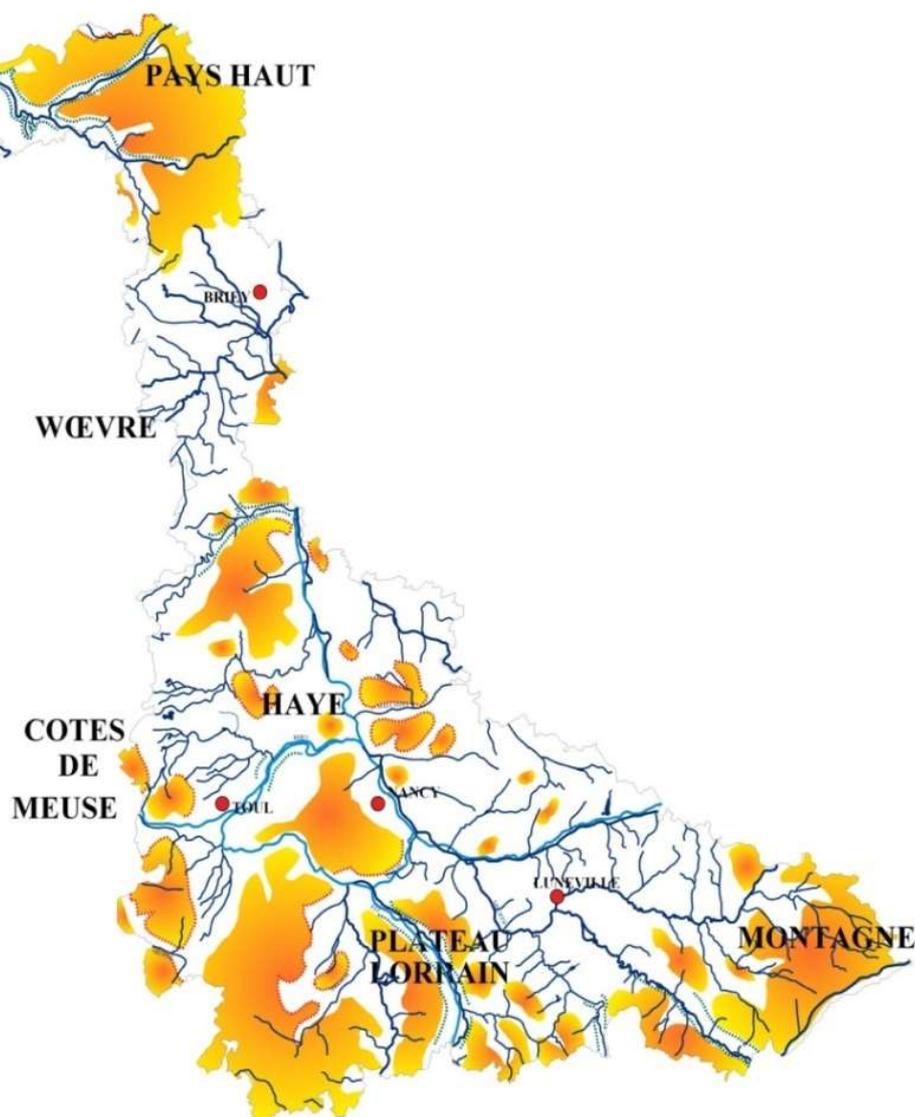
- Le trias à l'est est composé de trois niveaux :
  - le niveau des grès affleurant en limite des Vosges,
  - le niveau du calcaire coquillier ou Muschelkalk affleurant au nord de Baccarat et sur le canton de Blâmont,
  - le niveau des marnes irisées ou Keuper affleurant au nord et au sud de Lunéville.

- Les terrains Jurassiques à l'ouest forment trois niveaux et occupent la majeure partie du département :
  - le lias (ou jurassique inférieur) affleurant sur l'arrondissement de Nancy,
  - le Jurassique moyen, composé de calcaire balthonien au nord dans le Pays-Haut,
  - le Jurassique supérieur au nord et à l'ouest de Chambley, et au sud dans la région de Toul.

Un relief varié et des sols, de composition très différente recouvrant un sous-sol très diversifié, ont permis de déterminer six régions naturelles :

- la montagne vosgienne,
- le plateau lorrain,
- le Pays-Haut,
- la Haye,
- la Woèvre,
- les côtes de Meuse.

### Département de Meurthe-et-Moselle : régions naturelles



Données SDACR 2013

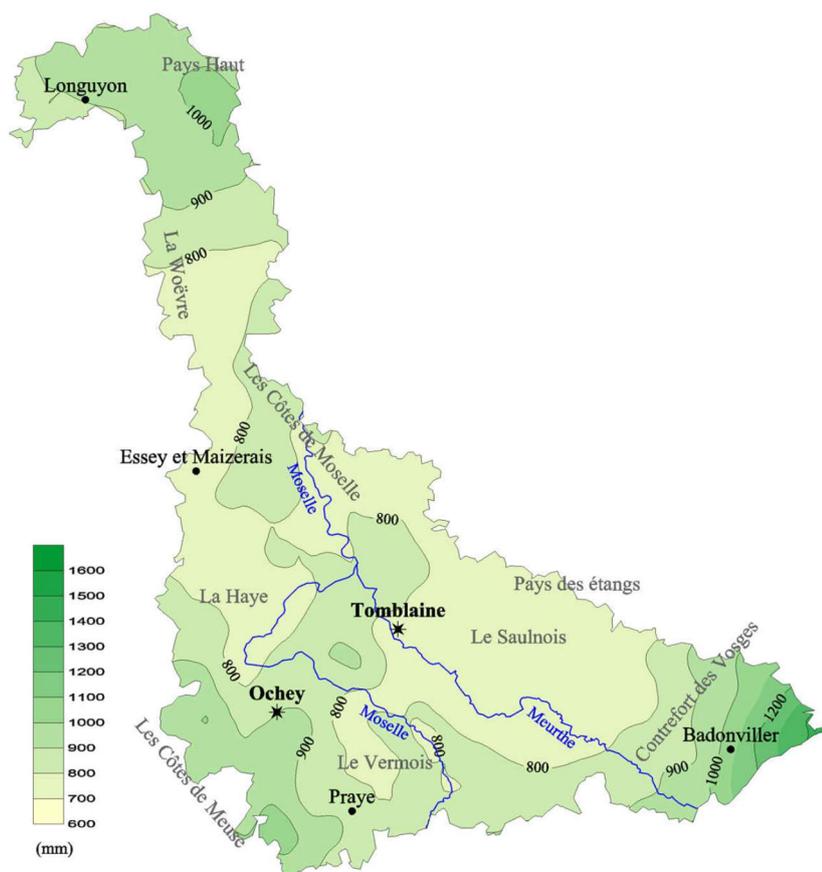
## B. LE CLIMAT

La Meurthe-et-Moselle se trouve à la limite d'un climat océanique plus ou moins dégradé et d'un climat semi-continentale. A ce titre, le département subit les influences océanique et continentale. Cela implique des températures moyennes relativement basses et un ensoleillement faible.

Les chaleurs d'été sont assez fréquentes et lourdes, alors que les hivers sont plutôt rudes. Les saisons intermédiaires (printemps et automne), relativement brèves, rendent la transition hivernale-estivale parfois brutale. Ce qui donne lieu à des orages et des vents violents. Les précipitations sont modérées et rarement extrêmes. Les vents sont généralement faibles avec une dominance Sud-Ouest annonçant souvent le passage de perturbations océaniques pluvieuses ou neigeuses selon les saisons.

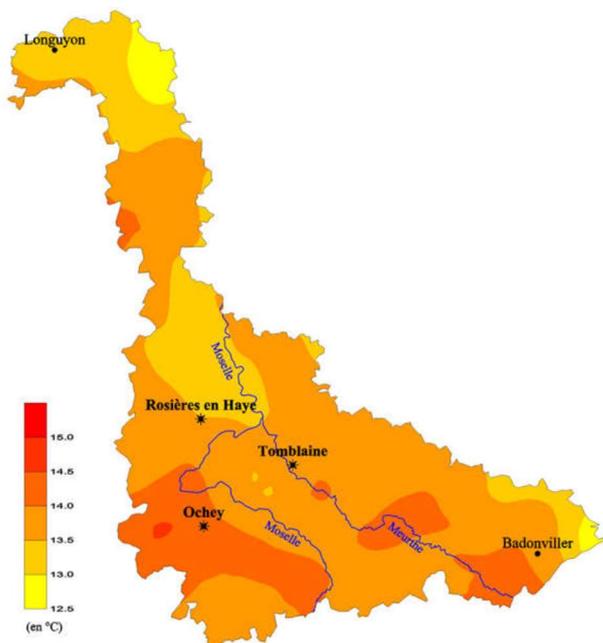
Cependant, la Meurthe-et-Moselle n'est pas à l'abri de phénomènes climatiques plus inhabituels, tels que la dépression historique et exceptionnelle qui a balayé la partie Nord de l'Europe le 26 décembre 1999, avec des rafales de vent qui ont soufflé jusqu'à 144 Km/h à Nancy ; Ce phénomène météo majeur a entraîné de multiples interventions. De plus, les écarts thermiques entre l'hiver et l'été peuvent être très marqués : - 26.8 °C en février 1960 et + 39.3 °C au mois d'août 2003.

### Pluviométrie moyenne annuelle (en mm)



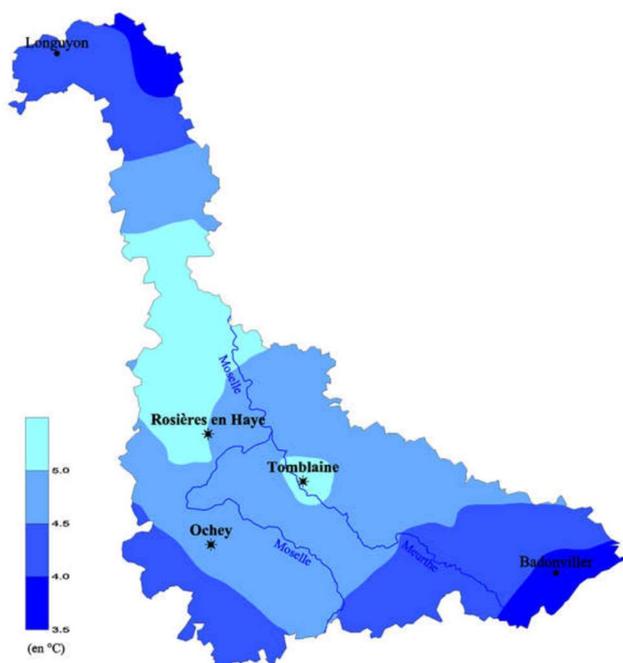
Données SDACR 2013

### Températures maximales moyennes annuelles (en °C)



Données SDACR 2013

### Températures minimales moyennes annuelles (en °C)



Données SDACR 2013



## C. LES DONNEES DEMOGRAPHIQUES

### 1. La population actuelle

Le département de la Meurthe-et-Moselle comptait 734 403 habitants au dernier recensement de l'INSEE datant de 2016, soit une croissance démographique de près de 0,46 % depuis le précédent recensement de 2009. Il est le 4ème département de la région Est en terme de population avec 13 % de la population du Grand Est et concentre le tiers des administrés Lorrains, derrière la Moselle qui rassemble 44 % de la population. Au niveau national, la Meurthe-et-Moselle se place au 32ème rang des 96 départements de métropole.

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2010	2016
<b>Population</b>	705 554	722 693	716 964	711 943	713 779	732 207	733 821
<b>Densité moyenne (hab/km<sup>2</sup>)</b>	134,5	137,8	136,7	135,7	136,1	139,6	140

Source : Insee, RP1967 à 1999 dénombrements, RP2010 et RP2015 exploitations principales.

### 2. L'organisation de la population sur le territoire

#### 2.1 Les communes

Le département est divisé en 4 arrondissements, 23 cantons et 591 communes au 1er janvier 2019 :

Nombre d'habitants par commune	Nombre de communes	Nombre d'habitants	% d'habitants / population totale
< 500	386	80 188	11
500 à 2 000	133	129 432	17
2 000 à 5 000	41	133 698	18
5 000 à 20 000	28	266 841	36
20 000 à 50 000	1	30 502	4
> 50 000	1	106 953	14

Source : Insee, recensement de la population 2016.

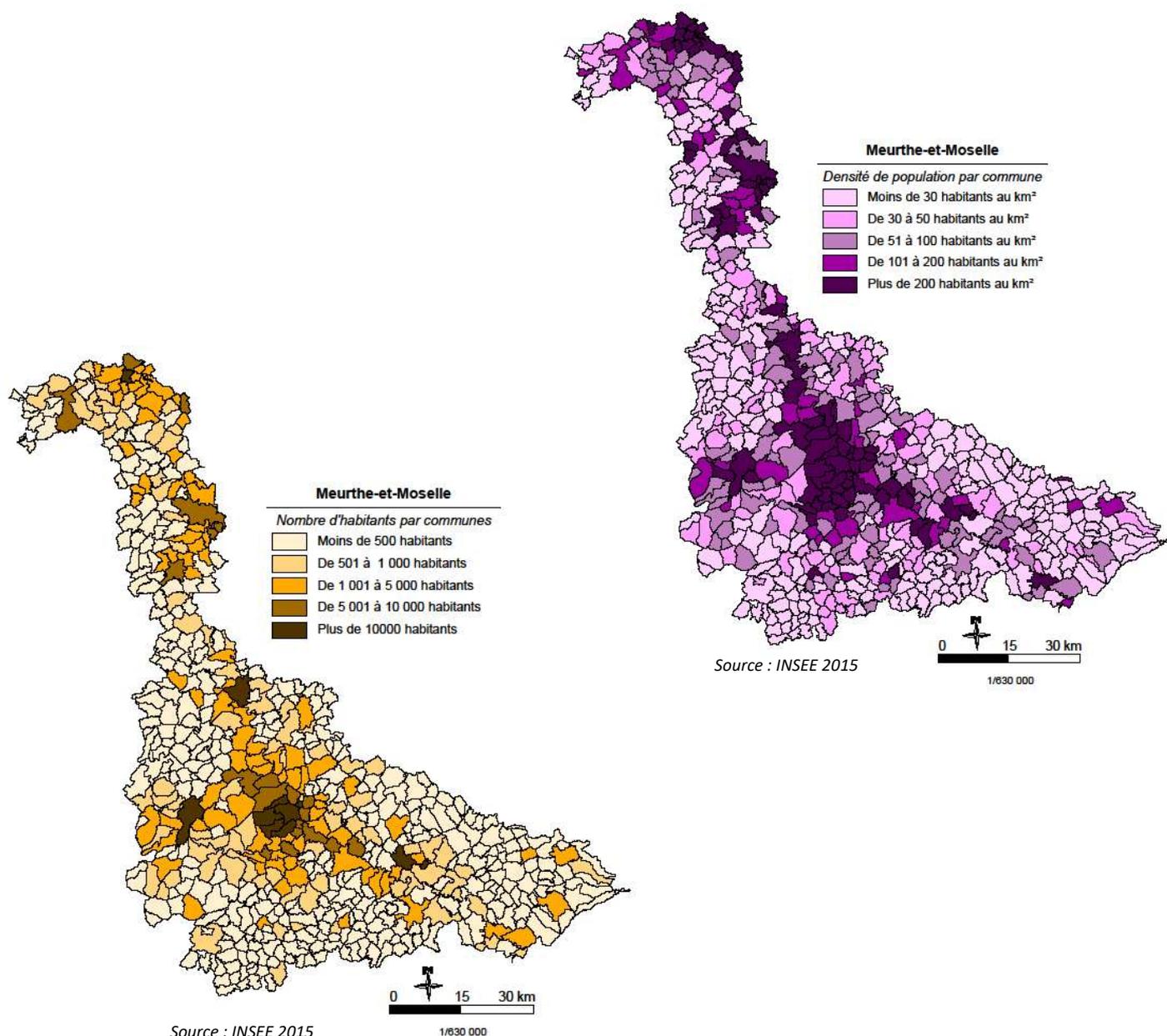
Les communes de plus de 10 000 habitants sont :

- Nancy 106 953 habitants
- Vandœuvre-lès-Nancy 30 502 habitants
- Lunéville 19 161 habitants
- Toul 16 100 habitants
- Longwy 15 076 habitants
- Villers-lès-Nancy 14 789 habitants
- Pont-à-Mousson 14 629 habitants
- Laxou 14 569 habitants
- Maxéville 10 011 habitants
- Saint-Max 10 005 habitants

L'agglomération de Nancy regroupe à elle seule 6 communes de cette catégorie (Nancy, Vandœuvre-lès-Nancy, Villers-lès-Nancy, Laxou, Maxéville et Saint-Max) soit 251 795 habitants.

Ces 10 communes de plus de 10 000 habitants concentrent 32 % de la population, celles de plus de 2 000 habitants environ 40 %. Quant aux communes de moins de 2 000 habitants, elles représentent 28 % de la population. Ainsi, malgré son taux d'urbanisation élevé, la Meurthe-et-Moselle reste tout de même rural pour presque 2/3 de ses communes.

Les densités de population sont les plus importantes autour des principales agglomérations :  
Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul, Briey, Longwy



## 2.2 Les territoires

L'action du Conseil Départemental s'appuie sur l'organisation en 6 territoires des services départementaux.

Ils mettent en place des actions adaptées aux bassins de vie, afin de répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux auxquels sont confrontés partenaires et habitants. Les contours de ces territoires épousent autant que possible ceux des intercommunalités et des pays.

- **Territoire de Longwy** : Composé de 50 communes et de 3 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), le territoire de Longwy représente 86 753 habitants ;
- **Territoire de Briey** : Il rassemble 65 communes réparties dans 2 EPCI et regroupe environ 74 000 habitants ;
- **Territoire du Grand Nancy** : Composé de 20 communes, la métropole du grand Nancy constitue l'unique EPCI de ce territoire totalisant plus de 250 000 habitants ;
- **Territoire Val de Lorraine** : Il rassemble 126 communes issues de 4 EPCI et compte environ 110 000 ;
- **Territoire terres de Lorraine** : Il rassemble 153 communes issues de 4 EPCI et compte environ 100 000 habitants ;
- **Territoire du Lunévillois** : Il rassemble 178 communes issues de 6 EPCI et compte près de 107 000 habitants. Situé au Sud-Est du département, il se caractérise par le développement de la filière du bois et du développement durable.



Source : Département 54, (Atlas départemental 2017)

En parallèle de ce découpage, le département dispose de deux Schémas de Cohérence Territoriale (Nord et Sud). Ces SCoT sont des documents de planification d'échelle intercommunale destinés à assurer la cohérence des diverses politiques (politiques de développement économique et urbain, de l'habitat, des déplacements, des implantations commerciales, de l'environnement, ...), et à servir de cadre de référence pour l'élaboration des différents documents de planification sectoriels (programme local de l'habitat, plan de déplacement urbain) ou documents d'urbanisme (plans locaux d'urbanisme plan d'occupation des sols, cartes communales, opérations foncières et d'aménagement).

## 2.3 Les aires urbaines

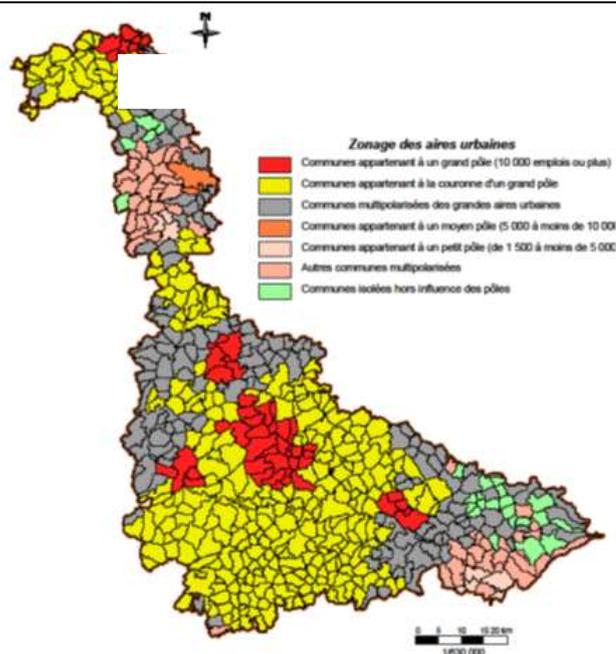
Une aire urbaine ou « grande aire urbaine » est un ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de plus de 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le zonage en aires urbaines distingue également :

- les « moyennes aires » : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain (unité urbaine) de 5 000 à 10 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci,
- les « petites aires » : ensemble de communes, d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle (unité urbaine) de 1 500 à 5 000 emplois, et par des communes rurales ou unités urbaines dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Le département comprend 5 grandes aires urbaines (plus de 10 000 emplois) classées par ordre d'importance : Nancy, Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson et Toul. Le département comprend également une aire moyenne (entre 5 000 et 10 000 emplois), à Val de Briey, profitant du rayonnement de l'aire urbaine de Metz-Hagondange.

Les aires urbaines en Meurthe-et-Moselle

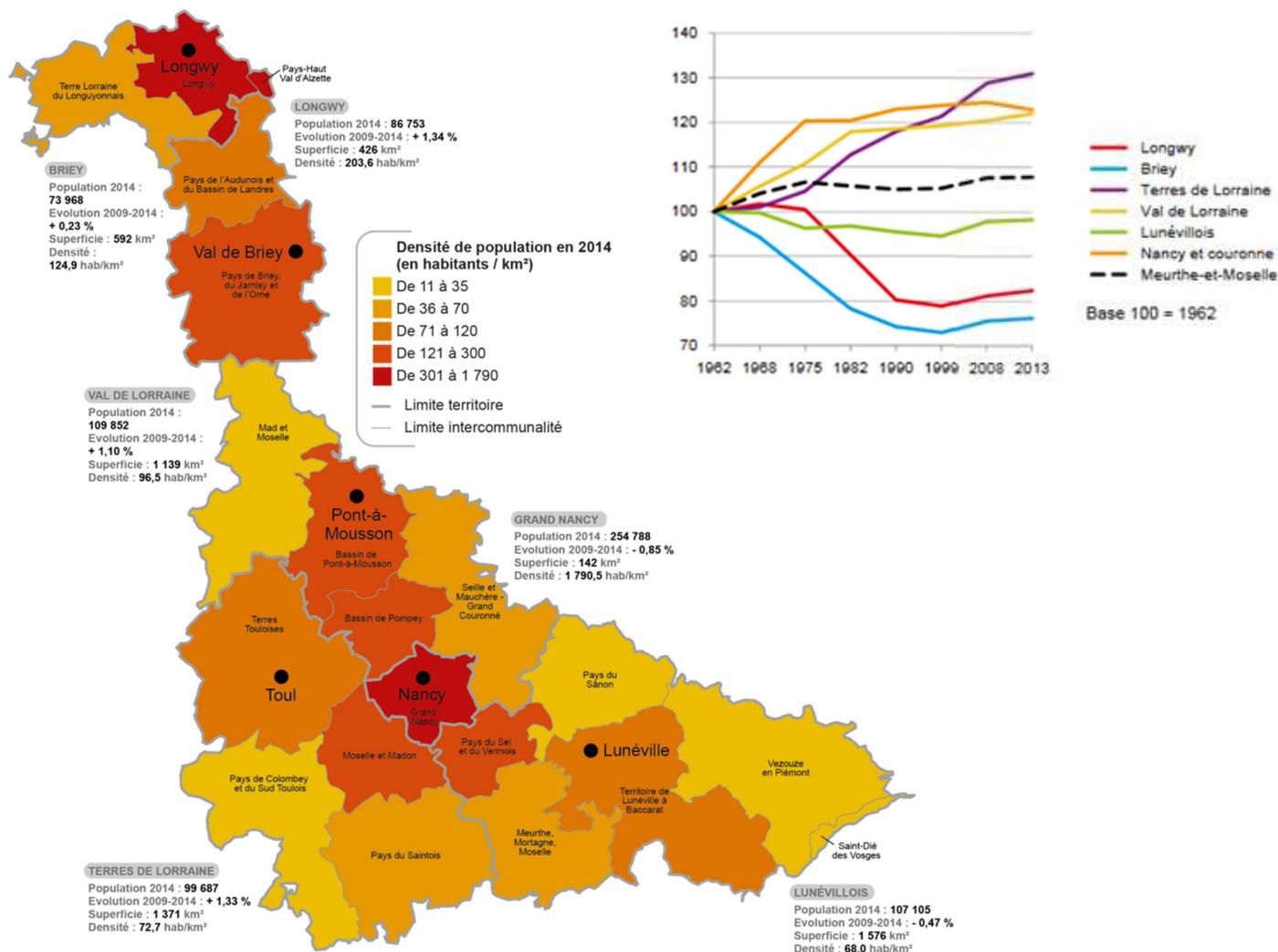


Source : INSEE 2015

### 3. Les évolutions et perspectives d'évolution de la population

Avec 747 614 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2016, la Meurthe-et-Moselle est le 4<sup>ème</sup> département le plus peuplé de la région Grand Est dont elle représente 13 % de la population.

Entre 2009 et 2015, la population meurthe-et-mosellane n'a augmenté que de 1 130 habitants (+0.2 %).

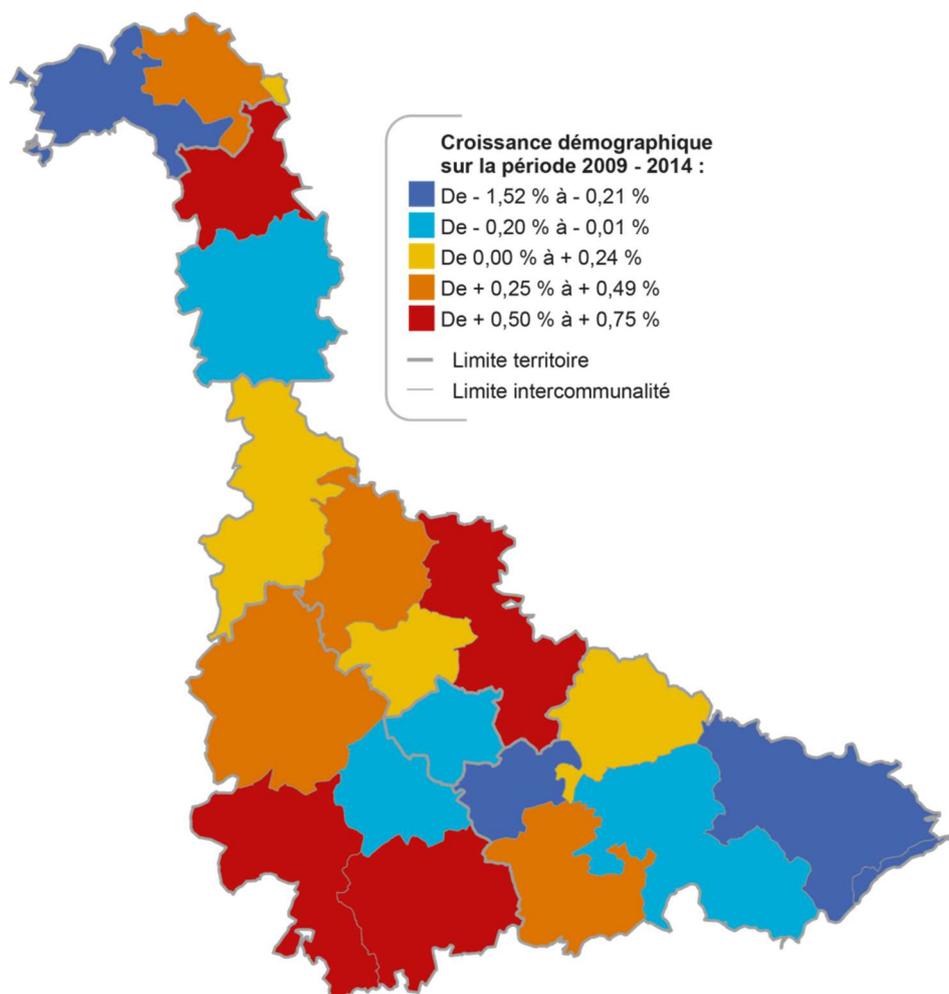


Source : Département 54, DIFAJE-CGOE (Atlas départemental 2017)

#### Evolution de la population entre 1999 et 2013

	1999	2008	2013	Evolution 2008-2013
Meurthe et Moselle	713 779	729 768	731 004	+0.2%
Lorraine	2 310 376	2 346 361	2 345 197	0.0%
Grand Est	5 386 884	5 521 452	5 552 388	+0.6%
France métropolitaine	58 518 395	62 134 866	63 697 865	+ 2.5%

Source : Département 54, DIFAJE-CGOE (Atlas départemental 2017)

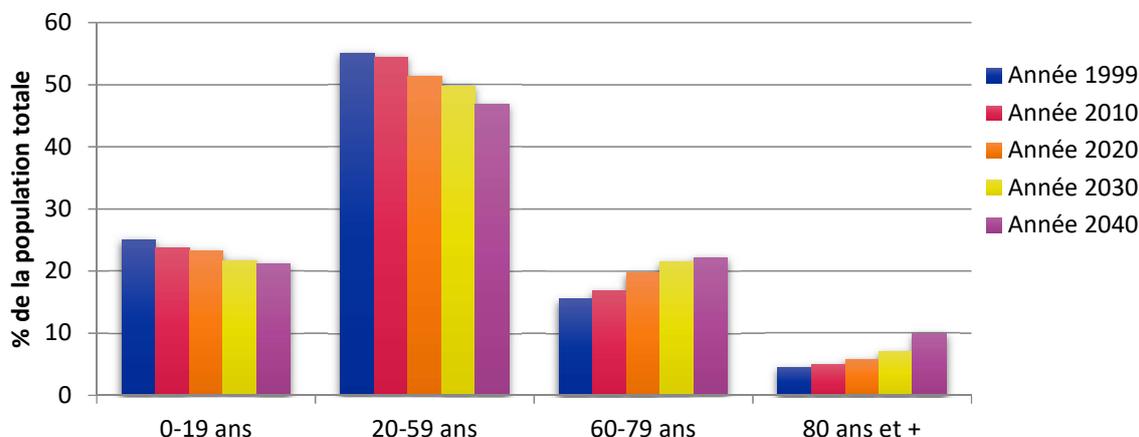


Source : Département 54, DIFAJE-CGOE (Atlas départemental 2017), d'après INSEE, RP (exploitation principale)

Depuis 10 ans, nous constatons plusieurs évolutions en matière de démographie dans le département :

- La première est une croissance annuelle du nombre d'habitants depuis 1999. Elle s'explique essentiellement par une baisse du taux de mortalité.
- La deuxième évolution constatée est le vieillissement de la population meurthe-et-mosellane comme le montre le graphique ci-après. Cette augmentation est majoritairement due à l'accroissement de l'espérance de vie moyenne.

### ***Evolutions et perspectives d'évolution de la population meurthe-et-mosellane par tranche d'âge entre 1999 et 2030***



Source : Populations légales en vigueur à compter du 1er janvier 2017 INSEE - décembre 2016

D'après les différents scénarios de projections réalisés par l'INSEE, on peut prévoir une croissance démographique se traduisant par l'augmentation de la population meurthe-et-mosellane jusqu'en 2020. A partir de cette année, on devrait assister à une stagnation puis à une baisse de la population dans le département. Ainsi la population régionale augmentera d'environ 2 %, avant de stagner aux alentours de 2020. Cette croissance sera essentiellement liée au développement de Nancy et de Longwy. Nancy attire particulièrement les jeunes couples et les étudiants, Longwy étant attractive pour les travailleurs frontaliers travaillant au Luxembourg et désirant vivre en France.

Comme le montre le graphique ci-dessus, l'INSEE prévoit un vieillissement croissant de la population dans les années à venir. L'âge moyen de la population passerait de 39,3 ans actuellement à 42,7 ans en 2030. A partir de cette date, un tiers de la population aura plus de 60 ans.

## **D. LES MOYENS DE COMMUNICATION ET DE TRANSPORT**

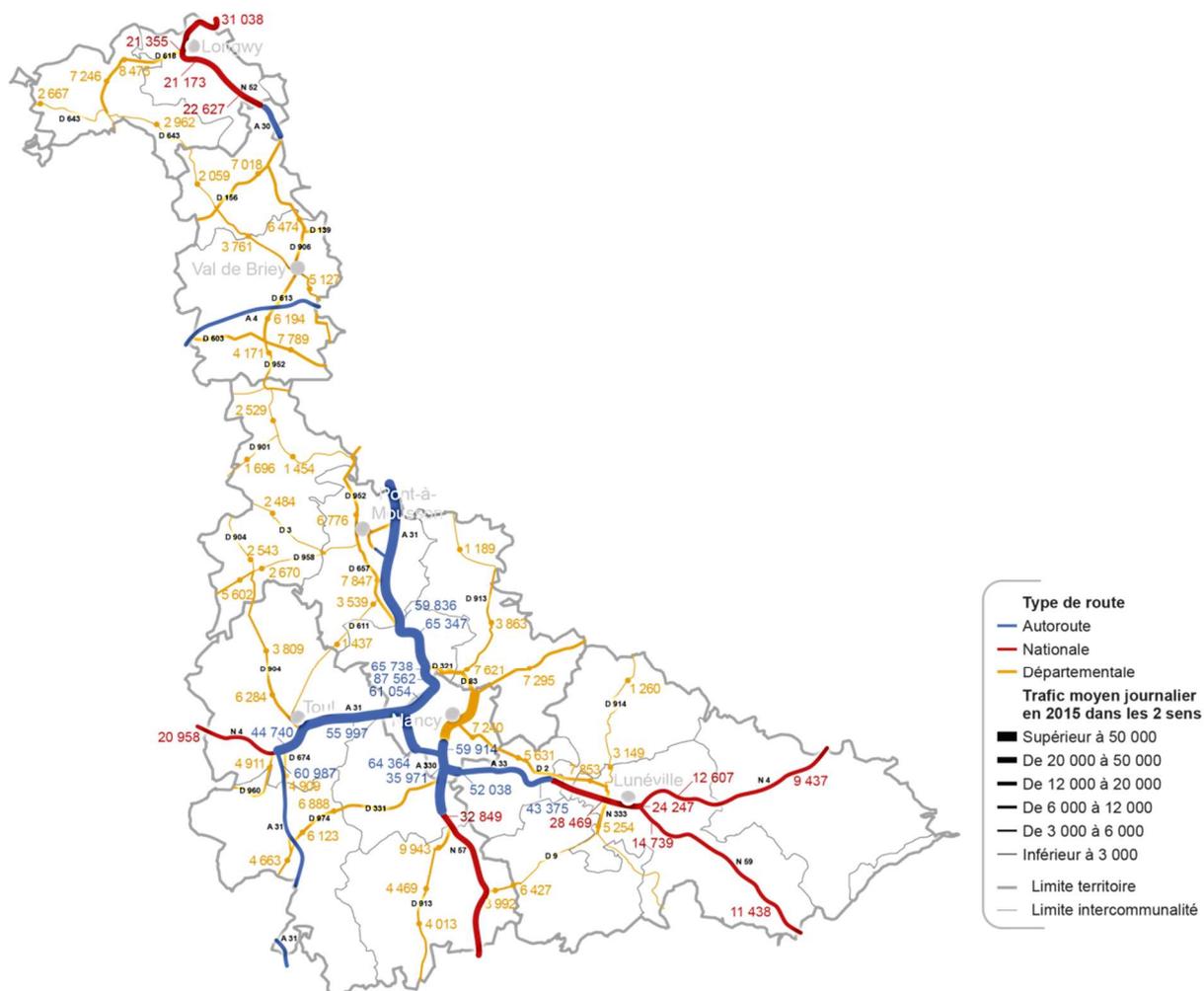
### **1. Les infrastructures routières**

Le réseau routier (autoroutes, routes nationales et départementales) est très présent sur le département. On compte environ 230 Km d'autoroutes ou voies à caractère autoroutier (routes nationales à 2x2 voies), 265 Km de réseau primaire et près de 3 300 Km de réseau routier départemental secondaire.

Plusieurs grands axes internationaux traversent le département :

- la RN 4 reliant Paris à Strasbourg,
- la RN 52 prolongeant l'A 30 d'Audun-le-Roman jusqu'aux frontières Belge et Luxembourgeoise,
- l'A 31 Lorraine-Bourgogne avec un trafic proche de la saturation lors des périodes estivales, principale infrastructure routière de la Lorraine, concentrent les trafics les plus importants du département,
- l'A 4 Paris-Strasbourg qui passe par le Nord du département entre Olley et Moineville-Beaumont,
- l'A 330, la N 57 et N 59 reliant Nancy et le département des Vosges avec 33 000 véhicules par jour,
- l'A 33 prolongeant l'A 31 en contournant Nancy en direction de Lunéville.

Actuellement, l'autoroute A 31 est fortement saturée. Des réflexions sont menées pour fluidifier le trafic routier par l'élargissement de l'A 31 à 3 voies ou la mise en œuvre d'un contournement : le barreau Toul-Dieulouard.



Source : Département 54, DIFAJE-CGOE (Atlas départemental 2017), d'après Département 54, DGA Territoires-Infrastructures et mobilité, MEEM, DIR Est et SOeS, SETRA, DGCL

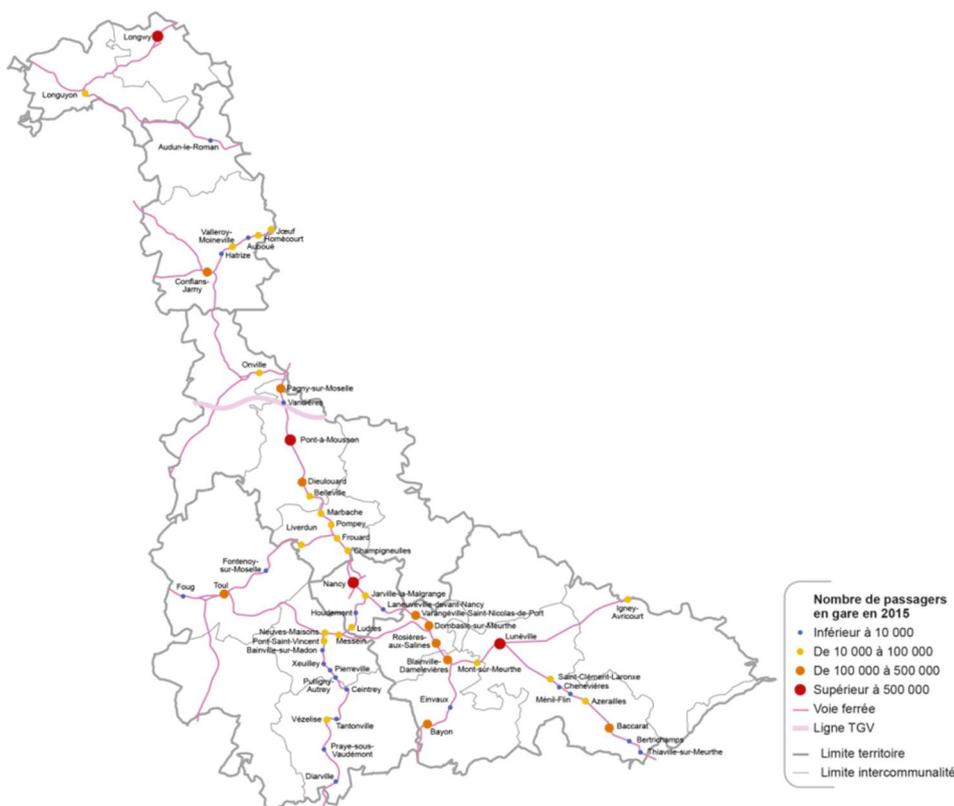
## 2. Les infrastructures ferroviaires

La Meurthe-et-Moselle dispose d'un maillage ferroviaire dense avec plus de 500 km de lignes exploitées. L'arrivée du TGV en 2007 positionne Nancy à 1h30 de Paris. En 2016, 10 allers-retours entre les deux villes sont effectués quotidiennement.

Les 56 gares du département comptabilisent au total 13 066 000 passagers en 2014. Elles permettent de relier directement les villes de Paris, Lyon, Bruxelles, Francfort et Bâle. La gare de Nancy est de loin la plus fréquentée du département avec près de 8 millions de passagers par an.

La Meurthe-et-Moselle compte une ligne grande vitesse, 22 lignes d'intérêt général ainsi que 4 lignes d'intérêt local.

Enfin, le département compte plusieurs plateformes de triage du fret : Longuyon, Conflans-en-Jarnisy, Jarny, Toul, Champigneulle et Blainville-sur-l'Eau.



Source : Département 54, DIFAJE-CGOE (Atlas départemental 2017), d'après SNCF Open Data

Le réseau ferré régional, revitalisé depuis 2002 par le réseau TER Lorraine, favorise les déplacements entre les principales villes de Lorraine et de Meurthe-et-Moselle. Il permet, depuis Nancy, de rejoindre Metz et le Luxembourg en passant par Pont-à-Mousson et, également, de rejoindre le département des Vosges (Epinal et Saint-Dié).



### L'évolution depuis 2005

- Schéma de Mobilité Transfrontalière (SMOT)

Le Schéma de mobilité transfrontalière (SMOT), présenté en janvier 2009 par le Ministère des Transports luxembourgeois, le Conseil Régional de Lorraine et la Préfecture de la Région Lorraine, a été mis en place pour faciliter la mobilité des frontaliers entre la Lorraine et le Luxembourg.

Actuellement, 75 000 lorrains travaillent au Luxembourg. Le SMOT permet de coordonner les orientations stratégiques luxembourgeoises et lorraines afin d'accompagner le développement de la mobilité transfrontalière d'ici 2015, puis 2020 et 2030.

La volonté politique de la Région Lorraine et du Luxembourg a pour objectif d'augmenter progressivement la part modale des transports alternatifs à la voiture individuelle (transports ferroviaires + collectifs et covoiturage) à 15, 20 puis 25 % de l'ensemble des déplacements Lorraine-Luxembourg.

Le projet a déjà permis la mise en place d'abonnements transfrontaliers pour faciliter les déplacements. De plus, la gare de Belval-Université a été créée, le réseau ferroviaire a été renforcé et de nouvelles lignes directes entre le Luxembourg et la Lorraine ont été mises en place. A ce jour, la SNCF transporte environ 10 000 frontaliers par jour.

- Ligne à Grande Vitesse Est européenne (LGV-EE)

Depuis 2007, la mise en circulation de la ligne LGV entre Vaires-sur-Marne (77) et Baudrecourt (57), associée à la mise en service de la gare de Lorraine située entre Nancy et Metz à Louvigny, permet de relier la Meurthe-et-Moselle à Paris en 1h51 et à Strasbourg en 1h10. En période normale, elle est parcourue par une centaine de trains par jour, soit environ 1 TGV toutes les 5 minutes

Le 03 juillet 2016, la deuxième phase du projet, avec la prolongation de la LGV-EE jusqu'à Vendenheim dans l'agglomération strasbourgeoise, a permis de relier la gare Lorraine TGV à Strasbourg en 40 min.

Aucune création de nouvelle ligne n'est prévue dans les 5 prochaines années.

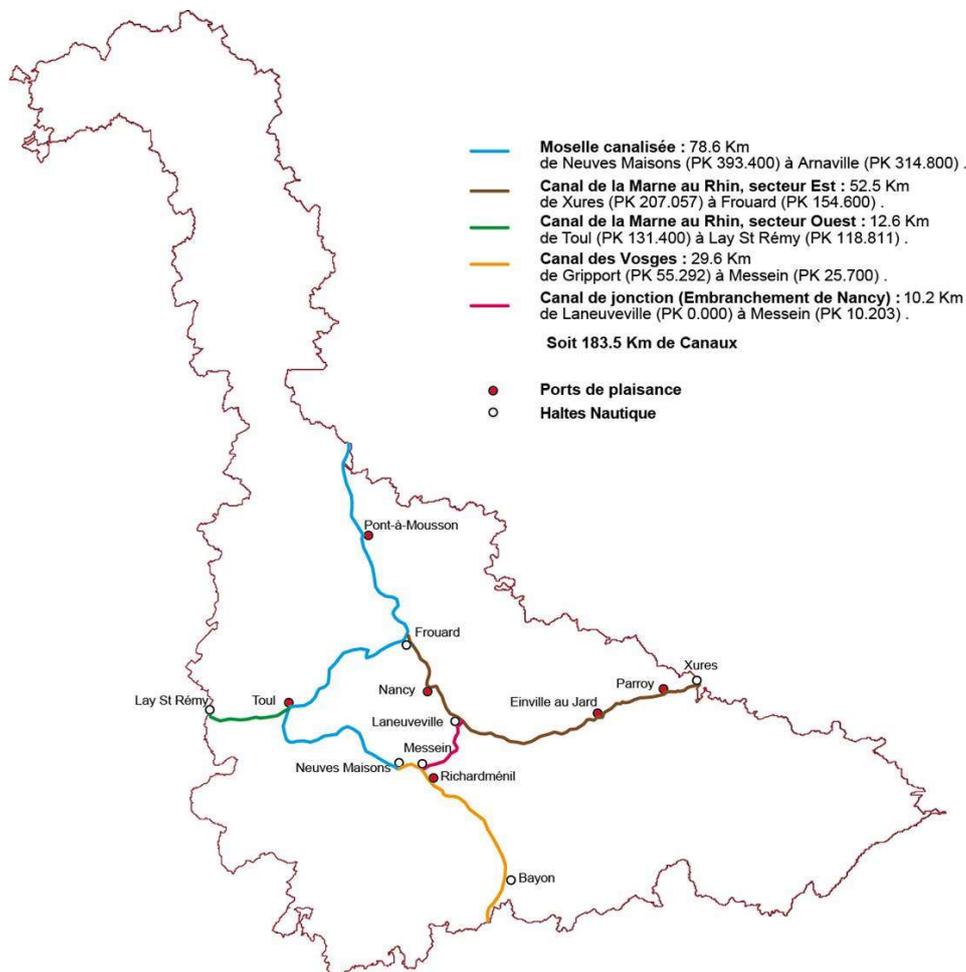
## 3. Les infrastructures fluviales

Près de 183 km de canaux complètent le réseau hydraulique naturel meurthe-et-mosellan :

- le canal de l'Est, relie par sa branche nord Givet (près de la frontière Belge) à Troussey (près de Toul) et, par sa branche sud, Toul, Epinal, puis la Saône ;
- le canal de la Marne au Rhin près de 65 km, il relie Lay-Saint-Rémy à Xures en passant par Toul, Nancy, Dombasle, et Sarrebourg ;
- la Moselle canalisée sur 106 Km de Coblenz (en Allemagne) à Nancy Frouard parcourt le département sur 79 km et donne ainsi à la Lorraine un débouché maritime par la vallée du Rhin.

Le port de plaisance Nancy Saint-Georges situé au cœur de la ville de Nancy est le principal port touristique du département. Il dispose d'une quarantaine d'emplacements équipés en eau et électricité. Parallèlement, un bateau spectacle et un bateau discothèque sont enrésés à demeure au port.

Prochainement, la société Voies Navigables de France (VNF) prévoit l'aménagement de deux nouveaux ports de plaisance à Xures et à Parroy. Il est aussi prévu de nouveaux aménagements dans le port de Toul et dans le port d'Einville-au-Jard. Enfin, la ville de Pont-à-Mousson a engagé la construction d'une capitainerie dans son port de plaisance.



Source : VNF/DT Nord-Est/AEME/Exploitation-Réglementation

## 4. Les voies aériennes

La circulation aérienne provient essentiellement de l'aéroport Nancy-Essey, des aéroports extra-départementaux et de l'aéroport de Metz-Nancy-Lorraine.

Cette circulation utilise notamment les axes d'envol des aéroports de Louvigny et de Luxembourg et des diverses infrastructures aéronautiques existantes en Lorraine :

- 14 aérodromes sont ouverts à la circulation aérienne publique, dont 4 en Meurthe-et-Moselle,
- 6 aérodromes agréés à usage restreint, dont 4 situés en Meurthe-et-Moselle (Azélot, Malzéville, Pont-Saint-Vincent, Villerupt),
- 2 hélistations agréées à usage restreint pour le CHU de Nancy sur l'hôpital central et l'hôpital de Brabois,
- 2 plates-formes aéronautiques dont une au pôle européen de développement de Longwy,
- 10 aérodromes à usage privé, dont 3 en Meurthe-et-Moselle (Herbéviller, Mont-sur-Meurthe, Villerupt),
- 51 plates-formes ULM dont 5 en Meurthe-et-Moselle,
- BA 133.

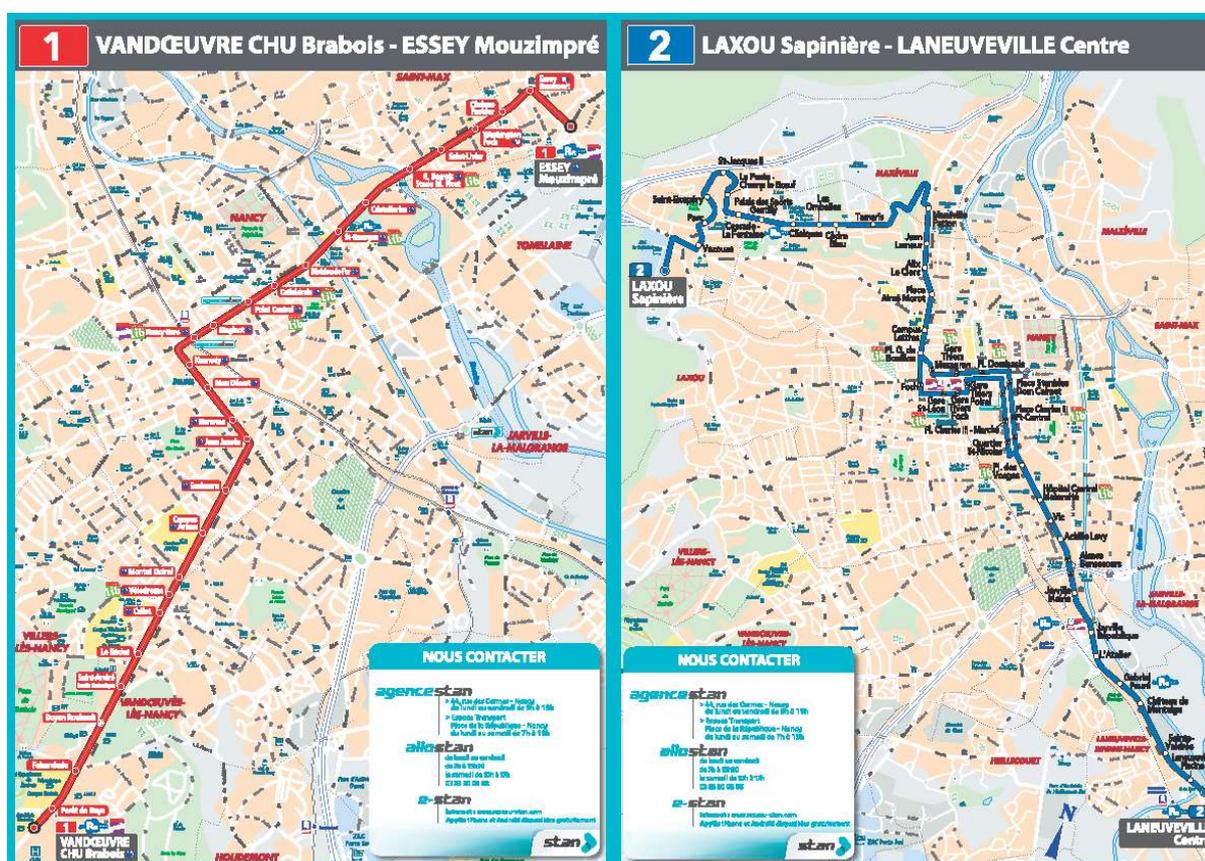
## 5. Les transports en commun et transports urbains

L'agglomération nancéenne est la seule du département à posséder un tramway. Mis en place dans les années 1990 et opérationnel officiellement depuis 2000, ce tram sur pneumatiques est guidé par un rail central et propulsé alternativement par un moteur diesel et par un moteur électrique alimenté par des caténaires sur sa ligne 1.

Depuis, le réseau STAN a développé une ligne 2 qui circule du Nord au Sud de l'agglomération et relie Laxou Champ-le-Boeuf à Laneuveville-devant-Nancy. Elle passe par le Point Central et la gare de Nancy. La ligne 2 est constituée de véhicules roulant au gaz naturel d'une capacité actuelle de 120 voyageurs.

Ce dispositif de tramway vient compléter le réseau STAN, pour donner les éléments chiffrés suivants :

- sur la ligne tram sont transportés par jour 48 000 voyageurs et 10 890 000 pour l'année 2018.
- sur les lignes de bus sont transportés 74 000 voyageurs par jour et 17 167 000 pour l'année 2018.
- la notion du nombre de bus en simultanés sur le réseau est enregistrés sur la tranche horaire la plus forte de 16h00 à 18h00 avec environ 166 véhicules.



Source : Keolis Grand Nancy

Les évolutions du réseau, pour les 5 ans à venir, sont :

- un projet de nouveau tram ferré allant de la zone d'Essey-lès-Nancy Porte Verte <=> le CHU de Brabois et Vandœuvre Roberval,
- un réseau bus restructuré en septembre 2019 modifié avec l'arrivée du tram.

Les principales villes du département sont aussi couvertes par un réseau de bus de ville, souvent chargé durant les horaires de pointes et en période scolaire.



## 6. Les transports de produits énergétiques et chimiques par canalisation

Le département de Meurthe-et-Moselle compte un nombre notable de pipelines transportant des produits énergétiques ou des produits chimiques sur le territoire. Le maillage départemental permet d'approvisionner les centres de stockage départementaux, les centres de dispatching, les entreprises ou particuliers. Il permet également une réciprocité d'approvisionnement avec les départements voisins. La majorité des conduites renferment des hydrocarbures ou du gaz de ville (méthane), quelques tronçons transportent de l'oxygène sous pression. On notera qu'une canalisation d'éthylène, provenant de la plateforme pétrochimique de CARLING (57), traverse le lunévillois.

Le transport prépondérant en matière énergétique sur le département est l'acheminement d'électricité par le biais des lignes électriques. Le département est traversé et alimenté en électricité par des lignes de 400 kV, 225 kV, 150 kV et 63 000 kV. Plusieurs transformateurs haute tension distribuent le courant dans les différentes communes par le biais de lignes de 20 000 kV et de lignes basses tensions.

## E. LES DONNES SOCIO-ECONOMIQUES

Le tissu économique privé de la Meurthe-et-Moselle est composé d'environ 33 857 entreprises dont près de 96 % sont de petites tailles (moins de 20 employés). Il est dominé par le secteur tertiaire. Les grandes entreprises de 50 employés et plus, représentent 1,4 % des entreprises mais concentrent près de 53 % de la masse salariale départementale. Ces aspects sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

### *Nombre d'entreprises par secteur d'activité au 31 décembre 2016*

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	33 857	100
<b>Industrie</b>	2 596	7,7
<b>Construction</b>	4 595	13,6
<b>Commerce, transport, hébergement et restauration</b>	9 616	28,4
<b>Services aux entreprises</b>	8 289	24,5
<b>Services aux particuliers</b>	8 761	25,9

*Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2017.*

**Postes salariés par secteur d'activité au 31 décembre 2015**

	Total	%	1 à 9 salarié(s)	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 à 99 salariés	100 salariés ou plus
<b>Ensemble</b>	<b>219 830</b>	<b>100</b>	<b>41 203</b>	<b>23 683</b>	<b>37 571</b>	<b>28 921</b>	<b>88 452</b>
Agriculture, sylviculture et pêche	1 558	0,7	957	148	83	0	370
Industrie	28 337	12,9	3 581	2 676	4 604	2 996	14 480
Construction	12 197	5,5	4 119	1 801	3 317	1 565	1 395
Commerce, transports, services divers	89 566	40,7	25 235	12 340	18 010	9 827	24 154
dont commerce et réparation automobile	27 884	12,7	9 619	4 162	4 618	3 222	6 263
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	88 172	40,1	7 311	6 718	11 557	14 533	48 053

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2015.

**Emplois par catégorie socioprofessionnelle en 2015**

	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>260 602</b>	<b>100</b>
Agriculteurs exploitants	2 435	0,9
Artisans, commerçants, chefs entreprise	14 156	5,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures	40 507	15,5
Professions intermédiaires	71 531	27,4
Employés	79 866	30,6
Ouvriers	52 106	20

Source : Insee, RP2015 exploitation complémentaire lieu de travail, géographie au 01/01/2017.

**Emplois selon le secteur d'activité**

	2015				2010	
	Nombre	%	dont femmes en %	dont salariés en %	Nombre	%
<b>Ensemble</b>	<b>260 602</b>	<b>100</b>	<b>49,4</b>	<b>90,7</b>	<b>269 972</b>	<b>100</b>
Agriculture	4 046	1,6	25,4	42,6	4 413	1,6
Industrie	31 161	12	23,2	94,2	35 401	13,1
Construction	15 812	6,1	11,3	78,6	17 664	6,5
Commerce, transports, services divers	105 832	40,6	46,1	88,8	110 075	40,8
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	103 751	39,8	67,2	95,3	102 419	37,9

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations complémentaires lieu de travail.



A travers les données statistiques fournies par l'INSEE, on constate que les effectifs salariés du département sont concentrés dans les secteurs d'activités tertiaires (commerce et service) avec près de 80 % de l'emploi total. Le secteur industriel représente environ 12 % des actifs. Quant aux domaines de la construction et de l'agriculture, ils génèrent respectivement 6 % et 1,6 % des emplois salariés.

Le taux de chômage meurthe-et-mosellan (14,3 % sur l'année 2015) est supérieur à la moyenne nationale de 10,4 %.

	2010	2015
<b>Nombre de chômeurs</b>	40 934	48 125
<b>Taux de chômage en %</b>	12,1	14,3
<b>Taux de chômage des hommes en %</b>	12	14,5
<b>Taux de chômage des femmes en %</b>	12,2	14
<b>Part des femmes parmi les chômeurs en %</b>	48,2	47,1

Sources : Insee, RP2010 (géographie au 01/01/2012) et RP2015 (géographie au 01/01/2017) exploitations principales



## PARTIE 2 : PRESENTATION DU SDIS 54

<b>PARTIE 2 : PRESENTATION DU SDIS 54</b> .....	<b>33</b>
<b>A. LES MISSIONS ET L'ORGANISATION STRUCTURELLE</b> .....	<b>34</b>
1. Les Services d'Incendie et de Secours.....	34
2. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours.....	35
2.1 L'Etat-Major.....	36
2.2 Les groupements territoriaux.....	36
2.3 Les centres d'incendie et de secours.....	37
<b>B. LA CHAINE OPERATIONNELLE DE L'ALERTE ET DU COMMANDEMENT</b> .....	<b>38</b>
1. L'organisation opérationnelle de l'alerte.....	38
1.1 Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA).....	38
1.2 Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS).....	39
2. La chaîne de commandement.....	39
3. Les moyens techniques et les matériels.....	40
3.1 Les matériels.....	40
3.2 Les infrastructures bâtementaires.....	41
<b>C. COUVERTURE OPERATIONNELLE : BILAN DEPUIS LA DEPARTEMENTALISATION</b> .....	<b>42</b>

## A. LES MISSIONS ET L'ORGANISATION STRUCTURELLE

### 1. Les Services d'Incendie et de Secours

Les Services d'Incendie et de Secours sont chargés de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Ils concourent, avec les autres services et professionnels concernés, à la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes, à l'évaluation et à la prévention des risques technologiques ou naturels ainsi qu'aux secours d'urgence.

Il s'agit d'un établissement public administratif placé sous l'autorité du président du conseil d'administration pour sa gestion administrative et financière, le préfet du département en assurant quant à lui la direction opérationnelle. Pour emploi, il est placé sous l'autorité des maires ou du préfet agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police.

Dans le cadre de leurs compétences partagées, ils exercent les missions suivantes :

- la prévention et l'évaluation des risques de sécurité civile,
- la préparation des mesures de sauvegarde et l'organisation des moyens de secours,
- la protection des personnes, des biens et de l'environnement,
- le secours d'urgence aux personnes victimes d'accidents, de sinistres ou de catastrophes, ainsi que leur évacuation.

S'il est procédé à des interventions ne se rattachant pas directement à l'exercice de ces missions, il peut être demandé aux bénéficiaires une participation aux frais, dans des conditions déterminées par délibération de l'organe délibérant (CASDIS pour le SDIS, conseil municipal pour les corps communaux). Exemples : pollutions, réquisitions, interventions sur autoroute, destructions d'hyménoptères, services de sécurité, ...

Les SDIS comprennent un corps départemental de sapeurs-pompiers. Il a pour mission la défense des communes qui est assurée par l'intermédiaire des centres d'incendie et de secours classés en centres de secours principaux, en centres de secours, et éventuellement en centres de premières intervention intégrés.

Les SDIS sont classés en 3 catégories de A à C, la 1ère regroupant les plus «gros» SDIS et la 3ème regroupant les plus «petits» SDIS (Classement défini à l'article R2424-1-1 du code général des collectivités territoriales).

Les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale peuvent disposer de service d'incendie et de secours. Ces centres de première intervention non intégrés (CPI ni) au corps départemental relèvent du maire ou du président de l'établissement public de coopération intercommunale. Ils sont placés sous l'autorité d'un chef de corps.



## 2. Le Service Départemental d'Incendie et de Secours

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle est classé en catégorie B.

Le SDIS 54 est organisé en services et centres rattachés à des groupements, qui exercent des missions opérationnelles, administratives ou techniques. On distingue des groupements fonctionnels (qui regroupent chacun plusieurs services) et des groupements territoriaux (qui regroupent chacun plusieurs centres d'incendie et de secours). Il est composé d'un Etat-major regroupant les groupements fonctionnels et 4 groupements territoriaux.

Les groupements fonctionnels se composent :

- des groupements qui ont en charge les missions opérationnelles du SDIS définies par la loi de modernisation de la Sécurité Civile du 13 août 2004, à savoir : « groupement de planification et de coordination opérationnelles », « groupement de la prévention des risques d'incendie », et « service de Santé et de secours médical ».
- des groupements qui sont supports de tous les groupements et services de l'établissement : « groupement de soutien administratif et financier », « groupement de soutien des ressources humaines », « groupement de soutien technique et logistique » et le « pôle des systèmes d'information et des transmissions ».

Les centres d'incendie et de secours classés par arrêté préfectoral en centres de secours principaux, centres de secours et centres de premières interventions intégrées, sont rassemblés dans 4 groupements territoriaux.

Les groupements territoriaux, placés sous l'autorité d'un chef de groupement, constituent des entités de gestion, de suivi et de coordination administrative et opérationnelle déconcentrées de la direction du SDIS de Meurthe-et-Moselle. Ils exercent les missions suivantes conformément au règlement opérationnel :

- suivi et inspection administratifs des personnels,
- management et coordination des unités constituant le groupement,
- coordination des actions de formation des personnels des centres d'incendie et de secours en liaison avec le groupement fonctionnel en charge de la formation,
- organisation des exercices inter-centres et évaluation en liaison avec le groupement fonctionnel en charge des Opérations,
- suivi des équipements bâtimentaires, matériels et vestimentaires mis à disposition des centres d'incendie et de secours en liaison avec les services gestionnaires de la direction.

### *Effectifs du SDIS au 01/01/2019*

	Etat-Major	Groupement Lunévillois	Groupement Nancy	Groupement Pays-Haut	Groupement Pont-à-Mousson/Toul	TOTAL
<b>SPP</b>	76	37	261	69	60	<b>503</b>
<b>SPV</b>	49	492	691	602	438	<b>2272</b>
<b>PATS</b>	87	1	4	2	2	<b>96</b>
<b>ESC</b>	0	0	2	0	1	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>212</b>	<b>530</b>	<b>958</b>	<b>673</b>	<b>501</b>	<b>2874</b>



## 2.1 L'Etat-Major

Actuellement, les groupements fonctionnels de l'Etat-Major sont répartis sur 2 sites géographiques :

- le site « Etat-Major » de Kléber à Essey-lès-Nancy qui regroupe la direction générale, le CTA/CODIS (GPCO), l'administration générale (GSRH et GSAF), la prévention (GPRI) et le service Santé Sécurité et Secours Médical (SSSM),
- le site de Ludres situé rue Pasteur qui regroupe le centre technique et logistique (GSTL) et la pharmacie à usage intérieur.

## 2.2 Les groupements territoriaux

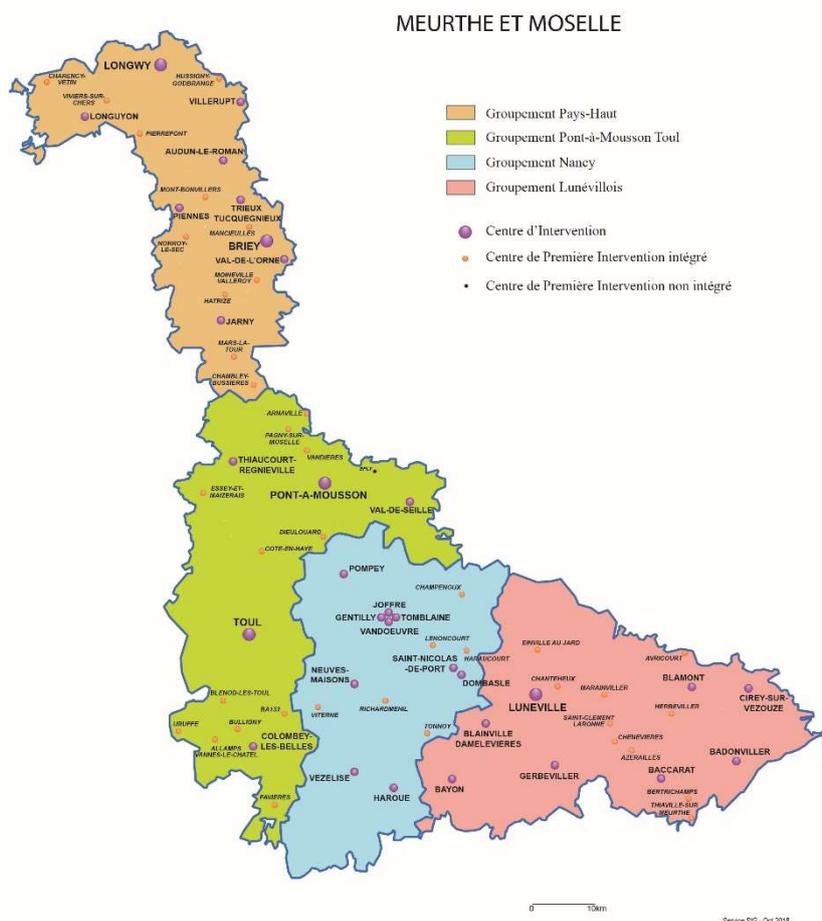
Le groupement territorial constitue une entité de gestion, de suivi, de coordination administrative et opérationnelle déconcentrée du SDIS 54. Il est dirigé par un officier supérieur, placé sous l'autorité du directeur du SDIS, qui prend l'appellation de chef de groupement territorial.

Le chef de groupement territorial participe au comité de direction et contribue à ce titre à l'élaboration de la politique départementale de l'établissement.

Le département de la Meurthe-et-Moselle est découpé en 4 groupements territoriaux :

- Groupement **Pays-Haut** : situé au nord du département dans l'arrondissement de Briey, est composé de 2 CSP, de 7 CS et de 11 CPIi.
- Groupement **Pont-à-Mousson/Toul** : situé à l'est du département et au Nord de la métropole du grand Nancy, ce groupement se situe dans l'arrondissement de Toul et de Nancy. Il est composé de 2 CSP, 3 CS et 11 CPIi.
- Groupement **Nancy** : centré sur l'agglomération et l'arrondissement de Nancy est composé de 4 CSP, 6 CS et 6 CPIi.
- Groupement **Lunévillois** : situé à l'ouest du département sur l'arrondissement de Lunéville est composé d'un 1 CSP, de 7 CS et de 10 CPIi.

## Organisation territoriale du SDIS 54



Source : Données SIG – SDIS 54

### 2.3 Les centres d'incendie et de secours

Le Corps Départemental compte 70 CIS qui se décomposent de la manière suivante :

- 9 Centres de Secours Principaux (CSP) effectuant 63,8 % des interventions du département en 2018,
- 23 Centres de Secours (CS) effectuant 27,7 % des interventions du département en 2018,
- 38 Centres de Première Intervention Intégrés (CPII) effectuant 8,5 % des interventions du département en 2018.

A noter également l'existence de :

- La Base Aérienne 133 qui contribue à la couverture opérationnelle à proximité immédiate (fonctionnement similaire à un CPII),
- 1 Centre de Première Intervention non intégré (CPIIn) sur la commune d'Eply.



## **B. LA CHAINE OPERATIONNELLE DE L'ALERTE ET DU COMMANDEMENT**

### **1. L'organisation opérationnelle de l'alerte**

#### **1.1 Le Centre de Traitement de l'Alerte (CTA)**

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle dispose d'un Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) implanté dans les locaux de l'Etat-Major à Essey-Lès-Nancy.

Le CTA unique de Meurthe et Moselle est chargé de la réception, du traitement et de la réorientation éventuelle des demandes de secours provenant du numéro d'urgence 112 et 18.

Son organisation est définie par une instruction opérationnelle ayant pour thème le CTA, telle que prévue par le règlement opérationnel des services d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle.

Il est interconnecté avec les centres de réception et de régulation des appels (CRRRA) des unités participant au service d'aide médicale urgente, mais aussi avec les centres de réception des appels destinés aux forces de l'ordre.

- Interopérabilité avec le «centre 15»

Le CTA et le CRRRA 15 se tiennent mutuellement informés dans les délais les plus brefs des appels qui leur parviennent et réorientent vers le centre compétent tout appel n'entrant pas directement dans leur domaine de compétence.

- Interopérabilité avec les « centres 17 » (police, gendarmerie)

Le CTA et le CIC (centre d'information et de coordination de la police nationale) ou le CORG (centre opérationnel et de renseignement de la gendarmerie nationale) se tiennent mutuellement informés dans les délais les plus brefs des appels qui leur parviennent et réorientent vers le centre compétent tout appel n'entrant pas directement dans leur domaine de compétence.

- Interopérabilité avec d'autres centres publics

Le CTA peut communiquer avec les centres publics qui reçoivent et traitent les numéros d'appels d'urgence 115 (SAMU social), 119 (enfance maltraitée), 114 (CNR centre national relais des appels d'urgence pour les personnes déficientes auditives).

Le CTA est également apte à recevoir les appels d'urgence provenant de centres d'établissements ou d'entreprises (plateformes télé médico-sociales et sanitaires, e-call, autoroutes, télésurveillance, ascensoristes...) qui réceptionnent des demandes de secours de leurs usagers ou abonnés.



## 1.2 Le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours (CODIS)

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle dispose également, contigu au CTA, d'un CODIS.

Il est plus particulièrement chargé du suivi et de la coordination opérationnelle dans le cadre de la gestion de crise, découlant d'un ou de plusieurs événements, localisés ou étendus à un territoire important, survenant de façon ponctuel ou en masse.

Le CODIS est veillé par le chef de salle du CTA. Sa montée en puissance, en cas de crise, est réalisée par des officiers CODIS.

Le CODIS est l'interlocuteur privilégié du COS, du Centre opérationnel Départemental (COD) de la préfecture, du COZ, des autorités départementales et communales.

Pour répondre aux missions évoquées précédemment, le CTA et le CODIS disposent :

- d'un système informatique de réception des appels et d'aide à la décision,
- d'un réseau de communication téléphonique et radioélectrique numérisé,
- d'un système de géolocalisation des moyens de secours en temps réel.

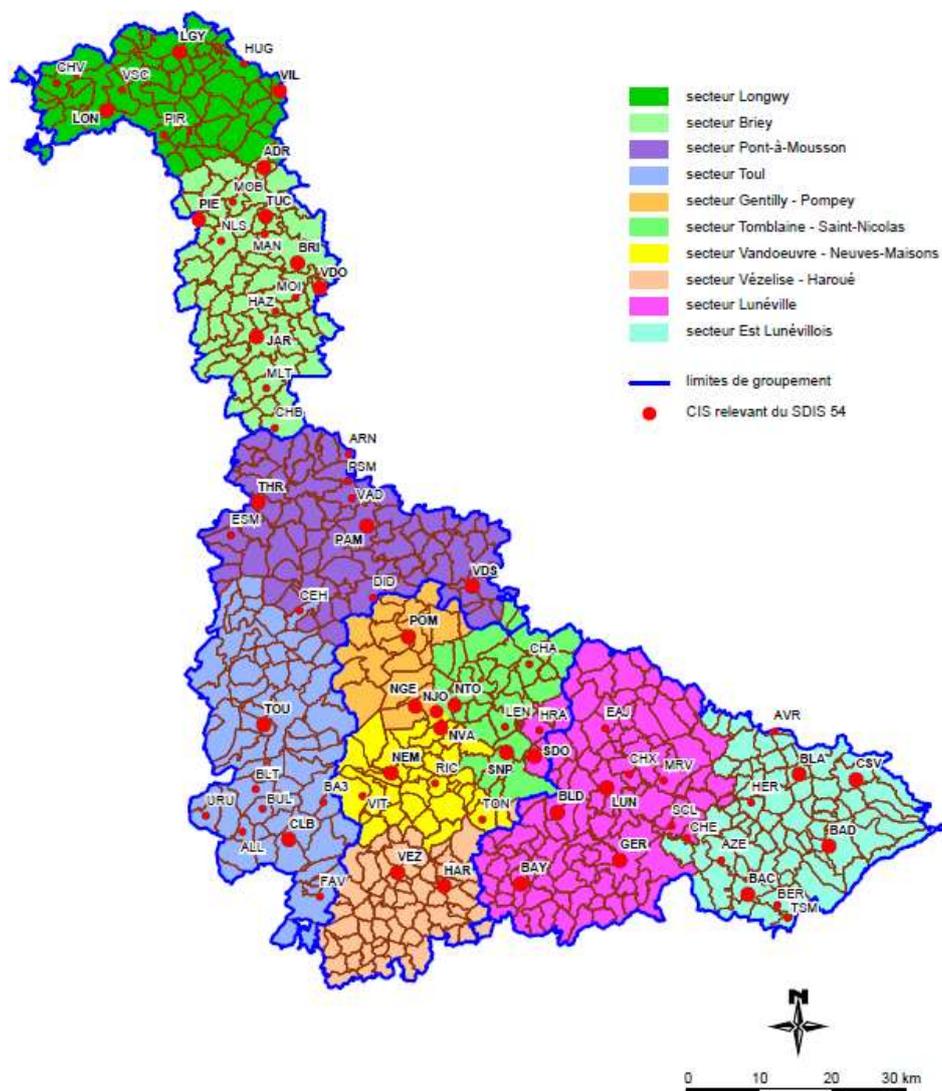
## 2. La chaîne de commandement

Le COS relève, sous l'autorité du Préfet ou du Maire agissant dans le cadre de leurs pouvoirs de police respectifs, du DDSIS. En l'absence de ce dernier, le COS relève d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, officier, sous-officier ou gradé. Les modalités de fonctionnement de la chaîne de commandement sont précisées dans le Règlement Opérationnel.

Pour assurer l'efficacité de la chaîne de commandement, des astreintes sont réalisées par les différents officiers formés du département afin de garantir le bon déroulement des interventions. La répartition est la suivante :

- le DDSIS (Chef de Corps) ou son adjoint assurant la permanence du corps départemental,
- 1 à 2 officiers, **chefs de site (Cds)**, en astreinte, qui couvrent l'ensemble du département afin d'assurer la coordination, le commandement opérationnel et permettre d'armer un poste de commandement (PCS, PCO, COD ...),
- 1 officier de la **chefferie santé** d'astreinte, assurant le conseil technique à tous niveaux du commandement opérationnel,
- 4 à 5 officiers, **chefs de colonne (CdC)**, en astreinte, répartis sur le territoire départemental et pour le fonctionnement du CODIS,
- 9 à 11 officiers, **chefs de groupe (CdG)**, mobilisables, en garde (chef de salle) ou astreinte, répartis sur chaque secteur ou pour le fonctionnement du CODIS,
- 1 à 3 officiers santé, en astreinte, qui couvrent l'ensemble du département.

### Organisation opérationnelle du SDIS 54



Source : Données SIG – SDIS 54

## 3. Les moyens techniques et les matériels

### 3.1 Les matériels

Au 1er janvier 2019, le parc matériel roulant du SDIS 54 est constitué de 637 véhicules ou engins immatriculés dont :

- 62 VSAV (âge moyen de 8 ans)
- 32 FPTSR, FPTDAR, CCR (âge moyen de 13,5 ans)
- 6 CCFS (âge moyen de 22 ans)
- 26 CCFM (âge moyen de 17)
- 22 Echelles aériennes (âge moyen de 16 ans)
- 30 FIL (âge moyen de 13 ans)
- 8 VPS (âge moyen de 3 ans)

Ce parc résulte d'un important programme d'investissement ayant permis un renouvellement des engins de base et un complément d'armement découlant du SDACR précédent.

La gestion du parc est assurée par le GSTL avec :

- une maintenance de 1<sup>er</sup> niveau au sein des CIS,
- un atelier mécanique à Ludres et 2 antennes à Briey et Lunéville.

Type d'engin	Age moyen à atteindre*	Nombre d'engins en 2013	Age moyen 2013	Nombre d'engins en 2015	Age moyen 2015	Nombre d'engins en 2018	Age moyen 2018
Moyens SAP	3.5	58	5.67	58	5.55	60	5.87
Engins pompe	7.5	49	12.76	46	14.33	44	14.77
Moyens aériens	7.5	21	12.81	22	13.80	22	13.82
Moyens Fdf	7.5	32	11.75	32	13.53	32	17.22

\* L'âge moyen à atteindre correspond à la moitié de la durée d'amortissement.

Le parc des véhicules légers (VL, VLTT, ...) était constitué par 138 engins en 2013 et 141 en 2015. Il est de 149 au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La mise en place des pools de véhicules en 2019 fera diminuer le nombre de véhicules légers. La première étape réalisée au 1<sup>er</sup> semestre a permis de sortir 5 véhicules. Le prochain bilan sera effectué à la fin de l'année 2019.

On constate aujourd'hui un vieillissement du parc qui génère une maintenance plus coûteuse et des indisponibilités plus fréquentes de véhicules.

## 3.2 Les infrastructures bâtementaires

Les activités du SDIS s'exercent sur 74 sites différents :

- 70 sites pour les CIS,
- l'état-major regroupant le centre de formation et le siège de la direction,
- le site du groupement territorial de Pont-à-Mousson/Toul, géographiquement éloigné du site de la caserne de Pont-à-Mousson. Les trois autres groupements territoriaux sont situés sur le même site qu'un CSP (Nancy-Joffre, Lunéville, Briey),
- le GSTL sur le site de Ludres.

Ces implantations représentent environ 82 580 m<sup>2</sup> de bâtiments.

Le GSTL assure la gestion et l'entretien du parc immobilier. Outre les travaux d'entretien courant et de réparation, il effectue également des opérations de constructions neuves et/ou extensions/réhabilitations, définies suivants le plan d'investissement.

Dans ce cadre, des investissements conséquents ont été opérés avec les constructions ou restructurations lourdes sur les CIS de Jarny, Colombey-les-Belles, Dieulouard, Thiaucourt, le site de l'état-major, Nancy-Gentilly, Gerbéviller, Bayon, Herbéviller et Blâmont. Ces investissements nécessaires se poursuivront sur les années à venir.

## C. COUVERTURE OPERATIONNELLE : BILAN DEPUIS LA DEPARTEMENTALISATION

Pour les SDACR précédents, les paramètres de l'analyse de la couverture opérationnelle ont été définis comme suit :

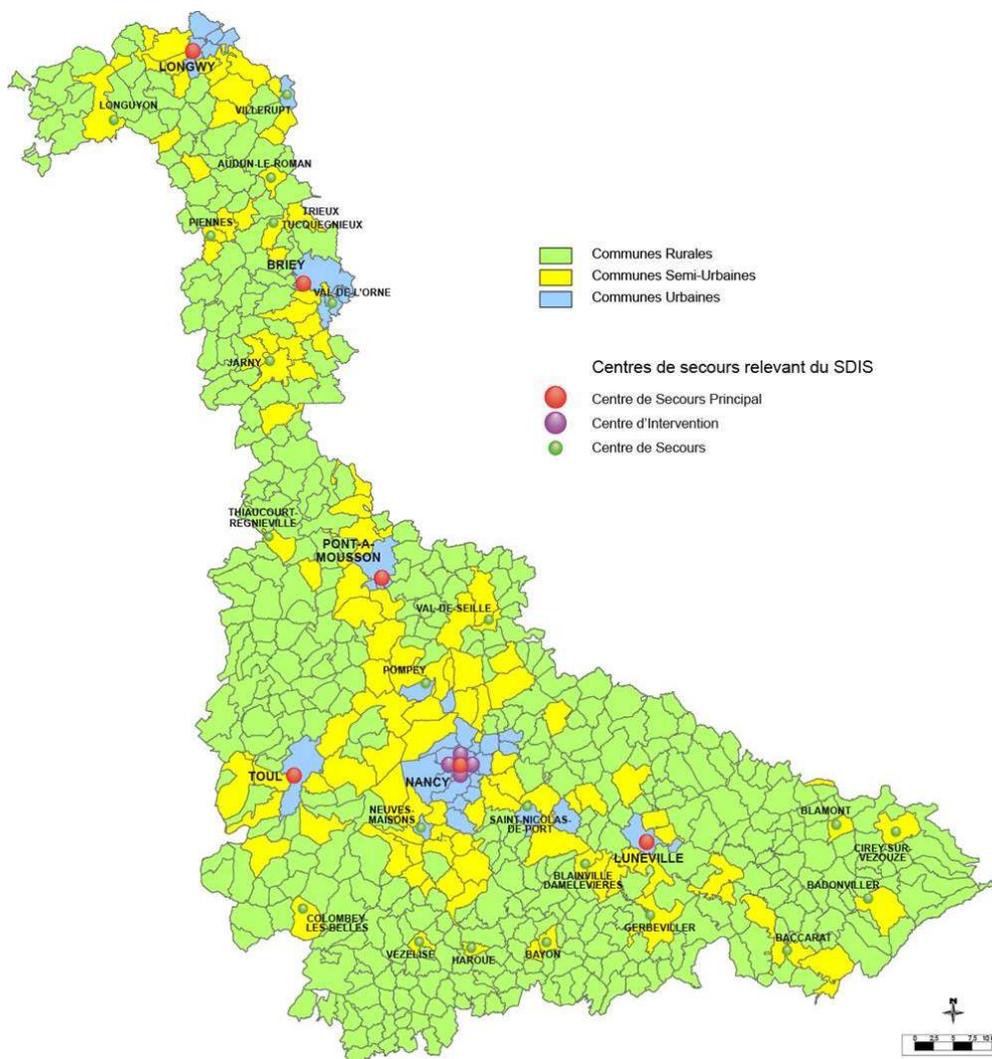
- Délai moyen d'intervention sur zone (ancien délai de couverture) = temps compté entre la validation d'une demande de secours et l'arrivée sur les lieux de l'intervention du premier véhicule. Ce temps est fourni par les rapports d'intervention rédigés après chaque opération, les horaires pris en compte étant produits par le CTA (horodatage par une horloge tierce du service). Le temps retenu est celui du premier engin sur les lieux.
- Chaque commune a été classée selon des critères de population ou de densité, pour les répartir dans 3 catégories : RURAL, Semi URBAIN, URBAIN. Le détail est repris dans le tableau ci-après. Les fonds de couleurs seront repris dans les analyses cartographiques. Cette référence d'urbanisation est communément retenue par les SDIS.

CRITERES DE CLASSEMENT	
<b>URBAIN</b>	Communes supérieures à <b>20000</b> habitants <b>ou</b> avec une densité de population <b>&gt; 600</b> habitants/km <sup>2</sup>
<b>Semi URBAIN</b>	Communes supérieures à <b>700</b> habitants <b>ou</b> avec une densité de population <b>&gt; 100</b> habitants/km <sup>2</sup>
<b>RURAL</b>	Communes inférieures à <b>700</b> habitants <b>ou</b> avec une densité de population <b>&lt; 100</b> habitants/km <sup>2</sup>

- Les critères de validation du temps moyen d'intervention sont les mêmes que pour le SDACR précédent, à savoir :

	<b>Conforme</b>	<b>Non conforme</b>
<b>URBAIN</b>	T≤10 min	T>10 min
<b>Semi URBAIN</b>	T≤15 min	T>15 min
<b>RURAL</b>	T≤20 min	T>20 min

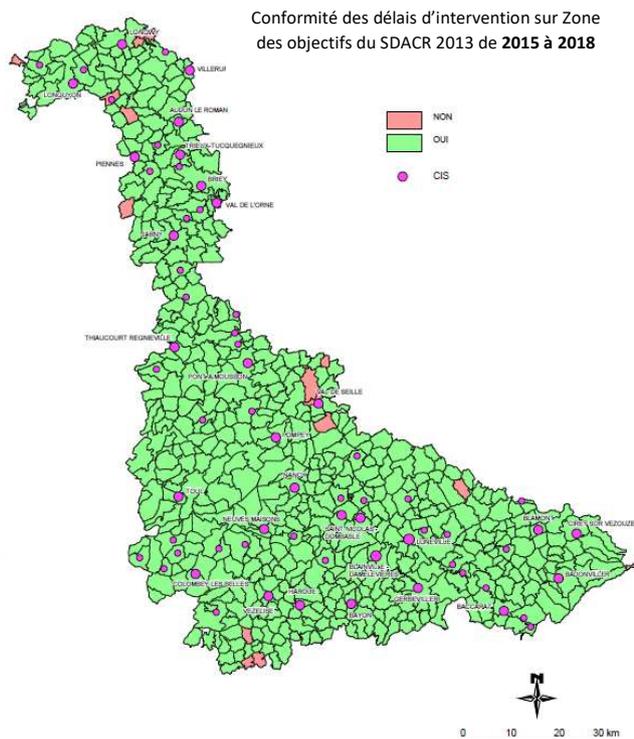
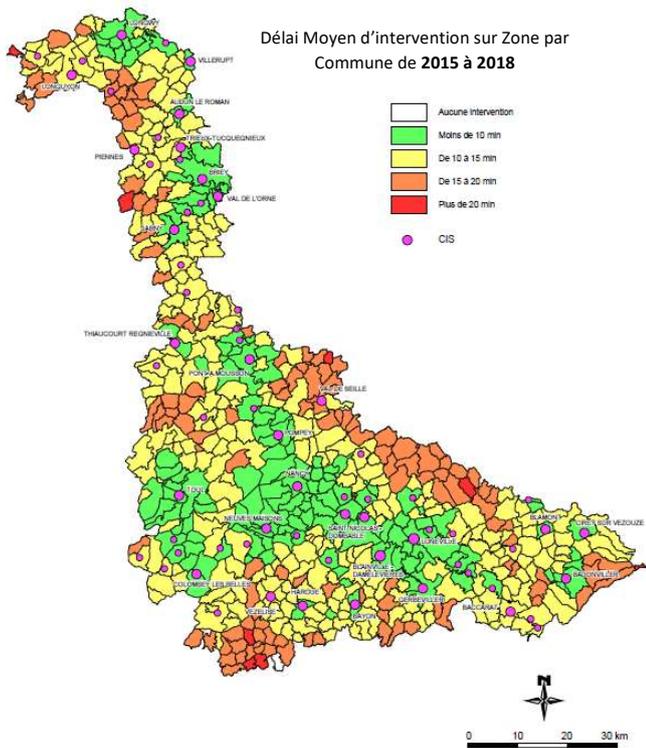
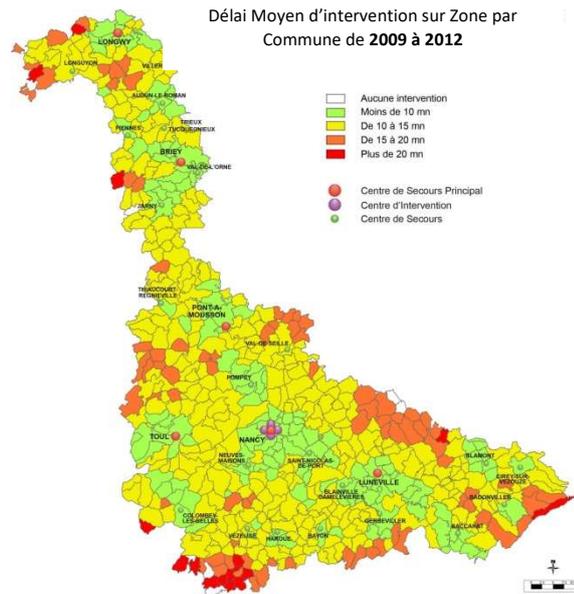
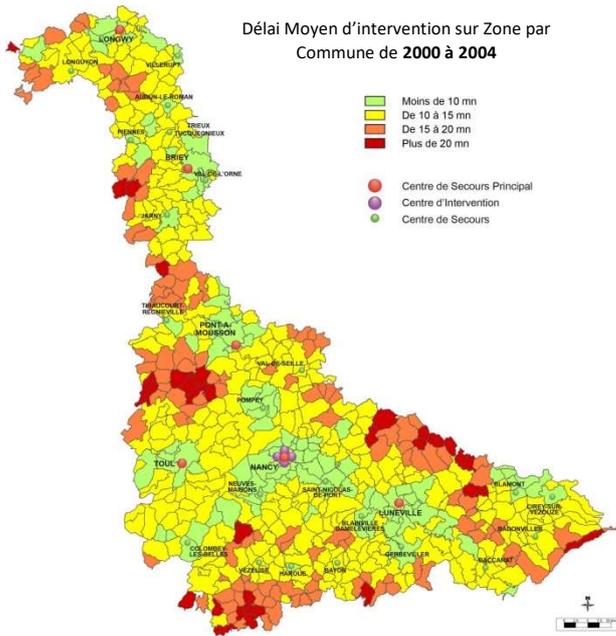
### Carte de classement des communes



Source : Données SIG – SDIS 54

Le délai moyen d'arrivée sur zone mesuré sur 4 ans est de **8 minutes et 31 secondes (moyenne nationale de 14 min 42 secondes)**.

Les cartes des pages suivantes permettent de comparer l'évolution générale de la couverture opérationnelle entre le SDACR précédent (statistiques de 2000 à 2004), et celles plus récentes de 2009 à 2011. A noter que l'analyse de la tranche 2009-2012 ne tient pas compte des interventions diverses, ces dernières ayant pour la plupart été classées comme non urgentes. Le traçage des délais moyens de ces interventions n'est donc plus révélateur, et ne peut donc plus être considéré comme un critère de performance.



Source : Données SIG – SDIS 54

Au regard des 4 cartes et en les comparant, plusieurs constats immédiats émergent :

- les délais moyens d'intervention sur zone mesurés récemment répondent aux objectifs fixés dans le SDACR précédent,
- le développement des partenariats avec les SDIS voisins (Convention Interdépartementale d'Assistance Mutuelle) permet de couvrir, dans des délais conformes, les communes limitrophes du département,
- un secteur voit globalement les délais augmenter, celui centré autour de la commune de Pierrepont. Ce secteur fait l'objet d'une étude particulière dans le chapitre E,



- depuis 2015, on constate une augmentation progressive du délai moyen d'arrivée sur zone. Des études spécifiques sur les évolutions des délais de rassemblement et de l'alerte ne justifient pas ces évolutions. Celles-ci peuvent être expliquées par une modification structurelle des aménagements urbains et du déplacement de la population en périphérie des communes. Cet élément doit être surveillé.



# PARTIE 3 : BILAN DES OBJECTIFS PRECEDENTS ET STATISTIQUES OPERATIONNELLES

## *PARTIE 3 : BILAN DES OBJECTIFS PRECEDENTS ET STATISTIQUES OPERATIONNELLES* 46

A. LE BILAN DU SDACR 2013 .....	47
B. LES STATISTIQUES OPERATIONNELLES.....	55
1. Analyse globale .....	55
1.1 Analyse quantitative temporelle des interventions .....	56
1.2 Analyse de l'activité opérationnelle par catégorie.....	59
2. Analyse qualitative et quantitative par commune et par centre .....	62
2.1 Activité opérationnelle cartographiée par commune (moyennes) .....	62
2.2 Activité opérationnelle par Centres d'Incendie et de Secours (CIS) .....	64
2.3 Activité spécifique du CTA-CODIS .....	72
3. Principaux indicateurs liés aux personnels opérationnels des CIS .....	74
3.1 Indicateur OP D11-1 : potentiel opérationnel départemental.....	74
3.2 Indicateur OP D11-2 : taux de départ avec un effectif inférieur à l'effectif réglementaire.	77
3.3 Indicateur OP D11-3 : taux d'encadrement en chef d'agrès .....	80
3.4 Indicateur OP D12-1 : durée moyenne des interventions.....	84
3.5 Indicateur OP D12-2 : sollicitation moyenne des SP en intervention .....	88
3.6 Indicateur OP D21-4 : taux de substitution quantitative par centre.....	92
3.7 Indicateur OP D12-2 : suivi des temps de rassemblement.....	96

**A. LE BILAN DU SDACR 2013**

Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
<b>La prévention</b>								
SDACR _2013_ 1	Recherches des Circonstances et Causes d'Incendie (RCCI).	GPRI	2013	Formation d'un officier par an à l'ENSOSP en alternance entre le GPCO et le GPRI. Elaboration d'une méthodologie (En cours par YP). Pas encore de mise en application.		1		
<b>La prévision et la planification</b>								
SDACR _2013_ 2	Conforter le rôle de la prévision auprès des autorités de police, dans les domaines qui sont les siens (DECI, accessibilité des engins de secours, dispositifs prévisionnels de secours, analyse des risques et planification de la réponse de sécurité civile,...).	BDPO	2013	2014	Renforcement de la collaboration avec services préfectoraux, en particulier SIDPC, Bureau des Polices Administratives et Bureau des Procédures Environnementales, DREAL et DDT (intégration du réseau d'information des services instructeurs)		1	
SDACR _2013_ 3	Ajuster la politique de DECI à la nouvelle réglementation en accompagnant les communes.	GPCO/GPRI	2015	2016	Création d'un poste de Catégorie A au GPRI dédié à la DECI. Approbation du RDDECI avec information des maires en réunions locales. Proposition de prêt de matériel pour les contrôles.	1		
SDACR _2013_ 4	Dynamiser la politique ETARE, en accélérant la mise à jour et la production de nouveaux plans.	BDPO	2013	2016	Elaboration progressive des ETARE sur 4 ans à partir d'une liste départementale et d'outils d'aide à l'élaboration. Mise en place d'une procédure de mise à jour.	1		
SDACR _2013_ 5	Intégrer une partie réglementaire d'accessibilité dans le règlement opérationnel pour les projets de construction d'immeubles d'habitation, les établissements soumis au Code du Travail, les établissements classés pour la protection de l'environnement (I.C.P.E.).	BDPO	2013	2013	Intégration du guide accessibilité en annexe du RO	1		
SDACR _2013_ 6	Renforcer la connaissance réglementaire des prévisionnistes.	BDPO	2013	2014	Formation des prévisionnistes territoriaux à l'ENSOSP pour les ICPE. FMMPA annuelle en début d'année pour intégration des nouvelles procédures et réglementations.		1	
SDACR _2013_ 7	Mettre en place un guichet unique au niveau de l'Etat-majour pour recueillir toutes sollicitations relatives aux compétences du Groupement de Planification et de Coordination Opérationnelles	GPCO/GPRI	2013	2017	Pour manifestations, guichet unique assuré par le BDPO et pour les dossiers d'urbanisme au niveau du GPRI	1		
SDACR _2013_ 8	Améliorer la cinétique de mise à jour des infos arrivant dans le service pour améliorer les consignes opérationnelles à destination des centres opérationnels (indisponibilité des points d'eau et manifestations).	BDCO	2013		Mise en place d'outils spécifiques pour les chefs de salle afin de prendre en compte les remontées d'info pouvant avoir un impact opérationnel. Prise en compte de ce point particulier dans le projet de changement du SGO (en cours)		1	
SDACR _2013_ 9	Optimiser le Système d'Information Géographique.	BDSIG	2013		Reprise complète de la base de données pour une meilleure réponse aux demandes des services (toujours en cours). Une mutation est prévue à la mise en place du nouveau logiciel SGO.		1	
<b>Le traitement de l'alerte constitue le premier objectif de qualité des secours</b>								
SDACR _2013_ 10	Maintenir le délai moyen de traitement de l'alerte < 1mn 30.	BDCO/PSIT	2015		Achat d'un logiciel spécifique (OXIO) pour mise en place d'un suivi dynamique d'indicateurs permettant de contrôler individuellement la qualité de traitement des appels. Dans le cadre du CCTP SGO, il est convenu d'acquérir des outils plus performants pour diminuer le temps de traitement.	1		



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
SDACR _2013_ 11 Mettre en place un réseau d'alerte permettant de rationaliser la fonction de stationnaire, et de fiabiliser l'alerte des personnels.	BDCO/PSIT	2015	2016	Installation d'un réseau d'alerte SDIS indépendant permettant un meilleur contrôle et une meilleure qualité d'engagement des personnels et des moyens. Achat et déploiement de nouveaux Terminaux Individuels d'Appels Sélectifs (BIP)	1			
SDACR _2013_ 12 Disposer d'indicateurs pertinents permettant l'amélioration continue de la gestion des appels (Réception, traitement...).	BDCO/PSIT	2015	2016	Achat d'un logiciel spécifique (OXIO) pour mise en place d'un suivi dynamique d'indicateurs permettant de contrôler individuellement la qualité de traitement des appels.	1			
SDACR _2013_ 13 Adapter le logiciel d'alerte à l'intégration de toutes les nouvelles technologies.	BDCO/PSIT	2013		Mise en place d'outils de remontées d'information automatiques (Chaîne de commandement, autorités, presse). Prise en compte de ces éléments dans l'élaboration du CCTP du nouveau SGO. Prise en compte des réseaux sociaux et de leur évolution.	1			
SDACR _2013_ 14 Etudier la sécurisation du système d'alerte et Renforcer la sécurité intrinsèque du CTA-CODIS pour assurer une permanence maximale de la prise d'alerte et d'engagement des secours.	BDCO/PSIT	2013	2016	Mise en place d'un plan de continuité d'activité technique + dissociation des équipements nécessaires au fonctionnement + nouveau RDA	1			
SDACR _2013_ 15 Mettre en place des modes de gestion de l'appel dégradé complété le cas échéant par la mise en place d'une mutualisation avec d'autres centres d'appels et de gestion de crise.	BDCO/PSIT	2013		Amélioration du fonctionnement ULSEC et prise en compte de la sécurisation CTA dans le nouveau projet SGO (interSGO 54/57).	1			
<b>Le délai d'intervention sur zone</b>								
SDACR _2013_ 16 Maintenir les délais moyens d'intervention sur zone actuels. (Cf. chapitre C – page 76 - titre 2.2), en utilisant au besoin les conventions interdépartementales d'assistance mutuelle § Zones urbaines : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90% des missions, fixé à 10 minutes. § Zones semi-urbaines : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90% des missions, fixé à 15 minutes. § Zones rurales : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90% des missions, fixé à 20 minutes. Dans le cadre des missions ne présentant pas de caractère d'urgence ou ne relevant pas directement de ses missions, le SDIS pourra être amené à s'exonérer de son objectif de délai moyen d'intervention sur zone.	BDCO/PSIT	2013	2016	Contrôle qualité mis en place avec la COP + Tableaux de bord instantanés pour CDC/CDG et services supports.	1			
<b>Le temps de rassemblement</b>								
SDACR _2013_ 17 Maintenir un temps de rassemblement cohérent avec la couverture opérationnelle : Ce temps prend en compte le temps d'habillage. Garde caserné jour 2 min, nuit 3 min/Ast jour 10 min, nuit 10 min	GPCO/GT/ PSIT	2015		Suivi dynamique de l'indicateur par CIS (logiciel OXIO) avec action corrective en cas de besoin. Problème de comptage lié à l'exploitation des données GIPSI (arrondi à la minute), mais pris en compte dans nouveau SGO.	1			
SDACR _2013_ 18 Fixer, dans le tableau de bord un indicateur de contrôle du temps écoulé entre la validation du traitement de l'alerte et la réception de l'ordre de départ dans le centre d'incendie et de secours.	GPCO/GT/ PSIT	2015		Pas de tableau de bord, mais fiabilisation de l'alerte des secours avec le nouveau RDA.	1			



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
Les moyens de couverture du risque courant								
SDACR _2013_ 19	Apporter une réponse SAP dans un délai moyen d'intervention sur zone conforme aux objectifs fixés (Chapitre C – paragraphe 2.2 page 77 Carte «délai moyen de couverture par commune de 2009 à 2012») sur l'ensemble des zones rurales du département.  § Mutualiser la réponse SAP avec les départements limitrophes pour améliorer la couverture ;  § Apporter une réponse secouriste de proximité dans les situations de départ réflexe, dans l'attente d'un niveau 1 ou 2.	GPCO	2013		Conventions interdépartementales d'assistance mutuelle existantes et nécessitant une mise à jour (en cours)	1		
		GPCO/GSTL/GS RH	2014		Modernisation du parc matériel des CPI, création d'un CPI à Einville-au-Jard avec formation des personnels. Renforcement de la coopération interdépartementale pour secteurs particuliers. Révision de l'arborescence décisionnelle SAP en lien avec le SAMU pour améliorer les délais de traitement des appels.			
SDACR _2013_ 20	Adapter le moyen et le délai de réponse pour les carences ambulancières et transports secondaires urgents (véhicule armé par 2 SP, à 30 minutes).	GPCO/GTPH/G STL	2014	2015	Mise en place d'un Véhicule de Transport Sanitaire au CSP BRIEY pour répondre à ce besoin. Validation de l'armement et des conditions d'engagement par les instances paritaires et les partenaires extérieurs (SAMU, CH BRIEY...)	1		
SDACR _2013_ 21	Obtenir une mise en place rapide par l'ARS du dispositif de réponse aux urgences psychiatriques.	GPCO/SSSM	2014	2014	Pas de procédure spécifique avec l'ARS mais dotation VSAV en modèles de certificat et formation de CA VSAV	1		
SDACR _2013_ 22	Etendre l'application du protocole 15-17-18 sur les zones police et gendarmerie de l'ensemble du département.	GPCO	2014	2017	Protocole interservices validé et signé sous le pilotage de la préfecture en secteur police en 2012. Révision en cours et généralisation sur l'ensemble du département avant l'été 2018.	1		
SDACR _2013_ 23	<p>Ø Etudier la possibilité d'apporter, avec un financement du ministère en charge de la santé, une réponse adaptée en s'appuyant sur les infirmiers sapeur-pompier de Meurthe-et-Moselle et des SDIS limitrophes (infirmiers sous protocole médical).</p> <p>§ Organiser une garde H24 assurée par un binôme infirmier, et/ ou médecin, et secouriste à bord d'un véhicule dédié permettant d'assurer la couverture de la zone blanche Cirey-sur-Vezouze/Badonviller ;</p> <p>§ Organiser une garde H24 assurée par un binôme infirmier, et/ ou médecin, et secouriste à bord d'un véhicule dédié en mutualisant la réponse avec le SDIS 55 pour les zones blanches Commercy/Saint-Mihiel, Meuse Nord et avec le SDIS 88 pour la zone blanche Vézelize.</p>	GPCO/SSSM/G STL/GTLU	2014	2015	Mise en place en lien avec l'ARS, le SAMU, les élus locaux d'un véhicule dédié spécifiquement à cette mission de proximité au CS BADONVILLER avec une garde H24 d'un conducteur et d'un infirmier sapeur-pompier. Modalités d'engagement validées par le SAMU. Participation au financement par l'ARS. Mise à jour du protocole opérationnel à valider.	1		
SDACR _2013_ 24	Conforter, en partenariat avec le SAMU, la mise en place de la plateforme commune virtuelle, voire d'une véritable plateforme unique.	GPCO/PSIT	2017		Mise en place d'une réelle interconnexion SGO/SRM dans le cadre eu changement de SGO.		1	
SDACR _2013_ 25	Etendre la transmission des bilans simplifiés par l'utilisation du réseau ANTARES à l'ensemble du département	GPCO/PSIT	2014	2015	Cet objectif n'est plus d'actualité. La réponse au besoin a été réalisée par l'affectation de téléphone portable dans chaque VSAV financé par le CHU siège du SAMU.			1



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
SDACR _2013_ 26 Obtenir les données produites par les services partenaires du SAP. § Être destinataire des données de suivi et d'évaluation de la qualité remontées par le comité régional de l'observatoire des urgences lorraines (ORULOR) ; § Être destinataire des données du répertoire opérationnel des ressources (ROR).				Objectif revu, non retenu dans la feuille de route pluriannuelle				1
SDACR _2013_ 27 Recenser, traiter et corriger les dysfonctionnements dans le cadre du SAP. § Maintenir le dispositif actuel de gestion des dysfonctionnements ; § Inciter à la création d'un comité de suivi départemental comme prévu par le référentiel SAP-AMU.	GPCO/SSSM	2017	2017	Mise en place de réunions du comité de suivi restreint prévu par la convention. Echanges réguliers avec le SAMU pour traitement des dysfonctionnements.	1			
L'optimisation de la réponse opérationnelle								
SDACR _2013_ 28 Améliorer la réponse de proximité,					1			
SDACR _2013_ 29 Ajuster l'envoi du premier détachement au besoin en révisant les départs préconstitués,	GPCO	2013	2015	Modification des départs types à partir du RO. Prise en compte des REAC et de l'aptitude médicale. Démarche d'amélioration continue.	1			
SDACR _2013_ 30 Poursuivre les efforts de formation des : § Opérateurs CTA/CODIS : Par un renforcement en effectif d'opérateur, permettant un turn-over plus important, et en maintenant des gardes opérationnelles pour ces agents. Ce point doit permettre une meilleure compréhension de tous les emplois. § Chef d'agrès (2 ou 1 équipes) en risques technologiques et naturels, § Chefs de groupe en risques technologiques et naturels.	GPCO	2013	2014	Passage du régime de travail en 12 h avec adaptation des effectifs en poste en fonction des sollicitations relevées dans le SDACR. Possibilité pour le SPP de prendre gardes dans les CIS. Structuration de la FMA	1			
	GSRH	2013		Projet RTN2 non concrétisé				
SDACR _2013_ 31 Simplifier la demande de renforts lors de la phase de réponse courante.	GPCO	2013	2014	Paramétrage des groupes identifiés dans le RO dans le logiciel d'alerte.	1			
Le Potentiel Opérationnel Journalier «POJ»								
SDACR _2013_ 32 Procéder à des redéploiements permettant d'équilibrer les effectifs des sapeurs-pompiers professionnels du département en fonction des potentiels opérationnels journalier établis.	GPCO/GSRH/Groupements Territoriaux	2013		Prise en compte de l'activité opérationnelle relevée dans le SDACR pour chaque CIS pour adaptation des effectifs en tenant compte de la répartition journalière de l'activité. Mise en place d'une commission (COP) pour suivre tous les indicateurs et essayer de corriger ceux évoluant défavorablement (taux de substitution, armement quantitatif et qualitatif des engins)	1			
SDACR _2013_ 33 Moduler les gardes casernées et astreintes dans les CIS en tenant compte de la mixité statutaire (SPP-SPV).					1			
SDACR _2013_ 34 Réguler la charge opérationnelle par engin, par homme et par centre en revoyant le découpage des secteurs de couverture sur l'agglomération nancéienne.	GPCO/GTNY	2013	2015	(NOVEMBRE 2013) Révision du découpage du secteur de l'agglomération Nancéienne. Travail d'ajustement du secteur centre (Ville de Nancy) par rapport au nouveau plan de circulation, légère diminution du secteur 1° appel de Joffre au profit des trois autres centres. Ajustement des secteurs des autres communes de la Métropole. Mise en place d'un paramétrage du logiciel permettant une meilleure répartition de la charge opérationnelle (expérimentation non retenue)		1		



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements / services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
SDACR _2013_ 35	Créer un outil d'aide à la décision permettant l'affectation des personnels par CIS (POP).	GPCO/GSRH/Groupements Territoriaux	2013	2014	Commission créée	1		
SDACR _2013_ 36	S'assurer d'une disponibilité complémentaire de personnel dans les CIS à fortes activités	GPCO/GSRH/PS IT/Groupements Territoriaux	2013	2016	Modernisation progressive des outils de gestion (WEBCSAT, synoptiques CODIS, installation nouveau réseau d'alerte et déploiement de nouveaux sélectifs plus performants et interactifs). Développement des outils pour faciliter la déclaration de disponibilité des SPV. Poursuite de l'amélioration avec le déploiement du nouveau SGO. Mise en place d'outils de gestion pour les chefs de CIS.	1		
SDACR _2013_ 37	Revoir et ajuster le fonctionnement en garde casernée et non casernée des CIS.	GPCO/GSRH/Groupements Territoriaux	2013		Prise en compte de l'activité opérationnelle relevée dans le SDACR pour chaque CIS afin d'adapter les effectifs par CIS en tenant compte de la répartition journalière de l'activité. Mise en place d'une commission (COP) pour suivre tous les indicateurs et essayer de corriger ceux évoluant défavorablement (taux de substitution, armement quantitatif et qualitatif des engins). Mise en place d'un paramétrage du logiciel permettant une meilleure répartition de la charge opérationnelle (expérimentation feuille de garde sans piquet non retenue)		1	
SDACR _2013_ 38	Disposer d'un effectif complémentaire pour assurer une montée en puissance en cas d'intervention exceptionnelle ou d'interventions multiples.	GPCO/GSRH/PS IT/Groupements Territoriaux	2013	2016	Création d'un niveau de disponibilité supplémentaire dans le logiciel d'alerte et de gestion opérationnelle permettant aux personnels disponibles à plus de 8 minutes d'être comptabilisés.	1		
SDACR _2013_ 39	Modifier le règlement opérationnel en précisant : § la simultanéité d'engagement des véhicules, § l'organisation des gardes casernées et/ou de l'astreinte par centre,	GPCO	2013	2013	(NOVEMBRE 2013) Validation du règlement opérationnel en conseil d'administration le 23 novembre 2013.	1		
SDACR _2013_ 40	Procéder au classement des centres en CSP, CS ou CPI (arrêté préfectoral).	GPCO/GSAF	2013		Dossier toujours en cours. Il sera réalisé à l'issue de la rédaction du SDACR et du RO.			1
L'analyse des secteurs particuliers								
Le secteur de Longuyon								
SDACR _2013_ 41	Généraliser l'utilisation de la ressource humaine de Viviers-sur-Chiers (VSC) afin de lui permettre d'assurer les départs sur Longuyon. <i>Aujourd'hui ce dispositif d'alerte est en cours de test,</i>	GPCO/PSIT/GT PH	2013		Mutualisation de l'astreinte avec Viviers sur cher avec mise en œuvre du FIL chef d'agrès. Le développement du futur SGO permettra de compléter les ressources en nombre et compétences	1		
SDACR _2013_ 42	Poursuivre la politique de valorisation et de fidélisation des sapeurs-pompier volontaires,	GSRH	2013		Création d'une chancellerie. Création d'un poste de référent SPV (Cat A) et mise en place de référents SPV dans les groupements. Amélioration des conditions de conventionnement. Indemnisation de l'astreinte...	1		
SDACR _2013_ 43	Etudier la mise en place d'une convention d'assistance mutuelle avec le SDIS de la Meuse pour les communes proches.	GPCO	2013	2013	Convention d'assistance mutuelle signée en 2013. Mise à jour en cours		1	



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
L'analyse des secteurs particuliers								
Le secteur de Chambley-Bussières								
SDACR _2013_ 44	Modifier l'armement du CIS de Chambley-Bussières et lui affecter un engin premier secours qui ne nécessite pas de permis PL.	GPCO/GTPH/G STL	2013	2014	Non réalisé car principal projet économique abandonné.	1		
SDACR _2013_ 45	Envisager la création d'un CIS diurne armé par des SPV, selon le développement de la zone, issus des personnels du site (prospection, conventions avec les employeurs).	GPCO/GTPH/G STL	2013	2014	Non réalisé car principal projet économique abandonné.	1		
L'analyse des secteurs particuliers								
L'axe Longwy / Audun-le-Roman								
SDACR _2013_ 46	Créer un CIS sur la commune de Villers-la-Montagne, comptant le plus d'habitants (1 500 hab) : § Une zone industrielle y est implantée, § Infrastructures familiales favorisant le recrutement de personnels, § Implantation géographique proche de la RN52.				Analyse particulière CIS Villers la Montagne §3.1.2. Cette action ne sera pas maintenue dans ce SDACR.			1
SDACR _2013_ 47	Revoir les secteurs opérationnels en fonction de l'implantation du futur CIS de Villerupt.	GPCO/GTPH/G STL	2013		Mutualisation en cours avec le SDIS 57. Un site est pressenti en Meurthe et Moselle. Réflexion commune sur la définition des besoins en cours.		1	
SDACR _2013_ 48	Renforcer le CIS Pierrepont.				Ce centre a été doté d'un VPS. Cet objectif est toujours d'actualité			1
L'analyse des secteurs particuliers								
Le secteur nord de Longwy / Mont-Saint-Martin / Longlaville / Herserange								
SDACR _2013_ 49	Réaliser une étude particulière du secteur Longlaville / Saulnes pour les CIS de Longwy et de Hussigny-Godbrange.				Pas de changement de paramètres des secteurs d'intervention. Cet objectif est toujours d'actualité et devra faire l'objet d'une analyse de couverture.			1
SDACR _2013_ 50	Renforcer l'utilisation de conventions internationales uniquement pour le prompt secours en 1 <sup>er</sup> appel, avec la Belgique et le Luxembourg.	GPCO/GTPH	2013		Des réflexions sont en cours notamment sur la mutualisation des moyens spécialisés		1	
L'analyse des secteurs particuliers								
Les centres de première intervention non intégrés au corps départemental								
SDACR _2013_ 51	Analyser et envisager l'implantation d'un CIS du SDIS sur Einville-au-Jard,	GPCO/GTLU/GS RH	2013	2016	Recrutement, formation et équipement de 24 SPV pour création d'un CPI. Intégration dans le dispositif de couverture opérationnelle du secteur.	1		
SDACR _2013_ 52	Envisager la création d'un centre d'incendie et de secours communal,	GPCO/GTLU/GS RH				1		
SDACR _2013_ 53	Optimiser le secteur de 1 <sup>er</sup> appel en renforçant l'utilisation d'une convention interdépartementale uniquement pour le prompt secours en 1 <sup>er</sup> appel (Château-Salins, Lunéville et les CIS de proximité).	GPCO	2013	2016	Réalisé par la création du CPI Einville au Jard et par la mise à jour de la convention d'assistance mutuelle.	1		
SDACR _2013_ 54	Développer un partenariat avec les mairies pour la mise en place de Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP), pour le secours à victimes avec Défibrillateur Automatique Externe (DAE),	GPCO/GTLU/GS RH	2013	2016	Pas forcément nécessaire en raison de la création du CPI Einville au Jard	1		



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
SDACR _2013_ 55	Créer une réserve communale ou intercommunale de sécurité civile.	GPCO/GTLU/GS RH	2013	2016	Pas forcément nécessaire en raison de la création du CPII Einville au Jard	1		
SDACR _2013_ 56	Contrôler et s'assurer de l'engagement opérationnel des centres de première intervention non intégrés au corps départemental.	GPCO/GTPT/GS RH	2013		Mise à disposition d'un TIAS par CPII. Visites d'inspection réalisées par Chef de Groupement territorial	1		
La couverture des risques particuliers								
SDACR _2013_ 57	Améliorer le soutien sanitaire opérationnel en développant la complémentarité entre l'officier santé et l'officier sécurité en accentuant les points suivants : § Définir les missions nécessitant l'engagement d'un dispositif SSO ; § Mettre en place un dispositif de logistique alimentaires pour les personnels ; § Adapter la réponse de SSO aux besoins (exemple : développer des compétences spécifiques aux missions du SSO lors d'intervention d'équipes spécialisées, RAD, RCH, GRIMP, SAL).	GPCO/SSSM	2013	2015	Rédaction d'une IO SSO, formation d'officiers sécurité, mise en place d'un VSI à VANDIERES.	1		
SDACR _2013_ 58	Apporter aux victimes en milieu hostile une prise en charge médicale et/ou paramédicale, conforme aux données actuelles de la science.				Objectif intégré dans la feuille de route pluriannuelle	1		
SDACR _2013_ 59	Assurer la formation, ou l'information d'un nombre suffisant de médecins et d'infirmiers du SSM pour assurer la médicalisation lors d'interventions d'équipes spécialisés.				Objectif intégré dans la feuille de route pluriannuelle	1		
SDACR _2013_ 60	Moderniser le système d'alerte afin d'optimiser le déclenchement des équipes spécialisées.	GPCO/PSIT	2013		Modernisation du réseau d'alerte avec déploiement de Terminaux Individuels d'Alerte Sélectifs à chaque SP permettant de recevoir des informations alphanumériques.	1		
SDACR _2013_ 61	Perfectionner la préparation des chefs d'agrès non-spécialistes en leur proposant une formation complémentaire dans les domaines des risques chimiques, radiologiques et naturels.	GSRH	2013		Objectif revu, non retenu dans la feuille de route pluriannuelle			1
SDACR _2013_ 62	Remédier à l'absence d'expert en stabilité des structures afin de répondre aux besoins lors des mouvements de terrain et séisme.	GSRH/GPCO/CT D SDE	2013		Le développement de la spécialité SDE a été engagé en 2018. les futurs SDE 3 seront engagés en formation sur l'analyse bâtiminaire. Une recherche d'expert dans le domaine doit encore être réalisée.		1	
SDACR _2013_ 63	Renforcer le nombre de personnels formés feux de forêts (FDF3).	GSRH/CTD FDF	2013		Formation de plusieurs cadres à l'ECASC à VALABRE	1		
SDACR _2013_ 64	Renforcer la capacité d'expertise NRBCe en renforçant la formation des cadres dans ce domaine.	GSRH/CTD RCH	2013		Participation systématique aux 2 entraînements zonaux au CNCMFE de METZ. Inscription de cadres aux formations modulaires organisées par le centre national à AIX EN PROVENCE.	1		
SDACR _2013_ 65	Revoir la couverture opérationnelle des VPC.	GSTL/GPCO	2013	2015	Mise en service d'un Camion PC à NANCY avec suppression d'un VPC à DIEULOUARD	1		



Objectifs SDACR 2013/2018	Groupements/ services / personnes porteurs	Date de prise en charge	Date de réalisation finale	Actions menées	Traité	Traité mais à pérenniser / mettre à jour	En cours	Non réalisé
SDACR _2013_ 66 Mettre en place la fonction d'officier sécurité.	BDCO/BDSS	2013	2013	(JUILLET 2013) Mise en place, par note opérationnelle SSO_NOPS_2013_006, de la fonction d'officier sécurité. Elle est tenue par un chef de colonne à partir d'un niveau de commandement de chef de colonne.	1			
SDACR _2013_ 67 Développer la prise en charge psychologique des intervenants.	SSSM	2013	2013	Recrutement de psychologues sous statut SPV	1			
Bilan des Objectifs					48	8	5	6
					56			

## B. LES STATISTIQUES OPERATIONNELLES

<b>Référence</b>	Toutes les données représentées ici sont issues des CRSS (compte-rendu de sorties de secours). Ces données sont utilisées afin d'avoir une requête la plus complète possible et de posséder des valeurs consolidées après contrôle.
------------------	---

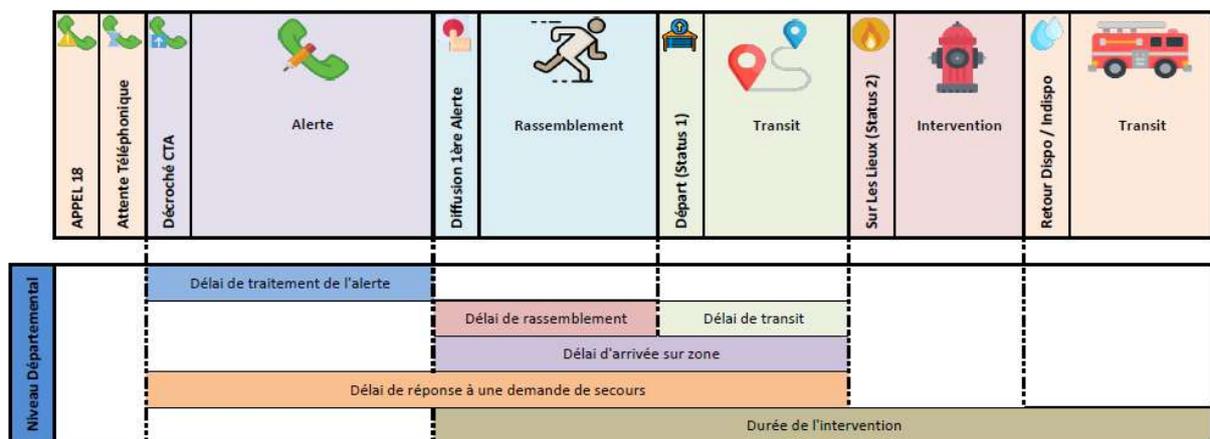
Comme il a été prévu à la parution du SDACR 2013-2018, un tableau de bord dynamique est construit. Des indicateurs ont été mis en place.

Est repris ci-dessous un extrait des principales données opérationnelles permettant de suivre les évolutions opérationnelles du SDIS et de toutes ses unités opérationnelles.

Ce document a été réalisé avec un nouveau logiciel livré fin d'année 2016.

Le délai de gestion d'une opération comprend plusieurs phases.

Le schéma ci-dessous représente les différentes phases d'une intervention, du décroché téléphonique par un opérateur CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) jusqu'à la rédaction du CRSS. Ces différentes phases sont analysées sur la base des indicateurs nationaux.



### 1. Analyse globale

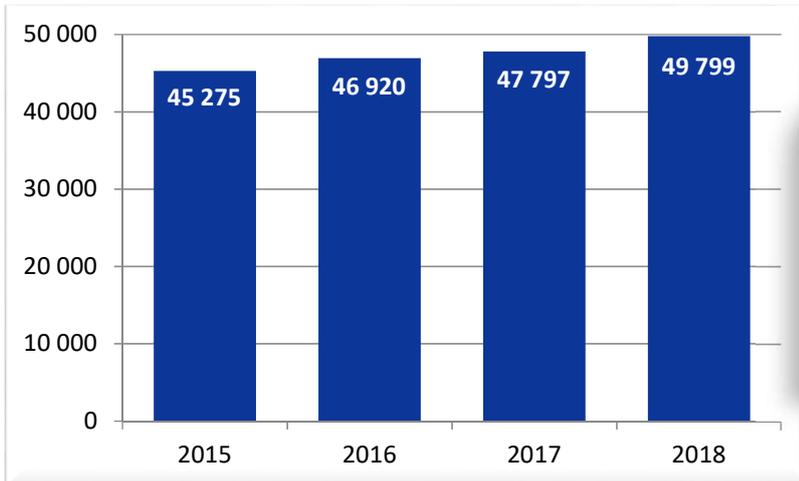
L'analyse de l'activité opérationnelle du SDIS de Meurthe-et-Moselle a été réalisée à partir des statistiques extraites du logiciel opérationnel et des CRSS renseignés par les chefs d'agrès et commandants des opérations de secours. Les domaines étudiés sont :

- le secours d'urgence et d'assistance aux personnes (SUAP),
- les incendies (INC),
- les accidents sur voie publique (AVP),
- les interventions diverses (DIV), (protection des biens et de l'environnement, prévention d'accidents, fuites d'eau, nids d'hyménoptères, ascenseurs bloqués, ...),
- les Interventions à Caractère Multiple (ICM).

La tranche retenue pour l'extraction des données est la période 2015-2018. Les années précédentes ont été étudiées pour les versions précédentes du SDACR.

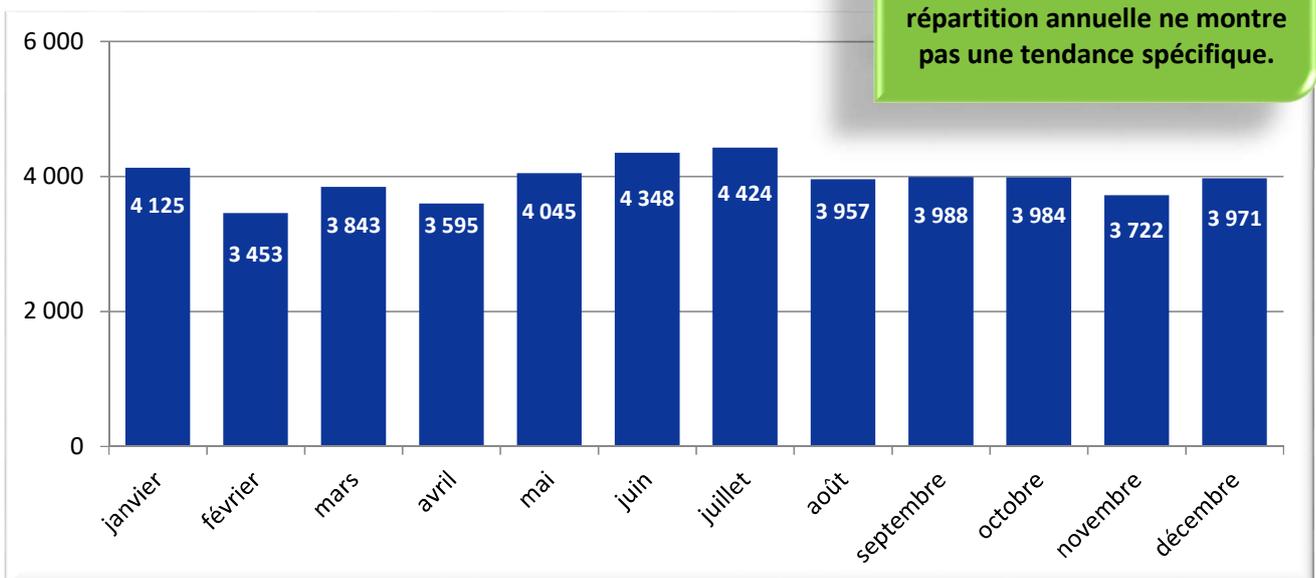
## 1.1 Analyse quantitative temporelle des interventions

### Nombre annuel d'interventions (toutes interventions confondues)



Nous constatons une augmentation régulière du nombre annuel d'interventions. Cette augmentation entre 2008 et 2018 correspond à 13 000 interventions en plus. Ces augmentations sont inférieures aux statistiques nationales.

### Répartition moyenne annuelle des interventions par mois (Années 2015 à 2018) (toutes interventions confondues)

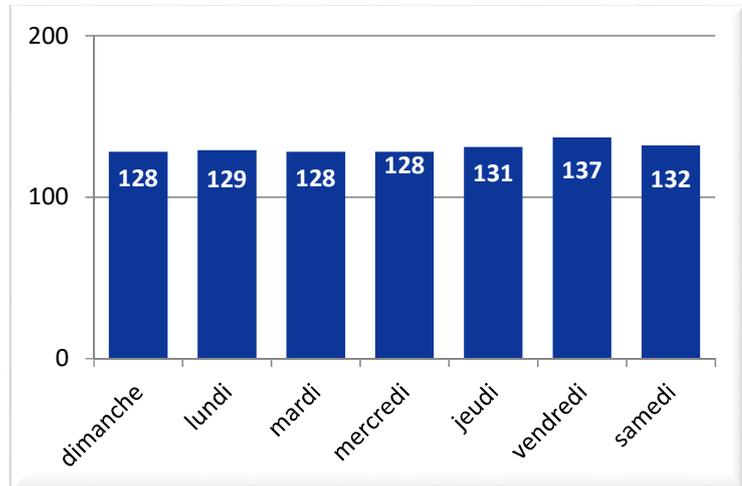


Avec une variation entre 3 400 et 4 400 par mois, la répartition annuelle ne montre pas une tendance spécifique.

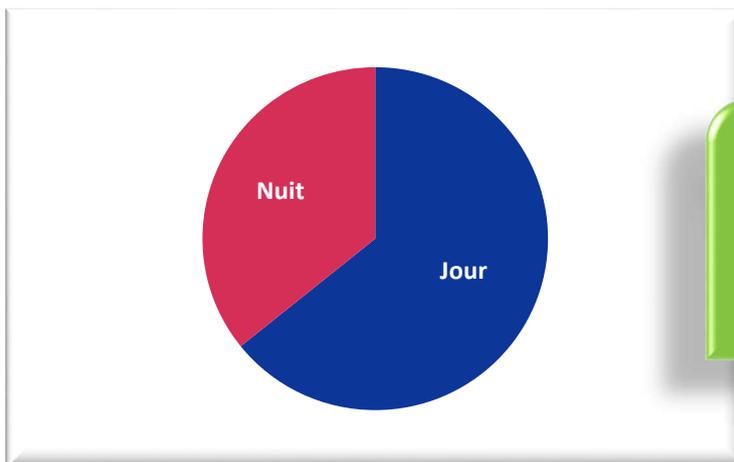


**Répartition moyenne hebdomadaire des interventions par jour (Années 2015 à 2018)  
(toutes interventions confondues)**

Le nombre d'interventions quotidien est équilibré sur chaque jour de la semaine, avec une moyenne de 130 interventions jour contre 110 entre 2006-2012.



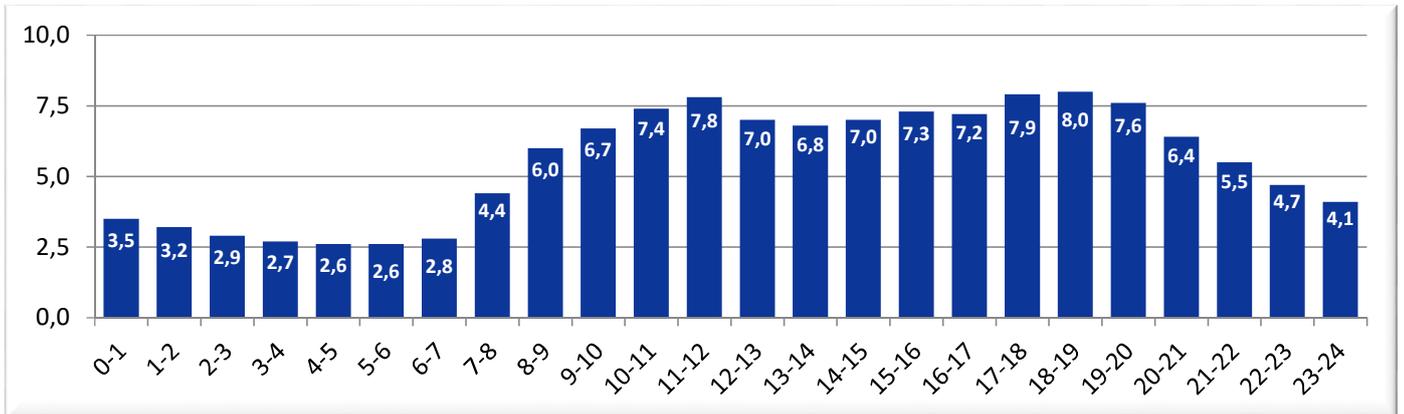
**Données SDACR 2013**  
**Répartition journalière nocturne/diurne des interventions (Années 2015-2018)**



Le ratio est de 2/3 des interventions (64,2 %) de 07<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00 et d'1/3 pour la tranche de 19<sup>h</sup>00 à 07<sup>h</sup>00 (35,8 %). Il est similaire aux indicateurs nationaux.



**Répartition moyenne quotidienne par tranche horaire des interventions par tranche horaire  
(Années 2015-2018)  
(toutes interventions confondues)**



L'activité opérationnelle départementale quotidienne augmente progressivement à partir de 7h (moins de 3 interventions par heure) pour atteindre un premier «pic» à 11h (8 inter/h). Cette activité horaire baisse ensuite légèrement pour remonter à un second «pic» vers 18h (8 inter/h). Une décroissance progressive est observée jusqu'à 00h00 avec un minimum de 4 inter/h. Entre 0h et 7h, l'activité reste inférieure à 3 interventions par heure de moyenne.

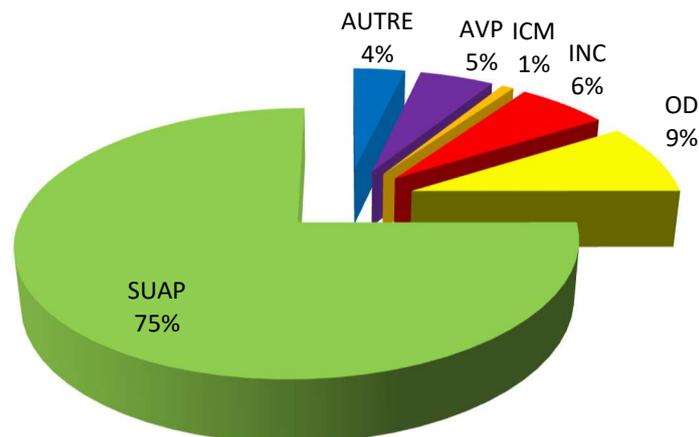
## 1.2 Analyse de l'activité opérationnelle par catégorie

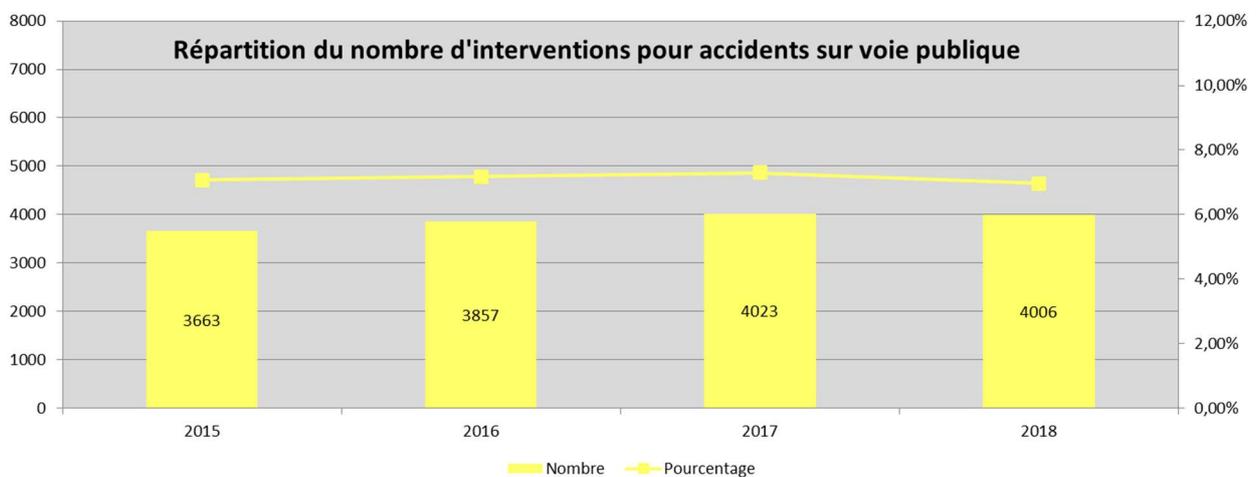
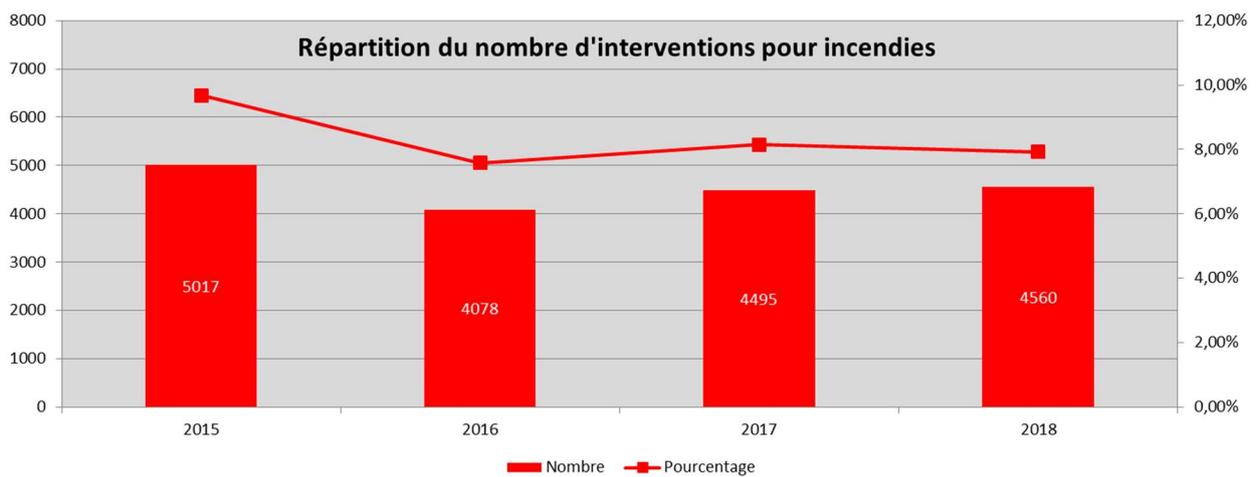
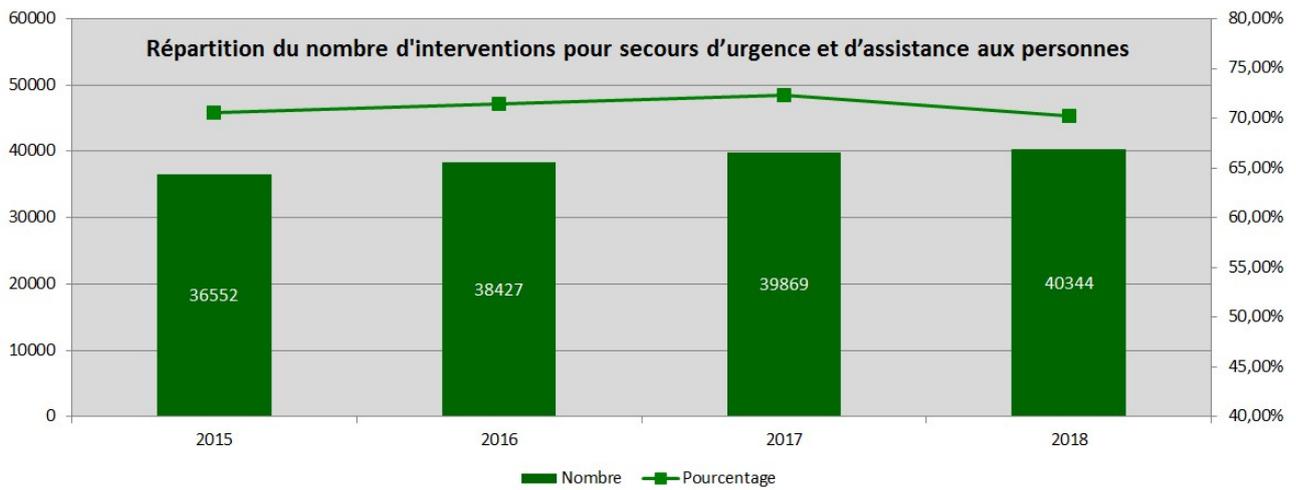
### Nombre d'interventions par catégorie (Années 2015-2018)

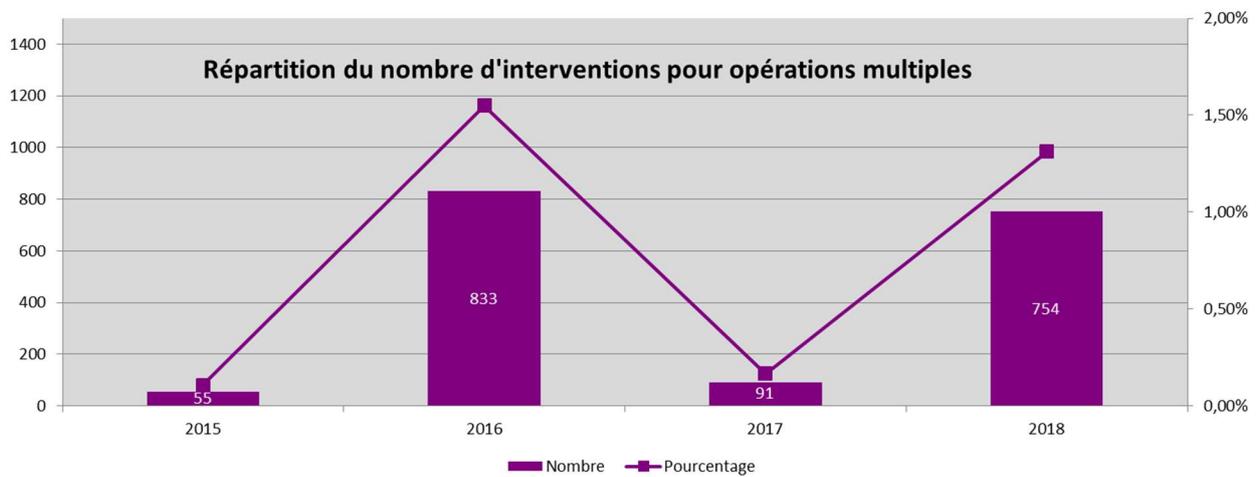
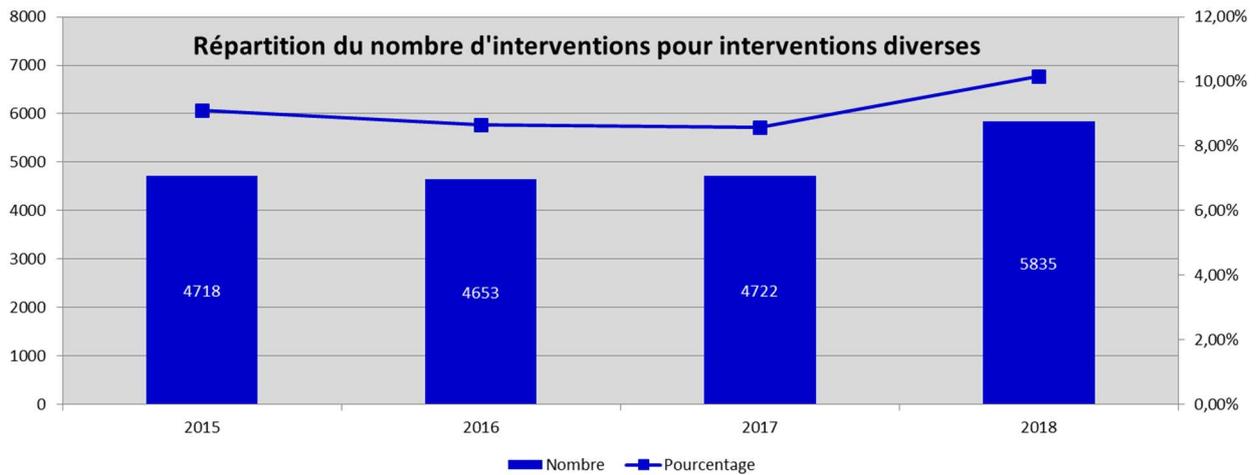
	AUTRE	AVP	ICM	INC	OD	SUAP	Total (hors ICM et Autres)	Evolution annuelle	Total	Evolution annuelle
2015	1661	2446	52	3229	4075	33812	43562		45275	
2016	1717	2439	767	2780	3931	35286	44436	2,01%	46920	3,63%
2017	1754	2530	89	2995	4012	36417	45954	3,42%	47797	1,87%
2018	1765	2478	706	3096	4904	36850	47328	2,99%	49799	4,19%

Nous constatons une augmentation importante du SUAP (+3 000) entre 2015 et 2018.

Répartition moyenne départementale des interventions par catégorie (Années 2015-2018)







Pour le secours d'urgence et d'assistance aux personnes, l'augmentation de la détresse sociale, les difficultés de permanence des soins et les carences d'ambulances privées justifient le pourcentage d'interventions réalisées dans ce domaine.

Pour les opérations multiples, nous constatons pour les années 2016 et 2018 un pic d'interventions suite aux intempéries.

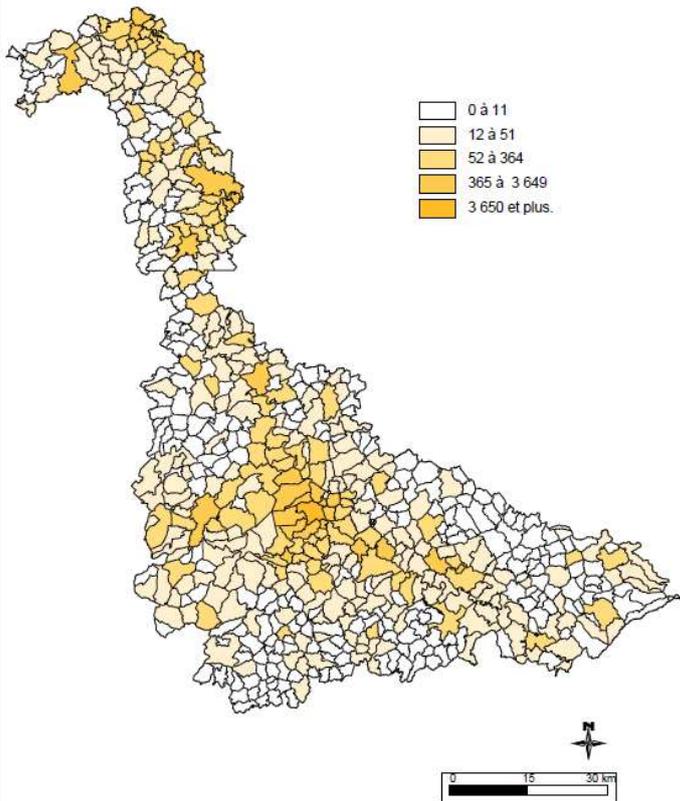
Les interventions incendies et accidents sur voie publique restent stables.

Une attention particulière devra être réalisée sur l'évolution des interventions diverses. Une augmentation en 2018 dû notamment aux épisodes de crue en janvier mais également aux hyménoptères avec une saison estivale plus longue ne doit occulter les démarches mises en œuvre pour diminuer nos interventions non statutaires.

## 2. Analyse qualitative et quantitative par commune et par centre

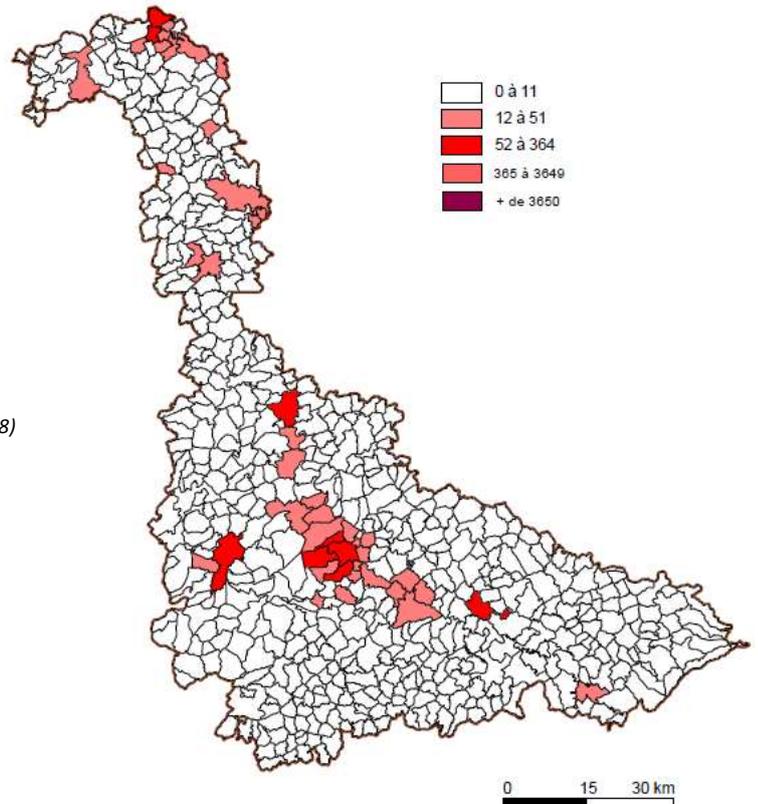
### 2.1 Activité opérationnelle cartographiée par commune (moyennes)

Ci-dessous la représentation cartographique du nombre d'interventions par commune sur les années 2015 à 2018.



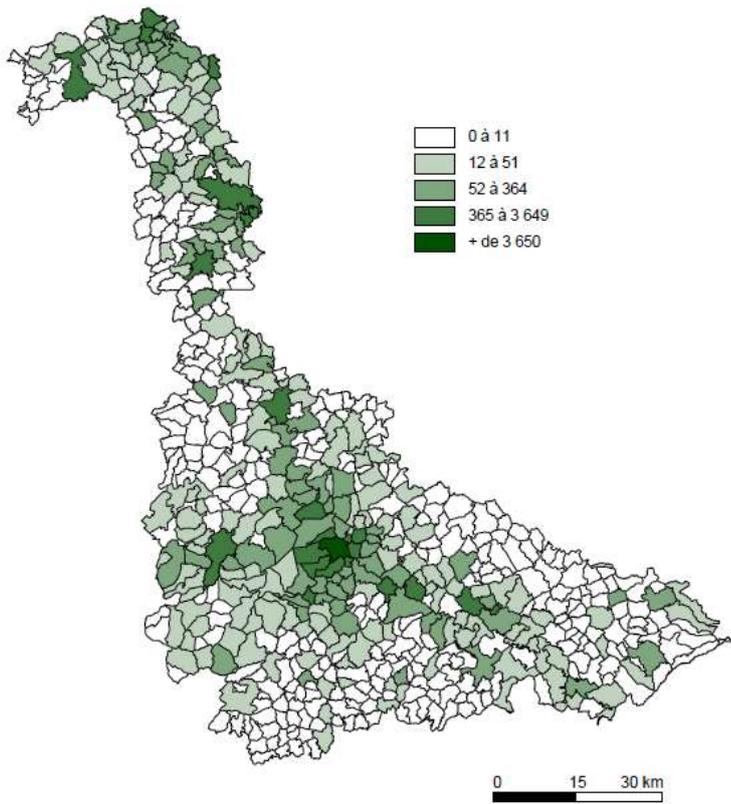
Nombre d'intervention par commune (moyenne annuelle sur la période 2015-2018)

Données : OXIO SIG SDIS 54



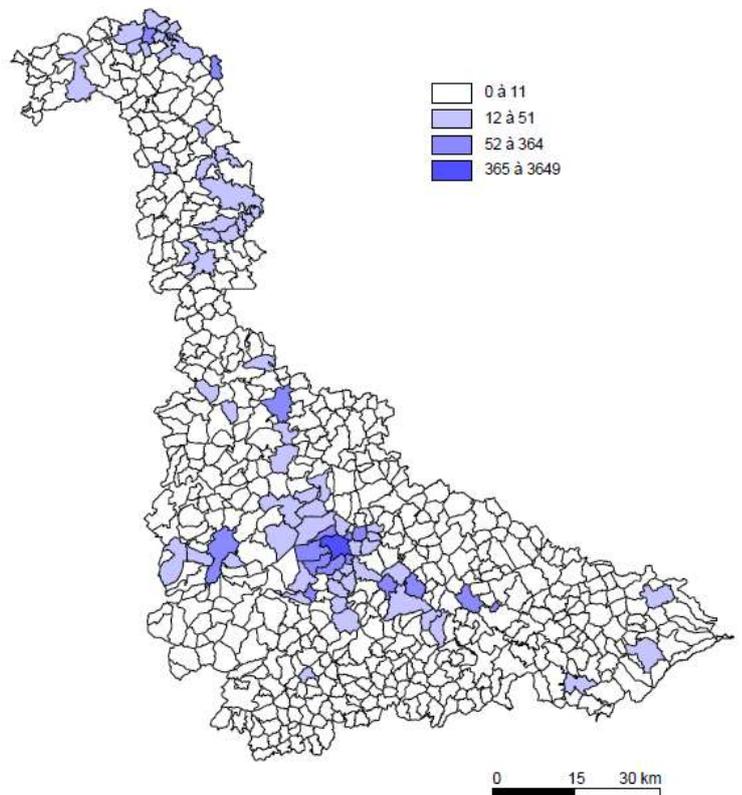
Nombre d'intervention INC par commune (moyenne annuelle sur la période 2015-2018)

Données : OXIO SIG SDIS 54



Nombre d'intervention SUAP/AVP par commune (moyenne annuelle sur la période 2015-2018)

Données : OXIO SIG SDIS 54



Nombre d'intervention DIV par commune (moyenne annuelle sur la période 2015-2018)

Données : OXIO SIG SDIS 54

Année	Nombre d'interventions annuel	Nombre d'interventions pour 100 000 habitants
2015	45275	6164
2016	46920	6388
2017	47797	6508
2018	49799	6780

Le nombre d'intervention pour 100 000 habitants est en constante augmentation. Dans la moyenne nationale qui est de 6707 interventions pour 100 000 habitants, nous sommes au-delà de la moyenne des SDIS de catégorie B (6211 interventions pour 100 000 habitants).

## 2.2 Activité opérationnelle par Centres d'Incendie et de Secours (CIS)

Pour les CIS ayant une activité moyenne de 3 000 interventions et plus

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CSP	NANCY	NANCY JOFFRE	6970	6950	7213	7493	13920	14706	3%	↗	7157
CSP	NANCY	NANCY VANDOEUVRE	5017	5344	5825	6083	10361	11908	7%	↗	5567
CSP	NANCY	NANCY TOMBLAINE	4361	4369	4709	4584	8730	9293	3%	↗	4506
CSP	NANCY	NANCY GENTILLY	4228	4459	4487	4586	8687	9073	2%	↗	4440
CSP	PAYS-HAUT	LONGWY	3759	4160	4175	4255	7919	8430	3%	↗	4087
Moyenne									4%		

Le CIS Nancy-Vandoeuvre a vu son activité opérationnelle croître de 7 % sur 4 ans. Tous les autres CIS concernés sont en augmentation d'activité de l'ordre de 2 à 3 %.

Pour les CIS ayant une activité moyenne de 2 000 interventions et plus

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CSP	LUNEVILLOIS	LUNEVILLE	2824	2831	2813	3091	5655	5904	2%	↗	2890
CSP	PONT-A-MOUSSON/TOUL	TOUL	2604	2702	2731	2718	5306	5449	1%	↗	2689
CSP	PONT-A-MOUSSON/TOUL	PONT A MOUSSON	2257	2269	2289	2569	4526	4858	4%	↗	2346
CS	NANCY	POMPEY	1995	2037	2105	2128	4032	4233	2%	↗	2066
Moyenne									2%		

L'activité opérationnelle des 4 CIS ci-dessus est en augmentation progressive de 1 à 4 %.

**Pour les CIS ayant une activité inférieure à 2 000 et plus de 1 000 interventions**

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CS	NANCY	SAINT NICOLAS DE PORT	1810	1851	1917	2070	3661	3987	4%	↗	1912
CSP	PAYS-HAUT	BRIEY	1433	1706	1475	1588	3139	3063	-1%	↘	1551
CS	NANCY	NEUVES MAISONS	1492	1501	1558	1632	2993	3190	3%	↗	1546
CS	PAYS-HAUT	VAL DE L'ORNE	1301	1608	1371	1441	2909	2812	-2%	↘	1430
CS	PAYS-HAUT	JARNY	1237	1307	1221	1281	2544	2502	-1%	↘	1262
Moyenne									1%		

Parmi les 5 CIS concernés, on remarque que l'activité des CIS Saint-Nicolas-de-Port et de Neuves-Maisons est en progression. Les 3 autres ont une activité fluctuante d'une année à l'autre avec une tendance sur 4 ans à la baisse.

**Pour les CIS ayant une activité inférieure à 1 000 et plus de 200 interventions**

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CS	PAYS-HAUT	VILLERUPT	796	859	960	953	1655	1913	8%	↗	892
CS	LUNEVILLOIS	BADONVILLER	423	605	679	699	1028	1378	17%	↗	602
CS	PAYS-HAUT	LONGUYON	579	589	610	582	1168	1192	1%	↗	590
CS	PAYS-HAUT	PIENNES	564	606	518	655	1170	1173	0%	↗	586
CS	LUNEVILLOIS	BACCARAT	588	540	530	586	1128	1116	-1%	↘	561
CS	LUNEVILLOIS	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	486	509	499	536	995	1035	2%	↗	508
CS	PONT-A-MOUSSON/TOUL	COLOMBEY LES BELLES	485	509	490	483	994	973	-1%	↘	492
CS	PAYS-HAUT	AUDUN LE ROMAN	442	484	477	493	926	970	2%	↗	474
CPII	PAYS-HAUT	HUSSIGNY GODBRANGE	347	348	425	509	695	934	17%	↗	407
CS	LUNEVILLOIS	BAYON	393	395	399	382	788	781	0%	↗	392
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	DIEULOUARD	345	364	416	407	709	823	8%	↗	383
CS	PAYS-HAUT	TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	391	447	321	369	838	690	-9%	↘	382
CPII	NANCY	RICHARDMENIL	343	379	413	286	722	699	-2%	↘	355
CS	NANCY	HAROUÉ	325	329	371	369	654	740	7%	↗	349
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	PAGNY SUR MOSELLE	355	310	315	365	665	680	1%	↗	336
CS	NANCY	VEZELISE	335	306	320	332	641	652	1%	↗	323
CS	LUNEVILLOIS	BLAMONT	293	262	332	360	555	692	12%	↗	312
CS	PONT-A-MOUSSON/TOUL	THIAUCOURT REGNEVILLE	309	265	266	292	574	558	-1%	↘	283
CS	LUNEVILLOIS	CIREY SUR VEZOUZE	224	233	278	267	457	545	10%	↗	251
Moyenne									4%		

Parmi tous les CIS du tableau ci-dessus, on peut en isoler 5 qui subissent une hausse significative qu'on peut justifier de 2 manières différentes :

- CIS Villerupt et Hussigny-Godbrange : hausse en lien avec le projet « ESCH-BELLVAL »,
- CIS Badonviller, Blâmont et Cirey-sur-Vezouze : hausse d'activité probablement due à la mise en service d'un VLI sur ce secteur très rural.

A noter également l'activité soutenue du CIS Richardménil qui est classé en CPII (CIS non doté de VSAV).



## Pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 200 interventions

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CS	LUNEVILLOIS	GERBEVILLER	191	181	173	166	372	339	-4%	↘	178
CPII	LUNEVILLOIS	HERBEVILLER	67	104	107	134	171	241	20%	↗	103
CPII	LUNEVILLOIS	CHENEVIÈRES	107	80	101	120	187	221	9%	↗	102
CPII	LUNEVILLOIS	EINVILLE AU JARD	0	5	140	153	5	293	2880%	↗	99
CPII	LUNEVILLOIS	AZERAILLES	98	89	115	95	187	210	6%	↗	99
CPII	LUNEVILLOIS	SAINT CLEMENT	80	95	77	90	175	167	-2%	↘	86
CPII	LUNEVILLOIS	AVRICOURT	72	61	76	72	133	148	6%	↗	70
CPII	LUNEVILLOIS	CHANTEHEUX	36	46	46	68	82	114	20%	↗	49
CPII	LUNEVILLOIS	THIAVILLE SUR MEURTHE	36	25	54	49	61	103	34%	↗	41
CPII	LUNEVILLOIS	MARAINVILLER	29	29	23	47	58	70	10%	↗	32
CPII	LUNEVILLOIS	BERRICHAMPS	10	6	23	34	16	57	128%	↗	18
Moyenne									18%		

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CPII	NANCY	SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	107	111	127	286	218	413	45%	↗	158
CPII	NANCY	HARAUCCOURT	176	161	128	125	337	253	-12%	↘	148
CPII	NANCY	TONNOY	67	82	86	104	149	190	14%	↗	85
CPII	NANCY	CHAMPENOIX	68	62	73	101	130	174	17%	↗	76
CPII	NANCY	LENONCOURT	59	65	75	86	124	161	15%	↗	71
CPII	NANCY	VITERNE	7	28	40	41	35	81	66%	↗	29
Moyenne									14%		

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CPII	PAYS-HAUT	MOINEVILLE VALLEROY	134	172	116	118	306	234	-12%	↘	135
CPII	PAYS-HAUT	MANCIEULLES	123	149	111	116	272	227	-8%	↘	125
CPII	PAYS-HAUT	HATRIZE	66	71	60	121	137	181	16%	↗	80
CPII	PAYS-HAUT	VIVIERS SUR CHIERS	61	67	63	124	128	187	23%	↗	79
CPII	PAYS-HAUT	MONT BONVILLERS	48	88	79	81	136	160	9%	↗	74
CPII	PAYS-HAUT	MARS LA TOUR	56	83	75	73	139	148	3%	↗	72
CPII	PAYS-HAUT	PIERREPONT	53	64	94	65	117	159	18%	↗	69
CPII	PAYS-HAUT	CHARENCEY VEZIN	62	63	67	66	125	133	3%	↗	65
CPII	PAYS-HAUT	CHAMBLEY BUSSIÈRES	57	61	50	86	118	136	8%	↗	64
CPII	PAYS-HAUT	NORROY LE SEC	36	30	26	34	66	60	-5%	↘	32
Moyenne									3%		

CentreType	Groupement	Centre	2015	2016	2017	2018	Cumul 2015/2016	Cumul 2017/2018	Evolution entre les deux périodes	Flèche	Moyenne
CS	PONT-A-MOUSSON/TOUL	VAL DE SEILLE	182	202	127	171	384	298	-11%	↘	171
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	VANDIÈRES	104	111	115	142	215	257	10%	↗	118
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	BLENOD LES TOUL	87	120	101	94	207	195	-3%	↘	101
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	ESSEY ET MAIZERAIS	92	78	96	101	170	197	8%	↗	92
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	BULLIGNY	69	42	48	73	111	121	5%	↗	58
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	COTES EN HAYE	50	43	55	83	93	138	24%	↗	58
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	FAVIERES	63	52	50	66	115	116	0%	↔	58
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	ARNAVILLE	73	76	30	39	149	69	-27%	↘	55
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	34	27	25	42	61	67	5%	↗	32
CPII	PONT-A-MOUSSON/TOUL	URUFFE	22	29	25	17	51	42	-9%	↘	23
Moyenne									-2%		

Les CIS ci-dessus ont une activité variable qui peut être importante d'une année à l'autre. Pour certains d'entre eux, elle pourrait être presque doublée en diminuant les taux de substitution (ex : Pierrepont, Val de Seille, ...).

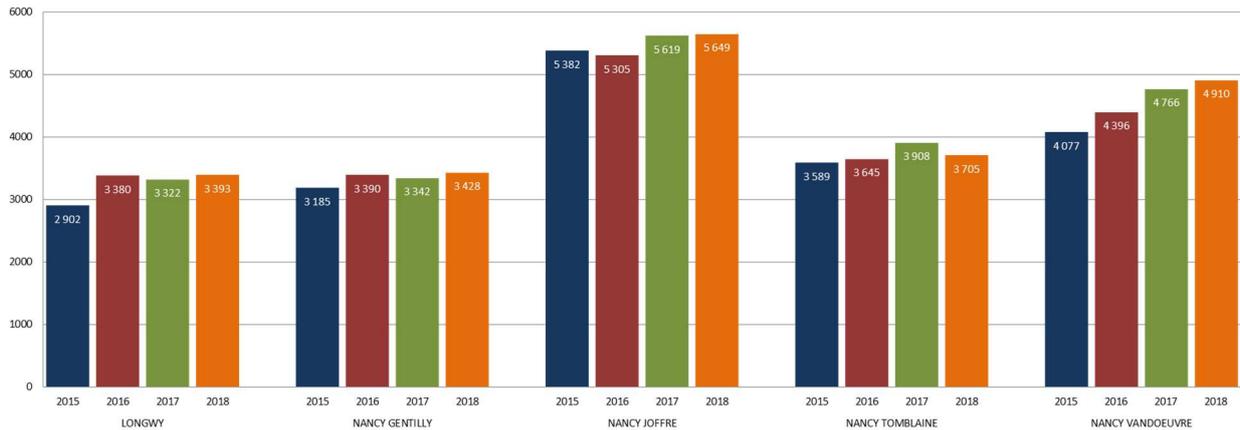
A noter également la faible sollicitation opérationnelle du CIS Charency-Vezin (65 sorties de secours en moyenne) qui a une dotation matérielle renforcée (CCR + VSAV + CID).



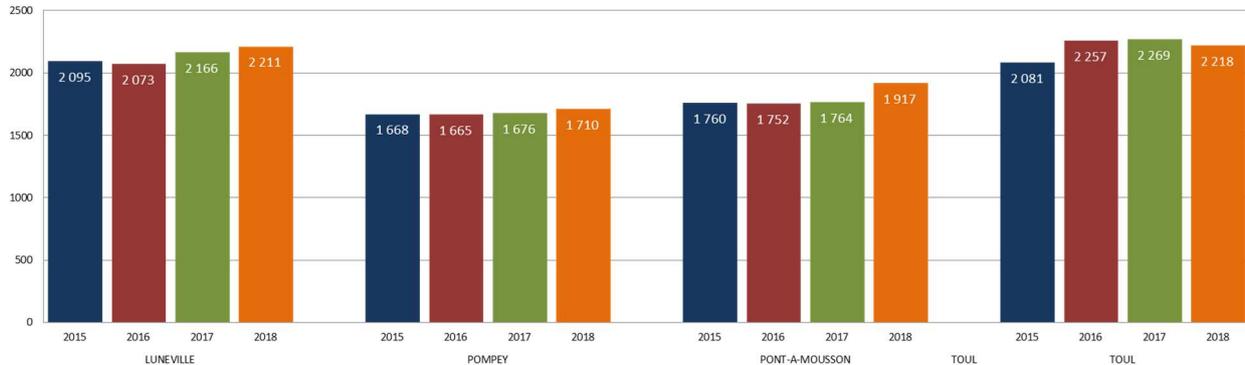
Le SUAP tient une place prépondérante dans notre activité, une baisse régulière des incendies est constatée comme pour les AVP.

En complément de ces indicateurs bruts, nous suivons l'activité principale représentée par les sorties VSAV et FPT, centre par centre. Vous trouverez ci-dessous les graphes les représentant.

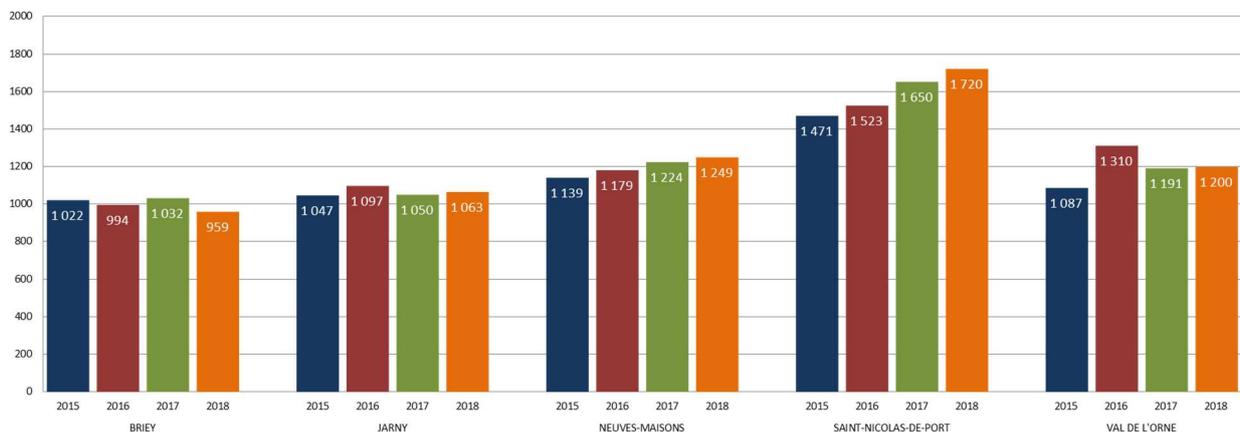
**Nombre de sorties VSAV de 2015 à 2018**  
pour les CIS ayant une activité moyenne de 3 000 interventions et plus



**Nombre de sorties VSAV de 2015 à 2018**  
pour les CIS ayant une activité moyenne de 2 000 interventions et plus

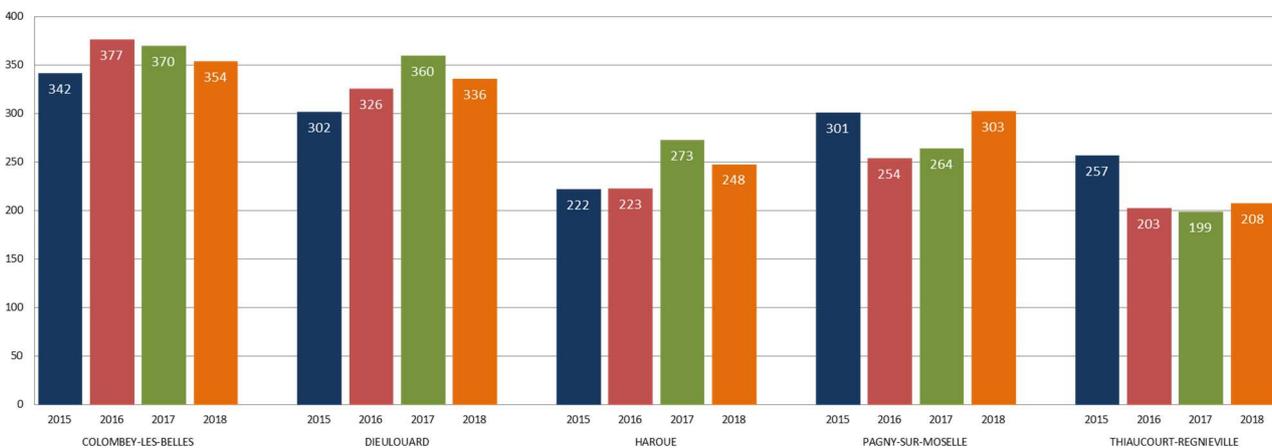
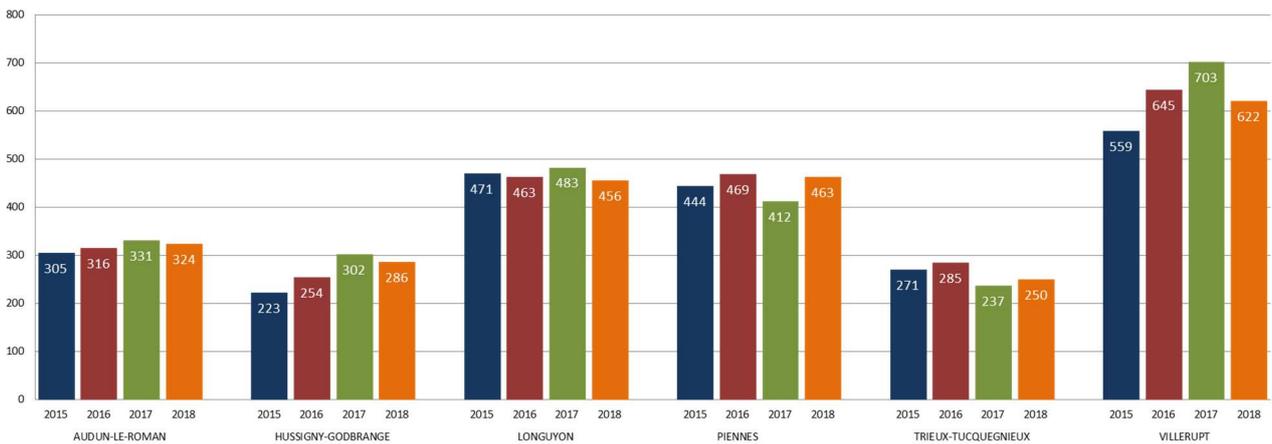
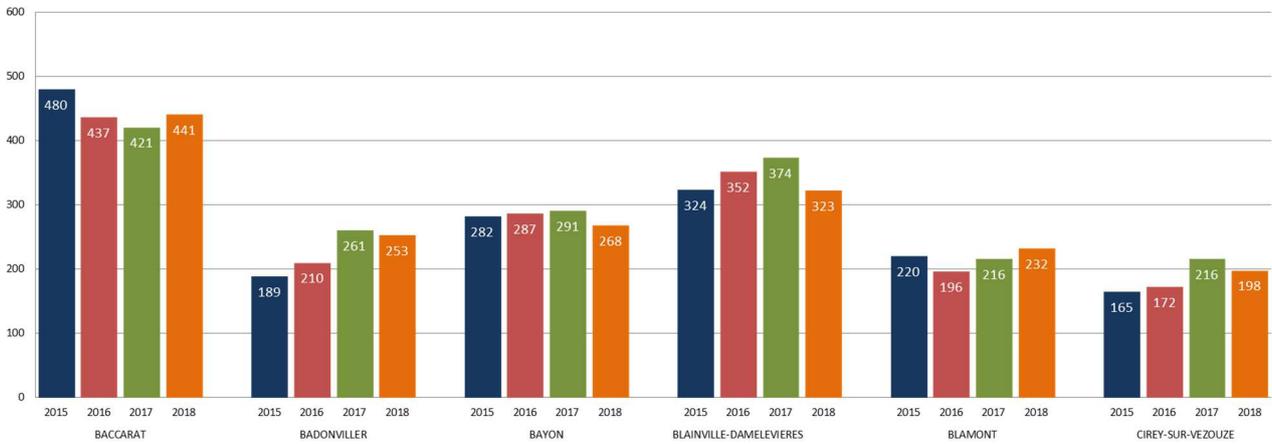


**Nombre de sorties VSAV de 2015 à 2018**  
pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 2 000 et plus de 1 000 interventions

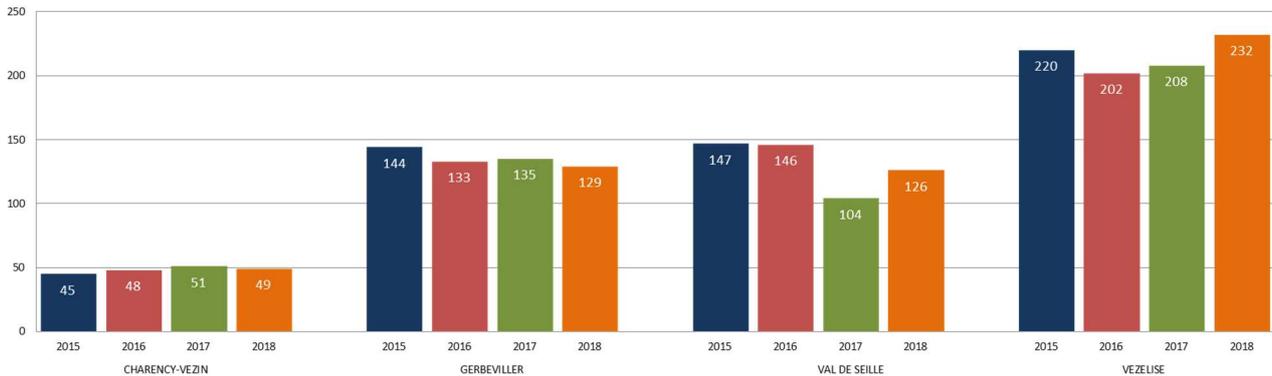




**Nombre de sorties VSAV de 2015 à 2018**  
*pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 1 000 et plus de 200 interventions*



**Nombre de sorties VSAV de 2015 à 2018**  
pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 200 interventions



**Il n'y a pas de règle générale de variation des sorties annuelles des VSAV. L'activité maximale observée est d'environ 5 600 sorties pour le CIS Nancy-Joffre. Le minimum est de moins de 50 sorties au CIS Charency-Vezin. Un seuil limite d'activité associé à la notion d'isolement est à définir.**

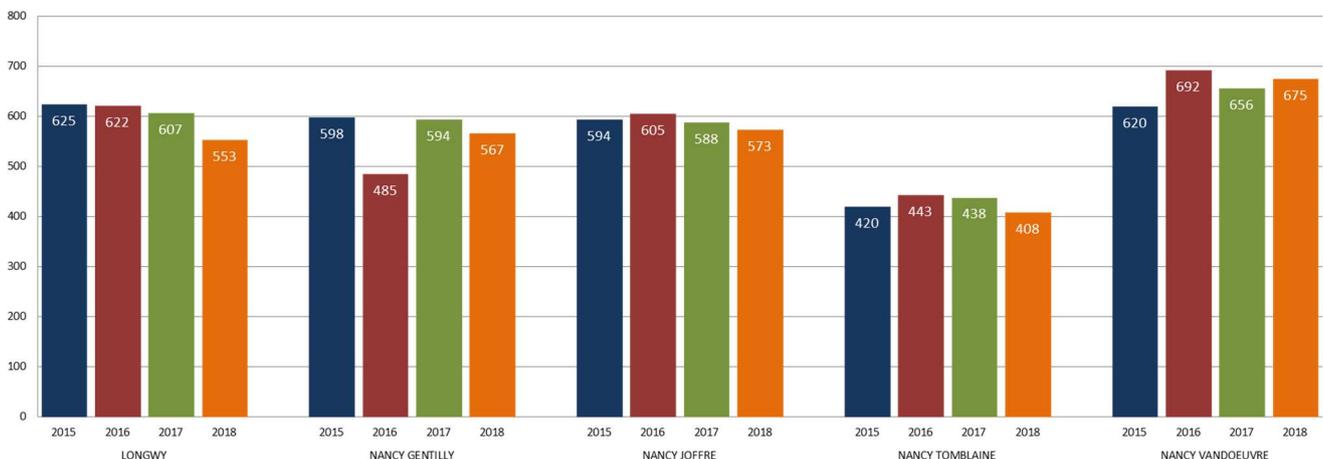
Pour les sorties FPT ou équivalent, les courbes ont tendance à montrer un fléchissement de la moyenne d'activité pour cet engin jusqu'à la fin de l'année 2016.

Deux effets expliquent cette tendance :

- le premier est la baisse de l'activité incendie démontrée par le SDACR,
- le deuxième est la modification des départs conformément aux objectifs du SDACR avec la parution du règlement opérationnel.

En effet, un ajustement des départs de secours pour une réponse au plus près du besoin a été mis en place.

**Nombre de sorties FPT de 2015 à 2018**  
pour les CIS ayant une activité moyenne de 3 000 interventions et plus

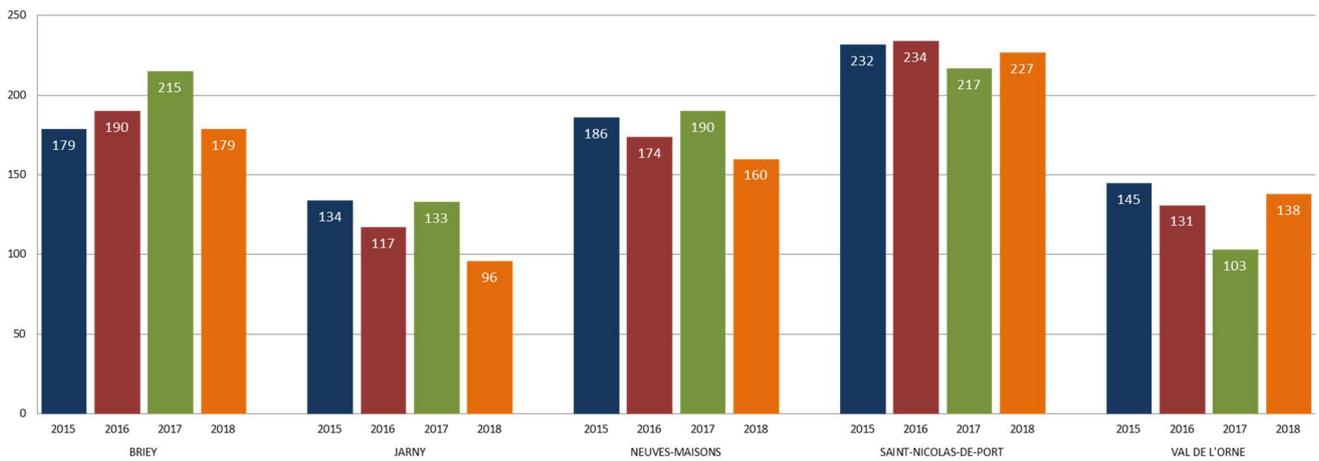




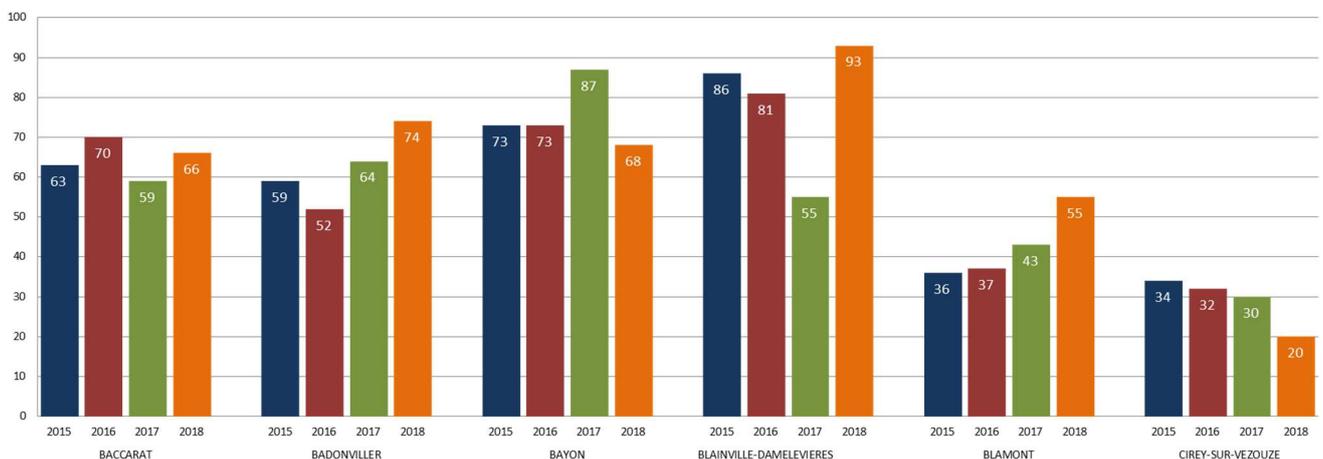
**Nombre de sorties FPT de 2015 à 2018**  
*pour les CIS ayant une activité moyenne de 2 000 interventions et plus*

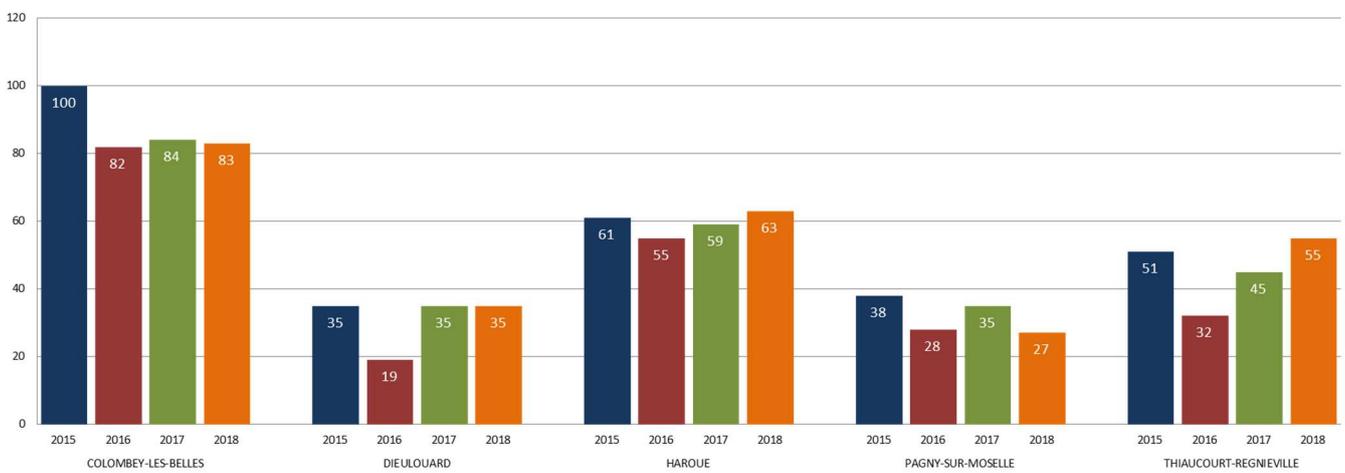
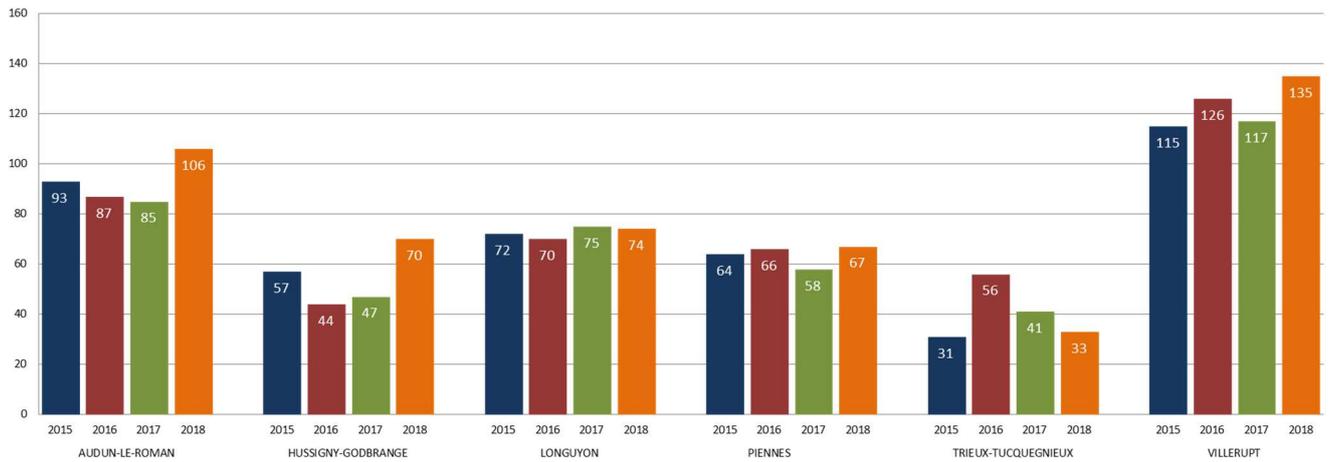


**Nombre de sorties FPT de 2015 à 2018**  
*pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 2 000 et plus de 1 000 interventions*

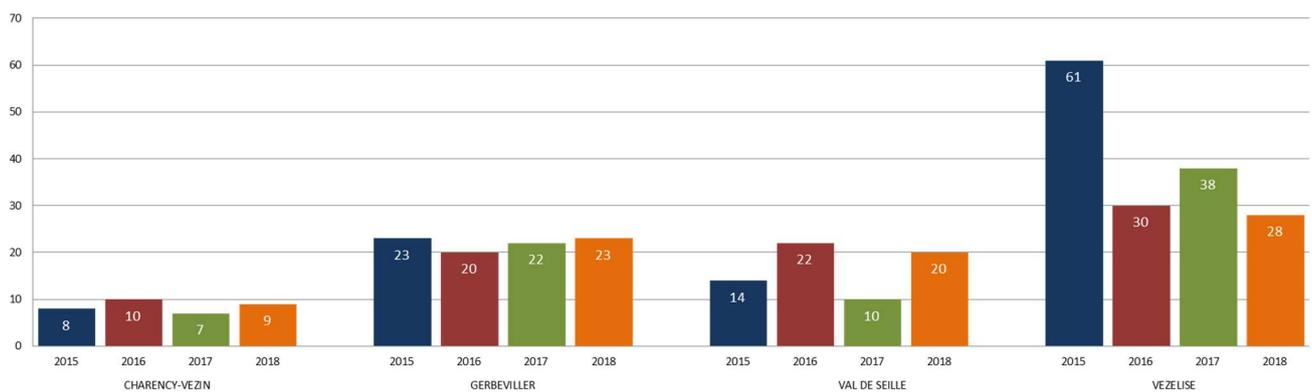


**Nombre de sorties FPT de 2015 à 2018**  
*pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 1 000 et plus de 200 interventions*





**Nombre de sorties FPT de 2015 à 2018**  
pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 200 interventions



Les sorties FPT vont de moins d'une sortie par mois (Charency-Vezin) à presque deux sorties par jour (Nancy-Vandoeuvre). Comme pour les VSAV, un seuil limite d'activité associé à la notion d'isolement est à définir.

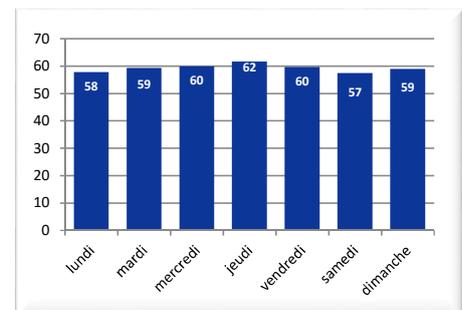
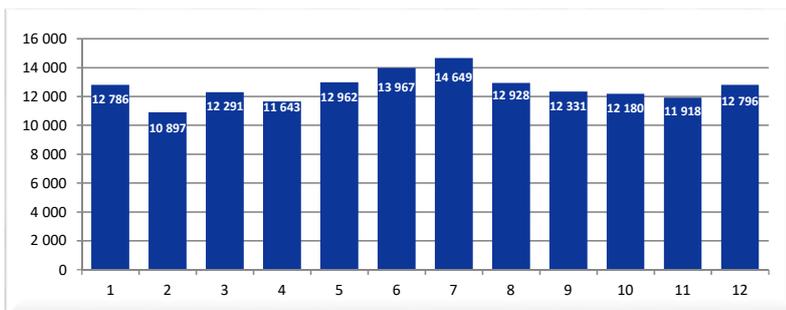
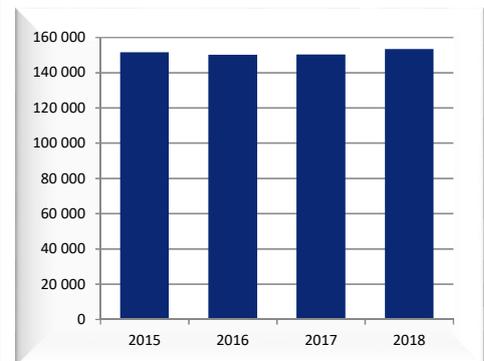
## 2.3 Activité spécifique du CTA-CODIS

Le CTA du département de Meurthe-et-Moselle est le point d'entrée générant l'activité opérationnelle des sapeurs-pompiers. Il est chargé en outre d'identifier le plus exactement possible la nature de la demande arrivant sur les lignes 18 et 112 pour engager la réponse la plus adaptée dans un délai raisonnable.

- **44.3 %** des appels donnent lieu à une intervention par nos services.
- **95 %** des appels sont traités en moins de 3min30 (hors DIV et ICM).

### Analyse sur le nombre et délais des appels de 2015 à 2018

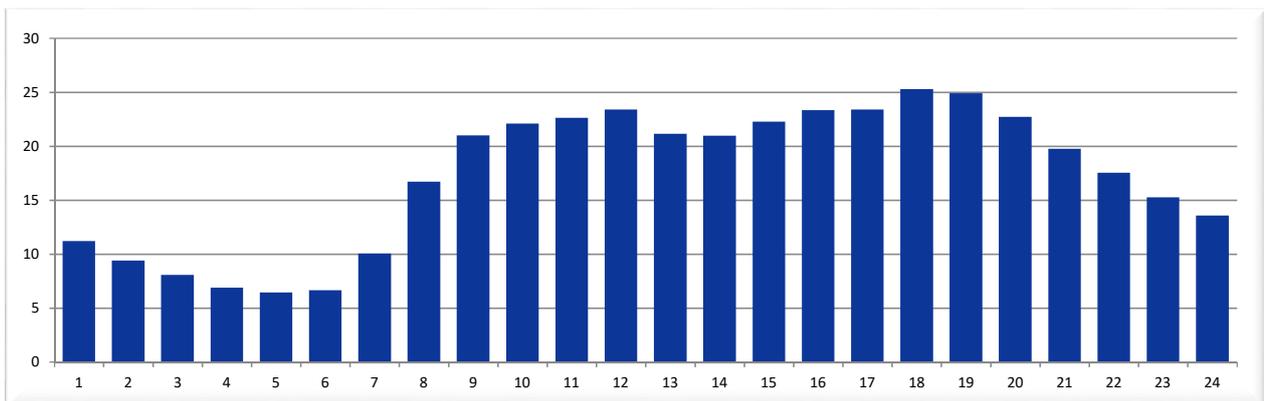
Année	Nombre d'appels	Délai moyen de traitement de l'appel (95 % des appels hors DIV et ICM)
2015	151 580	01:35
2016	150 157	01:34
2017	150 304	01:33
2018	153 346	01:33



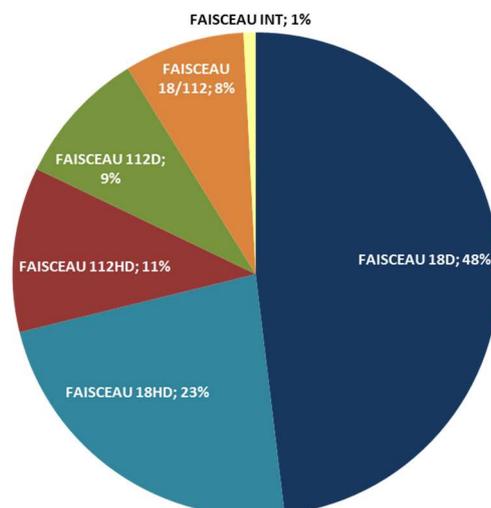
Le déploiement du nouveau Système de Gestion Opérationnel début janvier 2019 répond à un objectif du SDACR 2013. Il doit permettre de continuer à améliorer la qualité d'engagement et de suivi des interventions.

**Répartition horaire des appels de 2015 à 2018**

Tranche Horaire	Nombre d'appels par jour	Tranche Horaire	Nombre d'appels par jour
0-1	11	12-13	21
1-2	9	13-14	21
2-3	8	14-15	22
3-4	7	15-16	23
4-5	6	16-17	23
5-6	7	17-18	25
6-7	10	18-19	25
7-8	17	19-20	23
8-9	21	20-21	20
9-10	22	21-22	18
10-11	23	22-23	15
11-12	23	23-24	14

**Répartition des appels selon leur origine**

La répartition des appels sur 24 h correspond logiquement aux variations d'activité opérationnelle évoquée dans les indicateurs généraux.





### 3. Principaux indicateurs liés aux personnels opérationnels des CIS

Le SDACR précédent a mis en évidence la nécessité de fiabiliser et de suivre de façon plus dynamique des éléments statistiques liés aux CIS, afin de permettre aux chefs de CIS et aux groupements (territoriaux et/ou fonctionnels) de trouver des solutions plus ou moins rapides de correction. Afin de mesurer les ressources humaines nécessaires ou utilisées, il a été défini plusieurs indicateurs. La codification utilisée est celle du SDACR 2013 :

- Indicateur OP D11-1 : le potentiel opérationnel départemental
- Indicateur OP D11-2 : taux de départ avec un effectif inférieur à l'effectif règlementaire (VSAV et FPT)
- Indicateur OP D11-3 : le taux d'encadrement en chef d'agrès
- Indicateur OP D12-1 : la durée moyenne des interventions
- Indicateur OP D12-2 : la sollicitation moyenne des SP en intervention
- indicateur OP D21-4 : taux de substitution quantitative par centre
- Indicateur OP F12-2 : le suivi des temps de rassemblement

#### 3.1 Indicateur OP D11-1 : potentiel opérationnel départemental

Cet indicateur permet de suivre la disponibilité des effectifs sur le département. Ainsi, il est possible de suivre notre potentiel total disponible (par statut) sur le département, en moyenne, par :

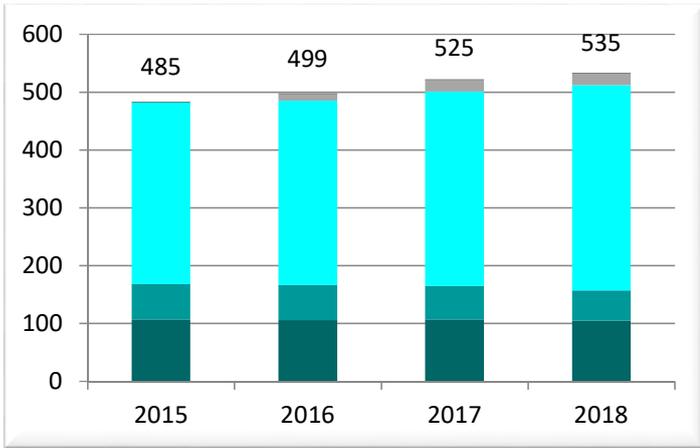
- mois,
- jours de la semaine,
- et par heure sur chaque journée.

Pour analyser cet indicateur, il faut le comparer aux objectifs du SDACR 2013 qui ont été repris dans le règlement opérationnel. Pour mémoire, l'objectif départemental avait été fixé ainsi :

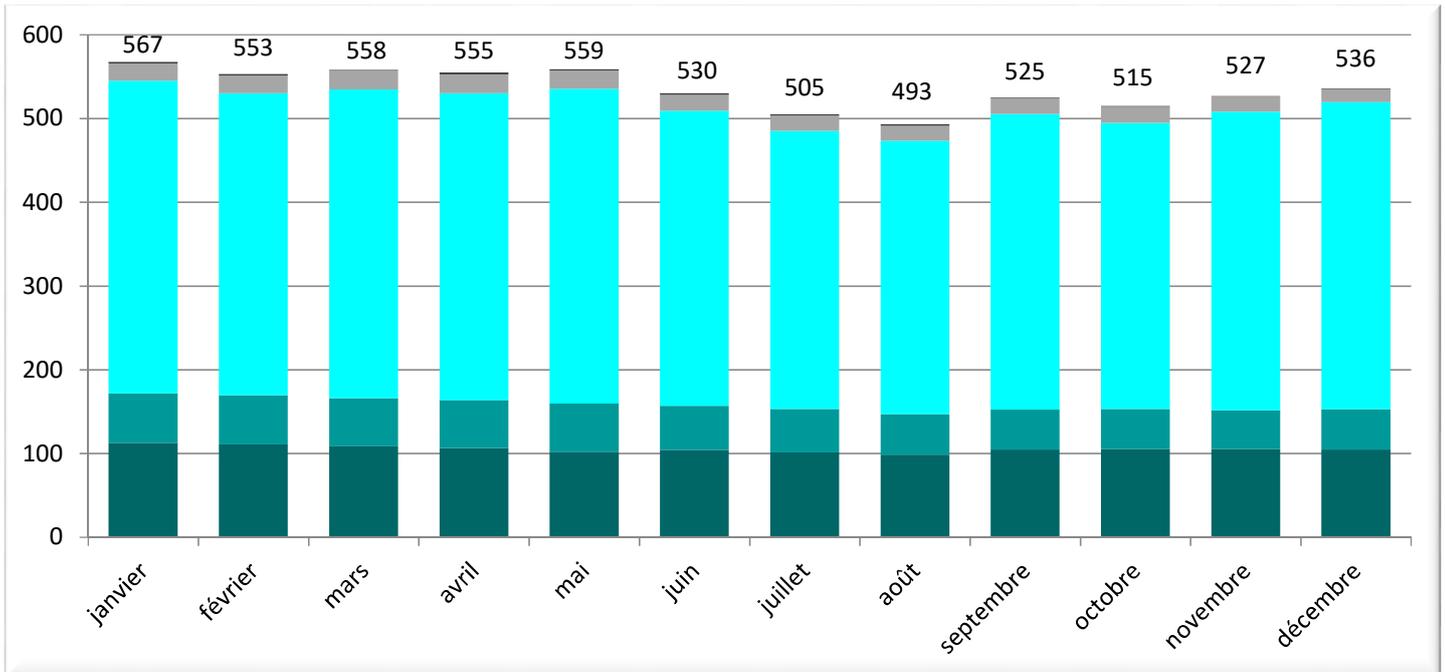
	Période	POJ Total
Total département	Jour	435
	Nuit	417

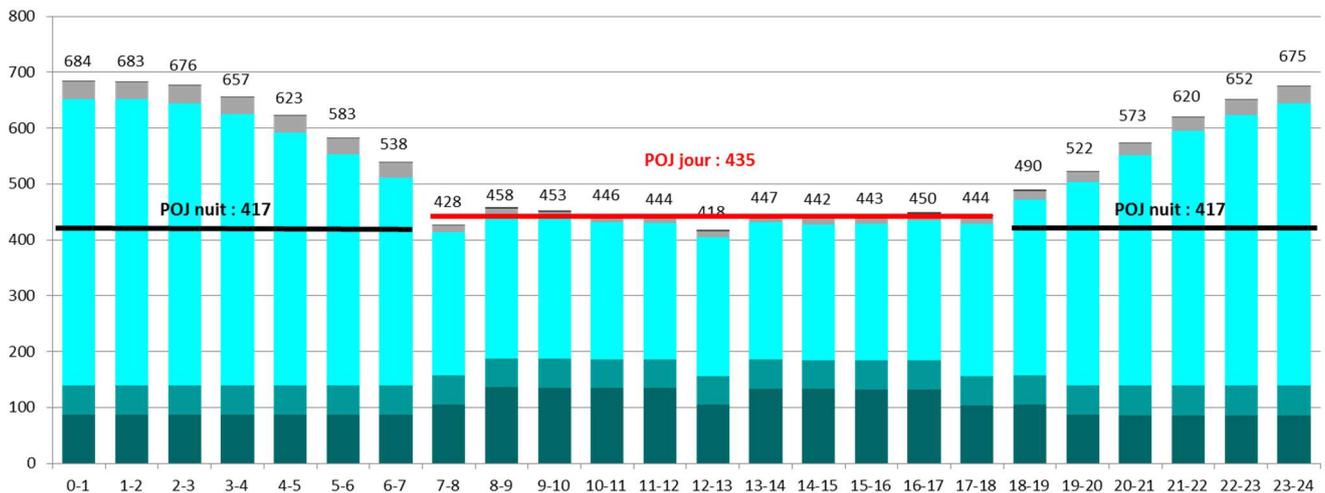
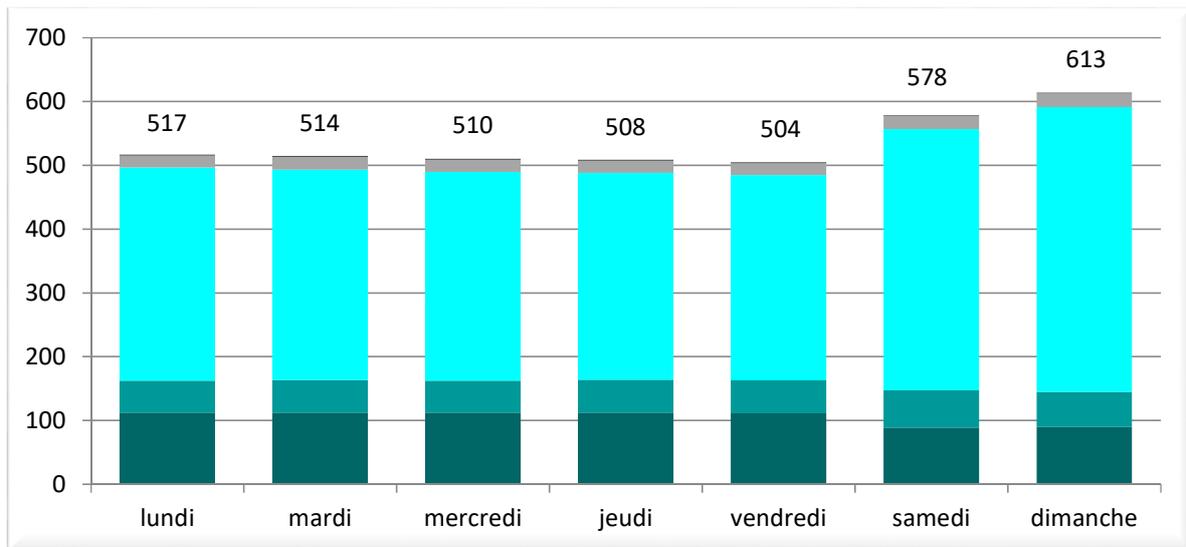
En complément de ce potentiel, il avait été défini de disposer d'une capacité complémentaire de personnels disponibles, soit :

- 100 agents supplémentaires (SPP et/ ou SPV) disponibles en 2 heures.



SP autres statuts	Autres statuts (ESC...°)
SP niveau 5	SPV en astreinte à + de 8 min d'un CIS
SPV AST	SPV en astreinte à - de 8 min d'un CIS
SPV GAR	SPV affecté en garde caserné en départ immédiat
SPP GAR	SPP affecté en garde casernée en départ immédiat





On observe que le potentiel départemental est globalement atteint, mais il existe des disparités de répartition dans les CIS à composante exclusive de SPV. 3 périodes se distinguent :

- 7h à 19h = activité +++ et dispo SPV –
- 19h à 23h = activité ↘ et dispo SPV ↗
- 23h à 7h = activité – et dispo SPV +++

Les détails statistiques sont intégrés dans les analyses de bassin de centres du chapitre E.



## 3.2 Indicateur OP D11-2 : taux de départ avec un effectif inférieur à l'effectif réglementaire

Les tableaux ci-après représentent le pourcentage de départs effectués avec un effectif **non réglementaire et/ou effectif minimum pour prompt secours** (RO).

Les chiffres utilisés sont repris des CRSS. Les agents sont automatiquement importés dans les CRSS depuis le logiciel d'alerte. Nous notons que sur certains centres, il est possible que le véhicule soit engagé avec un effectif réglementaire, mais qu'il soit corrigé à la baisse au moment du CRSS.

Pour mémoire, il faut préciser ici, que nous prenons en compte toutes les sorties de secours avec les effectifs suivants :

- moins de 3 agents pour les sorties VSAV,
- moins de 6 agents pour les sorties FPT ou équivalent (3 et 4 et 5).

**Effectif réglementaire non atteint pour les VSAV de 2015 à 2018**

Centre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
AUDUN LE ROMAN	2%	2%	1%	3%	↗
BACCARAT	3%	3%	10%	6%	↘
BADONVILLER	2%	6%	2%	4%	↗
BAYON	2%	3%	2%	4%	↗
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	1%	1%	2%	0%	↘
BLAMONT	5%	11%	9%	16%	↗
BRIEY	1%	1%	2%	1%	↘
CHARENCEY VEZIN	11%	19%	12%	16%	↗
CIREY SUR VEZOUZE	4%	5%	12%	7%	↘
COLOMBEY LES BELLES	1%	1%	0%	2%	↗
DIEULOUARD	14%	6%	8%	10%	↗
GERBEVILLER	2%	5%	10%	9%	↘
HAROUÉ	8%	7%	3%	8%	↗
HUSSIGNY GODBRANGE	18%	15%	12%	7%	↘
JARNY	2%	2%	2%	2%	↘
LONGUYON	3%	4%	1%	5%	↗
LONGWY	1%	1%	0%	0%	↘
LUNEVILLE	1%	1%	1%	0%	↘
NANCY GENTILLY	1%	0%	0%	0%	↘
NANCY JOFFRE	0%	0%	0%	0%	↘
NANCY TOMBLAINE	1%	0%	1%	0%	↘
NANCY VANDOEUVRE	0%	0%	0%	0%	↘
NEUVES MAISONS	1%	1%	1%	0%	↘
PAGNY SUR MOSELLE	11%	16%	2%	0%	↘
PIENNES	0%	2%	4%	2%	↘
POMPEY	1%	2%	2%	2%	↘
PONT A MOUSSON	1%	0%	0%	1%	↘
SAINT NICOLAS DE PORT	2%	2%	2%	2%	↘
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE		17%	9%	14%	↗
THIAUCOURT REGNEVILLE	2%	3%	2%	2%	↘
TOUL	1%	1%	1%	1%	↘
TRIEUX-TUCQUEGNIÉUX	3%	4%	4%	5%	↗
VAL DE L'ORNE	3%	4%	2%	1%	↘
VAL DE SEILLE	7%	7%	4%	13%	↗
VEZELISE	10%	12%	4%	8%	↗
VILLERUPT	8%	3%	7%	3%	↘
<b>POURCENTAGE DEPARTEMENTAL</b>	<b>1,47%</b>	<b>1,34%</b>	<b>1,30%</b>	<b>1,26%</b>	<b>↘</b>

Trois seuils ont été définis pour les sous effectifs VSAV :

- Vert = 0 à 1 %
- Orange = 2 à 4 %
- Rouge = supérieur à 5 %

La principale observation est que la plupart des CIS à composante exclusive SPV sont en difficulté.

**Effectif réglementaire non atteint pour les FPT de 2015 à 2018**

Centre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
AUDUN LE ROMAN	37%	32%	19%	21%	↗
BACCARAT	38%	27%	46%	44%	↘
BADONVILLER	42%	38%	47%	46%	↘
BAYON	32%	21%	11%	15%	↗
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	28%	33%	16%	16%	↘
BLAMONT	61%	22%	42%	33%	↘
BRIEY	15%	17%	12%	9%	↘
CHARENCEY VEZIN	75%	80%	43%	78%	↗
CHENEVIÈRES		8%	22%	27%	↗
CIREY SUR VEZOUZE	38%	59%	73%	85%	↗
COLOMBEY LES BELLES	42%	44%	23%	41%	↗
DIEULOUARD	34%	32%	31%	40%	↗
GERBEVILLER	22%	45%	50%	30%	↘
HAROUÉ	54%	40%	47%	35%	↘
HUSSIGNY GODBRANGE	67%	50%	62%	40%	↘
JARNY	22%	19%	23%	20%	↘
LONGUYON	47%	30%	27%	22%	↘
LONGWY	9%	4%	4%	4%	↘
LUNEVILLE	16%	7%	6%	2%	↘
NANCY GENTILLY	11%	12%	7%	6%	↘
NANCY JOFFRE	7%	6%	8%	9%	↗
NANCY TOMBLAINE	11%	6%	9%	5%	↘
NANCY VANDOEUVRE	8%	5%	6%	7%	↗
NEUVES MAISONS	22%	18%	19%	13%	↘
PAGNY SUR MOSELLE	53%	43%	29%	7%	↘
PIENNES	33%	41%	36%	25%	↘
POMPEY	37%	29%	28%	26%	↘
PONT A MOUSSON	14%	12%	7%	10%	↗
SAINT NICOLAS DE PORT	42%	38%	26%	19%	↘
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	86%	72%	60%	61%	↗
THIAUCOURT REGNEVILLE	45%	47%	42%	40%	↘
TOUL	25%	18%	14%	12%	↘
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	29%	64%	27%	24%	↘
VAL DE L'ORNE	21%	27%	14%	14%	↗
VAL DE SEILLE	36%	23%	20%	45%	↗
VEZELISE	56%	37%	47%	57%	↗
VILLERUPT	38%	35%	29%	23%	↘
<b>POURCENTAGE DEPARTEMENTAL</b>	<b>20,30%</b>	<b>16,28%</b>	<b>14,64%</b>	<b>13,66%</b>	<b>↘</b>

Trois seuils ont été définis pour les sous effectifs FPT :

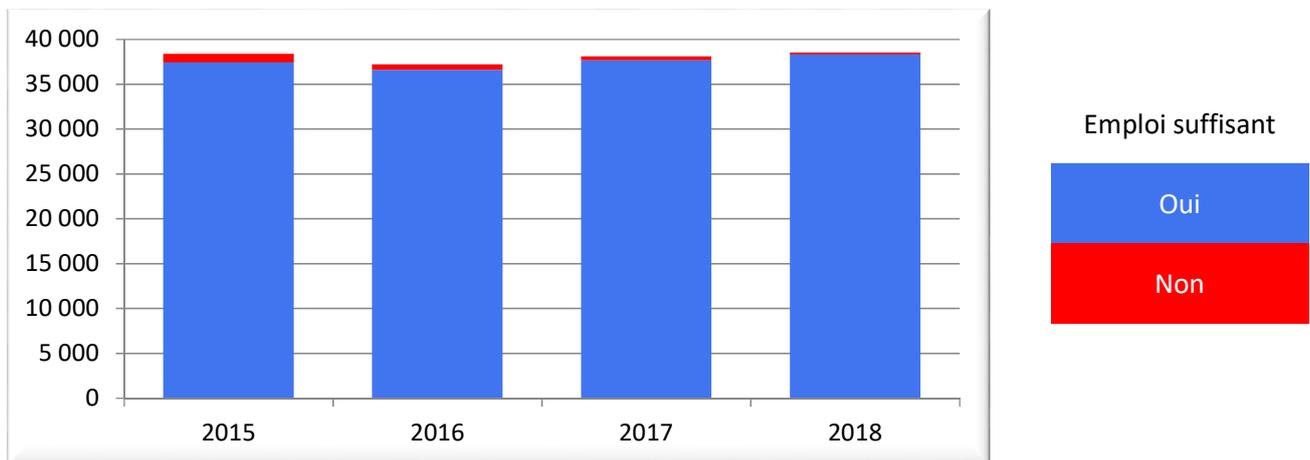
- Vert = 0 à 10 %
- Orange = 10 à 20 %
- Rouge = supérieur à 20 %

La principale observation est que la plupart des CIS à composante exclusive SPV sont en difficulté, notamment en journée.

### 3.3 Indicateur OP D11-3 : taux d'encadrement en chef d'agrès

Dans cette partie, il est représenté la notion de carence qualitative. Il s'agit de mesurer le taux d'encadrement des engins pour s'approcher au maximum des préconisations du règlement opérationnel. Ces indicateurs sont à comparer avec le chapitre C paragraphe 2.7.2 du SDACR.

#### Taux d'encadrement des VSAV

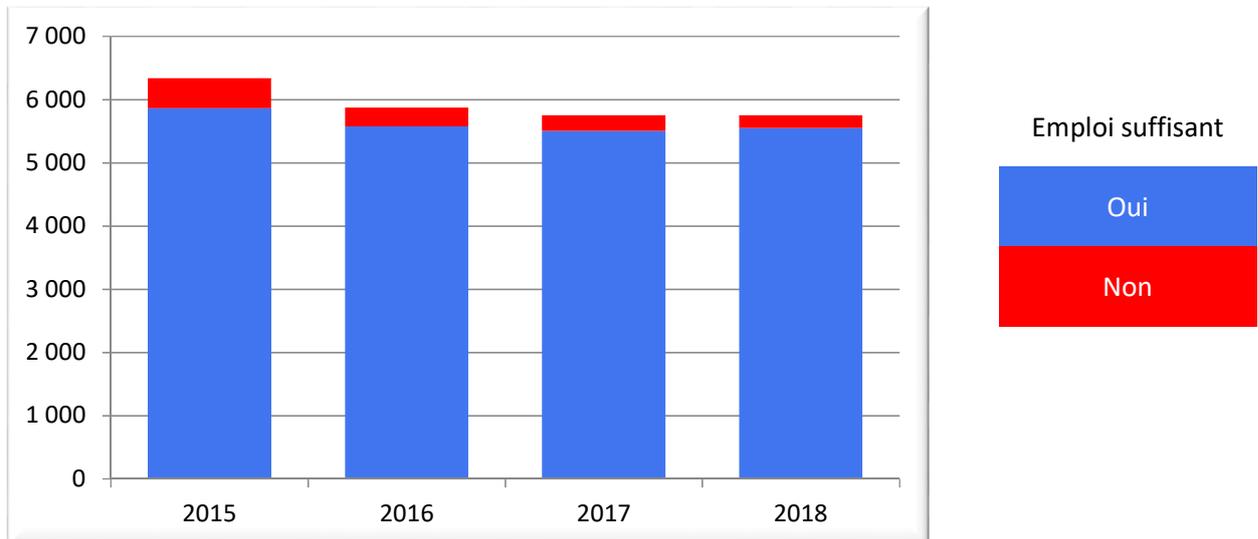


Année	Emploi suffisant	Emploi insuffisant
2015	97,5 %	2,5 %
2016	98,3 %	1,7 %
2017	98,9 %	1,1 %
2018	99,4 %	0,6 %

Le taux moyen d'encadrement des VSAV a progressé sur le département (Cf. tableau ci-dessus).

Centre	Emploi suffisant	Emploi insuffisant
AUDUN LE ROMAN	100,0%	0,0%
BACCARAT	92,7%	7,3%
BADONVILLER	100,0%	0,0%
BAYON	96,4%	3,6%
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	99,1%	0,9%
BLAMONT	99,4%	0,6%
BRIEY	100,0%	0,0%
CHARENCEY VEZIN	90,6%	9,4%
CIREY SUR VEZOUZE	97,7%	2,3%
COLOMBEY LES BELLES	99,3%	0,7%
DIEULOUARD	93,7%	6,3%
GERBEVILLER	98,1%	1,9%
HAROUE	98,9%	1,1%
HUSSIGNY GODBRANGE	99,2%	0,8%
JARNY	99,8%	0,2%
LONGUYON	90,5%	9,5%
LONGWY	99,9%	0,1%
LUNEVILLE	99,7%	0,3%
NANCY GENTILLY	99,9%	0,1%
NANCY JOFFRE	100,0%	0,0%
NANCY TOMBLAINE	100,0%	0,0%
NANCY VANDOEUVRE	99,8%	0,2%
NEUVES MAISONS	99,3%	0,7%
PAGNY SUR MOSELLE	99,2%	0,8%
PIENNES	99,2%	0,8%
POMPEY	99,7%	0,3%
PONT A MOUSSON	99,7%	0,3%
SAINT NICOLAS DE PORT	99,3%	0,7%
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	94,8%	5,2%
THIAUCOURT REGNEVILLE	100,0%	0,0%
TOUL	99,2%	0,8%
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	99,5%	0,5%
VAL DE L'ORNE	99,2%	0,8%
VAL DE SEILLE	86,7%	13,3%
VEZELISE	95,9%	4,1%
VILLERUPT	99,6%	0,4%
<b>Total année 2018</b>	<b>99,1%</b>	<b>0,9%</b>

Les dispositifs de renforts en chef d'agrès mis en place depuis plusieurs années à partir des CIS voisins est efficace car les taux sont très faibles. L'automatisation de ce type de renfort grâce au nouveau logiciel de gestion opérationnelle devrait encore les diminuer.

**Taux d'encadrement des FPT**

Année	Employement suffisant	Employement insuffisant
2015	92,5 %	7,5 %
2016	94,9 %	5,1 %
2017	95,6 %	4,4 %
2018	96,5 %	3,5 %

Le taux moyen d'encadrement des FPT a progressé sur le département (Cf. tableau ci-dessus).



Centre	Emploi suffisant	Emploi insuffisant
AUDUN LE ROMAN	99,0%	1,0%
BACCARAT	55,6%	44,4%
BADONVILLER	95,9%	4,1%
BAYON	66,7%	33,3%
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	98,7%	1,3%
BLAMONT	95,2%	4,8%
BRIEY	100,0%	0,0%
CHARENCEY VEZIN	100,0%	0,0%
CHENEVIÈRES	98,2%	1,8%
CIREY SUR VEZOUBE	62,5%	37,5%
COLOMBEY LES BELLES	64,8%	35,2%
DIEULOUARD	87,0%	13,0%
GERBEVILLER	82,4%	17,6%
HAROUÉ	97,5%	2,5%
HUSSIGNY GODBRANGE	96,7%	3,3%
JARNY	97,2%	2,8%
LONGUYON	72,4%	27,6%
LONGWY	98,7%	1,3%
LUNEVILLE	98,1%	1,9%
NANCY GENTILLY	100,0%	0,0%
NANCY JOFFRE	100,0%	0,0%
NANCY TOMBLAINE	99,8%	0,2%
NANCY VANDOEUVRE	99,9%	0,1%
NEUVES MAISONS	98,7%	1,3%
PAGNY SUR MOSELLE	90,9%	9,1%
PIENNES	86,9%	13,1%
POMPEY	98,4%	1,6%
PONT A MOUSSON	99,3%	0,7%
SAINT NICOLAS DE PORT	85,4%	14,6%
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	86,7%	13,3%
THIAUCOURT REGNEVILLE	67,6%	32,4%
TOUL	98,5%	1,5%
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	100,0%	0,0%
VAL DE L'ORNE	91,4%	8,6%
VAL DE SEILLE	66,7%	33,3%
VEZELISE	94,1%	5,9%
VILLERUPT	85,1%	14,9%
<b>Total année 2018</b>	<b>96,5%</b>	<b>3,5%</b>

Le dispositif de renfort en chef d'agrès FPT par un autre n'a été mis en place qu'en 2019 avec le nouveau logiciel de gestion opérationnelle. Une carence était auparavant compensée en général par le déclenchement manuel d'un chef de groupe pour gérer l'intervention. On note des difficultés importantes (supérieures à 20 % dans les CIS Baccarat, Bayon, Cirey-sur-Vezouze, Colombey-lès-Belles, Longuyon, Thiaucourt et Val de Seille. Cette constatation doit amener à repenser notre organisation en nous basant notamment sur la mutualisation des moyens humains et matériels en lien avec la définition de bassins de centres.

### 3.4 Indicateur OP D12-1 : durée moyenne des interventions

La durée moyenne d'intervention influe sur la définition du besoin d'effectifs car elle influe directement sur la simultanéité d'engagement et de mobilisation des personnels. Cette influence est d'autant plus importante que le nombre de sorties d'engins est important. Toutes interventions confondues, il n'est donné qu'à titre indicatif. Pour les sorties SUAP (VSAV), le contrôle régulier de cet indicateur est primordial car il est influencé en grande partie par les choix de destination des transports des victimes. Les variations à la hausse significatives doivent être analysées et si possible corrigées.

#### *Durée moyenne des sorties de secours en heure*

Centre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	01:08:38	01:17:11	00:54:18	01:03:15	↗
ARNAVILLE	01:09:17	01:08:30	01:07:30	01:17:42	↗
AUDUN LE ROMAN	01:39:19	01:40:30	01:37:31	01:45:35	↗
AVRICOURT	01:36:47	01:41:39	01:14:30	01:13:48	↘
AZERAILLES	01:04:58	01:58:30	01:12:36	01:25:16	↗
BACCARAT	01:50:06	01:52:35	01:57:18	01:52:51	↘
BADONVILLER	01:50:04	02:05:26	01:58:11	01:44:40	↘
BAYON	01:53:43	01:53:42	01:49:48	01:46:27	↘
BERTRICHAMPS	01:04:30	01:30:20	01:31:08	01:23:58	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIERS	01:26:19	01:28:34	01:19:31	01:19:24	↘
BLAMONT	01:49:21	01:56:00	01:44:14	01:49:37	↗
BLENOD LES TOUL	01:30:07	01:05:45	01:19:06	01:12:18	↘
BRIEY	01:18:06	01:18:17	01:17:16	01:17:04	↘
BULLIGNY	01:21:30	00:51:45	01:23:59	01:04:49	↘
CHAMBLEY BUSSIERES	00:57:38	01:24:04	01:07:22	01:02:40	↘
CHAMPENOUX	01:08:40	02:58:41	01:07:33	00:58:27	↘
CHANTEHEUX	01:10:09	00:56:19	00:52:04	00:54:23	↗
CHARENCEY VEZIN	01:41:39	02:03:22	02:16:40	02:06:53	↘
CHENEVIERS	01:09:33	01:10:11	01:46:02	01:16:36	↘
CIREY SUR VEZOUZE	01:54:37	02:00:55	02:06:38	02:15:47	↗
COLOMBEY LES BELLES	01:46:51	01:47:39	01:39:44	01:35:37	↘
COTES EN HAYE	01:14:13	01:02:57	01:17:04	01:03:34	↘
DIEULOUARD	01:46:20	01:43:08	01:51:42	01:49:07	↘
EINVILLE AU JARD		00:44:36	00:56:35	01:00:12	↗
ESSEY ET MAIZERAIS	01:29:17	01:15:14	01:20:00	01:13:24	↘
FAVIERES	01:20:33	01:41:09	01:20:48	01:01:10	↘
GERBEVILLER	01:45:27	01:48:56	01:36:30	02:01:14	↗
HARAU COURT	01:30:14	01:03:24	01:54:03	01:07:20	↘
HAROUÉ	01:49:48	02:02:48	01:48:53	01:49:04	↗



Centre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
HERBEVILLER	01:07:06	01:38:04	01:08:27	01:22:37	↗
HUSSIGNY GODBRANGE	01:18:57	01:25:59	01:18:45	01:20:13	↗
JARNY	01:27:43	01:28:43	01:27:48	01:26:06	↘
LENONCOURT	01:01:35	03:03:56	01:03:19	00:58:01	↘
LONGUYON	01:32:19	01:42:42	01:32:51	01:31:41	↘
LONGWY	01:07:38	01:07:20	01:04:54	01:02:12	↘
LUNEVILLE	01:06:23	01:11:10	01:08:38	01:08:10	↘
MANCIEULLES	01:11:50	00:54:15	01:04:52	01:01:29	↘
MARAINVILLER	01:20:58	00:58:38	01:00:26	00:59:18	↘
MARS LA TOUR	01:33:15	00:57:55	00:57:58	01:04:58	↗
MOINEVILLE VALLEROY	01:24:04	00:59:27	00:59:38	00:58:04	↘
MONT BONVILLERS	00:51:37	01:14:00	01:06:41	01:19:21	↗
NANCY GENTILLY	01:06:28	01:03:27	01:03:42	01:01:26	↘
NANCY JOFFRE	00:55:41	00:53:48	00:53:43	00:52:41	↘
NANCY TOMBLAINE	01:05:28	01:02:52	01:03:11	01:00:01	↘
NANCY VANDOEUVRE	00:58:35	00:59:56	00:58:37	00:57:55	↘
NEUVES MAISONS	01:33:26	01:32:30	01:30:42	01:28:37	↘
NORROY LE SEC	01:06:20	00:53:33	01:56:55	01:23:19	↘
PAGNY SUR MOSELLE	01:28:20	01:35:48	01:32:07	01:32:51	↗
PIENNES	01:38:36	01:42:59	01:41:32	01:46:53	↗
PIERREPONT	01:14:04	01:22:43	01:01:21	01:09:17	↗
POMPEY	01:29:15	01:27:05	01:29:42	01:24:18	↘
PONT A MOUSSON	01:17:03	01:15:01	01:19:59	01:13:27	↘
RICHARDMENIL	00:59:29	00:54:24	00:50:34	00:58:01	↗
SAINT CLEMENT	00:57:34	01:29:38	01:07:47	01:20:39	↗
SAINT NICOLAS DE PORT	01:27:41	01:26:49	01:27:41	01:27:19	↘
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	02:01:30	01:27:38	01:51:09	01:40:04	↘
THIAUCOURT REGNEVILLE	01:58:14	01:50:36	01:52:25	01:55:38	↗
THIAVILLE SUR MEURTHE	01:05:50	01:07:17	01:32:11	01:06:32	↘
TONNOY	01:16:34	01:36:15	01:42:02	01:10:22	↘
TOUL	01:13:41	01:11:12	01:07:26	01:08:20	↗
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	01:27:12	01:31:00	01:33:39	01:29:10	↘
URUFFE	02:55:52	01:24:21	01:49:58	01:32:35	↘
VAL DE L'ORNE	01:10:16	01:10:53	01:13:32	01:15:10	↗
VAL DE SEILLE	01:55:04	01:51:33	02:07:47	01:53:08	↘
VANDIERES	01:39:14	01:17:20	01:44:47	01:29:27	↘
VEZELISE	01:58:22	01:53:17	01:49:05	01:39:34	↘
VILLERUPT	01:29:23	01:29:32	01:30:04	01:30:22	↗
VITERNE	01:02:36	01:01:20	00:49:09	01:01:24	↗
VIVIERS SUR CHIERS	01:07:28	01:14:25	00:53:50	01:04:24	↗
<b>DUREE DEPARTEMENTALE</b>	<b>01:15:05</b>	<b>01:14:22</b>	<b>01:13:33</b>	<b>01:11:45</b>	↘

*Durée moyenne des sorties VSAV (SUAP) en heure*

Centre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
AUDUN LE ROMAN	01:37:00	01:43:38	01:42:21	01:45:06	↗
BACCARAT	01:52:32	01:52:46	01:57:07	01:50:20	↘
BADONVILLER	01:59:05	02:00:24	01:56:25	01:55:31	↘
BAYON	01:52:40	01:55:09	01:48:48	01:49:42	↗
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	01:23:34	01:14:55	01:15:53	01:17:48	↗
BLAMONT	01:42:23	01:49:10	01:48:11	01:48:33	↗
BRIEY	01:09:48	01:07:58	01:09:30	01:09:31	↗
CHARENCEY VEZIN	01:47:03	02:04:40	02:35:46	02:12:18	↘
CIREY SUR VEZOUBE	02:04:08	02:08:43	02:16:25	02:23:38	↗
COLOMBEY LES BELLES	01:45:01	01:40:37	01:38:26	01:34:09	↘
DIEULOUARD	01:43:56	01:44:02	01:52:15	01:39:40	↘
GERBEVILLER	01:36:12	01:43:53	01:34:19	01:40:13	↗
HAROUÉ	01:54:24	01:55:53	01:55:51	01:52:48	↘
HUSSIGNY GODBRANGE	01:22:19	01:29:27	01:24:00	01:29:22	↗
JARNY	01:26:55	01:27:08	01:26:12	01:26:25	↗
LONGUYON	01:35:11	01:46:09	01:37:38	01:35:30	↘
LONGWY	01:06:23	01:04:58	01:04:34	01:01:44	↘
LUNEVILLE	01:00:08	01:04:13	01:03:10	01:01:34	↘
NANCY GENTILLY	01:04:13	01:03:41	01:04:01	01:02:42	↘
NANCY JOFFRE	00:50:53	00:50:36	00:50:04	00:49:23	↘
NANCY TOMBLAINE	01:01:29	01:03:03	01:01:10	00:57:57	↘
NANCY VANDOEUVRE	00:58:44	00:59:17	00:58:14	00:57:36	↘
NEUVES MAISONS	01:30:10	01:31:54	01:30:38	01:27:56	↘
PAGNY SUR MOSELLE	01:29:45	01:33:02	01:30:41	01:33:29	↗
PIENNES	01:41:01	01:41:49	01:43:07	01:40:58	↘
POMPEY	01:29:21	01:30:31	01:29:09	01:27:18	↘
PONT A MOUSSON	01:11:40	01:14:46	01:11:57	01:10:31	↘
SAINT NICOLAS DE PORT	01:27:44	01:29:25	01:29:10	01:29:46	↗
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE		01:32:07	01:36:40	01:38:03	↗
THIAUCOURT REGNEVILLE	01:57:23	01:55:07	01:58:21	01:59:35	↗
TOUL	01:09:55	01:05:41	01:04:54	01:06:22	↗
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	01:27:14	01:31:20	01:32:44	01:28:46	↘
VAL DE L'ORNE	01:09:02	01:10:25	01:12:10	01:14:42	↗
VAL DE SEILLE	01:49:34	01:52:28	01:53:18	01:59:06	↗
VEZELISE	01:57:12	01:53:59	01:52:11	01:42:54	↘
VILLERUPT	01:34:51	01:32:32	01:35:24	01:38:28	↗
<b>DUREE DEPARTEMENTALE</b>	<b>01:11:37</b>	<b>01:12:02</b>	<b>01:11:18</b>	<b>01:10:13</b>	<b>↘</b>

Les CIS « ruraux » ont des durées d'immobilisation des VSAV de l'ordre de 2 h alors que ceux qui se trouvent à proximité des centres hospitaliers dotés d'un service d'urgence sont de l'ordre de l'heure. La suppression du service des urgences au centre-ville de Nancy vers 2025 aura forcément une influence sur les durées d'intervention VSAV pour les CIS se trouvant à l'Est de Nancy.

*Durée moyenne des sorties FPT en heure*

Centre	2015	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
AUDUN LE ROMAN	01:55:34	01:59:18	01:45:41	02:07:34	↗
BACCARAT	01:52:15	02:11:30	02:49:47	01:52:39	↘
BADONVILLER	01:51:26	05:36:36	03:12:38	02:37:57	↘
BAYON	01:58:30	01:53:52	02:09:28	01:45:11	↘
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	01:53:25	02:25:42	01:17:39	01:13:26	↘
BLAMONT	02:48:45	02:27:36	01:26:47	02:26:51	↗
BRIEY	01:42:58	01:32:23	01:37:22	01:26:00	↘
CHARENCEY VEZIN	01:39:37	02:07:54	04:23:00	02:14:47	↘
CHENEVIÈRES		01:44:50	03:00:44	01:40:15	↘
CIREY SUR VEZOUZE	01:44:48	01:58:15	02:23:00	05:21:39	↗
COLOMBEY LES BELLES	02:12:32	01:45:29	01:51:48	01:34:59	↘
DIEULOUARD	02:06:53	01:45:56	03:22:00	01:48:51	↘
GERBEVILLER	01:26:44	02:38:30	01:45:44	04:01:42	↗
HAROUE	02:00:05	02:55:12	02:07:36	02:03:31	↘
HUSSIGNY GODBRANGE	01:21:26	01:22:06	01:28:06	01:10:28	↘
JARNY	01:42:02	01:53:42	01:36:34	01:29:06	↘
LONGUYON	01:28:09	01:49:00	01:38:43	01:30:22	↘
LONGWY	01:08:20	01:08:43	01:05:31	01:04:38	↘
LUNEVILLE	01:14:29	01:28:03	01:17:33	01:24:19	↗
NANCY GENTILLY	01:10:10	01:06:14	01:02:41	00:59:48	↘
NANCY JOFFRE	01:15:08	00:56:44	01:03:30	01:01:11	↘
NANCY TOMBLAINE	01:30:31	01:03:11	01:12:18	01:11:33	↘
NANCY VANDOEUVRE	00:57:04	00:55:17	00:57:54	01:02:06	↗
NEUVES MAISONS	01:49:38	01:26:01	01:31:28	01:17:28	↘
PAGNY SUR MOSELLE	01:24:17	01:27:39	01:52:45	01:48:02	↘
PIENNES	01:50:26	02:14:31	02:08:06	02:33:31	↗
POMPEY	01:44:41	01:18:40	01:42:46	01:20:28	↘
PONT A MOUSSON	01:37:09	01:26:46	01:43:00	01:16:11	↘
SAINT NICOLAS DE PORT	01:47:35	01:33:21	01:41:03	01:31:34	↘
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	00:46:51	01:51:47	01:17:12	03:59:20	↗
THIAUCOURT REGNEVILLE	02:06:08	01:48:45	01:45:45	01:55:29	↗
TOUL	01:55:13	01:18:24	01:19:58	01:23:59	↗
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	01:54:27	01:53:24	01:54:30	01:50:04	↘
VAL DE L'ORNE	01:10:47	01:10:52	01:27:50	01:27:00	↘
VAL DE SEILLE	02:16:13	01:54:44	04:43:53	01:41:03	↘
VEZELISE	02:17:57	01:51:44	02:16:44	01:23:36	↘
VILLERUPT	01:24:12	01:20:35	01:25:14	01:24:16	↘
<b>DUREE DEPARTEMENTALE</b>	<b>01:28:00</b>	<b>01:21:41</b>	<b>01:24:11</b>	<b>01:20:40</b>	<b>↗</b>

Les données ci-dessus sont données à titre indicatif car pour les CIS à faible activité, il est possible qu'un faible nombre d'interventions à durée importante fasse augmenter fortement la durée moyenne annuelle (Ex : Cirey-sur-Vezouze en 2018 qui a eu plusieurs incendies conséquents sur un même quartier).

### 3.5 Indicateur OP D12-2 : sollicitation moyenne des SP en intervention

La sollicitation opérationnelle est mesurée depuis le dernier SDACR en homme heures. Le nombre d'heures ici représenté est une moyenne par centre incluant tous les sapeurs-pompiers non officiers en garde ou d'astreinte selon les filtres utilisés.

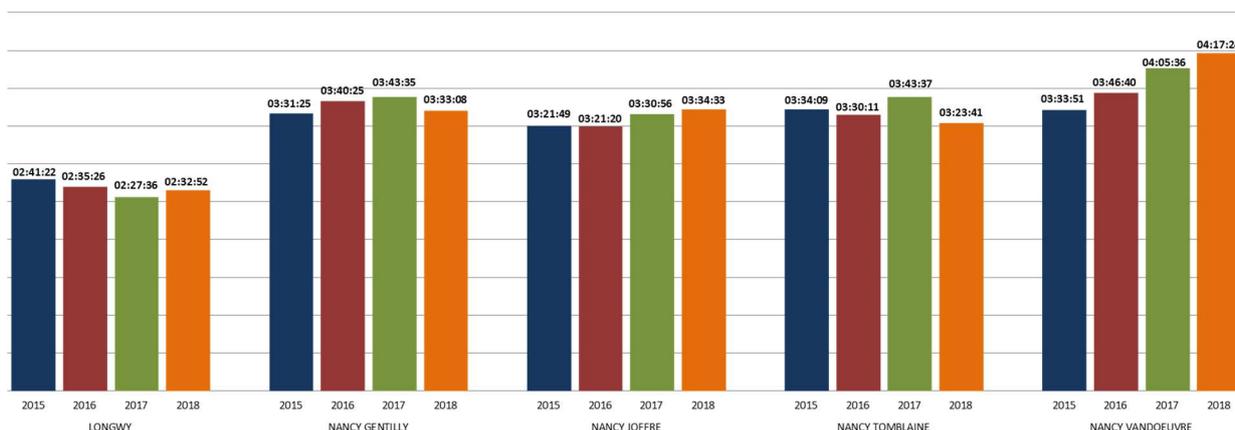
Le nombre d'heures est extrait des CRSS (compte-rendu de sorties de secours) pour chaque individu sur son temps de garde et/ou d'astreinte.

Un zoom est effectué au cas par cas et centre par centre sur la charge opérationnelle par emploi et par mois (à la disposition des chefs de centre, sur l'intrasdis/Oxio).

**Tableau de synthèse**

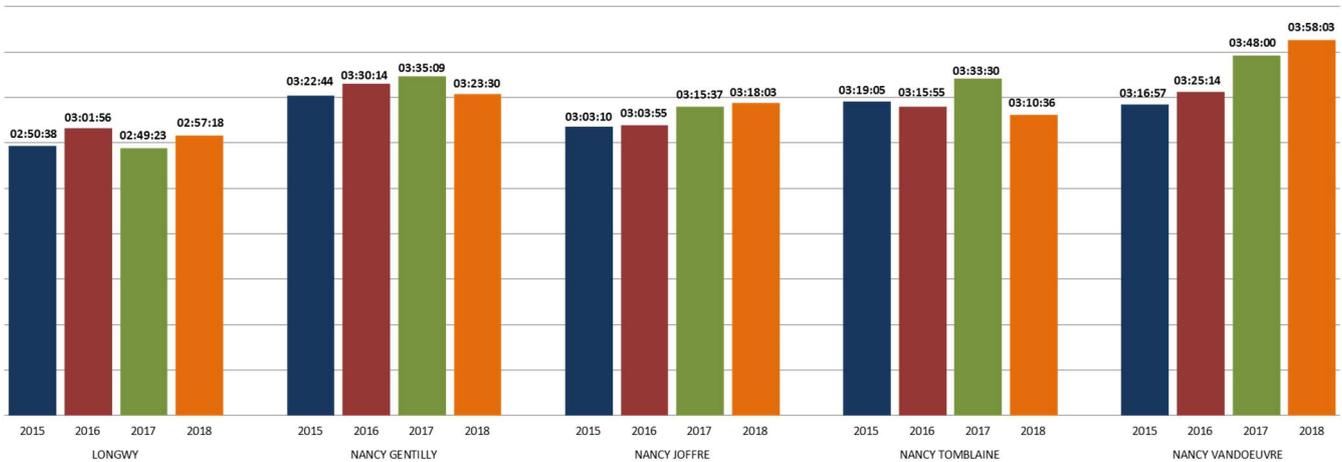
Taux de sollicitation opérationnelle des SPP				
Centre	Année			
	2015	2016	2017	2018
NANCY GENTILLY	03:22:44	03:30:14	03:35:06	03:23:33
NANCY TOMBLAINE	03:19:05	03:15:54	03:33:27	03:10:39
NANCY VANDOEUVRE	03:16:57	03:25:12	03:48:00	03:58:03
NANCY JOFFRE	03:03:10	03:03:55	03:15:37	03:18:00
POMPEY	02:51:36	02:52:21	03:03:00	03:08:15
LONGWY	02:50:38	03:01:56	02:49:23	02:57:18
TOUL	02:19:03	02:24:26	02:32:59	02:37:05
PONT A MOUSSON	02:16:15	02:08:24	02:11:42	02:16:48
LUNEVILLE	02:13:44	02:17:15	02:12:36	02:24:09
BRIEY	01:55:45	02:05:13	01:55:38	01:47:24
NEUVES MAISONS	01:50:42	01:48:54	01:41:49	01:51:45
Départemental	02:51:00	02:54:00	03:00:00	03:01:30

**CIS ayant une activité moyenne de 3 000 interventions et plus**  
Charge opérationnelle par agent SPP et SPV en garde ou astreinte sur 24h

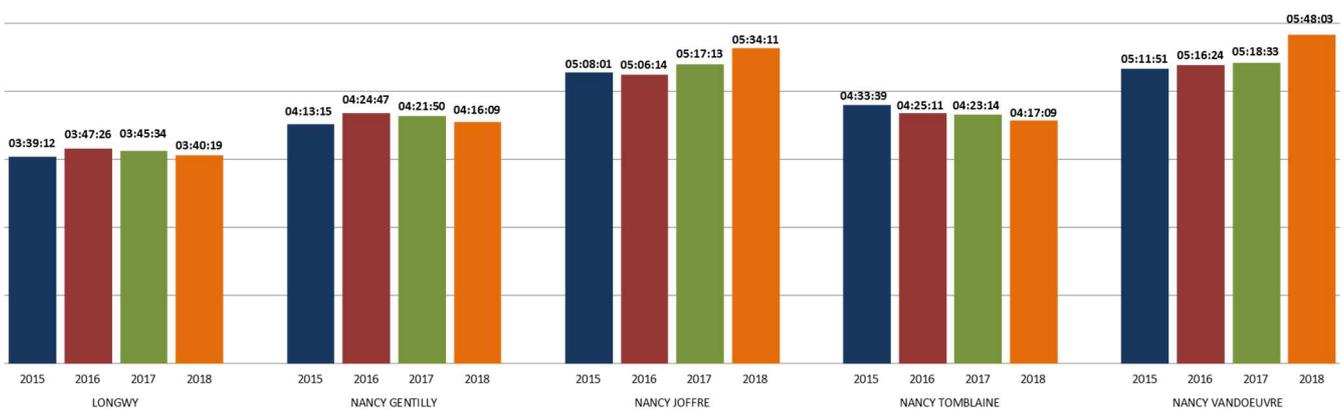




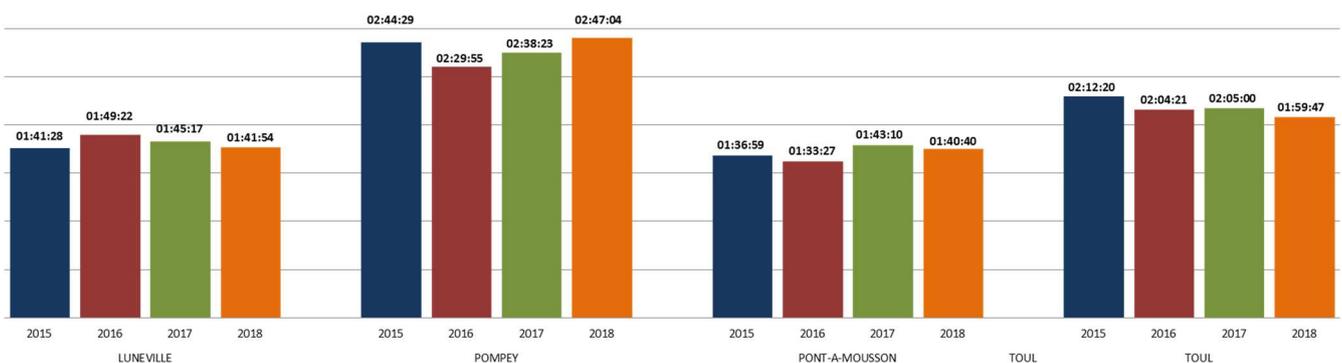
*Charge opérationnelle par agent SPP en garde sur 24h*



*Charge opérationnelle par agent SPV en garde sur 24h*

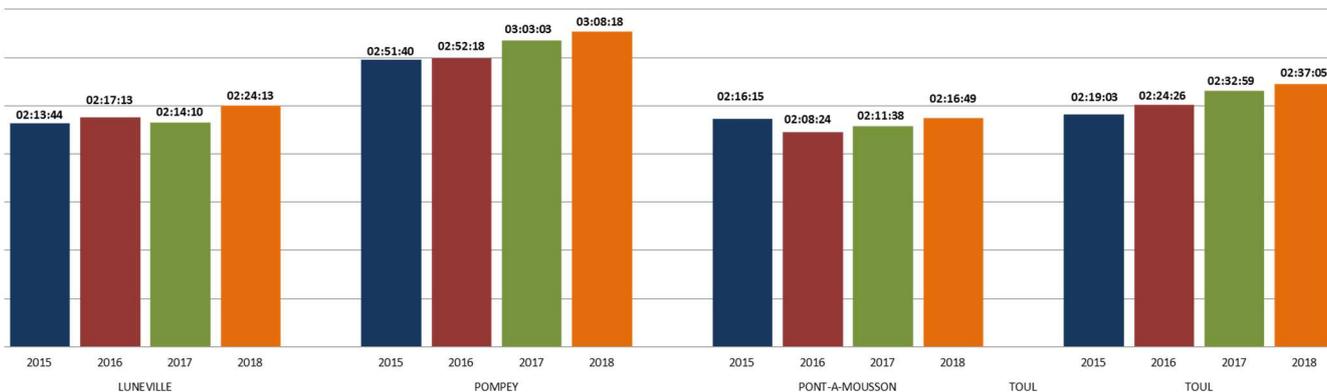


**CIS ayant une activité moyenne inférieur à 3 000 interventions et plus 2 000 interventions**  
*Charge opérationnelle par agent SPP et SPV en garde ou astreinte sur 24h*

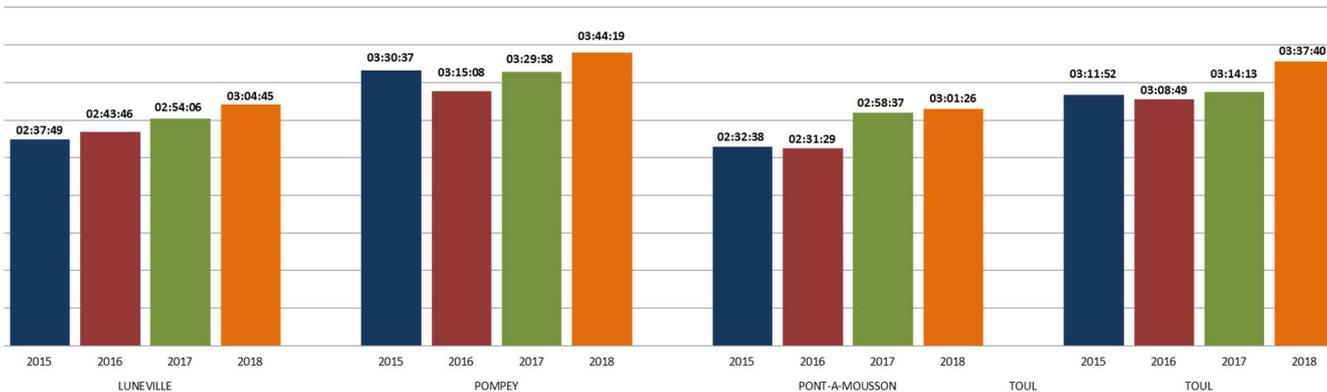




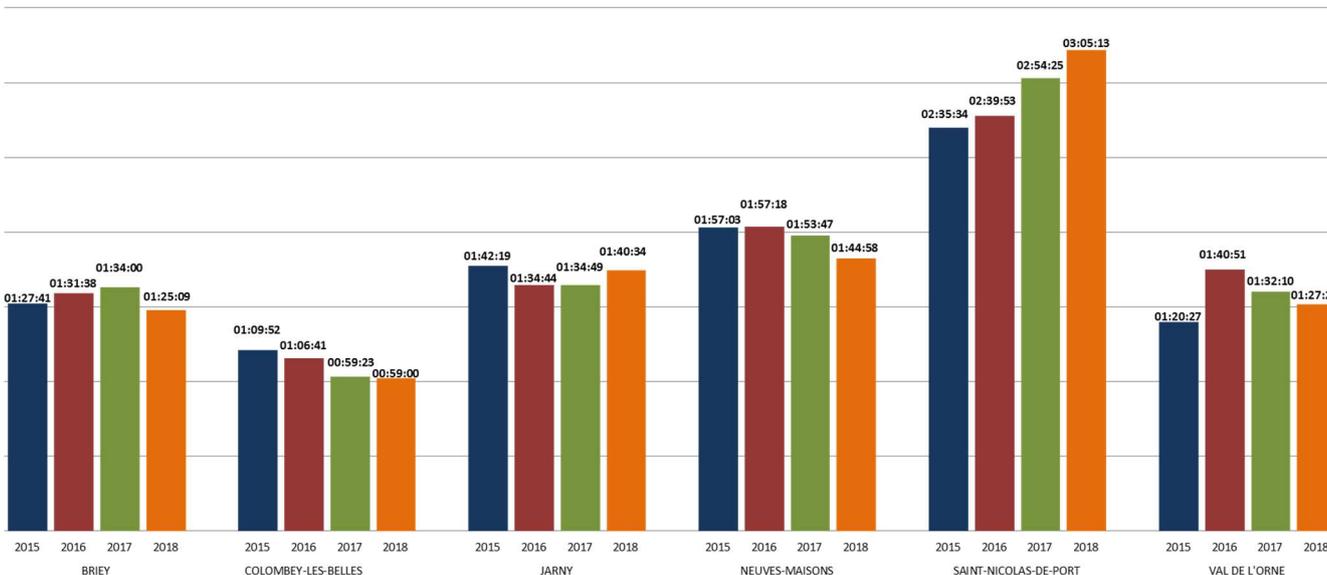
Charge opérationnelle par agent SPP en garde sur 24h

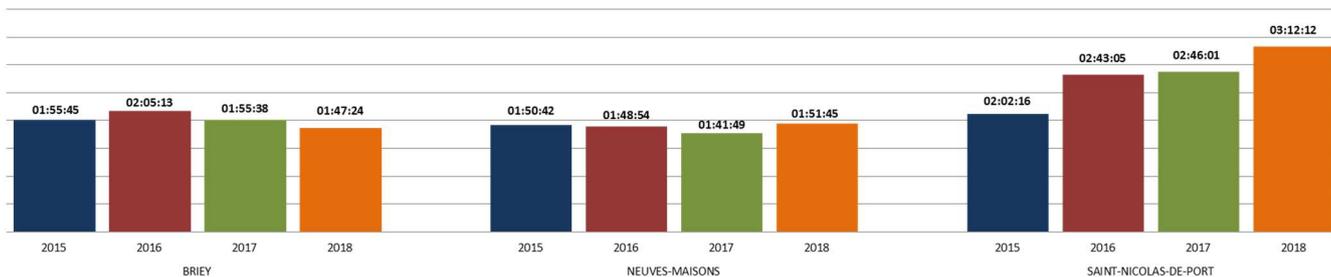
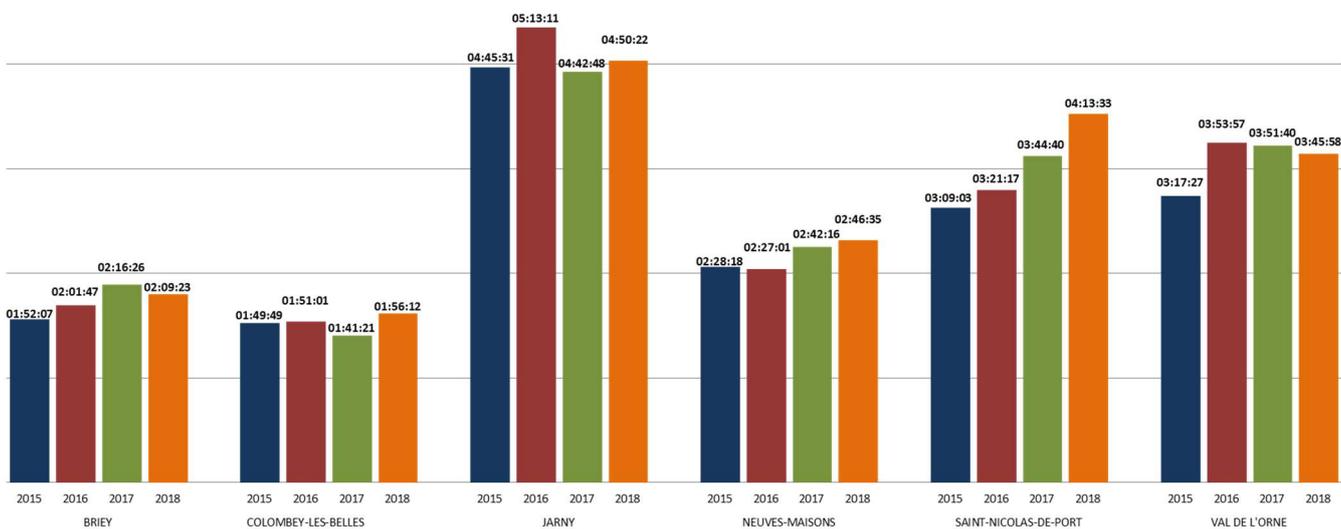


Charge opérationnelle par agent SPV en garde sur 24h



CIS a garde caserné ayant une activité moyenne inférieur à 2 000 interventions  
Charge opérationnelle par agent SPP et SPV en garde ou astreinte sur 24h



*Charge opérationnelle par agent SPP en garde sur 24h**Charge opérationnelle par agent SPV en garde sur 24h*

Les principales augmentations de charge opérationnelle sont observées dans les CIS Nancy-Vandoeuvre, Nancy-Joffre, Saint-Nicolas-de-Port et Pompey. Elles sont de de l'ordre de 1 à 2 % par an.

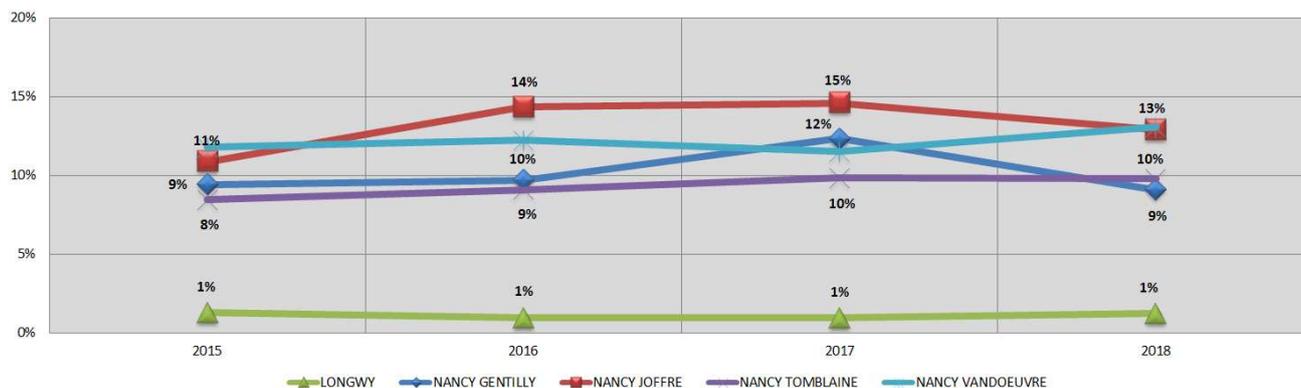
### 3.6 Indicateur OP D21-4 : taux de substitution quantitative par centre

Il s'agit ici de mesurer les interventions effectuées par un autre centre que celui prévu sur le secteur d'intervention. Dans le précédent SDACR, cet indicateur était dénommé **taux de substitution**.

Année	% de substitution départemental
2015	10,8 %
2016	11,8 %
2017	11,1 %
2018	11,5 %

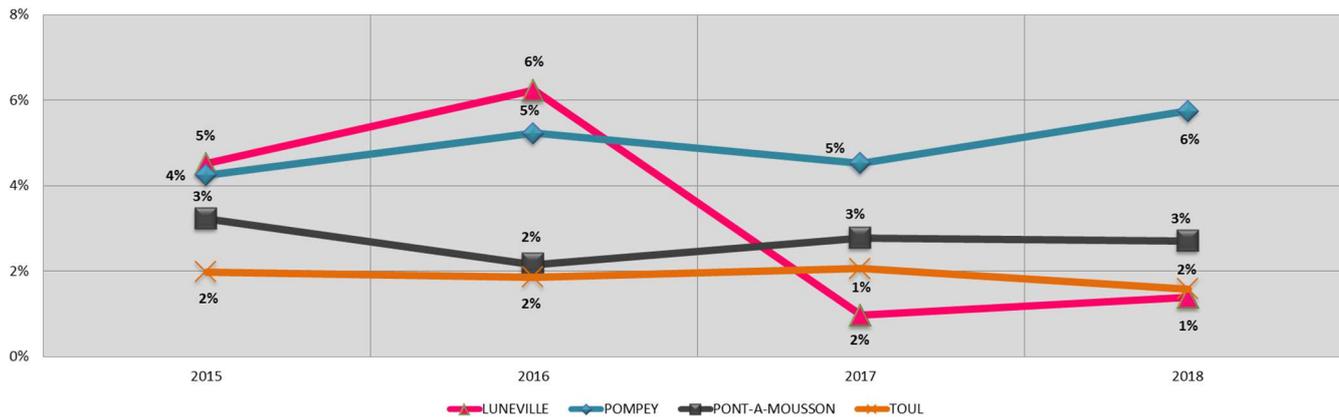
Ci-dessous, sont représentés des graphes comparant l'activité des 4 dernières années.

Pour les CIS, à **garde casernée**, ayant une **activité moyenne de 3 000 interventions** et plus :

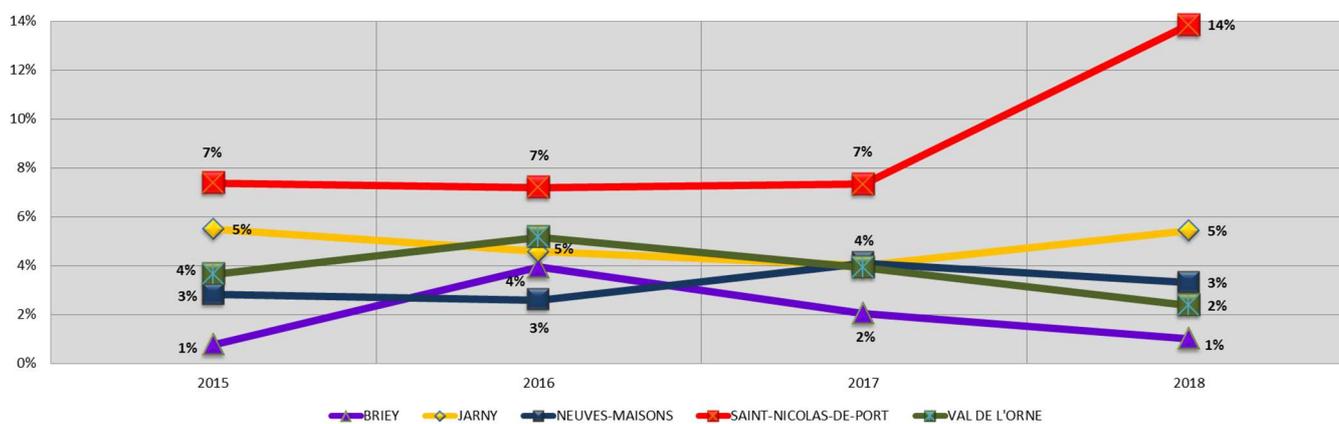


Pour les CIS de Nancy, la sollicitation des centres limitrophes ne dépassent pas 1.18 % du nombre total d'intervention sur le secteur de 1<sup>er</sup> appel sur l'année 2018.

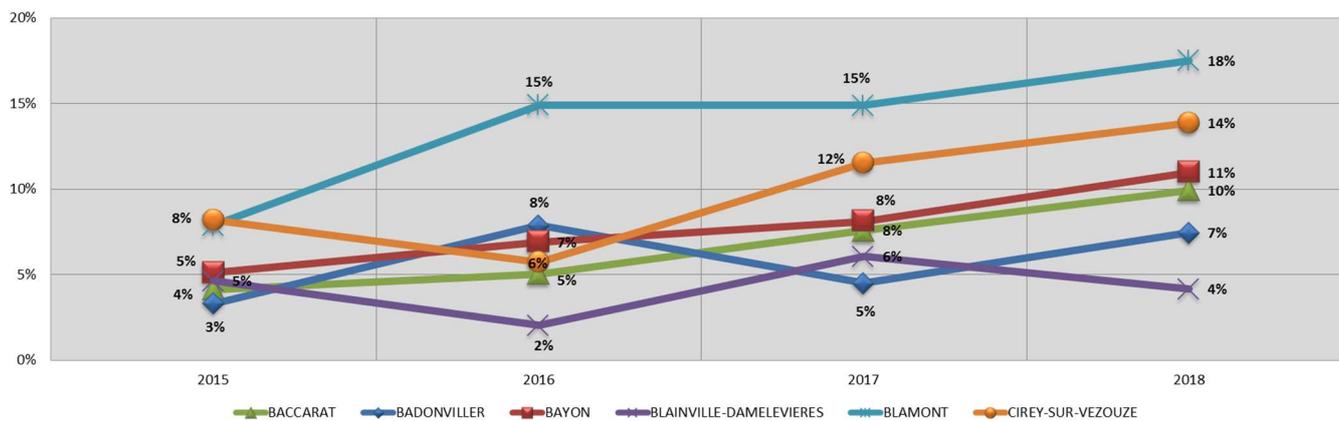
Pour les CIS, à **garde casernée**, ayant une **activité moyenne entre 2 000 et 3 000 interventions** :



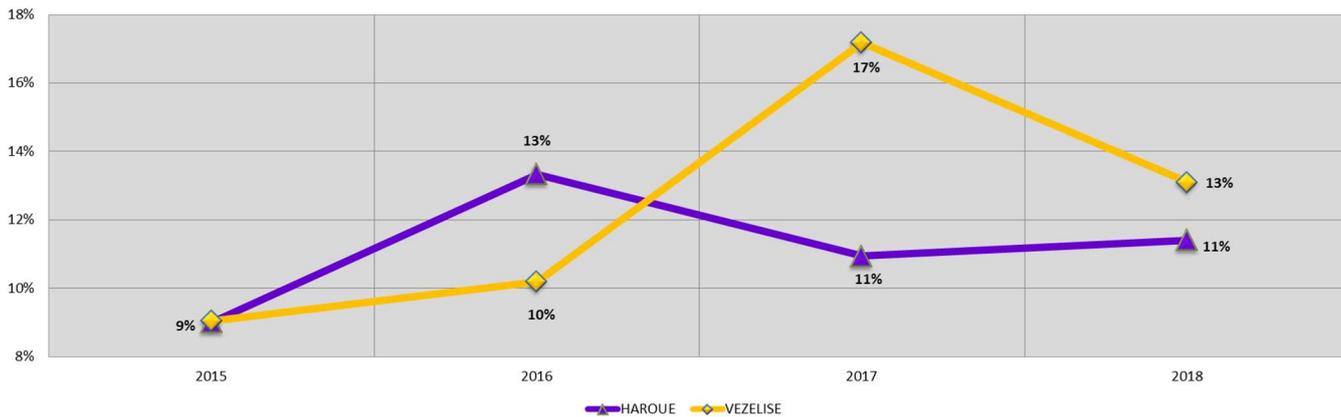
Pour les CIS, à garde casernée, ayant une activité moyenne entre 1 000 et 2 000 interventions :



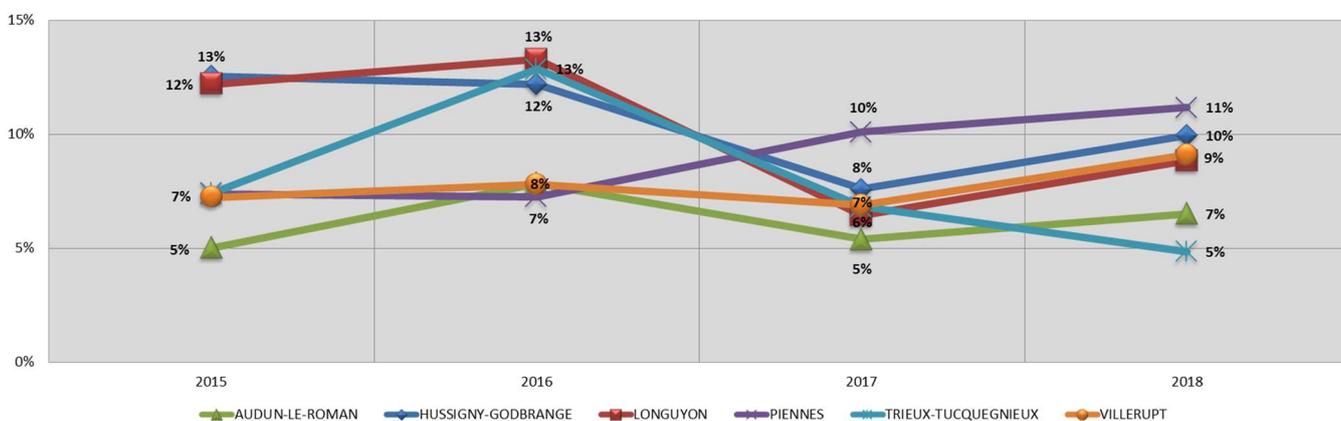
Pour les CIS sans garde casernée, du groupement Lunévillois, ayant une activité moyenne entre 200 et 1 000 interventions :



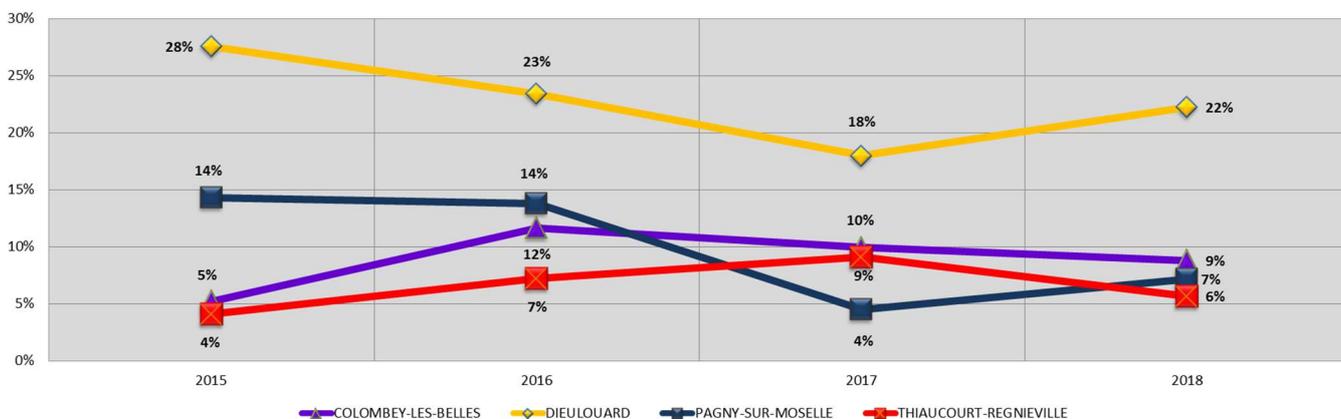
Pour les CIS sans garde casernée, du groupement Nancy, ayant une activité moyenne entre 200 et 1 000 interventions :



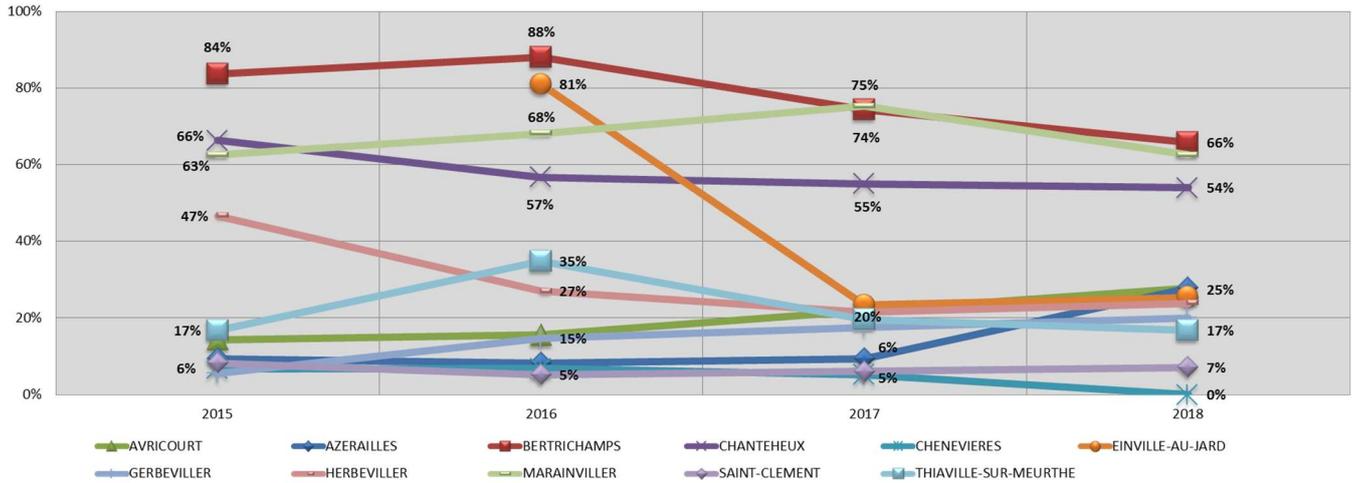
Pour les CIS sans garde casernée, du **groupement Pays-Haut**, ayant une **activité moyenne entre 200 et 1 000 interventions** :



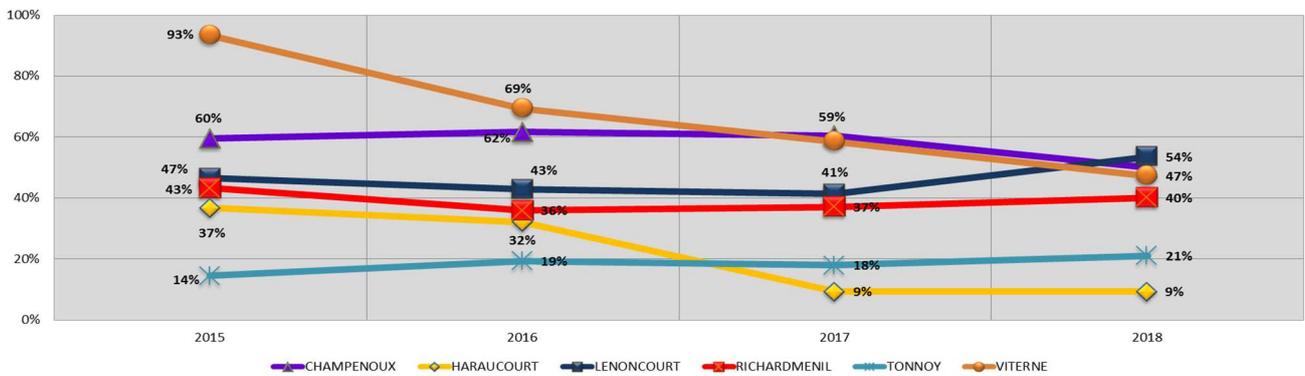
Pour les CIS sans garde casernée, du **groupement Pont-à-Mousson/Toul**, ayant une **activité moyenne entre 200 et 1 000 interventions** :



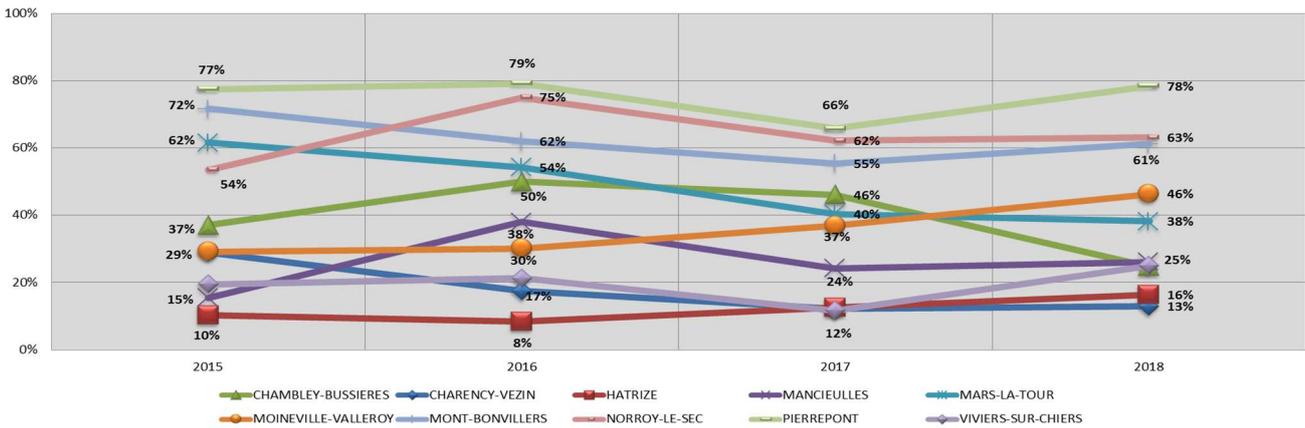
Pour les CIS sans garde casernée, du **groupement Lunévillois**, ayant une **activité moyenne inférieure à 200 interventions** :



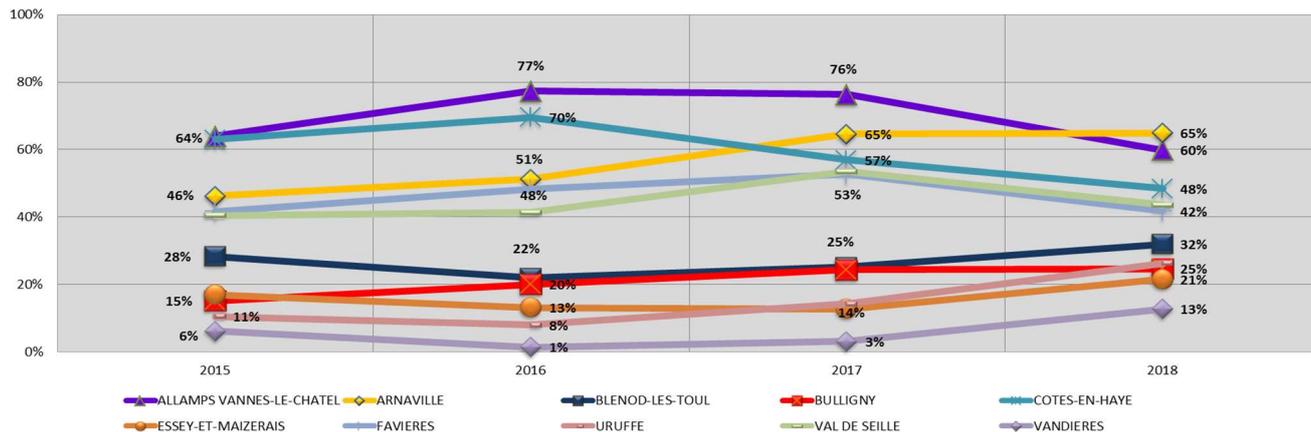
Pour les CIS sans garde casernée, du **groupement Nancy**, ayant une **activité moyenne inférieure à 200 interventions** :



Pour les CIS sans garde casernée, du **groupement Pays-Haut**, ayant une **activité moyenne inférieure à 200 interventions** :



Pour les CIS sans garde casernée, du **groupement Pont-à-Mousson/Toul**, ayant une **activité moyenne inférieure à 200 interventions** :



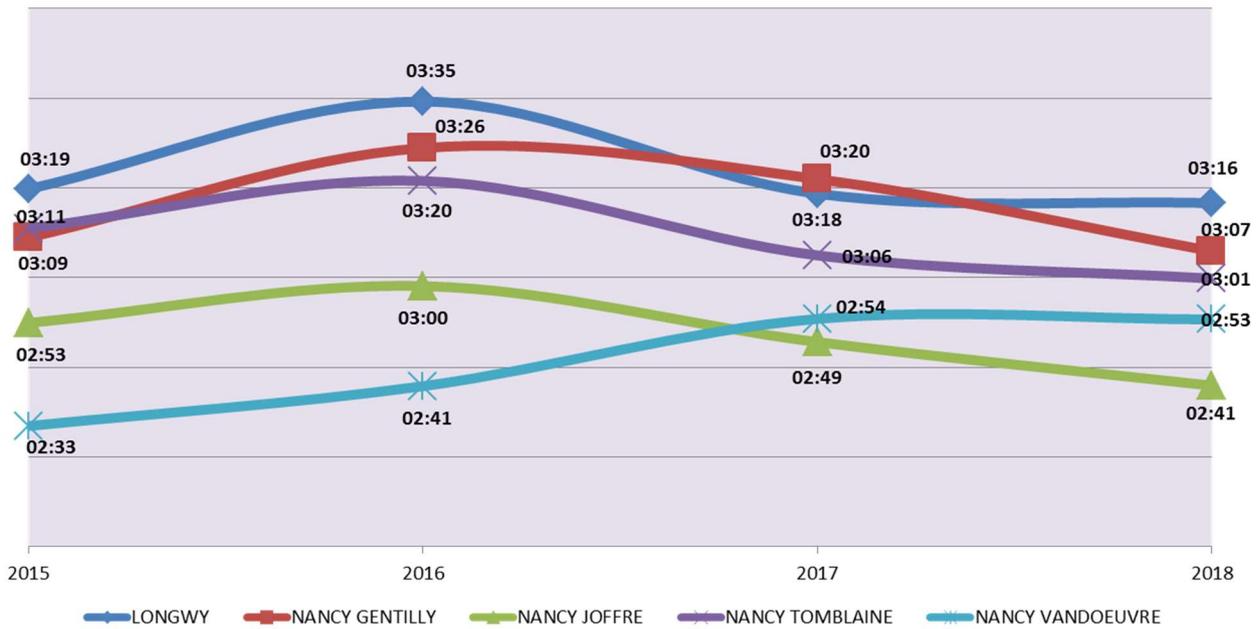
Cet indicateur est à considérer pour les CIS isolés.

Le taux de substitution devient significatif essentiellement dans les CIS ruraux en journée. Il est dans certains cas assez conséquent (Dieulouard 22 %, Val-de-Seille 44 %), voire très problématique pour des CPII (Pierrepont, Bertrichamps, Marainviller, Chanteheux).

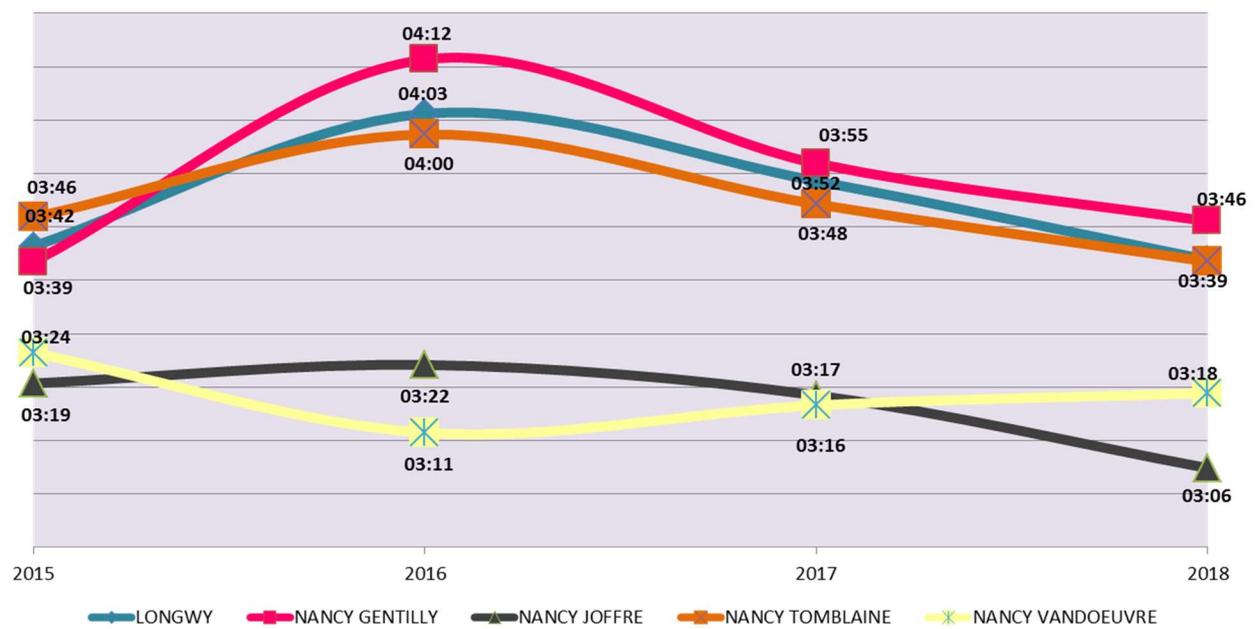
### 3.7 Indicateur OP D12-2 : suivi des temps de rassemblement

Temps de rassemblement FPT de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne de 3 000 interventions et plus.

JOUR



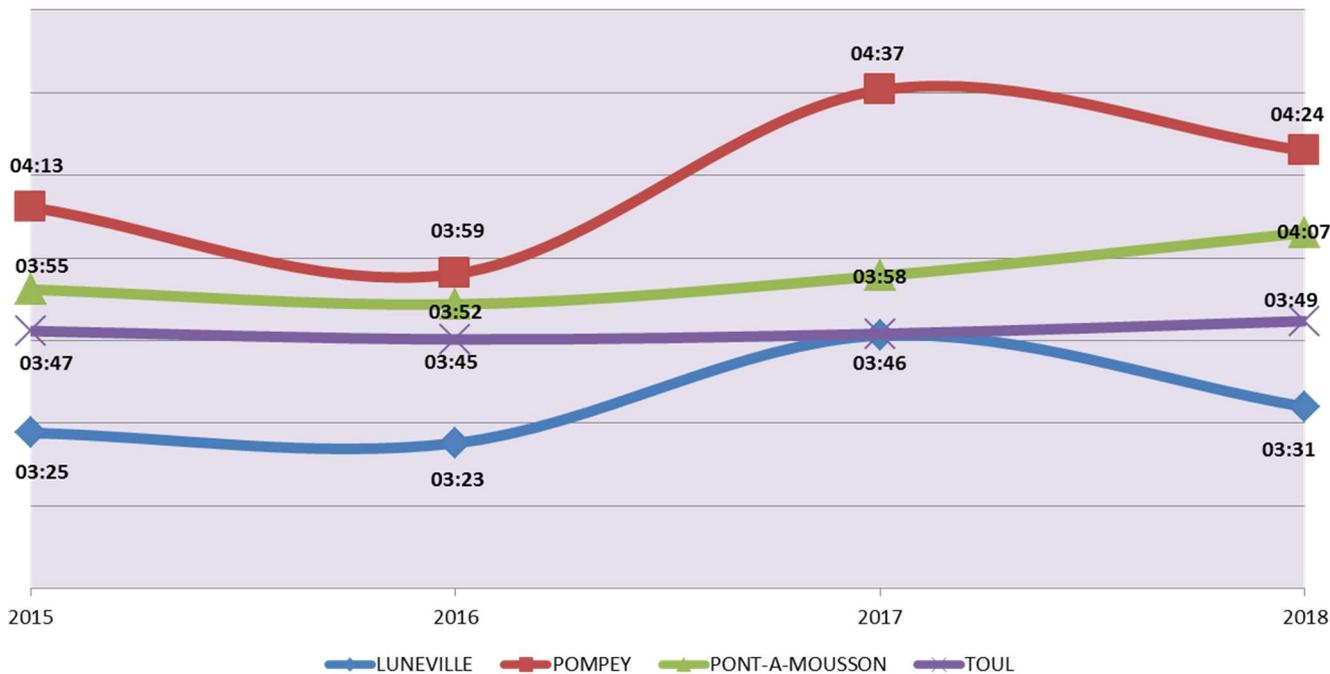
NUIT



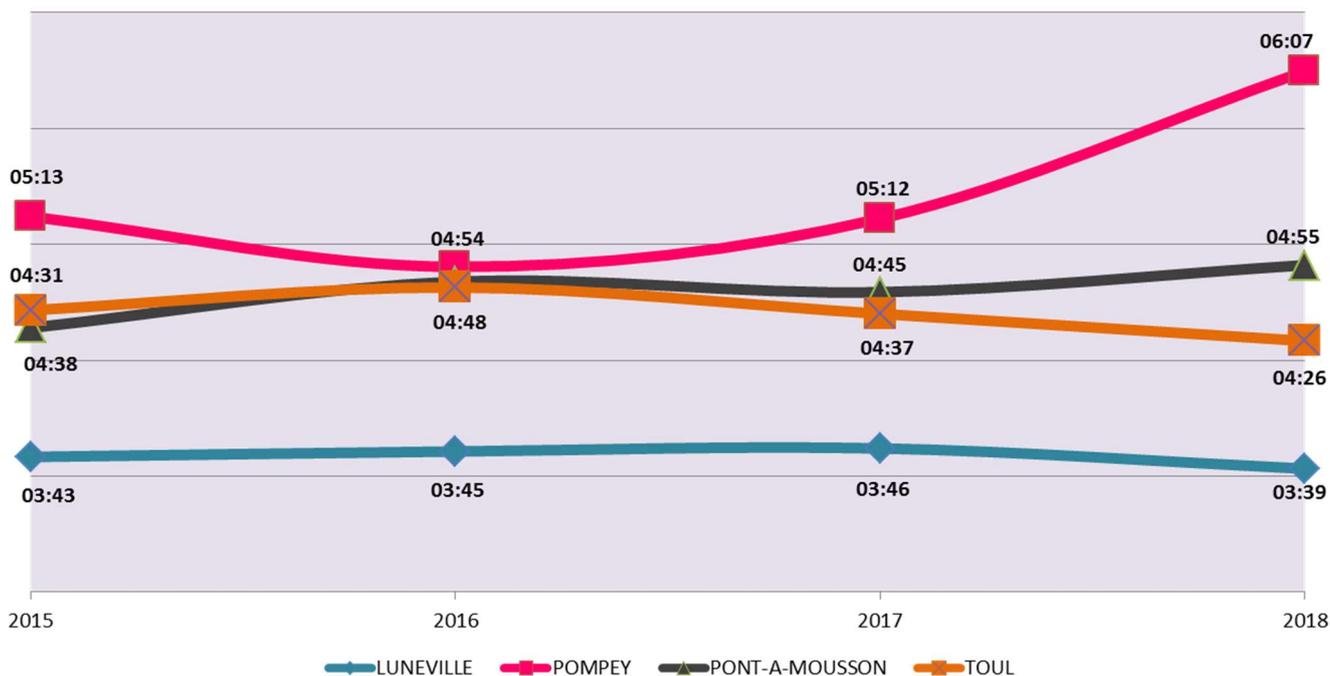


### Temps de rassemblement FPT de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne de 2 000 interventions et plus

JOUR



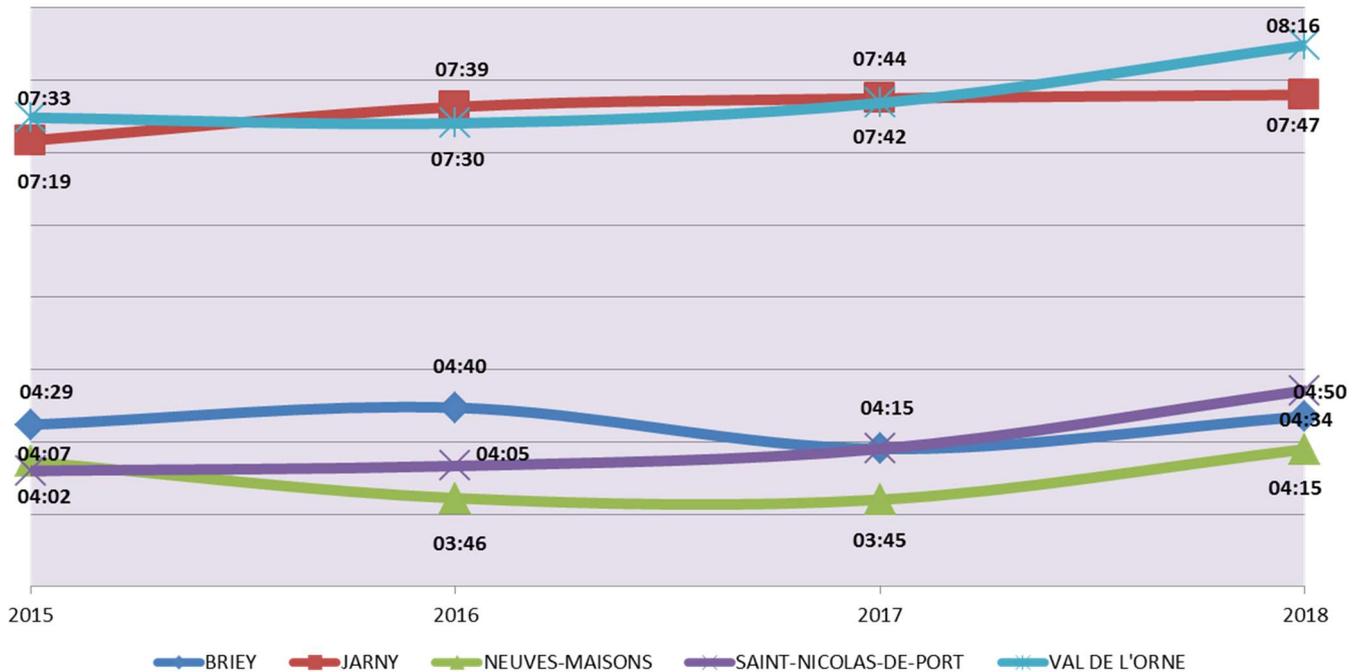
NUIT



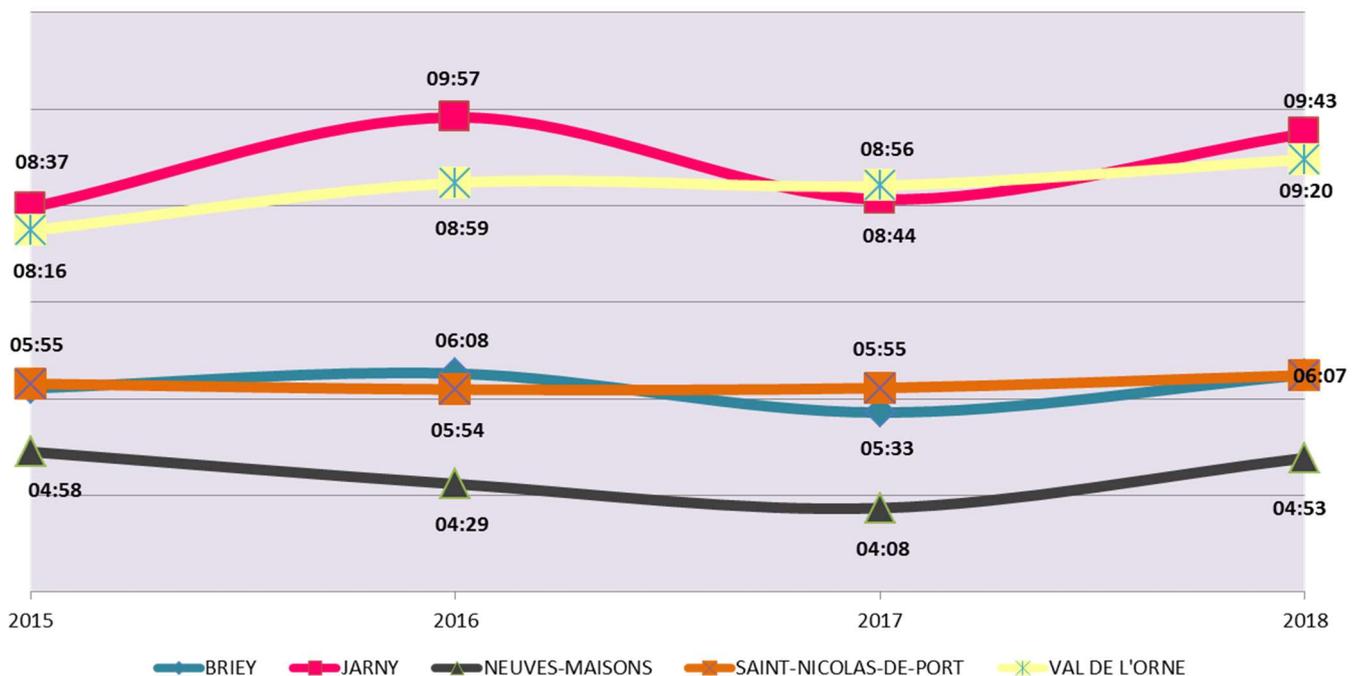


### Temps de rassemblement FPT de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 2 000 et plus de 1 000 interventions

#### JOUR



#### NUIT

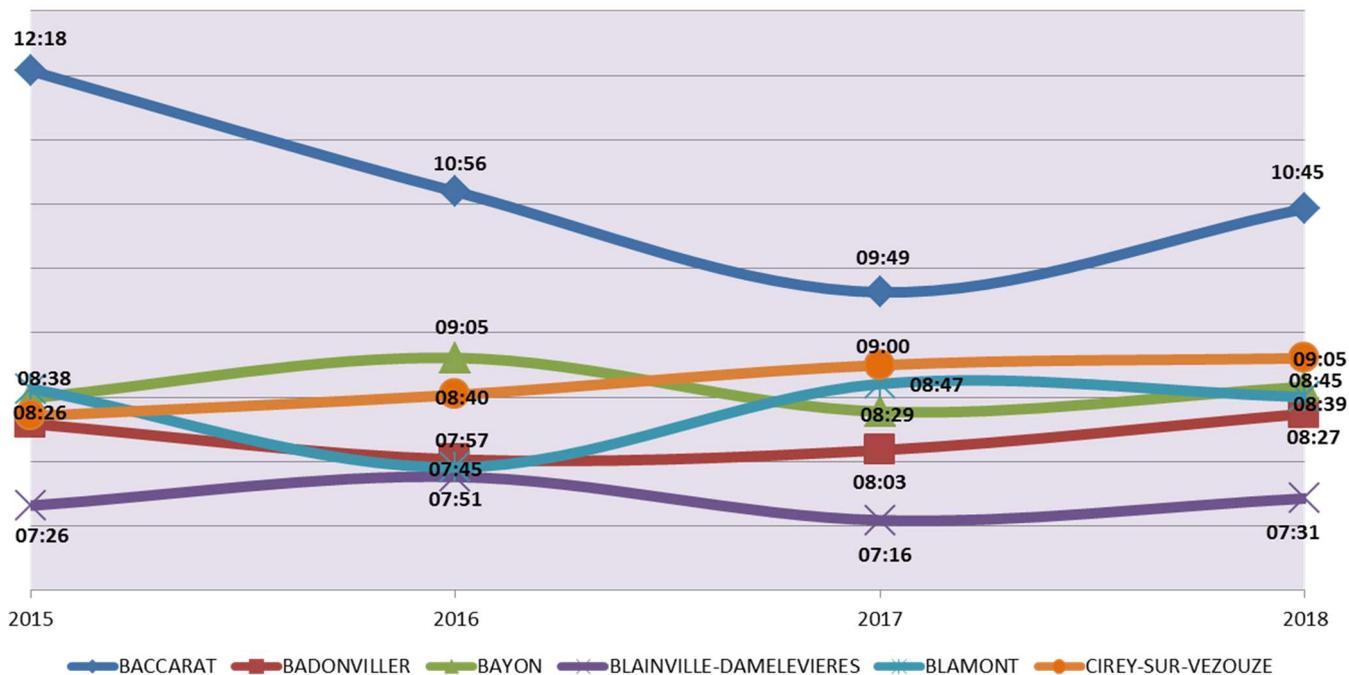




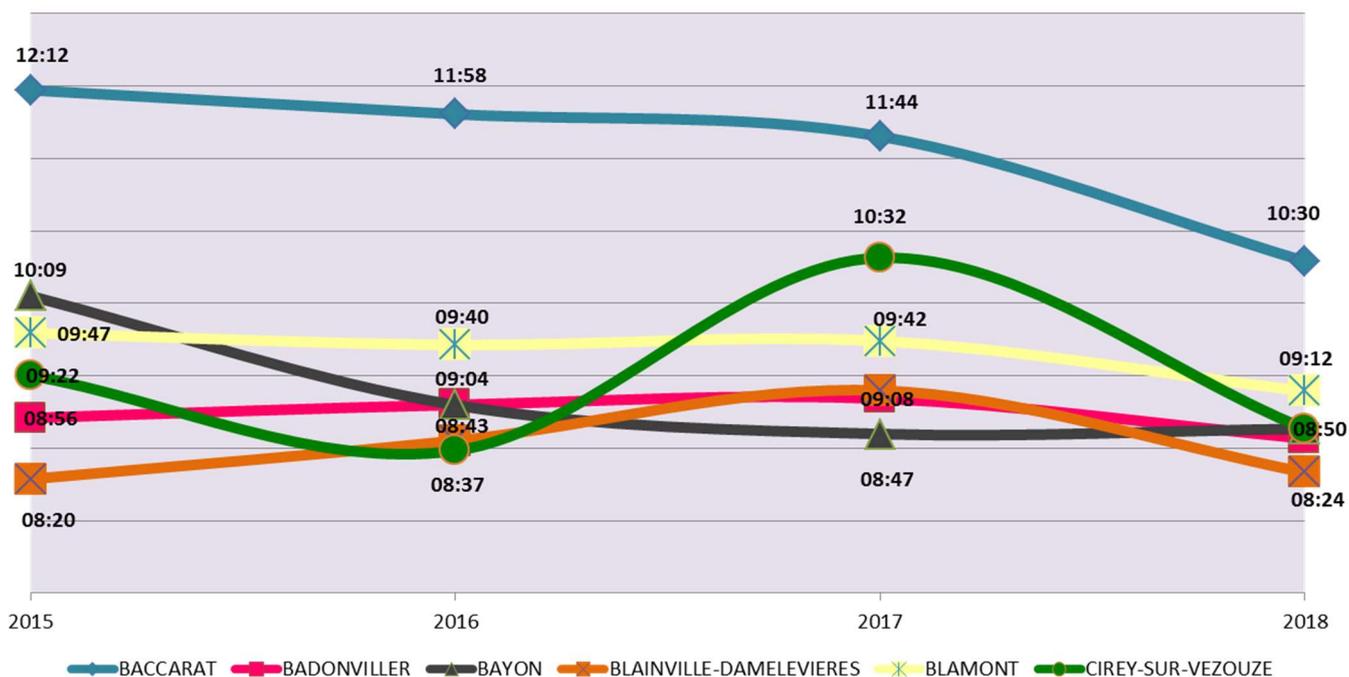
### Temps de rassemblement FPT de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 1 000 et plus de 200 interventions

#### GROUPEMENT LUNEVILOIS

JOUR



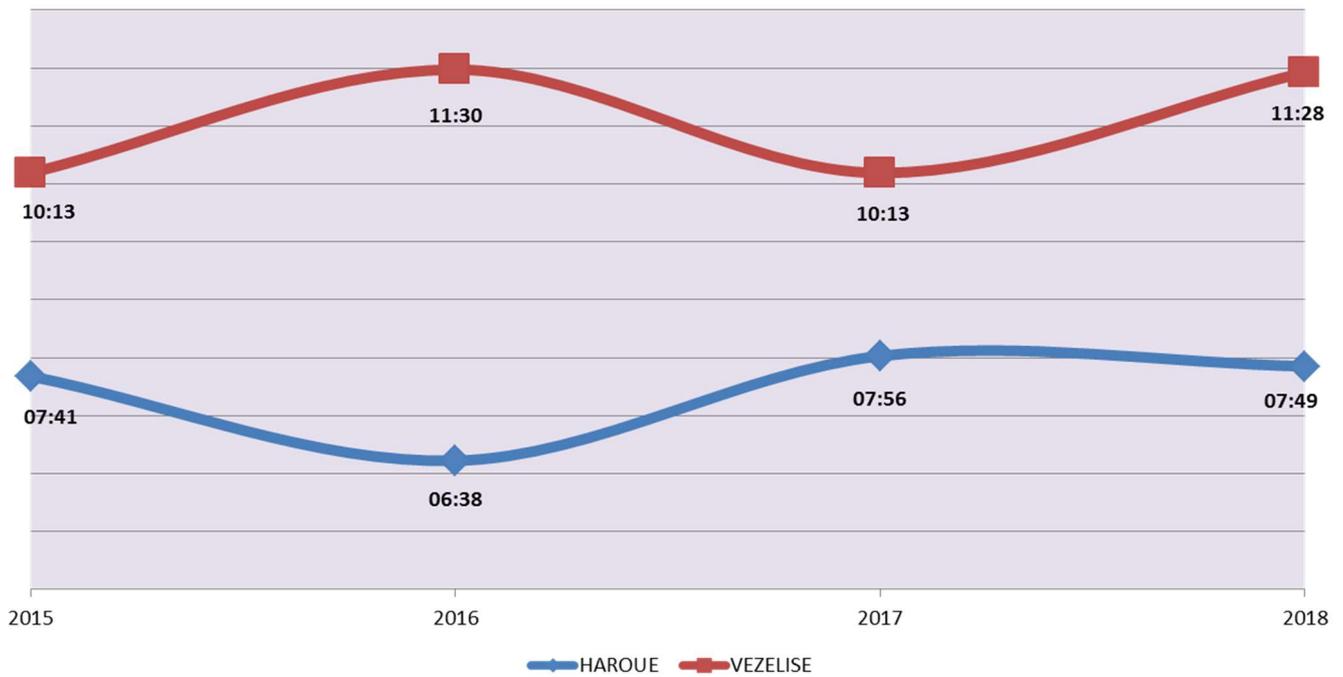
NUIT



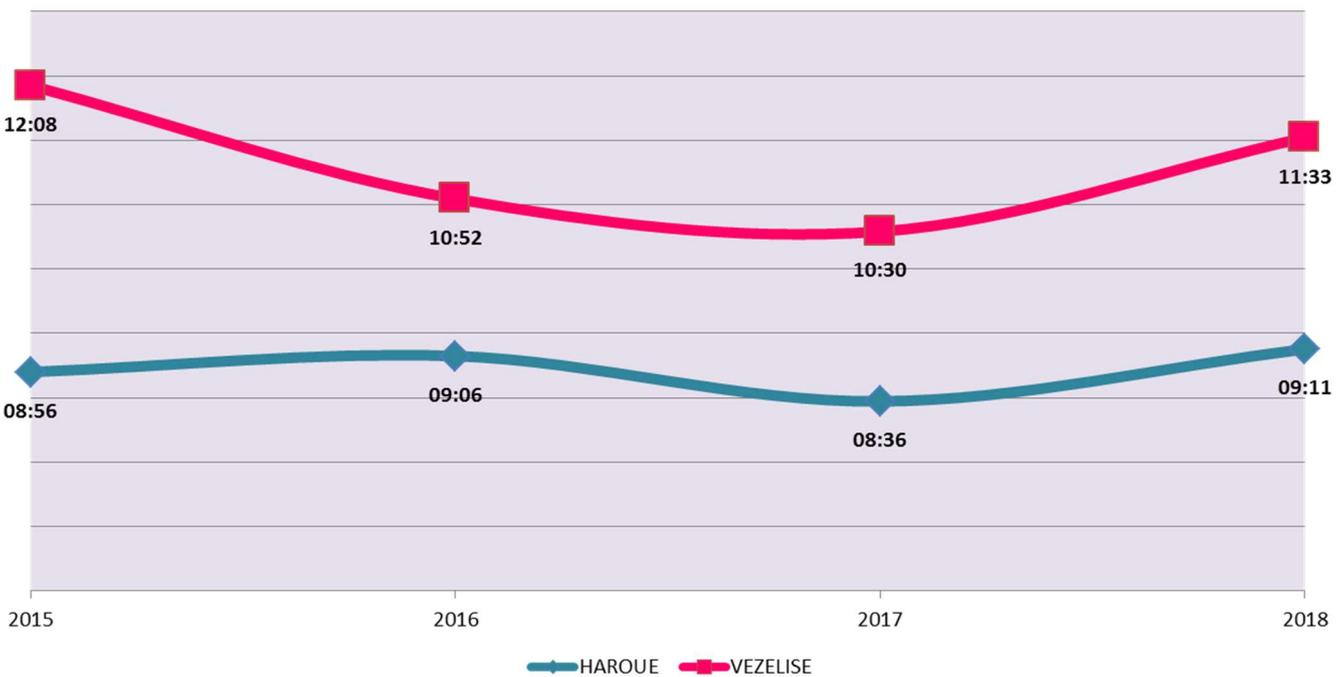


### GROUPEMENT NANCY

#### JOUR



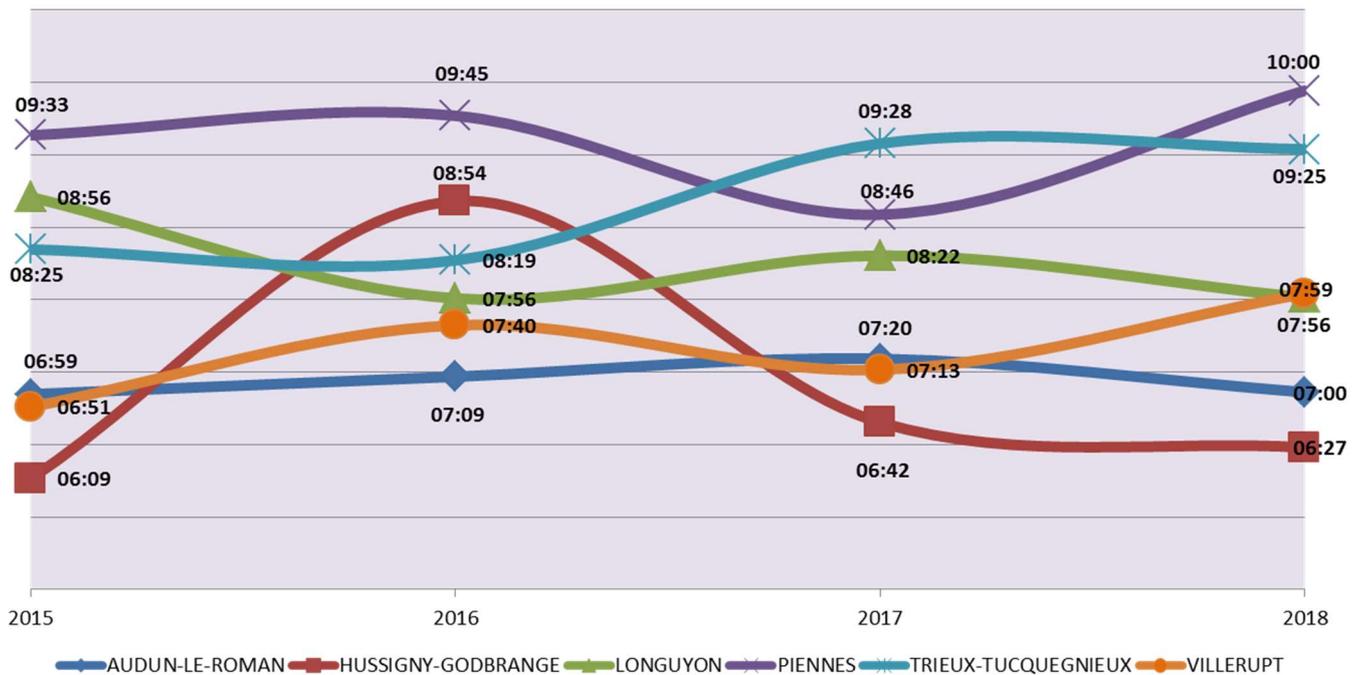
#### NUIT



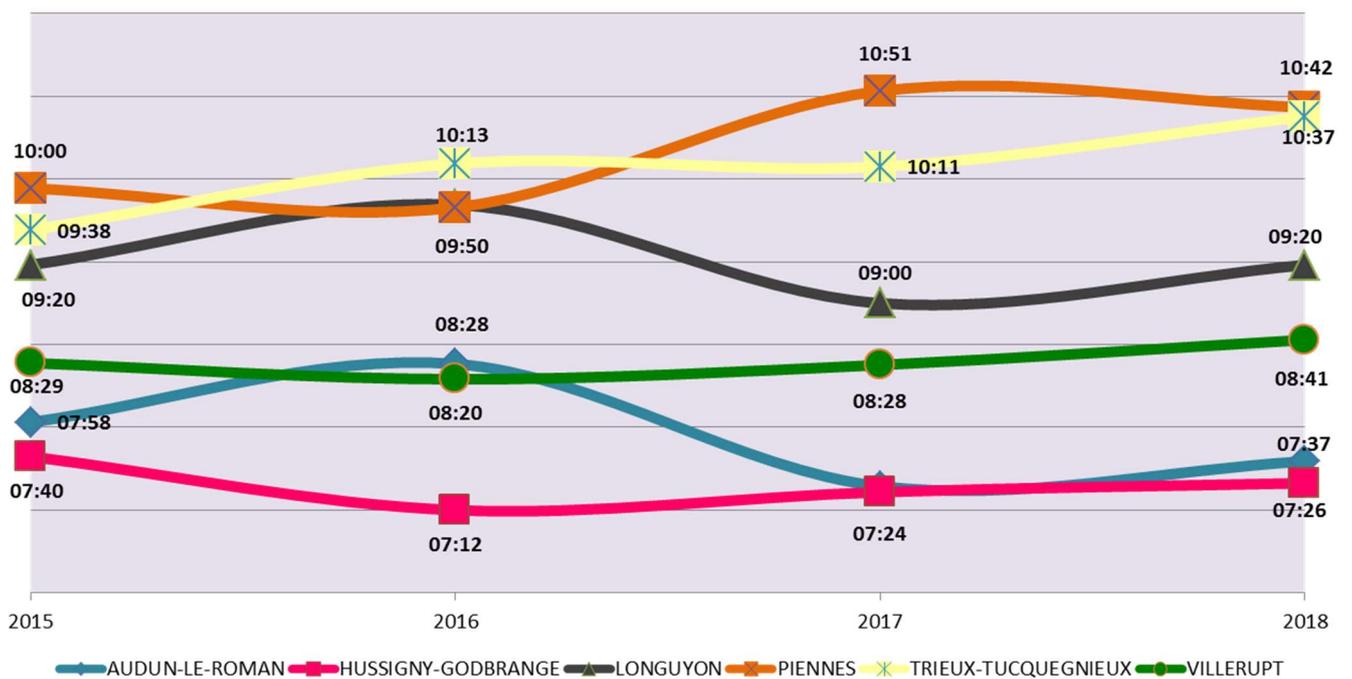


### GROUPEMENT PAYS-HAUT

#### JOUR



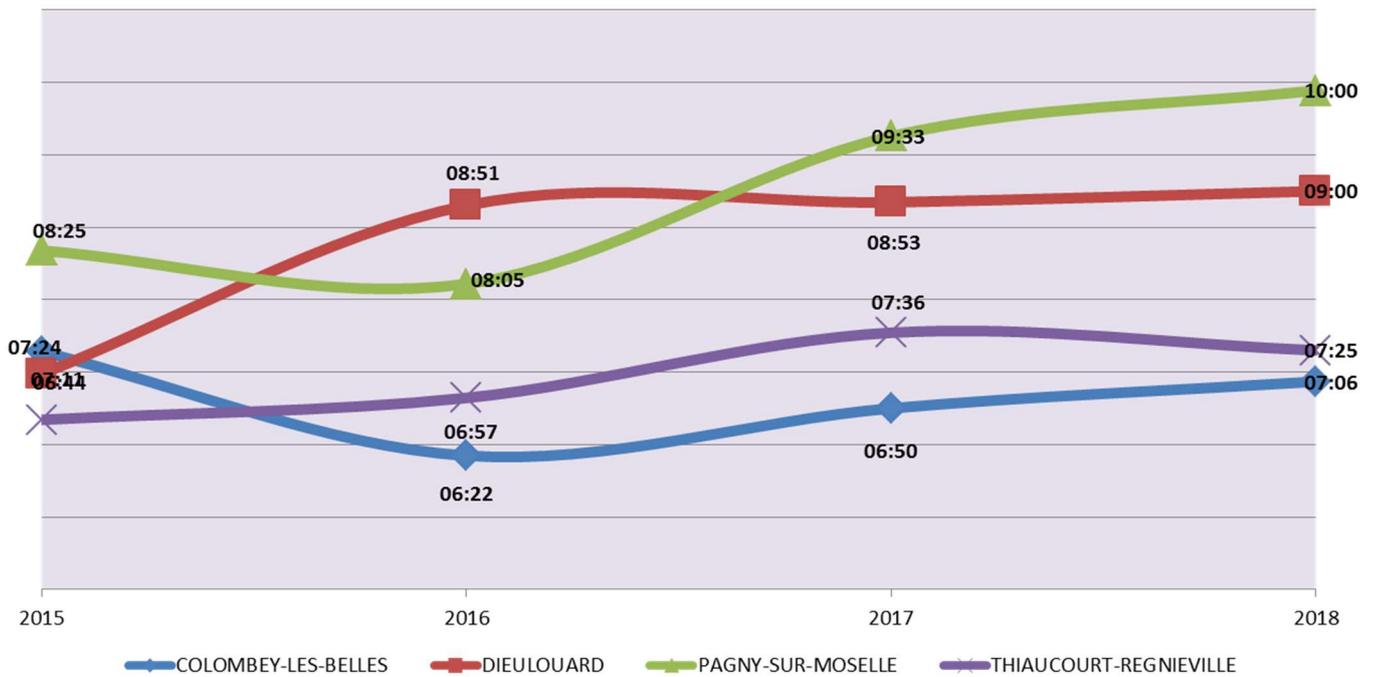
#### NUIT



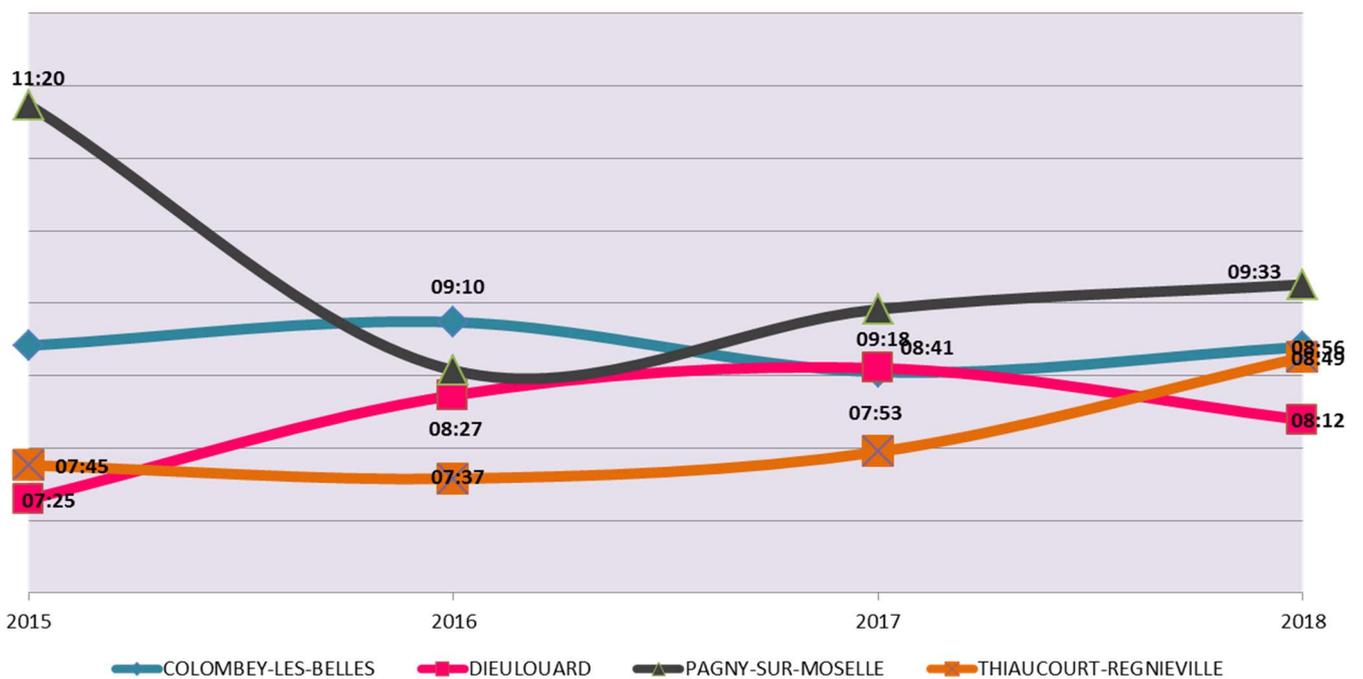


### GROUPEMENT PONT-A-MOUSSON/TOUL

#### JOUR



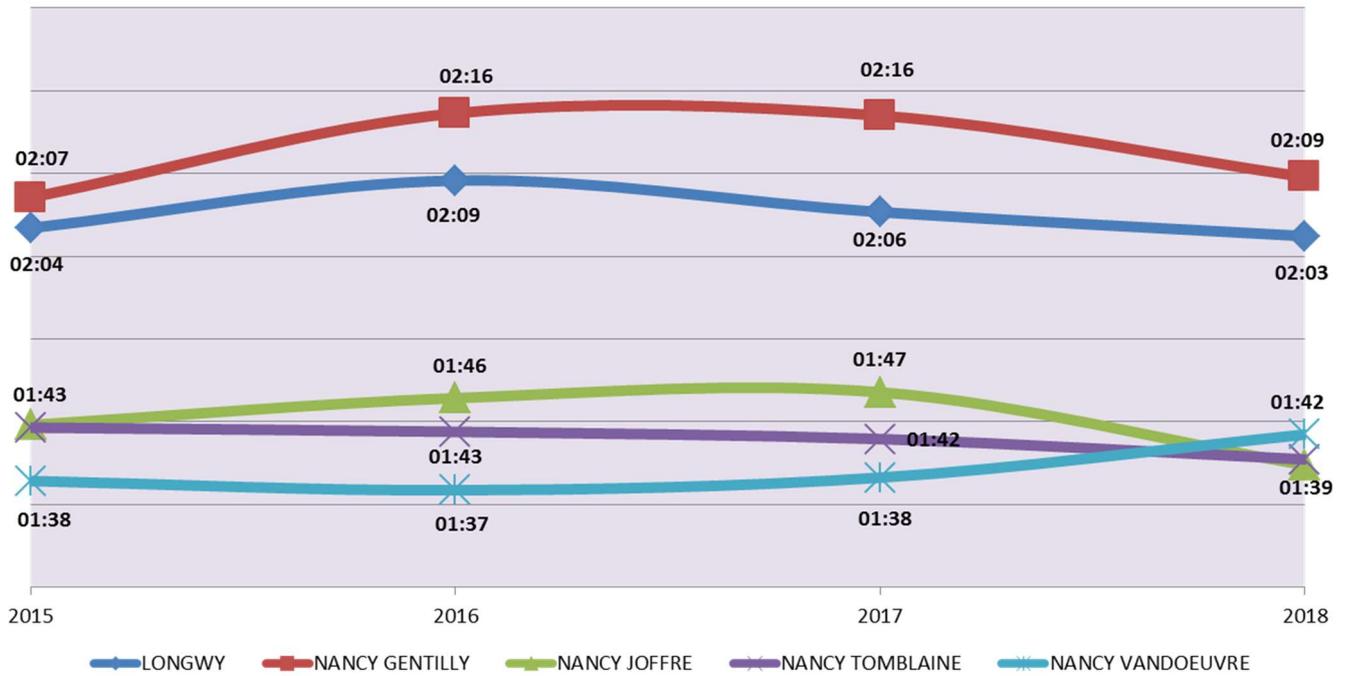
#### NUIT



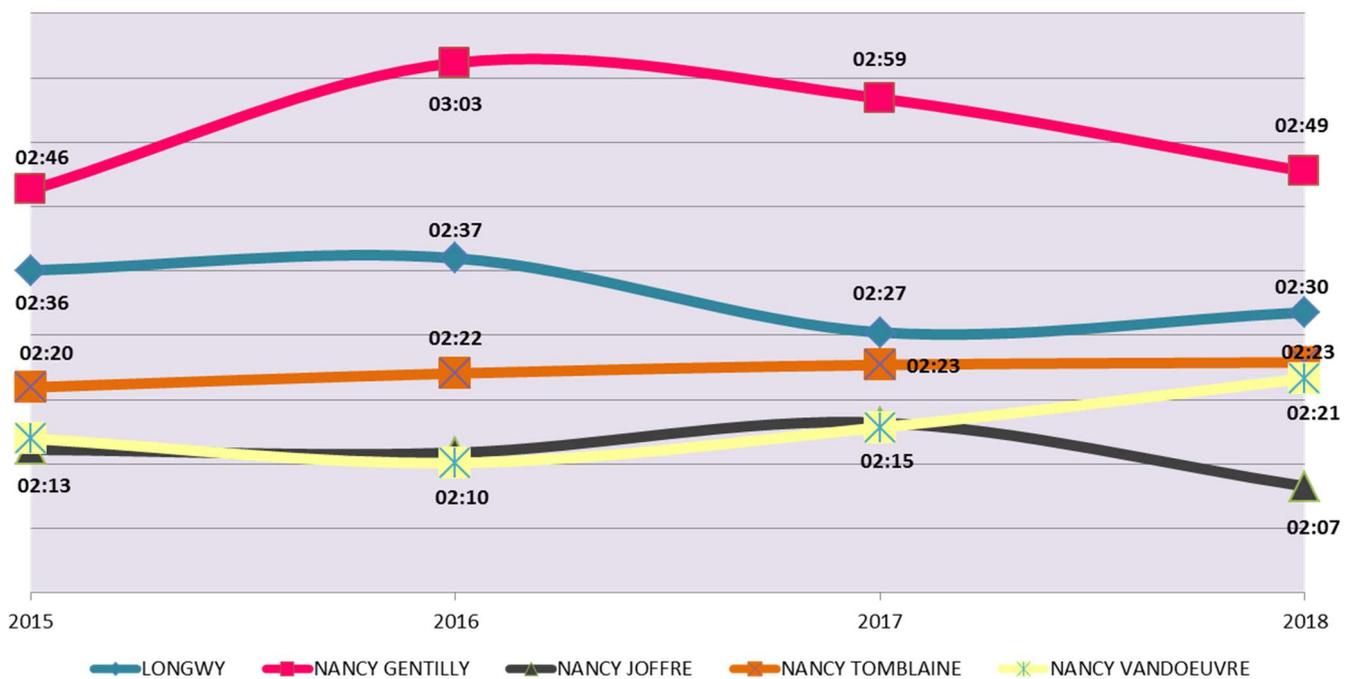


### Temps de rassemblement VSAV de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne de 3 000 interventions et plus

#### JOUR



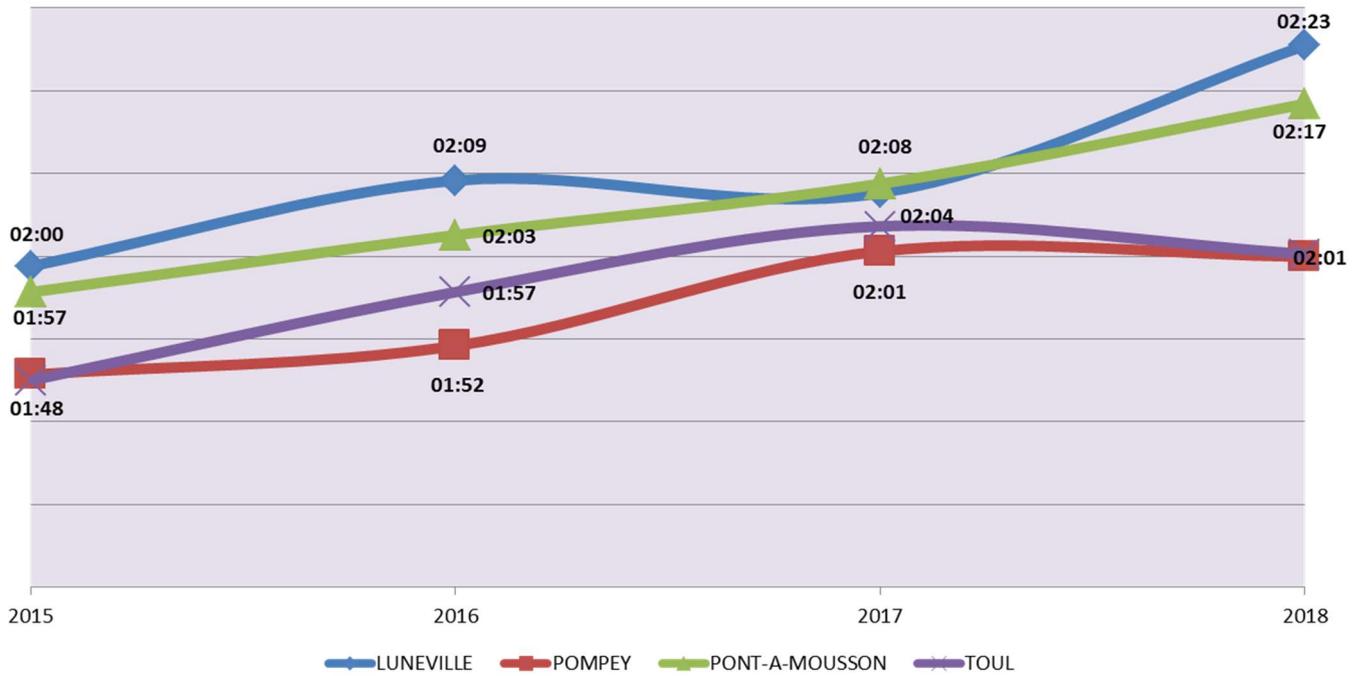
#### NUIT



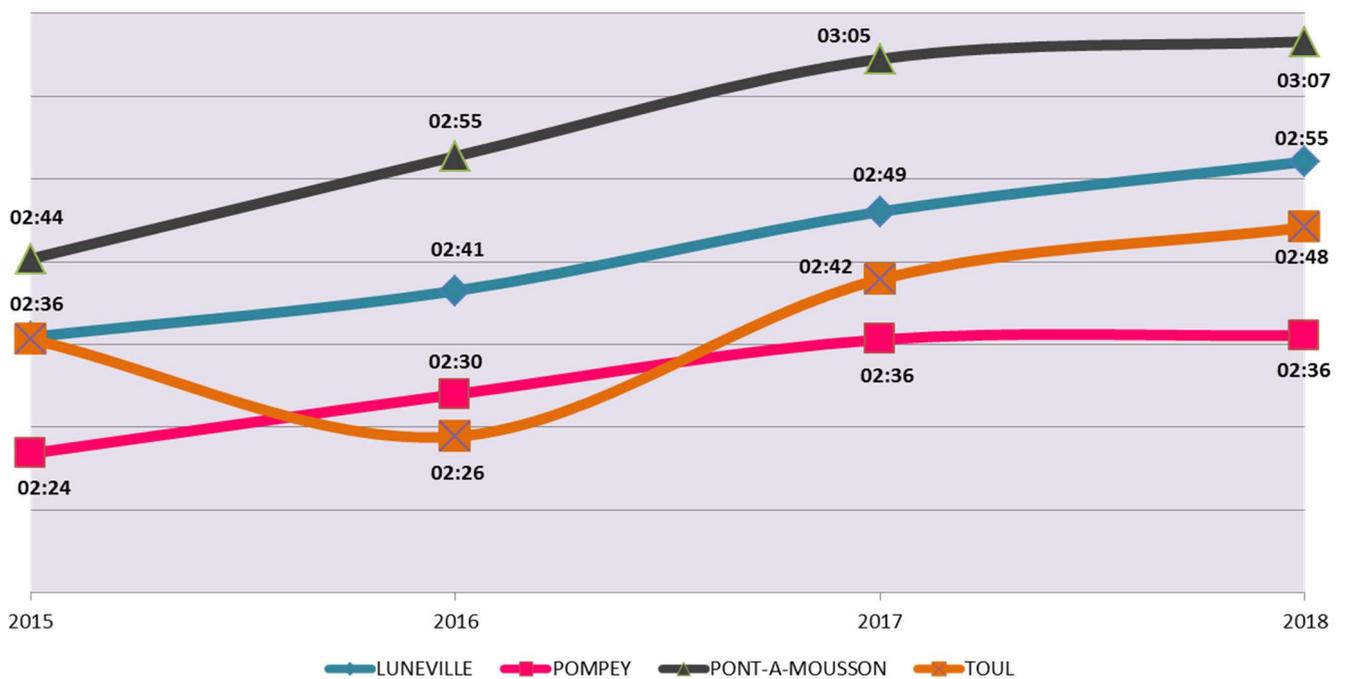


### Temps de rassemblement VSAV de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne de 2 000 interventions et plus

#### JOUR



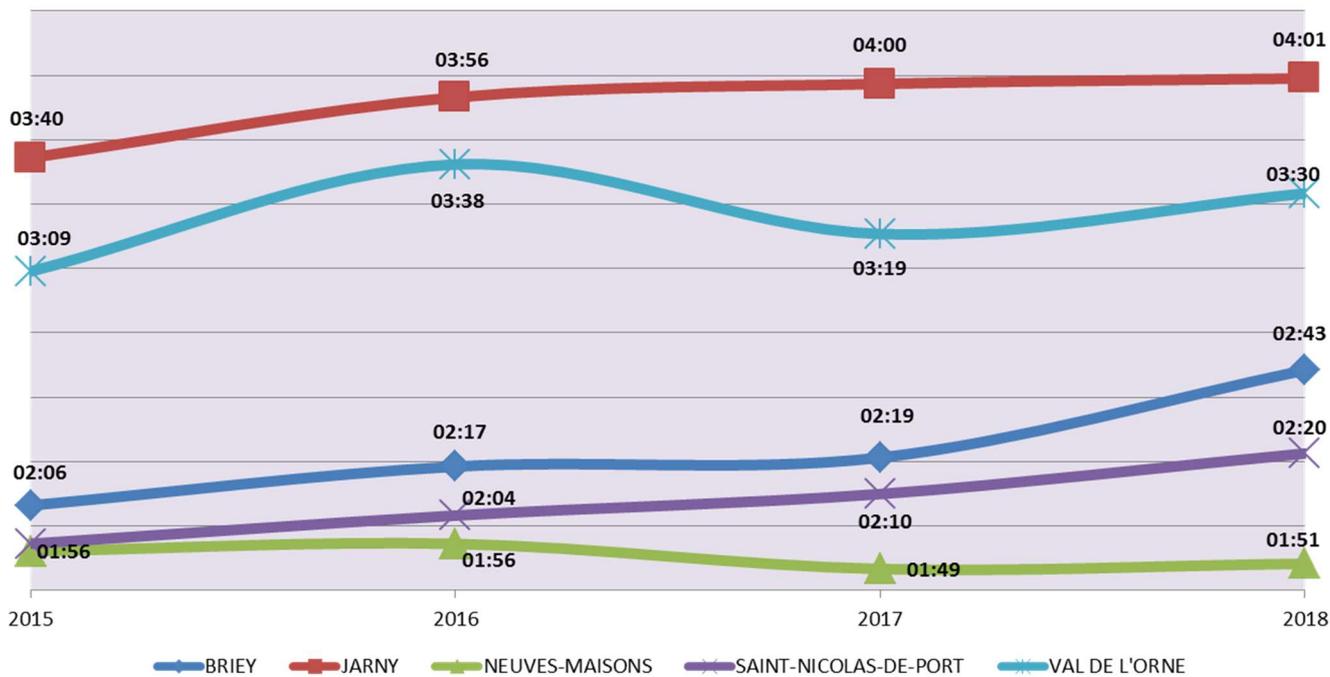
#### NUIT



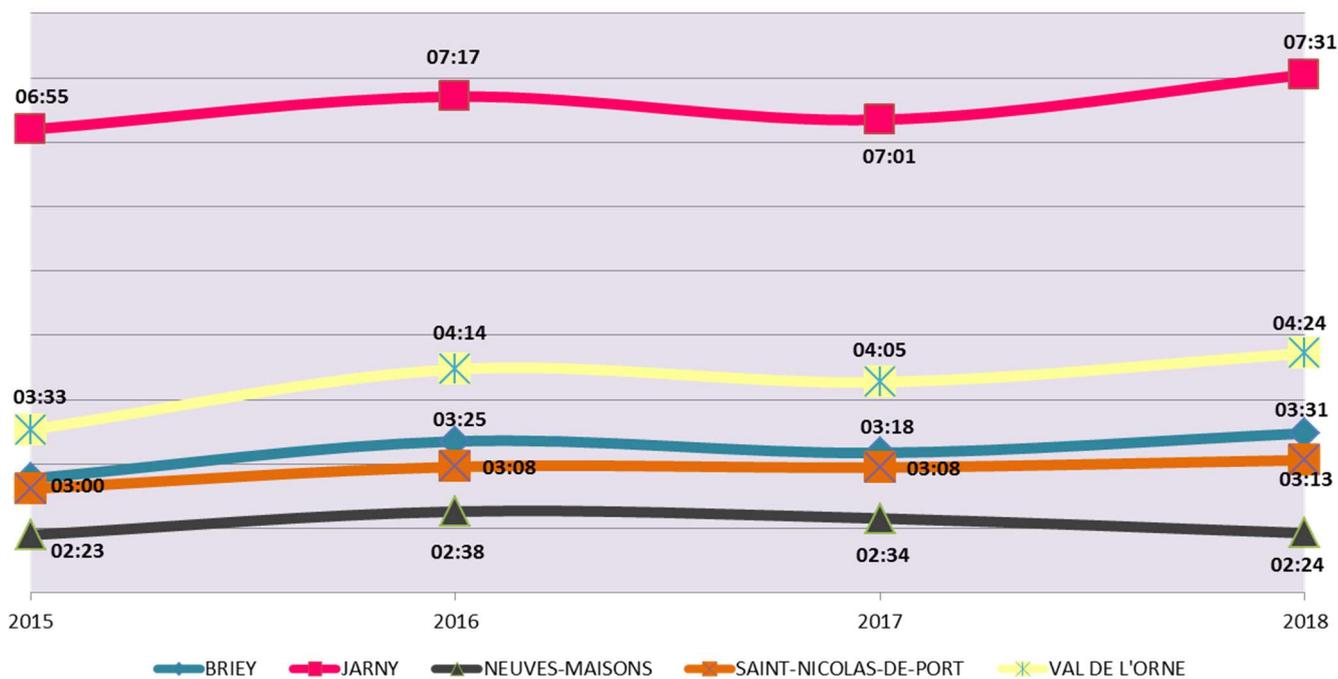


### Temps de rassemblement VSAV de 2015 à 2018 pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 2 000 et plus de 1 000 interventions

#### JOUR



#### NUIT

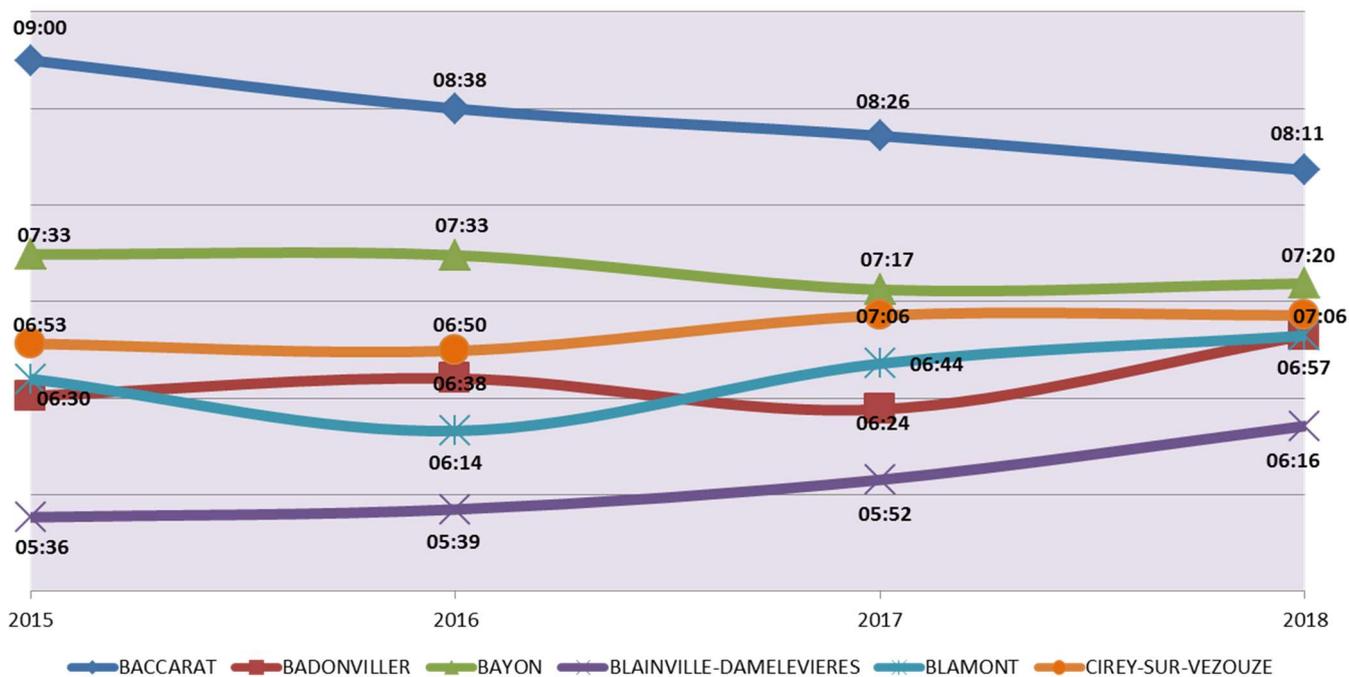




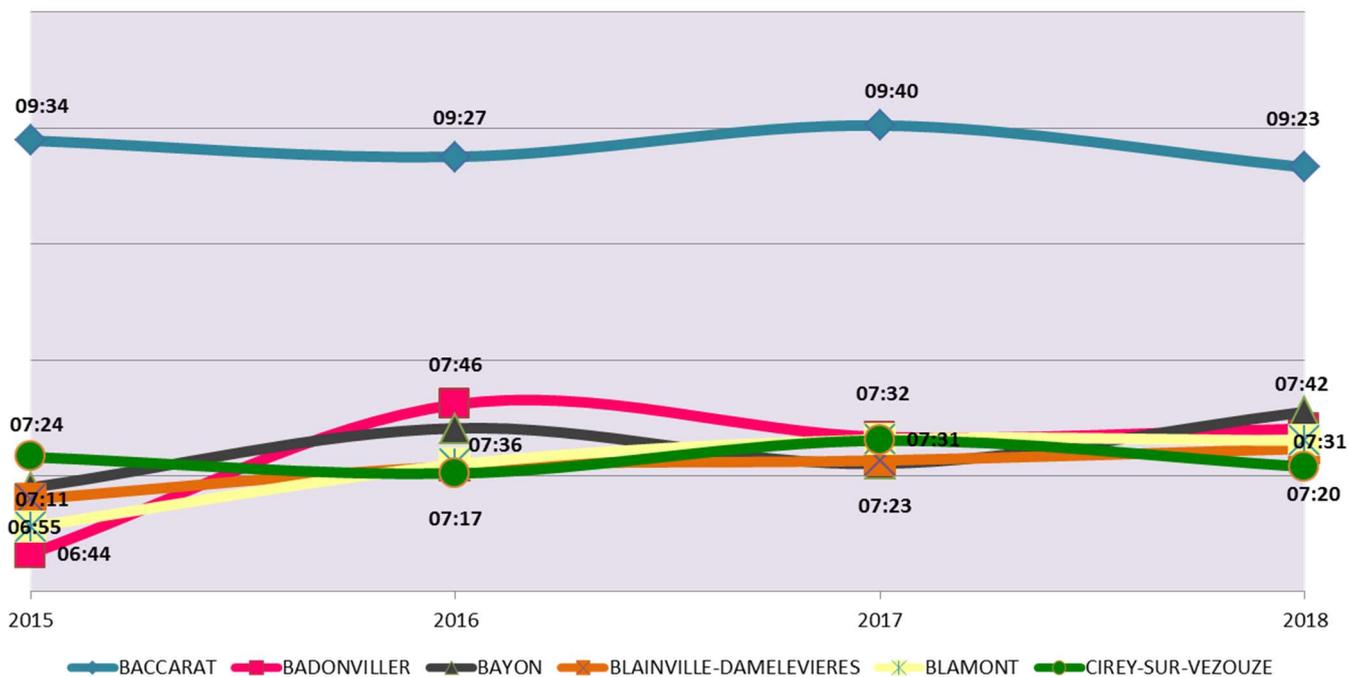
### GROUPEMENT LUNEVILLOIS

Temps de rassemblement VSAV de 2015 à 2018  
pour les CIS ayant une activité moyenne inférieure à 1 000 et plus de 200 interventions

#### JOUR



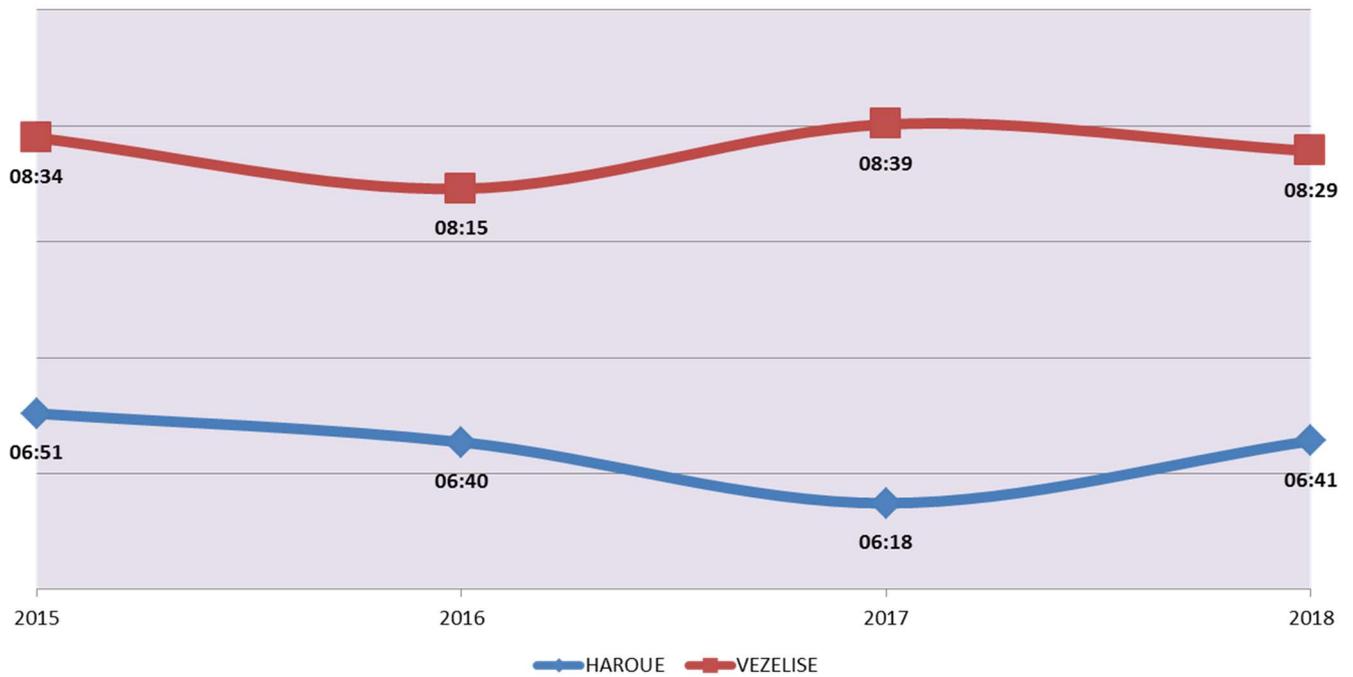
#### NUIT



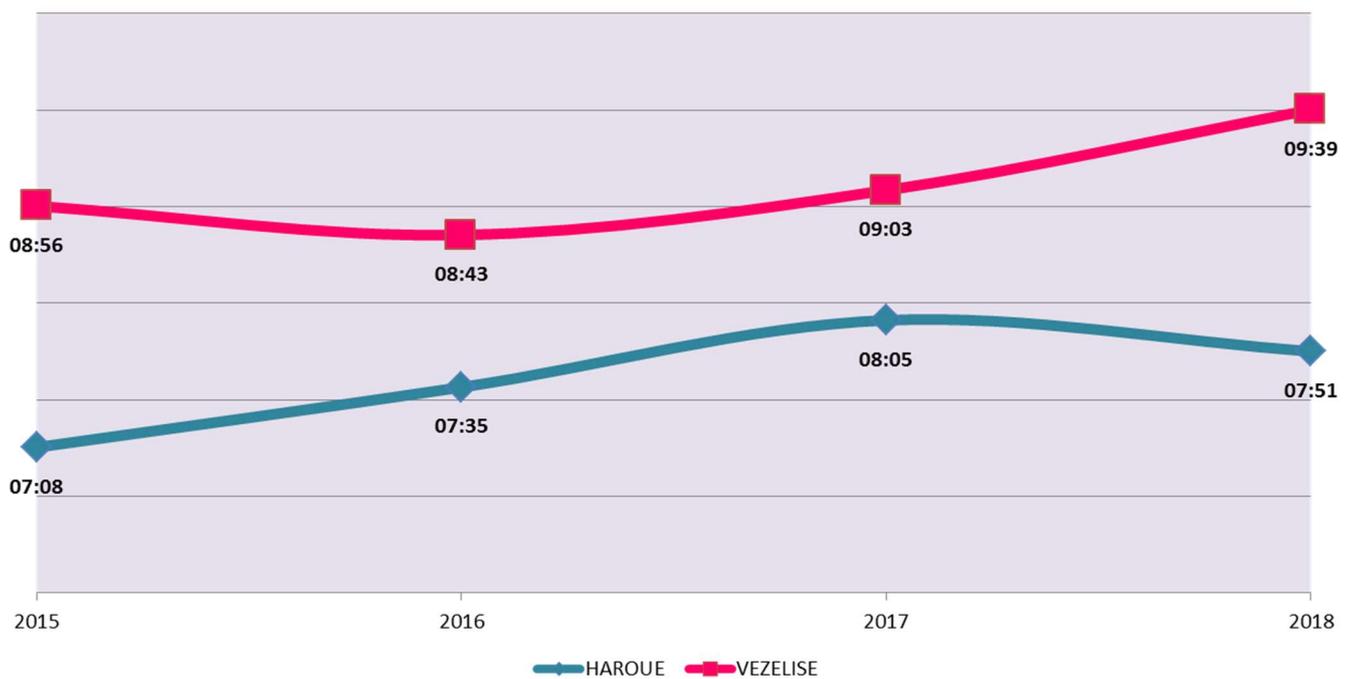


### GROUPEMENT NANCY

#### JOUR



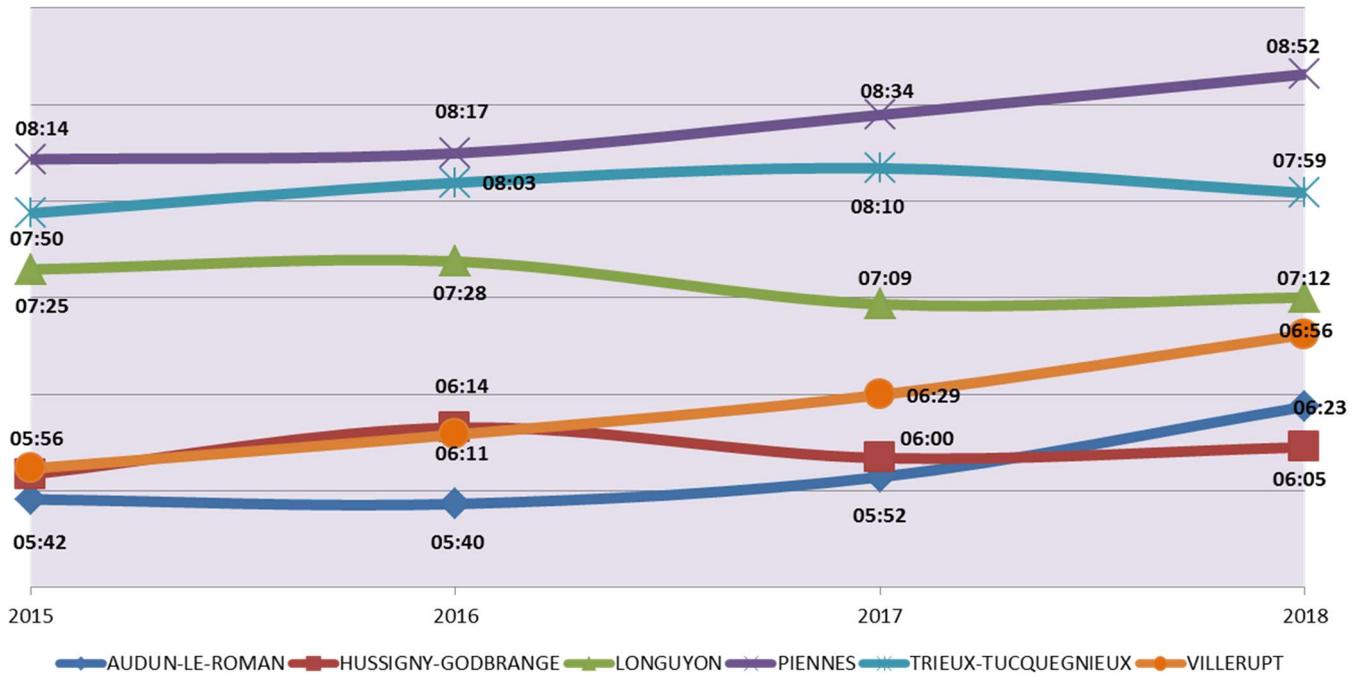
#### NUIT



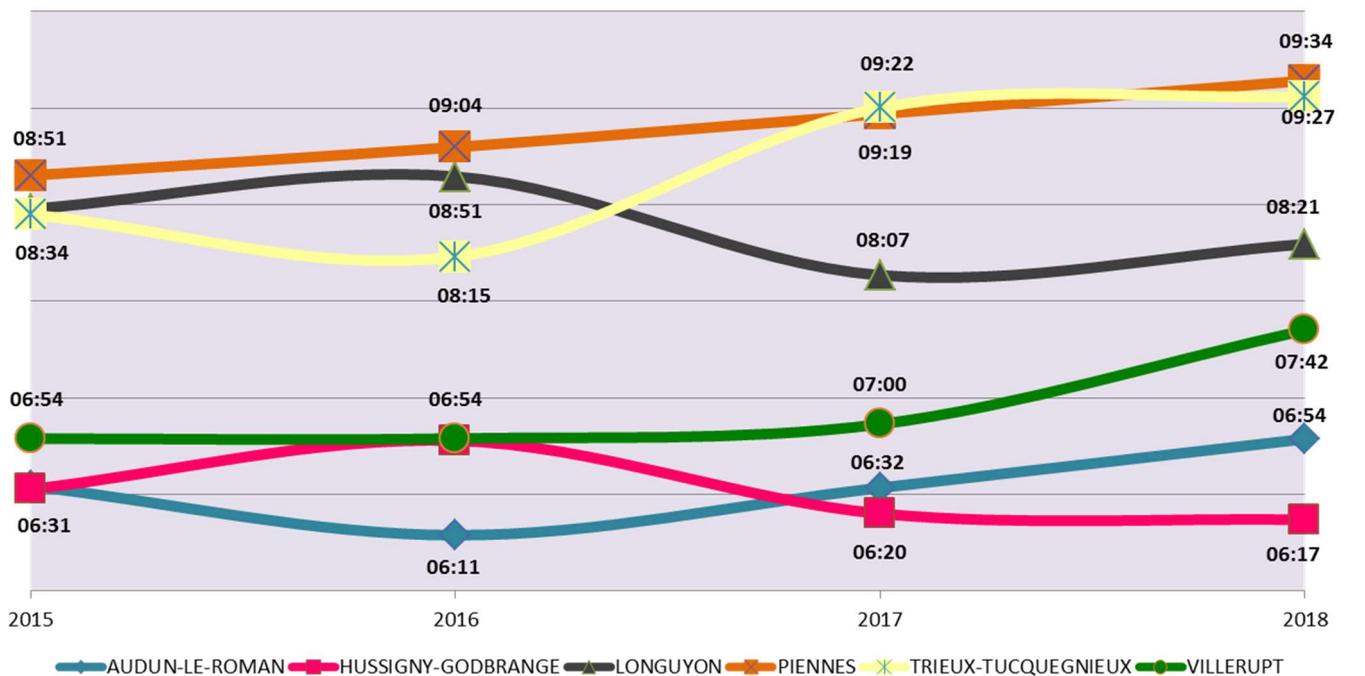


### GROUPEMENT PAYS-HAUT

#### JOUR



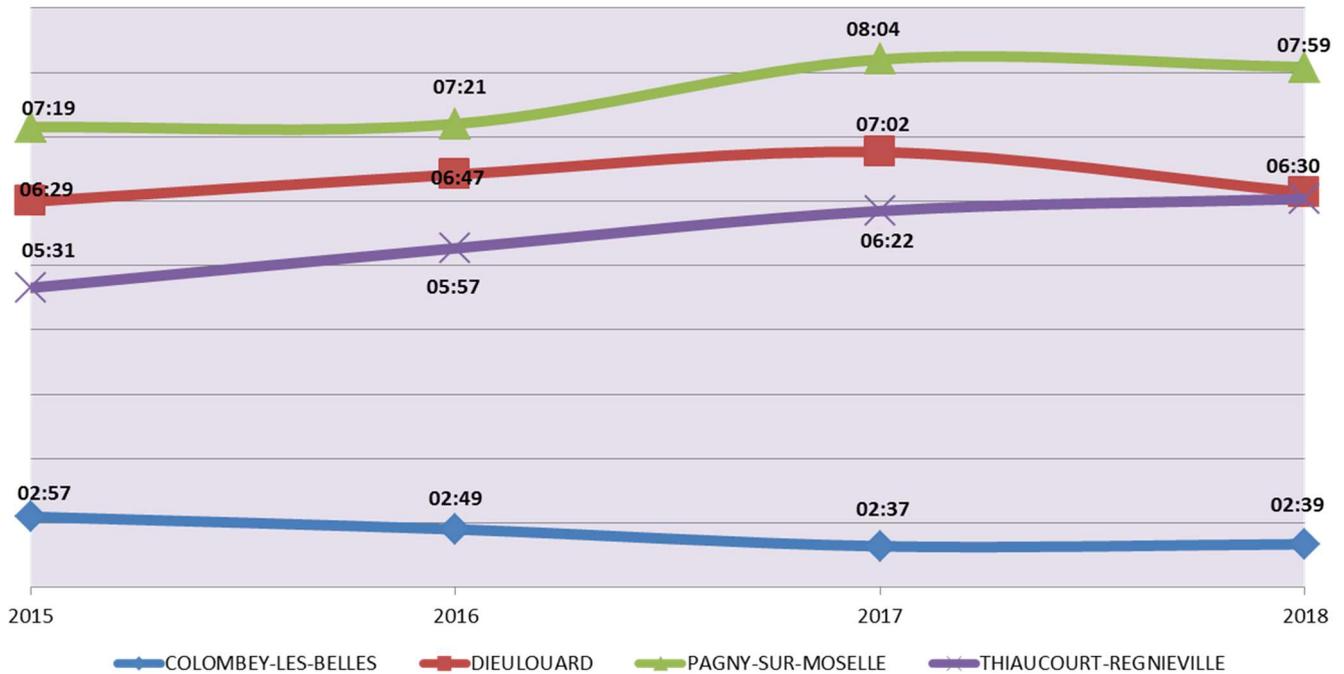
#### NUIT



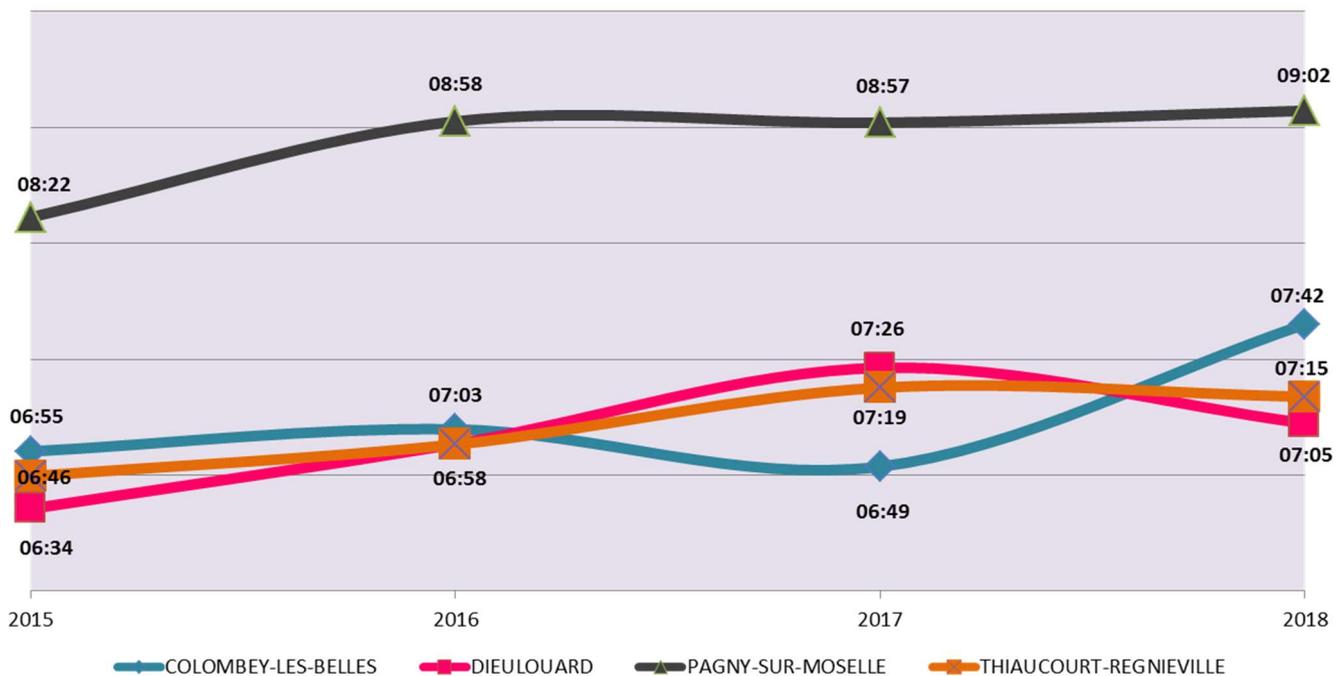


### GROUPEMENT PONT-A-MOUSSON/TOUL

#### JOUR



#### NUIT

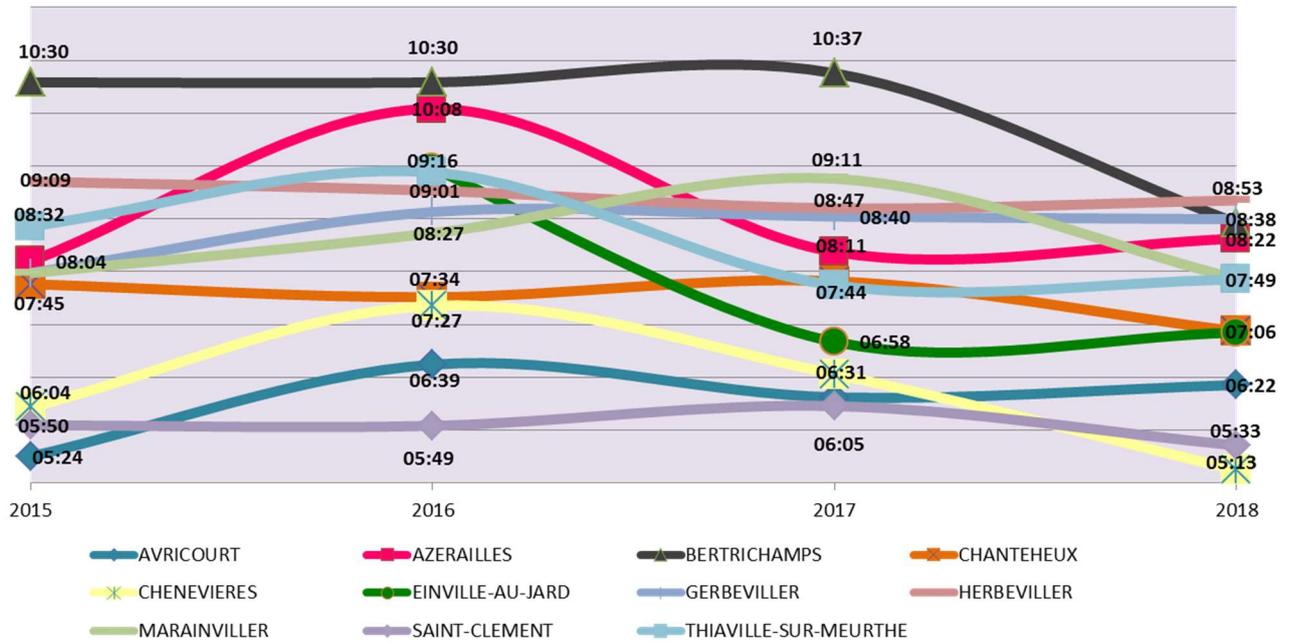




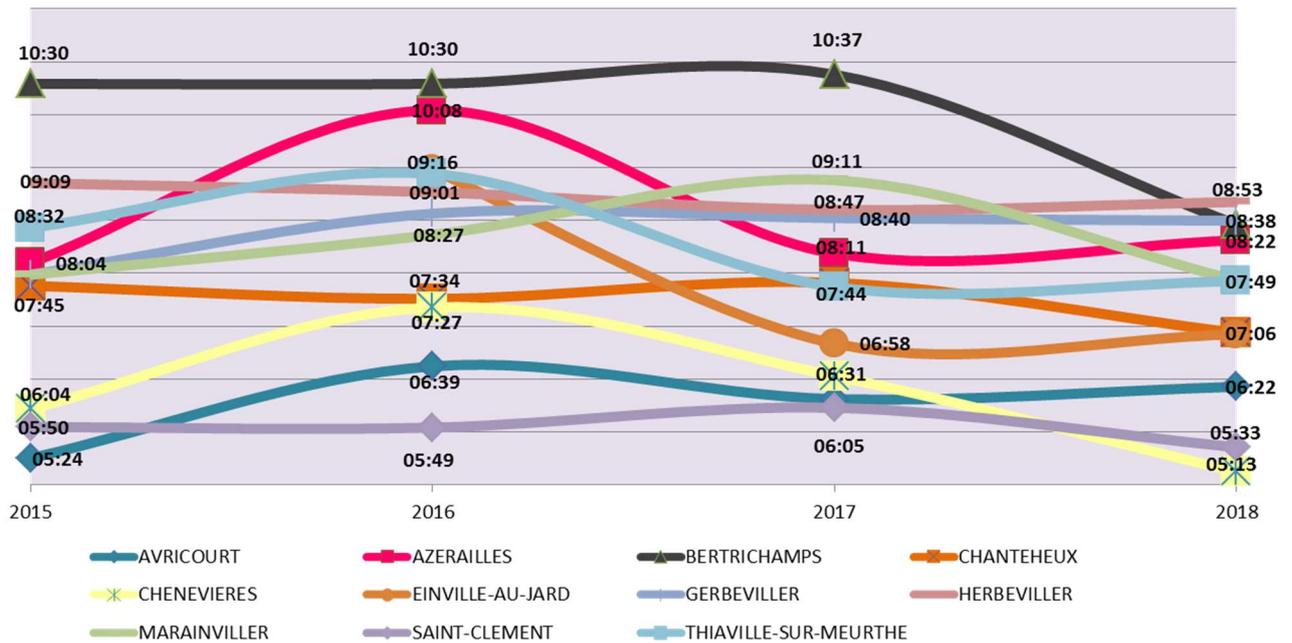
### Temps de rassemblement des CPI de 2015 à 2018

#### - Groupement Lunévillois -

JOUR



NUIT

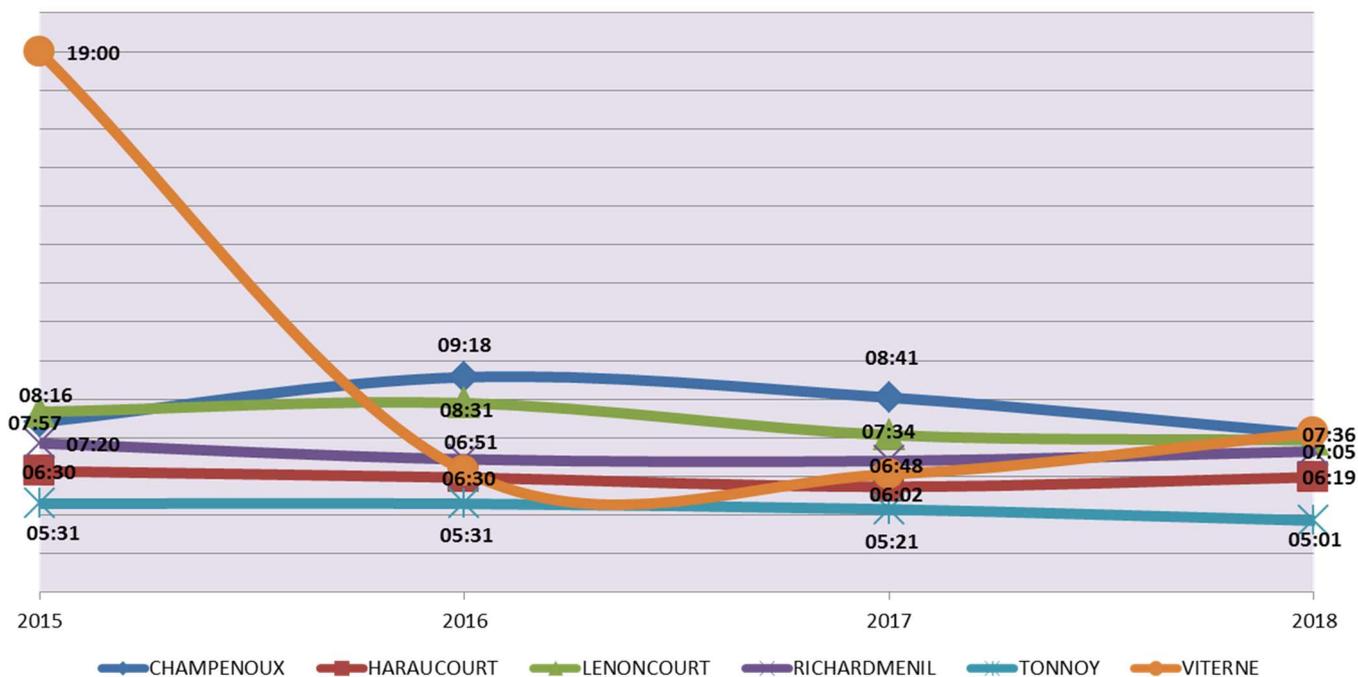




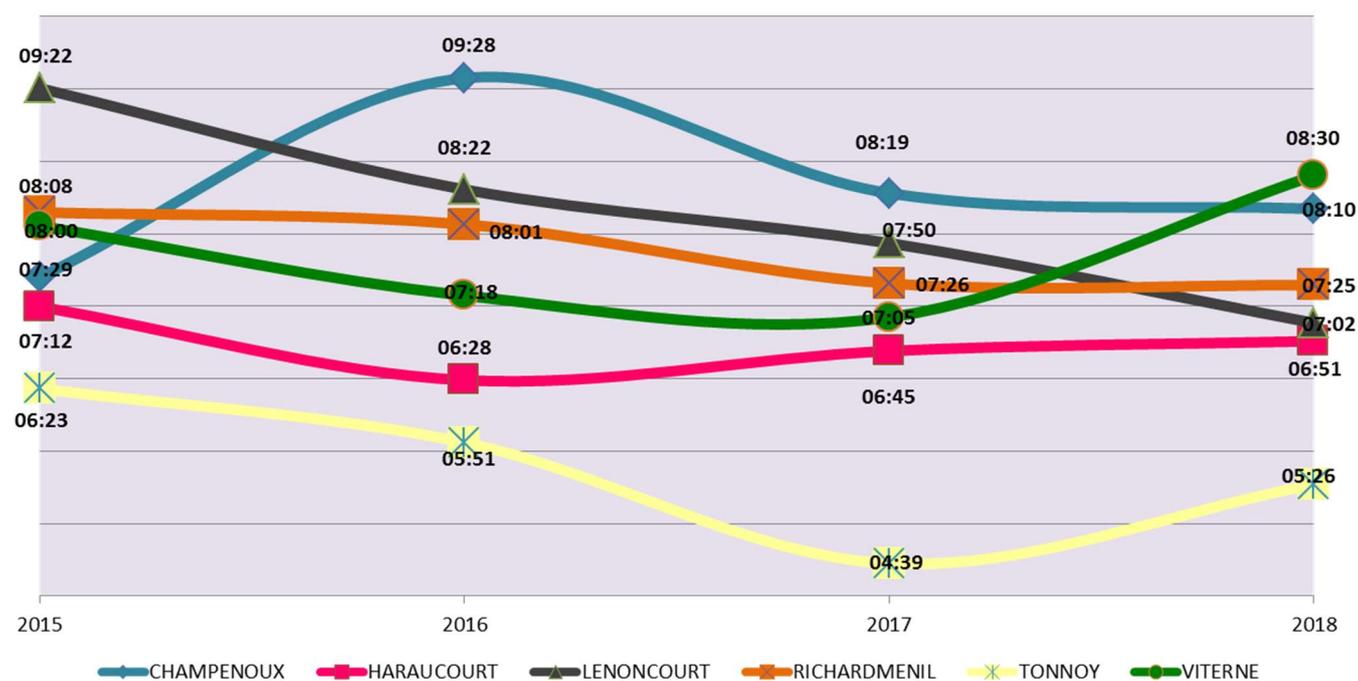
### Temps de rassemblement des CPI de 2015 à 2018

- Groupement Nancy -

JOUR



NUIT

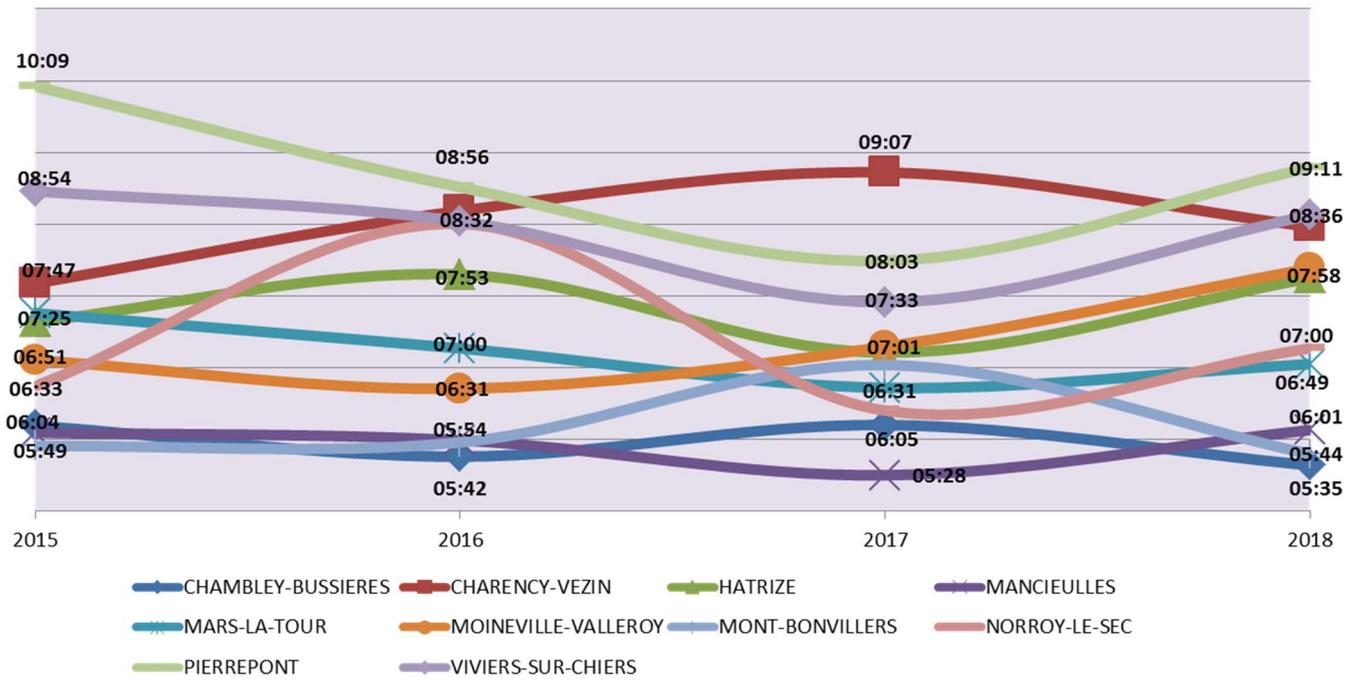




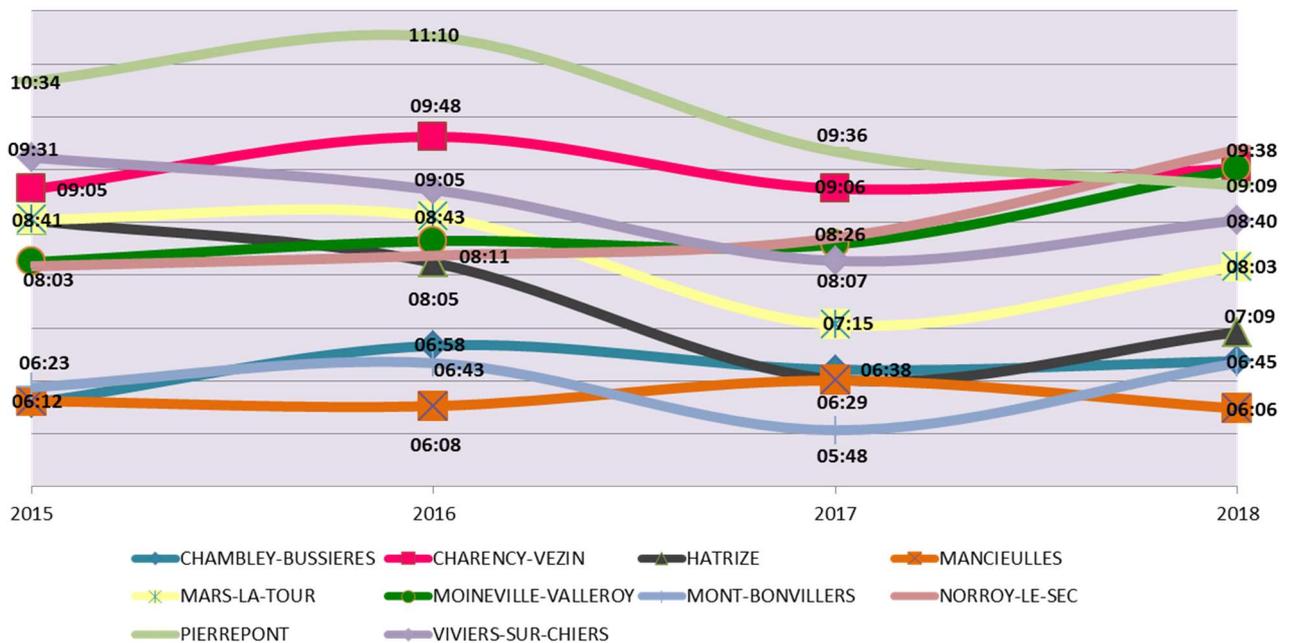
### Temps de rassemblement des CPI de 2015 à 2018

#### - Groupement Pays-Haut -

JOUR



NUIT

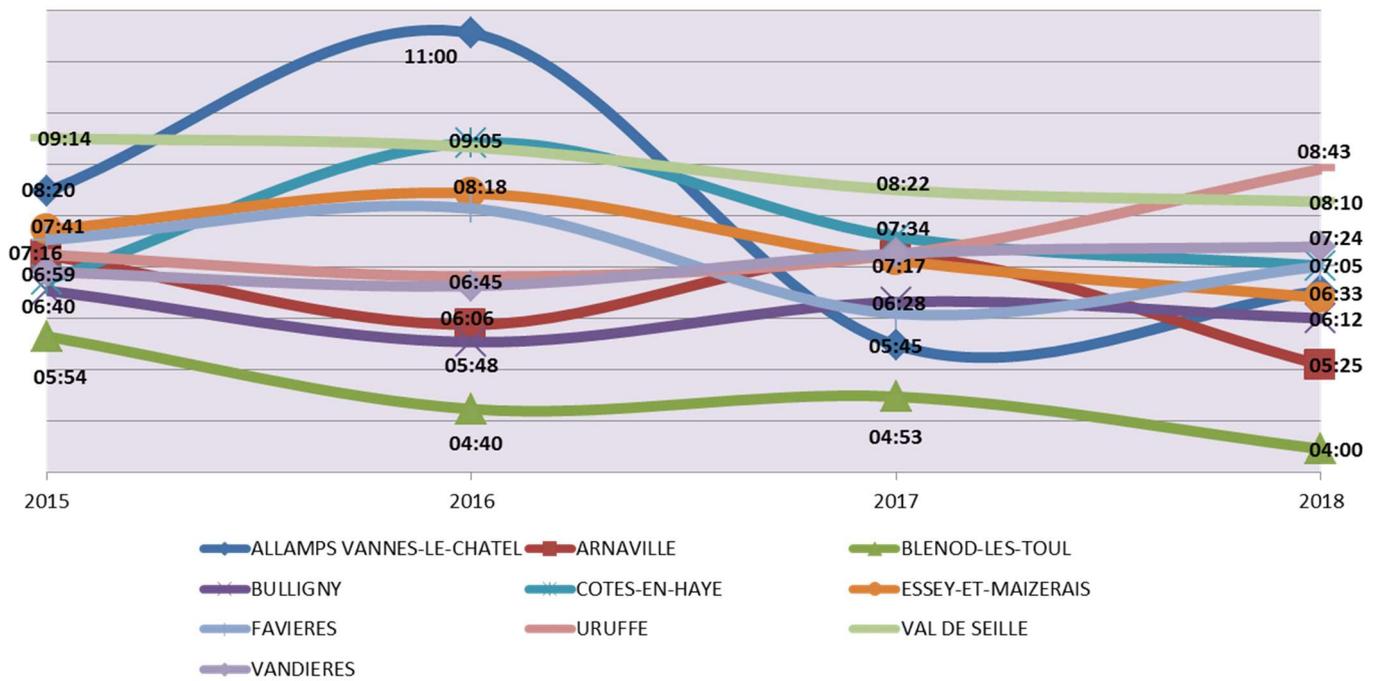




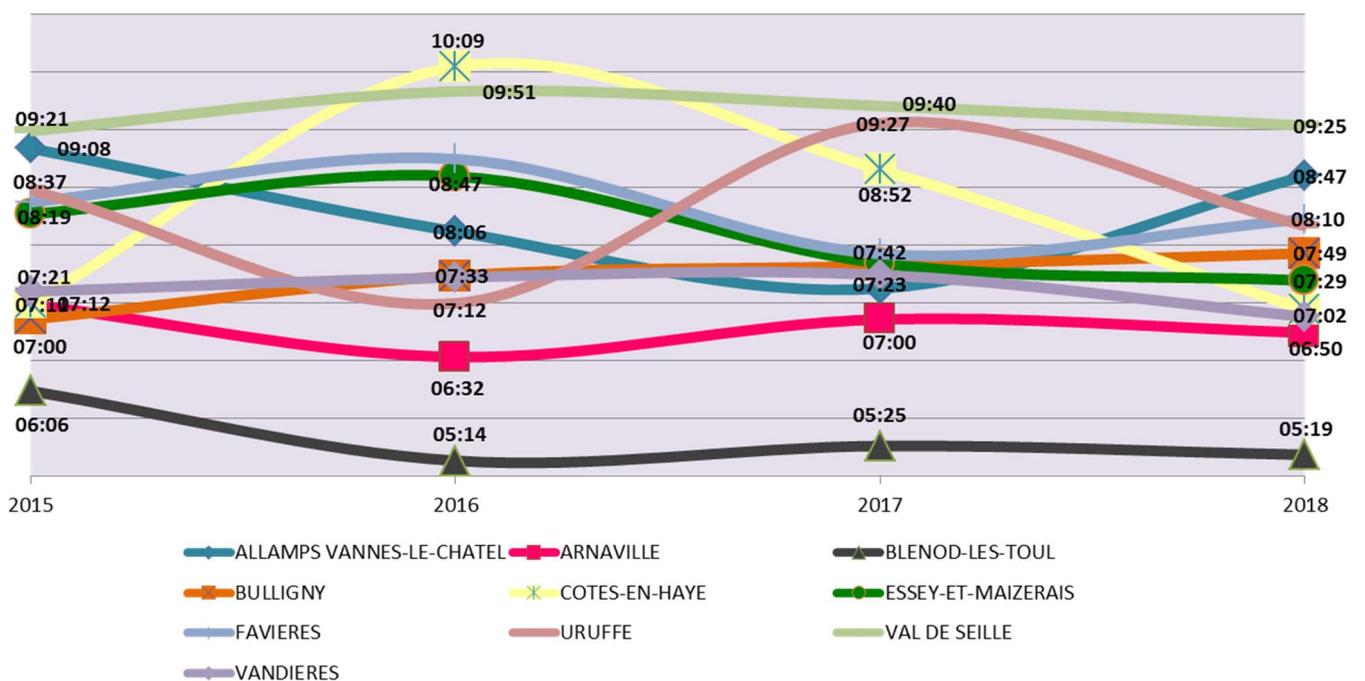
### Temps de rassemblement des CPI de 2015 à 2018

#### - Groupement Pont-à-Mousson/Toul -

JOUR



NUIT





	Temps de rassemblement tout départ					
	CIS à garde casernée		CIS non casernée		Départemental	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
2015	2 min 22	3 min 01	7 min 07	7 min 59	3 min 20	4 min 08
2016	2 min 23	3 min 03	7 min 03	8 min 03	3 min 19	4 min 15
2017	2 min 24	3 min 01	7 min 01	7 min 56	3 min 22	4 min 11
2018	2 min 23	3 min 01	7 min 11	8 min 01	3 min 24	4 min 11

**CIS à garde casernée :** Briey, Longwy, Luneville, Nancy Gentilly, Nancy Joffre, Nancy Vandœuvre, Nancy Tomblaine, Neuves Maisons, Pompey, Pont à Mousson, Saint Nicolas de Port, Toul.

	Temps de rassemblement VSAV					
	CIS à garde casernée		CIS non casernée		Départemental	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
2015	1 min 58	2 min 27	7 min 02	7 min 46	2 min 44	3 min 24
2016	2 min 05	2 min 32	7 min 04	7 min 56	2 min 47	3 min 32
2017	2 min 04	2 min 33	7 min 05	7 min 57	2 min 48	3 min 31
2018	2 min 05	2 min 33	7 min 17	8 min 07	2 min 51	3 min 32

**CIS à garde casernée en Journée:** Briey, Colombey-les-Belles, Jarny, Longwy, Luneville, Nancy Gentilly, Nancy Joffre, Nancy Vandœuvre, Nancy Tomblaine, Neuves Maisons, Pompey, Pont à Mousson, Saint Nicolas de Port, Toul et Val de l'orne

**CIS à garde casernée en Nuit :** Briey, Longwy, Luneville, Nancy Gentilly, Nancy Joffre, Nancy Vandœuvre, Nancy Tomblaine, Neuves Maisons, Pompey, Pont à Mousson, Saint Nicolas de Port, Toul,

	Temps de rassemblement FPT					
	CIS à garde casernée		CIS non casernée		Départemental	
	Jour	Nuit	Jour	Nuit	Jour	Nuit
2015	3 min 23	3 min 59	8 min 03	9 min 01	4 min 28	5 min 07
2016	3 min 27	4 min 05	8 min 02	9 min 15	4 min 19	5 min 20
2017	3 min 29	4 min 00	7 min 56	9 min 00	4 min 28	5 min 06
2018	3 min 27	4 min 00	7 min 59	9 min 02	4 min 33	5 min 13

**CIS à garde casernée en Journée et Nuit :** Briey, Longwy, Luneville, Nancy Gentilly, Nancy Joffre, Nancy Vandœuvre, Nancy Tomblaine, Neuves Maisons, Pompey, Pont à Mousson, Saint Nicolas de Port, Toul.

	Temps de rassemblement CPI	
	Jour	Nuit
2015	6 min 55	7 min 42
2016	6 min 54	7 min 55
2017	6 min 53	7 min 37
2018	6 min 55	7 min 36

Pour les VSAV, les délais sont de l'ordre de 2 min en journée et 3 min la nuit pour les CIS à garde postée. Il varie de 6 à 9 minutes pour les CIS en régime astreinte quelle que soit la période.

Les délais des FPT sont supérieurs car mobilisent plus de personnels (6) et un niveau d'équipement de protection supérieur. Il varie de 3 à 4 min pour les CIS à garde postée le jour et de 3 à 6 min la nuit (Pompey). Pour les CIS en régime d'astreinte, il varie de 7 à 10 min.



## PARTIE 4 : ANALYSE DES RISQUES

<b>PARTIE 4 : ANALYSE DES RISQUES.....</b>	<b>116</b>
<b>A. LES RISQUES COURANTS .....</b>	<b>118</b>
1. Les risques liés aux infrastructures.....	118
1.1 Le risque spécifique des bâtiments collectifs.....	118
1.1.1 Les immeubles de grande hauteur.....	118
1.1.2 Les établissements recevant du public.....	119
1.1.3 Les immeubles à usage d'habitation collective.....	121
1.2 Le risque spécifique des parkings souterrains.....	122
1.3 Le risque spécifique des monuments historiques et culturels et des quartiers historiques.....	122
2. Les risques systémiques.....	123
2.1 Les réseaux de télécommunication.....	124
2.2 Les réseaux sociaux.....	124
2.3 Les réseaux de transport d'énergie.....	124
2.1.1 Les réseaux d'approvisionnement électrique.....	124
2.1.2 Les réseaux d'approvisionnement en hydrocarbures.....	125
<b>B. LES RISQUES SOCIETAUX .....</b>	<b>125</b>
1. Les risques liés aux personnes.....	126
2.4 Les grands rassemblements de personnes.....	126
2.5 Les incivilités et agressions envers les sapeurs-pompiers.....	130
2.6 Les installations touristiques, culturelles et activités de loisirs.....	130
2. Les risques sanitaires.....	134
<b>C. LES RISQUES NATURELS.....</b>	<b>135</b>
1. Le risque inondation.....	135
1.1 La montée lente des eaux en région de plaine.....	135
1.1.1 Les inondations de plaine.....	135
1.1.2 La remontée de nappe.....	136
1.2 La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes.....	136
1.3 Le ruissellement pluvial urbain.....	136
2. Les évènements climatiques.....	139
2.1 Le risque tempête.....	141
2.2 Le gel.....	141
2.3 Les canicules.....	141
2.4 Les chutes de neige abondantes.....	142
2.P5 La période hivernale.....	142



3.	Les mouvements de terrain .....	143
3.1	Les mouvements lents et continus .....	143
3.1.1	Le phénomène de gonflement-retrait des sols argileux .....	143
3.1.2	Le glissement de terrain le long d'une pente .....	144
3.1.3	Les tassements et affaissements de sols.....	144
3.2	Les mouvements rapides et discontinus .....	144
3.2.1	Les effondrements de cavités souterraines ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains). .....	144
3.2.2	Les écoulements et chutes de blocs .....	146
3.2.3	Les coulées boueuses et torrentielles .....	146
4.	Le risque sismique.....	147
5.	Le risque feux de forêts .....	149
<b>D.</b>	<b>LES RISQUES COMPLEXES.....</b>	<b>151</b>
1.	Le risque terroriste.....	151
2.	Les installations présentant un risque technologique .....	151
2.1	Les exploitations liées à l'agriculture .....	152
2.2	Entreprises représentant des risques spécifiques et associés .....	153
3.	Les zones d'activité.....	157
3.1	Les zones existantes .....	157
3.2	Les zones en développement.....	159
4.	Le développement des installations de transformation d'énergies renouvelables .....	160
4.1	Les centrales photovoltaïques.....	160
4.2	Les unités de méthanisation et de biogaz .....	161
4.3	Le développement de l'hydrogène .....	161

## A. LES RISQUES COURANTS

### 1. Les risques liés aux infrastructures

Les bâtiments d'infrastructure regroupent :

- les immeubles de grandes hauteurs,
- les établissements recevant du public,
- les immeubles à usage d'habitation collective,
- les parkings souterrains,
- les monuments historiques et culturels.

Le risque principal présenté par ces bâtiments est celui de la panique, en cas d'évacuation suite à un incendie.

Ce risque demande donc une mobilisation conséquente, en termes matériel et humain des moyens sapeurs-pompiers, due à l'architecture de ces bâtiments (surfaces importantes, cheminements complexes et potentiellement un grand nombre de victimes).

#### 1.1 Le risque spécifique des bâtiments collectifs

##### 1.1.1 Les immeubles de grande hauteur

9 IGH sont implantés sur la métropole nancéienne. Ces derniers sont couverts par un Centre de Secours Principal à moins de 3 km.

Leur répartition et classement, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2011, sont représentés dans le tableau ci-dessous :

CLASSEMENT	Après arrêté du 18 octobre 1977	Avant arrêté du 18 octobre 1977	COMMUNES
IGH A		JOFFRE SAINT THIEBAULT	NANCY
		ETOILE	NANCY
	TOUR PANORAMIQUE		MAXEVILLE
IGH W1		TOUR LES NATIONS	VANDOEUVRE
	HOTEL DES FINANCES		NANCY
IGH Z		TOUR MONTET OCTROI	VANDOEUVRE
		JOFFRE	NANCY
IGH OW	TOUR THIERS		NANCY
IGH U		CHRU BRABOIS (hôpital Adultes)	VANDOEUVRE

La cité radieuse de Briey (bâtiment expérimental dépourvu de permis de construire), œuvre de l'architecte Le Corbusier mériterait un classement en IGH de par ses activités. Ce bâtiment fait l'objet d'une procédure d'intervention opérationnelle spécifique.

## 1.1.2 Les établissements recevant du public

Le département compte 9301 ERP répertoriés lors de la CCDSA du 3 octobre 2018.

### - Les établissements du 1<sup>er</sup> groupe (1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup> catégorie) :

Ils sont au nombre de 2698, répartis sur l'ensemble du département. 375 communes (63 % des communes) possèdent au moins un établissement du 1<sup>er</sup> groupe sur leur territoire.

Les établissements de 1<sup>ère</sup> catégorie (99 au total) sont principalement regroupés dans les grandes villes du département. Les activités recensées sont : le commerce, l'enseignement, le spectacle, la culture et le sport.

Les établissements pouvant accueillir simultanément le plus de public sont :

- Le Parc des expositions à Vandœuvre-lès-Nancy 29 300 personnes
- Le ZENITH à Maxéville 25000 personnes Amphi de plein air (capacité indoor 6100)
- Le stade Marcel Picot à Tomblaine 20 087 spectateurs
- Le centre commercial CORA à Houdemont 13 704 personnes
- Le centre commercial AUCHAN à Mont-Saint-Martin 13 092 personnes
- Le centre commercial LECLERC à Frouard 10 271 personnes

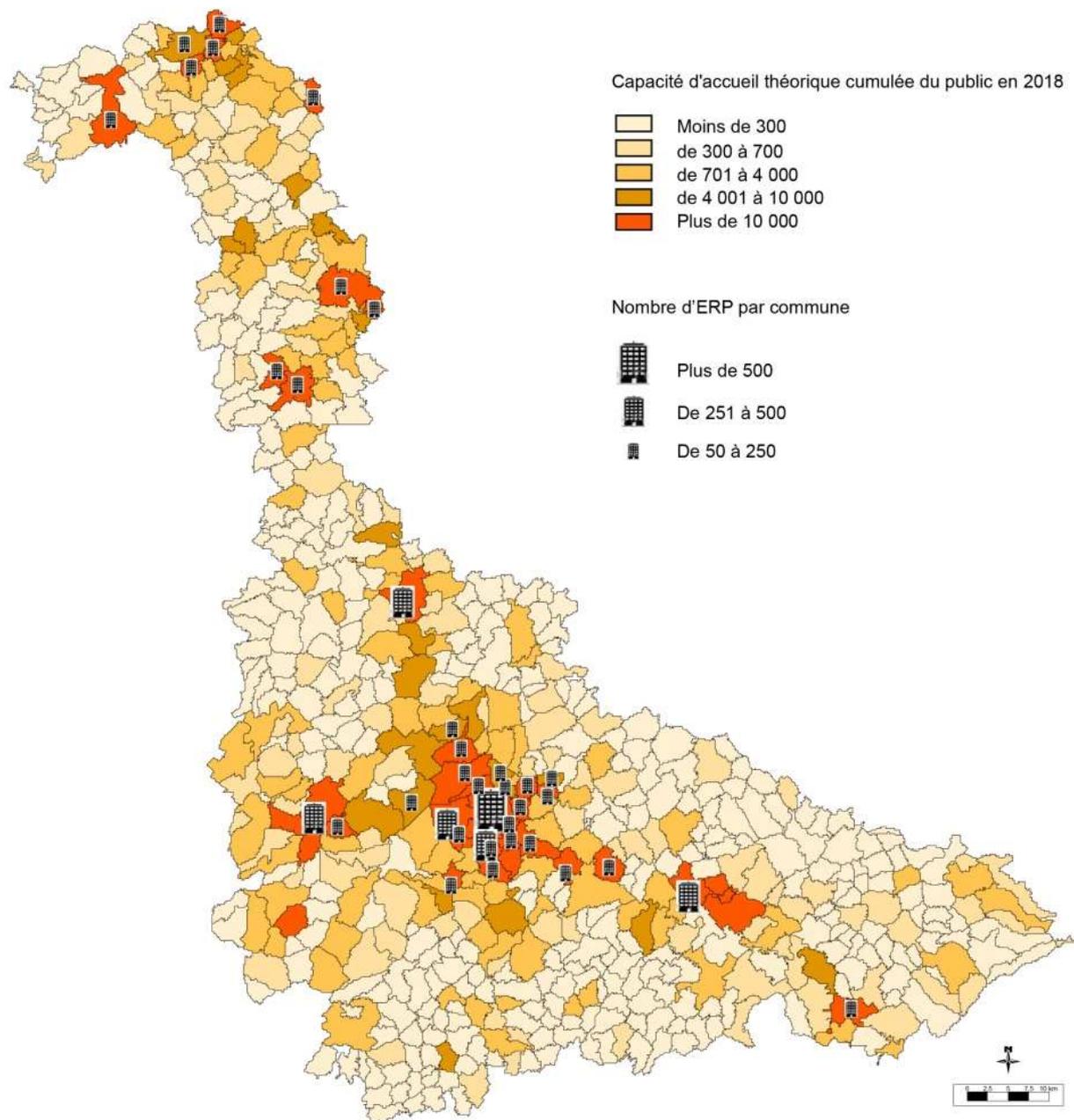
### - Les établissements du 2<sup>ème</sup> groupe (5<sup>ème</sup> catégorie) :

A titre purement indicatif, il existe 6741 établissements recensés sur le département. La concentration la plus importante se situe sur la métropole du grand Nancy.

### - Particularité des établissements avec locaux à sommeil :

Il existe 472 ERP comportant des locaux à sommeil (hôtels, internats, établissements de soins, maisons de retraite). La concentration la plus importante se situe sur la métropole du grand Nancy.

L'évacuation du public est la règle dans les ERP. Toutefois, depuis la publication de la loi « handicap » du 11 février 2005 (n° 2005-102), l'évacuation différée des personnes souffrant d'un handicap doit être prise en compte (création d'espaces d'attente sécurisés ou de solutions alternatives validées par la commission de sécurité).

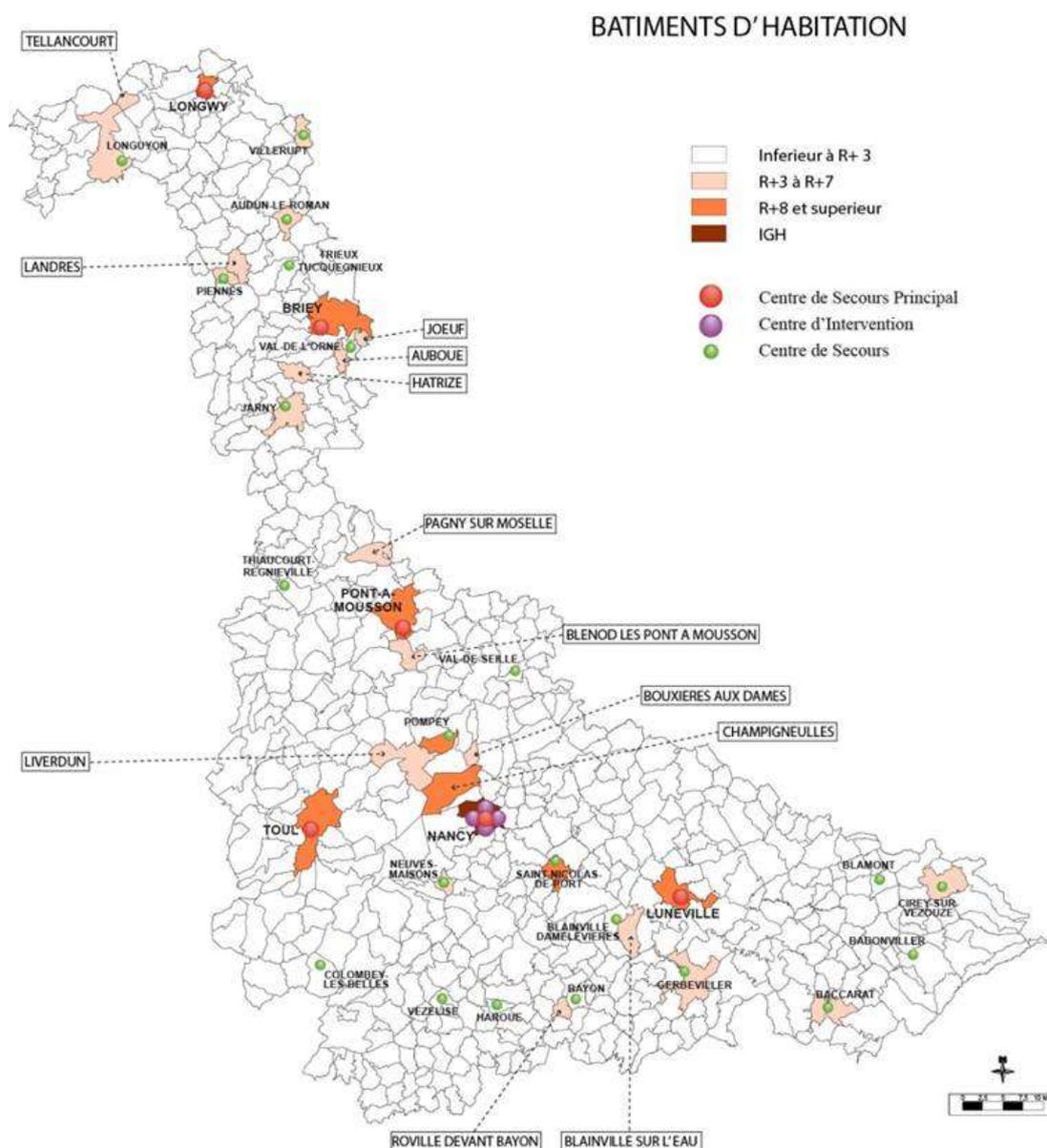


### 1.1.3 Les immeubles à usage d'habitation collective

L'implantation des bâtiments de plus de 8 mètres (habitations de 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> famille) répond à une logique démographique de répartition géographique des populations sur le territoire départemental.

La majorité de ces bâtiments se situe sur la Métropole du grand Nancy. Depuis plusieurs années, un programme de restructuration et de mise en sécurité est en cours. Il est à noter une tendance vers la construction de bâtiments d'habitation R+3 (habitations de 2<sup>ème</sup> famille).

Toutefois, des constructions nouvelles imbriquées dans un tissu urbain existant impliquent des difficultés d'accessibilité pour les secours. Il conviendra d'être vigilant lors de l'étude des permis de construire.



## 1.2 Le risque spécifique des parkings souterrains

Le département compte 36 parkings **publics**. Les plus importants disposent de 5 niveaux en superstructure et de 6 niveaux en infrastructure.

Ils sont répartis comme suit :

- Nancy : 25 parkings
  - capacité maximale d'un parking : 1 059 places,
  - capacité totale : 9126 places.
- Vandœuvre-lès-Nancy : 3 parkings
  - capacité maximale d'un parking 619 places,
  - capacité totale : 1 341 places.
- Mont saint Martin : 1 parking
  - capacité maximale d'un parking 776 places.
- Toul : 3 parkings
  - capacité maximale d'un parking 118 places,
  - capacité totale : 287 places.
- Lunéville : 3 parkings
  - capacité maximale d'un parking 116 places,
  - capacité totale : 232 places.
- Laxou : 1 parking
  - capacité maximale d'un parking 109 places.

Les interventions dans les parkings souterrains, notamment les feux de véhicules, conduisent à des interventions longues et complexes au regard de l'important dégagement de fumées et du fort rayonnement thermique.

Selon l'importance du sinistre et le nombre de véhicules en cause, de graves dégâts peuvent être occasionnés aux structures des édifices.

## 1.3 Le risque spécifique des monuments historiques et culturels et des quartiers historiques

Le département de la Meurthe-et-Moselle compte :

- 392 monuments inscrits au titre des bâtiments historiques,
- 185 monuments classés au titre des bâtiments historiques,
- 11 musées de France.

Une forte représentation de l'habitat protégé se concentre sur les secteurs de Nancy et de la place Duroc à Pont-à-Mousson.

La majorité des villes de Meurthe-et-Moselle possède un cœur historique.



- Nancy :
  - un ensemble architectural du XVII<sup>ème</sup> siècle inscrit au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO,
  - un secteur bénéficiant d'un plan de sauvegarde et de mise en valeur couvrant environ 150 ha. Son périmètre est en cours de révision : Le secteur comprend notamment la place Stanislas, l'opéra théâtre, l'arc Héré et l'hémicycle du Général De Gaulle,
  - 280 bâtiments classés et/ou inscrits à l'inventaire,
  - 69 relevant du mouvement artistique « Art Nouveau », dont la Villa Louis Majorelle.
- Lunéville :
  - le Château de Stanislas classé en totalité,
  - églises Saint-Jacques et Sainte Jeanne d'Arc.
- Pont-à-Mousson :
  - la place Duroc,
  - l'abbaye des Prémontrés.
- Toul :
  - ville fortifiée par Vauban, dont le projet n'a pas abouti à son terme,
  - cathédrale Saint-Etienne, construite à partir de 1221,
  - les cloîtres de la Cathédrale Saint-Etienne et de l'Eglise Saint-Gengoult.
- Briey :
  - la Cité Radieuse, **œuvre de Le Corbusier**, a été construite entre 1959 et 1961,
  - église Saint-Gengoult,
  - la tour de l'horloge.
- Longwy :
  - ville classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, dont la construction a débuté en 1679. Elle fait partie du groupe des 9 villes neuves construites par Vauban.

## 2. Les risques systémiques

La défaillance des systèmes est une nouvelle approche de la gestion des risques qui a pour but d'identifier les faiblesses de notre organisation face à des événements extérieurs. Il s'agit de prendre en considération les risques de défaillance des différents opérateurs qui concourent au fonctionnement du service et d'en analyser les incidences directes ou indirectes sur la réponse opérationnelle.

On entend par systèmes, les réseaux d'énergie ou de télécommunication utilisés par le SDIS dans le cadre de son fonctionnement général. Les systèmes retenus sont :

- les réseaux de télécommunications,
- les réseaux sociaux,
- les réseaux de transport d'énergie.

Dans le cadre, la mise en œuvre d'un plan de continuité des activités doit permettre au SDIS de fonctionner même en cas de crise majeure, quitte à ce que ce soit en « mode dégradé ». Ce plan a pour but d'anticiper un événement qui perturbe gravement l'organisation normale de l'entité et de mettre en place une stratégie qui permet d'en limiter l'impact.

## 2.1 Les réseaux de télécommunication

Le SDIS, au même titre que les autres acteurs avec lesquels il collabore opérationnellement, à un besoin croissant et incontournable des nouvelles technologies d'information et de communication (NTIC) que ce soit sur ses liaisons informatiques, téléphoniques ou radios (ANTARES). Présents à tous les niveaux de la structure, ces réseaux permettent d'améliorer l'efficacité et la rapidité de notre réponse opérationnelle. Ils constituent par conséquent une composante essentielle dans l'organisation fonctionnelle et opérationnelle du SDIS. Dépendant pour partie des réseaux de transport d'énergie, ces réseaux sont non seulement soumis aux aléas énergétiques et météorologiques (défaillance, saturation, ...), mais sont également susceptibles de faire l'objet d'actions malveillantes à travers le risque croissant d'agression contre les systèmes d'information. L'absence de disponibilité de ces réseaux serait source de dégradation, voire de dysfonctionnement du service public.

## 2.2 Les réseaux sociaux

Développés à la fin des années 70, les réseaux sociaux ont connu un réel essor avec l'apparition de Facebook (2004) et twitter (2006). Dès lors, ils n'ont continué de se développer. A ce jour, plus de la moitié de la population française les utilise quotidiennement.

Non dangereux en tant que tels, l'utilisation qui en est faite reste susceptible d'impacter le fonctionnement du SDIS (fake news, relations humaines, e-réputation, rupture du secret professionnel).

Ces nouveaux outils vont devenir également un nouveau vecteur de demandes de secours. Certaines personnes postent un tweet sur un accident avant d'alerter les secours par un appel 112.

## 2.3 Les réseaux de transport d'énergie

### 2.1.1 Les réseaux d'approvisionnement électrique

Des évènements tels que les fortes intempéries ou encore les actes de malveillance peuvent conduire à un état d'insuffisance momentanée de la capacité de production ou de transport électrique.

L'alimentation en électricité peut être compromise par :

- des baisses de fréquence,
- des chutes de tension,
- des surcharges anormales sur les ouvrages de transport ou de distribution.

Ces défaillances de l'alimentation en électricité ont été prises en compte dans le cadre de la sécurisation du CTA/CODIS, de certains centre d'incendie et de secours mais également des infrastructures de transmission par arrêté préfectoral portant approbation des listes des usagers devant bénéficier du maintien de l'électricité en cas de délestage préventif sur les réseaux électriques.

Il convient de mettre en place une analyse de sécurisation du réseau électrique au niveau des CIS définis afin de garantir en tout temps l'approvisionnement des CIS (fonctionnement des groupes électrogènes de secours, alimentation auxiliaire, ...).

## 2.1.2 Les réseaux d'approvisionnement en hydrocarbures

Les crises pétrolières peuvent être générées par des événements extérieurs ou intérieurs :

- chute temporaire des approvisionnements nationaux,
- paralysie grave du secteur pétrolier générant des pénuries durables,
- perturbations des flux actuels,
- blocage de dépôts pétroliers.

Ces événements peuvent engendrer des impacts sur le transport de la population, sur l'économie, sur les services publics. Les CIS du département rencontreront des difficultés d'approvisionnement.

Dans ce cadre, le SDIS est doté de réserves hydrocarbures réparties dans les CIS ci-dessous :

	Cuve GO (en litre)	Cuve SP98 (en litre)
Lunéville	10 000	5 000
Pont-à-Mousson	4 700	5 000
Longwy	10 000	5 000
Toul	7500	3500
Nancy-Joffre	10000	5000
Nancy-Gentilly	5000	5000
Nancy-Tomblaine	5000	3000
Briey	9000	3000
<b>Total</b>	<b>61 200</b>	<b>34 500</b>

Ces réserves permettront de faire face à une éventuelle pénurie d'hydrocarbures. A savoir que les consommations départementales annuelles sont les suivantes :

- consommation totale de GO 2018 =env. 420 m<sup>3</sup>
- consommation totale de SP95 2018 =env. 11 m<sup>3</sup>
- consommation totale de SP98 2018 =env. 25 m<sup>3</sup>

### **B. LES RISQUES SOCIETAUX**

Les risques sociétaux dépendent de l'activité humaine exercée sur un secteur donné et sont en rapport direct avec le type de population concernée. L'analyse des risques présentée dans ce chapitre prend en compte les particularités géographiques qui composent le territoire ainsi que les caractéristiques socioculturelles, économiques et politiques des personnes qui y séjournent. Les risques sociétaux retenus sont :

- Les risques « liés aux personnes » :
  - les grands rassemblements de personnes,
  - les arrivées massives de réfugiés,
  - les mouvements sociaux,
  - les incivilités et agressions envers les sapeurs-pompiers,
  - les risques liés aux activités touristiques et culturelles,
  - les risques liés aux activités de loisirs.



- Les risques sanitaires :
  - les épizooties,
  - les risques infectieux et les pandémies,
  - liés à des événements météorologiques.
- Les risques terroristes :
  - notamment le risque d'une « tuerie de masse ».

Les pénuries, qu'elles soient liées à des mouvements sociaux ou à des difficultés d'approvisionnement, peuvent avoir des impacts directs sur la santé des personnes mais aussi sur le bon fonctionnement du SDIS. Ces pénuries sont traitées dans la partie 4, chapitre A paragraphe 2.3 Les réseaux de transport d'énergie.

## 1. Les risques liés aux personnes

### 2.4 Les grands rassemblements de personnes

Les grands rassemblements sont des regroupements localisés dans l'espace et dans le temps d'un nombre très important de personnes. Ils peuvent avoir lieu à l'extérieur ou à l'intérieur d'un établissement ou d'une enceinte.

Parmi ces manifestations, nous trouvons :

- les concerts et festivals en plein air,
- les manifestations sportives,
- les manifestations culturelles,
- les défilés ou manifestations,
- les mouvements sociaux d'ampleur (étudiants, ...).

Dans la majorité des cas, ces manifestations font l'objet d'une déclaration auprès des autorités communales ou préfectorales et sont encadrées, voire sécurisées.

Les infrastructures d'accueil de type base aérienne dans lesquelles avaient lieu des manifestations d'ampleur (teknival, rassemblement évangélique) ont été réhabilitées en bâtiments industriels et commerciaux (base Toul/Rosières : centrale photovoltaïque).

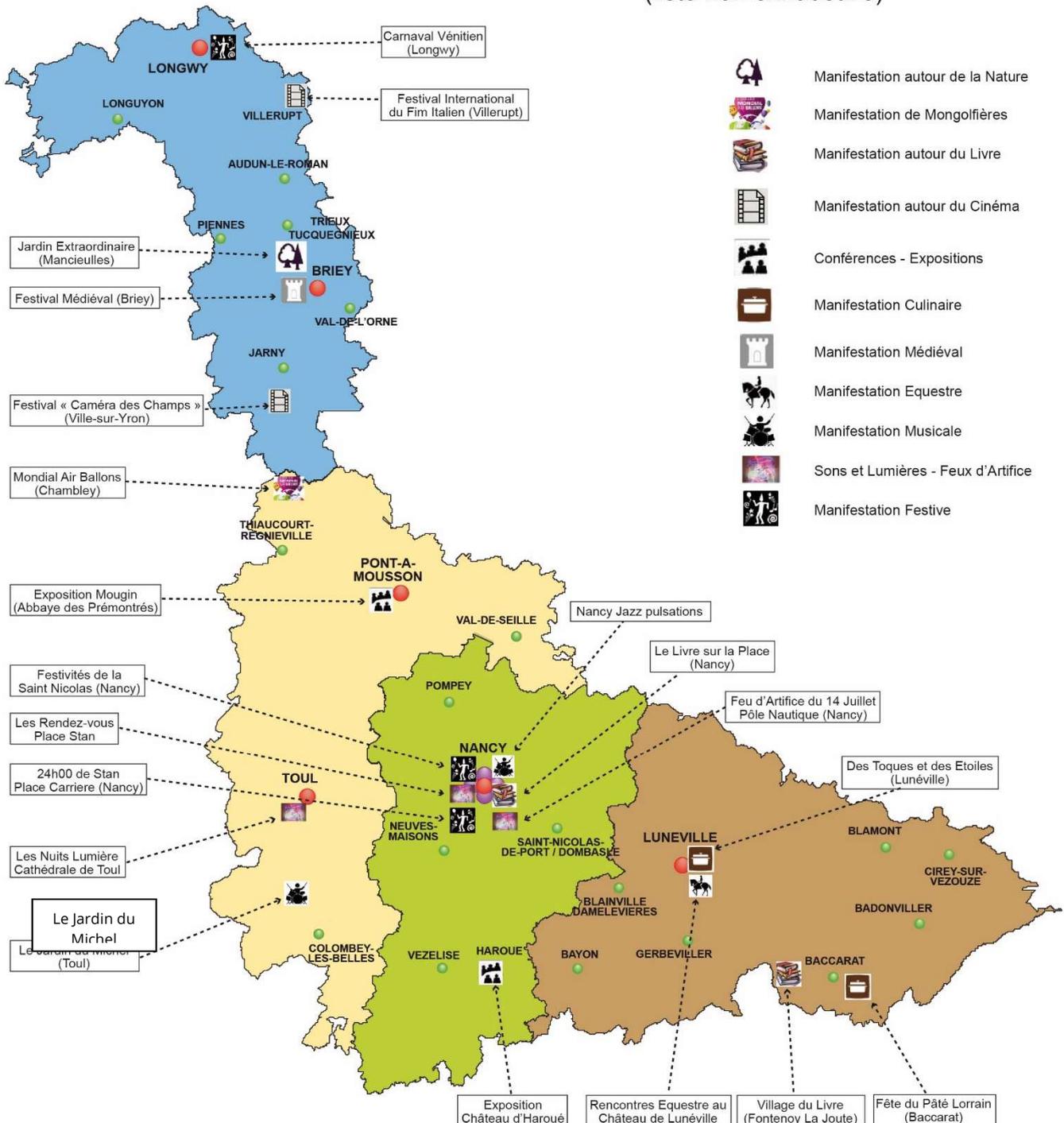
Cependant nous rencontrons de nouveaux types de rassemblements provenant :

- des réseaux sociaux,
- de campements sauvages.

Ces manifestations sont non planifiées, non encadrées et surtout non autorisées. Ces mouvements génèrent une montée brutale et non prévisible de la sollicitation opérationnelle. Cette sollicitation peut entraîner une consommation élevée de moyens de tout type (incendie pour extinction de nombreux feux, sanitaire pour prise en charge de multiples victimes). Les services de secours peuvent également devenir la cible de bandes qui « caillassent » par exemple les véhicules pour empêcher la réalisation d'une action d'extinction ou de secours.

Les effectifs mentionnés sur la cartographie page suivante sont les effectifs cumulés sur l'ensemble d'une manifestation, qui pour certaines, durent de quelques heures (feu d'artifices à Nancy) à plusieurs mois (village du livre à Fontenoy-la-Joute).

## MANIFESTATIONS (liste non exhaustive)



- **Groupement Pays-Haut**

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Nombre total d'entrées	Année
Longwy	Foire Bio de GORCY		2 000	2011
	Festival international du film italien	15 jours	41 000	2011
	Les arbres fabuleux	les week-ends pendant 4 mois	2 000	2011
	Estivales et hivernales du Puits de Siège	1 journée	2 348	2008
	Au pied des citadelles	1 journée	9 000	2007
Briey	Jardin extraordinaire Mancieulles	1 journée / semaine	2 714	2011
	Festival « Caméra des champs »	1 semaine	2 845	2011
	Lorraine Mondial Air Ballons	1 semaine	425 000	2009
	Journée portes ouvertes à Chambley Planet'Air	1 journée	NC	
	Meeting Aérien à Chambley Planet'Air	1 journée	NC	
	Rencontre du Développement Durable (Chambley Planet'Air)	1 journée	NC	

- **Groupement Pont-à-Mousson/Toul**

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Nombre total d'entrées	Année
Pont à Mousson / Toul	La Mousson d'été	1 semaine	3 142	2011
	Exposition Mougin Abbaye des Prémontrés	6 mois	20 732	2011
	Le Jardin du Michel	3 jours	22 000	2011
	Meeting BA 133	2 jours	25 000	2011
	Spectacle 'Les Nuits Lumière' Cathédrale de Toul	1 semaine	15 000	2011

- **Groupement Nancy**

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Fréquentation	Année
Nancy	Semi-marathon - NANCY	1 journée	4 000	2018
	Foire attractive - NANCY	1 mois	> à 300 000	2018
	24h00 de STAN - NANCY	2 journées	10 000 maximum en simultané 40 000 sur le WE	2018
	Foire Internationale - VANDOEUVRE	10 jours	30 000 maximum en simultané (théorique ERP)	2018
	Fête médiévale - LIVERDUN	1 journée	5 000	2018
	Fête de la musique - NANCY	1 soirée	50 000	2018
	Les Rendez-vous Place Stan - NANCY	3 mois	20 000 maximum en simultané 800 000 en tout	2018
	Feu d'artifice du 14 juillet - NANCY	1 soirée	80 000	2018
	Pèlerinage 15 août - SION	2 journées	2 000	2018
	Opéra en plein air - château d'HAROUÉ	2 jours	6 000	2018
	Le Livre sur la Place - NANCY	3 jours	> à 100 000	2018
	Nocturnes Etudiantes - NANCY	1 soirée	5 000 maximum en simultané	2018
	Nancy Jazz Pulsations - NANCY	10 jours	75 000 entrées	2015
	Festivités de la Saint Nicolas - NANCY	1 journée	100 000	2018
	Festivités de la Saint Nicolas - SAINT NICOLAS DE PORT	1 journée	20 000	2018
	Concerts au Zénith - MAXEVILLE	1 soirée	25 000 maximum par concert	2018

- **Groupement Lunévillois**

Territoire touristique	Festivals / Manifestations	Durée de la manifestation	Nombre total d'entrées	Année
Lunévillois	Festival International de Musique Sacrée et Baroque de FROVILLE	4 mois	NC	2018
	Foire de l'escargot de GERBEVILLER	1 journée	4 500	2018
	Fête du pâté lorrain	1 journée	3 000	2018
	Le village du livre de FONTENOY-LA-JOUTE	toute l'année	60 000	2018
	Fête des lumières au château de LUNEVILLE	1 soirée	NC	2018
	Elevage en fête (château)	2 jours	10 000	2018
	Rencontres Equestre de LUNEVILLE (château)	2 jours	NC	2018
	Festival International des Métiers d'Art BACCARAT	3 jours	NC	2017

## 2.5 Les incivilités et agressions envers les sapeurs-pompiers

Une augmentation importante des prises à partie, des caillassages, des outrages et des violences physiques est observée. Les violences graves sont moins fréquentes mais existent ponctuellement. Elles ont un facteur déclenchant parfois futile, avec un contexte particulier.

	2015	2016	2017	2018	2019 en cours
Agressions contre agents (outrages, violences, menaces)	13	14	25	28	10
Jets de projectiles	4	3	2	10	1
TOTAL agressions	17	17	27	38	11

En tant que victimes directes ou indirectes, les sapeurs-pompiers voient d'une part leur intégrité physique, psychique et morale menacées, mais également leur capacité opérationnelle diminuée, entravée voir annulée. Dès lors, ces excès de violence sont de nature à empêcher ou retarder l'exercice de la mission de secours, ou encore à créer des sinistres supplémentaires et/ou à aggraver les sinistres existants.

Ce phénomène n'est pas spécifique à la Meurthe-et-Moselle.

Ces dernières années des dispositifs ont été mis en place dans le but de protéger au mieux nos personnels :

- demande d'engagement de forces de police s'appuyant sur des demandes de renfort « type » afin de bien définir le niveau de dangerosité et de réponse attendue,
- accompagnement possible par des psychologues,
- dépôt de plainte ou main courante systématique,
- convention tripartite SDIS/Police/Gendarmerie.

## 2.6 Les installations touristiques, culturelles et activités de loisirs

Les installations du département regroupent toutes les infrastructures et tous les équipements destinés à accueillir des touristes ou des visiteurs.

On compte parmi elles, les infrastructures :

- d'hébergement (hôtels, campings, chambres d'hôtes, ...),
- d'activités culturelles (musées, visites industrielles, ...),
- d'activités sportives de plein air ou de pleine nature (randonnée, VTT, navigation, base nautique, ...).

Le tourisme est en particulier tourné vers :

- le tourisme de plein air (paysage, forêt, faune),
- le tourisme lié au patrimoine culturel, religieux, militaire et industriel,
- le tourisme fluvial (canaux de navigation),
- le tourisme de tradition (gastronomie, fêtes).

- **Les risques nautiques**



Les rivières, canaux, étangs, lacs, réservoirs, cavités inondées et leurs affluents présentent des risques nautiques et subaquatiques. Les risques liés aux noyades volontaires ou accidentelles sont importants en raison des longueurs de berges présentes dans le département.

Au niveau du département, quelques communes autorisent la baignade.

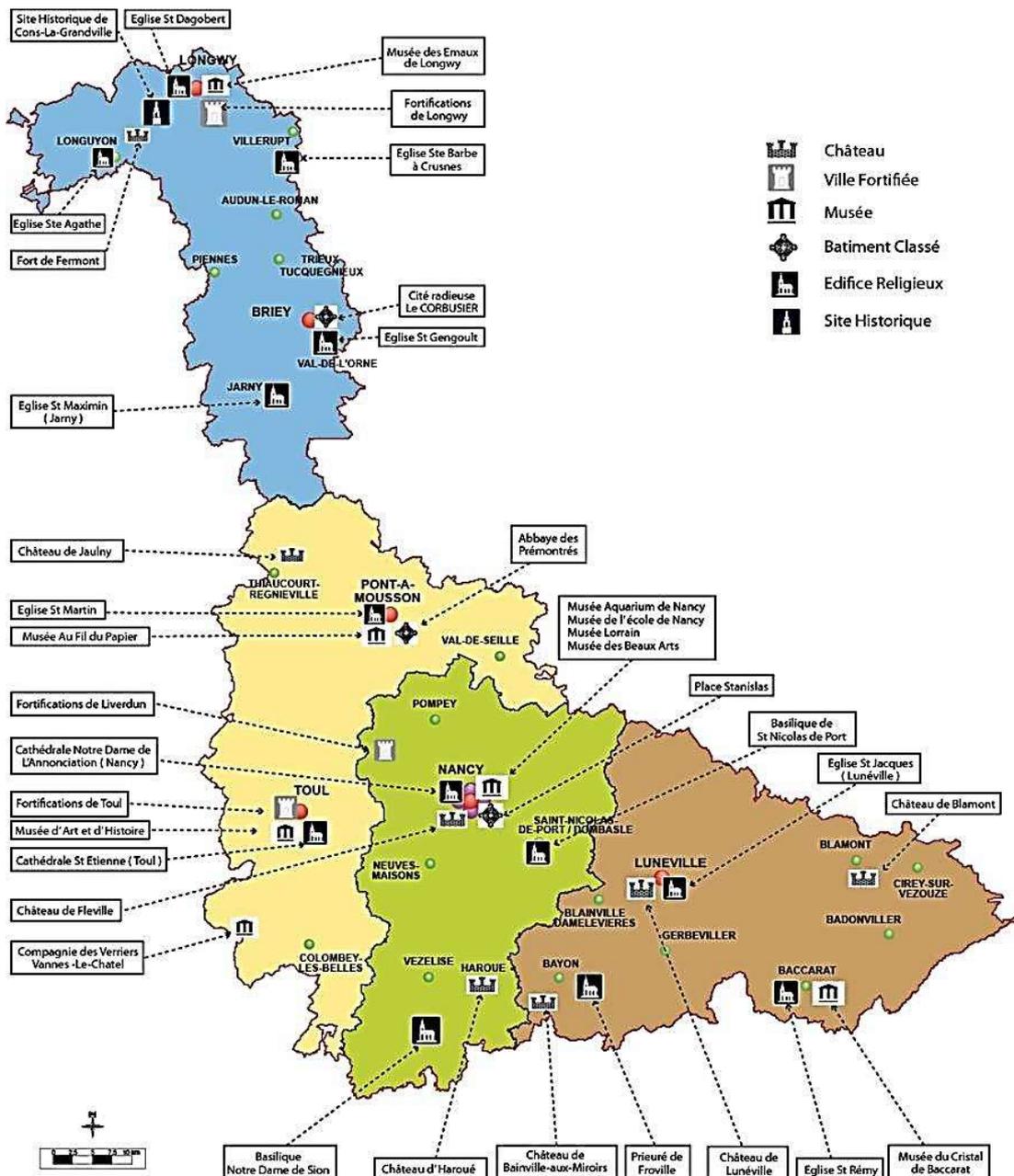
Au regard des aléas nautiques présents sur le territoire, les chutes de véhicules ou de personnes à l'eau, les bateaux menaçant de couler, de s'échouer ou de dériver, le dégagement et la désobstruction des voies navigables, les travaux d'urgence et les interventions sur les ouvrages d'arts, les recherches subaquatiques diverses ou les interventions aquatiques/subaquatiques constituent une réalité.

- **Activités de loisirs spécifiques (escalade, spéléologie, randonnée, karting, quad, VTT, ...)**

Les opérations de secours réalisées dans ce cadre consistent à la prise en charge des personnes bloquées suite à des malaises, chutes ou difficultés techniques. Ces situations nécessitent l'emploi de matériels et techniques de dégagement spécifiques. Nombre de ces sites présentent des difficultés d'accessibilité importantes aux véhicules de secours et impliquent des distances de parcours et de brancardage conséquents.

Nous trouvons :

- des sites hébergement,
- des sites activités culturelles (fortification, musées, sites religieux),
- des sites activités de loisirs.



- **Groupement Pays-Haut**

Territoire touristique	Sites touristiques	Nombre total d'entrées par an	Année
<b>Longwy</b>	Fort de Fermont	15 309	2011
	Musée municipal des Emaux de Longwy	6 418	2011
	Château-Musée-Ateliers Emaux de Longwy Saint-Jean L'Aigle	7 620	2010
	Site historique de Cons La Grandville	NC	NC
	Visites guidées Fortifications de Vauban	2 524	2011
<b>Briey</b>	Cité radieuse Le Corbusier	4 024	2011

- Groupement Pont-à-Mousson/Toul

Territoire touristique	Sites touristiques	Nombre total d'entrées par an	Année
<b>Pont à Mousson / Toul</b>	Centre culturel des Prémontrés	99 100	2011
	Musée "Au fil du papier"	5 955	2011
	France Aventures - Pompey	8 656	2011
	Fort de Frouard	843	2011
	Fort de Villey-le-sec	3 422	2010
	Cathédrale de Toul	20 000	2010
	Cloître St Gengoult de Toul	NC	NC
	Musée d'Art et d'Histoire de Toul	5 033	2011
	La Compagnie des Verriers	6 662	2011
	Musée agricole et rural	1 456	2011

- Groupement Lunévillois

Territoire touristique	Sites touristiques	Nombre total d'entrées par an	Année
<b>Lunévillois</b>	Village du Livre	NC	NC
	Château de Lunéville	185 000	2018
	Musée Les Sources d'Hercule	4 012	2018
	Musée du Cristal de Baccarat	28 369	2018
	Parc de loisirs Aventure Parc Pays des Lacs	13 048	2018
	Eglise Saint Jacques de Lunéville	NC	NC
	Parc et jardins du Château de Gerbéviller	5 295	2018
	Lacs de Pierre Percée	NC	NC
	Maison de la mirabelle	12 000	2018
	Jardin de l'Abbé Lunéville	449	2018
	Vélorails - Magnières	10 010	2018
	Musée Mémoire du textile	1 187	2018
	Pôle Bijou de Baccarat	5 000	2018
	Espace Muséal Chaubet de Vitrimont	1 900	2018
	Musée Atelier Céramique et Verre	816	2018



- **Groupement Nancy**

Territoire touristique	Sites touristiques	Fréquentation	Année
	Jardin botanique du Montet	91 464	2017
	Museum Aquarium de Nancy (MAN)	107139	2017
	Musée de l'Ecole de Nancy	43989	2018
	Musée Lorrain	43451	2018
	Musée de l'histoire du fer	11907	2014
	Musée des Beaux-Arts	120752	2017
	Fort Aventure de Bainville sur Madon	16000	2018
	Château de Haroué	14 000	2011
	Colline de Sion	> à 200000	2018

## 2. Les risques sanitaires

Les risques sanitaires sont à prendre en compte et, s'ils se concrétisent, ils peuvent avoir un effet majeur sur la santé de la population notamment les personnes les plus vulnérables, sans compter l'impact médiatique qu'une crise sanitaire pourrait engendrer.

Parmi les risques sanitaires, nous pouvons identifier les risques suivants :

- biologique (pandémie grippale, épizootie) :
  - o la propagation d'une maladie infectieuse à un grand nombre d'individus est de nature à impacter directement ou indirectement la capacité de réponse du service (par augmentation de l'engagement opérationnel mais aussi par baisse des effectifs eux même atteints par la maladie).
- une intoxication de masse,
- une pollution de masse,
- une pénurie.

Des événements météorologiques majeurs (canicule, inondation, ...) peuvent également avoir des conséquences sanitaires directes (ces événements sont traités dans la partie 4, chapitre 3).

Les risques sanitaires pourront avoir un impact fort non seulement sur le secours d'urgence et d'assistance aux personnes assuré par les sapeurs-pompiers mais aussi sur l'organisation fonctionnelle et opérationnelle du SDIS (une politique de continuité de service a été mise en place).

## C. LES RISQUES NATURELS

Le risque naturel recouvre la notion de risque d'exposition à une catastrophe naturelle ou aux dangers de réalisation de certains aléas naturels tels que feux de forêts, inondations, mouvements de terrains, tempêtes, séismes, avalanches, ....

La notion de « catastrophe naturelle » est caractérisée par la survenue d'un événement d'origine naturelle, entraînant la mort et la destruction à grande échelle. Cette typologie événementielle a pour conséquence d'amener autorités et scientifiques vers de nouvelles réflexions sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir les catastrophes ou au moins en atténuer les effets désastreux.

Les risques naturels prévisibles en Meurthe-et-Moselle se résument à cinq événements principaux :

- les inondations,
- les aléas climatiques,
- les mouvements de terrain,
- les séismes,
- les feux de forêts.

### 1. Le risque inondation

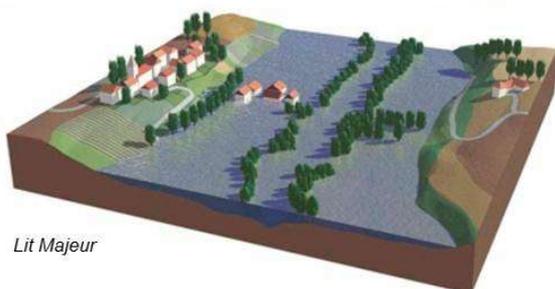
Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone habituellement hors d'eau. Provoquée principalement par des pluies importantes, durables ou exceptionnelles lors de phénomènes orageux ou tempétueux, elle correspond au débordement des eaux lors d'une crue. On distingue 3 grands types d'inondations :

#### 1.1 La montée lente des eaux en région de plaine

##### 1.1.1 Les inondations de plaine



*Lit Mineur*



*Lit Majeur*

Dans le cas d'une inondation de plaine, la rivière sort de son lit mineur et peut inonder la plaine pendant une période relativement longue.

La rivière occupe alors son lit moyen et éventuellement son lit majeur.

## 1.1.2 La remontée de nappe



Ce type d'inondation survient lorsque le sol est saturé d'eau. Il arrive que la nappe affleure et qu'une inondation spontanée se produise. Ce phénomène concerne les terrains bas ou mal drainés.

## 1.2 La formation rapide de crues torrentielles consécutives à des averses violentes

Cette typologie de crues est consécutive à des épisodes pluvieux brefs et très intenses concernant de petites surfaces. Les crues torrentielles entraînent des inondations localisées. Elles sont caractérisées par une montée rapide des eaux et des vitesses d'écoulement très élevées.

## 1.3 Le ruissellement pluvial urbain

L'infiltration des précipitations en milieu urbain étant plus limitée qu'en milieu rural compte tenu de la différence de revêtement des sols, il en résulte la saturation et le refoulement du réseau d'assainissement provoquant des ruissellements importants et rapides dans les rues qui constituent alors des sites d'écoulement privilégiés.

### - Identification du risque en Meurthe-et-Moselle :

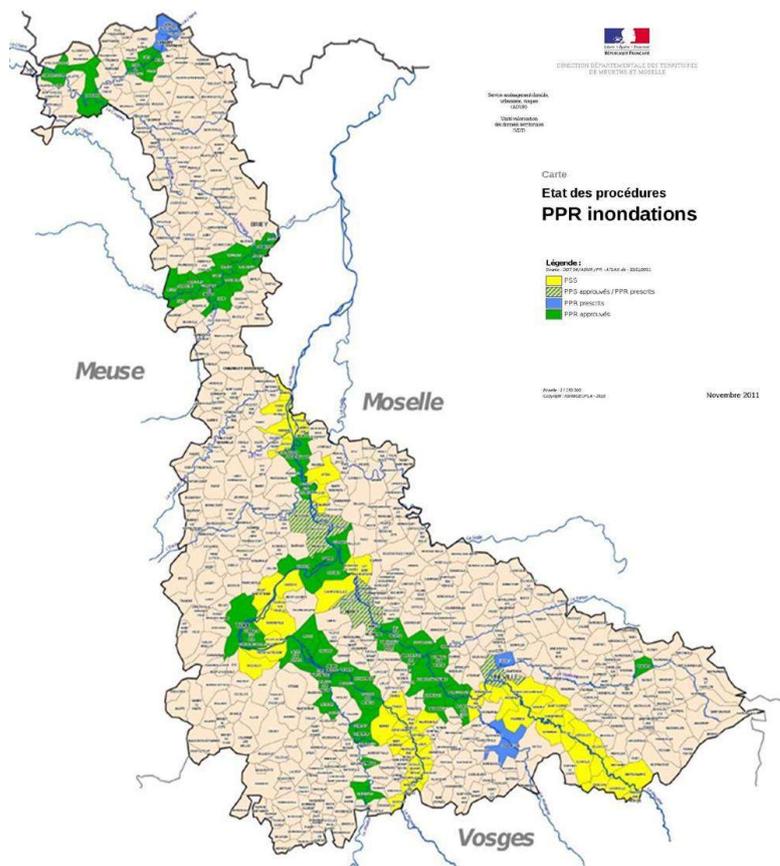
Le département étant parcouru par 4000 kms de cours d'eau, les inondations par débordement représentent l'aléa le plus important. Bien que la Meurthe et la Moselle couvrent une partie importante du territoire, d'autres cours d'eau tels que la Vezouze, la Mortagne, le Madon, la Seille, la Chiers et l'Orne représentent un risque potentiel. Ainsi, les 2/3 du département (soit environ 200 communes) sont concernés par ce phénomène.

PRESENTATION DU RESEAU HYDROGRAPHIQUE



- HISTORIQUE DES INONDATIONS**
- Décembre 1947 > crue centennale (Moselle)
  - Avril et Mai 1983 > crue trentennale (Meurthe)
  - Février 1990 (crue Moselle)
  - Décembre 2001 > crue décennale (Seille, Madon, Moselle)
  - Octobre 2006 (Moselle, Meurthe, Madon, Vezouze, Mortagne)
  - Nuit du 21 au 22 mai 2012 Zone nord-est de Nancy (Essey-lès- Nancy) - Pluies Torrentielles
  - 3 juin 2016 – Inondation Briey
  - Janvier 2018 (Le Madon, la Meurthe et la Moselle)

Cartographie des zones inondables :





### **Cas particulier : La rupture d'ouvrages**

La rupture d'un barrage situé en amont d'une zone urbanisée peut également être source d'inondations ou en accentuer les effets. La vague ainsi libérée provoque alors la submersion de la zone située en aval. Ce scénario est identique lors d'une rupture d'embâcle (barrage naturel constitué de bois morts et de sédiments charriés par le lit d'un cours d'eau).

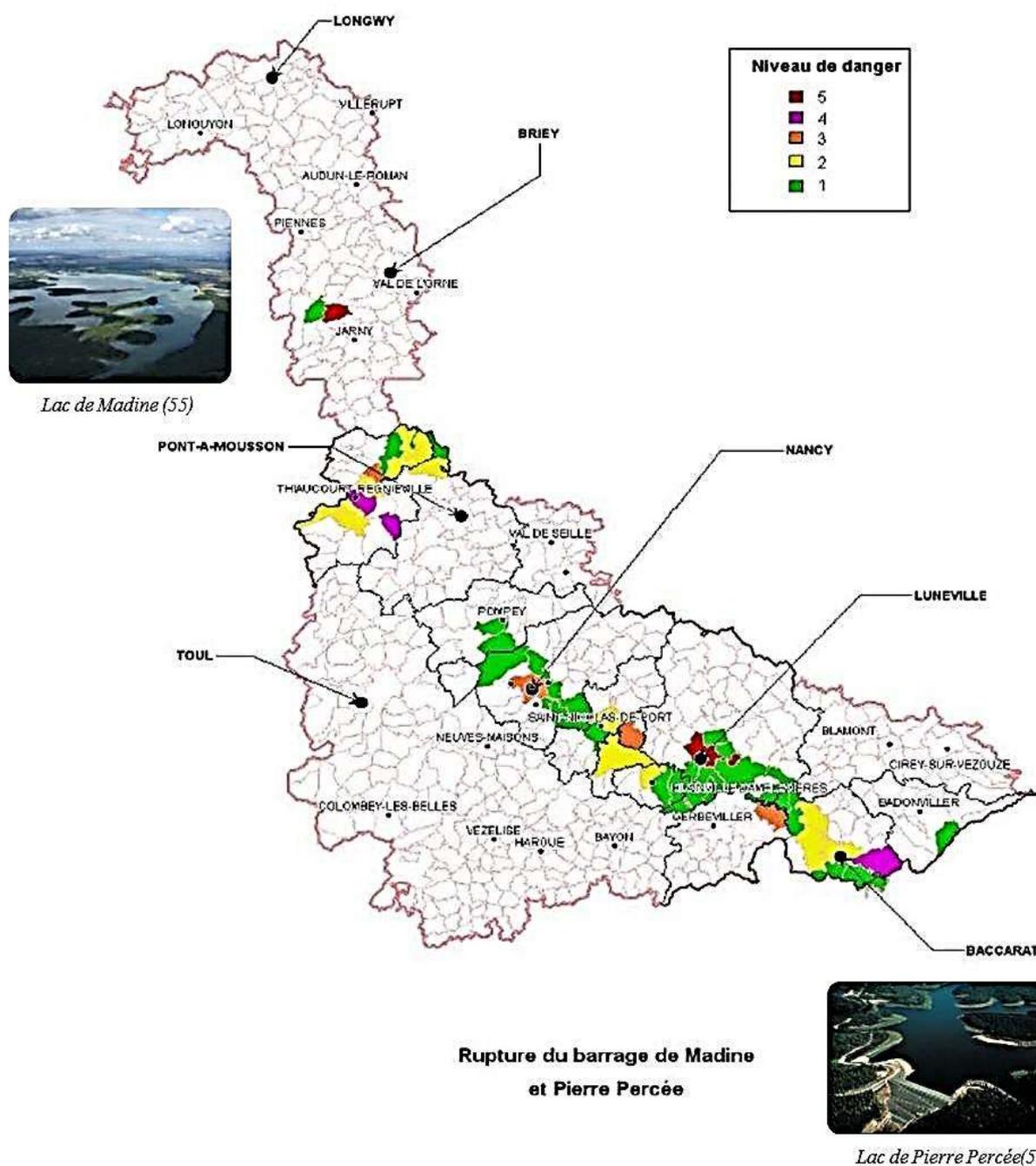
#### Typologie des retenues d'eau :

- les ouvrages intéressant la sécurité des populations (digues) : destinés à protéger les populations et les biens contre le risque inondation.
- les barrages : destinés à permettre la régulation des cours d'eau ou la production énergétique.

#### Identification du risque en Meurthe-et-Moselle :

Il existe 2 barrages susceptibles d'occasionner des dégâts sur le territoire départemental :

- **le barrage de Madine (55)** : cet ouvrage, situé en aval du lac de Madine, n'entre pas dans la catégorie des « grands barrages ». Il est inscrit dans la liste des ouvrages « intéressant la sécurité des populations ». En cas de rupture, 14 communes du département pourraient être inondées par l'onde de submersion.
- **le barrage-réservoir du Vieux Pré** : situé sur les communes de Celles-sur-Plaine (88) et de Pierre-Percée (54), ce barrage, permettant la régulation de l'alimentation en eau de la centrale de Cattenom, fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI). Ce plan, qui analyse les conséquences de l'onde de submersion, fait état de 55 communes impactées au sein du département en cas de rupture d'ouvrage.



## 2. Les évènements climatiques

Le climat meurthe-et-mosellan subit des influences océaniques et continentales. Néanmoins, l'influence continentale reste prédominante. A ce titre, les températures hivernales sont relativement basses (neige et gelées importantes). A contrario, les températures estivales sont élevées et susceptibles de provoquer des épisodes caniculaires. Chaque année, on compte en moyenne 160 jours de pluie, 29 de neige et 10 de grêle. Les vents, parfois violents dans le département, proviennent du Nord-est, du Sud et du Sud-Ouest. La neige tombe plusieurs fois en hiver et peut tomber de novembre jusqu'aux premiers jours d'avril.

### La vigilance météorologique :

Suite aux tempêtes Lothar et Martin fin décembre 1999, Météo-France a mis en place une vigilance météorologique depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2001. Elle a pour objectif d'informer les français et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en publiant quotidiennement une carte vigilance pour la période des 24 heures à venir.

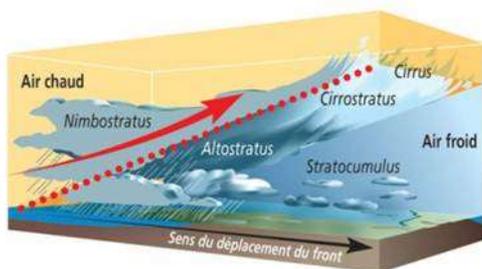
L'échelle de vigilance météorologique française valable en métropole et en outre-mer est graduée en 4 niveaux, chacun d'entre eux étant associé à :

- une couleur représentative : vert, jaune, orange et rouge,
- un qualificatif de vigilance,
- une série de consignes / conseils de comportement.

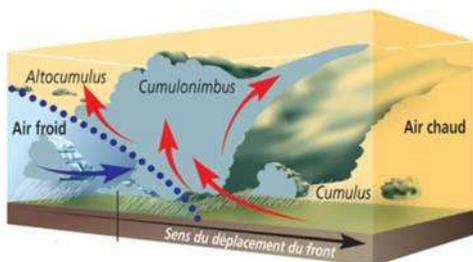
Ci-dessous le tableau récapitulatif des nombres de jours de vigilances météorologiques de niveau 3 (orange) par type de phénomène et par année.

Année	Vents violents		Neige-Verglas		Fortes précipitations		Orages		Grand froid		Canicule		Total	
	Nbre épisode	Nbre jour	Nbre épisode	Nbre jour	Nbre épisode	Nbre jour	Nbre épisode	Nbre jour	Nbre épisode	Nbre jour	Nbre épisode	Nbre jour	Nbre épisode	Nbre jour
2005			3	4									3	4
2006	1	1	2	2	2	4	3	3			1	9	9	19
2007	1	1	2	3			4	5					7	9
2008	2	4			1	2							3	6
2009	2	4	2	2	1	2			1	1			6	9
2010	1	2	6	11	2	7	3	3					12	23
2011	1	1	1	1	1	1	2	2					5	5
2012			2	5			3	4	1	13	1	3	7	25
2013			3	6	3	5	3	6					9	17
2014	1	1	1	3	1	2	2	3					5	9
2015			1	2			2	4			1	7	4	13
2016	1	1	1	2			5	8			1	4	8	15
2017	2	4	2	5	1	2	3	5					8	16

## 2.1 Le risque tempête



Un front chaud sépare une masse d'air chaud poussant une masse d'air froid



Un front froid sépare une masse d'air froid poussant une masse d'air chaud

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique ou dépression, où se confrontent 2 masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité, ...).

Cette confrontation engendre un gradient de pression très élevé, à l'origine de vents violents et de précipitations intenses.

Le contact entre 2 masses d'air de caractéristiques différentes est appelé front.

Les tempêtes concernent une large partie de la France métropolitaine.

Le phénomène tempétueux survenu en décembre 1999 sur l'ensemble du territoire national reste historique. Néanmoins, des épisodes venteux tels que les ouragans Klaus et Xynthia (2009 et 2010) ont été lourds de conséquences pour le département. Les forêts meurthe-et-mosellanes portent encore aujourd'hui les stigmates de ces événements.

## 2.2 Le gel

Compte tenu des températures particulièrement froides en période hivernale, le nombre annuel de jours de gelées est estimé à 70. Cette moyenne est constante depuis ces trente dernières années. Au cours de ces périodes de gel, il n'est pas rare d'observer une augmentation significative du nombre d'accidents essentiellement liés aux chutes et aux conditions de circulation, notamment en cas de précipitations.

## 2.3 Les canicules

Durant l'été 2003, le territoire national a été confronté à un épisode caniculaire important. Ce phénomène n'a pas épargné le département de Meurthe-et-Moselle entraînant une surmortalité des populations les plus faibles (personnes âgées).

Ce phénomène s'est reproduit en 2018 entraînant une augmentation significative de l'activité de secours d'urgence et d'assistance aux personnes, des destructions d'hyménoptères et des feux d'espaces naturels ou feux de chaumes.

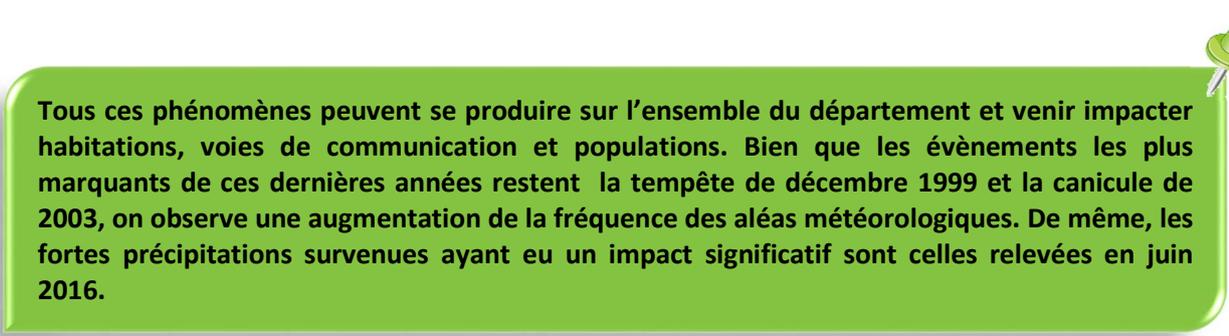
## 2.4 Les chutes de neige abondantes

Les importantes chutes de neige pouvant survenir en saison hivernale sont susceptibles de submerger les capacités habituelles de déneigement. On observe alors de fortes perturbations du trafic routier.

## 2.5 La période hivernale

Depuis plusieurs années, le département de Meurthe-et-Moselle a mis en place le plan **grand froid**. Celui-ci repose sur les 4 piliers suivants :

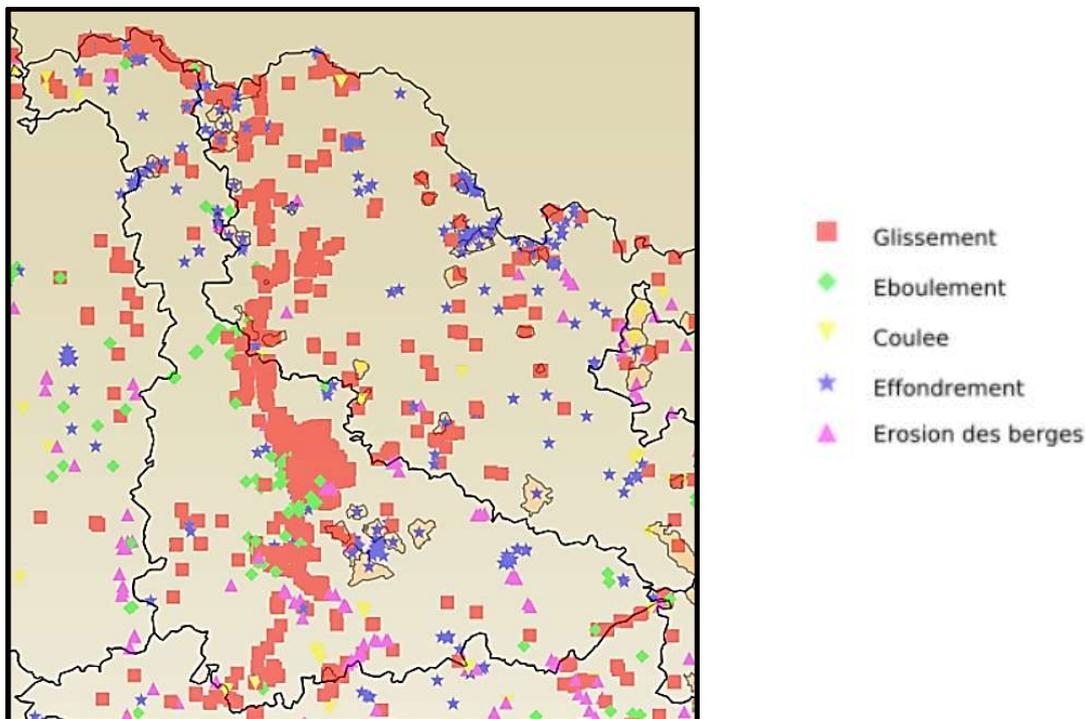
- un dispositif d'accueil permanent,
- des équipes mobiles d'interventions (SAMU social, associations agréées de sécurité civile),
- un dispositif d'hébergement d'urgence,
- une aide alimentaire assurée par les associations caritatives.



Tous ces phénomènes peuvent se produire sur l'ensemble du département et venir impacter habitations, voies de communication et populations. Bien que les événements les plus marquants de ces dernières années restent la tempête de décembre 1999 et la canicule de 2003, on observe une augmentation de la fréquence des aléas météorologiques. De même, les fortes précipitations survenues ayant eu un impact significatif sont celles relevées en juin 2016.

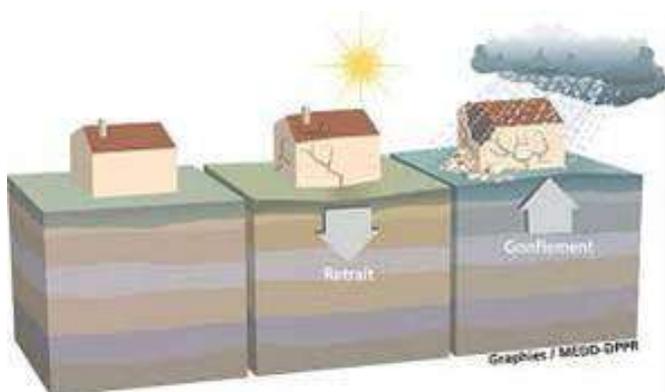
### 3. Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol ou du sous-sol d'origine naturelle ou anthropique, c'est-à-dire lié à l'activité humaine. On distingue **2 grandes catégories** de mouvements de terrain :



#### 3.1 Les mouvements lents et continus

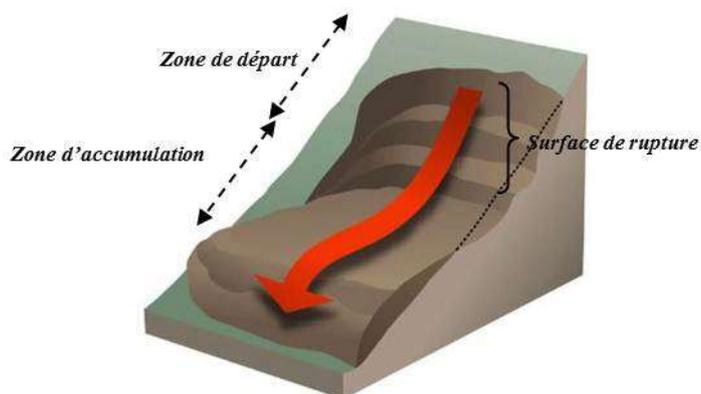
##### 3.1.1 Le phénomène de gonflement-retrait des sols argileux



Les variations de la quantité d'eau de certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (périodes sèches).

En Meurthe-et-Moselle, le phénomène de retrait-gonflement constitue le risque prépondérant de mouvement de terrain d'origine naturelle. Ce fut notamment le cas au cours la sécheresse de l'été 2003 (source : rapport BRGM septembre 2006).

### 3.1.2 Le glissement de terrain le long d'une pente



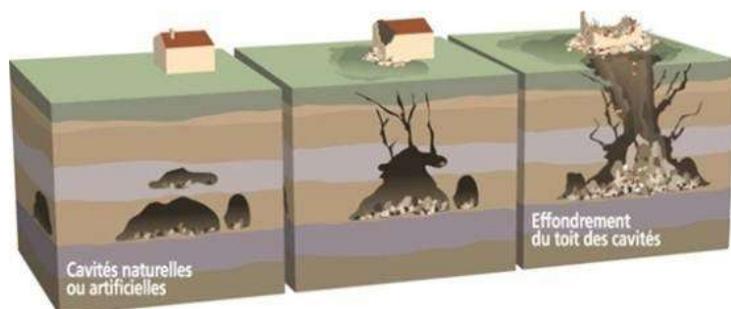
Les glissements de terrain se produisent généralement en situation de forte saturation des sols en eau. Ils peuvent mobiliser des volumes considérables de terrain, qui se déplacent le long d'une pente.

### 3.1.3 Les tassements et affaissements de sols

Certains sols compressibles peuvent se tasser sous l'effet de surcharges (constructions, remblais) ou en cas d'assèchement (drainage, pompage).

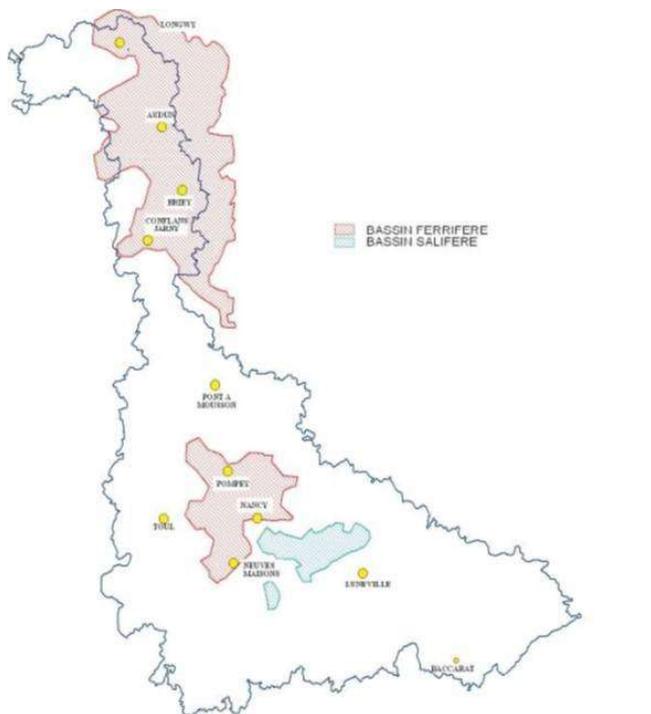
## 3.2 Les mouvements rapides et discontinus

### 3.2.1 Les effondrements de cavités souterraines ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains)



Certains phénomènes d'effondrements pour lesquels demeurent des zones d'incertitudes peuvent être liés à la présence de cavités souterraines, notamment sur d'anciens sites miniers.

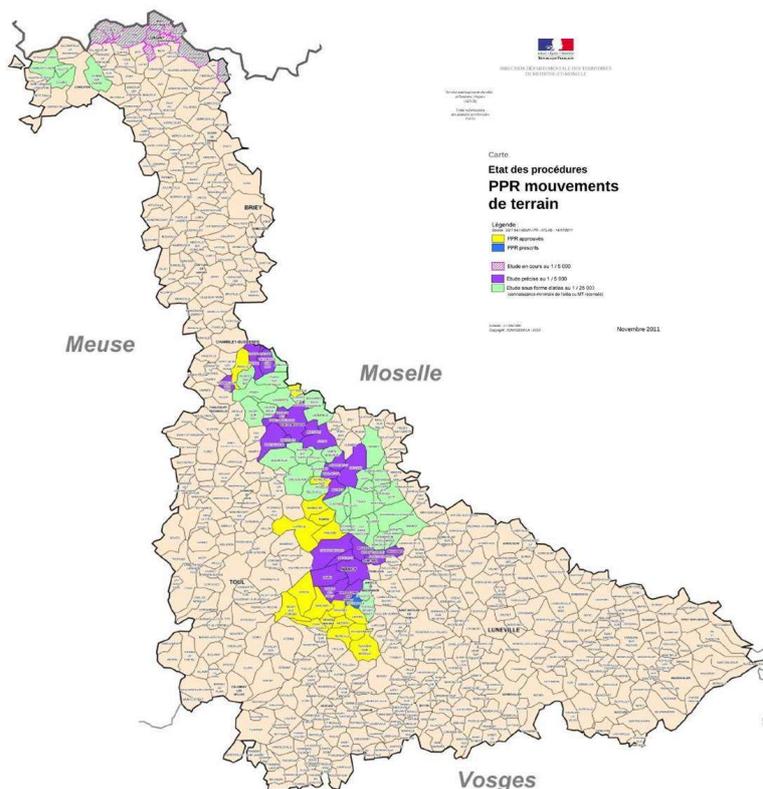
➤ Les zones à risques d'effondrement minier :



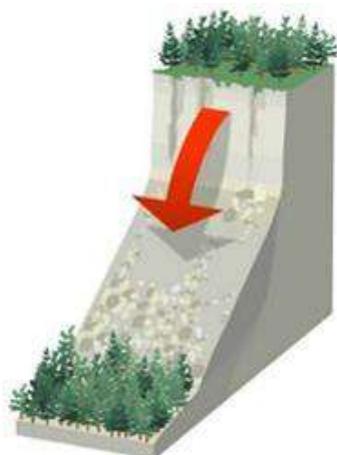
Le risque d'effondrements miniers est important en Meurthe-et-Moselle. 120 communes sont concernées par un aléa minier au nord du département mais aussi autour de l'agglomération Nancéienne. 31 communes possèdent un Plan de Prévention des risques miniers prescrit, en cours d'élaboration ou appliqué par anticipation pour la plupart.

Le bassin ferrifère comporte au Sud le bassin de Nancy et au Nord celui de Briey Longwy. L'importance des exploitations de minerai de fer en Lorraine entre 1850 et 1980 a induit des zones présentant un risque dommageable en surface. Près de 40 000 Km de galerie ont été creusés créant un vide résiduel estimé à plus de 500 millions de m<sup>3</sup>.

**Cartographie des zones soumises à un Plan de Prévention des Risques mouvements de terrain :**



### 3.2.2 Les écroulements et chutes de blocs



L'évolution des falaises et des versants rocheux engendre des chutes de pierres (<1 dm<sup>3</sup>), des chutes de blocs (>1 dm<sup>3</sup>), ou des écroulements en masse (plusieurs millions de m<sup>3</sup>).

### 3.2.3 Les coulées boueuses et torrentielles

Elles sont caractérisées par un transport de matériaux sous forme plus ou moins fluide et se produisent sur des pentes par dégénérescence de certains glissements avec afflux d'eau. Elles sont de plus en plus fréquentes, et sont dues à l'imperméabilisation croissante des sols ainsi qu'aux drainages des terrains agricoles.

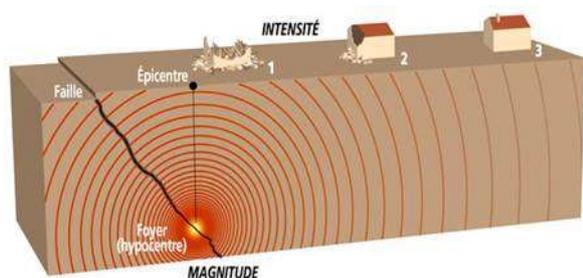
#### *Historique des mouvements de terrain en Meurthe-et-Moselle*

- **Octobre et novembre 1996 : affaissements progressifs de la cité de Coinville et de la rue de Metz à Auboué. Un arrêté d'évacuation de 57 pavillons de la cité de Coinville est pris le 15 octobre 1996. Le 18 novembre, 79 pavillons avec 194 sinistrés ont été évacués rue de Metz.**
- **Mai 1997 : affaissements progressifs de Moutiers haut. Un système de surveillance micro-sismique est mis en place, ainsi qu'un plan d'évacuation et d'hébergement d'urgence du périmètre à risque.**
- **Juin 2002 : zone à risque d'effondrement brutal localisée à Thil (Cité du Stock). Un plan de secours spécialisé a été réalisé jusqu'à la sécurisation de la zone.**
- **Décembre 2004 : zone à risque d'effondrement brutal non écartée à Moutiers. Le quartier «Cité de Moutiers» à Gorcy, concernant 232 personnes, a été évacué suite à un risque d'effondrement brutal.**

**Le plan d'évacuation et d'hébergement d'urgence du périmètre à risque d'effondrement brutal à Moutiers a été actualisé le 29 mars 2005.**

## 4. Le risque sismique

Un séisme est une fracturation brutale des roches en profondeur le long de failles dans la croûte terrestre (rarement en surface). Cette fracturation est due à une grande accumulation d'énergie qui se libère au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.



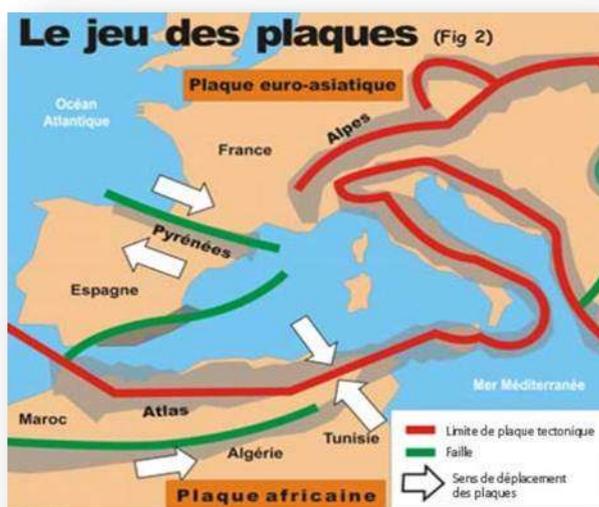
(Source : <http://www.risquesmajeurs.fr/le-risque-sismique>)

L'énergie libérée (*la magnitude*) est mesurée sur l'échelle ouverte de Richter.

Les dommages observés en surface sur les vies humaines et les infrastructures (*l'intensité*) sont mesurés sur l'échelle EMS 98 qui comporte 12 degrés.

### - Pourquoi des séismes en France ?

La France métropolitaine est un pays à sismicité modérée due à la convergence des plaques Africaine et Eurasienne.



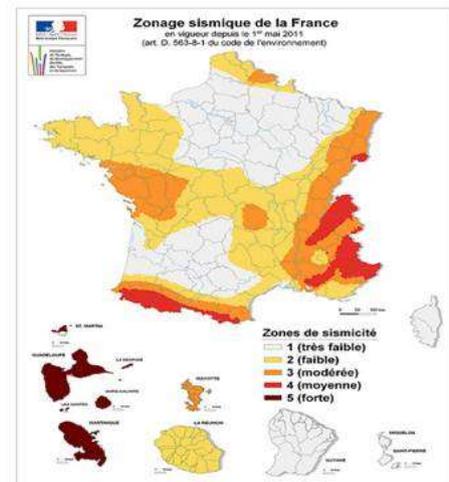
(Source : [D.D.R.M.](#))

## - Le zonage sismique

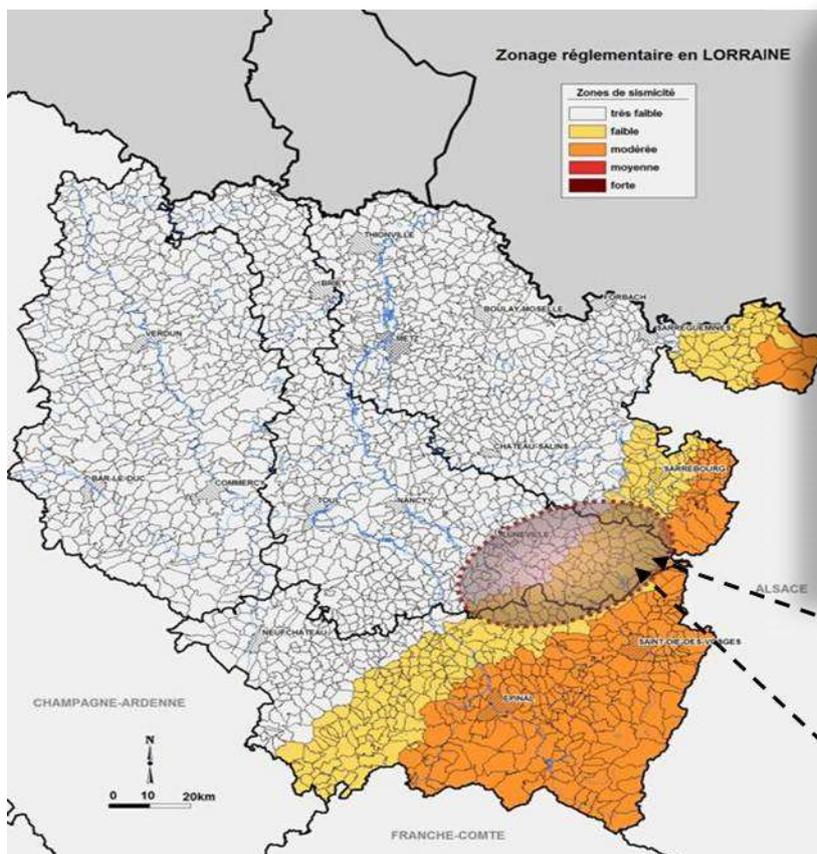
### Le risque sismique en France

Un zonage sismique de la France selon cinq zones a ainsi été élaboré (article D563-8-1 du code de l'environnement). Ce classement est réalisé à l'échelle de la commune.

- zone 1 : sismicité très faible
- zone 2 : sismicité faible
- zone 3 : sismicité modérée
- zone 4 : sismicité moyenne
- zone 5 : sismicité forte.



## - Identification du risque en Meurthe-et-Moselle



Le risque sismique en Meurthe-et-Moselle est caractérisé par un niveau faible (niveau 2) pour 58 communes situées sur la partie sud-est du département et un risque modéré (niveau 3) sur les communes de :

- Raon-lès-l'Eau,
- Bionville.

(Source : DDRM 54 - préfecture région Lorraine. Site : <http://217.167.195.132/paser/donSeisme2.htm>).

**RAON-LES-LEAU**

**BIONVILLE**

### *Historique des séismes en Meurthe-et-Moselle*

- **Séisme du 13 avril 1992 : 23 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en Meurthe-et-Moselle.**  
**Magnitude 5.6**  
**Epicentre : Pays-Bas (Maastricht)**
- **Séisme du 22 février 2003 : 17 communes reconnues en état de catastrophe naturelle en Meurthe-et-Moselle.**  
**Magnitude 5.4**



- **Contraintes urbanistiques**

Au regard du décret n°2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique, des mesures préventives, notamment des règles de construction, d'aménagement et d'exploitation parasismiques, doivent être appliquées aux bâtiments, équipements et aux installations de la classe dite « à risque normal » (classe comprenant les bâtiments, équipements et installations pour lesquels les conséquences d'un séisme demeurent circonscrites à leurs occupants et à leur voisinage immédiat) situés dans les zones de sismicité 2, 3, 4 et 5.

**L'ensemble des communes situées sur la partie sud-est du territoire départemental (60) sont donc soumises aux règles de construction parasismiques.**

## 5. Le risque feux de forêts

Les feux de forêts sont des sinistres qui se déclarent et se propagent dans des formations de surface minimale d'un ha pouvant être :

- des forêts : formations végétales, organisées ou spontanées, dominées par des arbres et des arbustes, d'essences forestières, d'âges divers et de densités variables.
- des formations sub-forestières : formations d'arbres feuillus ou de broussailles appelées maquis (formation végétale basse, fermée et dense poussant sur des sols siliceux) ou garrigue (formation végétale basse mais plutôt ouverte et poussant sur des sols calcaires ou landes).

Bien que la probabilité d'occurrence reste relativement faible sur le département, depuis 2010, la Meurthe-et-Moselle a connu une recrudescence de feux de forêts, notamment en période estivale.

- **Identification du risque en Meurthe-et-Moselle**

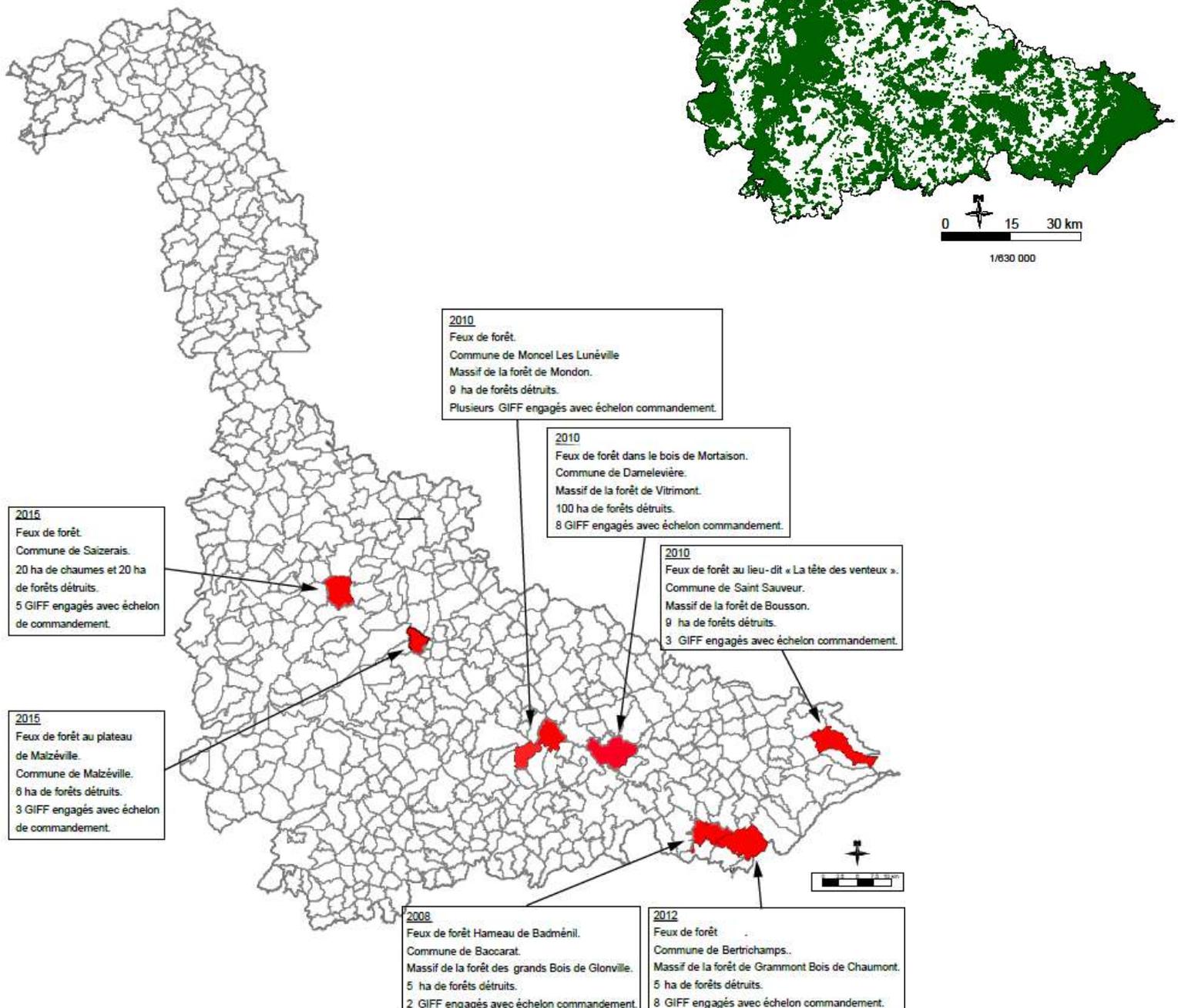
La Meurthe-et-Moselle est un département boisé (33,1 % de la surface du territoire), ce qui représente 163 100 ha dont 78 % de feuillus et 22 % de conifères.

Les communes sensibles possèdent une végétation essentiellement constituée de résineux. La présence de chablis issus des tempêtes survenues en 1999, 2009 et 2010 constitue également un facteur de risque aggravant. Les communes concernées sont pour la plupart situées au sud-est du département.

## Bois et forêts en Meurthe-et-Moselle

Bois et forêts  
■ Surfaces boisées

**Historique des feux de forêts  
dans le département depuis 2008**





## D. LES RISQUES COMPLEXES

### 1. Le risque terroriste

Depuis 2015, les attentats sur le territoire français demeurent pour le moment plutôt conventionnels avec utilisation d'armes de guerre voire de véhicules percuteurs pouvant engendrer un nombre important de victimes.

Depuis 1998, le sillon Metz-Nancy est défini au niveau national comme une des 22 agglomérations nécessitant la prise en compte du risque et de la menace d'agression terroriste, en particulier en matière de risques Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique et Explosif (NRBCe). Cette menace s'est confirmée le 11 décembre 2018 dans le département du Bas-Rhin à Strasbourg à la suite d'un attentat conventionnel par arme à feu lors du marché de Noël.

Au-delà de ce sillon, les grands rassemblements doivent être également considérés comme potentiellement à risque.

La menace peut également prendre la forme d'une attaque « biologique ou chimique » touchant la chaîne alimentaire et notamment par empoisonnement du réseau d'eau potable.

Les conséquences opérationnelles sont l'engagement de personnels protégés et formés et la mise en œuvre de matériels particuliers.

La nécessité de disposer d'une organisation permettant la prise en charge de nombreuses victimes potentiellement contaminées reste prégnante.

Au-delà de la menace NRBCe, ces dernières années les attentats terroristes sur le territoire national ont présenté des niveaux d'actions différents - terrorisme d'opportunités, terrorisme global, terrorisme projeté - s'appuyant sur des modalités de passage à l'acte très variées (voiture bélier, attaque kamikaze, attaque à l'arme de guerre, ...).

Ces attentats répétés et polymorphes démontrent un risque élevé quel que soit le territoire (urbain, périurbain et rural) et nécessitent une adaptation des techniques opérationnelles, du niveau de protection des personnels, des modalités d'engagement en opération (point de première destination, interactions avec les forces de sécurité, ...) et de la mise en œuvre d'un secourisme adapté à la prise en charge des victimes d'une tuerie de masse par arme de guerre (damage control).

Pour finir, des scénarios de type « cyberattaque » sont possibles et le SDIS peut-être une cible.

### 2. Les installations présentant un risque technologique

Un risque industriel est engendré par l'activité humaine, il résulte de la manipulation, de la production, du stockage, du conditionnement ou du transport de produits dangereux pour les personnes, les biens et l'environnement.

Les générateurs de risques sont regroupés en deux familles :

- **les industries chimiques** produisent des produits chimiques de base, des produits destinés à l'agroalimentaire (notamment les engrais), des produits pharmaceutiques et de consommation courante (eau de javel, etc.),
- **les industries pétrochimiques** produisent l'ensemble des produits dérivés du pétrole (essences, goudrons, gaz de pétrole liquéfié).

**Les conséquences d'un accident dans ces industries sont regroupées sous trois typologies d'effets :**



- **les effets thermiques** sont liés à une combustion d'un produit inflammable ou à une explosion,
- **les effets mécaniques** sont liés à une surpression, résultant d'une onde de choc (déflagration ou détonation), provoquée par une explosion,
- **les effets toxiques** résultent de l'inhalation d'une substance chimique toxique (chlore, ammoniac, phosgène, ...), suite à une fuite sur une installation.

Pour y faire face, il est impératif de pouvoir mettre en œuvre des moyens spécifiques et spécialisés en fonction du risque (incendie, explosion, toxique, radiologique, ...) et des cibles potentielles (personnes, biens, environnement).

- Maîtrise du risque :

On appelle Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) toute installation industrielle, tertiaire ou agricole, pouvant présenter des dangers ou des inconvénients pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, l'agriculture, la protection de l'environnement, la conservation des sites et monuments, ou la commodité du voisinage. Il peut s'agir d'une usine, d'un atelier, d'un dépôt, d'un chantier ou, d'une manière générale, d'une installation exploitée ou détenue par une personne physique ou morale, publique ou privée,

Cette réglementation permet de classer les entreprises en fonction de la dangerosité produite. Elle fixe des seuils de :

- non classement,
- déclaration (et contrôle),
- enregistrement,
- autorisation (comprenant les autorisations avec servitudes : transcription de la directive SEVESO).

La Meurthe-et-Moselle comprend sur son territoire 308 installations classées au titre de la protection de l'environnement (248 établissements soumis au régime de l'autorisation et 60 établissements soumis au régime d'enregistrement). (Source au 08/01/19 : <http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr>). Les autorisations ICPE soumises à déclaration ou à déclaration contrôlée sont supposées générer moins de risque et leur suivi est plus compliqué.

## 2.1 Les exploitations liées à l'agriculture

L'agriculture a connu d'importantes mutations depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle. D'une agriculture familiale, ce secteur est passé à une agriculture intensive inscrite dans les échanges commerciaux internationaux. La taille des exploitations a fortement augmenté avec parfois, associée à ces bâtiments, l'installation de dispositifs de production d'électricité solaire.

Elles comportent différentes activités : fourrage, élevages, stockages d'engrais, silos de céréales, stockage de produits phytosanitaires.

- Les silos de stockage de céréales

Les ensembles silos et séchoirs de céréales présentent 2 risques spécifiques que sont :

- l'explosion de poussières (rarissime mais dévastatrice),
- l'incendie. Ces sinistres sont toujours problématiques, compte tenu de leur pouvoir fumigène, de leurs difficultés d'accès et des techniques d'extinction à employer.

Belleville Union coopérative agricole UCA  
Frouard UCA (deux silos)  
Lunéville Coopérative agricole lorraine CAL  
Nancy Grands Moulins de Paris  
Pont à Mousson CAL



Le département compte 5 silos de stockage « à enjeux très importants », au sens de la circulaire interministérielle du 10 septembre 2007.

Le plus grand stockage, l'UCA FROUARD situé sur les communes de Belleville et Frouard.

- **Les installations de stockage d'engrais et de produits phytosanitaires**

Le risque est l'incendie pouvant conduire à des émanations toxiques ou l'explosion selon la composition des engrais.

Parmi les stockages du département :

- celui d'ECROUVES est classé SEVESO seuil haut (8 610 tonnes d'engrais solides et 1 400m<sup>3</sup> d'engrais liquides),
- SEVEAL, dépôt de produits agro-pharmaceutiques est classé SEVESO seuil haut pour un volume stocké supérieur à 500 tonnes.

## 2.2 Entreprises représentant des risques spécifiques et associés

Parmi les entreprises présentant des risques spécifiques, la Meurthe-et-Moselle compte 12 installations soumises à la réglementation SEVESO, principalement implantées dans le centre du département.

### Établissements SEVESO III

- STORENGY Cerville - stockage souterrain de gaz naturel
- Coopérative agricole de Lorraine (C.A.L.) Ecrouves - dépôt d'engrais
- Sté SEVEAL Ludres - stockage divers produits chimiques
- S.A TITANOBEL Moutiers - fabrication et dépôt de produits explosifs
- Sté BRENNTAG Toul - stockage et conditionnement de produits chimiques
- Sté RESOLEST Rosières-aux-Salines – valorisation des résidus provenant de l'épuration des fumées d'incinérateurs
- Sté SUEZ RR IWS MINERALS France Jeandelaincourt – traitement de déchets
- NOVACARB Laneuveville-devant-Nancy - stockage et conditionnement de produits chimiques
- SAM RIVA Neuves-Maisons – production d'acier pour béton armé

### Établissements SEVESO Défense

- Dépôt d'hydrocarbures - parc B Limey-Remenauville
- Dépôt d'hydrocarbures - parc A Saint-Baussant
- Dépôt d'hydrocarbures Vilcey-sur-Trey

### - Les dépôts de gaz ou liquides inflammables

- STORENGY : site de stockage souterrain de gaz naturel de Cerville. Site classé SEVESO III, il est situé au point de jonction de huit gazoducs dont deux assurent le transit du gaz naturel en provenance de Russie vers l'Ile de France et la région Rhône-Alpes. Les quantités stockées permettent de couvrir les besoins du Grand Est. Le gaz est stocké dans une roche réservoir de grès située à une profondeur de 467,50 m et surmontée par un ensemble argileux étanche de 80 m d'épaisseur environ.
- Les dépôts d'hydrocarbure de Meurthe-et-Moselle, sans commune mesure avec les dépôts des raffineries ou les gros dépôts industriels, sont implantés sur les communes de Saint-Baussant et Limey-Remenauville pour la société SFDM et Vilcey-sur-Trey pour la société TRAPIL. Alimentés par pipelines, les dépôts ravitaillent leurs clients par ces mêmes moyens ou par l'intermédiaire de camions citernes. Ainsi le risque inhérent au mode de transport routier est important uniquement sur le site de Saint-Baussant qui est le seul à procéder à de la distribution de carburant ;

### - Les industries et prestataires automobiles

La Société de Véhicules Automobiles de Batilly (SOVAB) fabrique des véhicules utilitaires pour Renault et pour ses partenaires.

Filiale de Renault, la SOVAB a été implantée en 1979 dans un espace industriel et géographique pour répondre au désengagement de la sidérurgie et de l'industrie minière. Avec un réseau de 250 fournisseurs dont presque la moitié est implantée en France, l'usine possède une capacité de production de 670 utilitaires par jour. Comptant environ 2 800 employés, elle est le premier employeur privé de Meurthe-et-Moselle.



Le site de Batilly accueille également une vaste zone de stockage de véhicules sur environ 20 ha, ce qui représente une capacité d'environ 20 000 véhicules.

Cette zone est partiellement recouverte de panneaux photovoltaïques représentant une surface de 100 000 m<sup>2</sup>.



### - Les industries présentant des risques biologiques

Le Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental de Meurthe-et-Moselle (LVAD54) est un service de santé public. Il remplit une double mission en matière de santé animale et de sécurité alimentaire.

Implanté à Malzéville au cœur du pôle agricole et vétérinaire de Pixérécourt, il dispose d'une station de terrain sur la zone d'activité d'Atton.

Ses missions :

- surveillance des maladies reconnues contagieuses dans le cadre des prophylaxies obligatoires ou volontaires,
- rôle de sentinelle en cas d'apparition de pathologies nouvelles ou de réapparition de maladies reconnues légalement contagieuses (fièvre catarrhale ovine, ESB, grippe aviaire, ...),
- actions sanitaires ciblées en partenariat avec les organisations professionnelles visant à améliorer les rendements, à faire évoluer les cheptels vers des certifications en élevage valorisant l'activité,
- rôle dans la surveillance de la mortalité des animaux sauvages en liaison avec l'office de la chasse (réseau SAGIR),
- rôle dans le dispositif de maintien de la sécurité alimentaire.

### - Les entreprises présentant des risques particuliers

De par leur activité, process ou produits utilisés, certains établissements présentent des risques particuliers.

#### Établissements présentant un risque industriel (autres que SEVESO)

##### Groupement Pays-Haut :

- GORCY : Affinage de Lorraine – Risque Chlore,
- LONGLAVILLE : Glanzstoff (*ex-Performance Fibers*) – Industrie chimique, fabrication de polymère.

##### Groupement Pont-à-Mousson/Toul :

- ATTON : Entrepôt ARVATO,
- BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON : Centrale thermique ERDF,
- BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON : Fonderies Saint-Gobain – Risque d'explosion et utilisation de produits chimiques,
  - GONDREVILLE : entrepôt LIDL,
  - GONDREVILLE : entrepôt PARCOLOG,
- PAGNY SUR MOSELLE : MERSEN – Risques pour l'environnement,
- TOUL : POWEO – Production d'électricité avec turbines à gaz.

##### Groupement Nancy :

- CHAMPIGNEULLES : Brasseries – Pollution,
  - LUDRES : entrepôt FM Logistique,
- LUDRES : centre de valorisation des déchets,
- VANDŒUVRE : Faculté de sciences – Produits chimiques et population importante.

##### Groupement Lunévillois :

- BACCARAT : Société Européenne de Galvanisation – Process dangereux, risque chimique.
- BACCARAT : Cristalleries de Baccarat – Risque chimique, bâtiments anciens
- DOMJEVIN : CHIMIREC – Risque chimique, stockage hydrocarbures



### - Les risques radiologique et nucléaire

Les risques radiologiques et nucléaires sont présents et diffus sur tout le territoire. Depuis 5 ans, il représente 10 à 12 interventions par an, avec une forte proportion pour le portique de déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) de LUDRES.

Le pôle métropolitain Nancy-Metz est défini dans le Livre Blanc sur la Défense et la Sécurité à caractère sensible. Qu'à ce titre au-delà de l'affectation des P2CR (Portiques de Contrôle de la Contamination Radioactive) dans les SDIS concernés, des centres hospitaliers référents sont dotés de lots PRV NRBC dont antidotes au-delà des stocks stratégiques de la zone (référence : nouvelle circulaire 700 du 02/10/2018). Il s'agit là de l'angle MENACE terroriste NRBCe qui vient s'ajouter aux risques radiologique et nucléaire "conventionnels".

Dans ce cadre, le SDIS 54 dispose depuis septembre 2015 d'un portique de contrôle de la contamination radioactive dans le cadre de la réponse zonale, nationale, voire internationale, à la menace NRBCe ou d'interventions hors menace impliquant de nombreuses victimes à contrôler.

En complément, le risque est présent dans de nombreux établissements privés, établissements recevant du public ou sites industriels équipés de détecteurs de fumées ioniques.

En plus des sources fixes, des sources de forte activité type gammagraphique circulent et sont utilisées sur tout le territoire.

#### Sources chez des particuliers :

Une partie significative des interventions de la CMIR concerne les objets radioactifs, souvent anciens, trouvés chez des particuliers (vieilles horloges aux aiguilles phosphorescentes au radium, collection de pierres radioactives, boussoles radioactives, fontaines au radium, vieux badges de parachutiste de la 2<sup>nd</sup>e Guerre mondiale dopé au radium, ...), dans des réserves de laboratoires d'établissements scolaires ou universitaires ou pharmacies (sels radioactifs, vieux appareils de TP type CRAB, ...). On peut aussi trouver dans ces établissements ou chez des particuliers des ORUM (Objets au Radium à Usage Médical) comme des aiguilles de radiothérapies, des flacons de produits radioactifs, des pommades.

Par ailleurs, le risque paratonnerres radioactifs (les sources sont scellées à la base mais peuvent être dégradées avec le temps) présente un risque de contamination et d'irradiation en cas de contact. Ils ont été posés entre 1932 et 1987 (date d'interdiction à la pose). Certains ont été démantelés mais beaucoup sont encore en place.

#### Centres de traitement des déchets et ferrailleurs :

Les centres de traitement des déchets et ferrailleurs répondent à une réglementation stricte concernant la détection et la gestion du risque radiologique :

- on trouve des portiques de détection de la radioactivité à l'entrée des centres d'enfouissement technique de classe I et II (arrêté du 18/12/92 et arrêté du 09/09/97),
- des installations d'incinération et de co-incinération de déchets dangereux (arrêté du 20/09/02) ainsi que sur les sites de récupération de métaux,
- la circulaire du 30/07/2003 relative aux procédures à suivre en cas de déclenchement de portique de détection de radioactivité sur les centres d'enfouissement technique, les centres de traitement par incinération, les sites de récupération et les fonderies,
- la circulaire DGSNR/DHOS/DDSC n°2005/1390 du 23/12/2005 permettant à l'exploitant de faire intervenir un organisme de contrôle spécialisé et/ou un intervenant qualifié dans le but de prendre toute mesure nécessaire à la qualification du risque de contamination ou d'irradiation.

En Meurthe-et-Moselle on trouve des portiques de détection de la radioactivité à l'entrée des centres de traitement des déchets (Ludres, Lesménils, Jeandelaincourt, Conflans-en-Jarnisy et entreprise de récupération et traitement de métaux (Champigneulles, Lunéville, Pont à Mousson, Foug, Nancy, Gorcy, ...)).

#### Sources médicales :

Le cyclotron du CHRU Nancy-Brabois fournit les Services de Médecine Nucléaire du CHRU de Nancy-Brabois, Strasbourg, Besançon, Dijon et Reims.

C'est un accélérateur de particules capable de produire, sur des durées très courtes des particules chargées de très forte énergie. Ces particules sont ensuite concentrées à l'aide d'éléments électromagnétiques puis projetées à très grande vitesse sur une cible. Il se produit alors des transmutations nucléaires. Les atomes radioactifs ainsi créés, d'une courte durée de vie, retrouvent un état stable en émettant un rayonnement détectable, permettant ainsi de suivre leur devenir dans le corps humain grâce à un appareil d'imagerie spécialisé.

De plus, les DASRI, au-delà des interventions au Centre de Valorisation des déchets de Ludres (VAL'ERGIE) peuvent contenir des matières radiologiques et présenter un risque d'exposition notamment en cas d'intervention plus classique (incendie, inondation...).

#### Le risque au-delà du département :

La proximité des Centrales Nucléaires de Production d'Electricité (CNPE) de Cattenom et de Fessenheim impose la mise en place d'un dispositif spécifique au cas où la Meurthe-et-Moselle serait touchée par les conséquences d'un accident majeur. Les actions principales à mener seront de faire des mesures fixes de radiation ambiante dans tous les centres de secours munis de radiamètre, procéder à des mesures de radioactivité sur des circuits préétablis, éventuellement engager des moyens humains en renfort en Moselle ou du Bas Rhin et participer à l'alerte des populations. Le plan départemental de stockage et de distribution d'iodure de potassium impacte également le SDIS.

La Meurthe-et-Moselle est indirectement soumise au risque par le transit des déchets de la centrale.

Les équipes intervention et la CMIR de Meurthe-et-Moselle sont susceptibles d'intervenir dans les départements ne disposant pas d'équipements pour faire face au risque radiologique : Vosges, Meuse/Haute Marne (projet d'enfouissement des déchets nucléaires à Bures, Base aérienne 113 (Saint-Dizier) disposant d'armement nucléaire).

## 3. Les zones d'activité

### 3.1 Les zones existantes

Les différentes zones d'activités et industrielles génèrent des flux routiers de plus en plus importants avec parfois la problématique du Transport de Matières Dangereuses.

Les installations logistiques présentent des surfaces importantes et demandent donc des dimensionnements en eaux importants afin de pouvoir faire face au risque incendie.

On y retrouve tout type de risques particuliers qui seront alors déclarés.

Les zones les plus notables sur le département sont :

### - **La zone Chambley Planet'Air**

L'aérodrome de Chambley est localisé dans le Parc Régional de Lorraine, il occupe une superficie totale de 482 ha sur les communes de Hagéville, de Dammartin-la-Chaussée, de Saint-Julien-les-Gorze, de Chambley, de Dampvitoux et de Charey.

L'aménagement du site s'est fait autour de 3 grandes zones :

- **Zone Nord : le pôle aéronautique, liée aux loisirs, à la formation et aux travaux aériens**

Au nord de la piste principale, cette zone regroupe sur le Boulevard 6 hangars de 2 400 m<sup>2</sup> chacun accueillant des associations et des entreprises toutes en lien avec l'aéronautique. Le hangar 810 quant à lui accueille les étudiants du lycée Jean Zay dans diverses formations aéronautiques.

La zone a vocation à accueillir de grands évènementiels et dispose de plus de 10 000 places de stationnement.

- **Zone Aéronautique**

Regroupe 3 pistes parallèles, dont la principale est accessible H24.

L'aérodrome dispose d'une zone permanente d'essais en vol de dirigeables.

- **Zone Sud : dédiée aux activités économiques**

A proximité de la ZAC de 30 ha, on note la présence historique de la société Azur Production. Le circuit automobile fait l'objet d'une délégation de service public à la société Francis Maillet Compétition. Le cœur du projet autour de la tour de contrôle et du hangar à dirigeable regroupe des bureaux, des espaces de stockage, un restaurant, ...

A l'ouest de cette zone, autour du hangar 610 occupé par le conservatoire des espaces naturels se développe un lotissement aéronautique.



- **le pôle européen de développement de Longwy**

Le Pôle Européen de Développement, créé en 1985, vise au redressement économique et social de la zone transfrontalière de Longwy (France), Rodange (Luxembourg) et Athus (Belgique) victime, depuis le début des années 70, d'une forte crise sidérurgique.

Le PED, sur le territoire français, accueille quelques industries (Chimie, traitement de métaux), PME diverses, activités tertiaires (formation, bureaux, associations, CCI, tri postal) ainsi qu'une zone commerciale de près de 50 ha.

- **la ZAC d'Atton**

Les terrains se remplissent à un rythme soutenu depuis 1996, date de l'implication de la Communauté de Communes du Pays de Pont à Mousson dans la commercialisation de la zone qui s'étend sur 56 ha.

On y trouve aujourd'hui essentiellement des entreprises travaillant dans les secteurs de la logistique, du transport, du BTP, de la santé et de la pharmacie. Elle comporte également un laboratoire P3.



## 3.2 Les zones en développement

Les zones en développement génèrent de nouveaux risques inhérents à leur process, à leur production, aux flux de personnes et matériaux transportés, parfois dans un contexte d'éloignement des centres de secours.

- **Esch Belval :**

Le Grand-Duché de Luxembourg a engagé, dès la fin des années 1990, un programme ambitieux de reconversion de ses friches sidérurgiques dans le contexte de l'occupation de l'espace et du désengorgement de Luxembourg ville.

Ainsi est né le projet d'aménagement de BELVAL-Ouest, au cœur du bassin transfrontalier de l'Alzette.

Au fil des années, le projet s'est développé du côté français avec la définition d'un périmètre d'Opération d'Intérêt National réparti sur huit communes à savoir : Audun-le-Tiche, Aumetz, Boulange, Ottange, Rédange, Russange en Moselle, Thil et Villerupt en Meurthe-et-Moselle.

Cette OIN est piloté par l'Établissement Public d'Aménagement Alzette-Belval (créé par décret ministériel du 06/03/2012)

Un Programme Stratégique et Opérationnel définit les objectifs, la stratégie ainsi que les moyens qui seront mis en œuvre par l'EPA, sur une durée de 20 ans à savoir:

- 26 zones d'aménagement, représentant environ 210 ha,
- 8 600 logements, dont 300 issus de la réhabilitation, pour accueillir 20 000 habitants supplémentaires, ce qui représente un doublement de la population du secteur,
- Un bilan à fin d'affaire estimé à 360 millions d'euros, soit plus d' 1,8 milliards d'euros d'investissements publics et privés avec les emplois induits.

Cette dernière impliquera une augmentation des flux routiers (travailleurs transfrontaliers) ainsi que des déplacements démographiques.

## 4. Le développement des installations de transformation d'énergies renouvelables

### 4.1 Les centrales photovoltaïques

L'énergie photovoltaïque prend progressivement son essor. Le parc français a progressé de 172 % en 2011. Dans le département, la centrale de la BA 136 de Toul-Rosières illustre l'accélération des projets depuis 2009 qui a marqué l'avènement du photovoltaïque.

Cette centrale photovoltaïque est aujourd'hui l'une des plus importantes au monde et peut produire l'équivalent de la consommation électrique de 60 000 habitants. Les panneaux solaires ont une emprise au sol de 120 ha pour une surface totale de la centrale de 367 ha.

Ce mode de production d'énergie renouvelable se multiplie à plus petite échelle en milieu industriel, agricole, ERP et au niveau des habitations individuelles.

La région, est passée d'une production de 56,5 MW en septembre 2011 à 61,1 MW en juin 2012. La Meurthe-et-Moselle possédait en septembre 2011 2 173 installations dont 2 050 inférieures ou égales à 3 kV sont résidentielles. La puissance ainsi produite était de 11,9 MW. Elle doit, aujourd'hui, dépasser les 13 MW.

Les projets se multiplient comme par exemple à Batilly, sur le site de la SOVAB, où 100 000 m<sup>2</sup> de parkings sont recouverts de panneaux photovoltaïques.

Les quelques retours d'expérience en France concernant les interventions (notamment les feux) en présence de ces installations montrent de nouveaux types d'accidents (électrisation, brûlures par fusion de métal, chutes de plaques de verre, ...). Ceci implique le respect d'un mode opératoire et des mesures de précaution adaptées afin de limiter les risques.

La forte hausse qu'a connu le marché du photovoltaïque a pu avoir des conséquences négatives sur la qualité des installations, en particulier dans l'habitat individuel.

## 4.2 Les unités de méthanisation et de biogaz

La méthanisation (encore appelée digestion anaérobie) est une technologie basée sur la dégradation par des micro-organismes de la matière organique, en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène (réaction en milieu anaérobie, contrairement au compostage qui est une réaction aérobie).

Cette dégradation aboutit à la production :

-d'un produit humide riche en matière organique partiellement stabilisée appelé digestat. Il est généralement envisagé le retour au sol du digestat après éventuellement une phase de maturation par compostage ;

-de biogaz, mélange gazeux saturé en eau à la sortie du digesteur et composé d'environ 50% à 70% de méthane (CH<sub>4</sub>), de 20% à 50% de gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) et de quelques gaz traces (NH<sub>3</sub>, N<sub>2</sub>, H<sub>2</sub>S). Le biogaz a un Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) de 5 à 7 kWh/Nm<sup>3</sup>. Cette énergie renouvelable peut être utilisée sous différentes formes : combustion pour la production d'électricité et de chaleur, production d'un carburant, ou injection dans le réseau de gaz naturel après épuration.



## 4.3 Le développement de l'hydrogène

L'hydrogène est aujourd'hui largement utilisé dans divers procédés industriels et est de plus en plus envisagé en tant que vecteur d'énergie pour répondre à des problématiques de valorisation des énergies renouvelables, de stockage d'énergie, de réduction de pollutions locales, ...

Le plan hydrogène présenté le 1<sup>er</sup> juin 2018 dernier par le ministre de la Transition écologique et solidaire a pour objectif de mieux maîtriser au niveau national les technologies d'aujourd'hui et de demain relatives à cette énergie afin d'en faire une activité économiquement viable et de répondre aux préoccupations des territoires travaillant sur les sujets de développement des énergies renouvelables.

Par anticipation, dès l'automne 2017, la DIRECCTE Grand Est a diligenté une étude sur l'opportunité de développer une filière économique sur l'hydrogène décarboné au niveau régional. L'interrogation est née de la présence sur le territoire d'importantes ressources d'énergies renouvelables (éoliennes, biomasse, hydraulique notamment) et de l'intérêt de quelques territoires exprimé au travers de l'Appel à Projets « territoires d'hydrogène » lancé en 2016 par le ministère en charge de l'environnement.

Dans le cadre de cette valorisation, il est notamment prévu l'installation fin 2019 d'une station-service à hydrogène dans la communauté de communes du Cœur de Pays-Haut (Audun-Le-Roman) et la mise en service de plusieurs véhicules à hydrogène.



# PARTIE 5 : COUVERTURE DES RISQUES

<b>PARTIE 5 : COUVERTURE DES RISQUES.....</b>	<b>162</b>
<b>A. LES AXES MAJEURS DE LA COUVERTURE DES RISQUES.....</b>	<b>164</b>
1. Prévention .....	164
2. Prévision.....	164
3. Planification .....	166
3.1 Gérer la crise .....	166
3.2 Planification ORSEC.....	166
3.3 Planification prévisionnelle .....	167
3.4 Planification locale spécifique sapeurs-pompiers .....	167
3.5 Planification des exercices .....	168
4. Retour d'expérience .....	169
<b>B. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA REPOSE OPERATIONNELLE.....</b>	<b>170</b>
1. Schéma général de graduation de la réponse opérationnelle.....	170
2. Optimisation et valorisation du potentiel humain.....	170
2.1 Définition des bassins de centre .....	170
2.2 Principes d'analyse .....	172
3. Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques.....	175
3.1 Analyse du bassin de Longuyon, Charency-Vezin, Pierrepont et Viviers-sur-Chiers.....	175
3.2 Analyse du bassin de Longwy, Villerupt et Hussigny-Godbrange.....	179
3.3 Analyse du bassin de Audun-le-Roman, Piennes, Mont-Bonvillers et Norroy-le-Sec.....	184
3.4 Analyse du bassin de Briey, Trieux-Tucquegnieux, Val de l'Orne, Mancieulles et Moineville ....	186
3.5 Analyse du bassin de Jarny, Chambley-Bussièrès, Hatrize et Mars-la-Tour .....	188
3.6 Analyse du bassin de Thiaucourt-Regniéville, Arnaville, Essey-et-Maizerais, Vandières et Pagny-sur-Moselle .....	190
3.7 Analyse du bassin de Pont-à-Mousson, Val de Seille et Dieulouard .....	192
3.8 Analyse du bassin de Toul, Blénod-lès-Toul et Côte-en-Haye .....	196
3.9 Analyse du bassin de Colombey-lès-Belles, Allamps, Bulligny, Favières et Uruffe.....	198
3.10 Analyse du bassin de Nancy-Gentilly et Pompey .....	200
3.11 Analyse du bassin de Nancy-Joffre, Nancy-Tomblaine et Champenoux.....	202
3.12 Analyse du bassin de Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port, Lenoncourt et Tonnoy.....	208
3.13 Analyse du bassin de Haroué, Neuves-Maisons, Vézelize, Richardménil et Viterne .....	214
3.14 Analyse du bassin de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe, Chanteheux, Chenevières, Einville-au-jard, Marainviller et Saint-Clément.....	217
3.15 Analyse du bassin de Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Avricourt et Herbéviller .....	223
3.16 Analyse du bassin de Bayon, Blainville-Damelevières et Gerbéviller.....	227
3.17 Analyse du bassin de Baccarat, Badonviller, Azerailles, Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe.....	229



3.18	Etude spécifique Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe .....	231
3.19	Synthèse départementale des effectifs.....	233
<b>C.</b>	<b>LA REPONSE TECHNIQUE.....</b>	<b>242</b>
1.	Une gestion du temps à optimiser .....	242
1.1	Délai de traitement de l'alerte (A) .....	243
1.2	Délai de rassemblement (R).....	244
1.3	Délai de transit (T) .....	245
1.4	Durée de l'intervention .....	245
2.	La réponse du risque courant.....	246
2.1	Une réponse opérationnelle SUAP perfectible.....	246
2.2	Une réponse opérationnelle Secours Routiers à moderniser.....	254
2.3	Une réponse opérationnelle INC à adapter .....	257
2.4	Une réponse opérationnelle DIV à homogénéiser .....	266
3.	La réponse du risque complexe .....	267
3.1	Les risques sociétaux.....	267
3.2	Les risques naturels .....	268
3.3	Les risques industriels .....	271
3.4	La menace terroriste.....	274
4.	Les autres spécialités .....	275
4.1	Les équipes spécialisées en secours en milieu périlleux.....	275
4.2	Les équipes spécialisées en secours nautiques.....	276
4.3	Les équipes spécialisées risque animalier .....	278
5.	Les moyens d'appui.....	279
5.1	Les moyens d'établissement de grande longueur .....	279
5.2	Les moyens d'approvisionnement en émulseur .....	281
5.3	Les moyens d'approvisionnement en air respirable et d'éclairage .....	286
<b>D.</b>	<b>LA FORMATION.....</b>	<b>290</b>
<b>E.</b>	<b>TABLEAU DE SUIVI DES OBECTIFS .....</b>	<b>291</b>

## A. LES AXES MAJEURS DE LA COUVERTURE DES RISQUES

### 1. Prévention

Le SDIS de Meurthe-et-Moselle est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies. Cette mission est directement placée pour emploi sous l'autorité du maire ou du préfet qui agissent, chacun, dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police administrative.

Pour réaliser ces actions de prévention, le SDIS dispose d'un groupement spécifique : le Groupement de la Prévention des Risques Incendie (GPRI). Ce groupement a en charge le suivi et les études des ERP, des IGH et des établissements pénitenciers du département.

Pour assurer cette mission de prévention ERP-IGH, le préfet de Meurthe-et-Moselle a créé les commissions suivantes :

- La sous-commission départementale ERP-IGH, chargée pour l'ensemble du département des études de dossiers d'aménagement, de constructions et des dérogations aux règlements de sécurité ERP / IGH et des visites périodiques des ERP de 1<sup>ère</sup> catégorie et des IGH,
- Quatre commissions d'arrondissement chargées des visites des ERP de la 2<sup>ème</sup> à la 5<sup>ème</sup> catégorie.

En 2005, une nouvelle mission a été confiée au GPRI : la présidence des jurys d'examen du personnel permanent des services de sécurité des ERP et IGH (SSIAP). Cette mission se développant constamment, un cadre du service a en charge la coordination de la formation prévention et des jurys SSIAP.

Dans la perspective de développer l'expertise du SDIS en matière de prévention et dans le cadre de la feuille de route pluriannuelle 2019-2021, l'action consistant à développer au SDIS 54 une compétence de Recherche des Circonstances et des Causes d'Incendie (RCCI) a été identifiée. Cette formation, complémentaire aux connaissances dans le domaine de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies, relève d'un caractère facultatif et non obligatoire pour les SDIS. La pertinence de cette mission sera à rechercher du point de vue du retour d'expérience (capitalisation opérationnelle) et de la protection de l'établissement public contre les contentieux financiers se développant suite à des sinistres.

Le suivi des ERP et particulièrement ceux avec locaux à sommeil et des IGH sous avis défavorable fait partie des priorités du groupement pour les années à venir. Cela induira des remontés d'information régulières aux maires et au préfet pour une prise en compte par les gérants d'établissements avec l'appui technique du GPRI.



**SDACR\_2020\_001 : Développer au SDIS 54 une compétence de Recherches des Circonstances et Causes d'Incendie (RCCI) = FRPA 139.**

### 2. Prévision

Au carrefour de la prévention et de l'intervention, la prévision regroupe les mesures permettant de déceler un accident dès son origine et de mettre rapidement en œuvre des moyens d'intervention adaptés. La prévision permet également de mieux connaître les risques tout en apportant un maximum d'informations aux intervenants sapeurs-pompiers. L'objectif ultime étant de faciliter la prise de décision afin de mettre en œuvre rapidement des actions de secours efficaces. Par ailleurs, cette activité vise à conseiller et à accompagner de nombreux acteurs et notamment ceux de la sécurité civile.



La prévision intervient dès lors que les mesures de prévention échouent, il faut être prêt à faire face au risque qui se présente. C'est l'objectif de la prévision que d'assurer le relais par la mise en place de mesures curatives visant à limiter les conséquences et les effets du sinistre, ainsi que de faciliter l'action des secours pour le maîtriser.

Si pour l'heure aucun texte réglementaire ne précise, le contenu et les missions de prévision des services d'incendie et de secours, ceux-ci agissent dans le cadre de la loi de modernisation de la sécurité civile. Ils réalisent ainsi leurs missions en respectant les compétences générales des SDIS définies dans le CGCT dans son article L 1424.2. D'autres textes réglementaires s'appliquent aux autorités de police (maires et préfets) ainsi qu'aux autres services publics, et notifient la nécessaire consultation du SDIS.

Les missions liées à la prévision s'articulent autour de 2 grands axes :

1. La définition, la mise en application et le suivi de la politique départementale de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI). La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, relative à la simplification et l'amélioration de la qualité du droit (codifiée au CGCT L 2225-1 à L 2225-3), prévoit la mise en œuvre d'un Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI). Ce document, arrêté en 2017 par monsieur le préfet (actualisé en décembre 2018), définit la montée en puissance prévisible et possible des moyens publics de lutte contre l'incendie qui pourraient être normalement mis en œuvre dans des délais compatibles, afin de limiter la propagation rapide d'un incendie. Cette approche peut conduire à une limitation des débits demandés au regard de la réponse opérationnelle des services d'incendie et de secours. Il doit permettre l'accompagnement du développement rural, urbain et des zones d'aménagement, tout en assurant la défense incendie de l'existant. Afin de maintenir l'efficacité des secours, une interface de gestion informatisée des Points d'Eau Incendie (PEI) permet aux maires d'actualiser les données relatives à sa commune en temps réel.
2. L'analyse des risques et l'expertise en vue de conseiller et d'accompagner les différentes autorités, services et propriétaires. A cette fin, le SDIS 54 est sollicité pour émettre des avis techniques notamment sur l'implantation de sites industriels, les grands travaux d'infrastructures (routières, ferroviaires...) ou d'urbanisme (ZAC, lotissement...), aménagements spécifiques (éoliennes...), ainsi que pour la construction de l'habitat.



**SDACR\_2020\_002 : Conforter le rôle de la prévision auprès des autorités de police**, dans les domaines qui sont les siens (DECI, accessibilité des engins de secours, dispositifs prévisionnels de secours, analyse des risques et planification de la réponse de sécurité civile, etc.). = FRPA 124.

**SDACR\_2020\_003 : Finaliser** la mise en œuvre du règlement départemental DECI et son déploiement dans toutes les communes de Meurthe-et-Moselle = FRPA 126.

**SDACR\_2020\_004 : Développer** les liens entre la prévention bâtementaire et la prévision à des fins opérationnelles = FRPA 17.

**SDACR\_2020\_005 :** Recentrer les études d'urbanisme sur les **dossiers nécessitant une expertise sapeur-pompier** = FRPA 127.

## 3. Planification

### 3.1 Gérer la crise

Pour saisir et anticiper les évolutions continues de la société et faire face, l'État doit bien en amont s'organiser pour renforcer les synergies et la préparation. L'objectif d'une planification de sécurité nationale est de permettre aux autorités de décider de manière satisfaisante en situation de crise, en mobilisant des acteurs multiples, ayant des compétences situationnelles adaptées.

La loi de modernisation de la sécurité civile (LMSC) aspire à faire de la sécurité civile l'affaire de tous, avec l'objectif affiché de rehausser la résilience de la Nation. Cela implique une politique volontariste de l'État, le développement des compétences interpersonnelles des acteurs de la planification et de la gestion de crise, ainsi que la formation du citoyen.

En associant sécurité civile, sécurité intérieure et sécurité économique au sein de la sécurité nationale, l'État pose les bases d'une cohésion nationale. L'élargissement du rôle des échelons déconcentrés et des collectivités territoriales, doit continuer par le renforcement des partenariats et conventionnements. De plus, la volonté affichée de corriger les anomalies constatées, de faire évoluer les pratiques, doit se traduire par l'acceptation mutuelle des différences entre organisations et l'intégration du citoyen, dans la planification de sécurité nationale. La planification définit, en amont de l'action, le périmètre d'action des intervenants et permet aux acteurs d'intégrer leur périmètre d'action.

Les SDIS ont aujourd'hui trouvé et affirmé leur place prépondérante dans la gestion des crises départementales et même supra. Il convient aujourd'hui d'assister d'autres services et les élus locaux à mettre en place une planification intermédiaire et complémentaire à celle déjà existante.



**SDACR\_2020\_006** : Réaliser au niveau du SDIS 54 un **Plan de Continuité d'Activité** permettant de prendre en compte les principales crises extérieures pouvant impacter le fonctionnement général (Pandémie, réseaux de télécommunication, transports d'énergie) = FRPA 58.

**SDACR\_2020\_007** : **Assister** les services en charge de la **gestion du patrimoine** pour l'élaboration d'une stratégie départementale de préservation des bâtiments et œuvres en cas de sinistre.

**SDACR\_2020\_008** : **Participer** à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde (**PCS**) = FRPA 125.

### 3.2 Planification ORSEC

Au niveau d'un SDIS, la planification opérationnelle débute donc par une contribution au dispositif ORSEC départemental. Elle lui permet de s'intégrer à la réponse opérationnelle en tant qu'acteur du dispositif d'organisation de la réponse de sécurité civile (ORSEC).

Elle permet de développer les connaissances du service sur l'ensemble des risques auxquels il doit faire face et ainsi d'élaborer une réponse à l'occurrence éventuelle d'événements non souhaités (tels que perturbations de la vie sociale et économique, accidents, sinistres, catastrophes).

Cette action de planification nécessite la prise en compte des ressources mais aussi des contraintes liées à l'aspect opérationnel. Le périmètre d'action du SDIS est vaste car il s'inscrit dans l'objectif général de « **Protection des Populations** ».



Outre les dispositions générales ORSEC départementales qui définissent les missions des principaux services acteurs en cas de crise, les organes de commandement et de coordination, les dispositions spécifiques pour lesquelles le SDIS est activement impliqué sont :

- ORSEC « NRBCe »
- ORSEC « Inondations »
- ORSEC « SATER »
- ORSEC « Plis et colis suspects »
- ORSEC « Spéléo »
- ORSEC « Plan de Gestion de Crise Autoroutière »
- ORSEC « Bassin Ferrifère »
- ORSEC « Canicule »
- ORSEC « Grand Froid »

A cela il convient d'ajouter les Plans Particuliers d'Intervention relatifs aux établissements SEVESO (5), au Barrage de Pierre Percée, et à la BA 133 « Nancy-Ochey ».

### 3.3 Planification prévisionnelle

Elle consiste à évaluer les risques encourus par les personnes, les biens et l'environnement ainsi qu'à préparer la gestion de crise liée à un accident naturel ou technologique. Il s'agit de mieux appréhender toute la réalité du danger : travailler sur chaque risque en combinant le souci de la prévention et celui de l'intervention, anticiper les crises, « prendre de vitesse » les catastrophes. L'expérience démontre que l'anticipation et la préparation des services d'incendie et de secours à lutter contre les différents sinistres est un gage d'efficacité.

La participation du SDIS à des instances comme le CODERST (Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques) et les Commissions de Suivi de Site, permet d'avoir un rôle de conseil aux entreprises à risques, et de vérifier la bonne réalisation de leur planification dédiée, notamment les Plans d'Opérations Internes (POI). La planification peut également être complétée en cas de besoin par des dossiers d'accueil des secours.

### 3.4 Planification locale spécifique sapeurs-pompiers

Avec un système d'information géographique (SIG), la création et la mise à jour d'une cartographie opérationnelle permet aux secours de localiser les lieux d'une intervention, de déterminer l'itinéraire le plus adapté et de gérer une intervention en disposant de plans parcellaires. La mise à jour permanente des outils cartographiques à destination du Système de Gestion Opérationnelle (SGO) est un gage d'efficacité dans l'engagement des secours, mais également pour le bon déroulement des opérations.

La mise en œuvre d'une action coordonnée de mise à jour de plans d'ETAbliissements REpertoriés (ETARE). Ces plans permettent aux sapeurs-pompiers d'organiser les secours sur des bâtiments, des sites ou des infrastructures présentant des risques particuliers. La politique ETARE mise en place effectivement à partir de 2013 visait à identifier les sites nécessitant une planification complémentaire à destination des premiers intervenants.



Il avait alors été jugé impératif de définir ce que devait être un ETARE. La définition suivante avait alors été établie :

« *Etablissement sensible répertorié par les services d'incendie et de secours en raison des risques et des enjeux qu'il présente en cas de sinistre pouvant avoir des conséquences graves. Les critères de gravité sont à rechercher dans les composantes suivantes :*

- *nombre de victimes potentielles,*
- *risque important pour les intervenants,*
- *impact économique,*
- *dégradation du patrimoine,*
- *dégâts pour l'environnement.*

*Ce terme englobe tous les établissements qui doivent être connus des services d'incendie et de secours pour lesquels il existe un risque pouvant rendre insuffisant les moyens classiques et où les secours rencontreront des difficultés d'intervention nécessitant une préparation et une adaptation aux risques par des consignes opérationnelles spécifiques ».*

L'incendie de la Cathédrale « Notre Dame de Paris » le 15 avril 2019 a mis en évidence l'important rôle de la planification dans l'aide au choix des priorités d'action des services d'incendie et de secours. Ce constat doit permettre de faire évoluer la politique ETARE.



**SDACR\_2020\_009 : Actualiser, développer et dynamiser la politique de gestion des plans d'Etablissements Répertoriés (ETARE) en révisant la grille de répertoriation = FRPA 19 et 138.**

**SDACR\_2020\_010 : Intégrer tous les bâtiments classés dans le SIG en intégrant les renseignements complémentaires existants (Plans de sauvegarde des œuvres, liste et priorité de préservation des œuvres, ...).**

### 3.5 Planification des exercices

L'évaluation de la qualité de la planification passe par la réalisation d'exercices de plus ou moins grande importance. Dans le cadre de ses activités de planification, le SDIS participe à des entraînements et exercices réguliers qui sont des types suivants :

- cadre,
- terrain.

**Exercice Cadre** : Le titre 3 de l'annexe de la loi du 13 août 2004 sur la modernisation de la sécurité civile utilise le qualificatif « d'exercice cadres et d'états-majors ». Il s'agit d'exercices sur table, en salle de crise, n'impliquant pas d'engagement de moyens sur le terrain. Les joueurs reçoivent des informations par radio, téléphone, fax, télévision, messagerie internet et doivent analyser, synthétiser, puis réagir, rendre compte, faire des propositions, définir des priorités et faire des choix.

**Exercice Terrain** : Ce terme englobe les exercices où des hommes et des matériels sont déployés sur « le terrain ». Il permet notamment de tester en grandeur nature les délais d'acheminement et de mise en œuvre des matériels. Dans le cadre de ce guide, on associera à l'« exercice Terrain » tout exercice où des moyens humains, y compris la population et matériels sont mis en œuvre.

La planification des exercices interservices est pilotée par le SIDPC 54 qui gère un calendrier et qui mobilise les services potentiellement acteurs suivant les sujets et les thématiques particulières. Tous les ans, ce sont 3 à 4 exercices NOVI qui sont ainsi organisés.

Les exercices et manœuvres locales sont ensuite planifiées au niveau local, avec un contrôle des ordres d'opération (moyens mobilisés) par le Groupement de la Planification et de la Coordination Opérationnelle (GPCO).



**SDACR\_2020\_011 : Programmer un exercice annuel intercentres par bassin de CIS.**

## 4. Retour d'expérience

En 2004, il avait été initié une démarche de retour d'expérience. Mise en place pour les manœuvres, exercices et interventions, cette démarche n'a pas fait l'objet d'un suivi spécifique. Soucieux de consolider notre qualité opérationnelle, il est décidé de renforcer le travail précédemment initié en donnant la possibilité à chacun de faire remonter les difficultés opérationnelles. Cette démarche a pour but d'appréhender les difficultés rencontrées pour mieux faire évoluer notre organisation.

La remontée d'information doit être un point fort de la culture opérationnelle de notre service. Le retour d'expérience est le moyen de planifier nos actions d'amélioration humaines, tactiques et techniques.

Pour ces raisons, il semble tout autant indispensable de développer le retour d'expérience dans notre organisation que de créer le système de gestion qui doit le supporter.

Un nouvel élan a donc été insufflé en 2018 afin de réagir au plus vite pour corriger des erreurs d'appréciation mais également pour faire participer l'ensemble du corps départemental aux bonnes pratiques. Avec le nouveau SGO, la remontée d'information est quasi instantanée. Associée à un nouveau format de document simplifié, la production de RETEX (Retour d'Expérience) et de REX (Retour d'Exercice) sera plus importante.



**SDACR\_2020\_012 : Améliorer la prise en compte de la remontée d'information des centres** notamment en termes de RETEX opérationnels (cas des inondations 2016). = FRPA 15.

**SDACR\_2020\_013 : Favoriser les démarches d'amélioration continue du SSSM** (évaluation des pratiques, RETEX aptitude et SSO) = FRPA 16.

**SDACR\_2020\_014 : Réaliser des RETEX à vertu pédagogique** et diffuser largement des fiches RETEX simplifiées = FRPA 18.

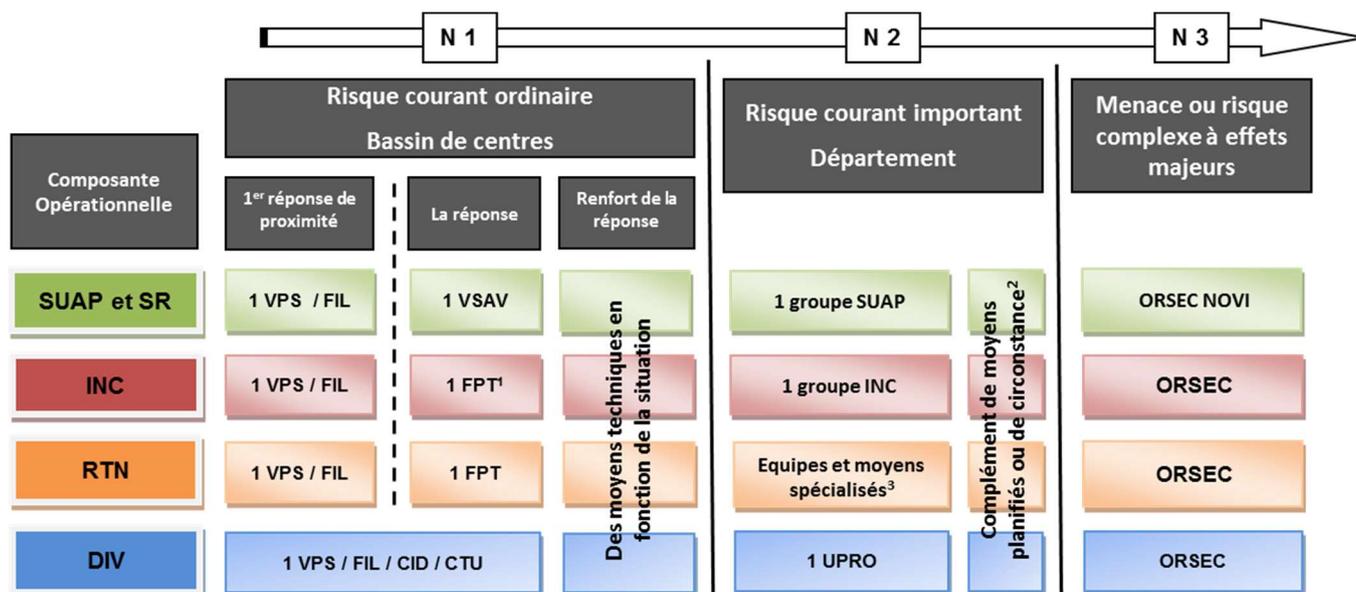
**SDACR\_2020\_015 : Intégrer** dans les comptes rendus opérationnels **le chiffrage du coût du sauvé** pour chaque intervention = FRPA 20.

**SDACR\_2020\_016 : Envisager la réalisation d'enquêtes de satisfaction** auprès de la population et des sinistrés = FRPA 21.

## B. LES PRINCIPES GENERAUX DE LA REPONSE OPERATIONNELLE

### 1. Schéma général de graduation de la réponse opérationnelle

Un premier schéma de réponse a été proposé en 2013. Il est apparu important de le faire évoluer pour intégrer le risque DIV avec une proposition de valorisation de la réponse de proximité. Il vise également à fixer le socle de la réponse opérationnelle, dont doit tenir compte le SDIS 54 pour continuer à améliorer son niveau de performance.



1) Une échelle aérienne automobile, ou équivalent, peut être engagée en fonction de la situation

2) Les compléments s'entendent comme des moyens d'appui et/ ou de commandement

3) Sur certains types d'intervention, les moyens spécialisés peuvent être engagés sans la réponse du niveau 1.

### 2. Optimisation et valorisation du potentiel humain

#### 2.1 Définition des bassins de centre

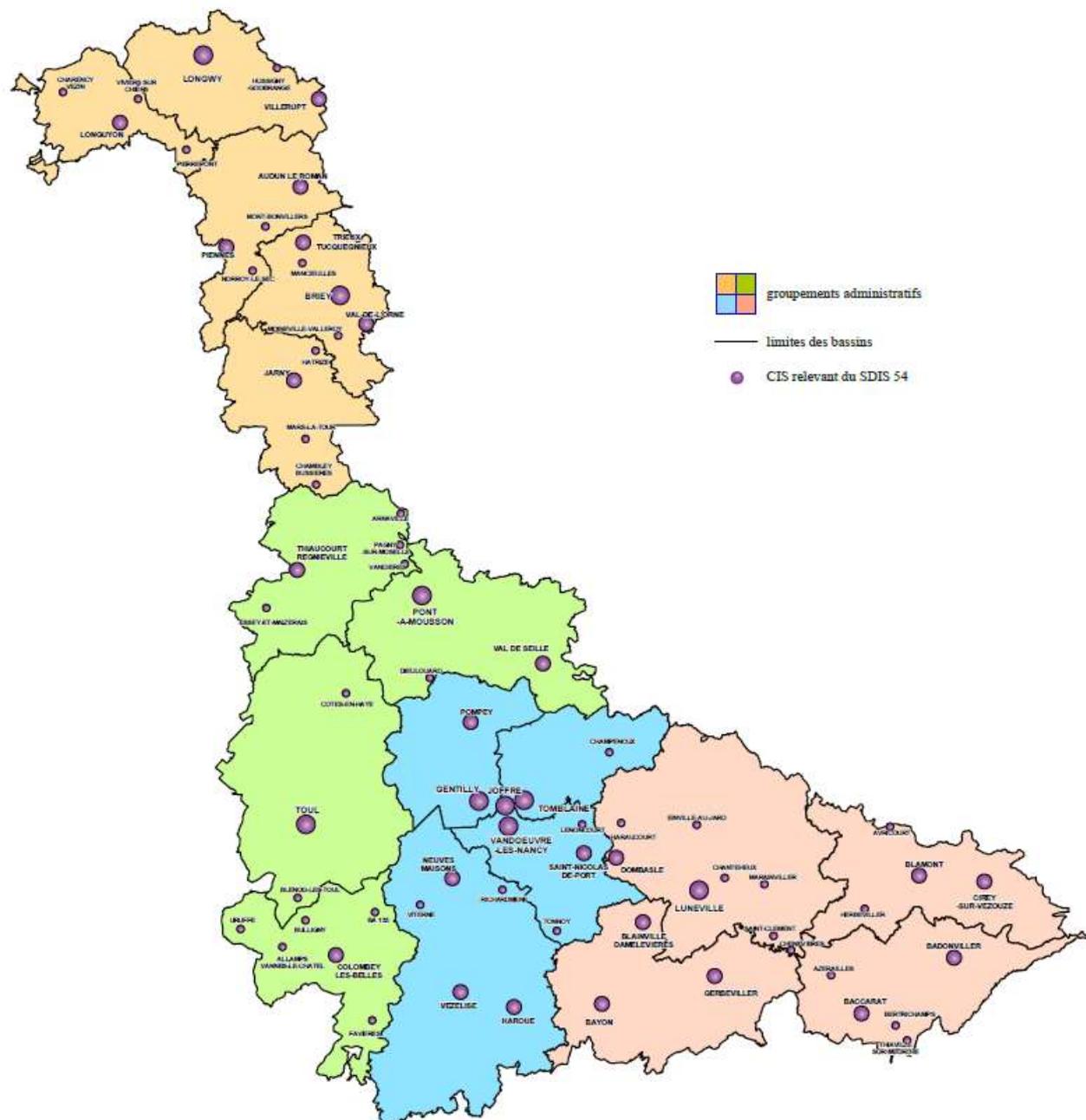
Les analyses statistiques du chapitre précédent mettent en évidence essentiellement les éléments suivants :

- manque de disponibilité diurne du volontariat qui ne permet pas d'assurer individuellement les effectifs nécessaires à armer dans des conditions conformes au règlement opérationnel les engins d'incendie et de secours,
- des CIS à faible activité n'ont quasiment aucune disponibilité en journée,
- la variation générale de l'activité opérationnelle sur 24h permet d'identifier 3 périodes : 7h à 19h, 19h à 23h, puis de 23h à 7h.



Le SDIS 54 doit aujourd'hui tenir compte de ces éléments et intégrer les nouvelles possibilités d'études statistiques pour continuer à améliorer sa réponse opérationnelle. Afin d'évoluer dans le domaine, mais également pour intégrer une notion essentielle de mutualisation des ressources matérielles et humaines, des bassins de centres ont été créés. Leurs contours sont basés sur le maillage territorial existant et sur les zones d'activités. **La notion de bassin permet donc d'avoir une approche supra CIS, d'intégrer la couverture mutuelle entre eux. Un bassin devra à minima assurer un premier départ incendie.**

### Le découpage par bassins de centres





## 2.2 Principes d'analyse

Les statistiques opérationnelles exploitables permettent également de pousser leur interprétation et d'imaginer les perspectives grâce aux nouveaux outils logiciels disponibles. Le logiciel d'OXIO permet de contrôler les indicateurs courants de manière dynamique et de réaliser des propositions d'amélioration et d'optimisation d'utilisation des ressources. Cette acquisition répondait à une préconisation de 2013.

L'analyse opérationnelle est réalisée par des éléments statistiques issus des interventions des années passées. Il est ainsi possible d'évaluer les besoins de couverture en termes d'effectifs et de moyens.

Pour la réalisation de la version précédente du SDACR, les analyses de simultanéité se basaient essentiellement sur des statistiques opérationnelles associées à des lois mathématiques de probabilité. Grâce aux nouveaux outils mentionnés plus haut, il est maintenant possible de vérifier réellement les simultanités :

- d'engagement des moyens (VSAV, FPT, autres),
- de mobilisation de personnels.

Il est important également de fixer des objectifs de réalisation des missions opérationnelles courantes en termes de pourcentages. Ils pourront être variables et fixés en tenant compte notamment :

- de l'activité opérationnelle,
- de l'isolement du centre,
- du potentiel de renfort disponible (SPV).

La notion de simultanéité d'événement indique que plusieurs engagements sont menés en même temps, entièrement ou pour partie. Le fait que ces engagements soient simultanés implique la disponibilité de moyens plus importants que s'ils étaient séquencés.

Ainsi, la fréquence du phénomène de simultanéité est utilisée afin de caractériser les moyens matériels et humains à prévoir en caserne afin de proposer le niveau de réponse optimal.

***L'analyse est pertinente pour l'adaptation des dispositifs matériels et humains pour le risque courant.***

Les analyses de simultanéité peuvent être abordées de plusieurs manières. Les modalités suivantes ont été définies :

- Pour les analyses de **simultanéité de mobilisation des personnels**, c'est le **niveau centre** d'intervention qui a été retenu. Cette technique permet d'éviter une majoration trop importante des effectifs notamment pour les CIS à faible activité pour lesquels quelques interventions ont mobilisé un nombre important de personnels (ex : feu de bâtiment agricole). En prenant le critère de centre, l'analyse sera effectuée à partir des interventions réalisées par le ou les centres de secours sélectionnés sur leur secteur d'intervention ou à l'extérieur de leur secteur. Ce paramètre ne prend pas en compte les interventions non réalisées par le centre de secours sur son secteur d'intervention. Il n'est donc pas favorable aux centres de secours disposant d'un taux de substitution conséquent.



**Ce paramètre vise à définir des effectifs seuils mobilisables pour assurer l'activité opérationnelle d'un centre au sein d'un bassin.** Un reliquat d'interventions non couvrables sera nécessairement toléré. Il sera adapté en fonction de l'activité opérationnelle cumulée, de l'isolement du CIS, de sa ressource en SPV disponibles sur des séquences horaires. Les effectifs seuils ne tiennent compte d'aucune activité annexe (formation, entretien des matériels, reconnaissances opérationnelles, ...) dans un CIS.

- Pour les analyses de simultanéité de **sollicitation des engins**, il est préférable de les étudier pour le **secteur opérationnel** des CIS/bassins. En prenant le critère de secteur, l'analyse est effectuée à partir de l'ensemble des interventions réalisées sur le secteur de 1<sup>er</sup> appel sélectionné que cela soit par le centre de secours support ou les centres périphériques. Il y a ici cumul de l'ensemble des moyens qu'ils soient humains ou matériels. Ce paramètre est pertinent pour définir les objectifs de couverture par secteur en termes de moyen. Une pondération doit être intégrée afin de ne prendre en compte que la réponse nominale (pas de prise en compte des renforts et relèves).



**Ce paramètre vise à définir les besoins matériels minimum « armables » pour couvrir l'essentiel de l'activité opérationnelle SUAP et INC du bassin.** Ces 2 activités sont celles qui sont majorantes pour le SUAP en termes de probabilité d'engagement (presque 75 % de missions de secours) et la seconde représente celle qui mobilise le plus d'effectifs dans la durée.

La **détection de simultanéité** est opérée sur les engagements d'engins, à partir des bornes suivantes :

- début : date d'alerte de l'engin, date de départ si non renseignée,
- fin : date de fin d'engagement

Pour un bassin de centres ou pour un CIS doté de moyens de réponse SUAP et INC (VSAV, FPTéq) :  
**ASSURER avec le POJ (garde +astreinte) 95 % DE TOUTES LES SORTIES DE SECOURS SANS SOLLICITATION EXTERIEURE AU BASSIN/CIS par séquence horaire.**

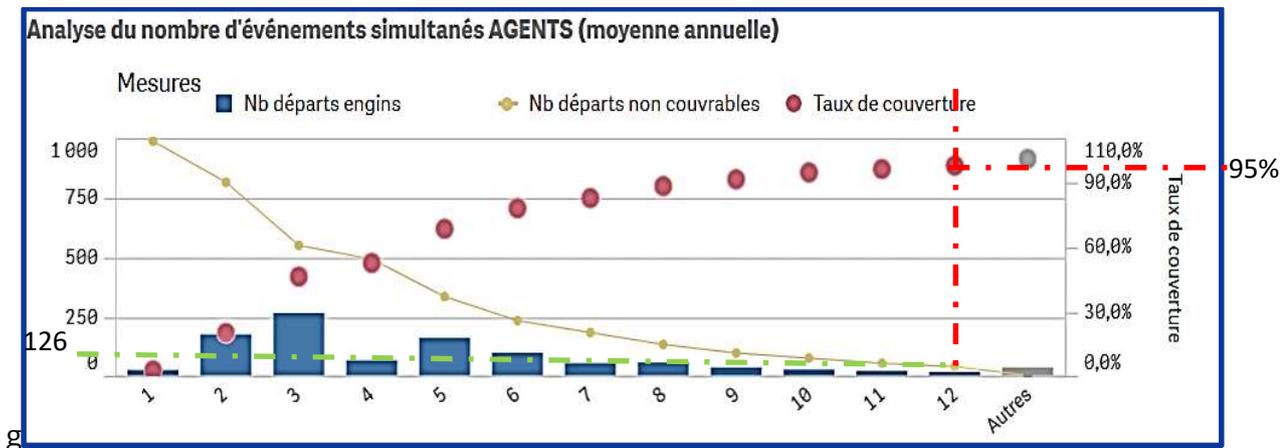
Il s'agit ici d'une analyse de simultanéité d'engagement des personnels par CIS et en cumulant l'activité pour le bassin.

Pour les moyens minimums devant être disponibles sur le secteur du bassin, il est proposé d'être en capacité d'assurer 95 % des interventions SUAP et INC par séquence horaire.

Pour les bassins à faible activité (<1 000 interventions), plutôt que le pourcentage, c'est le reliquat brut qui sera analysé.

**LA REPONSE MINIMALE DEVRA ETRE ASSUREE PAR LE POJ BASSIN  
LE POJ CIS SERA UN OBJECTIF A ATTEINDRE**

## Guide de lecture du diagramme de la sollicitation des agents sortis en simultan 



Les traits rouges montrent qu'avec 12 agents disponibles, 95 % des sorties engins auraient  t  couvertes. 126 sorties d'engins n'auraient pas  t  r alis es sur l'ann e n cessitant une couverture par les CIS limitrophes.

Il convient de combiner l'analyse par centre avec les simultan it s de sollicitations d'engins pour calibrer la r ponse op rationnelle du bassin en utilisant le sch ma de base suivant. Des ajustements li s aux particularit s de certains bassins pourront  tre appliqu s, notamment sur ceux ayant une proximit  de couverture avec un autre bassin (agglom ration Nancy et Briey). Le reliquat des interventions potentiellement non assur es doit  galement  tre pris en compte dans la d marche.

Centres de secours	Analyse personnel			Analyse FPT			Analyse VSAV		
	Taux de simultan�it� d'engagement op�rationnel			Taux de simultan�it� d'engagement op�rationnel 95%			Taux de simultan�it� d'engagement op�rationnel 95%		
	Jour	Soir�e	Nuit	Jour	Soir�e	Nuit	Jour	Soir�e	Nuit
CIS A	5 (13)	5 (13)	5 (5)	2 (3)	2 (1)	2 (1)	2 (85)	2 (19)	2 (3)
CIS B	11 (91)	11 (25)	10 (28)						
CIS C	5 (5)	5 (8)	4 (4)						
BASSIN	12* (114)	12 (41)	11 (25)						

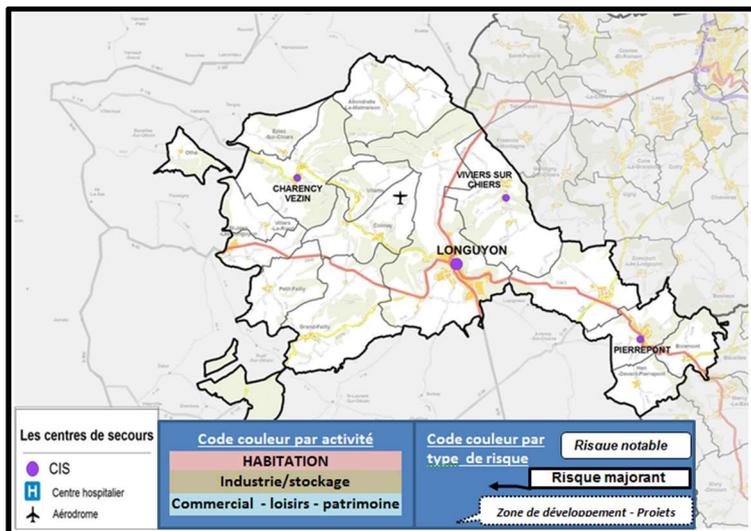
  

Centres de secours	Analyse personnel et engins
CIS A	1 FPT ou 1 VSAV
CIS B	1 FPT et 1 VSAV
CIS C	1 FPT ou 1 VSAV
BASSIN	2 FPT + 2 VSAV

\* Effectif purement th orique car les personnels ne sont pas rassembl s sur un seul site

### 3. Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques

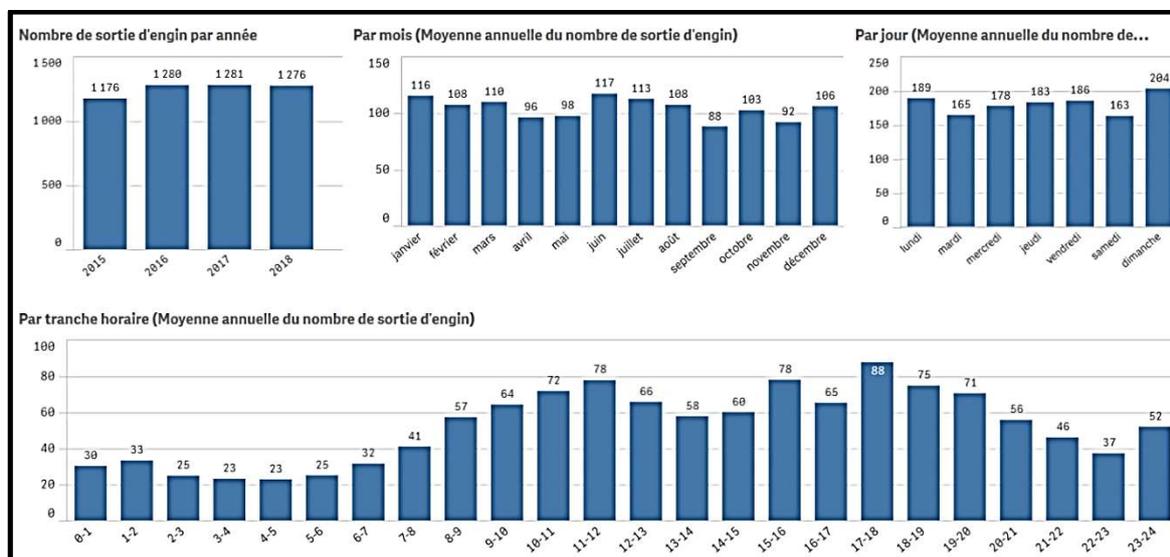
#### 3.1 Analyse du bassin de Longuyon, Charency-vezin, Pierrepont et Viviers-sur-Chiers



Le bassin de Longuyon/Charency-vezin/Pierrepont/Viviers sur Chiers est constitué exclusivement de SPV. Il est situé à l'ouest de Longwy. Le secteur est essentiellement rural et semi-rural. La couverture opérationnelle est en difficulté autour de Pierrepont et fait l'objet d'une analyse particulière.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
LONGUYON		1		9116	108	0	32	46	434	38	46	+1 %	564
CHARENCY VEZIN			1	1972	55,3	0	15	7	45	5	9	+3 %	66
PIERREPONT			1	-	-	0	10	4	44	5	5	+18 %	58
VIVIERS SUR CHIERS			1	-	-	0	18	9	91	3	12	+23 %	115
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>11088</b>	<b>163,3</b>	<b>0</b>	<b>75</b>	<b>66</b>	<b>614</b>	<b>51</b>			<b>803</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

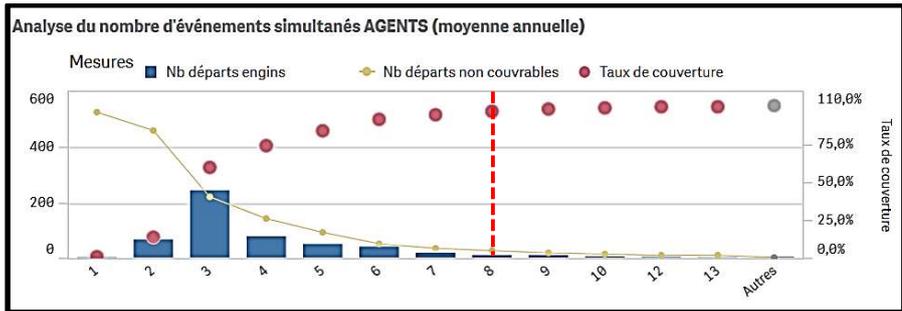




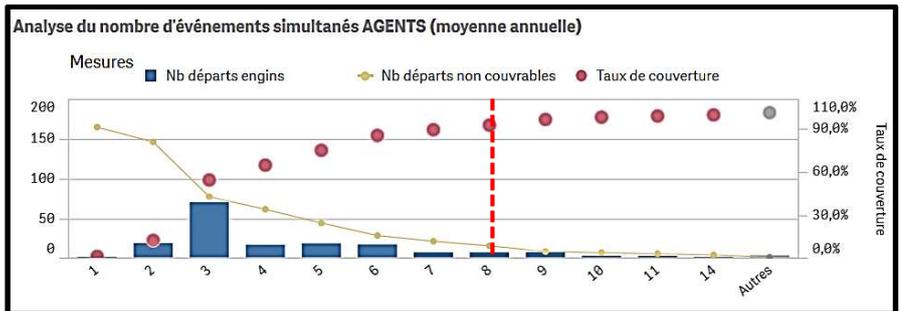
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
LONGUYON	14.4 % (29)	4.6% (5)	5.4% (5)	0%	VIVIERS SUR CHIERS (24)	LONGWY (135)
CHARENCEY VEZIN	21.9% (7)	5.9% (1)	0%	0%	LONGUYON (19)	LONGWY (24)
PIERREPONT	84.4% (124)	72.9% (35)	68% (34)	72.4% (21)	LONGUYON (107)	LONGWY (104)
VIVIERS SUR CHIERS	31.8% (7)	14.3% (2)	20% (2)	33.3% (2)	LONGUYON (19)	LONGWY (27)

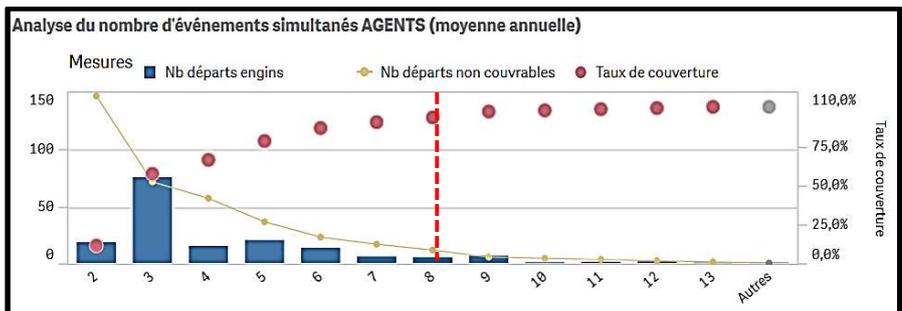
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
CHARENCEY VEZIN	4 (2)	4 (5)	3 (3)
VIVIERS SUR CHIERS	5 (2)	5 (2)	4 (3)
LONGUYON	6 (22)	6 (13)	6 (8)
PIERREPONT	3 (1)	3 (3)	3 (3)
BASSIN	8 (23)	8 (17)	8 (7)

**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (11)	1 (4)	1 (4)	1 (64)	1 (17)	1 (7)	3 (27)	3 (12)	2 (18)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	CHARENCEY VEZIN	1 réponse de proximité				4	4	4
	VIVIERS SUR CHIERS	1 réponse de proximité				4	4	4
	LONGUYON	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	PIERREPONT	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	1 FPT et 1 VSAV			9		
	Soirée	1 FPT et 1 VSAV			9			
	Nuit	1 FPT et 1 VSAV			9			

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

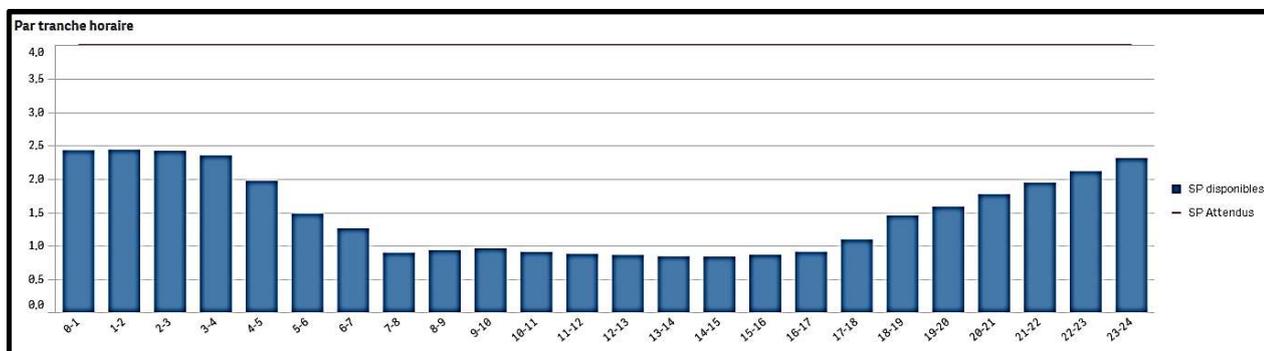
### 3.1.1 Etude spécifique CPIi Pierrepont

<b>Objet</b>	Analyser le secteur du CPIi Pierrepont
--------------	--

Commune	Seuil SDACR	Population	Nb d'interventions en 2018	Délai arrivée zone intervention	Nb interventions conformes	% interventions conformes
BASLIEUX	20	603	23	16:17	19	86 %
BAZAILLES	20	141	8	17:44	5	63 %
BEUVEILLE	20	766	47	16:38	37	82 %
BOISMONT	20	411	20	19:49	14	74 %
DONCOURT LES LONGUYON	20	303	11	21:26	8	73 %
HAN-DEVANT-PIERREPONT	20	154	5	18:43	3	60 %
LAIX	20	204	9	12:38	8	100 %
MERCY-LE-BAS	15	1274	82	18:32	17	21 %
MORFONTAINE	15	1095	1	13:56	1	100 %
PIERREPONT	15	870	44	16:28	11	26 %
SAINT-SUPPLET	20	145	5	22:35	1	20 %
VILLE-AU-MONTOIS	20	268	18	16:30	16	94 %

Les autres statistiques concernent le fonctionnement du CIS, à savoir :

Sur les 263 interventions réalisées sur le secteur du CIS Pierrepont, 60 fois le CIS a pu répondre à la sollicitation, ce qui représente un taux de substitution de près de 80 %.



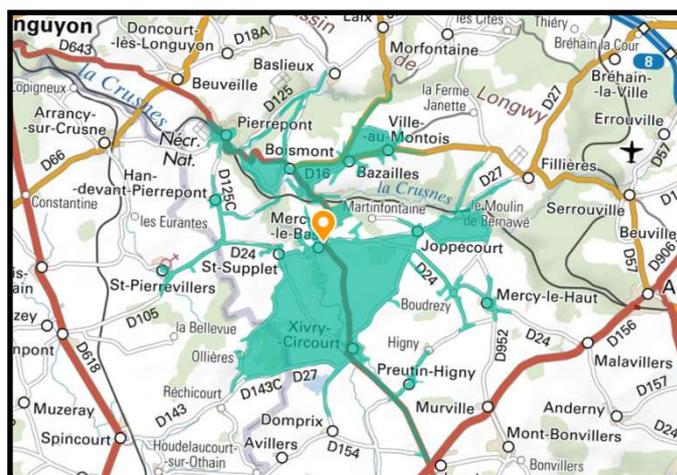
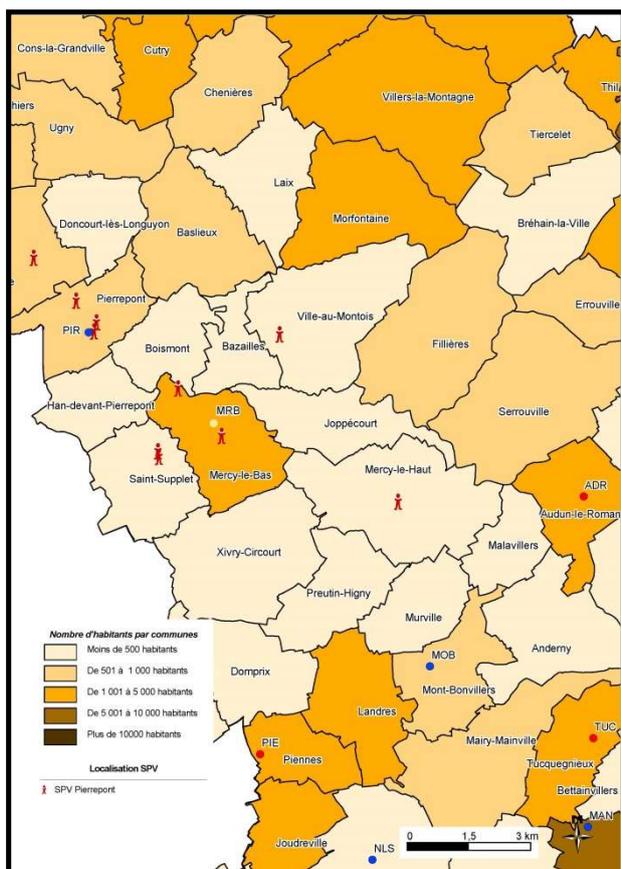
La disponibilité diurne est inférieure à 1 agent. Elle augmente la nuit et varie entre 2 et 3. L'effectif total opérationnel toutes missions au 31 décembre 2018 est de 7 SPV. 2 sont en formation et 1 est en suspension d'engagement. Les domiciliations sont réparties essentiellement entre Pierrepont et Mercy-le-Bas.

La couverture opérationnelle nominale (cf. règlement opérationnel) est assurée sur ce secteur par les CIS Longuyon, Longwy, Villerupt et Audun-le-Roman.

A noter que les locaux du CIS actuel sont peu adaptés au développement du centre.

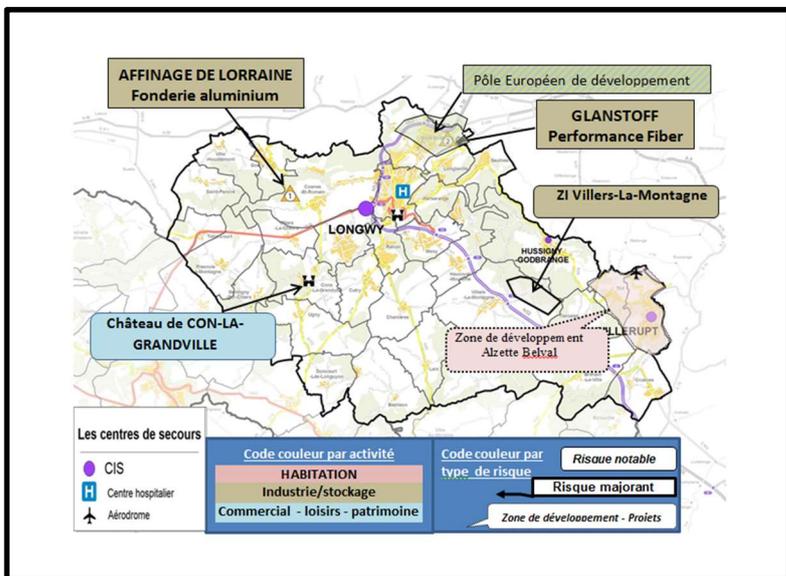
	Principaux constats	Solutions possibles	
		1	2
<b>Constats et propositions</b>	<p>Le manque de disponibilité et en général de personnels affectés au CIS Pierrepont génère des délais de couverture en limite des seuils fixés par le SDACR.</p> <p>Les locaux du CIS Pierrepont ne sont plus adaptés.</p>	<p>La solution de <b>déplacer le CIS Pierrepont sur la commune de Mercy-le-Bas</b> offre des avantages en terme couverture, mais également en termes de bassin de recrutement de SPV qui est plus important. Les personnels domiciliés à Pierrepont restent dans des délais de mobilisation inférieurs à 8 minutes.</p> <p>Cet objectif permet de retravailler le casernement.</p>	<p>Renforcer les recrutements au CIS Pierrepont (déjà évoqué en 2013 et non atteint depuis).</p>

Cartes du potentiel de recrutement et de simulation du secteur de recrutement potentiel centré sur Mercy-le-Bas



**SDACR\_2020\_017 : Dans le cadre de sa nécessaire reconstruction (état actuel des locaux) envisager la reconstruction du futur CIS Pierrepont sur la commune de Mercy-le-Bas.**

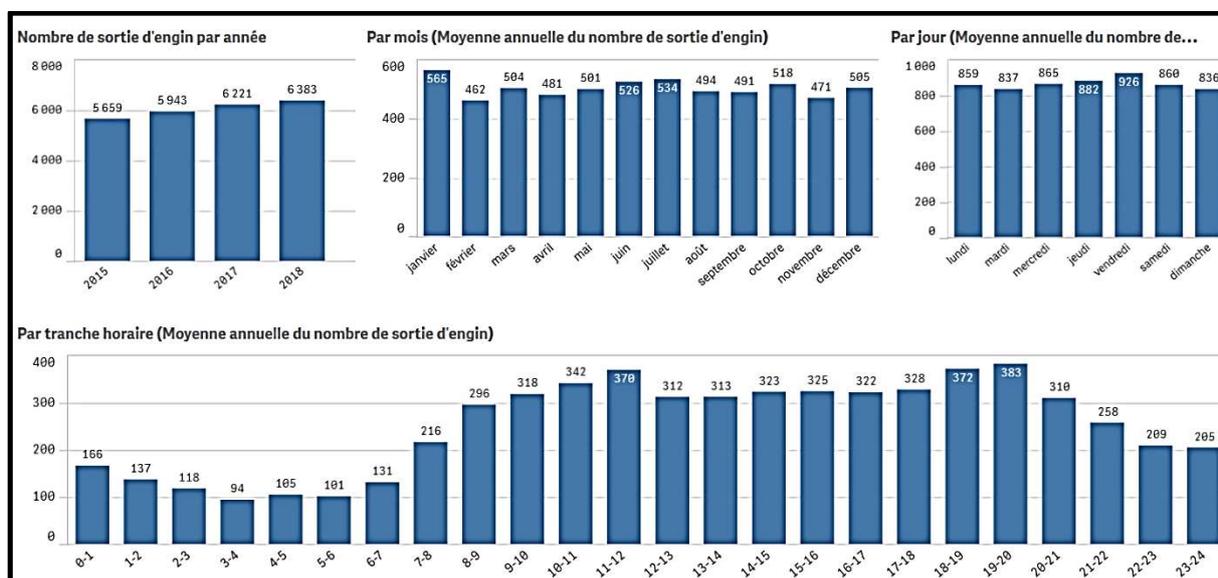
### 3.2 Analyse du bassin de Longwy, Villerupt et Hussigny-Godbrange



Le bassin de Longwy / Villerupt / Hussigny-Godbrange est le plus important du Groupement Pays-Haut. Il est composé de professionnels et volontaires. L'activité opérationnelle est en progression plus marquée sur le secteur que pour le reste du département. Le projet Alzette Belval (appelé Esch-Belval) va accentuer cette augmentation de l'activité. Une analyse spécifique a donc été réalisée pour Villerupt.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km²)	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
LONGWY	1			53203	186,7	49	85	368	3081	270	362	+ 3 %	4 081
VILLERUPT		1		13594	33,9	0	33	104	594	70	165	+ 8 %	933
HUSSIGNY GODBRANGE			1	5530	19,4	0	24	51	264	30	149	+ 17 %	494
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>72327</b>	<b>240</b>	<b>49</b>	<b>142</b>	<b>523</b>	<b>3939</b>	<b>370</b>	<b>676</b>		<b>5 508</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

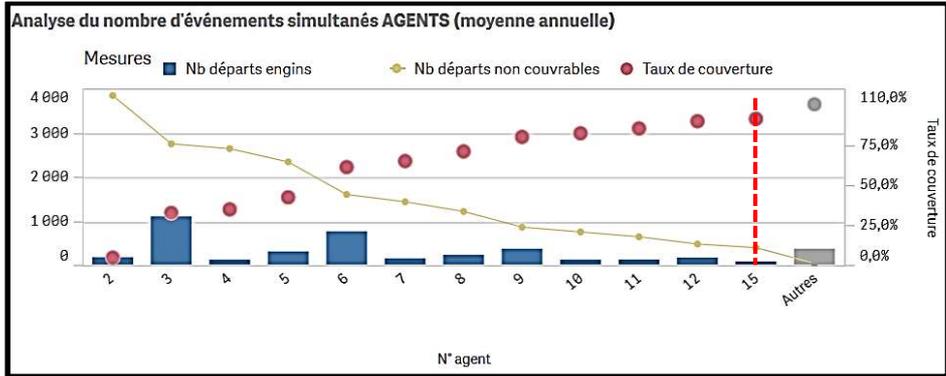




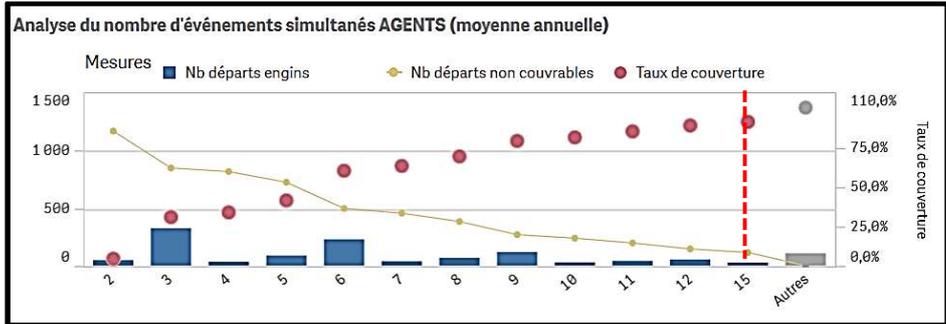
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
LONGWY	1.5% (29)	1.1% (10)	0.6% (4)	0.9% (4)	HUSSIGNY GODBRANGE (55)	LONGUYON (22)
VILLERUPT	12.7% (48)	7.4% (18)	3.1% (4)	7.1% (7)	LONGWY (116)	AUDUN LE ROMAN (33)
HUSSIGNY GODBRANGE	14.8% (26)	4.2% (5)	9.2% (7)	6.3% (2)	LONGWY (57)	

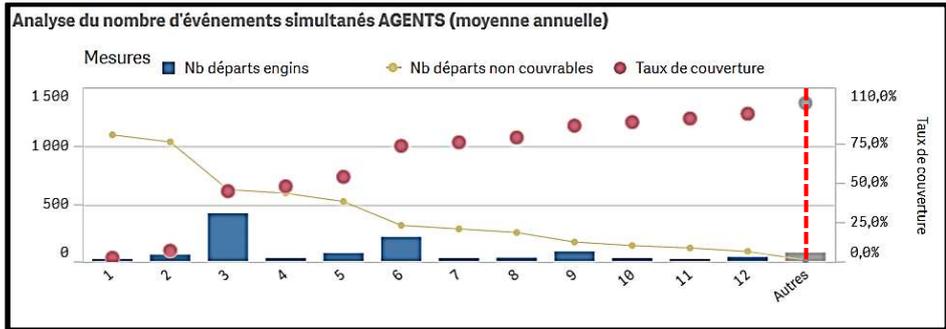
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
LONGWY	12 (160)	12 (42)	11 (51)
VILLERUPT	6 (27)	6 (22)	6 (15)
HUSSIGNY GODBRANGE	5 (9)	5 (11)	5 (11)
BASSIN	15 (190)	15 (64)	13 (45)

Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (11)	2 (4)	2 (2)	3 (62)	3 (17)	2 (14)	4 (191)	4 (56)	3 (47)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels					
		Garde			Astreinte		
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
LONGWY	1FPT et 2 VSAV	13	10	9	3	3	3
VILLERUPT	1FPT et/ou 1VSAV	3	3	0	6	6	6
HUSSIGNY GODBRANGE	1FPT ou 1 VSAV	0	0	0	6	6	6
Analyse bassin de centre		Jour	2 FPT et 3 VSAV		21		
		Soirée	2 FPT et 3 VSAV		21		
		Nuit	2 FPT et 2 VSAV		18		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.2.1 Etude spécifique Villerupt / Villers-la-Montagne

<b>Objet</b>	Anticiper la couverture opérationnelle d'un CIS interdépartemental ou non à Villerupt et étudier l'utilité d'implanter un CIS à Villers-la-Montagne
--------------	---

#### 1. Contexte

Lors du démantèlement des sites de Micheville en France, et Belval au Luxembourg, ceux-ci ont fait place à de vastes friches industrielles. De fait, depuis les années 2000, ce site fait l'objet d'une réflexion sur son avenir qui a abouti à la création d'une Opération d'Intérêt National d'Alzette-Belval, lancée officiellement en octobre 2009.

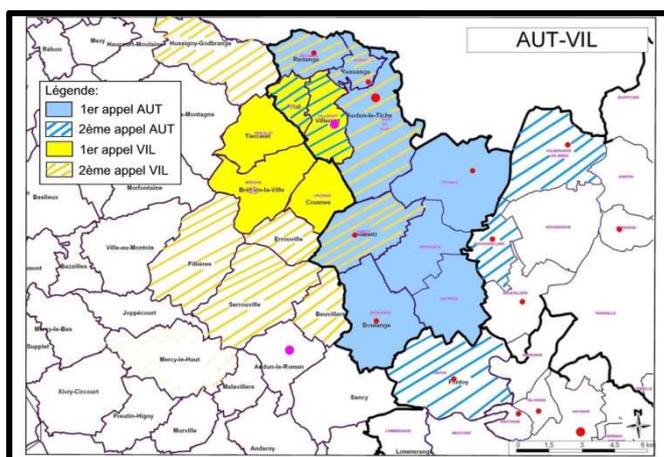
Ainsi, ce site devrait favoriser la création d'emplois, proposer de nouveaux services à la population, de nouvelles structures d'accueil, répondre aux besoins croissants en logements, participer à l'émergence du secteur nord lorrain...

De plus, la particularité de cette OIN, c'est qu'elle porte en elle un projet transfrontalier du fait de la complémentarité avec le projet luxembourgeois situé à Belval (commune d'Esch-sur-Alzette).

Ce projet va modifier ce territoire par les actions de développement qui seront menées. En effet, en projetant de construire ou réhabiliter 8 600 logements, il faudra accueillir environ 20 000 habitants supplémentaires. De même, plusieurs zones d'aménagement sont prévues, regroupant des activités commerciales, artisanales et tertiaires sur le thème de l'excellence, de l'innovation et de l'avenir, avec un soutien aux projets de production d'énergie renouvelable.

#### 2. Couverture opérationnelle actuelle

La convention d'assistance mutuelle signée entre le SDIS 57 et le SDIS 54 fixe les conditions de distribution des secours dans le cadre de l'entraide courante. Ainsi, des communes de Meurthe-et-Moselle sont couvertes par des centres de Moselle en 1<sup>er</sup> et/ou 2<sup>ème</sup> appel et inversement. Chaque SDIS s'engage à mettre à disposition du bénéficiaire des secours les moyens opérationnels dont il dispose au moment de la demande.



Ainsi, Thil et Villerupt sont défendues en 2<sup>ème</sup> appel par le centre d'Audun-le-Tiche, alors qu'Audun-le-Tiche, Aumetz, Rédange et Russange sont défendues en 2<sup>ème</sup> appel par le centre de Villerupt.

Actuellement, une mutualisation partielle des moyens et des personnels existe entre les CIS Audun-Le-Tiche et Villerupt pour assurer les sorties de secours.

### 3. Eléments statistiques

Une étude réalisée en 2016 a mis en évidence une progression cumulée des sorties de secours à prévoir dans les 10 ans à venir pour passer d'environ 2 000 à 3 000. Cette simulation a été réalisée en tenant compte de l'évolution de la population sur ce secteur.

Les effectifs recensés dans les 2 CIS sont les suivants :

#### Audun-le-Tiche :

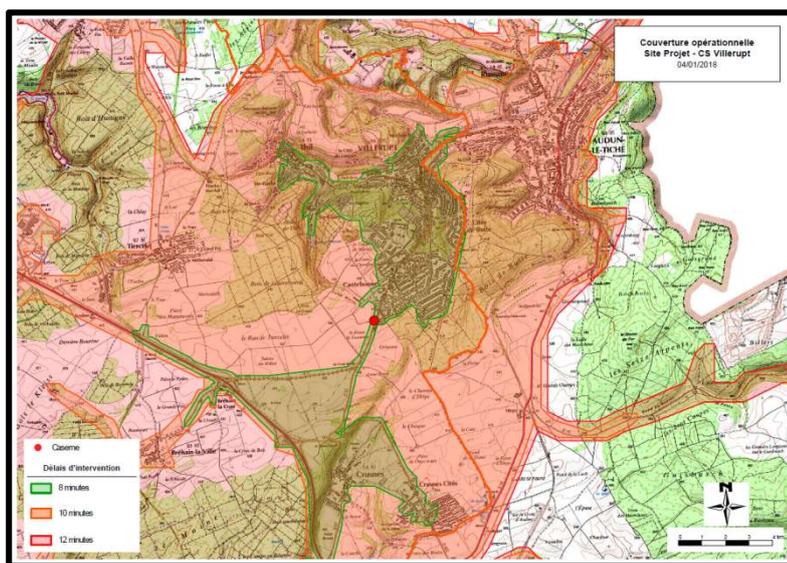
- Effectif total : 62 sapeurs-pompiers dont une dizaine de SPP,
- Effectif de garde : 1 officier journalier, 3 SP en garde de jour et 10 SP en garde de nuit,
- Présence d'une section de JSP.

#### Villerupt :

- Effectif total : 24 SPV en astreinte.

### 4. Choix déjà actés pour l'avenir

Le site retenu pour le projet de construction se trouve dans le quartier de Cantebonne (cf. carte ci-dessous). La projection de la future couverture opérationnelle a été simulée par des analyses isochrones.



### 5. Cas de Villers-la-Montagne

Dans le SDACR précédent avait été évoquée la possibilité de créer un CIS à Villers-la-Montagne pour améliorer et renforcer la couverture opérationnelle locale. Il convient aujourd'hui de prendre en compte la nouvelle implantation d'un centre à garde casernée commun 54/57 à Villerupt (Secteur Quartier Cantebonne avenue de la libération / D27 entrée de Villerupt).

En partant du principe qu'un centre à garde casernée à un délai de rassemblement de 2 minutes comme objectif et qu'un centre à l'astreinte a un délai de rassemblement de 8 minutes comme objectif, il est intéressant de constater la zone couverte par le nouveau centre de Villerupt dans un délai de 6 minutes (correspond au délai de rassemblement de Villers la montagne – délai de rassemblement de Villerupt).

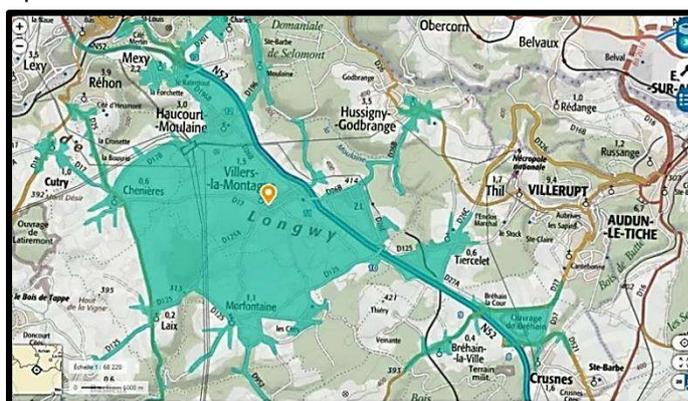
L'isochrone est le suivant :



On observe qu'en 6 minutes les engins de Villerupt seront aux portes de Villers-la-Montagne sortie RN 52. En conséquence, un engin de Villerupt (nouvelle caserne et garde casernée) serait à Villers-la-Montagne quand un engin de Villers la montagne en sortira. Dans le cadre de la nouvelle implantation du CS Villerupt on peut donc affirmer que la plus-value en terme de couverture en cas d'implantations d'un centre à Villers la montagne serait négligeable.

De plus, Villers-la-Montagne est à moins de 8 minutes du futur centre et se trouverait donc sur le secteur de recrutement potentiel de SPV pour Villerupt.

*Isochrone 8 minutes depuis le centre de Villers-la-Montagne.*



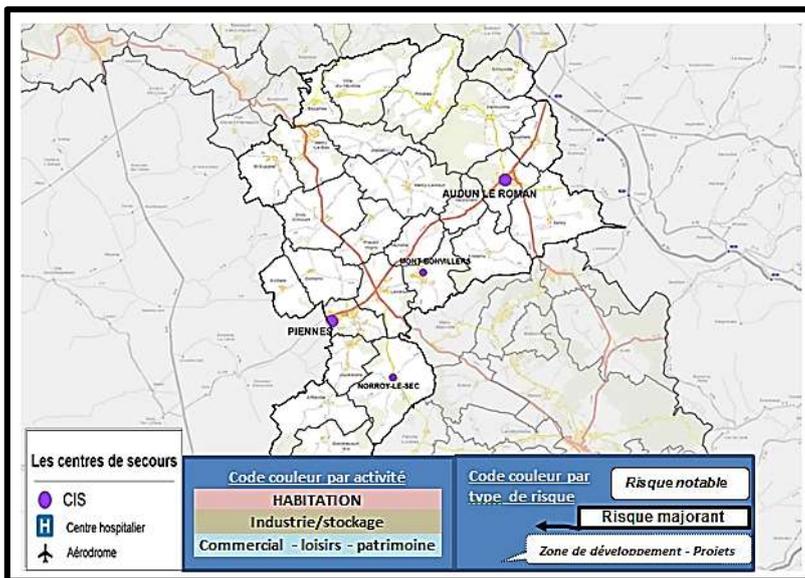
Principaux constats	
<b>Constats</b>	Toutes les projections futures de l'activité opérationnelle du secteur montrent une évolution impérative des choix de couverture par un renforcement progressif de la réponse.  La mise en place d'un CIS à Villers-la-Montagne n'est plus nécessaire.



**SDACR\_2020\_018 : Poursuivre** la construction d'un CIS interdépartemental sur Villerupt, commun avec Audun-le-Tiche (57).

**SDACR\_2020\_019 : Elargir** le territoire de recrutement du futur CIS Villerupt sur Villers-la-Montagne (la création d'un CIS sur ce secteur n'est pas nécessaire).

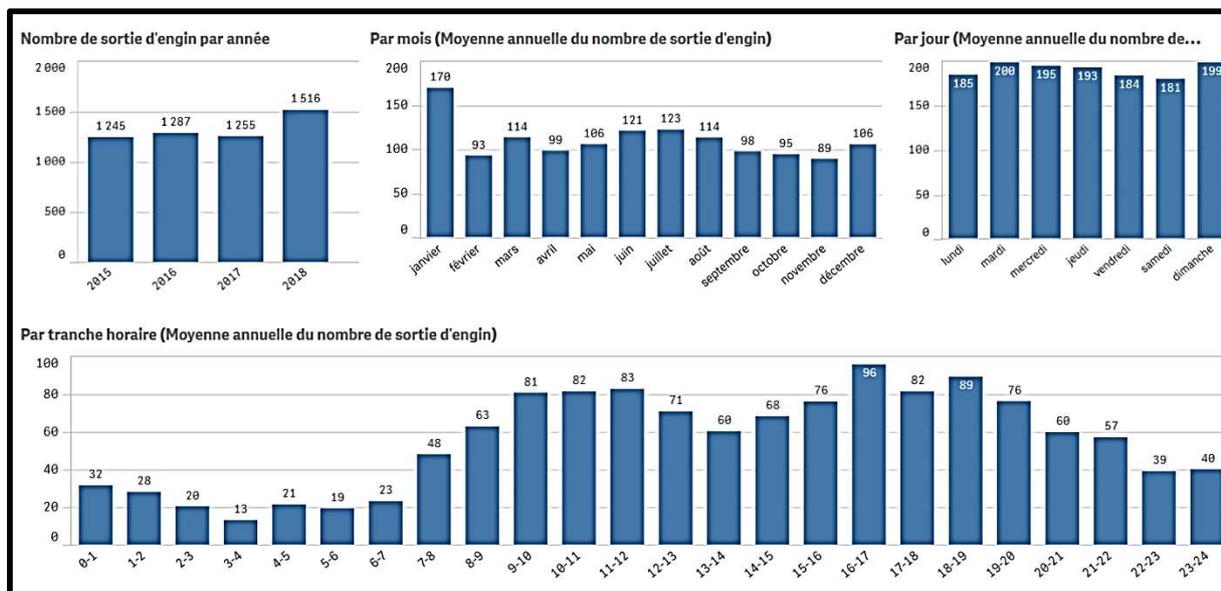
### 3.3 Analyse du bassin de Audun-le-Roman, Piennes, Mont-Bonvillers et Norroy-le-Sec



Le bassin d'Audun-le-Roman / Piennes / Mont-Bonvillers / Norroy-le-Sec est constitué exclusivement de SPV. Il est implanté au Sud de Longwy. Le secteur opérationnel est bordé à l'ouest par le département de la Meuse et à l'est par celui de la Moselle.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
AUDUN LE ROMAN		1		5568	113,4	0	28	62	296	87	36	+2 %	481
PIENNES		1		8412	124,4	0	33	61	437	37	107	+0 %	642
MONT BONVILLERS			1	-	-	0	10	9	40	6	21	+9 %	76
NORROY LE SEC			1	-	-	0	13	9	16	1	8	+0 %	34
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>13980</b>	<b>237,8</b>	<b>0</b>	<b>84</b>	<b>141</b>	<b>789</b>	<b>131</b>	<b>172</b>		<b>1233</b>

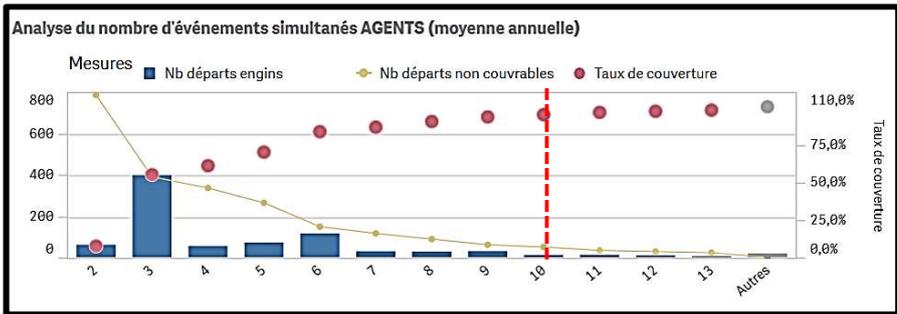
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)



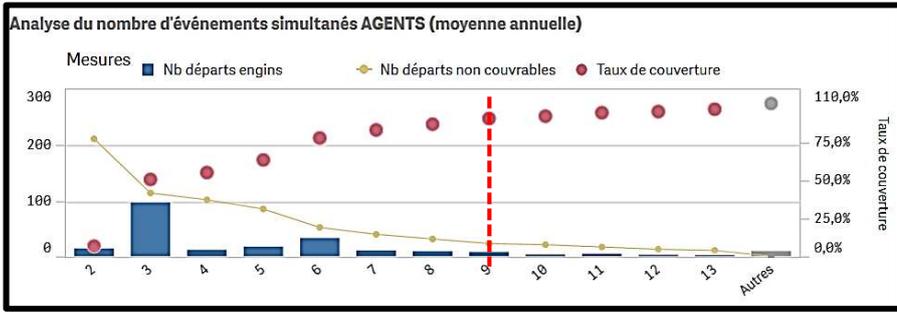
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
AUDUN LE ROMAN	7.2% (12)	6.8% (5)	4.3% (2)	5.4% (2)		BRIEY (31)
PIENNES	19.2% (24)	6.4% (3)	5.3% (2)	13.6% (3)		
MONT BONVILLERS	75.9% (82)	34.9% (15)	60% (15)	30% (6)	PIENNES (148)	BRIEY (27)
NORROY LE SEC	75.8% (25)	45.5% (5)	58.8% (10)	25% (1)	PIENNES (38)	BRIEY (43)

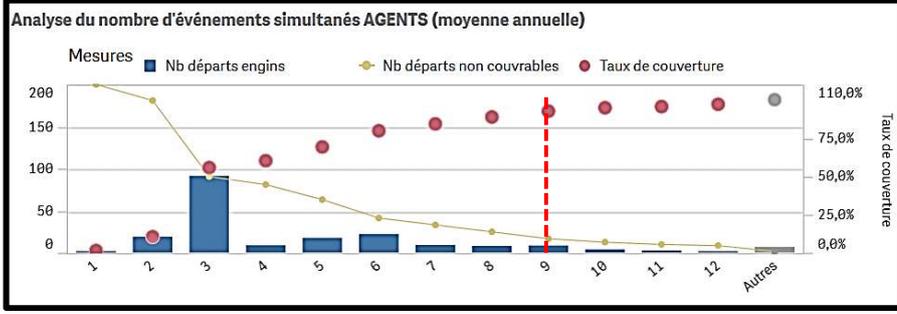
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
AUDUN LE ROMAN	8 (20)	8 (9)	8 (7)
MONT BONVILLERS	4 (2)	4 (1)	3 (4)
PIENNES	6 (20)	6 (13)	6 (5)
NORROY LE SEC	4 (1)	4 (1)	4 (2)
BASSIN	10 (40)	9 (25)	9 (12)

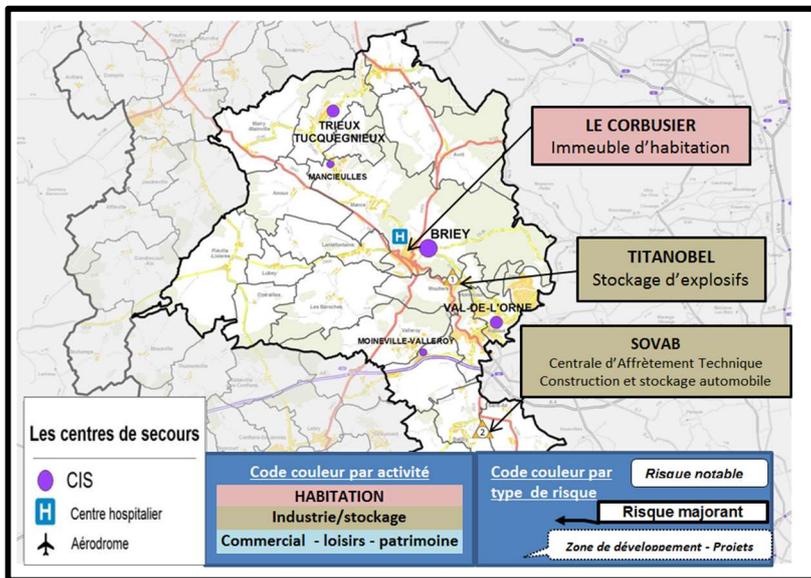
Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (14)	1 (4)	1 (2)	2 (6)	1 (19)	1 (5)	3 (39)	2 (30)	2 (12)

Analyse CIS	Analyse bassin de centre	Analyse engins*	Analyse personnels						
			Garde			Astreinte			
			Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	AUDUN LE ROMAN	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6	
	MONT BONVILLERS	1 réponse de proximité				4	4	4	
	PIENNES	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6	
	NORROY LE SEC	1 réponse de proximité				4	4	4	
			Jour	1 FPT et 2 VSAV			12		
			Soirée	1 FPT et 1 VSAV			9		
			Nuit	1 FPT et 1 VSAV			9		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

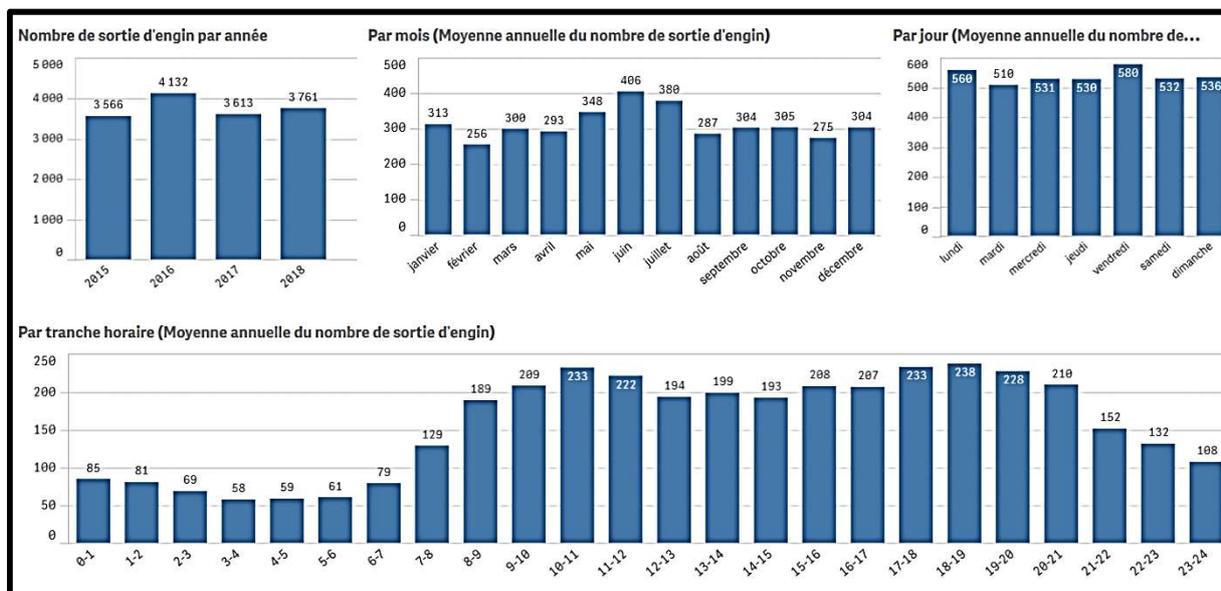
### 3.4 Analyse du bassin de Briey, Trieux-Tucquegnieux, Val de l'Orne, Mancieulles et Moineville



Le bassin de Briey / Trieux-Tucquegnieux / Val de l'Orne / Mancieulles / Moineville est composé de SPV et de SPP (Briey). Il faut noter l'implantation d'un immeuble « Le Corbusier » à Briey, de TITANOBEL à Moutiers (SEVESO) et de la SOVAB (construction automobile) à Batilly.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
BRIEY	1			14192	142,6	15	62	166	1038	113	218	-1 %	1 532
TRIEUX-TUCQUEGNEUX		1		5213	35	0	37	39	226	25	69	-9 %	359
VAL DE L'ORNE			1	19672	45,6	0	57	94	1123	61	133	+2 %	1 411
MANCIEULLES			1	-	-	0	19	11	83	6	12	-8 %	112
MOINEVILLE VALLEROY			1	-	-	0	14	6	60	4	45	-12 %	115
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>24885</b>	<b>80,6</b>	<b>0</b>	<b>127</b>	<b>150</b>	<b>1492</b>	<b>96</b>	<b>259</b>		<b>1 997</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

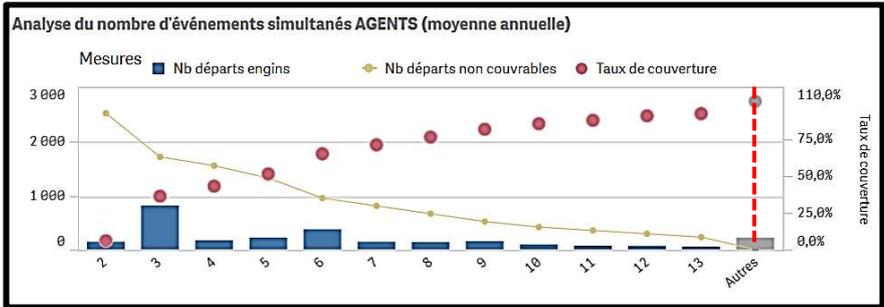




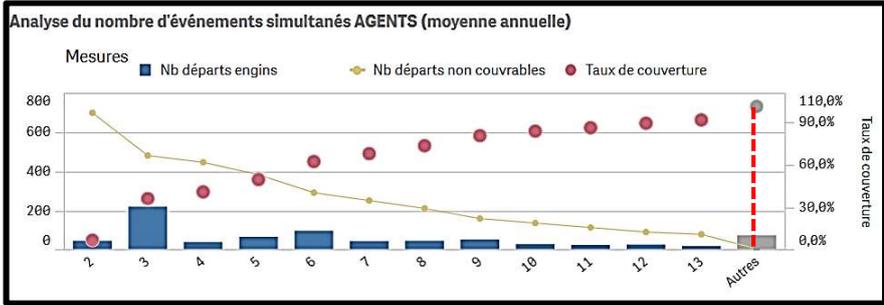
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
BRIEY	1.7% (7)	0.5% (1)	0%	0%	VAL DE L'ORNE (28)	AUDUN LE ROMAN (8)
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	4.8% (6)	4.1% (3)	6.6% (4)	3.4% (1)	BRIEY (40)	AUDUN LE ROMAN (18)
VAL DE L'ORNE	3.5% (24)	1.5% (5)	0.5% (1)	1.5% (2)	BRIEY (187)	JARNY (12)
MANCIEULLES	43.5% (30)	6.1% (2)	9.5% (2)	9.1% (1)	BRIEY (124)	
MOINEVILLE VALLEROY	81.3% (74)	29% (20)	6.7% (2)	15.4% (4)	BRIEY (123)	

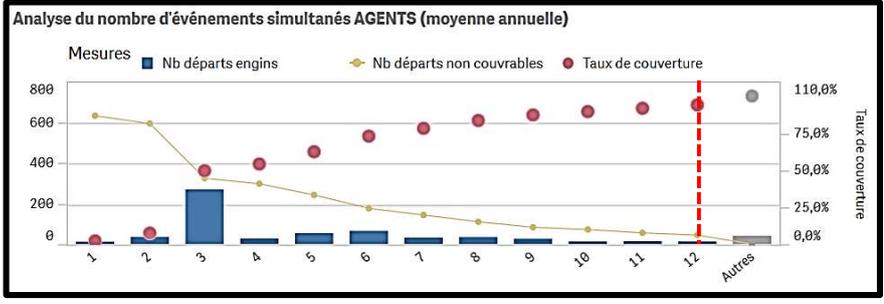
Simultanités agents et véhicules



Période de 7h00 à 19h00



Période de 19h00 à 23h00



Période de 23h00 à 7h00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	6 (10)	6 (5)	5 (5)
MANCIEULLES	5 (6)	5 (3)	5 (4)
BRIEY	10 (83)	9 (21)	6 (36)
VAL DE L'ORNE	8 (37)	8 (22)	7 (36)
MOINEVILLE VALLEROY	5 (5)	5 (2)	5 (1)
BASSIN	14 (139)	14 (58)	12 (26)

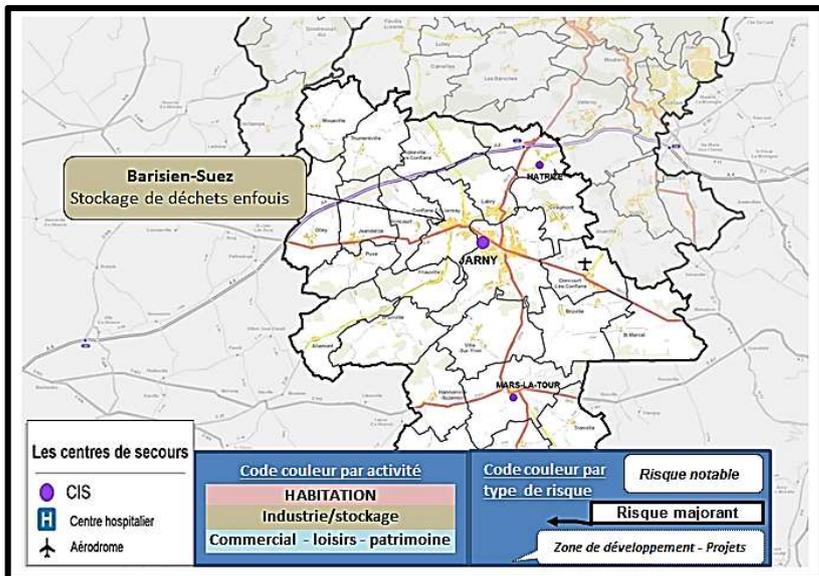
**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (2)	2 (1)	1 (3)	2 (81)	2 (18)	2 (4)	4 (62)	4 (21)	3 (11)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
TRIEUX-TUCQUEGNIEUX	1FPT ou 1VSAV				6	6	6	
MANCIEULLES	1 réponse de proximité				4	4	4	
BRIEY	1FPT et/ou 1VSAV	6	6	3	3	3	6	
VAL DE L'ORNE	1FPT ou 1VSAV	3	3	0	6	3	6	
MOINEVILLE VALLEROY	1 réponse de proximité				4	4	4	
<b>Analyse bassin de centre</b>		Jour	2 FPT et 2 VSAV			18		
		Soirée	2 FPT et 2 VSAV			18		
		Nuit	1FPT et 2 VSAV			12		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

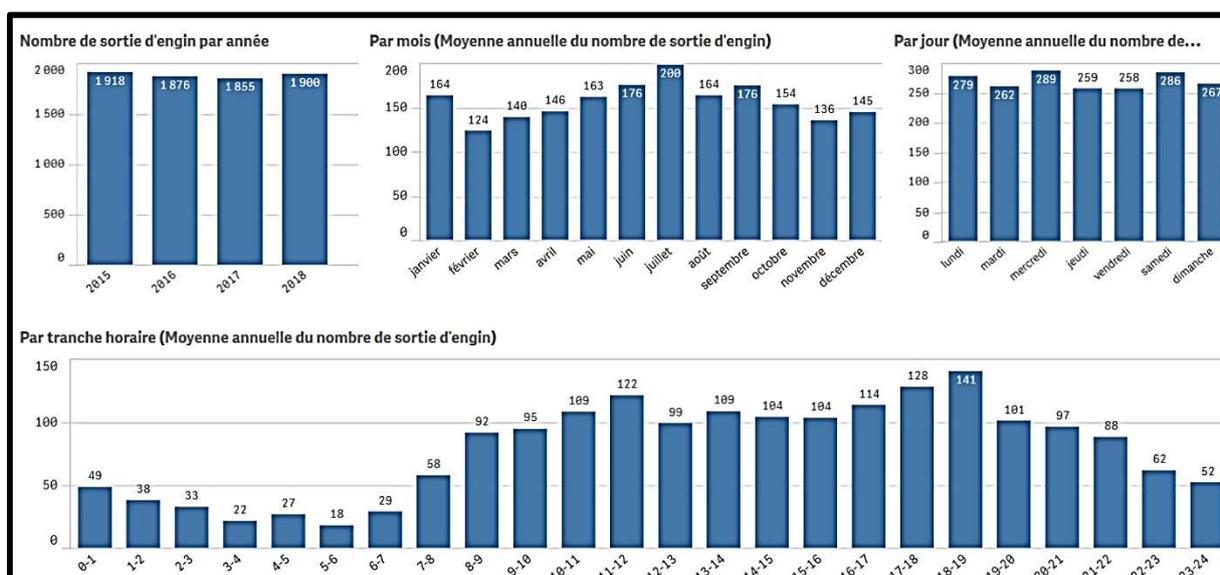
### 3.5 Analyse du bassin de Jarny, Chambley-Bussières, Hatrize et Mars-la-Tour



Le bassin de Jarny / Chambley-Bussières / Hatrize / Mars-la-Tour est composé de SPV. Le CIS Jarny est le plus important avec une activité opérationnelle annuelle supérieure à 1 200 sorties de secours. Le secteur est bordé à l'ouest par le département de la Meuse et celui de la Moselle à l'Est.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
JARNY		1		19098	226,7	0	50	89	1010	47	108	-1 %	1 254
CHAMBLEY BUSSIÈRES			1	-	-	0	17	7	53	8	18	+ 8 %	86
HATRIZE			1	-	-	0	15	4	30	4	75	+ 3 %	113
MARS LA TOUR			1	-	-	0	12	8	50	3	9	+ 20 %	70
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>19098</b>	<b>226,7</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>108</b>	<b>1143</b>	<b>62</b>	<b>210</b>		<b>1 523</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

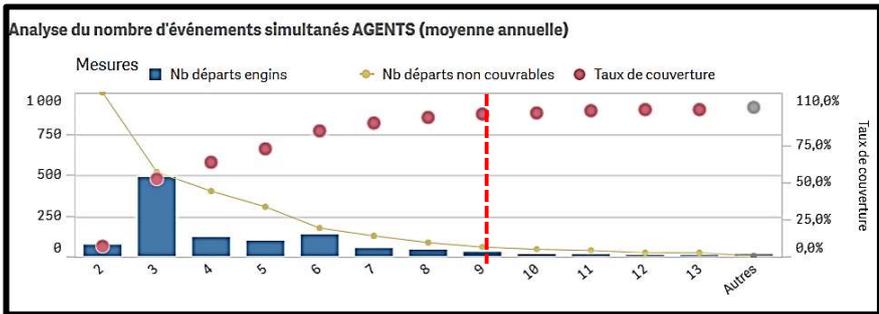




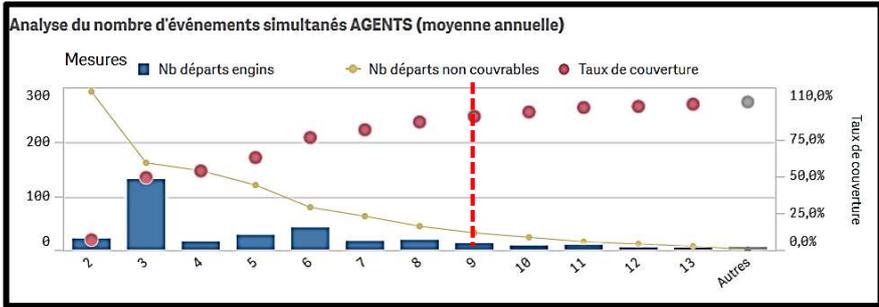
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
JARNY	8.7% (49)	3.1% (8)	1.4% (3)	2.5% (3)	HATRRIZE ( 19)	BRIEY ( 140)
CHAMBLEY BUSSIERES	53.5% (23)	0%	3.6% (1)	0%	JARNY (64)	THIAUCOURT REGNEVILLE (42)
HATRIZE	23.1% (6)	0%	25% (2)	0%		BRIEY ( 34)
MARS LA TOUR	48.1% (25)	21.1% (4)	40% (6)	18.2% (2)		BRIEY (19)

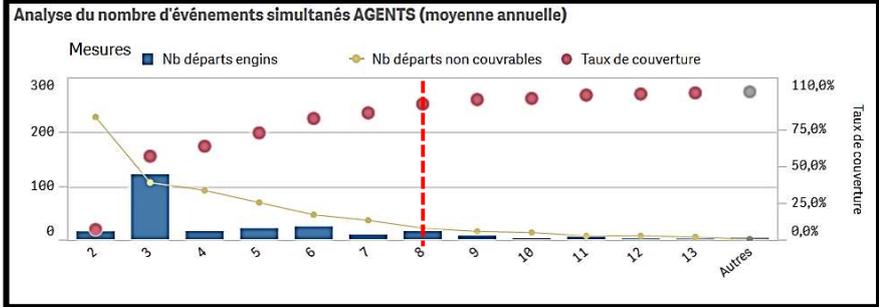
Simultanités agents et véhicules



Période de 7h00 à 19h00



Période de 19h00 à 23h00



Période de 23h00 à 7h00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
JARNY	8 (45)	8 (26)	6 (23)
HATRIZE	5 (2)	5 (1)	4 (1)
MARS LA TOUR	4 (7)	4 (10)	4 (6)
CHAMBLEY BUSSIERES	4 (3)	4 (3)	4 (2)
BASSIN	9 (50)	9 (33)	8 (14)

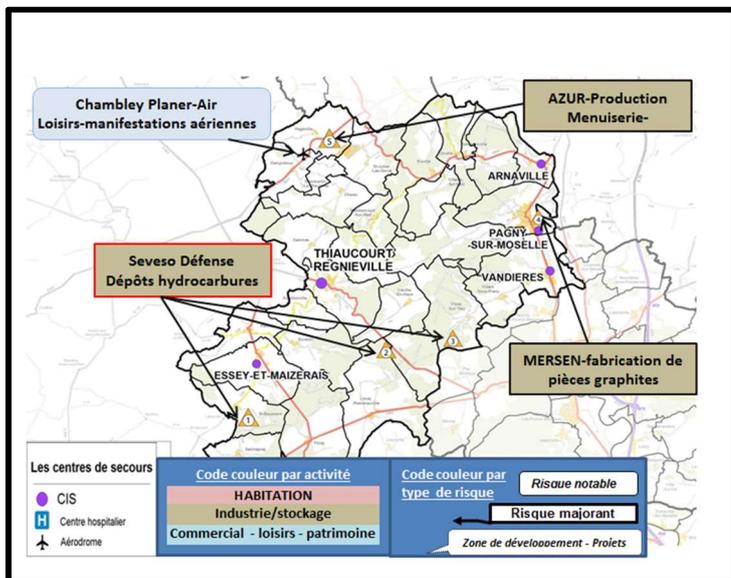
**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (9)	1 (3)	1 (3)	1 (164)	1 (39)	1 (14)	2 (153)	2 (47)	2 (17)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels					
		Garde			Astreinte		
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
JARNY	1FPT ou 1VSAV	3	3	0	6	3	6
HATRIZE	1 réponse de proximité				4	4	4
MARS LA TOUR	1 réponse de proximité				4	4	4
CHAMBLEY BUSSIERES	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	1FPT et 1VSAV			9	
	Soirée	1FPT et 1VSAV			9		
	Nuit	1FPT et 1VSAV			9		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

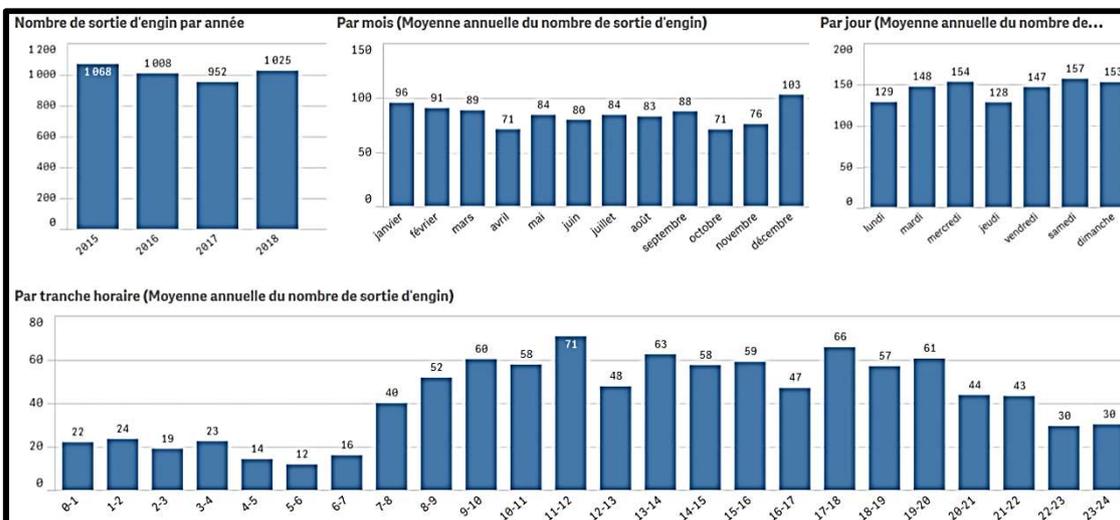
### 3.6 Analyse du bassin de Thiaucourt-Regniéville, Arnaville, Essey-et-Maizerais, Vandières et Pagny-sur-Moselle



Le bassin de Thiaucourt-Regniéville / Arnaville/ Essey-et-Maizerais / Vandières / Pagny-sur-Moselle est composé exclusivement de SPV. Essentiellement rural, il comporte néanmoins des risques industriels « isolés ». Le CIS Pont-A-Mousson est proche de la commune de Vandières et assure des renforts réguliers sur l'ensemble du secteur opérationnel de ce bassin.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
THIAUCOURT REGNEVILLE		1		4034	202,6	0	24	28	185	34	44	-1 %	291
ARNAVILLE			1	-	-	0	10	1	26	3	9	-27 %	39
ESSEY ET MAIZERAIS			1	-	-	0	14	26	50	9	13	+ 8 %	98
VANDIERES			1	-	-	0	13	16	57	1	52	+ 10 %	126
PAGNY SUR MOSELLE			1	6005	52,1	0	33	15	280	22	41	+ 1 %	358
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>10039</b>	<b>254,7</b>	<b>0</b>	<b>94</b>	<b>86</b>	<b>598</b>	<b>69</b>	<b>159</b>		<b>912</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

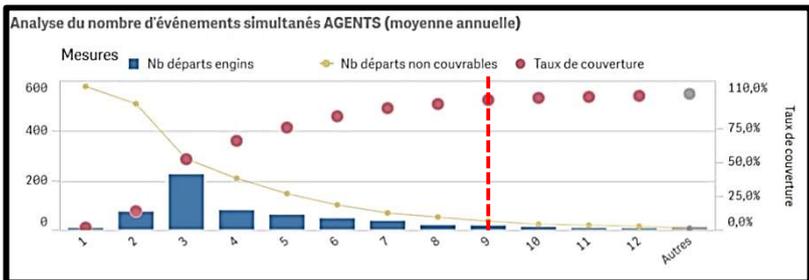




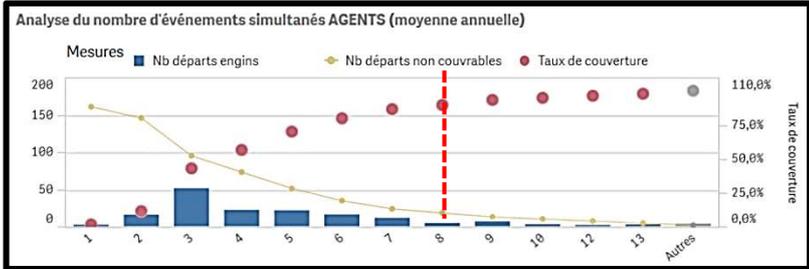
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
THIAUCOURT REGNEVILLE	5.3% (4)	4.3% (1)	11.5% (3)	0%		PONT A MOUSSON (30)
ARNAVILLE	94.4% (51)	37.9% (11)	38.9% (7)	30% (3)	PAGNY SUR MOSELLE (67)	PONT A MOUSSON (19)
ESSEY ET MAIZERAIS	37.3% (19)	12% (3)	0%	10% (1)	PAGNY SUR MOSELLE (227)	PONT A MOUSSON (54)
VANDIERES	19.2% (5)	0%	12.5% (1)	20% (2)		
PAGNY SUR MOSELLE	9.3% (12)	4.6% (3)	7.9% (3)	0%		

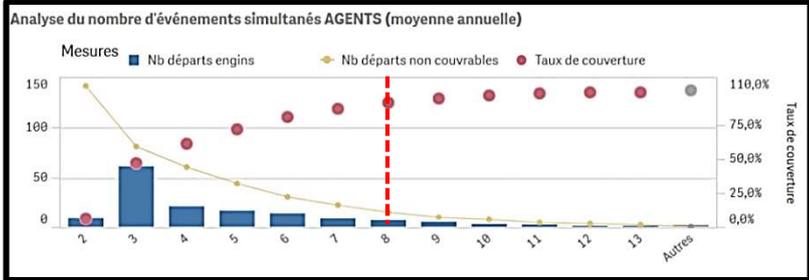
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
ESSEY ET MAIZERAIS	5 (1)	4 (4)	4 (3)
THIAUCOURT REGNEVILLE	7 (10)	6 (6)	6 (4)
VANDIERES	5 (2)	5 (1)	4 (4)
PAGNY SUR MOSELLE	5 (11)	5 (10)	4(5)
ARNAVILLE	5 (1)	4 (2)	4 (2)
BASSIN	9 (29)	9 (7)	9 (12)

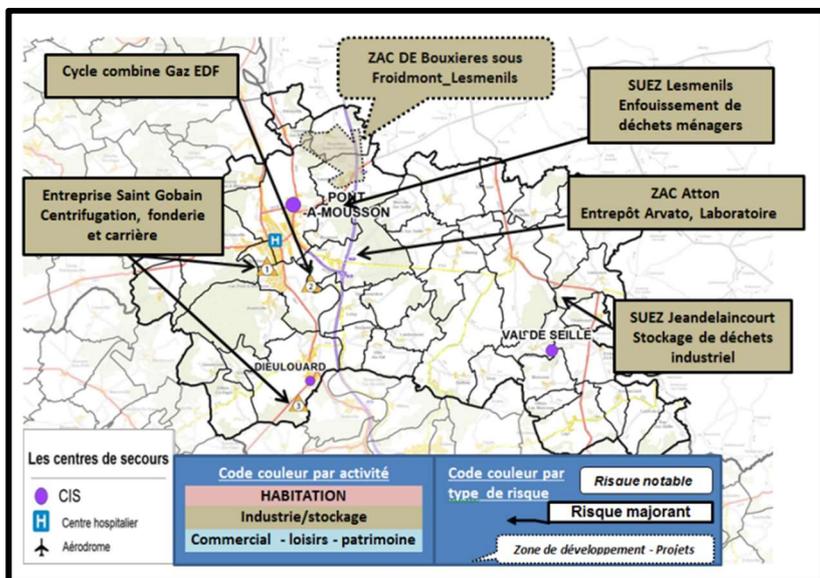
**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (9)	1 (1)	1 (1)	1 (31)	1 (6)	1 (3)	2 (77)	2 (18)	2 (7)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	ESSEY ET MAIZERAIS	1 réponse de proximité				4	4	4
	THIAUCOURT REGNEVILLE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	VANDIERES	1 réponse de proximité				4	4	4
	PAGNY SUR MOSELLE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	ARNAVILLE	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	1 FPT et 1 VSAV			9		
		Soirée	1 FPT et 1 VSAV			9		
		Nuit	1 FPT et 1 VSAV			9		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.7 Analyse du bassin de Pont-à-Mousson, Val de Seille et Dieulouard

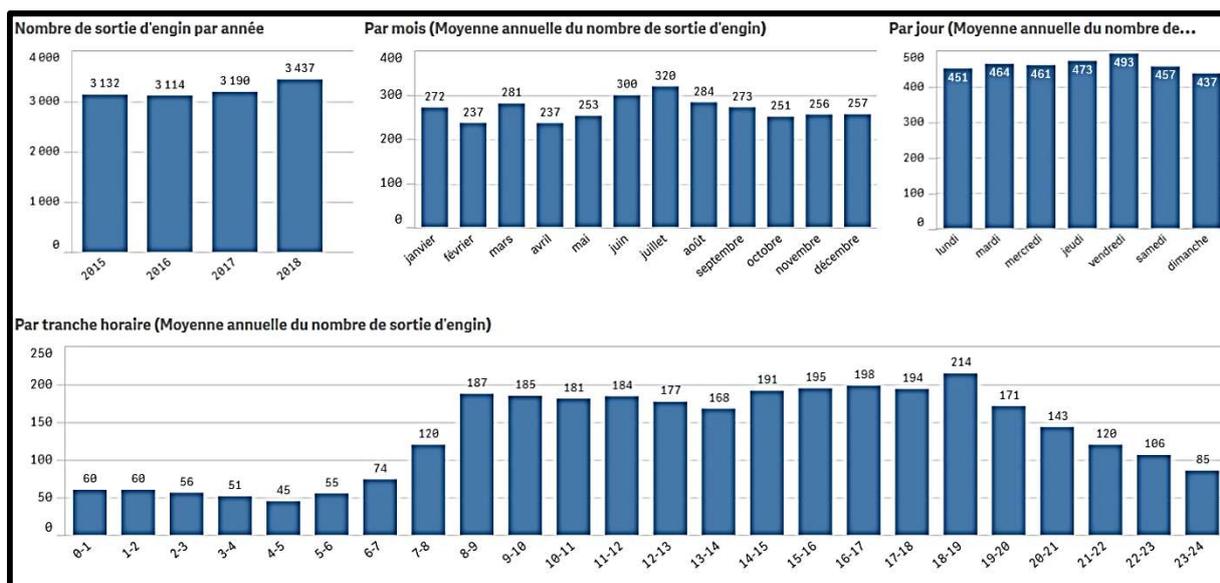


Le bassin de Pont-A-Mousson / Val-de-Seille / Dieulouard est composé de SPP (uniquement à Pont-à-Mousson) et de SPV.

Le secteur opérationnel est vaste et comporte un risque industriel conséquent.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
PONT A MOUSSON	1			28383	211,6	26	78	187	1832	194	259	+ 4 %	2 472
VAL DE SEILLE		1		5869	130,1	0	21	10	115	17	26	-11 %	168
DIEULOUARD			1	7383	115,7	0	36	33	285	44	29	+ 8 %	391
<b>TOTAL</b>	<b>3</b>			<b>41635</b>	<b>457,4</b>	<b>26</b>	<b>135</b>	<b>230</b>	<b>2232</b>	<b>255</b>	<b>314</b>		<b>3 031</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

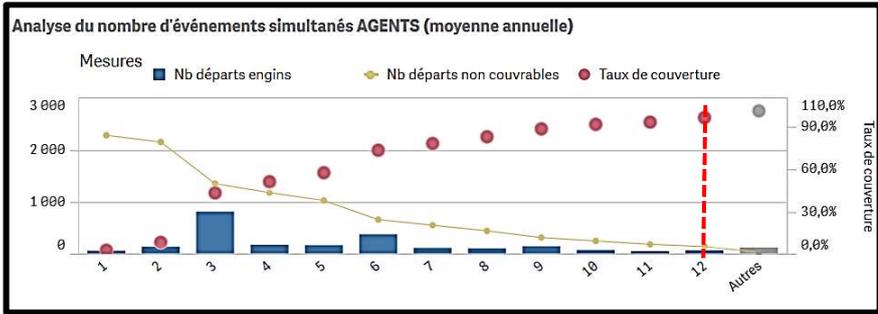




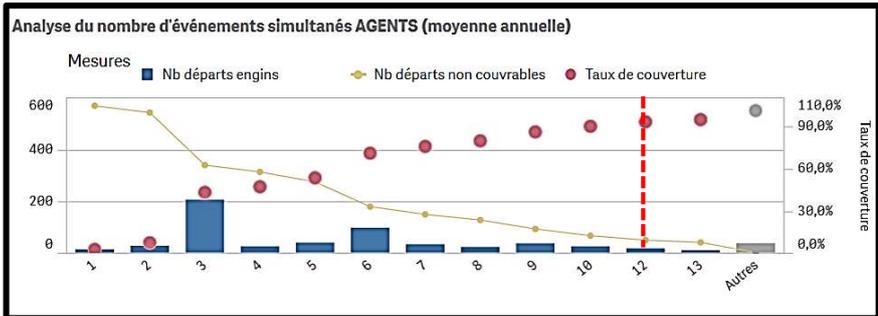
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
PONT A MOUSSON	3.1% (32)	2.3% (11)	3% (10)	1.4% (3)	DIEULOUARD (47)	POMPEY (101)
VAL DE SEILLE	74% (91)	10.4% (5)	26.5% (13)	5.6% (2)	PONT A MOUSSON (91)	
DIEULOUARD	34.7% (58)	9.2% (6)	12.3% (8)	5.4% (2)	PONT A MOUSSON (183)	POMPEY (18)

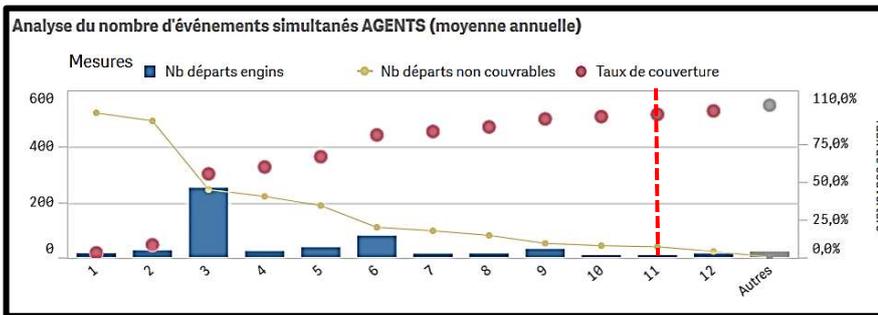
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres			
Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
DIEULOUARD	5 (13)	5 (13)	5 (5)
PONT A MOUSSON	11 (91)	10 (30)	9 (34)
VAL DE SEILLE	5 (5)	5 (8)	4 (4)
BASSIN	12 (114)	12 (41)	11 (25)

Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins								
Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (3)	2 (1)	2 (1)	2 (85)	2 (19)	2 (3)	4 (77)	4 (16)	3 (16)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	DIEULOUARD	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	PONT A MOUSSON	1 FPT et 2 VSAV	9	7	7	3	3	3
	VAL DE SEILLE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
Analyse bassin de centre		Jour	2 FPT et 2 VSAV			18		
		Soirée	2 FPT et 2 VSAV			18		
		Nuit	2 FPT et 2 VSAV			18		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)



### 3.7.1 Etude spécifique CIS Val de Seille

<b>Objet</b>	Améliorer la réponse opérationnelle sur ce secteur
--------------	--

#### 1) Principales données du secteur

Commune	Seuil SDACR	Nb interventions avec délai d'arrivée sur zone valide	Délai arrivée zone intervention	Nb intervention conformes	% interventions conformes
JEANDELAINCOURT	15	124	16:35	56	45,2
LEYR	15	117	16:10	62	53
NOMENY	15	191	16:52	76	39,8
PHLIN	20	12	<b>22:40</b>	3	25
<b>Moyenne</b>					44,4 %

La réponse sur ce secteur n'est clairement pas satisfaisante à ce jour avec un pourcentage de conformité moyen de 40,8 %.

Extrait des données OXIO du CS Val de Seille sur l'année 2018.

CAS observés	Nombre d'interventions	%
Val de Seille intervient seul	81	32,5
Val de Seille intervient avec d'autres CIS	59	23,7
Val de Seille n'est pas intervenu	109	43,8
<b>TOTAL</b>	<b>249</b>	<b>100</b>

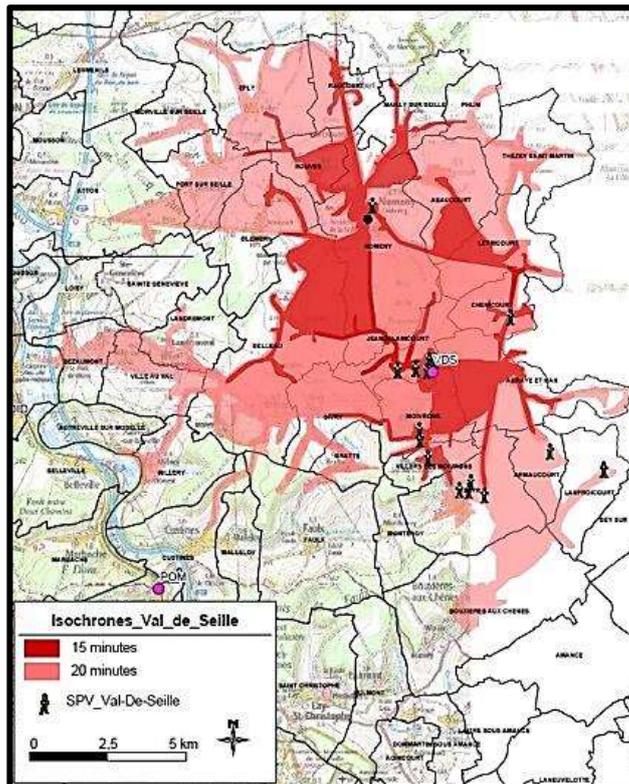
Disponibilité	
Période	Nombre d'agent
Semaine Jour	1,5
Semaine Nuit	5,5
Week-End	6

En 2018, Val de Seille n'est pas intervenu sur 43,8 % des interventions sur son secteur de 1<sup>er</sup> appel (109 interventions).

Les délais supérieurs aux délais du SDACR s'expliquent au regard de l'activité sur secteur de 1<sup>er</sup> appel de Val de Seille et de l'engagement d'un autre centre du fait de l'indisponibilité des agents notamment en semaine la journée.

Le CIS de Val de Seille dispose d'un bassin de population à 8 minutes de 3659 personnes sur Nomeny et de 3343 personnes sur Jeandelaincourt selon les dernières données de L'INSEE. Du fait de l'implantation des engins de 1<sup>er</sup> départ sur la caserne de Jeandelaincourt (un seul SPV à moins de 8 minutes de Nomeny actuellement) il n'est pas concevable de recruter actuellement sur le centre de Nomeny.

La plupart des SPV résident sur le secteur de Jeandelaincourt sur le sud du bassin de recrutement avec un seul agent sur le secteur de Nomeny.



Isochrones de la couverture à 15 minutes et 20 minutes (temps de rassemblement déduit)

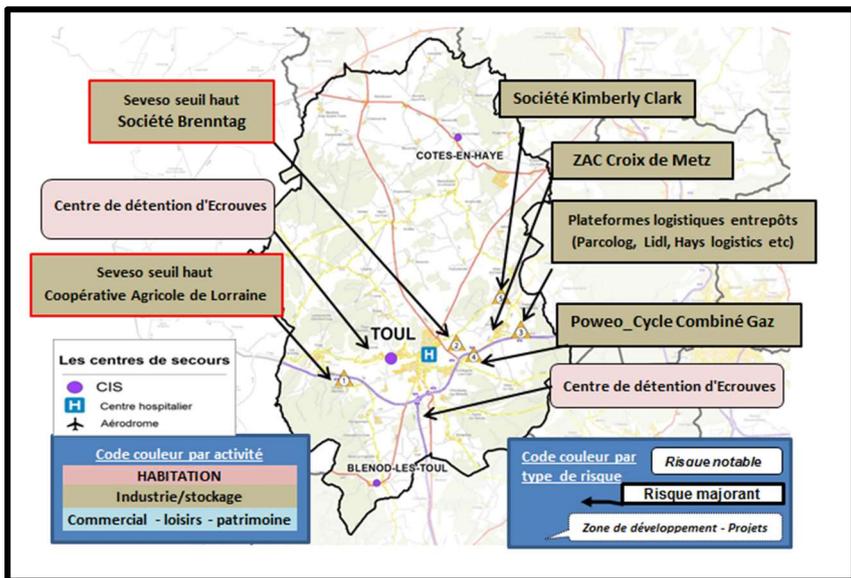
	Principaux constats	Solutions possibles		
		1	2	3
<b>Constats et propositions</b>	Du fait de l'implantation des engins de 1 <sup>er</sup> départ sur la caserne de Jeandelaincourt il n'est pas concevable de recruter actuellement sur la commune de Nomeny.	Réaliser des centres de secours distincts à Nomeny et Jeandelaincourt permettant un meilleur recrutement sur le bassin de vie.	Ré envisager au vu des locaux des deux centres un centre unique au barycentre des lieux de vie permettant de réhabiliter des locaux non adaptés à ce jour sur Nomeny.	Intégrer dans les 5 ans CPIni d'Eply
	Actuellement la majeure partie de la population se situe à plus de 8 minutes de la caserne de Jeandelaincourt.  Le bassin de recrutement est aussi important à Nomeny qu'à Jeandelaincourt			



**SDACR\_2020\_020** : Créer deux CIS distincts sur NOMENY et JEANDELAINCOURT dont les emplacements respectifs seront à étudier.

**SDACR\_2020\_021** : Intégrer le Centre Communal d'Eply dans le projet de création d'un CIS dans la partie Nord du secteur de JEANDELAINCOURT.

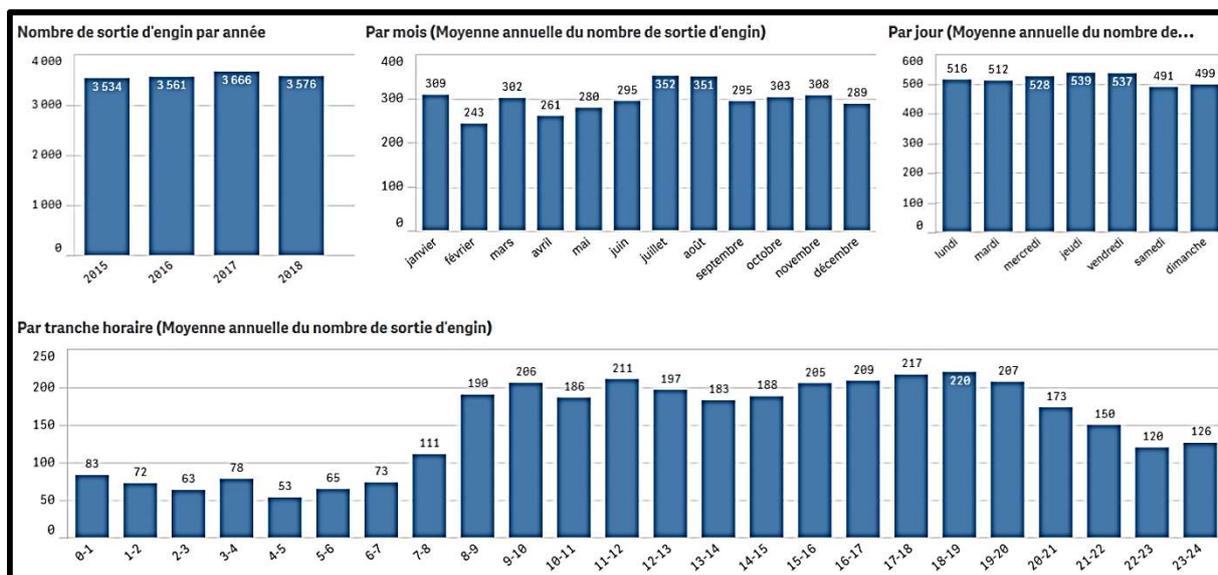
### 3.8 Analyse du bassin de Toul, Blénod-lès-Toul et Côte-en-Haye



Le bassin de Toul, Blénod-les-Toul et Côtes-en-Haye est composé d'un CIS urbain armé par une garde mixte et par 2 CIS à composante exclusive SPV. Le secteur est vaste, les risques associés sont variés puisqu'on trouve : l'agglomération de Toul, 2 sites SEVESO, des zones industrielles et une trentaine de petites communes rurales.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
TOUL	1			40786	447,1	27	76	222	1943	193	232	0 %	2590
COTES EN HAYE			1	-	-	0	13	12	58	6	4	+ 2 %	80
BLENOD LES TOUL			1	-	-	0	18	12	55	10	13	- 3 %	90
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>40786</b>	<b>447,1</b>	<b>27</b>	<b>107</b>	<b>246</b>	<b>2056</b>	<b>209</b>	<b>249</b>		<b>2760</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

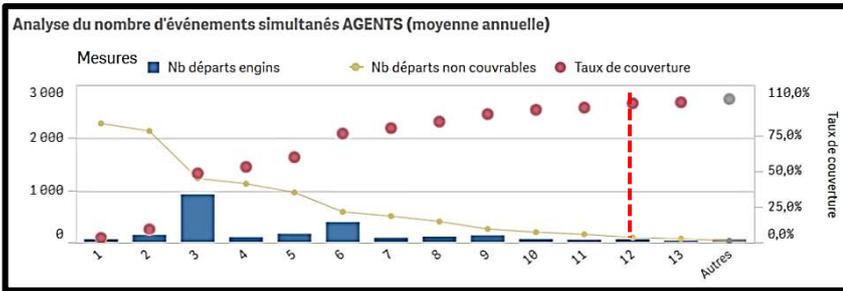




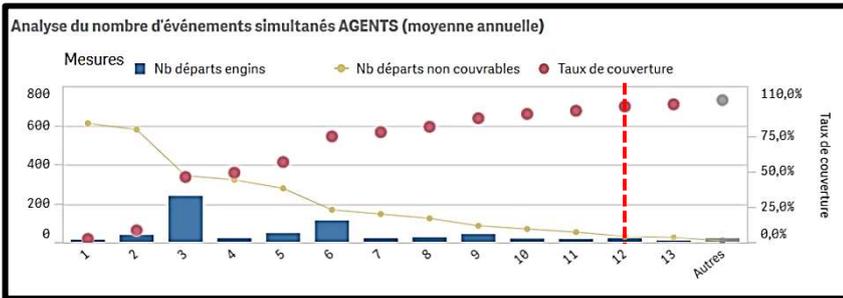
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
TOUL	1.9% (23)	0.8% (4)	2.1% (8)	1.6% (4)		NANCY GENTILLY (106)
COTES EN HAYE	79.7% (59)	22.9% (8)	25.8% (8)	5.9% (1)	TOUL (78)	DIEULOUARD (37)
BLENOD LES TOUL	47.8% (22)	20% (5)	12.5% (2)	14.3% (1)	TOUL (104)	

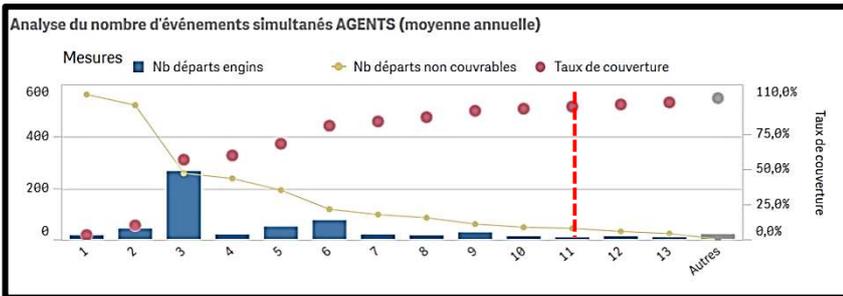
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

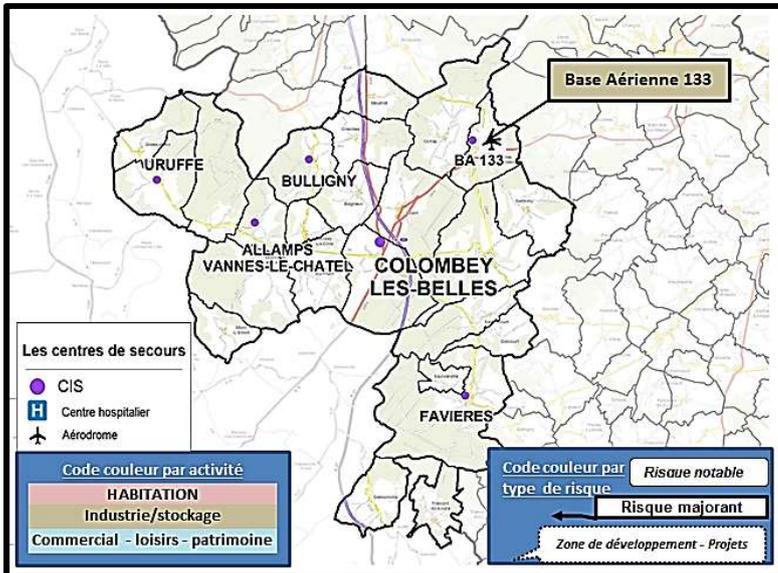
Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres			
Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
TOUL	11 (107)	10 (57)	9 (43)
COTES EN HAYE	3 (2)	3 (4)	3 (2)
BLENOD LES TOUL	5 (1)	5 (1)	5 (0)
BASSIN	12 (80)	12 (32)	11 (29)

Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins								
Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (24)	1 (18)	1 (6)	2 (65)	2 (9)	2 (4)	4 (96)	3 (65)	3 (28)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	TOUL	1FPT et 2 VSAV	9	7	7	3	3	3
	COTES EN HAYE	1 réponse de proximité				4	4	4
	BLENOD LES TOUL	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	1FPT et 2 VSAV			12		
	Soirée	1FPT et 2 VSAV			12			
	Nuit	1FPT et 2 VSAV			12			

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

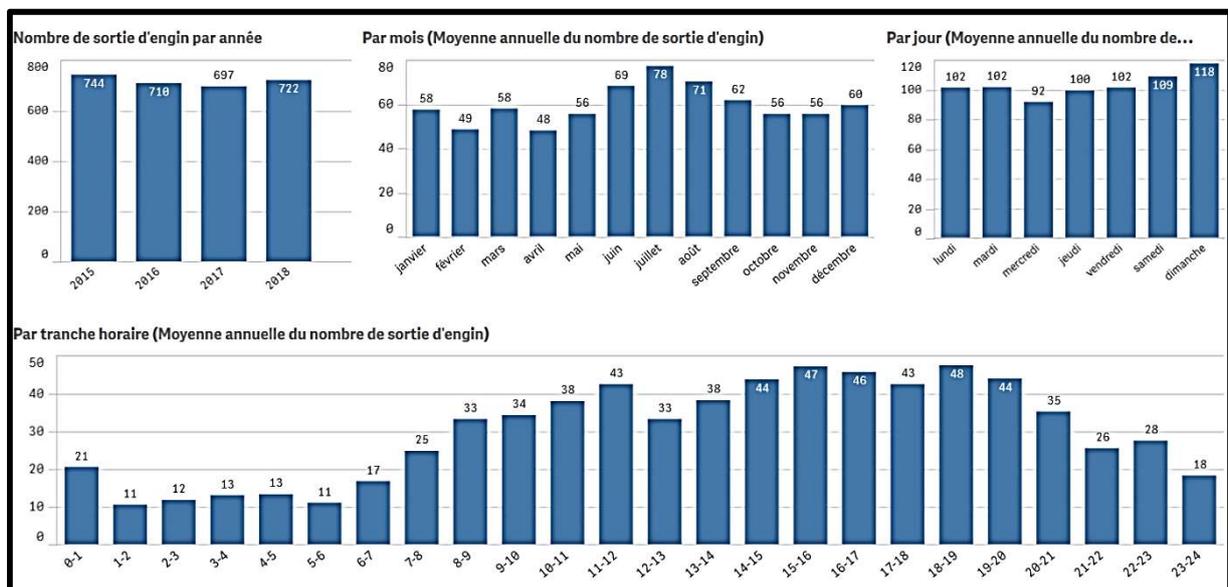
### 3.9 Analyse du bassin de Colombey-lès-Belles, Allamps, Bulligny, Favières et Uruffe



Le bassin de Colombey-lès-Belles, Allamps, Bulligny, Favières et Uruffe est à composante SPV. Le secteur est rural. Il présente la caractéristique de jouxter les départements de la Meuse et des Vosges.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
COLOMBEY LES BELLES		1		6892	259	0	27	55	307	61	45	-1 %	468
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL			1	-	-	0	9	2	27	3	7	+ 5 %	39
BULLIGNY			1	-	-	0	13	7	49	3	10	+ 5 %	69
FAVIERES			1	-	-	0	9	6	47	2	9	+ 0 %	64
URUFFE			1	-	-	0	10	4	8	-	5	-9 %	17
BA 133				-	-			8	2	7	-	+ 1 %	17
<b>TOTAL</b>		<b>6</b>		<b>6892</b>	<b>259</b>	<b>0</b>	<b>86</b>	<b>94</b>	<b>495</b>	<b>86</b>			<b>764</b>

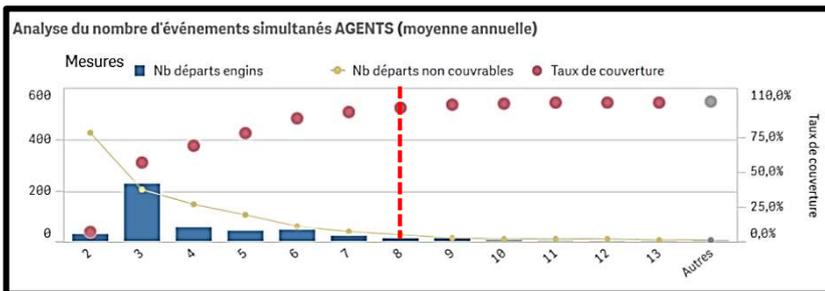
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)



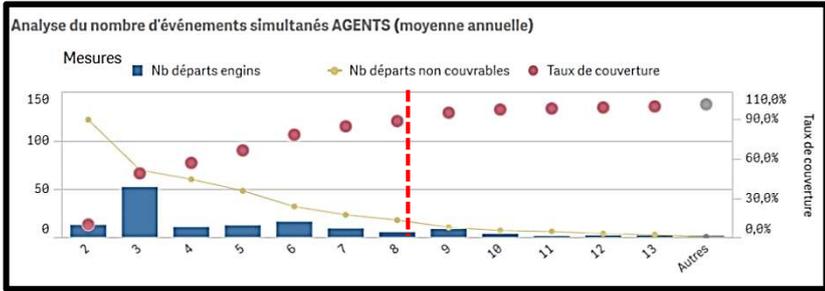
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
COLOMBEY LES BELLES	10.6% (9)	3.8% (1)	10.7% (3)	0%		TOUL (58)
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	82.8% (58)	21.4% (3)	47.4% (9)	9.1% (1)	COLOMBEY LES BELLES (91)	TOUL (25)
BULLIGNY	35% (14)	0%	11.1% (1)	22.2% (2)	COLOMBEY LES BELLES (50)	TOUL (14)
FAVIERES	83.3% (35)	14.3% (3)	17.9% (5)	0%	COLOMBEY LES BELLES (51)	VEZELISE (42)
URUFFE	44.4% (4)	20% (1)	0%	0%	COLOMBEY LES BELLES (15)	TOUL (7)

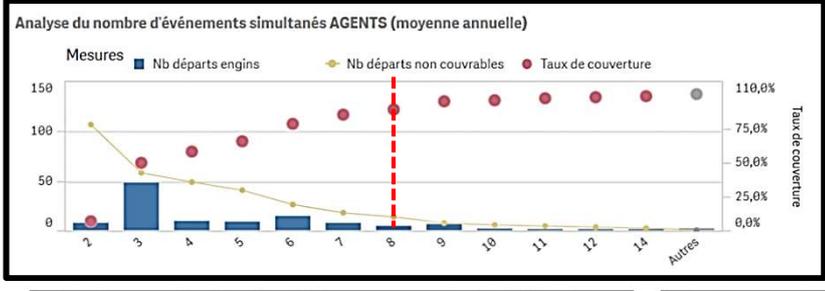
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

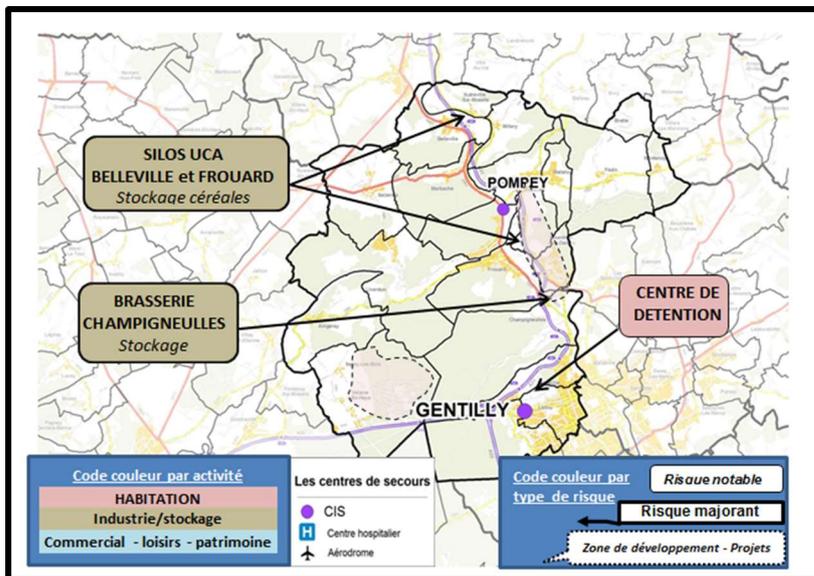
Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
COLOMBEY LES BELLES	6 (22)	6 (14)	6 (11)
BULLIGNY	4 (3)	4 (1)	4 (1)
URUFFE	5 (0)	5 (0)	5 (0)
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	4 (1)	4 (0)	4 (1)
FAVIERES	4 (1)	4 (1)	4 (1)
BASSIN	8 (22)	8 (19)	8 (11)

Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins								
Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1(9)	1(3)	1(1)	1(22)	1(5)	1(2)	2(58)	2(23)	2(10)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels					
		Garde			Astreinte		
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
COLOMBEY LES BELLES	1FPT ou 1VSAV	3	0	0	3	6	6
BULLIGNY	1 réponse de proximité				4	4	4
URUFFE	1 réponse de proximité				4	4	4
ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	1 réponse de proximité				4	4	4
FAVIERES	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	1FPT et 1VSAV			9	
	Soirée	1FPT et 1VSAV			9		
	Nuit	1FPT et 1VSAV			9		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

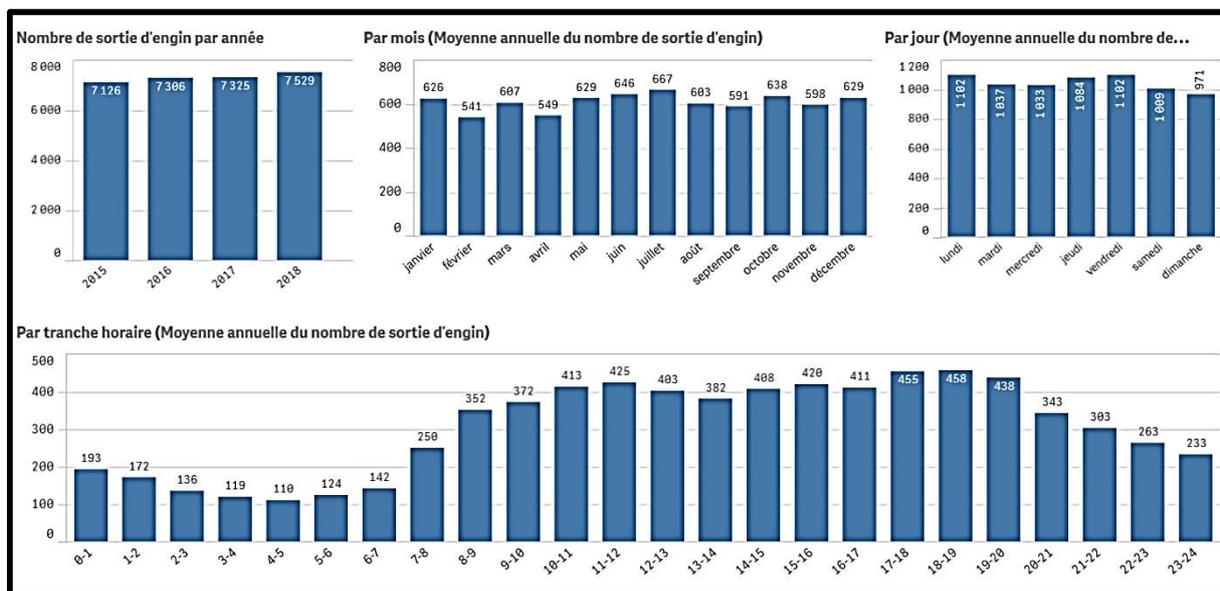
### 3.10 Analyse du bassin de Nancy-Gentilly et Pompey



Le bassin de Nancy-Gentilly plus Pompey est composé de 2 CIS mixtes, mais à composante majoritaire en SPP pour le premier cité. Le secteur est essentiellement urbain avec des autoroutes (A 31 et A 33) à fort trafic. L'activité de renfort sur les bassins limitrophes est notable, notamment sur ceux de l'agglomération nancéenne.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
NANCY GENTILLY	1			90000	304,8	52	58	355	3126	378	460	+2 %	4 319
POMPEY		1		34522	172,6	14	107	139	1585	164	157	+2 %	2 045
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>124522</b>	<b>477,4</b>	<b>66</b>	<b>165</b>	<b>494</b>	<b>4711</b>	<b>542</b>	<b>617</b>		<b>6364</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

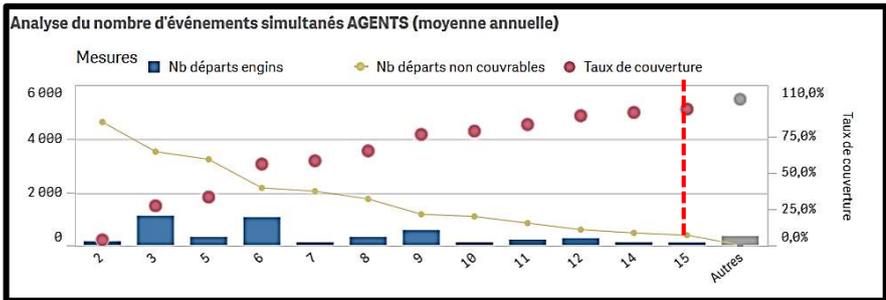




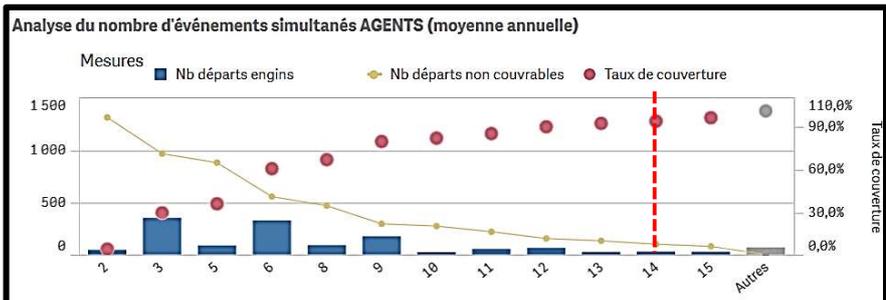
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
NANCY GENTILLY	11.3% (195)	7.1% (74)	7.8% (44)	6.6% (29)	POMPEY (113)	NANCY JOFFRE (573)
POMPEY	8.2% (71)	4.5% (20)	3.2% (11)	2.6% (6)	NANCY GENTILLY (172)	NANCY JOFFRE ( 108)

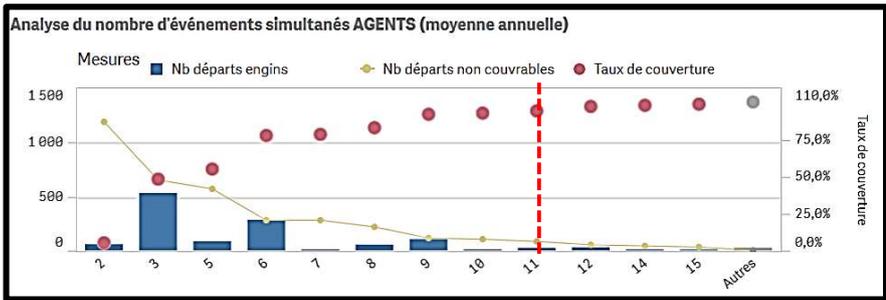
Simultanités agents et véhicules



Période de 7h00 à 19h00



Période de 19h00 à 23h00



Période de 23h00 à 7h00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnel		
	Taux de simultanéité		
	Jour	Soirée	Nuit
NANCY GENTILLY	11 (152)	9 (47)	9 (19)
POMPEY	8 (96)	8 (39)	6 (38)
BASSIN	15 (203)	14 (74)	11 (47)

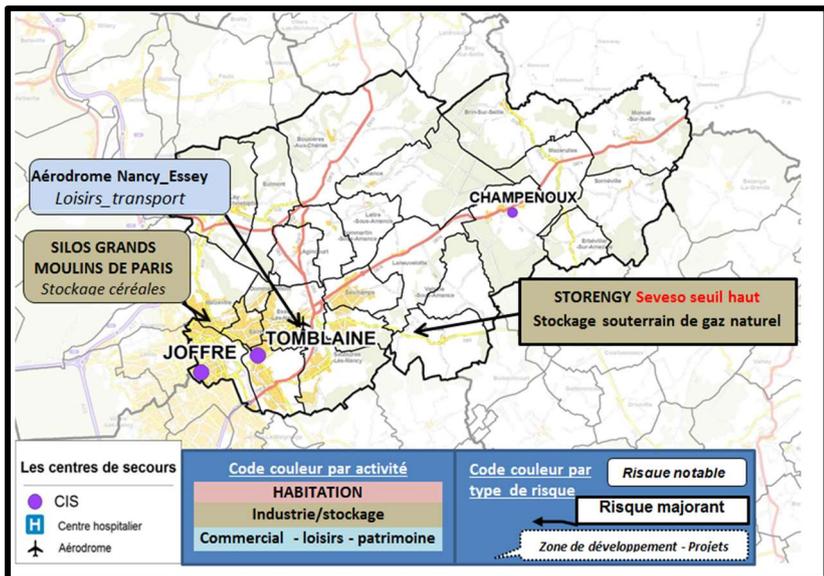
**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Taux de			Taux de simultanéité			Taux de simultanéité		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (10)	2 (4)	2 (3)	3 (168)	2 (159)	2 (25)	5 (193)	4 (108)	4 (21)

Analyse CIS	Analyse bassin de centre	Analyse personnels						
		Analyse engins*			Astreinte			
		Garde		Astreinte				
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	NANCY GENTILLY	1 FPT et 2 VSAV		12	11	10		3
	POMPEY	1 FPT ou 1 VSAV		7	6	6	3	3
		Jour		2 FPT et 3 VSAV		21		
		Soirée		2 FPT et 2 VSAV		18		
		Nuit		2 FPT et 2 VSAV		18		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

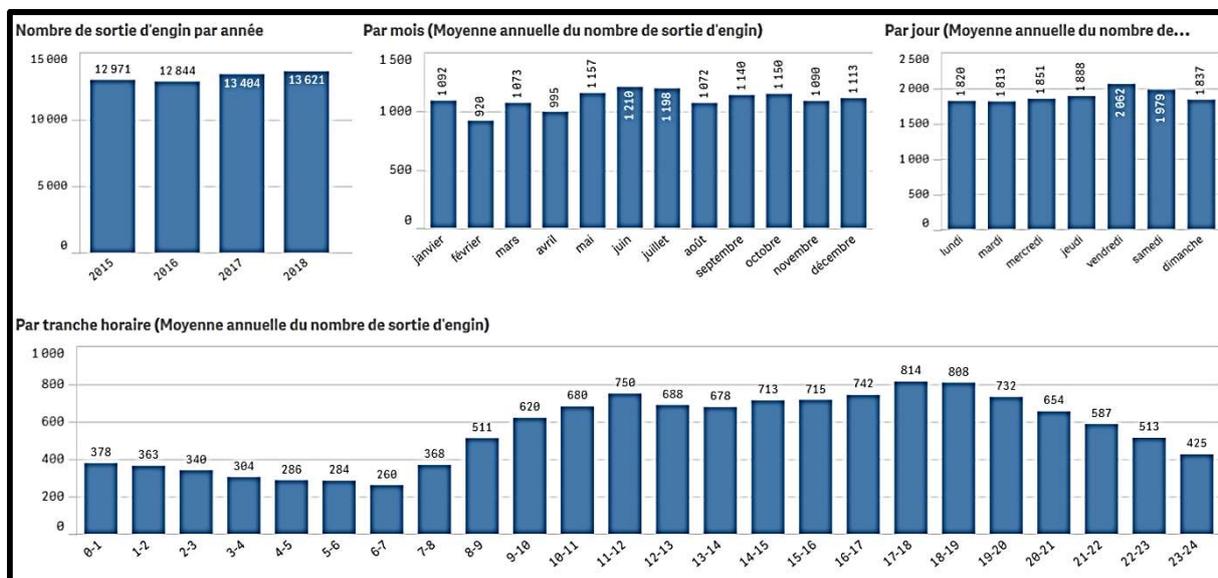
### 3.11 Analyse du bassin de Nancy-Joffre, Nancy-Tomblaine et Champenoux



Le bassin composé par Nancy-Joffre, Nancy-Tomblaine et Champenoux est le plus important au niveau activité opérationnelle. Les personnels sont majoritairement SPP pour les 2 premiers et uniquement SPV pour Champenoux. Le secteur est très urbain à l'ouest et plutôt rural à l'est. Une partie de la couverture à l'est est assurée par le SDIS 57.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
NANCY JOFFRE	1			90000		59	43	366	5286	472	852	+3 %	6 976
NANCY TOMBLAINE	1					49	62	231	3394	180	499	+3 %	4 304
CHAMPENOUX			1	-	-	0	17	3	71	7	12	+17 %	93
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>90000</b>		<b>108</b>	<b>122</b>	<b>600</b>	<b>8751</b>	<b>659</b>	<b>1363</b>		<b>11373</b>

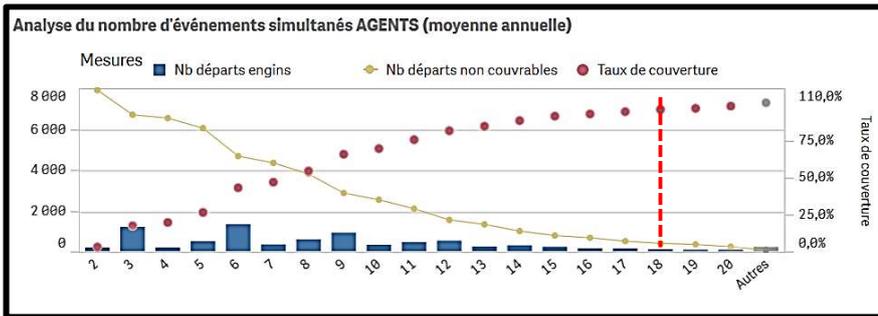
Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)



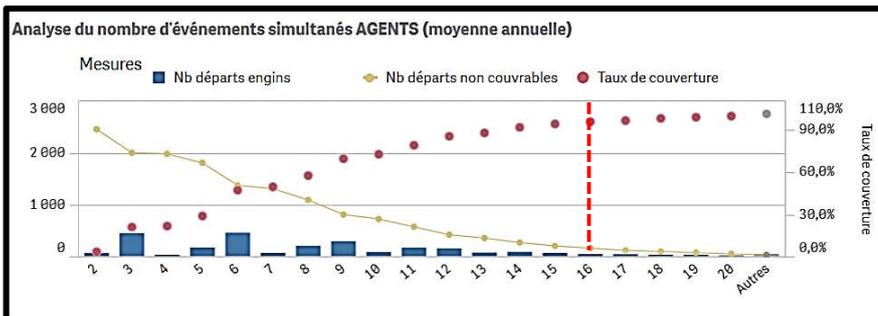
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
NANCY JOFFRE	16.4% (1809)	9.7% (638)	11.7% (423)	11.6% (459)	NANCY TOMBLAINE (359)	NANCY VANDOEUVRE (373)
NANCY TOMBLAINE	10.9% (81)	7.4% (296)	8.5% (239)	8.1% (150)	NANCY JOFFRE (472)	NANCY VANDOEUVRE (122)
CHAMPENOUX	88.9% (248)	41.1% (74)	35.9% (46)	27.7% (28)	NANCY TOMBLAINE (156)	

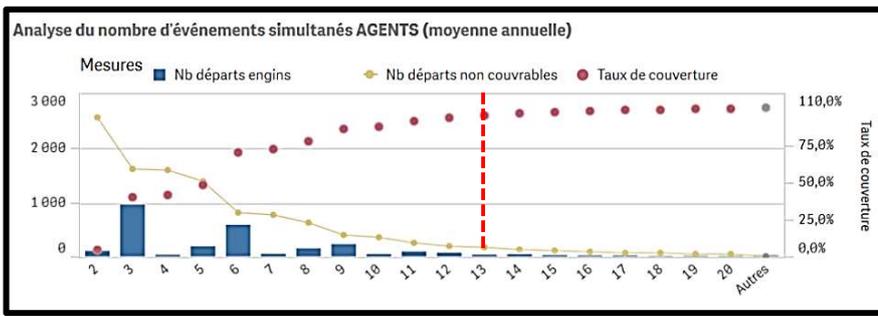
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Taux de simultanéité		
NANCY JOFFRE	12 (233)	11 (80)	9 (104)
NANCY TOMBLAINE	11 (128)	9 (52)	9 (19)
CHAMPENOUX	4 (3)	4 (2)	4 (3)
BASSIN	18 (360)	16 (156)	13 (108)

**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT		Analyse VSAV			Analyse globale			
Taux de		Taux de simultanéité			Taux de simultanéité			
2 (16)	2 (7)	2 (3)	4 (199)	3 (17)	3 (54)	5 (397)	5 (109)	3 (177)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels					
		Garde			Astreinte		
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
NANCY JOFFRE	1 FPT et 2 VSAV	14	12	11			3
NANCY TOMBLAINE	1 FPT et 2 VSAV	12	11	10			3
CHAMPENOUX	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	2 FPT et 4 VSAV			24	
		Soirée	2 FPT et 3 VSAV			21	
		Nuit	2 FPT et 3 VSAV			21	

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.11.1 Etude spécifique CIS Nancy « Rives de Meurthe »

<b>Objets</b>	Analyser l'impact opérationnel prévisible consécutif à une couverture de l'agglomération nancéienne par 3 CIS suite à la fusion de Nancy-Joffre avec celle de Nancy-Tomblaine sur site Nancy Rives de Meurthe.
---------------	--

#### **Analyse des interventions par secteur de 1<sup>er</sup> appel des 4 CIS 2017 :**

Secteur 1 <sup>er</sup> appel	Nombre interventions	Nombre sorties engins
CSP Nancy	22 108	24 875
Nancy-Gentilly	4 449	4 981
Nancy-Joffre	7 182	8 031
Nancy-Tomblaine	4 684	5 297
Nancy-Vandoeuvre	5 793	6 566

#### **Détails des interventions sur les secteurs 2017 VSAV et FPT :**

Etude SIG 1 <sup>er</sup> appel Secteur 1 <sup>er</sup> appel						
Secteur 1 <sup>er</sup> appel	Nombre Interventions 1 <sup>er</sup> appel	Nombre interventions avec au moins 1 VSAV	Dont VSAV du secteur 1 <sup>er</sup> appel intervenus	Nombre VSAV intervenus	Nombre interventions avec au moins FPT SLL	FPT du secteur 1 <sup>er</sup> appel intervenu
CSP Nancy	20 277	17 803	14 701	17 784	2 173	1 731
Nancy-Gentilly	3 780	3 209	2 650	3 380	571	444
Nancy-Joffre	6 530	5 846	4 656	5 660	494	399
Nancy-Tomblaine	4 329	3 794	3 315	3 942	460	377
Nancy-Vandoeuvre	5 638	4 954	4 080	4 802	648	511

⇒ 82,6 % des interventions VSAV sont réalisées par le CIS du secteur 1<sup>er</sup> appel

⇒ 76,7 % des interventions FPT sont réalisées par le CIS du secteur 1<sup>er</sup> appel

#### **Détails des interventions des CIS 2017 (données OXIO) :**

Secteur 1 <sup>er</sup> appel	Nombre interventions	Réalisés par CI du secteur	CIS 1 <sup>er</sup> appel non intervenu	Dont réalisées par Pompey, Neuves-Maisons et Saint-Nicolas-de-Port	
CSP NANCY	22 033	19 618	2 415	317	
Nancy-Gentilly	4 237	3 772	465	Pompey	151
Nancy-Joffre	7 365	6 428	937	Neuves-Maisons	96
Nancy-Tomblaine	4 626	4 211	415	Saint-Nicolas-de-Port	73
Nancy-Vandoeuvre	5 805	5 207	598		

**317 substitutions sur le secteur 1<sup>er</sup> appel du CIS NANCY par les 3 CIS de la périphérie Nancéienne**

- ⇒ 98,56 % des interventions réalisés par un des 4 CIS Nancéiens,
- ⇒ 89 % des interventions réalisées par le CIS du secteur 1<sup>er</sup> appel.

**Méthode : Projection par secteur en remplaçant Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine par Nancy Rives de Meurthe**

Supprimer le secteur de Joffre et affecter les interventions du secteur sur 2<sup>ème</sup> appel actuel.

Projection 3 CIS - étude SIG				
Secteur 1 <sup>er</sup> appel	Nombre interventions 1 <sup>er</sup> appel	Sorties VSAV	Sorties FPT	Sorties VLCDG
CSP NANCY	20 277	17 803	2 173	685
Nancy-Gentilly	4 927	4 210	677	198
Nancy-Joffre	8 755	7 814	757	232
Nancy-Tomblaine				
Nancy-Vandoeuvre	6 595	5 779	739	255

	NB Inter Projet	NB Inter Projet VSAV	NB Inter Projet FPT
Nancy-Joffre S1- Gentilly	1 216	1 060	113
Nancy-Joffre S2- Vandoeuvre	919	790	89
Nancy-Joffre S3-Nancy Rives de Meurthe	4 395	3 996	292
	65 302		

**Total durées d'interventions SUAP**

Intervention et durée			
Secteur 1 <sup>er</sup> appel	Nombre Interventions VSAV	Durée	Durée moyenne inter SUAP
CSP NANCY	14 701	12 958 h	53 min
Nancy-Gentilly	2 650	2 618 h	59 min
Nancy-Joffre	4 656	3 440 h	44 min
Nancy-Tomblaine	3 315	3 189 h	57 min
Nancy-Vandoeuvre	4 080	3 711 h	55 min

**Incidence du passage du SAU de Central à Brabois**

	CHRU Central		CHRU Brabois		Durée supplémentaire moyenne
	Temps Aller	Temps Retour	Temps Aller	Temps Retour	
Nancy-Joffre	2 min	7 à 12 min	7 min	16 à 24 min	14 à 17 min soit 15,5
Nancy-Tomblaine	3 min	6 à 14 min	10 min	14 à 24 min	15 à 17 min soit 16
Nancy-Gentilly	6 min	12 à 26 min	9 min	12 à 18 min	3 à 11 min soit 7
Nancy-Vandoeuvre	4 min	7 à 14 min	6 min	10 à 18 min	5 à 6 min soit 5,5
Nancy Rives de Meurthe	3 min	6 à 12 min	9 min	16 à 24 min	16 à 18 min soit 17

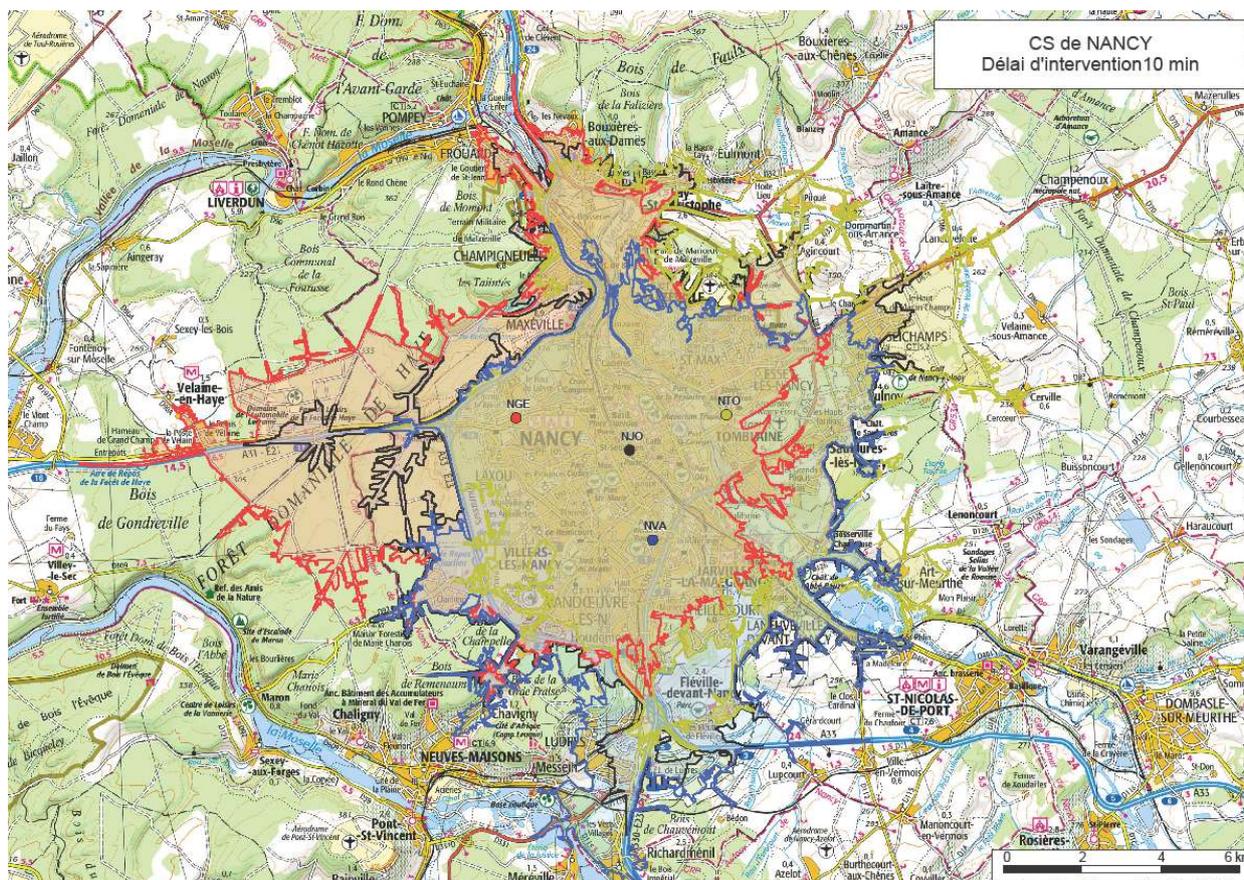
En extrapolant les données du tableau, on estime à 10 minutes de durée supplémentaire des interventions SAP si les urgences étaient à Brabois soit  $10 \text{ min} * 17\,803 \text{ sorties de VSAV}$  soit environ 3 000 heures d'inter VSAV à 3 Hommes →  $9\,000 \text{ h} / 1607 = 5,6 \text{ ETP}$  immobilisé dans VSAV en plus soit environ 1 SP du POJ H24.

### Point de vérifications par rapport aux secteurs projetés

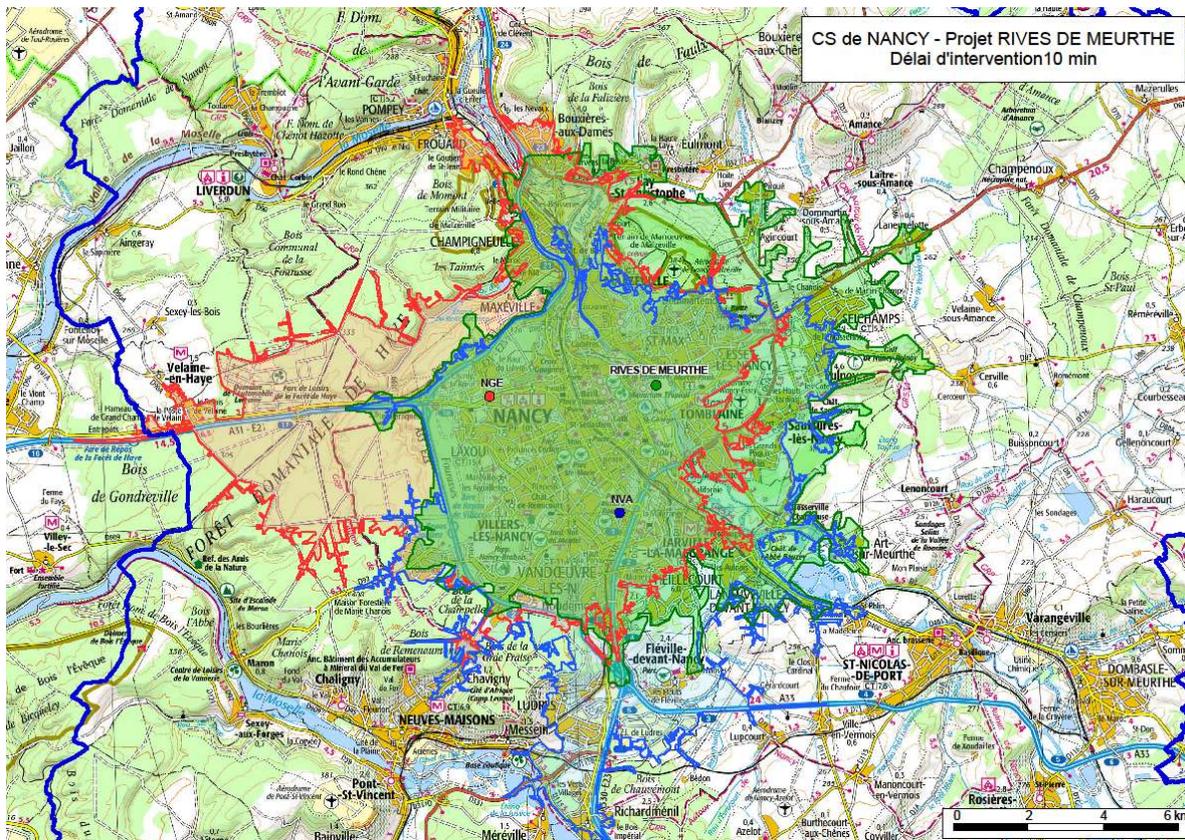
Données SIG	NGE	NVA	NANCY RIVES DE MEURTHE
Gare Saint Léon	2 min 53	3 min	2 min
Pont des Fusillés	3 min 49	3 min 30	2 min 11
Place Paul Painlevé	2 min 47	3 min 17	2 min 28

Données GEO PORTAIL	NGE	NVA	NANCY RIVES DE MEURTHE
Gare Saint Léon	4 min	4 min	6 min
Pont des Fusillés	5 min	3 min	5 min
Place Paul Painlevé	4 min	4 min	6 min
CI Nancy Joffre	5 min	4 min	5 min
Point central Nancy	6 min	4 min	3 min

### Couverture actuelle de la métropole avec 4 centres



Couverture projetée de la métropole avec 3 centres

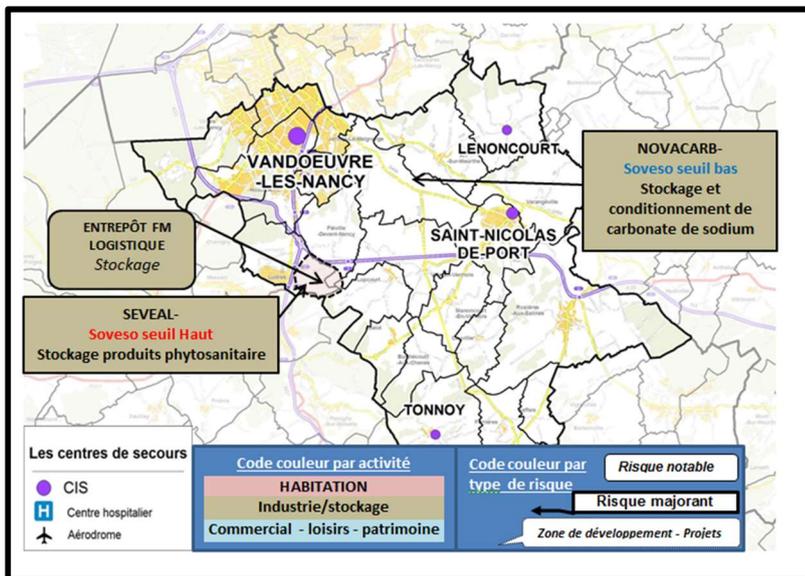


	Principaux constats	Solutions possibles	
		1	2
<p><b>Constats et propositions</b></p>	<p>L'impact en terme de couverture des risques est minime avec une légère perte de couverture sur la partie nord /est du secteur de la métropole dans la tranche des 10 minutes.</p> <p>La fermeture du service des urgences de l'hôpital central va générer des délais d'immobilisation des VSAV plus importants.</p>	<p>Répartir la charge opérationnelle entre les trois CIS Nancéen en veillant notamment les délais de mobilisation à la suite du transfert des urgences de l'hôpital central</p>	<p>Etudier la possibilité de déplacer le CIS Lenoncourt pour compenser le déplacement du CIS Nancy Tomblaine</p>



**SDACR\_2020\_022 : Reconfigurer** les secteurs nancéiens pour répartir la « charge opérationnelle » à poids égal sur les trois futurs CIS, lors de l'arrivée du CIS NANCY « Rives de Meurthe ».

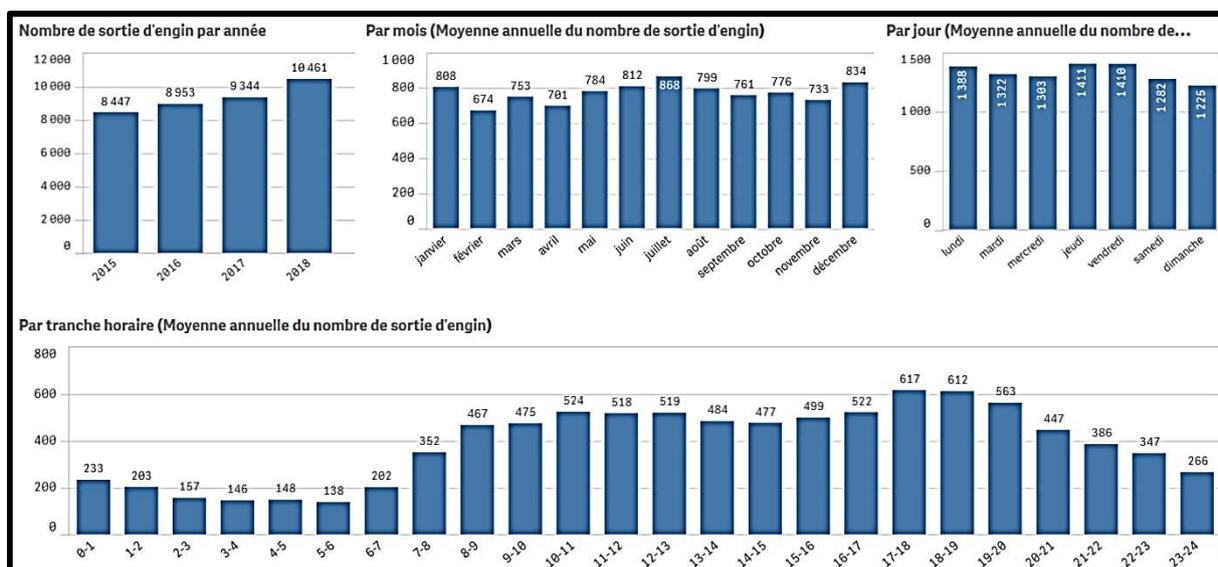
### 3.12 Analyse du bassin de Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port, Lenoncourt et Tonnoy



Le bassin Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port, Lenoncourt, Tonnoy est constitué d'un CIS à composante majoritaire SPP et des 3 autres avec exclusivement des SPV. Outre le risque lié à une forte urbanisation à Vandoeuvre, le secteur comporte des risques industriels (2 sites SEVESO seuil haut), du risque lié aux 2X2 voies (A 31, A 33, A 330 et RN 4), mais également du risque rural sur la partie sud-est.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
NANCY VANDOEUVRE	1			90000	?	52	49	325	4462	359	629	+12 %	5 775
SAINT NICOLAS DE PORT		1		30347	198,3	?	?	107	1748	136	277	+ 4 %	1998
LENONCOURT			1	-	-	0	30	9	36	7	27	+ 15 %	79
TONNOY			1	-	-	0	13	9	69	5	21	+ 14 %	104
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>120347</b>	<b>?</b>	<b>52</b>	<b>92</b>	<b>450</b>	<b>6315</b>	<b>507</b>	<b>954</b>		<b>7956</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

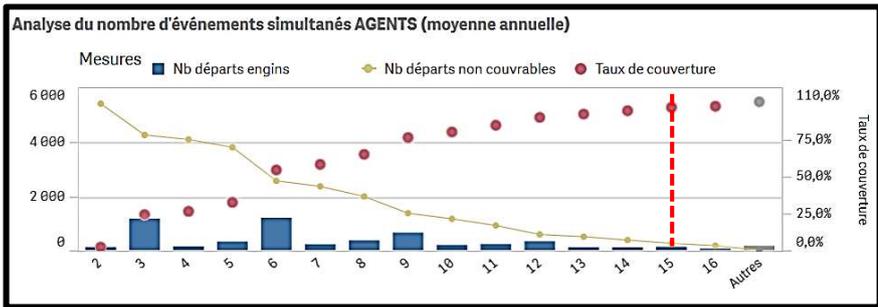




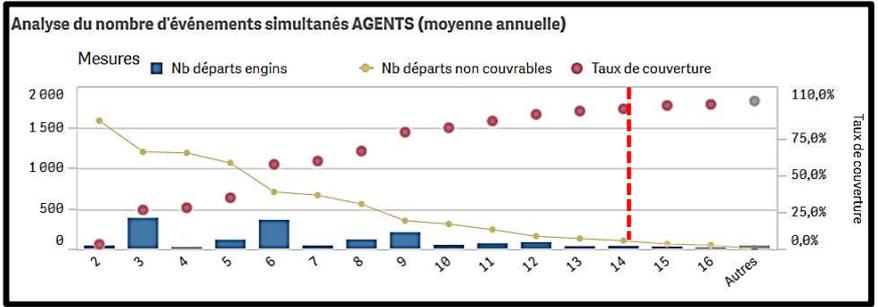
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
NANCY VANDOEUVRE	15.9% (441)	9.9% (147)	11.2% (107)	11.2% (68)	SAINT NICOLAS DE PORT (35)	NANCY GENTILLY (379)
SAINT NICOLAS DE PORT	17% (167)	9.5% (47)	13.4% (48)	9.9% (20)	NANCY VANDOEUVRE (78)	LUNEVILLE (153)
LENONCOURT	78% (39)	51.2% (21)	33.3% (6)	11.1% (2)	SAINT NICOLAS DE PORT (78)	NANVY TOMBLAINE (37)
TONNOY	27.9% (17)	12.5% (2)	13% (3)	11.1% (1)	SAINT NICOLAS DE PORT (60)	BAYON (30)

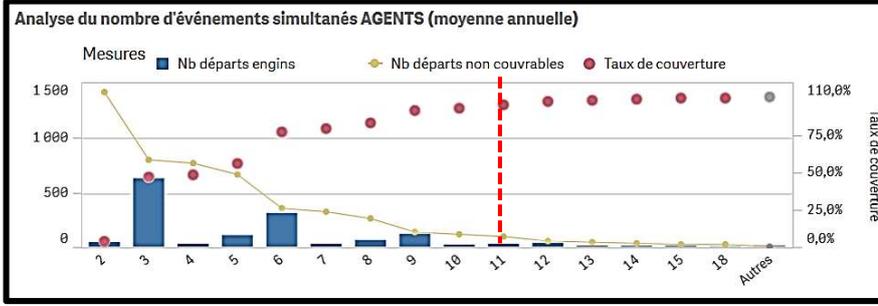
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
NANCY VANDOEUVRE	12 (93)	10 (56)	9 (36)
SAINT NICOLAS DE PORT	8 (66)	8 (30)	7 (14)
TONNOY	4 (16)	4 (6)	4 (4)
LENONCOURT	4 (6)	4 (4)	4 (3)
BASSIN	15 (215)	14 (86)	11 (60)

Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres								
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins								
Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (18)	2 (6)	2 (3)	3 (370)	3 (76)	2 (52)	6 (245)	5 (104)	3 (97)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
Analyse CIS	NANCY VANDOEUVRE	1 FPT et 2 VSAV	14	11	11			3
	SAINT NICOLAS DE PORT	1 FPT ou 1 VSAV	3	3	0	6	6	6
	TONNOY	1 réponse de proximité				4	4	4
	LENONCOURT	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre	Jour	2 FPT et 3 VSAV				21		
	Soirée	2 FPT et 3 VSAV				21		
	Nuit	2 FPT et 2 VSAV				18		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.12.1 Etude spécifique CIS Saint-Nicolas-de-Port / CIS Dombasle-sur-Meurthe

<b>Objet</b>	Améliorer la couverture opérationnelle générale par une répartition des effectifs casernés sur 2 structures existantes
--------------	--

La présente étude a pour objectif de définir la couverture opérationnelle la plus adaptée au contexte du bassin du Sel et du Vermois. Actuellement la couverture est assurée majoritairement par les moyens de Saint-Nicolas-de-Port, renforcés le cas échéant par ceux de Dombasle (1811 sorties Saint-Nicolas-de-Port – 117 sorties Dombasle-sur-Meurthe). La couverture SUAP est très majoritairement assurée par les personnels en garde à Saint-Nicolas-de-Port. En revanche pour ce qui est de la couverture INC, elle nécessite un renfort par du personnel en astreinte dans 40 % des cas la journée, et 68 % des cas la nuit.

Le POJ en garde est atteint dans 78 % des cas. L'effectif moyen en garde la nuit les WE et JF est de 5.22 agents casernés.

Le secteur étant homogène au niveau répartition des populations, le positionnement géographique du CIS Saint-Nicolas-de-Port entraîne un déséquilibre dans la répartition des délais d'intervention sur zone du côté de Dombasle-sur-Meurthe.

#### Analyses cartographiques isochrones

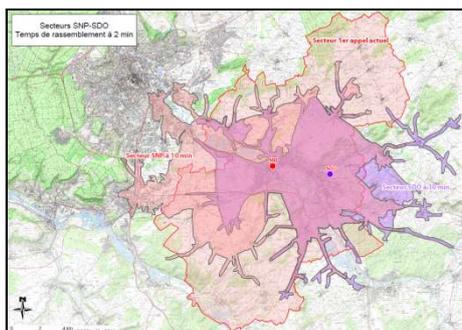
Des analyses de couvertures isochrones ont été réalisées à l'aide d'un logiciel spécialisé dans le SIG. Il s'agit de simuler la qualité de la couverture opérationnelle à partir des unités opérationnelles existantes à partir d'hypothèses de fonctionnement des gardes : garde casernée et/ou garde en astreinte. Les temps de mobilisation des personnels sont pris en compte dans un cas comme dans l'autre. Ils sont arbitrairement fixés à 2 minutes pour une garde casernée et de 8 minutes pour un système de garde en astreinte.

Les délais réellement mesurés lors de l'étude SDACR 2013 étaient de cet ordre pour les VSAV casernés, mais supérieurs pour les départs FPT (solicitation à + de 50 % de personnels d'astreinte pour compléter l'effectif).

Les cartes suivantes correspondent aux 4 hypothèses de fonctionnement possibles des CIS SNP et SDO, à savoir :

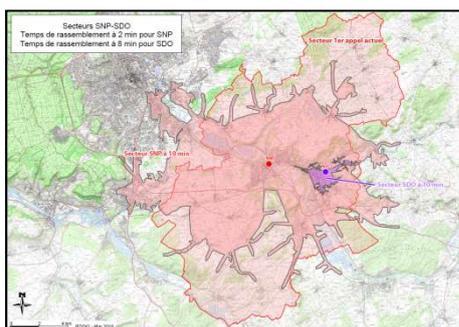
- 2 CIS en garde casernées,
- 1 CIS en garde casernée et l'autre en astreinte (2 cas),
- 2 CIS en astreinte.

#### 2 CIS en garde casernée



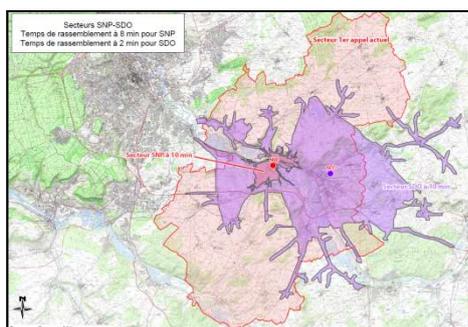
- la couverture opérationnelle à moins de 10 min va des limites de la métropole à l'ouest jusqu'à presque Damelevières à l'est,
- une couverture mutuelle double est assurée pour les 4 communes principales du secteur,
- la couverture des autres communes en périphérie du secteur est fiabilisée et renforcée également.

### CIS SNP en garde casernée et CIS SDO en astreinte



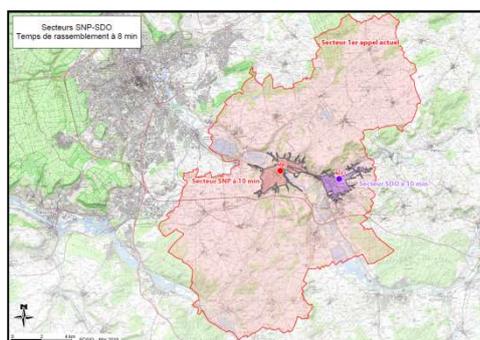
- la couverture opérationnelle à moins de 10 min va des limites de la métropole à l'ouest, mais elle est beaucoup plus limitée à l'Est,
- une couverture mutuelle double est limitée uniquement à Dombasle-sur-Meurthe.

### CIS SDO en garde casernée et CIS SNP en astreinte



- la couverture opérationnelle à moins de 10 min est réduite à l'ouest et s'arrête aux limites de Saint-Nicolas-de-Port. Elle est améliorée à l'est en allant vers Lunéville et Damelevières,
- une couverture mutuelle double est limitée uniquement à Saint-Nicolas-de-Port

### CIS SDO en garde casernée et CIS SNP en astreinte



- la couverture opérationnelle à moins de 10 min est réduite aux 2 seules communes sièges de CIS,
- il n'y a aucune couverture mutuelle satisfaisante.

#### Constats

L'analyse des éléments précédents montre que la solution optimale pour améliorer la couverture opérationnelle de Dombasle est perfectible.

L'affectation des SPP à Dombasle plutôt qu'à Saint Nicolas permettrait de garantir plus facilement le départ FPT et EPA sur Dombasle en journée.



**SDACR\_2020\_023 : Finaliser** la dissociation en deux CIS distincts à SAINT-NICOLAS-DE-PORT et à DOMBASLE-SUR-MEURTHE.

### 3.12.2 Etude spécifique CIS Lenoncourt

<b>Objet</b>	Dans le cadre du projet de construction de la future caserne Nancy « Rives de Meurthe » en remplacement de celles de Nancy-Joffre et Nancy-Tomblaine, il est apparu nécessaire d'étudier la couverture opérationnelle du CPI Lenoncourt, afin de l'optimiser.
--------------	---

Le CPI Lenoncourt assure une couverture opérationnelle de proximité sur les communes de Lenoncourt, Art-sur-Meurthe et Cerville. Les personnels de ce centre sont domiciliés sur ces 3 communes. La suppression du CIS Nancy-Tomblaine vers le CIS Nancy « Rives de Meurthe » va légèrement augmenter le délai d'intervention sur zone sur la partie « Bosserville » et la commune de Cerville. Il est donc important d'optimiser la réponse de proximité assurée par le CPI Lenoncourt en tenant compte des paramètres suivants : implantation du CPI (actuelle et possible) et de la domiciliation des personnels en (caractérisation du barycentre).

#### Eléments statistiques de compréhension

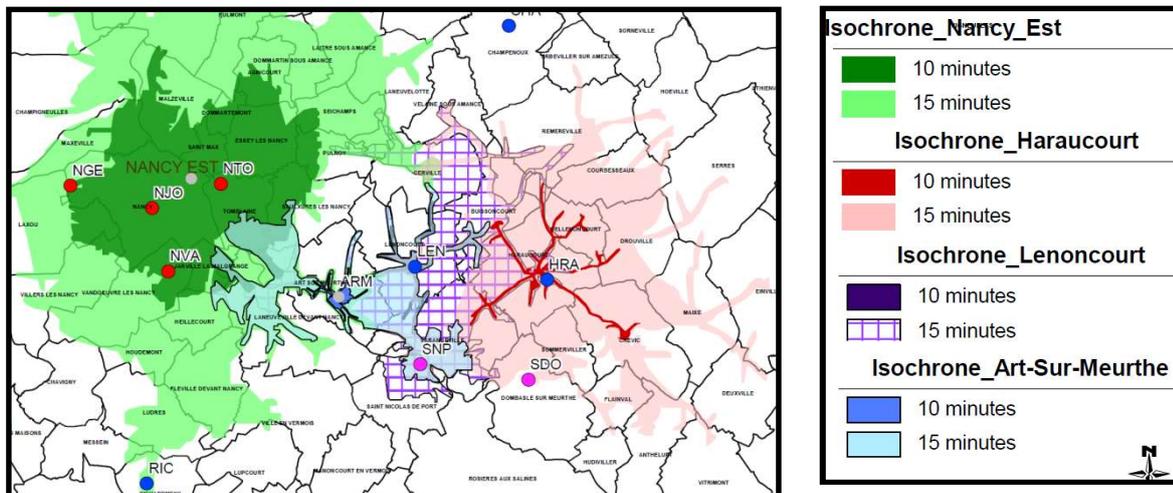
Commune	Seuil SDACR	Nb interventions avec délai d'arrivée sur zone valide	Délai arrivée zone intervention	Nb interventions conformes	% interventions conformes
ART-SUR-MEURTHE	15	80	08:43	75	94 %
CERVILLE	20	21	12:20	20	100 %
LENONCOURT	20	27	09:24	27	100 %

Les délais d'intervention sur zone sont en dessous des objectifs fixés avec une marge relativement importante.

L'activité opérationnelle est presque aux 2 tiers assurée sur la commune d'Art-sur-Meurthe.

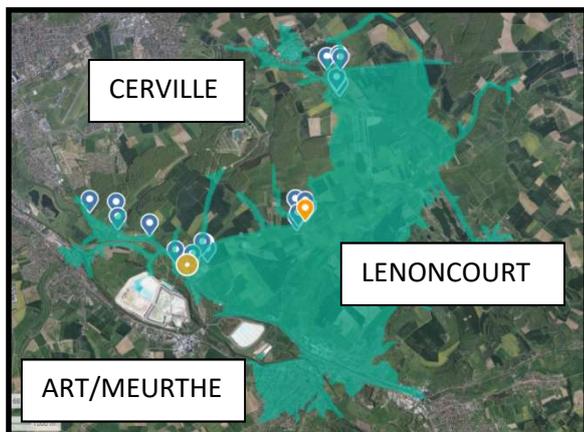
#### Analyses cartographiques isochrones

Couverture opérationnelle future 3 CIS sur la Métropole du Grand Nancy, plus celle possible d'Art-sur-Meurthe.

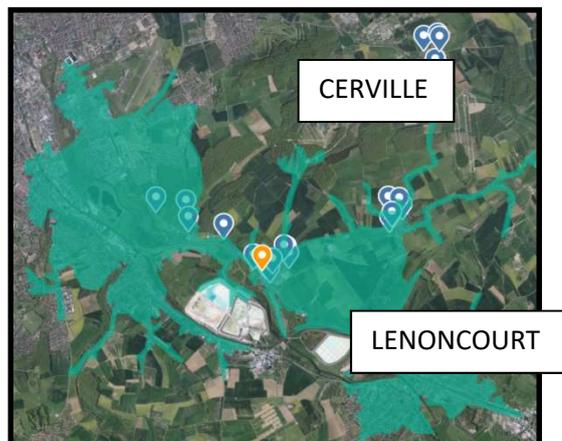


## Cartographie de domiciliation des personnels

Isochrone 8 min pour aller à Lenoncourt

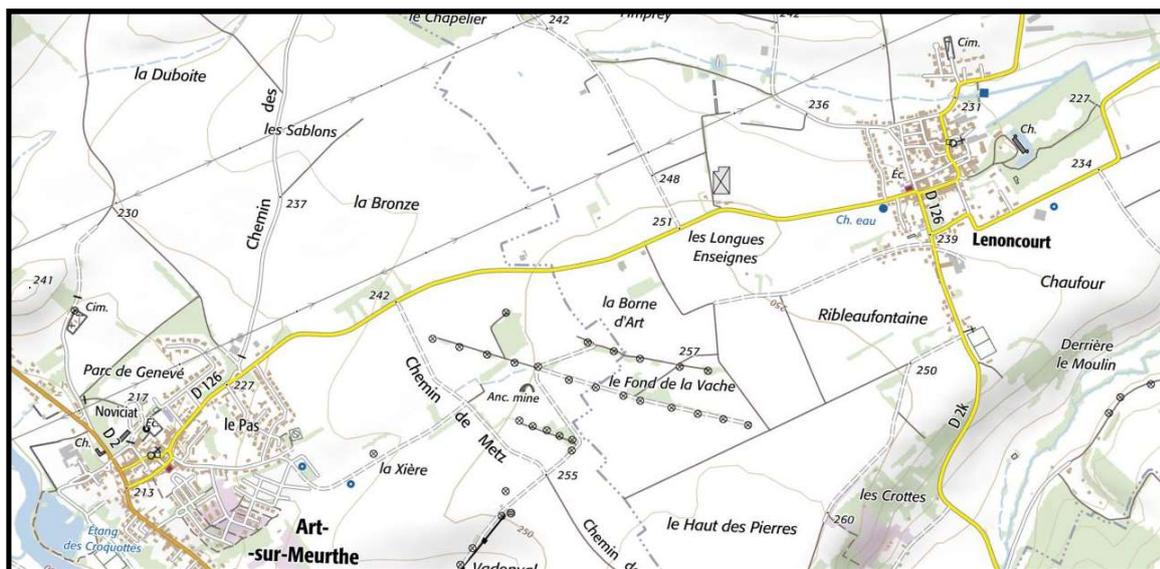


Isochrone 8 min pour aller à Art-sur-Meurthe



Une majorité des personnels du CIS Lenoncourt sont domiciliés sur la commune d'Art-sur-Meurthe. Quel que soit le positionnement du CIS, tous les personnels restent dans les délais de rassemblement de 8 minutes.

## Zone d'implantation à étudier



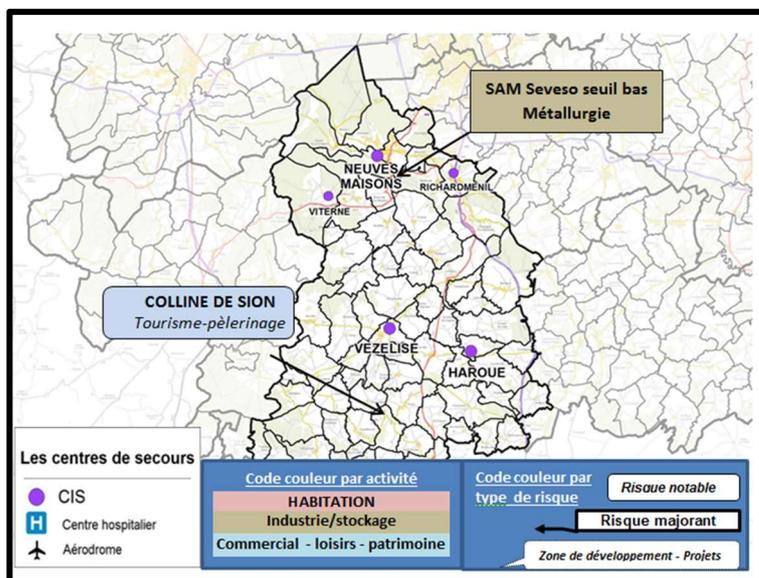
**SDACR\_2020\_024** : Revoir la position du CIS Lenoncourt et déplacer ce CIS en tenant compte de l'éloignement de l'ancien CIS Nancy-Tomblaine dans le cadre du projet NANCY « Rives de Meurthe ».

## Constats

Le positionnement de la caserne à Lenoncourt peut être remis en question car beaucoup d'éléments montrent des avantages à une relocalisation entre Art-sur-Meurthe et Lenoncourt :

1. L'augmentation éventuelle du délai d'intervention sur zone apparaît négligeable pour les 2 autres communes.
2. Les renforts potentiels à l'Est vers le CIS Saint-Nicolas-de-Port, et à l'Ouest vers Nancy seraient plus rapides.

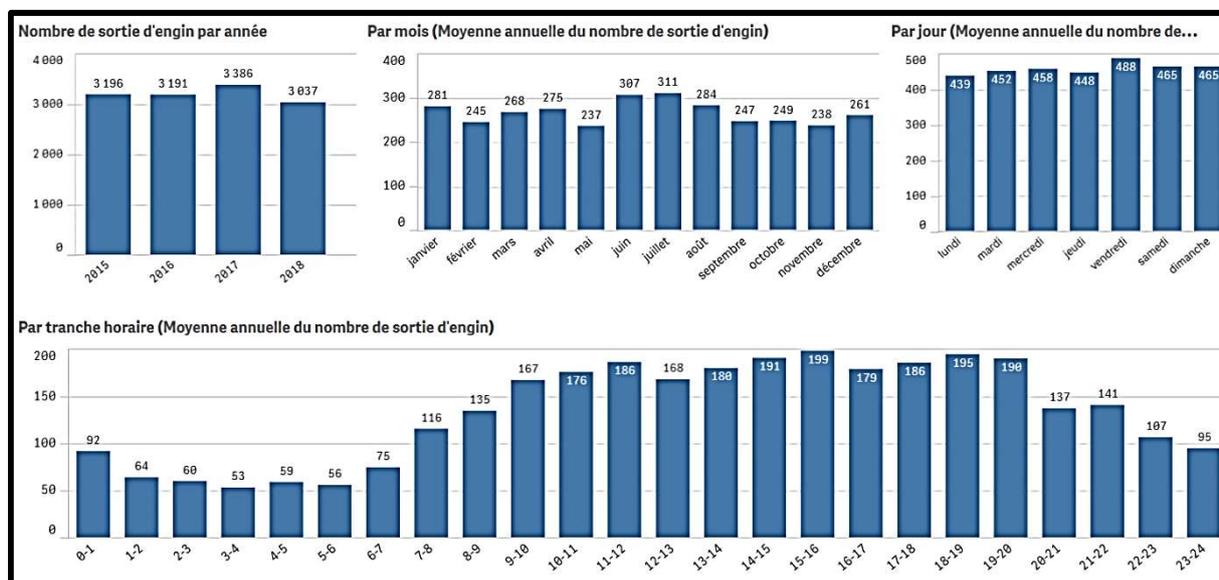
### 3.13 Analyse du bassin de Haroué, Neuves-Maisons, Vézelize, Richardménil et Viterne



Le bassin Haroué, Neuves-Maisons, Vézelize, Richardménil et Viterne est constitué de CIS essentiellement composés de SPV. Seul le CIS de Neuves-Maisons est mixte. Les risques sont essentiellement ruraux et patrimoniaux (Colline de Sion, châteaux de Thorey-Lyautey et Haroué). Le risque industriel est lié à la présence de la cimenterie VICAT à Xeuilley, à l'aciérie SAM à Neuves-Maisons.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
HAROUÉ		1		5464	147,1	0	34	46	227	51	37	+7 %	361
NEUVES MAISONS		1		27715	179,8	14	87	118	1157	97	196	+3 %	1 568
VEZELISE		1		5488	191,8	0	31	27	226	42	37	+1 %	326
RICHARDMENIL			1	-	-	0	25	20	195	10	47	-2 %	272
VITERNE			1	-	-	0	13	4	28	2	6	+66 %	40
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>38667</b>	<b>518.7</b>	<b>14</b>	<b>190</b>	<b>215</b>	<b>1833</b>	<b>202</b>	<b>323</b>		<b>2567</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

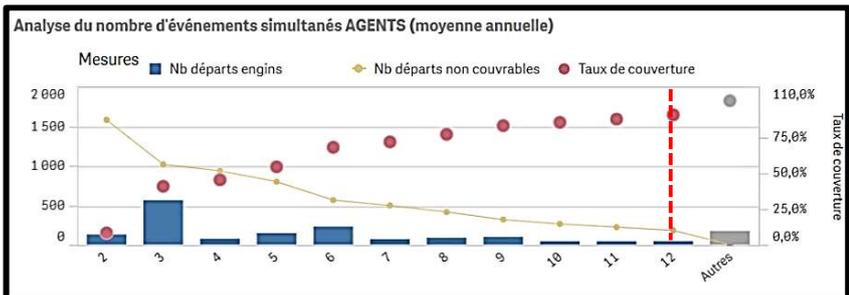




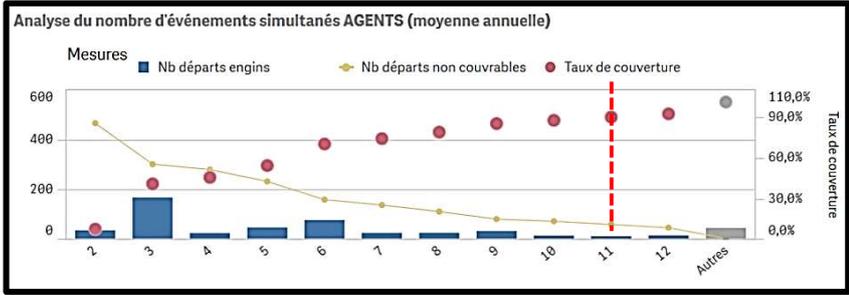
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
HAROUÉ	22.2% (24)	6.3% (4)	2.2% (1)	2.9% (1)	VEZELISE (40)	BAYON (30)
NEUVES MAISONS	3.6% (19)	2.4% (7)	3.9% (9)	2.9% (4)	HAROUÉ (38)	NANCY VANDOEUVRE (47)
VEZELISE	20% (21)	7% (4)	9.5% (4)	4% (1)	NEUVES MAISONS (206)	
RICHARDMENIL	52.6% (122)	26.7% (27)	32.5% (27)	20.9% (9)	NEUVES MAISONS (73)	
VITERNE	73.5% (25)	11.8% (2)	35.3% (6)	25% (1)		

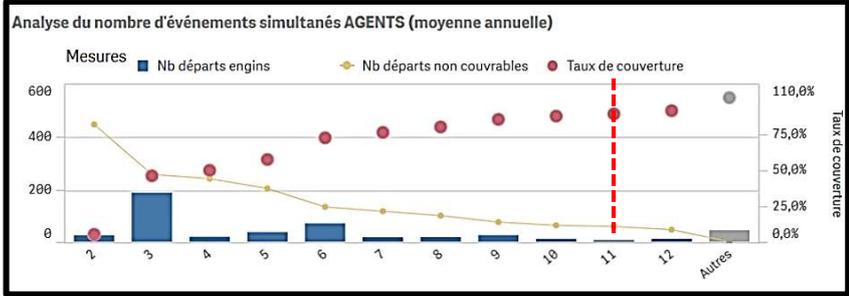
Simultanéités agents et véhicules



Période de 7h00 à 19h00



Période de 19h00 à 23h00



Période de 23h00 à 7h00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
NEUVES MAISONS	8 (73)	8 (23)	6 (31)
VEZELISE	6 (6)	6 (3)	6 (3)
HAROUÉ	6 (11)	6 (10)	6 (7)
RICHARDMENIL	4 (20)	4 (18)	4 (11)
VITERNE	4 (1)	3 (3)	3 (3)
BASSIN	12 (77)	11 (39)	11 (26)

**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (3)	2 (1)	1 (6)	2 (52)	2 (14)	2 (5)	4 (60)	3 (36)	3 (17)

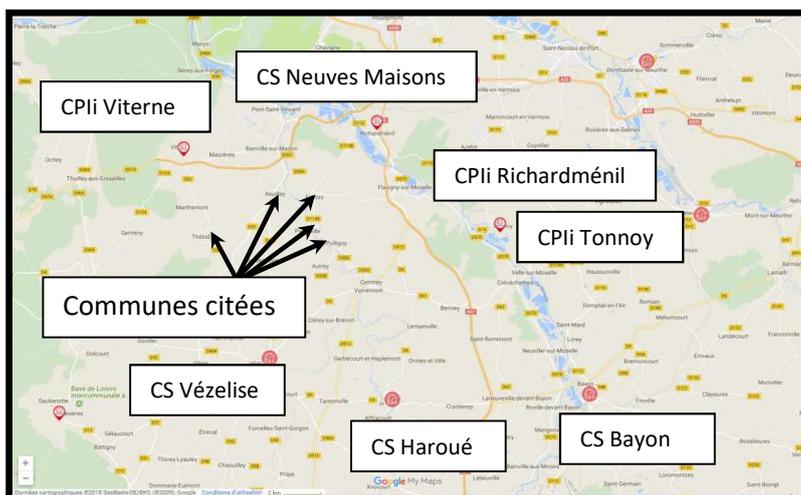
Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
	NEUVES MAISONS	1FPT et 1VSAV	6	6	3	3	3	6
	VEZELISE	1FPT ou 1VSAV				6	6	6
	HAROUÉ	1FPT ou 1VSAV				6	6	6
	RICHARDMENIL	1 réponse de proximité				4	4	4
	VITERNE	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	2 FPT et 2 VSAV		18			
		Soirée	2 FPT et 2 VSAV		18			
		Nuit	1FPT et 2 VSAV		12			

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.13.1 Etude spécifique CIS Frolois

<b>Objet</b>	Analyser l'opportunité de créer un centre d'intervention pour améliorer les délais d'intervention sur zone de 4 communes en plus et près de Frolois : Xeulley, Thélod, Pierreville, et Pulligny
--------------	---

#### Implantation des CIS du secteur.



#### Éléments statistiques de compréhension

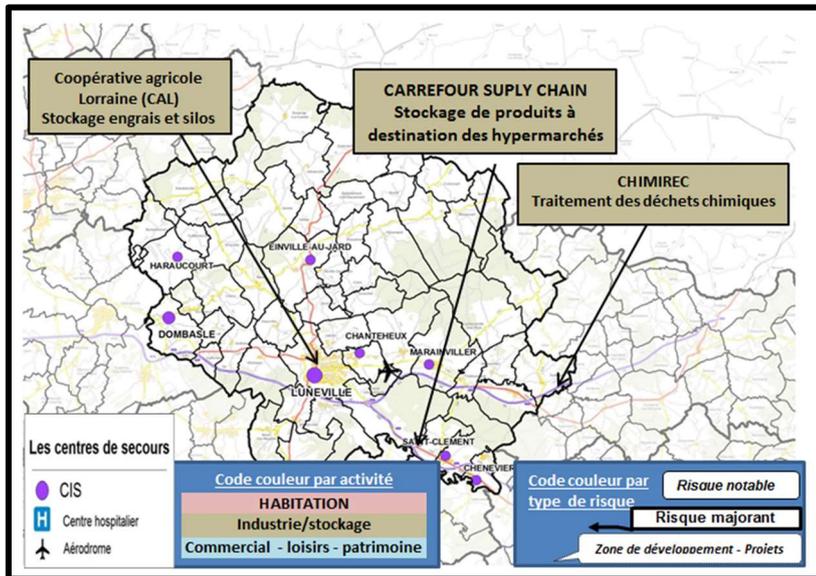
Commune	Seuil SDACR	Nb interventions avec délai d'arrivée sur zone valide	Délai arrivée zone intervention	Nb interventions conformes	% interventions conformes
FROLOIS	20	17	10:12	17	100 %
PIERREVILLE	15	7	10:03	7	100 %
PULLIGNY	15	30	12:09	25	83 %
THELOD	20	5	20:53	3	60 %
XEUILLEY	15	35	09:12	32	91,4 %

<b>Constats</b>	<p>Les délais d'intervention sur zone relevés sont en dessous des seuils pour 4 communes. Celui de la commune de Thélod est légèrement supérieur mais la sollicitation annuelle très faible ne nécessite pas d'action corrective.</p> <p>L'implantation d'un centre d'intervention sur la commune de Frolois n'est pas nécessaire.</p>
-----------------	--



**SDACR\_2020\_025 : Poursuivre** le renforcement des CIS existants dont le taux de substitution est à ce jour trop important.

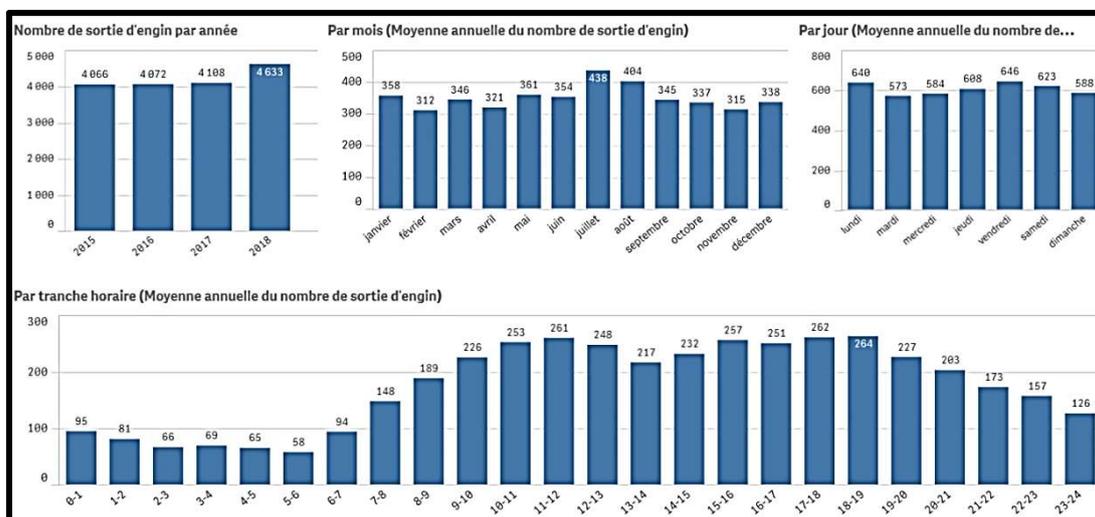
### 3.14 Analyse du bassin de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe, Chanteheux, Chenevières, Einville-au-jard, Marainviller et Saint-Clément



Le bassin de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe, Chanteheux, Chenevières, Einville-au-Jard, Marainviller, Saint-Clément est essentiellement rural. Le CIS Lunéville est mixte, celui de Dombasle-sur-Meurthe est en cours de professionnalisation. Les autres CIS sont exclusivement composés de SPV. Les risques sont très variés : patrimoine (château de Lunéville), industriel (Entrepôts logistiques, Chimirec à Domjevin), routier (RN 4, RN 59 et RD 914), et agricole.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
LUNEVILLE	1			37602	454	33	84	380	2001	251	337	+ 2 %	2 969
DOMBASLE		1						41	111	26	88	+ 45 %	266
CHANTEHEUX			1	-	-	0	19	5	31	4	14	+ 20 %	64
EINVILLE AU JARD			1	-	-	0	25	14	108	10	14	+ 28.8 %	146
HARAUCOURT			1	-	-	0	23	21	56	8	38	-12 %	123
MARAINVILLER			1	-	-	0	15	7	24	3	11	+ 10 %	45
CHENEVIÈRES			1	-	-	0	32	43	43	5	26	+ 9 %	117
SAINT CLEMENT			1	-	-	0	21	13	48	2	18	- 2 %	81
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>37602</b>	<b>454</b>	<b>33</b>	<b>219</b>	<b>524</b>	<b>2422</b>	<b>309</b>	<b>546</b>		<b>3811</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

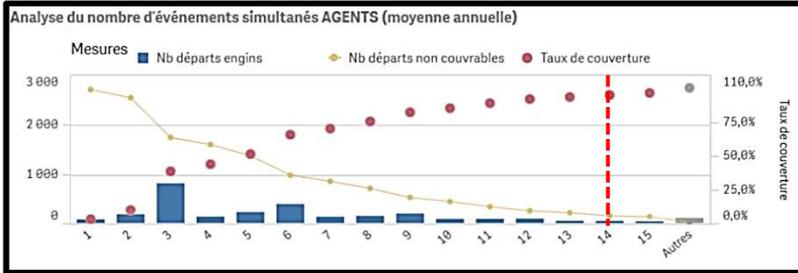




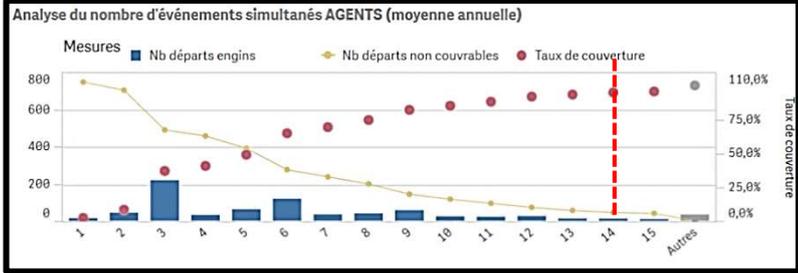
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
LUNEVILLE	1.8% (18)	1.1% (6)	1.1% (4)	0.8% (2)		BLAINVILLE – DAMELEVIÈRES (46)
CHANTEHEUX	56.8% (42)	20% (3)	83.3% (15)	25% (2)	LUNEVILLE (54)	
EINVILLE AU JARD	41.4% (41)	15.4% (6)	6.4% (3)	6.3% (1)	LUNEVILLE (215)	
HARAUCCOURT	10.9% (5)	4% (1)	14.3% (3)	6.3% (1)	LUNEVILLE (50)	SAINTE NICOLAS DE PORT ( 104)
MARAINVILLER	89.8% (44)	31.6% (6)	33.3% (7)	42.9% (3)	LUNEVILLE (122)	
CHENEVIÈRES	0%	0%	0%	0%	LUNEVILLE (43)	BACCARAT (13)
SAINTE CLEMENT	6.5% (2)	10% (2)	0%	14.3% (1)	LUNEVILLE (69)	

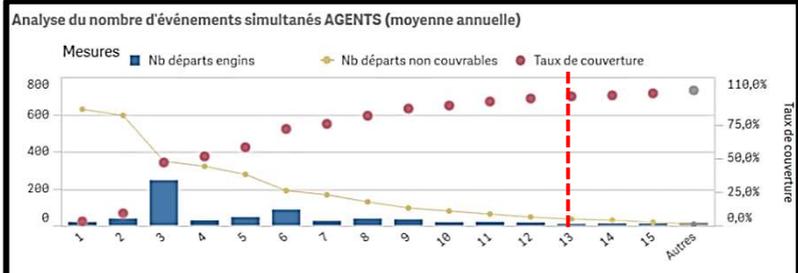
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnel		
	Jour	Soirée	Nuit
LUNEVILLE	12 (114)	12 (22)	9 (46)
EINVILLE AU JARD	5 (1)	5 (1)	5 (1)
CHANTEHEUX	4 (1)	4 (2)	4 (1)
MARAINVILLER	5 (1)	5 (1)	5 (1)
CHENEVIÈRES	6 (2)	6 (1)	6 (1)
DOMBALLE			
SAINTE CLEMENT	5 (7)	4 (8)	4 (9)
HARAUCCOURT	5 (4)	5 (3)	5 (2)
BASSIN	14 (125)	14 (41)	13 (21)

**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VS AV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
2 (3)	2 (3)	2 (1)	2 (57)	2 (11)	2 (3)	4 (98)	4 (31)	3 (32)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels						
		Garde			Astreinte			
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	
LUNEVILLE	1 FPT et 2 VS AV	10	9	7	3	3	3	
EINVILLE AU JARD	1 réponse de proximité				4	4	4	
CHANTEHEUX	1 réponse de proximité				4	4	4	
MARAINVILLER	1 réponse de proximité				4	4	4	
CHENEVIÈRES	1 FPT				6	6	6	
SAINTE CLEMENT	1 réponse de proximité				4	4	4	
DOMBALLE	1 FPT ou 1 VS AV	3	3	0	6	6	6	
HARAUCCOURT	1 réponse de proximité				4	4	4	
Analyse bassin de centre		Jour	2 FPT et 2 VS AV			18		
		Soirée	2 FPT et 2 VS AV			18		
		Nuit	2 FPT et 2 VS AV			18		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.14.1 Etude spécifique CIS Chanteheux

<b>Objet</b>	Analyser l'impact opérationnel du CPli Chanteheux par rapport à son fonctionnement actuel et sa position géographique
--------------	---

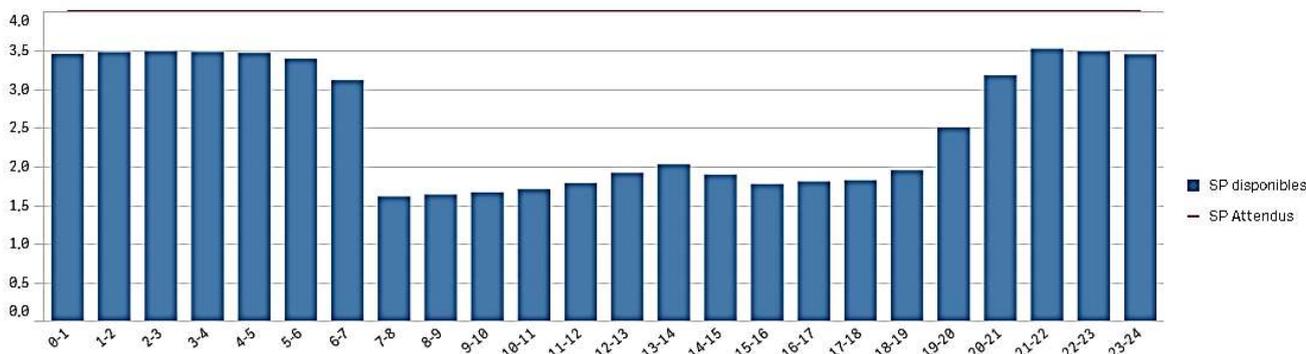
#### Eléments statistiques de compréhension

Commune	Seuil SDACR	Nb interventions avec délai d'arrivée sur zone valide en 2018	Délai arrivée zone intervention	Nb interventions conformes	% interventions conformes
CHANTEHEUX	15	91	08:07	88	97 %

Les autres statistiques concernent le fonctionnement du CIS, à savoir :

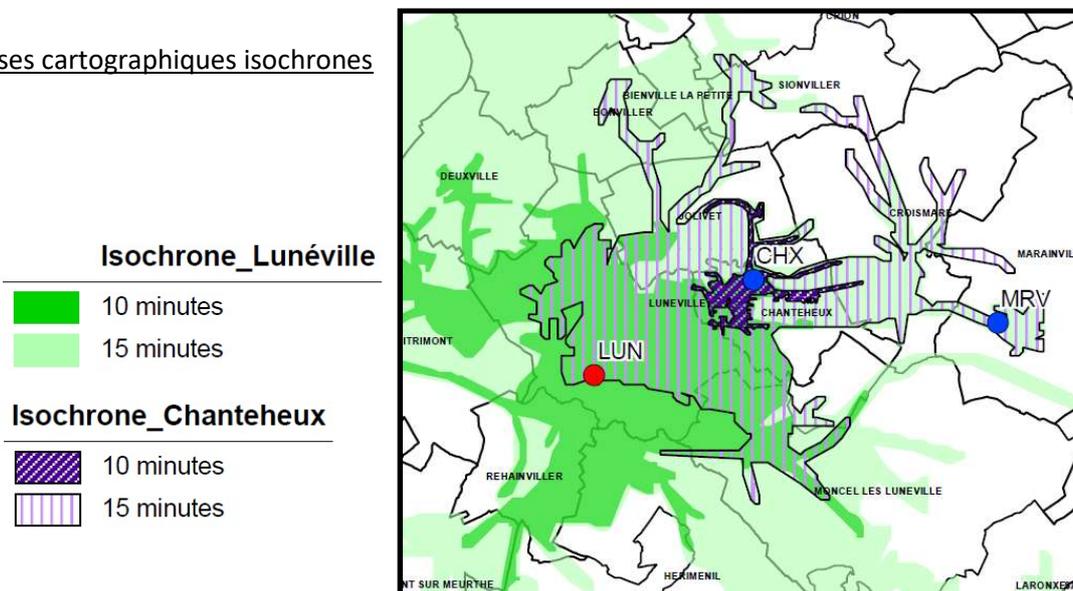
Sur les 91 interventions réalisées sur la commune de Chanteheux, 40 fois le CIS a pu répondre à la sollicitation, ce qui représente un taux de substitution de plus de 50 %.

Au total pour l'année 2018, le CIS a assuré 68 sorties de secours, ce qui signifie que 28 ont été réalisées dans le cadre de renforts sur d'autres opérations de secours.



1. La disponibilité diurne est inférieure à 2 agents. Elle augmente la nuit et varie entre 3 et 4. L'effectif total au 31 décembre 2018 est de 14 SPV. 13 SPV sont domiciliés à Chanteheux, 1 à Lunéville.

#### Analyses cartographiques isochrones





<b>Constats</b>	<p>Le positionnement géographique du CIS Chanteheux est très proche de celui de Lunéville.</p> <p>L'amélioration du délai d'intervention sur zone pour ce type de CIS de proximité est quasi nulle,</p> <p>Les effectifs disponibles en période diurne génèrent un taux de substitution très important,</p> <p>La domiciliation de l'ensemble de l'effectif est compatible avec un rattachement des personnels au CIS Lunéville. Le CPI Chanteheux n'est pas utile et indispensable à la couverture des risques du secteur.</p>
-----------------	---



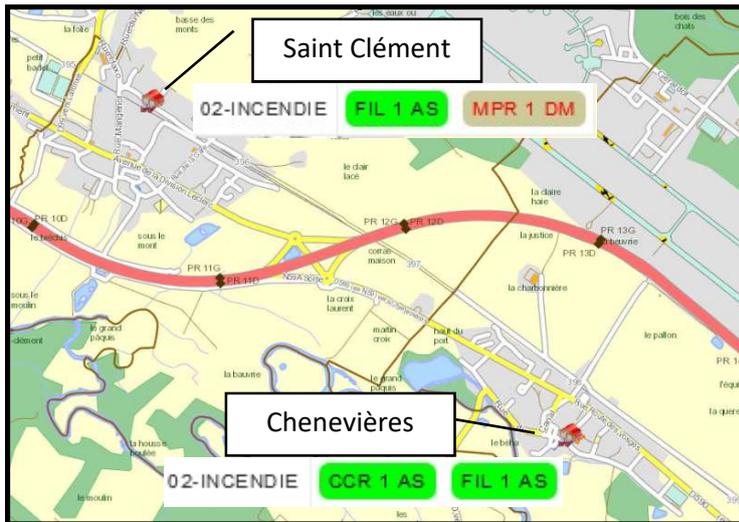
**SDACR\_2020\_026 : Inciter à la fusion** entre le CPI Chanteheux avec le Centre de Lunéville.

### 3.14.2 Etude spécifique CIS Chenevières et Saint-Clément

<b>Objet</b>	Analyser l'activité opérationnelle cumulée du secteur
--------------	---

#### 1. Caractéristiques des CIS

Les CIS SAINT CLEMENT et CHENEVIERES sont positionnés le long de l'ancienne RN 59 à proximité de la nouvelle qui est aujourd'hui en 2X2 voies. Ils sont distants de 3 km.



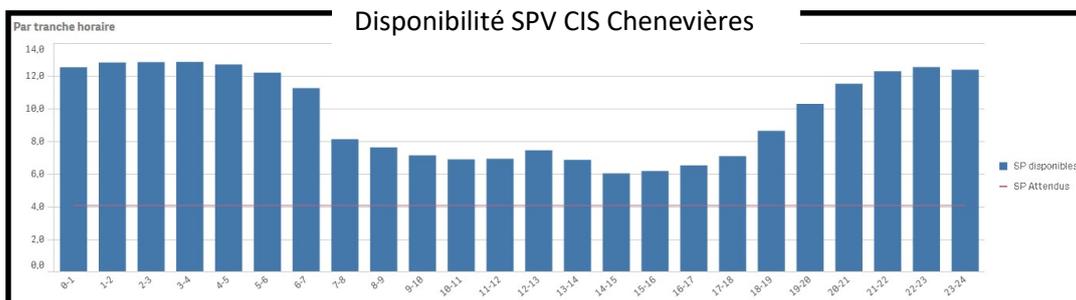
Chaque CIS est doté d'un FIL. Celui de Chenevières est doté d'un CCR.

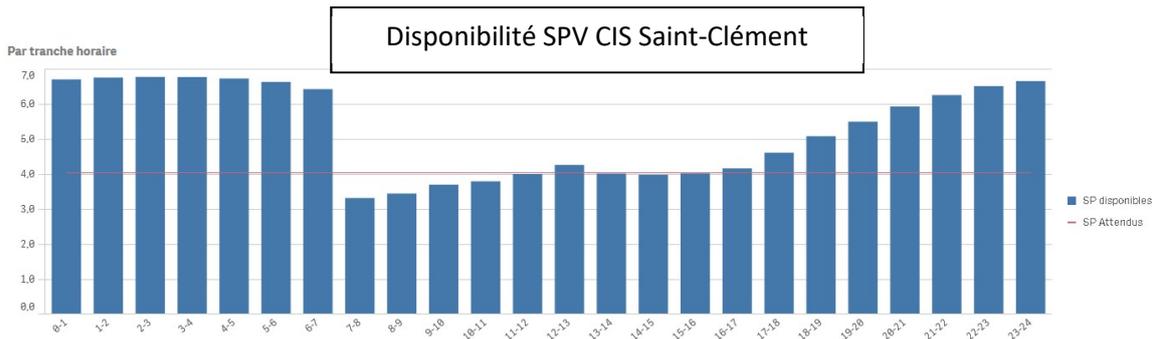
Ils sont donc en capacité d'apporter chacun une réponse de proximité en SAP qui doit systématiquement être complétée par la réponse nominale VSAV définie par le règlement opérationnel. Les VSAV viennent quasi systématiquement du CIS Lunéville, distant de 10 km dans le cas le plus favorable et de 15 pour le plus défavorable.

#### 2. Eléments statistiques de compréhension

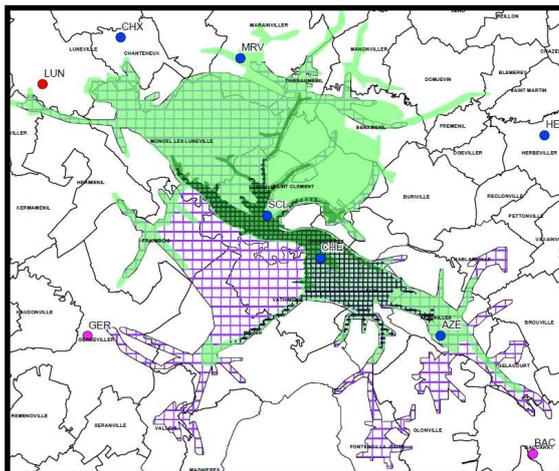
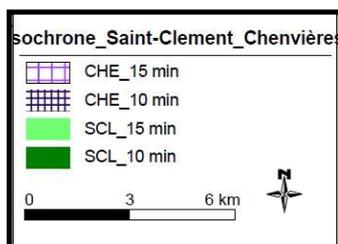
Dans le cas présent, il n'est pas nécessaire d'analyser les délais d'intervention sur zone qui sont très satisfaisants pour les communes concernées sur le secteur, et ce, grâce à la couverture de proximité assurée par les 2 CIS.

CIS	Effectifs 2018	Délai de rassemblement moyen	Nombre de sorties d'engins 2018	Dont SUAP
CHENEVIERES	30	05:32	120	43
SAINT CLEMENT	22	05:38	71	52
TOTAL	52	05:36	191	95





### Cartographies d'analyses isochrones



### Constats

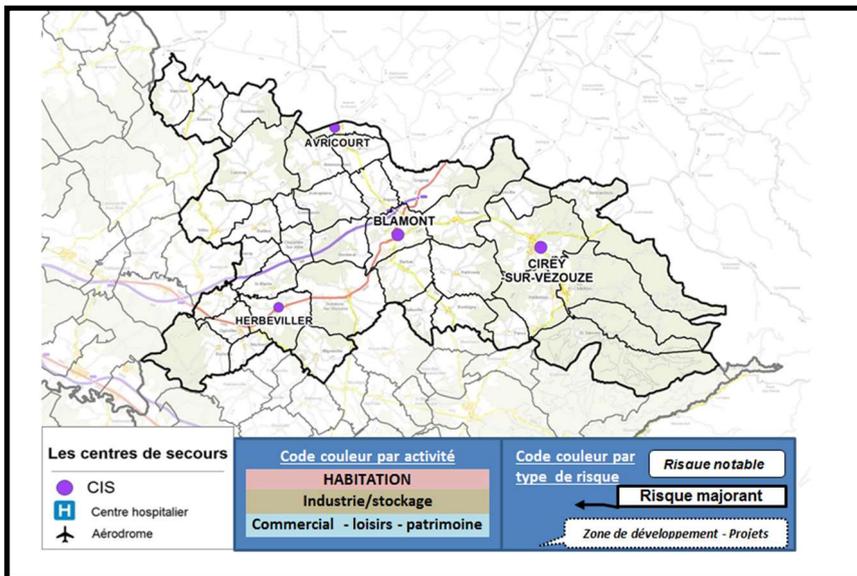
1. La ressource en SPV cumulée totale disponible est importante notamment sur la période diurne (par rapport aux CIS similaires),
2. L'activité opérationnelle cumulée représente presque 200 sorties de secours par an,
3. En cas de dotation d'un VSAV, l'activité projetée de ce dernier serait supérieure à 100 sorties annuelles (activité secteur + rattachement de plusieurs communes au nord + renforts 2ème appel certaines communes de Lunéville et de Baccarat),
4. Les délais de rassemblement des personnels sont inférieurs à la moyenne départementale.



**SDACR\_2020\_027 : Regrouper** les matériels et personnels des CPI Saint-Clément et Chenvières sur un seul CIS. A priori celui de Chenvières semble le plus adapté.

**SDACR\_2020\_028 : Améliorer la couverture opérationnelle VSAV** entre Lunéville et Baccarat (Saint-Clément - Chenvières) en dotant le futur CIS d'un VSAV.

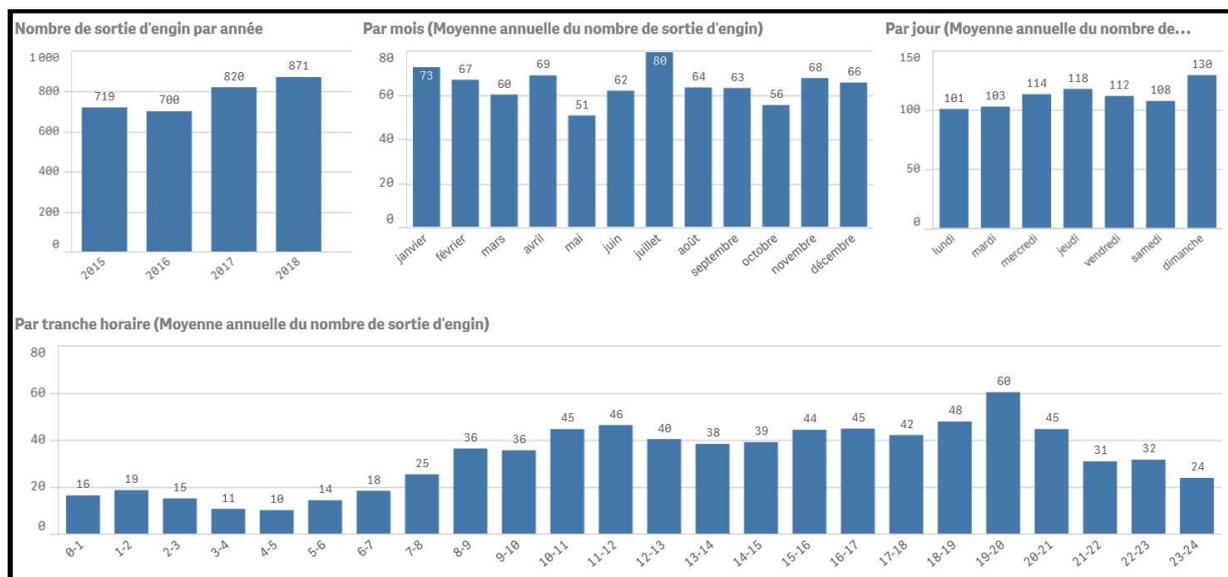
### 3.15 Analyse du bassin de Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Avricourt et Herbéviller



Le bassin de Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Avricourt, Herbéviller est constitué de CIS à composante exclusive SPV. Le secteur est rural. Les risques sont liés aux activités agricoles, à la présence de la RN 4, à l'existence d'un massif composé d'une partie importante de résineux à l'est.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
BLAMONT		1		4656	194,9	0	27	59	224	43	26	+12 %	352
CIREY SUR VEZOUBE		1		3563	109,5	0	22	27	179	24	32	+ 10 %	262
AVRICOURT			1	-	-	0	13	14	36	12	9	+ 6 %	71
HERBEVILLER			1	-	-	0	29	31	69	9	19	+ 20 %	128
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>8219</b>	<b>304,4</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>131</b>	<b>508</b>	<b>88</b>	<b>86</b>		<b>813</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

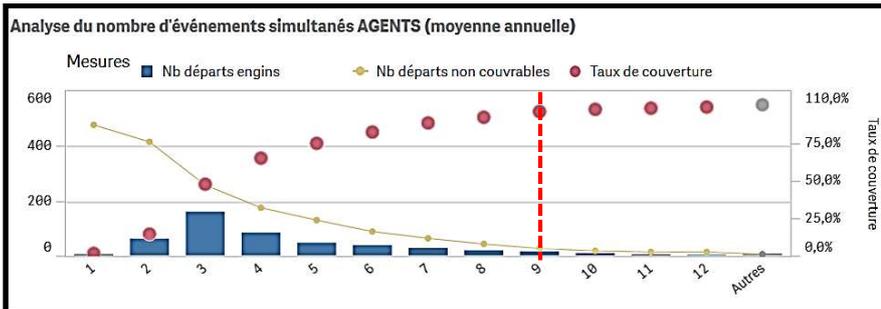




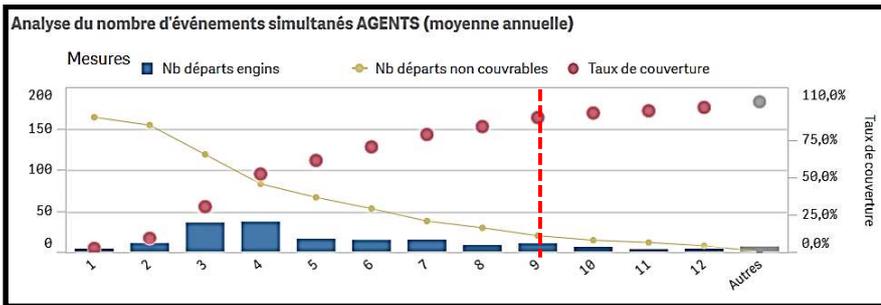
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
BLAMONT	31.5% (23)	5% (2)	0%	18.8% (3)	CIREY SUR VEZOUZE (24)	BADONVILLER (59)
CIREY SUR VEZOUZE	19.2% (24)	6.4% (3)	5.3% (2)	13.6% (3)	BLAMONT (44)	BADONVILLER (104)
AVRICOURT	38.5% (15)	14.3% (3)	27.3% (3)	0%	BLAMONT (52)	BADONVILLER (24)
HERBEVILLER	34.2% (26)	5.4% (2)	26.9% (7)	7.7% (1)	BLAMONT (70)	LUNEVILLE (60)

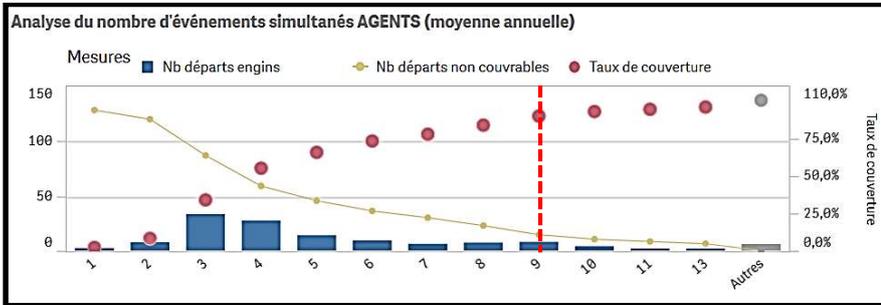
Simultanités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnel		
	Taux de simultanéité d'engagement		
	Jour	Soirée	Nuit
BLAMONT	6 (8)	6 (10)	6 (5)
CIREY SUR VEZOUZE	5 (10)	5 (10)	5 (3)
AVRICOURT	6 (1)	5 (2)	5 (2)
HERBEVILLER	4 (5)	4 (8)	4 (5)
BASSIN	9 (24)	9 (24)	9 (8)

**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Taux de simultanéité			Taux de simultanéité			Taux de simultanéité		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (14)	1 (4)	1 (3)	1 (30)	1 (13)	1 (4)	3 (48)	2 (49)	2 (17)

Analyse CIS	Analyse bassin de centre	Analyse engins*	Analyse personnels					
			Garde			Astreinte		
			Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
	BLAMONT	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	CIREY SUR VEZOUZE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	AVRICOURT	1 réponse de proximité				4	4	4
	HERBEVILLER	1 réponse de proximité				4	4	4
		Jour	1 FPT et 1 VSAV			9		
		Soirée	1 FPT et 1 VSAV			9		
		Nuit	1 FPT et 1 VSAV			9		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.15.1 Etude spécifique CIS Avricourt

<b>Objet</b>	Etudier l'opportunité d'un CIS unique AVRICOURT 54/57
--------------	---

Le scindement de la commune d'AVRICOURT en 2 entités date de 1871, suite à la guerre de 1870. Cette division administrative a été maintenue en 1919 et n'a jamais été remise en question. La limite géographique de la commune est matérialisée par la voir ferrée.

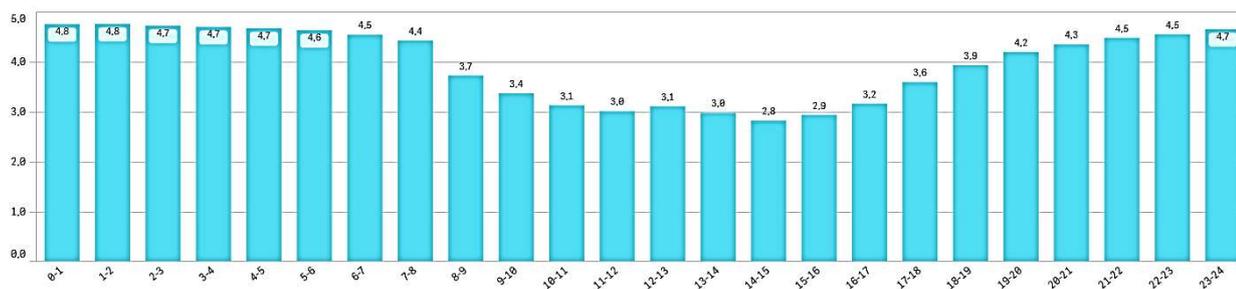
#### 1. Éléments statistiques de compréhension

Commune	Seuil SDACR	Population	Nb d'interventions en 2018	Délai arrivée zone intervention	Nb interventions conformes	% interventions conformes
AMENONCOURT	20	96	5	12:51	4	82 %
AVRICOURT	15	442	20	09:58	15	75 %
GOGNEY	20	65	7	11:45	7	100 %
IGNEY	20	127	5	06:20	5	100 %
LEINTREY	20	136	8	14:18	8	100 %
MOUACOURT	20	76	2	22:07	0	0 %
REMONCOURT	20	39	2	17:54	1	50 %
REPAIX	20	63	8	13:56	7	88 %
VAUCOURT	20	63	1	11:48	1	100 %
XOUSSE	20	113	3	22:46	2	67 %
XURES	20	121	5	18: 54	4	80 %

Les autres statistiques concernent le fonctionnement du CIS, à savoir :

Sur les 66 interventions réalisées sur le secteur du CIS Avricourt, 18 fois le CIS a pu répondre à la sollicitation, ce qui représente un taux de substitution de 28 %.

Par tranche horaire



La disponibilité en journée est de 3 agents et de presque 5 la nuit.

Autres données :

- l'effectif actuel est de 10 agents,
- le CIS est doté de 2 véhicules : 1 FIL et 1 VPR

#### 2. Données CIS Avricourt 57

Le CIS AVRICOURT est composé de 11 SPV. Ils assurent un peu moins de 40 sorties de secours par ans (39 en 2017 et 36 en 2018). Ils disposent d'un VPI.

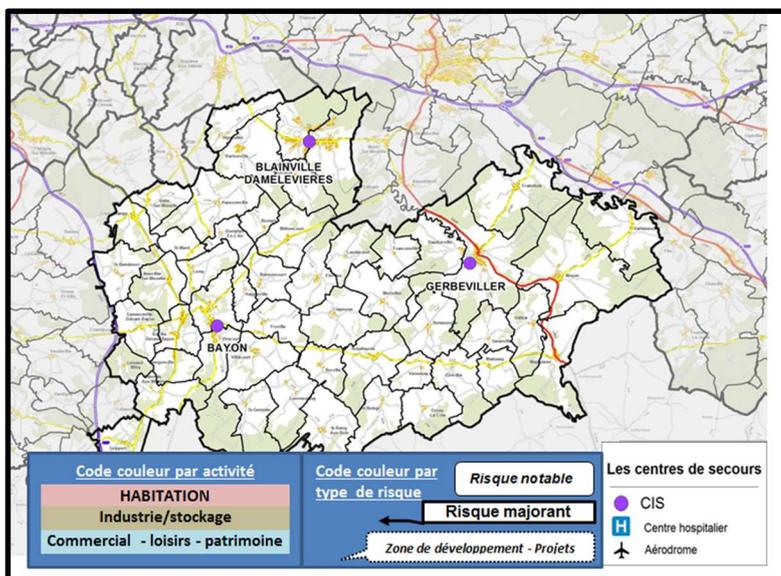


<b>Constats</b>	L'activité opérationnelle cumulée théorique est supérieure à 150 sorties de secours par an. L'effectif serait de près de 20 agents.
-----------------	---



**SDACR\_2020\_029 : Inciter**, avec le SDIS 57, à fusionner le CIS Avricourt 54 avec le CIS Avricourt 57.

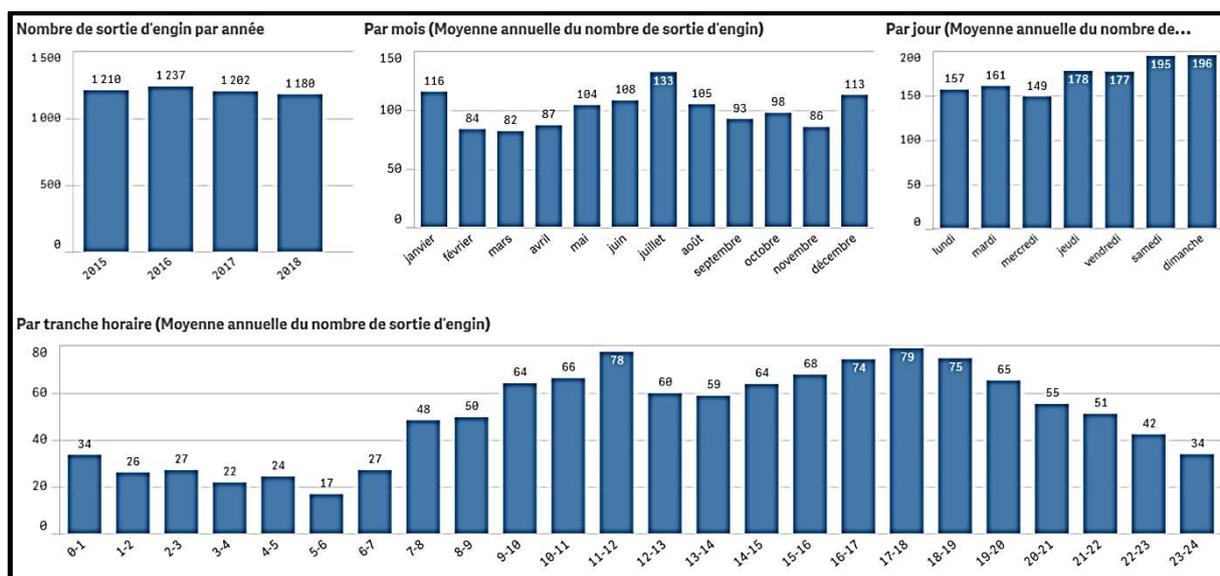
### 3.16 Analyse du bassin de Bayon, Blainville-Damelevières et Gerbéviller



Le bassin de Bayon, Blainville-Damelevières, Gerbéviller est composé de CIS armés par des SVP. Le secteur est agricole. On note un risque routier lié à la RN 57 et la RD 914, et des risques liés aux activités agricoles.

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
BAYON		1		6689	173,7	0	42	39	245	49	41	0 %	374
BLAINVILLE - DAMELEVIERES		1		7609	53,4	0	53	81	294	39	89	+ 2 %	503
GERBEVILLER		1		3653	156	0	26	22	113	15	5	- 4 %	155
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>17951</b>	<b>383,1</b>	<b>0</b>	<b>121</b>	<b>142</b>	<b>652</b>	<b>103</b>	<b>106</b>		<b>1 032</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

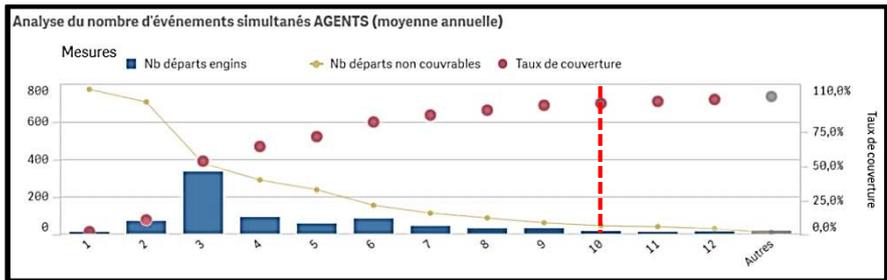




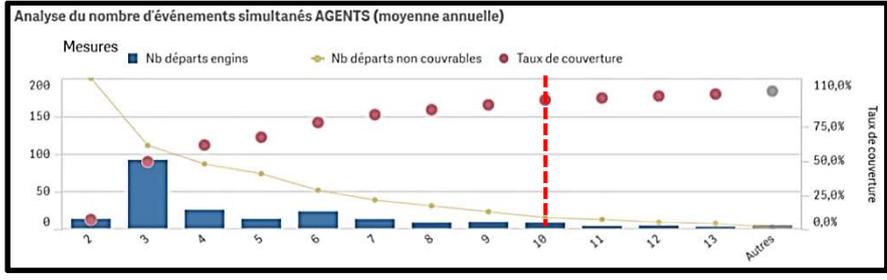
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
BAYON	12.7% (19)	9.3% (4)	10% (7)	9.5% (4)	BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES (29)	LUNEVILLE (40)
BLAINVILLE-DAMELEVIÈRES	6.1% (12)	2.5% (2)	1.4% (1)	2.6% (1)	BAYON (3)	LUNEVILLE (52)
GERBEVILLER	41.3% (31)	0%	6.1% (3)	7.7% (1)	BAYON (7)	LUNEVILLE (64)

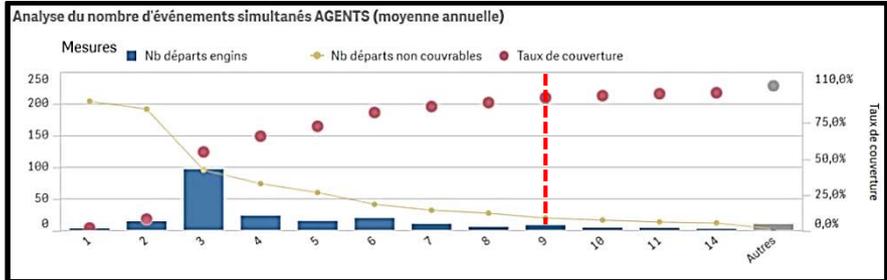
Simultanéités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
GERBEVILLER	6 (4)	6 (2)	6 (1)
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	8 (14)	8 (7)	8 (6)
BAYON	8 (16)	8 (7)	8 (7)
BASSIN	10 (35)	10 (13)	9 (15)

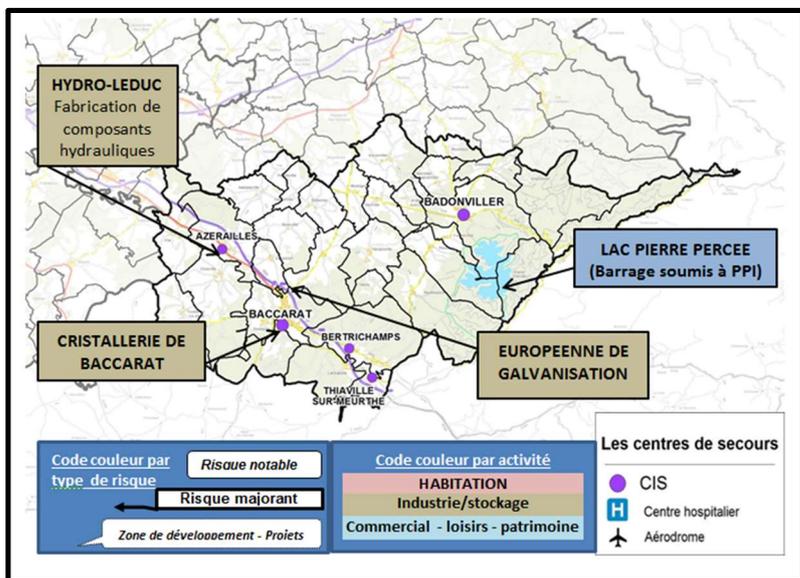
**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (14)	1 (3)	1 (3)	2 (5)	2 (1)	1 (7)	3 (38)	3 (6)	2 (20)

Analyse CIS	Analyse bassin de centre	Analyse engins*	Analyse personnels					
			Garde			Astreinte		
			Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
	GERBEVILLER	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
	BAYON	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
		Jour	1 FPT et 2 VSAV			12		
		Soirée	1 FPT et 2 VSAV			12		
		Nuit	1 FPT et 1 VSAV			9		

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

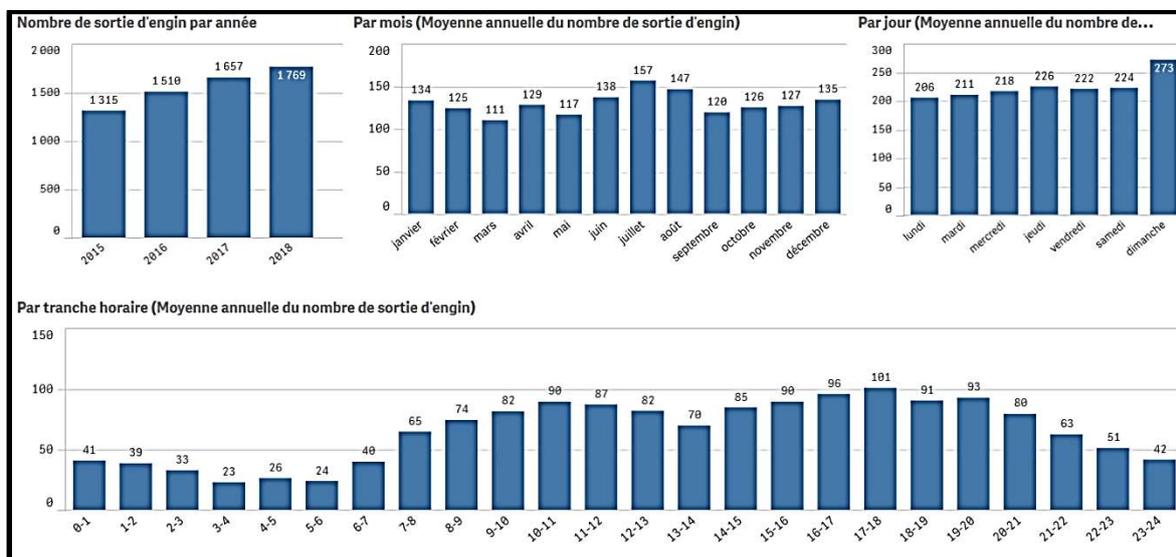
### 3.17 Analyse du bassin de Baccarat, Badonviller, Azerailles, Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe



Le bassin de Baccarat, Badonviller, Azerailles, Bertrichamps, Thiaville-sur-Meurthe est composé de CIS armés par des SPV. Malgré le fait que qu'il soit à vocation rural, on note la présence de risques variés : routier (RN 59, industriel (Cristalleries de Baccarat, hydro-Leduc à Azerailles), mais également ceux liés au barrage de Pierre-Percée (technologique, tourisme).

Centres	CSP	CS	CPII	Pop 1er appel	Superficie (km <sup>2</sup> )	Nbre SPP	Nbre SPV	INC	SUAP	AVP	DIV	Tendance sur 4 ans	TOTAL
BACCARAT		1		9745	169,6	0	30	59	398	59	59	-1 %	575
BADONVILLER		1		3441	144,8	0	26	60	508	77	37	+ 17 %	682
AZERAILLES			1	-	-	0	19	16	43	20	12	+ 6 %	91
BERTRICHAMPS			1	-	-	0	8	3	16	-	13	+ 34 %	32
THIAVILLE SUR MEURTHE			1	-	-	0	18	2	37	2	6	+ 128 %	47
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>13186</b>	<b>314,4</b>	<b>0</b>	<b>101</b>	<b>140</b>	<b>1002</b>	<b>158</b>	<b>127</b>		<b>1427</b>

Nombre de sorties d'engins sur l'ensemble du bassin années 2015 à 2018 (moyenne sur 4 ans)

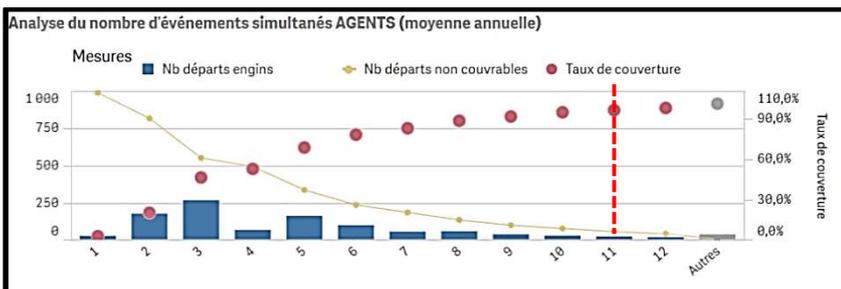




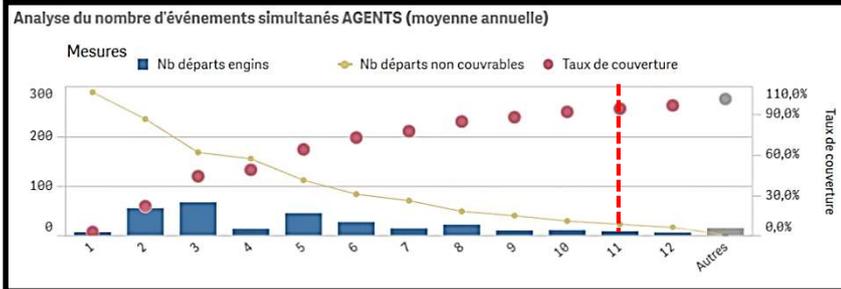
Synthèse substitutions

Centre d'Incendie et de Secours	Taux de substitution				Provenance des substitutions (Nb de fois par an)	
	Semaine		Week end		Bassin	Hors bassin
	Jour	Nuit	Jour	Nuit		
BACCARAT	16.3 % (30)	6.8% (7)	3.1% (2)	0%	BADONVILLER (136)	LUNEVILLE (23)
BADONVILLER	10.2% (11)	2.2% (1)	5.4% (2)	7.7% (2)	BACCARAT (80)	BLAMONT (23)
AZERAILLES	45.9% (17)	8.3% (2)	23.5% (4)	16.7% (2)	BACCARAT (52)	LUNEVILLE (11)
BERTRICHAMPS	97% (32)	31.3% (5)	53.3% (8)	16.7% (1)	BACCARAT (27)	
THIAVILLE SUR MEURTHE	33.3% (3)	0%	20% (1)	0%		

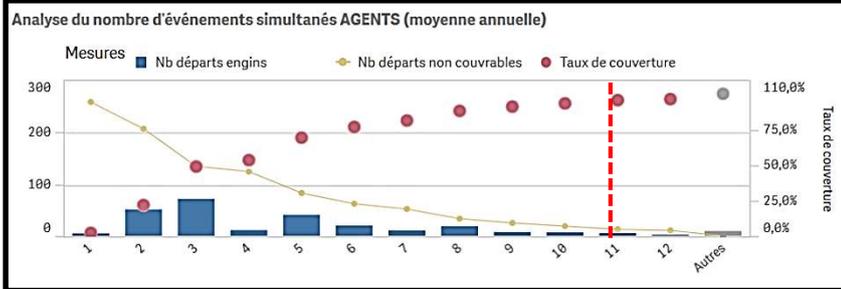
Simultanéités agents et véhicules



Période de 7<sup>h</sup>00 à 19<sup>h</sup>00



Période de 19<sup>h</sup>00 à 23<sup>h</sup>00



Période de 23<sup>h</sup>00 à 7<sup>h</sup>00

**Analyse sur la simultanéité en personnels des CIS et du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Centres d'incendie et de secours	Analyse personnels		
	Jour	Soirée	Nuit
BACCARAT	6 (22)	6 (14)	6 (9)
BADONVILLER	7 (20)	7 (8)	7 (4)
AZERAILLES	5 (4)	5 (1)	5 (1)
BERTRICHAMPS	4 (1)	4 (1)	3 (1)
THIAVILLE SUR MEURTHE	4 (2)	4 (2)	4 (1)
<b>BASSIN</b>	<b>11 (47)</b>	<b>11 (22)</b>	<b>11 (10)</b>

**Analyse sur la simultanéité en engins du bassin de centres**  
Mesure effectuée pour assurer 95% des sorties d'engins

Analyse FPT			Analyse VSAV			Analyse globale		
Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1 (13)	1 (2)	1 (2)	1 (62)	1 (16)	1 (8)	3 (73)	2 (37)	2 (25)

Analyse CIS	Analyse engins*	Analyse personnels					
		Garde			Astreinte		
		Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
BACCARAT	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
BADONVILLER	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
AZERAILLES	1 réponse de proximité				4	4	4
BERTRICHAMPS	1 réponse de proximité				4	4	4
THIAVILLE SUR MEURTHE	1 réponse de proximité				4	4	4
Analyse bassin de centre		Jour	1 FPT et 1 VSAV			9	
		Soirée	1 FPT et 1 VSAV			9	
		Nuit	1 FPT et 1 VSAV			9	

\* L'analyse engins correspond exclusivement à l'analyse de couverture sur la période dimensionnante (jour)

### 3.18 Etude spécifique Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe

<b>Objet</b>	Analyser l'activité opérationnelle cumulée du secteur.
--------------	--

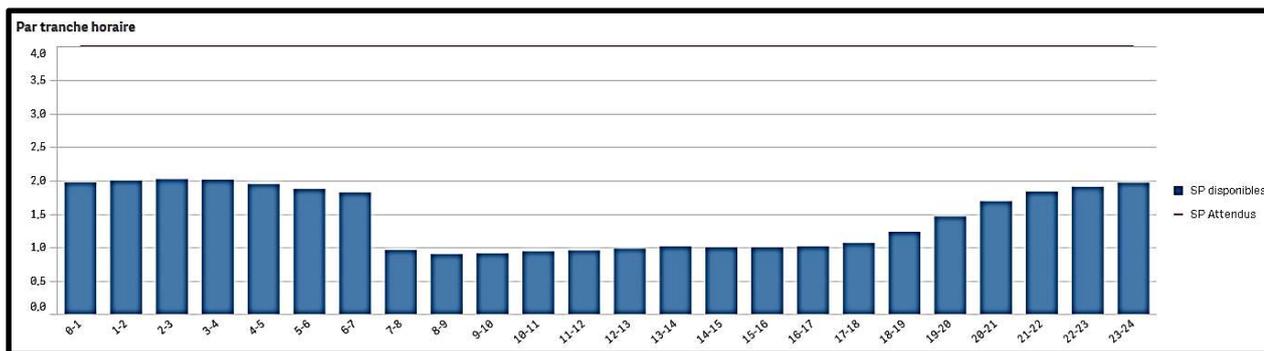
#### Eléments statistiques de compréhension

Commune	Seuil SDACR	Nb de sorties de secours en 2018	Délai arrivée zone intervention	Nb interventions conformes	% interventions conformes
BERTRICHAMPS	15	42	14:55	26	62 %

Les autres statistiques concernent le fonctionnement du CIS, à savoir :

Sur les 42 interventions réalisées sur la commune de Bertrichamps, 17 fois le CIS a pu répondre à la sollicitation, ce qui représente un taux de substitution d'environ 60 %.

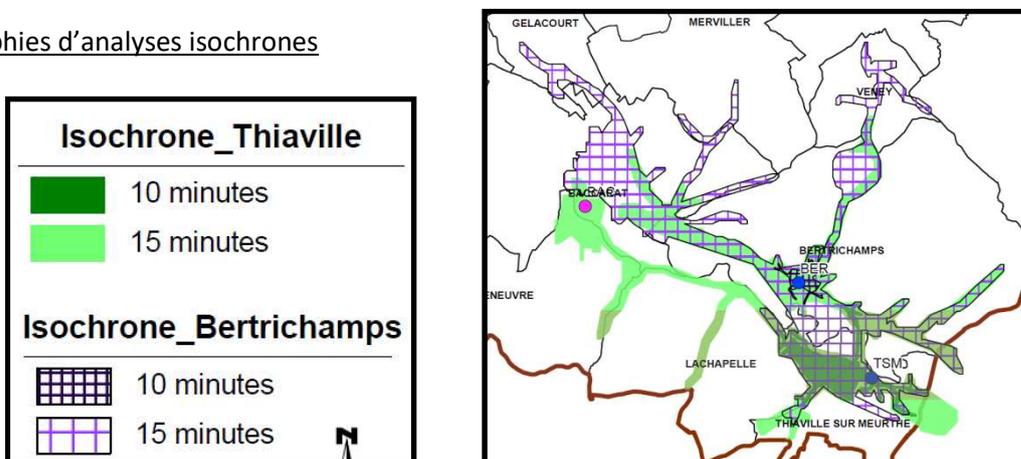
Au total pour l'année 2018, le CIS a assuré 32 sorties de secours, ce qui signifie que 15 ont été réalisées dans le cadre de renforts sur d'autres opérations de secours.



La disponibilité diurne est inférieure à 1 agent. Elle passe la nuit à 2. L'effectif total au 31 décembre 2018 est de 5 SPV.

Le CIS Thiaville-sur-Meurthe est distant de 3km ce qui permet aux personnels de Bertrichamps de rester dans un délai de rassemblement compatible. Il assure environ 50 sorties de secours annuelles. Son effectif est de 15 SPV.

#### Cartographies d'analyses isochrones





<b>Constats</b>	<p>Le positionnement géographique du CIS Bertrichamps est très proche de celui de Thiaville-sur-Meurthe. La zone de couverture opérationnelle se superpose à + de 80%.</p> <p>Les effectifs disponibles en période diurne génèrent un taux de substitution très important.</p> <p>Pour le recrutement de SPV, la commune de Bertrichamps est compatible avec les délais de rassemblement.</p>
-----------------	---



**SDACR\_2020\_030 : Inciter à la fusion** les CIS de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe pour dynamiser la réponse et baisser le taux de substitution sur ce secteur.



## 3.19 Synthèse départementale des effectifs

### 3.19.1 Analyse centres à gardes casernées

Le tableau de synthèse ci-dessous correspond à l'analyse réalisée pour le SDACR précédent (2013-2018).

SDACR et ROD 2013-2018						
	7 h à 19h		19h à 23h		23h à 7h	
	Potentiel OPS		Potentiel OPS		Potentiel OPS	
	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte
LGY	17		14		14	
	10	7	8	6	8	6
BRI	9		9		9	
	6	3	6	3	6	3
PAM	14		11		11	
	8	6	7	4	7	4
TOU	14		11		11	
	8	6	7	4	7	4
NGE	11		10		10	
	11		10		10	
NJO	14		12		12	
	14		12		12	
NTO	11		10		10	
	11		10		10	
NVA	12		10		10	
	12		10		10	
Total NCY	48		42		42	
POM	9		9		9	
	6	3	6	3	6	3
NEM	9		9		9	
	6	3	6	3	6	3
SNP	6		6		6	
	3	3	0	6	0	6
SDO	6		6		6	
	3	3	0	6	0	6
LUN	14		11		11	
	8	6	7	4	7	4
VDO	9		9		9	
	3	6	0	9	0	9
JAR	9		9		9	
	3	6	0	9	0	9
VIL	8		8		8	
		8		8		8
CLB	6		6		6	
	3	3	0	6	0	6
<b>total</b>	<b>178</b>		<b>160</b>		<b>160</b>	
	<b>115</b>	<b>63</b>	<b>89</b>	<b>71</b>	<b>89</b>	<b>71</b>



Le tableau de synthèse ci-dessous correspond à l'analyse technique réalisée à partir de la méthodologie décrite au paragraphe 2.2 pages 170 à 172.

	Propositions POJ Futur Règlement Opérationnel Départemental					
	7 h à 19h		19h à 23h		23h à 7h	
	Potentiel OPS		Potentiel OPS		Potentiel OPS	
	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte
LGY	16		13		12	
	13	3	10	3	9	3
BRI	9		9		9	
	6	3	6	3	3	6
PAM	12		10		10	
	9	3	7	3	7	3
TOU	12		10		10	
	9	3	7	3	7	3
NGE	12		11		10	
	12		11		10	_3_
NJO	14		12		11	
	14		12		11	_3_
NTO	12		11		10	
	12		11		10	_3_
NVA	14		11		11	
	14		11		11	_3_
Total NCY	52		45		42	
POM	10		9		9	
	7	3	6	3	6	3
NEM	9		9		9	
	6	3	6	3	3	6
SNP	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
SDO	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
LUN	13		12		10	
	10	3	9	3	7	3
VDO	9		6		6	
	3	6	3	3	0	6
JAR	9		6		6	
	3	6	3	3	0	6
VIL	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
CLB	6		6		6	
	3	3	0	6	0	6
<b>total</b>	<b>184</b>		<b>162</b>		<b>147</b>	
	<b>130</b>	<b>54</b>	<b>111</b>	<b>51</b>	<b>84</b>	<b>63</b>



Le tableau de synthèse page suivante correspond à l'analyse réalisée à partir de la méthodologie décrite au paragraphe 2.2 pages 170 à 172 **et** en tenant compte des effectifs nécessaires à la réalisation des missions et tâches complémentaires telles que définies en 2013 et anciennement définis comme le « Potentiel Opérationnel Pondéré ». Dans la version présente du SDACR on parle de « **POJ Objectif** ». Il est défini pour les jours ouvrés et pour toutes les nuits.

**Cet effectif ajusté vise à tenir compte de l'ensemble des activités annexes, nécessaires au fonctionnement des CIS et des services (liste non exhaustive) :**

- Réarmement des engins,
- Reconditionnement des personnels et matériels,
- Formation
- Encadrement de formation
- Activités liées à la prévision et à la planification opérationnelle,
- Encadrement,
- Suivi et transfert logistique des matériels,
- Gestion et organisation du fonctionnement inter-centre,
- ...



Propositions POJ Objectifs Jours Ouvrés et toutes Nuits						
7 h à 19h		19h à 23h		23h à 7h		
Potentiel OPS		Potentiel OPS		Potentiel OPS		
Garde	Astreinte	Garde	Astreinte	Garde	Astreinte	
Longwy	19		13		13	
	16	3	10	3	10	3
Briey	10		9		9	
	7	3	6	3	3	6
PAM	14		12		12	
	11	3	9	3	9	3
Toul	14		12		12	
	11	3	9	3	9	3
NGE	15		11		10	
	15		11		10	_3_
NJO	17		12		11	
	17		12		11	_3_
NTO	15		11		10	
	15		11		10	_3_
NVA	17		11		11	
	17		11		11	_3_
Total NCY	64		45		42	
POM	11		9		9	
	8	3	6	3	6	3
NEM	10		9		9	
	7	3	6	3	3	6
SNP	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
SDO	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
LUN	15		12		12	
	12	3	9	3	9	3
VDO	9		6		6	
	3	6	3	3	0	6
JAR	9		6		6	
	3	6	3	3	0	6
VIL	9		9		6	
	3	6	3	6	0	6
CLB	6		6		6	
	3	3	0	6	0	6
<b>total</b>	<b>208</b>		<b>166</b>		<b>154</b>	
	<b>154</b>	<b>54</b>	<b>115</b>	<b>51</b>	<b>91</b>	<b>63</b>



### 3.19.2 Analyse départementale des POJ du futur Règlement Opérationnel Départemental

	Centre	Analyse engins	Analyse personnels					
			Garde			Astreinte		
			Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
1	ALLAMPS VANNES-LE-CHATEL	1 réponse de proximité				4	4	4
2	ARNAVILLE	1 réponse de proximité				4	4	4
3	AUDUN LE ROMAN	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
4	AVRICOURT	1 réponse de proximité				4	4	4
5	AZERAILLES	1 réponse de proximité				4	4	4
6	BACCARAT	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
7	BADONVILLER	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
8	BAYON	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
9	BERTRICHAMPS	1 réponse de proximité				4	4	4
10	BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
11	BLAMONT	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
12	BLENOD LES TOUL	1 réponse de proximité				4	4	4
13	BRIEY	1 FPT et 1 VSAV	6	6	3	3	6	6
14	BULLIGNY	1 réponse de proximité				4	4	4
15	CHAMBLEY BUSSIÈRES	1 réponse de proximité				4	4	4
16	CHAMPENOUX	1 réponse de proximité				4	4	4
17	CHANTEHEUX	1 réponse de proximité				4	4	4
18	CHARENCEY VEZIN	1 réponse de proximité				4	4	4
19	CHENEVIÈRES	1 FPT				6	6	6
20	CIREY SUR VEZOUZE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
21	COLOMBEY LES BELLES	1 FPT ou 1 VSAV	3			3	6	6
22	COTES EN HAYE	1 réponse de proximité				4	4	4
24	DIEULOUARD	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
25	DOMBASLE	1 FPT ou 1 VSAV	3	3		6	6	6
26	EINVILLE AU JARD	1 réponse de proximité				4	4	4
27	ESSEY ET MAIZERAIS	1 réponse de proximité				4	4	4
28	FAVIÈRES	1 réponse de proximité				4	4	4
29	GERBEVILLER	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
30	HARAU COURT	1 réponse de proximité				4	4	4
31	HAROUÉ	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
32	HATRIZE	1 réponse de proximité				4	4	4
33	HERBEVILLER	1 réponse de proximité				4	4	4
34	HUSSIGNY GODBRANGE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
35	JARNY	1 FPT ou 1 VSAV	3	3		6	3	6
36	LENONCOURT	1 réponse de proximité				4	4	4
37	LONGUYON	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
38	LONGWY	1 FPT et 2 VSAV	13	10	9	3	3	3
39	LUNEVILLE	1 FPT et 2 VSAV	10	9	7	3	3	3
40	MANCIEULLES	1 réponse de proximité				4	4	4
41	MARAINVILLER	1 réponse de proximité				4	4	4
42	MARS LA TOUR	1 réponse de proximité				4	4	4
43	MOINEVILLE VALLEROY	1 réponse de proximité				4	4	4
44	MONT BONVILLERS	1 réponse de proximité				4	4	4
45	NANCY GENTILLY	1 FPT et 2 VSAV	12	11	10			3
46	NANCY JOFFRE	1 FPT et 2 VSAV	14	12	11			3
47	NANCY TOMBLAINE	1 FPT et 2 VSAV	12	11	10			3
48	NANCY VANDOEUVRE	1 FPT et 2 VSAV	14	11	11			3
49	NEUVES MAISONS	1 FPT et 1 VSAV	6	6	3	3	6	6
50	NORROY LE SEC	1 réponse de proximité				4	4	4
51	PAGNY SUR MOSELLE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
52	PIENNES	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
53	PIERREPONT	1 réponse de proximité				4	4	4
54	POMPEY	1 FPT ou 1 VSAV	7	6	6	3	3	3
55	PONT A MOUSSON	1 FPT et 2 VSAV	9	7	7	3	3	3
56	RICHARDMENIL	1 réponse de proximité				4	4	4
57	SAINT CLEMENT	1 réponse de proximité				4	4	4
58	SAINT NICOLAS DE PORT	1 FPT ou 1 VSAV	3	3		6	6	6
59	THIAUCOURT REGNEVILLE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
60	THIAVILLE SUR MEURTHE	1 réponse de proximité				4	4	4
61	TONNOY	1 réponse de proximité				4	4	4
62	TOUL	1 FPT et 2 VSAV	9	7	7	3	3	3
63	TRIEUX-TUCQUEGNIÈUX	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
64	URUFFE	1 réponse de proximité				4	4	4
65	VAL DE L'ORNE	1 FPT ou 1 VSAV	3	3		6	3	6
66	VAL DE SEILLE	1 VSAV				6	6	6
67	VEZELISE	1 FPT ou 1 VSAV				6	6	6
68	VILLERUPT	1 FPT ou 1 VSAV	3	3		6	6	6
69	VITERNE	1 réponse de proximité				4	4	4
70	VIVIERS SUR CHIERS	1 réponse de proximité				4	4	4
			Garde			Astreinte		
			Jour	Soirée	Nuit	Jour	Soirée	Nuit
			130	111	84	300	303	309



### 3.19.3 Couverture opérationnelle pour la chaîne de commandement

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, à compter de la mise en œuvre du nouveau système de gestion opérationnelle (SGO), afin d'assurer une couverture opérationnelle du risque courant, un découpage géographique du département a été réalisé de manière à ce que chaque agent de garde ou d'astreinte puisse couvrir 90 % de la population du secteur dont il a la charge.

Ainsi, la couverture opérationnelle quotidienne du risque courant sur le département est assurée par la chaîne de commandement décrite ci-après :

- ▶ Le DDSIS ou son adjoint assurant la permanence du corps départemental.
- ▶ 1 à 2 officiers, **chefs de site (CdS)**, en astreinte, qui couvrent l'ensemble du département afin d'assurer la coordination, le commandement opérationnel et permettre d'armer un poste de commandement (PCS, PCO, COD ...).
- ▶ 1 officier de la **chefferie santé** d'astreinte, qui assure le conseil technique à tous niveaux du commandement opérationnel.
- ▶ 4 à 5 officiers, **chefs de colonne (CdC)**, en astreinte, répartis sur le territoire départemental et pour le fonctionnement du CODIS :
  - Secteur de Pays-haut
  - Secteur de Pont-à-Mousson / Toul
  - Secteur de Nancy
  - Secteur de Lunéville
  - Chef de colonne CODIS - chef du CODIS
- ▶ 8 à 10 officiers, **chefs de groupe (CdG)**, mobilisables, en astreinte, répartis sur chaque secteur :
  - Secteur de Longwy
  - Secteur de Briey
  - Secteur de Pont-à-Mousson
  - Secteur de Toul
  - Secteur Nancy-Gentilly, Pompey \*
  - Secteur Nancy Joffre, Tomblaine, Saint Nicolas et Dombasle \*
  - Secteur Nancy-Vandœuvre et Neuves-Maisons \*
  - Secteur Vézelize, Haroué
  - Secteur de Lunéville
  - Secteur Est Lunévillois (Badonviller, Baccarat, Blâmont, Cirey-sur-Vezouse)
- ▶ 1 à 3 officiers santé, en astreinte, qui couvrent l'ensemble du département.

En fonction du type d'évènement, de sa durée, de la typologie des actions, la participation du SDIS à l'activation du COD est assurée par des officiers occupant à minima l'emploi de chef de colonne.



Le descriptif de chaque fonction opérationnelle est mentionné ci-après.

a. La permanence du corps départemental

Il s'agit du chef de corps et chef de corps adjoint, DDSIS et DDASIS.

b. Le chef de site (CdS)

Il contrôle la couverture opérationnelle sur l'ensemble du département.

Quotidiennement, le département dispose de 1 ou 2 chefs de site en position d'astreinte.

Un chef de site assure la coordination et le commandement opérationnel, le second permet d'armer un poste de commandement (PCS, PCO, COD ...).

La fonction est tenue par des officiers du grade de lieutenant-colonel, titulaires des unités de valeurs de formation exigées pour occuper l'emploi opérationnel de chef de site et retenus sur la liste départementale d'aptitude définie par le chef de corps.

Ils doivent couvrir **90 % de la population du département en 60 minutes**.

c. Le chef de colonne (CdC)

Les officiers qui tiennent l'emploi de chef de colonne sont rattachés sur le plan opérationnel à un secteur géographique, le groupement territorial, pour lequel ils assurent des astreintes.

Quotidiennement, le département dispose de 3 à 4 chefs de colonne en territoires en position d'astreinte. Ces officiers assurent la fonction d'officier sécurité sur les autres groupements.

Il s'agit d'officiers par secteur, du grade minimum de capitaine, titulaires des unités de valeurs de formation exigées pour occuper l'emploi opérationnel de chef de colonne et retenus sur la liste départementale de désignation des COS définie par le chef de corps.

Ils doivent couvrir **90 % de la population du secteur dont ils ont la charge en 40 minutes**.

d. Le chef de colonne CODIS (chef CODIS)

Un chef de colonne CODIS assure une astreinte afin d'activer et animer-la salle d'évitement de crise du CODIS.

Il s'agit d'officiers du grade minimum de capitaine titulaires des unités de valeurs de formation exigées pour occuper l'emploi opérationnel de chef de colonne et retenus sur la liste départementale de désignation des COS définie par le chef de corps départemental.

La fonction de chef du CODIS est occupée prioritairement par des officiers répondant à deux critères :

- Affectés à l'état-major ;
- En capacité de rejoindre le CODIS dans un délai inférieur ou égal à 30 min.

e. Le chef de SALLE CODIS

Il est responsable du suivi de l'activité opérationnelle du CODIS qui constitue l'outil de supervision du DDSIS.

Il s'agit d'officiers du grade minimum de lieutenant, titulaires des unités de valeurs de formation exigées pour occuper l'emploi opérationnel de chef de salle et retenus sur la liste départementale de désignation des COS définie par le chef de corps. Il assure un état de veille de l'activité opérationnelle du SDIS 54 en régime de garde postée. Il assure l'animation du CODIS, l'information de la chaîne de commandement et des autorités.

Il occupe les fonctions d'officier moyens en cellule d'évitement de crise du CODIS.



f. Le chef de groupe (CdG)

8 à 10 chefs de groupe assurent quotidiennement selon les secteurs géographiques la permanence opérationnelle.

Il s'agit d'officiers du grade minimum de lieutenant, titulaires des unités de valeurs de formation exigées pour occuper l'emploi opérationnel de chef de groupe et retenus sur la liste départementale de désignation des COS définie par le chef de corps. Les capitaines, chefs de centre à Briey, Pont-à-Mousson, Toul et Lunéville n'assurent pas ce niveau d'astreinte (chef de colonne exclusif).

Ils doivent couvrir **90 % de la population du secteur dont ils ont la charge en 20 minutes**.

Un chef de groupe assure la fonction d'officier renseignement au CODIS. L'astreinte est répartie parmi les chefs de groupes d'astreinte résidant à moins de trente minutes du site de Kléber, siège du CODIS.

g. L'officier de liaison

Afin de faciliter le travail interservices, un officier de liaison pourra être engagé sur le terrain ou dans un autre centre opérationnel, conformément à une doctrine opérationnelle ou plan ou sur décision du chef de site.

h. Le SSSM

Les personnels d'astreinte du SSSM, quel que soit leur statut, concourent à l'exercice des missions opérationnelles suivantes :

- ▶ **Conseil technique du COS sur le terrain** : notamment présence d'un officier du SSSM auprès du COS lors de l'activation d'un PC si nécessaire ;
- ▶ Conseil technique au sein du CODIS ;
- ▶ Mission opérationnelle partagée avec les autres acteurs du secours : la participation à l'aide médicale urgente ;
- ▶ Mission de soutien sanitaire opérationnel (SSO), activée sur les opérations définies par instruction, avec un personnel du SSSM, en appui de l'officier sécurité.

L'officier de la chefferie santé d'astreinte coordonne les actions des membres du SSSM, sous l'autorité de l'officier de garde départemental. Il assure l'astreinte depuis tous points du département.

En intervention, les personnels du SSSM sont placés sous l'autorité du COS, pour ce qui est de la conduite de l'intervention et de toutes actions ne relevant pas d'un acte médical ou paramédical.



### 3.19.4 La coordination opérationnelle assurée par le CTA/CODIS

Le CTA du SDIS de Meurthe-et-Moselle traite entre 6 et 25 appels par heure comme l'a mis en évidence l'analyse statistique du chapitre 3. Il apparaît incontestable que la qualité de la réponse opérationnelle repose avant tout sur la qualité du traitement de l'alerte. Il doit être réalisé dans les délais les plus brefs, afin de réduire au niveau le plus bas le délai d'engagement des moyens de secours et le nombre d'appels « perdus » (c'est-à-dire lorsque l'appelant raccroche après plusieurs sonneries).

Au-delà de tous les aspects techniques qui peuvent faciliter le travail de traitement de l'appel, l'élément principal reste l'opérateur (OTAU) et l'adéquation des effectifs au besoin de la sollicitation téléphonique. En effet, plusieurs facteurs viennent augmenter le travail des opérateurs, comme la prise en compte du numéro d'appel d'urgence européen « 112 » générant davantage d'appels d'assistance que d'urgence, l'utilisation des nouvelles technologies (téléphones portables), l'augmentation de l'activité opérationnelle, et l'augmentation du travail interservices « SAMU ». On notera également l'augmentation ponctuelle des appels suite à un événement météorologique ou une situation de crise.

L'analyse réalisée en 2012 lors du changement de régime de travail (passage de 24 en 12h) et dans le SDACR de 2013 a mis en évidence la nécessité d'adapter les effectifs de la plateforme d'appel pour répondre au mieux à la sollicitation.

Le seuil minimum d'opérateurs en salle a été fixé à 2 pour des raisons de sécurité. L'effectif total de la garde peut être sollicité simultanément pour faire face un afflux importants d'appels. Il est possible également de solliciter des opérateurs en renfort pour des événements durables en termes d'activité. C'est le cas lors des événements météo.

La garde est composée de personnels assurant les fonctions suivantes : Chef de salle, Adjoint, Opérateur de Traitement des Appels d'Urgence et Opérateur de Coordination Opérationnelle. Pour assurer un service quotidien, hors journée particulières (nouvel an, fête de la musique...), les effectifs ont été calibrés conformément au tableau ci-dessous.

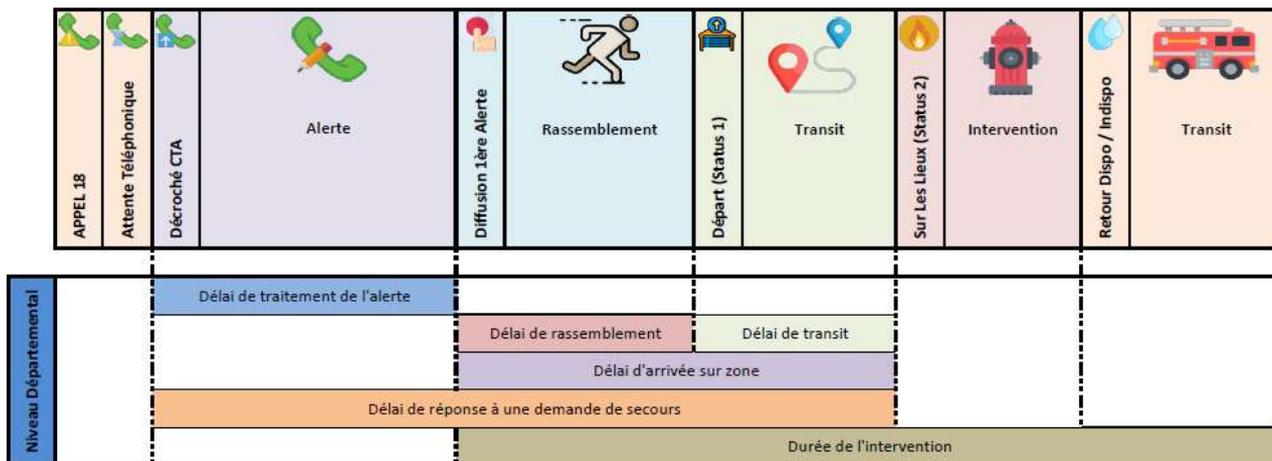
	7 h à 19h	19h à 7h
	Effectif Garde	Effectif Garde
Minimum futur RO	6	5
POJ de gestion	7	6

## C. LA REPONSE TECHNIQUE

### 1. Une gestion du temps à optimiser

Le schéma ci-dessous représente les différents délais de gestion d'une opération et comprend plusieurs phases : du décroché téléphonique par un opérateur CTA (Centre de Traitement de l'Alerte) jusqu'au retour au CIS.

Ces différentes phases sont à analyser sur la base des indicateurs nationaux.



*A.R.T : Alerte/Rassemblement/Transit forme le délai de réponse à une demande de secours*

Le SDACR 2013 s'est attaché à définir des objectifs de couverture opérationnelle en fonction des délais d'arrivée sur zone. Pour mémoire, ci-dessous les objectifs définis :

- Zones urbaines : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90 % des missions, fixé à **10 minutes**.
- Zones semi-urbaines : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90 % des missions, fixé à **15 minutes**.
- Zones rurales : Délai moyen d'intervention sur zone, pour 90 % des missions, fixé à **20 minutes**.

Ce délai d'alerte correspond au temps qui s'écoule entre la diffusion de l'alerte par le centre de traitement de l'alerte (CTA) et l'arrivée sur les lieux du premier engin. Il comprend le temps de rassemblement des personnels aux engins de secours (R) et le temps de trajet (T) jusqu'à l'arrivée sur les lieux.

Le délai moyen d'intervention sur zone (hors DIV et ICM) en Meurthe-et-Moselle est de **10min41s** (sur l'année 2018). A titre indicatif, les indicateurs nationaux donnent le délai moyen d'intervention sur zone, en France, à **13mn18s** sur l'année 2017.

Au regard des statistiques évoquées dans le chapitre 3 du présent ouvrage, il s'avère que les objectifs de couvertures définis dans le SDACR de 2013 sont respectés.

Cependant, ce délai d'arrivée sur zone ne reflète pas réellement les ressentis des victimes et exclut une phase prépondérante de l'intervention qui est le délai de traitement de l'alerte (A).

Pour ce faire, le SDACR 2020/2024 définit de nouveaux objectifs de couverture opérationnelle correspondant au délai de réponse à une demande de secours. Ce délai comprend :

- le délai de traitement de l'alerte (A),
- le délai de rassemblement (R),
- le délai de transit (T).

Il conviendra de définir pour chacun de ces délais des objectifs intermédiaires.



**SDACR\_2020\_031 : Respecter** les délais de réponse à une demande de secours suivants (ce délai intégrant désormais le temps de traitement de l'appel) :

	Délai moyen de réponse à une demande de secours, pour 90 % des missions, fixé à
Zones urbaines	11 minutes
Zones semi-urbaines	16 minutes
Zones rurales	21 minutes

*Ces délais ne comprennent pas les interventions non urgentes : Opérations Diverses et Interventions à caractères multiples*

***Dans le cadre des missions ne présentant pas de caractère d'urgence ou ne relevant pas directement de ses missions, le SDIS pourra être amené à s'exonérer de son objectif de délai moyen d'intervention sur zone.***

## 1.1 Délai de traitement de l'alerte (A)

Le délai de traitement de l'alerte correspond au délai s'écoulant entre le décroché au CTA-CODIS (après l'attente téléphonique) et la diffusion de la première alerte au CIS concerné ou de la création d'une fiche au CTA. Sont pris en compte les délais compris entre 1 seconde / 30 minutes. Dans le cas d'une régulation par le SAMU (engagement après contre appel), seul le traitement du 1<sup>er</sup> appel doit être pris en compte.

Ce délai comprend les actions suivantes :

- décroché,
- écoute,
- analyse,
- décision,
- ordre d'opération.

**A titre indicatif**, les indicateurs nationaux donnent un délai moyen de traitement d'un appel d'urgence en France à **2min21s** avec **90 %** des appels traités en moins de **3min22s**.

On constate, au SDIS 54, une augmentation du nombre d'appels vers les services d'urgence dont seulement **44,3 %** donnent lieu à une intervention. Le délai de traitement pour 95 % des appels sur l'année 2018 au CTA 54 est de **1min35s** (toutes interventions confondues).

En 2019, le Système de Gestion Opérationnelle (SGO) et le Système de Gestion de l'Alerte (SGA) ont été modifiés avec l'acquisition d'un nouveau logiciel. Cette modification a permis une évolution des démarches de prise d'appel avec notamment la simplification des intitulés de départ, l'intégration d'un outil d'aide à la décision et la possibilité d'alerter les CIS avant même d'avoir finalisé la prise de renseignements. Il offre également une interopérabilité entre le CTA et le CRRA.

Ces éléments issus des objectifs du SDACR précédant doivent permettre d'évoluer favorablement sur le délai de traitement de l'alerte. Un suivi particulier doit être mené durant la phase de prise en main de ce nouvel outil.

L'émergence des réseaux sociaux doit également être intégrée ? Que cela soit dans la réception des alertes, la communication opérationnelle en terme de gestion de crise, mais également pour le suivi opérationnel.



**SDACR\_2020\_032 : Passer** le délai moyen de traitement de l'alerte T < à 1mn15s pour les missions urgentes (le temps fixé lors du précédent SDACR était inférieur à 1mn30s).

**SDACR\_2020\_033 : Développer** des outils de supervision pour le chef de salle CTA permettant de favoriser des prises de décisions rapide.

**SDACR\_2020\_034 : Sensibiliser** les administrés aux réelles missions du SDIS afin d'éviter les sollicitations intempestives.

**SDACR\_2020\_035 : Etudier en partenariat avec le SAMU, la mise en place d'une plateforme commune unique 15/18/112 = FRPA 24.**

## 1.2 Délai de rassemblement (R)

Ce temps correspond au délai s'écoulant entre la réception de l'ordre de départ dans le centre et le départ en intervention. Sont pris en compte les délais compris entre 1 seconde / 30 minutes. Cas exclus : Certaines natures sont exclues de ce délai : hyménoptères, transport sanitaire secondaire, fuite d'eau, reconnaissance sans précision et les opérations différées et multiples.

Le personnel de garde casernée ou d'astreinte doit s'attacher, dès la réception de l'ordre de départ et dans le respect des règlements, ainsi que des règles élémentaires de sécurité, à s'équiper et à rejoindre les engins de secours.

- **personnel en astreinte** : le délai de départ correspond au temps nécessaire pour rejoindre les véhicules d'intervention au CIS depuis le domicile ou le lieu de travail.
- **personnel en garde casernée** : le délai de départ correspond au temps nécessaire pour rejoindre les véhicules d'intervention au sein du CIS.

Aujourd'hui, pour les agents en astreinte, le temps de trajet nécessaire pour rejoindre le centre est fixé à 8 minutes. Ce critère doit être pris en compte pour définir l'implantation des CIS afin de favoriser les bassins de vie permettant un pôle de recrutement plus conséquent, mais également pour limiter les recrutements au-delà des périmètres de mobilisation des centres d'incendie et de secours.

Par ailleurs, certains secteurs ruraux nécessitent une prise en compte spécifique par la création d'antenne de proximité permettant d'être au plus près des bassins de recrutement. Ce potentiel permettra une réponse de proximité en prompt secours mais également des renforts en personnel sur le bassin de centre d'affectation.



**SDACR\_2020\_036 : Respecter** un temps de rassemblement (R) cohérent avec la couverture opérationnelle : Ce temps prend en compte le temps d'habillage :

		Jour	Nuit
Garde casernée	VSAV	2 mn	2 mn 30 s
	FPT/EPA	2 mn 30 s	3 mn 30 s
Astreinte	VSAV	7 mn	8 mn
	FPT/EPA	8 mn	9 mn
	Autres départs	8 mn	9 mn

**SDACR\_2020\_037 : Recruter et affecter** les personnels sapeurs-pompiers volontaires, SSSM compris, dans les zones permettant de respecter les délais de rassemblement définis.

### 1.3 Délai de transit (T)

Le délai de transit (T) correspond au temps permettant de se déplacer avec les engins de secours pour se présenter à l'adresse indiquée par le requérant, dans un délai compatible avec l'urgence de la situation.

D'une manière plus générale, les moyens de première intervention doivent se présenter dans les délais les plus brefs qui suivent la réception de l'ordre de départ, dans le respect des règles de sécurité élémentaires.

Cette composante constitue une « part variable » directement liée à des impondérables tels que les conditions climatiques, la fluidité de la circulation (embouteillage), le positionnement du véhicule de secours au moment de l'alerte et la vitesse de déplacement.

En fonction de l'évolution et de la qualité des réseaux routiers, l'analyse des délais de trajet, pour la couverture opérationnelle, est fixée avec des valeurs de références permettant de réaliser des isochrones sur le logiciel de cartographie propre au SDIS. En fonction de la nature des axes, les valeurs correspondantes sont les suivantes :

- CENTRES-VILLES : 40 km/h
- ROUTES DEPARTEMENTALES : 70 km/h
- ROUTES NATIONALES : 80 km/h
- VOIES RAPIDES (2x2 voies) : 90 km/h

A noter depuis une dizaine d'année les modifications importantes des aménagements urbains destinés à améliorer la sécurité routière, essentiellement en agglomération. Ces derniers influent directement sur les délais de transit.

### 1.4 Durée de l'intervention

La durée de l'intervention correspond au délai d'arrivée sur zone complété par le délai de l'intervention et la durée du transit des véhicules jusqu'au dernier engin rentré au CIS.

Il constitue une part variable directement liée à la situation de terrain. Il ne peut donc être analysé et objectivé.

Cependant, les délais de transit notamment ceux moyens sanitaires doivent être supervisés. En effet, que cela soit sur les transports primaires, secondaires ou sur les délais de prise en charge des victimes aux urgences, les moyens sapeurs-pompiers peuvent être immobilisés sur de longues périodes.

Cet état ne permet donc pas à un équipage de revenir disponible sur le secteur d'intervention et réduit d'autant les capacités opérationnelles du service.



**SDACR\_2020\_038 : Limiter** les délais d'immobilisation de nos moyens sapeurs-pompiers pour favoriser un retour sur le secteur d'intervention, en particulier pour celles en lien avec des services partenaires (SAS hôpitaux, IPM avec forces de l'ordre, ...).

**SDACR\_2020\_039 : Favoriser, en lien avec le SAMU, l'ARS et les autres partenaires,** le transport de victimes vers des centre d'accueil d'urgence de proximité (exemple : maison médicale) pour les cas ne nécessitant pas un acheminement vers un centre hospitalier.



## 2. La réponse du risque courant

Parallèlement à la notion de « délai », les objectifs de couverture doivent intégrer les moyens opérationnels à mettre en œuvre. Ces deux composantes influencent directement les conséquences pour les personnes secourues, la protection des biens et de l'environnement.

Ainsi, l'engagement rapide de moyens adaptés en nombre et en qualité doit permettre :

- de limiter l'aggravation de l'état d'une victime,
- d'éviter l'extension d'un sinistre,
- de limiter l'importance et la durée de sollicitation des moyens de secours,
- de réduire la phase de retour à la normale (réduction des coûts pour les sinistrés, les assureurs et le SDIS).

En conséquence, la réponse opérationnelle à apporter doit être adaptée à la nature d'intervention.

### 2.1 Une réponse opérationnelle SUAP perfectible

Le nombre d'interventions liées au secours d'urgence et d'assistance aux personnes ne cesse d'augmenter. Cette activité représente 40 774 interventions en 2018, soit une augmentation d'environ 2358 interventions depuis 2015.

Cette évolution est la conséquence de plusieurs facteurs parmi lesquels :

- la désertification médicale et les habitudes de recours aux services d'urgence qu'elle génère,
- le vieillissement de la population et les politiques de maintien à domicile comme de soins hospitaliers de plus en plus ambulatoires,
- la multiplication des interventions à caractère social,
- le défaut récurrent de disponibilité des transporteurs sanitaires privés.

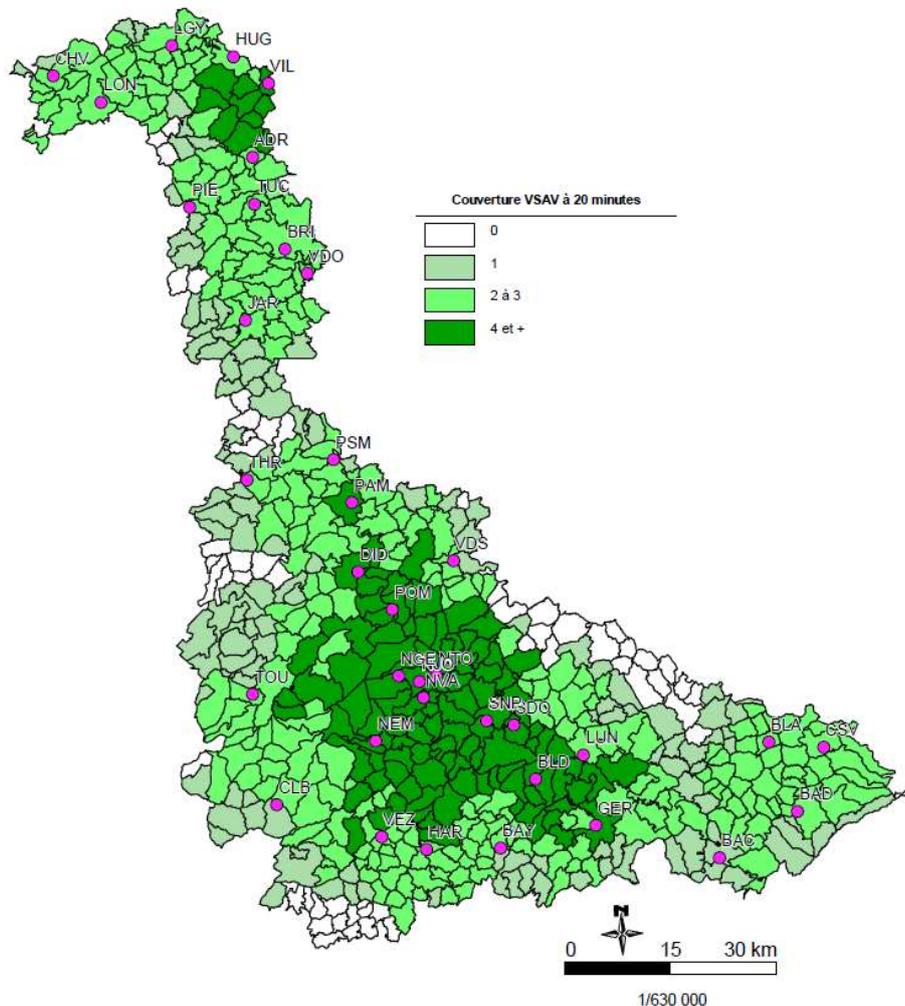
Cette situation constitue un problème opérationnel majeur qui comporte également des conséquences financières et sociales pour les services d'incendie et de secours :

- sur un plan opérationnel, la mobilisation des sapeurs-pompiers pour des missions qui ne sont pas toujours urgentes, est de nature à affaiblir la disponibilité des moyens pour les véritables urgences,
- la charge opérationnelle réalisée par les personnels pour des missions non urgentes entraîne une perte de sens de la mission, pouvant conduire à la détérioration des conditions de travail et, par suite, à la détérioration du climat social. La diminution de la motivation des SPV pour le SUAP crée aussi parfois des difficultés locales.

#### 2.1.1 Dotation départementale

Les VSAV sont utilisés pour effectuer des missions de secours à personne et assurer le transport de victimes.

Doté de 58 VSAV sur l'ensemble du département, la couverture en nombre de véhicules permet à ce jour de couvrir le département d'une manière conséquente. Plus de **95 %** de la population départementale est couverte par au moins deux VSAV en **20 minutes** sous réserve de disponibilité du personnel et de l'engin.



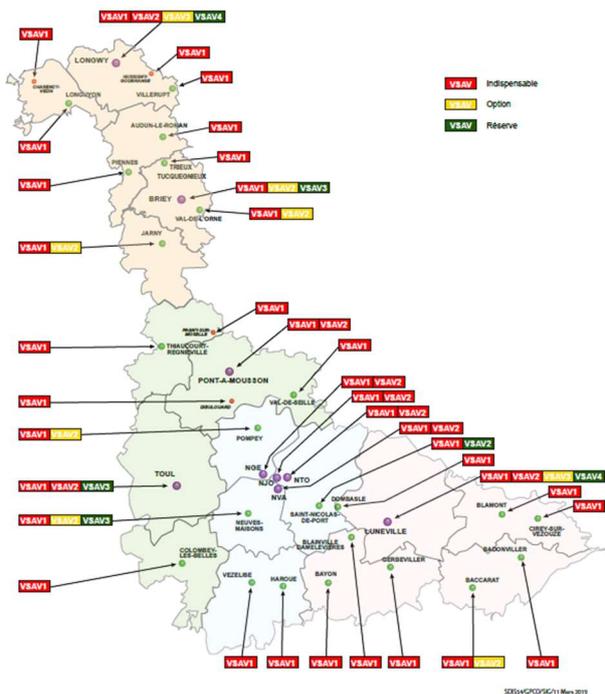
Carte de couverture des moyens VSAV ou équivalents (un seul moyen pris en compte par CIS)

Ci-joint les éléments statistiques des sorties des VSAV sur les années 2015 à 2018 (moyenne annuelle).

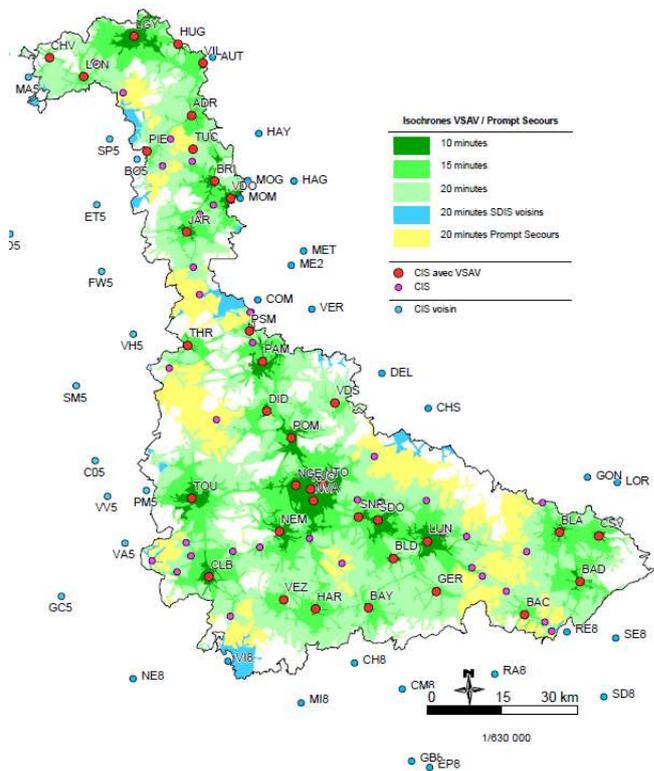
Nombre de sortie VSAV 2015 à 2018												
Année	AUDUN LE ROMAN	BACCARAT	BADONVILLER	BAYON	BLAINVILLE - DAMELEVIERES	BLAMONT	BRIEY	CHARENCEY VEZIN	CIREY SUR VEZOUBE	COLOMBEY LES BELLES	DIEULOUARD	GERBEVILLER
2015	305	480	189	282	324	220	1022	45	165	342	302	144
2016	316	437	210	287	352	196	994	48	172	377	326	133
2017	331	421	261	291	374	216	1032	51	216	370	360	135
2018	324	441	253	268	323	232	959	49	198	354	336	129
	HAROUE	HUSSIGNY GODBRANGE	JARNY	LONGUYON	LONGWY	LUNEVILLE	NANCY GENTILLY	NANCY JOFFRE	NANCY TOMBLAINE	NANCY VANDOEUVRE	NEUVES MAISONS	PAGNY SUR MOSELLE
2015	222	223	1047	471	2902	2095	3185	5382	3589	4077	1139	301
2016	223	254	1097	463	3380	2073	3390	5305	3645	4396	1179	254
2017	273	302	1050	483	3322	2166	3342	5619	3908	4766	1224	264
2018	248	286	1063	456	3393	2211	3428	5649	3705	4910	1249	303
	PIENNES	POMPEY	PONT A MOUSSON	SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	SAINT NICOLAS DE PORT	THIAUCOURT REGNEVILLE	TOUL	TRIEUX-TUCQUEGNEUX	VAL DE L'ORNE	VAL DE SEILLE	VEZELISE	VILLERUPT
2015	444	1668	1760	-	1471	257	2081	271	1087	147	220	559
2016	469	1665	1752	24	1499	203	2257	285	1310	146	202	645
2017	412	1676	1764	53	1597	199	2269	237	1191	104	208	703
2018	463	1710	1917	109	1611	208	2218	250	1200	126	232	622

Ces éléments statistiques indiquent un taux de sollicitation très faible pour les CIS de Gerbéviller, Charency-Vezin et de Val de Seille. Cette faible sollicitation est liée notamment à la disponibilité du personnel de ces trois CIS en journée.

Positionnement des moyens sanitaires



Carte isochrone de la couverture des VSAV et équivalents (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)



## 2.1.2 Carences et régulation SAMU

Dans cette étude, ne sont pris en compte que le nombre d'interventions par carence identifié dès le départ par le SAMU et le nombre d'interventions sur régulation SAMU. Ces dernières correspondent à l'engagement par choix du médecin régulateur pour une intervention ne relevant ni d'un départ réflexe, ni d'une carence, ni de situations d'engagement pour mission non dévolue. Cette prestation fait normalement l'objet d'une indemnisation du SDIS par le centre hospitalier de Nancy dont le montant est identique à celui fixé pour la carence.

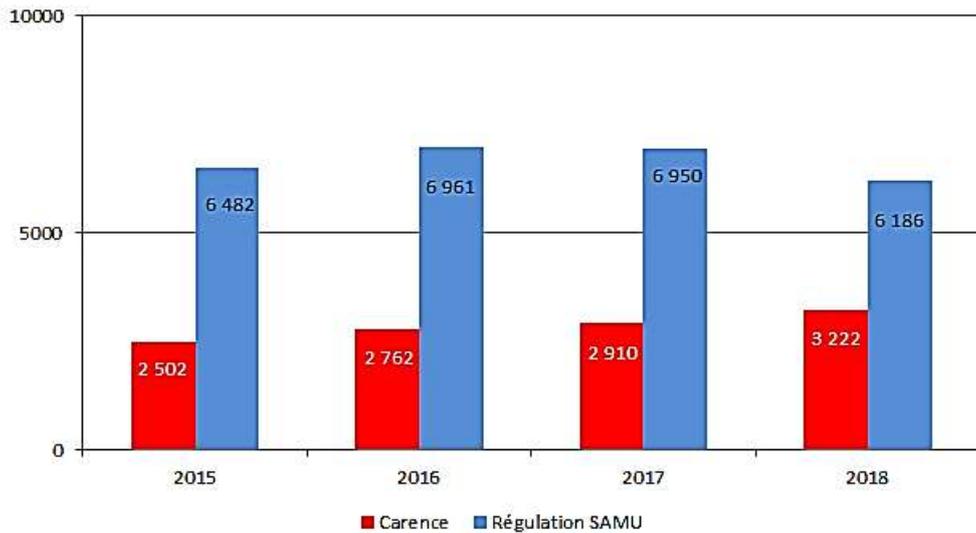


**SDACR\_2020\_040 : Modifier** les règles d'engagement pour que le SDIS 54 reste maître de la sollicitation de ses moyens propres et subisse moins les carences d'autres services dont la santé. Recentrer sur les missions statutaires et restreindre le SUAP sur ce qui ne l'est pas (carences, IPM, relevages, téléassurances...)

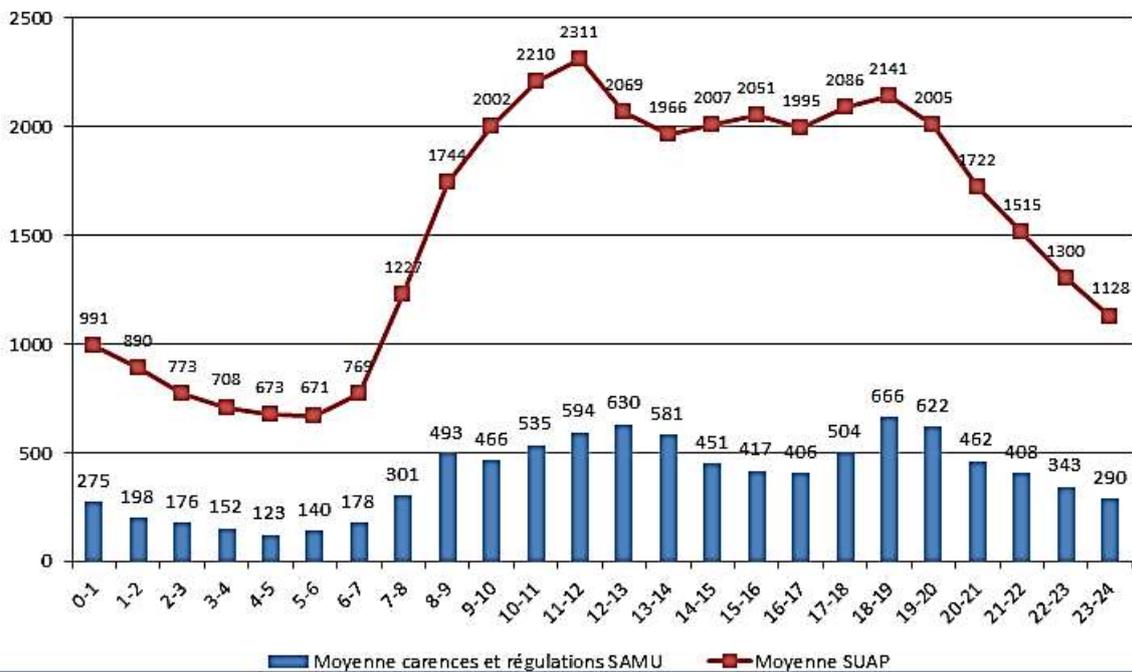
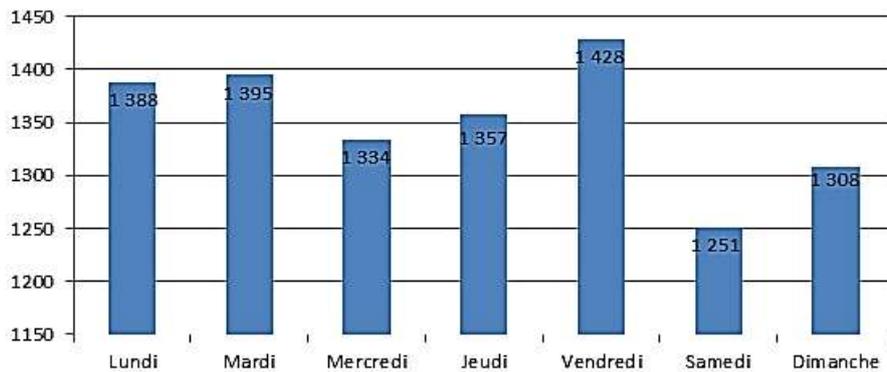
**SDACR\_2020\_041 : Mener** une réflexion sur la couverture opérationnelle des communes limitrophes au département en élargissant nos **conventions interdépartementales**. Définir si besoin des CIS extérieurs couvrant en deuxième appel des communes du 54.

**SDACR\_2020\_042 : Etudier** le parc VSAV et les dotations dans les CIS afin d'optimiser la sollicitation opérationnelle.

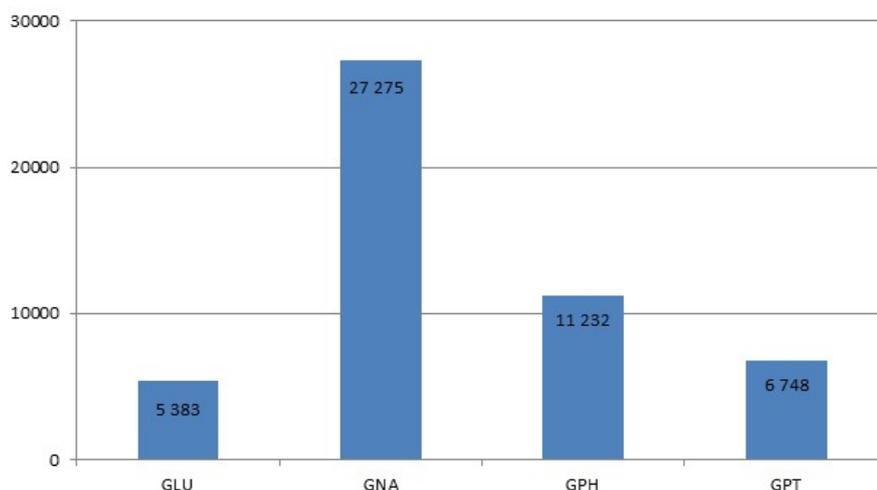
**SDACR\_2020\_043 : Participer à la co-construction d'un plan d'actions** pour former tous les collégiens aux **Gestes qui sauvent** (Préfecture, CD 54, UDSP) = FRPA 128.



**Répartition par jour et tranche horaire :**



### Répartition annuelle par groupement des carences et régulations SAMU :



**SDACR\_2020\_044 : Aider** à la mise en place des plusieurs gardes ambulanciers privés en journée financées par l'ARS en complément du dispositif actuel (nocturne uniquement).

**SDACR\_2020\_045 : Mettre en place** les missions carencées avec une notion de délai de couverture au départ (T20, T40 et T60 minutes).

**SDACR\_2020\_046 : Etudier** la mise en place sur le secteur métropolitain d'une ambulance armée par une association agréée de sécurité civile.

**SDACR\_2020\_047 : Participer** avec les autres acteurs, à un recentrage des missions d'assistance vers les acteurs ad hoc.

## 2.1.3 La participation du Service de Santé et de Secours Médical aux missions d'urgence

Actuellement, la sollicitation des moyens de santé ne correspond pas au besoin et à la valorisation des compétences spécifiques des agents.

Depuis 2019, les infirmiers ont été repositionnés sur des missions spécifiques en lien avec les PISU (Protocole Infirmier de Soins d'Urgence) afin bénéficier des compétences spécifiques de ce personnel pour l'intérêt de la victime et de nos sapeurs-pompier.

Par ailleurs d'autres compétences pourraient être intégrées dans la réponse opérationnelle du SDIS notamment avec nos médecins et nos psychologues. A ce jour, les effectifs restreints doivent amener à développer le recrutement de ces compétences et mettre une activité opérationnelle en lien avec nos missions en complémentarité avec les SMUR.

Le dispositif de la VLI Badonviller co-financée par le SDIS et l'ARS a démontré toute sa plus-value et la complémentarité avec les moyens des SMUR sur un secteur isolé. Il convient également de réfléchir sur un déploiement de ce dispositif de couverture.



### ➤ Les Infirmiers

Les infirmiers doivent intégrer deux dispositifs de couverture opérationnelle :

- Les gardes VLI

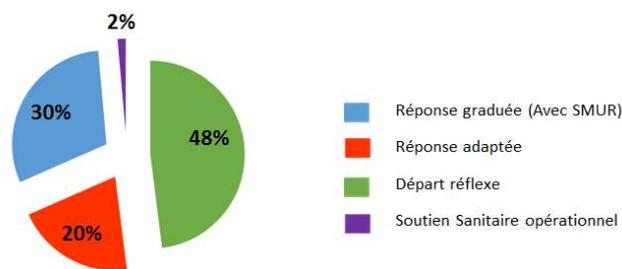
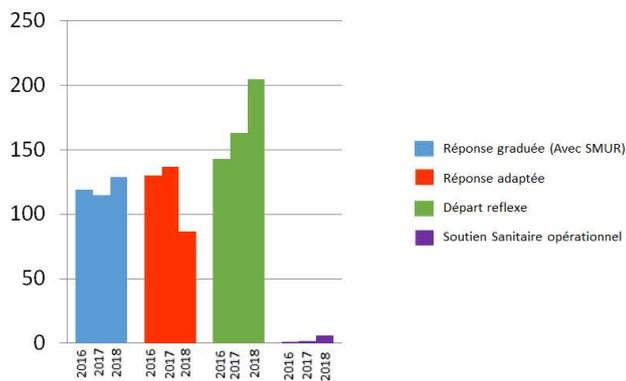
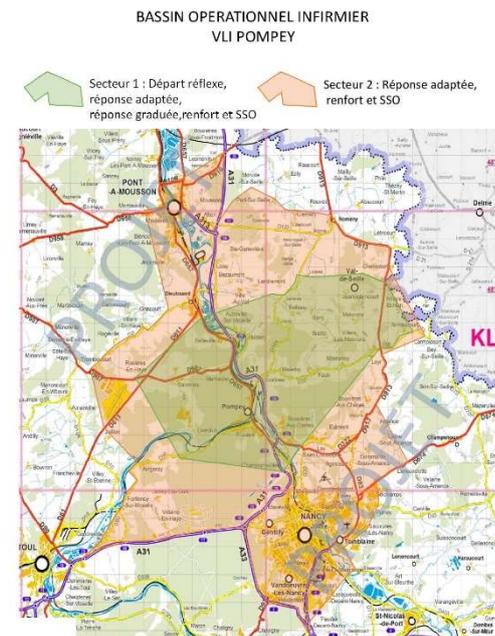
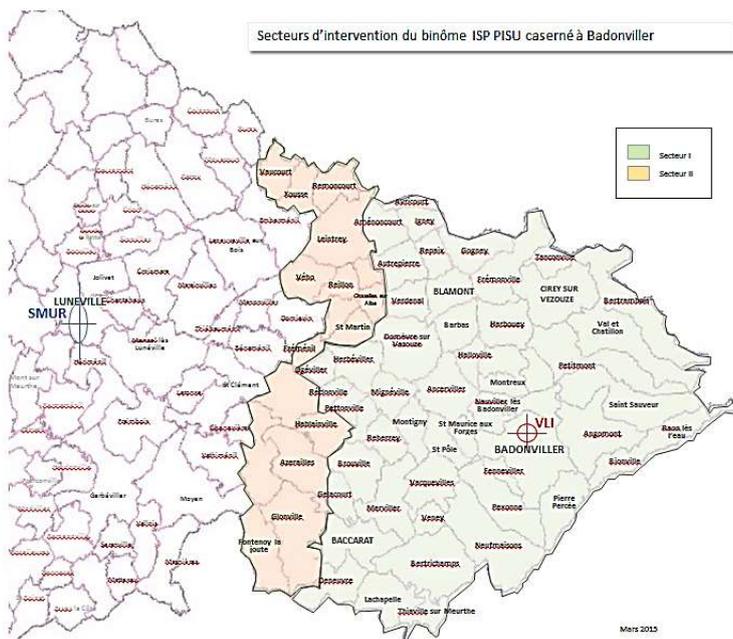
Les modalités d'engagement du VLI dépendent du secteur défini et de la nature de l'intervention.

#### **Deux secteurs identifiés :**

- **Secteur 1** : Zone de couverture du VLI avec un délai d'intervention inférieur à celui du SMUR.
- **Secteur 2** : Zone de couverture du VLI avec un délai d'intervention équivalent ou supérieur à celui du SMUR.

#### **Modalités d'engagement :**

- **Engagement du VLI en départ réflexe** Dans le cadre des missions statutaires du SDIS, le VLI est engagé sur les communes du secteur 1, par le CODIS dans des situations définies, avec engagement conjoint d'un VSAV. Cet engagement fait l'objet d'une information systématique du SAMU par le CODIS.
- **Engagement du VLI en réponse graduée** Tout engagement par le SAMU d'un SMUR sur les communes du secteur 1 s'accompagne de l'engagement, par le CODIS, du VLI et d'un VSAV de proximité sur demande du SAMU.
- **Engagement du VLI en réponse adaptée** : hors détresse vitale, lorsque l'état d'un patient le nécessite, le VLI sur demande du SAMU, peut être engagé par le CODIS avec un VSAV de proximité, sur une commune des secteurs 1 et 2, pour apporter une expertise paramédicale permettant, après transmission du bilan au SAMU, la mise en place d'un PISU.
- **Engagement du VLI en renfort** : A l'arrivée sur les lieux, le COS en fonction de la situation rencontrée peut demander l'engagement d'un infirmier de sapeur-pompier. Cette demande devra être prise après concertation avec le médecin régulateur (responsable de la prise en charge médicale du patient).
- **Engagement du VLI en SSO (Soutien Sanitaire aux Opérations)** : Le VLI est engagé par le CODIS, en départ immédiat sur les secteurs 1 et 2. Au-delà des secteurs 1 et 2 il peut être engagé sur initiative du chef CODIS, en concertation avec l'astreinte chefferie santé. Cet engagement fait également l'objet d'une information systématique du SAMU par le CODIS.



Année	BADONVILLER
2015	190
2016	393
2017	420
2018	426

Actuellement, ce dispositif est déployé sur le secteur de Badonviller, et en cours de déploiement sur le secteur de Pompey. Ce dispositif doit être réfléchi sur d'autres secteurs du département en lien avec les départements voisins.

- **Infirmiers de proximité**

En complément des VLI, les infirmiers pourront déclarer leur disponibilité sur leur secteur d'intervention afin d'être engagés. Ainsi, le SDIS disposera des ressources de proximité afin d'assurer :

- Des demandes de renfort dans le cadre du SUAP
- Des missions de SSO

➤ **Les Médecins**

Actuellement, l'engagement en intervention des médecins est très faible. Cet élément est en lien avec le faible nombre de médecins mais également de la couverture territoriale par les SMUR (Nancy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Briey, Toul, Longwy, Saint-Dié-des-Vosges, Château-Salins et Thionville).



Un développement du recrutement des médecins et la mise en place d'une activité opérationnelle pourrait apporter une réponse médicale complémentaire au dispositif existant, mais cette hypothèse reste fragile compte tenu du contexte démographique médical.

➤ **Les Psychologues**

Dotée de 4 Psychologues, la cellule se développe. Il convient de formaliser et d'organiser leur sollicitation dans le cadre de l'accompagnement des sapeurs-pompiers face à des interventions ou situations marquantes.

➤ **Les Vétérinaires**

4 vétérinaires SPV sont susceptibles d'apporter un appui aux intervenants des équipes animalières du SDIS qui disposent d'outils de téléanesthésie. Cet effectif ainsi que les conditions de leur sollicitation doivent évoluer.



**SDACR\_2020\_048** : **Optimiser** l'utilisation de la ressource infirmier sur des fonctions opérationnelles VLI et infirmier de proximité.

**SDACR\_2020\_049** : **Développer et améliorer** les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU).

**SDACR\_2020\_050** : **Orienter** le recrutement des infirmiers sur les territoires démunis.

**SDACR\_2020\_051** : **Etudier** l'élargissement du secteur de la VLI Badonviller sur le secteur opérationnel de Baccarat et dans une réflexion interdépartementale avec les Vosges.

**SDACR\_2020\_052** : **Intégrer** les compétences de nos agents psychologues dans le cadre de nos missions opérationnelles.

**SDACR\_2020\_053** : **Développer** la réponse opérationnelle du SSO (spécialités, interventions importantes ou techniques).

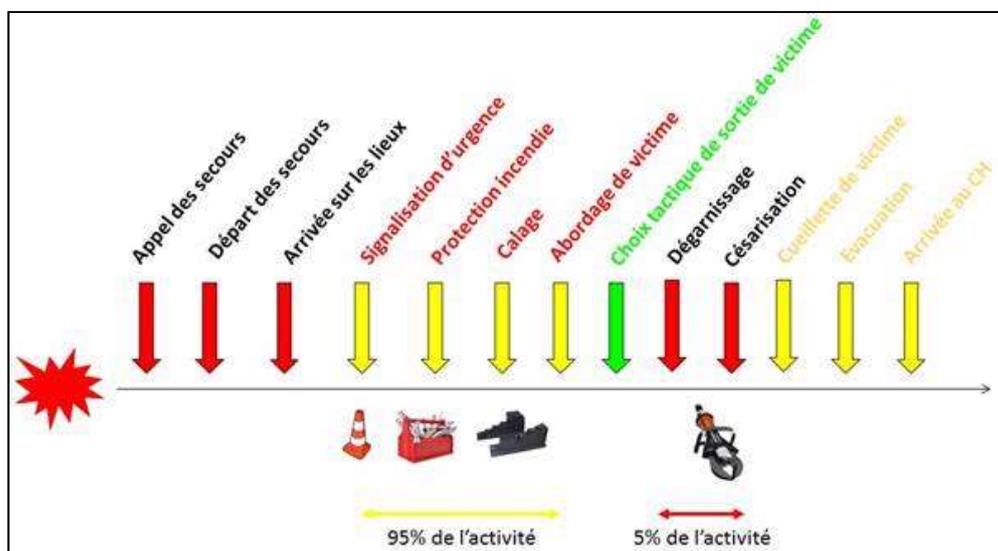
**SDACR\_2020\_054** : **Structurer** l'engagement opérationnel des vétérinaires en coordination avec l'équipe animalière.

## 2.2 Une réponse opérationnelle Secours Routiers à moderniser

Le nombre d'accidents et leur gravité sont en diminution sur le réseau routier et autoroutier.

Les limitations de vitesse, la rigidité des habitacles des véhicules modernes utilisant des aciers spéciaux font que les désincarcérations pour extraire les personnes sont de moins en moins nombreuses mais difficiles quand elles restent nécessaires. D'autant plus que l'arrivée des véhicules hybrides, par la présence de câbles haute tension ou de dispositifs spéciaux complique cette action. Le secours routier devient donc une véritable spécialisation et nécessite des moyens puissants et adaptés.

La sécurité immédiate, adaptée et permanente de la victime et des intervenants reste une préoccupation permanente des COS, ce qui représente près de 95 % de l'activité opérationnelle secours routier.



A ce titre, le concept de sécurisation d'urgence intègre les missions de :

- signalisation d'urgence,
- protection incendie,
- calage du véhicule,
- accessibilité à la victime,
- éclairage de zone.

La réponse actuelle est la mise en œuvre d'un plan d'équipement pour une couverture des axes principaux, avec Fourgon Pompe Tonne de Secours Routier (FPTSR). Ceci représente 28 véhicules.

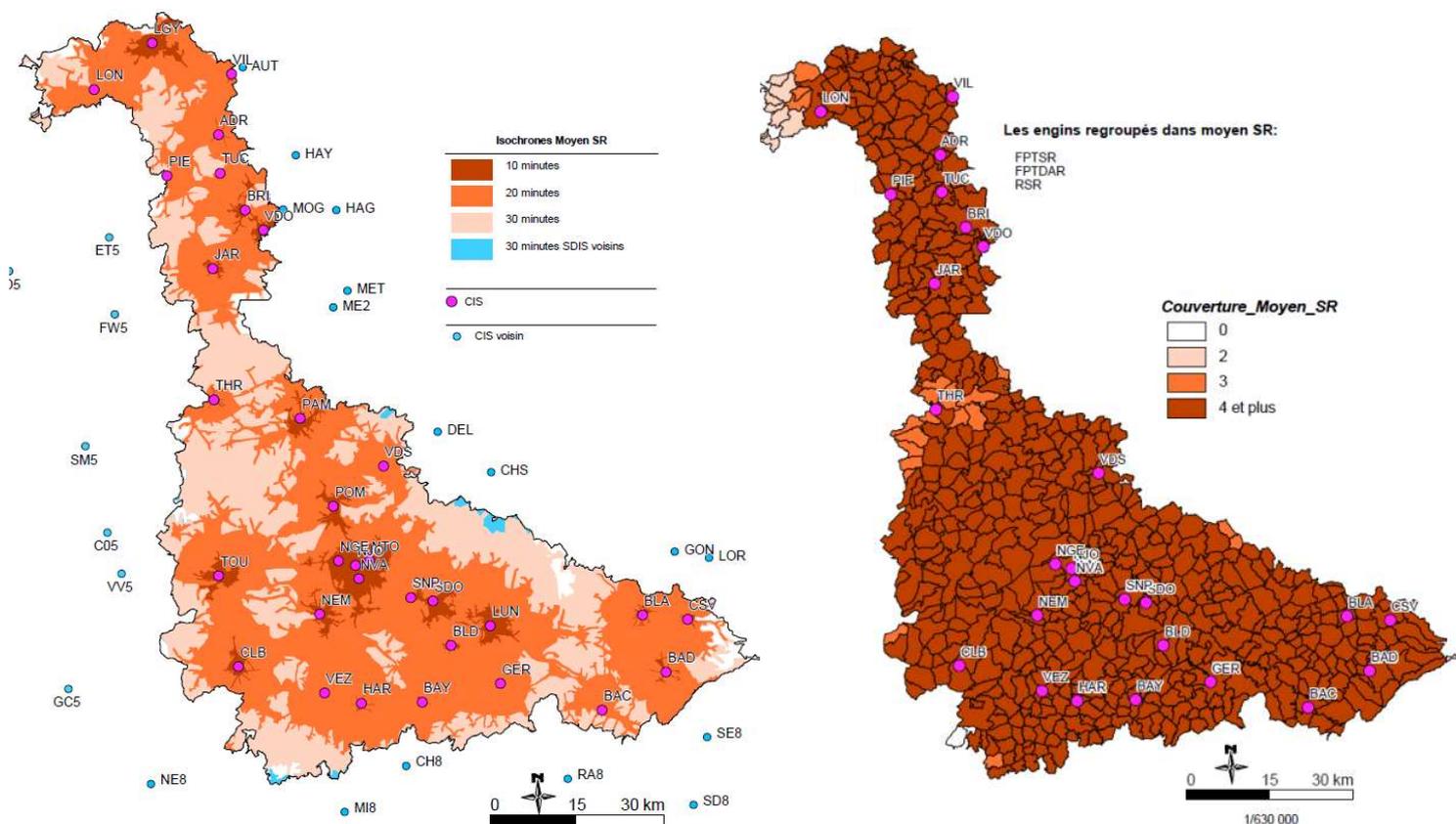
Les moyens complémentaires que sont les remorques de secours routier (11 RSR) ont fait l'objet d'un suivi. Il s'avère que leur emploi est très faible, le nombre de désincarcérations effectives est quasiment nul et le matériel est désormais non adapté.

Une des difficultés est l'arrivée non concomitante des moyens des forces de l'ordre à ceux du SDIS. Le SDIS n'a normalement pas de mission de balisage, mais se trouve de fait dans une posture de protection de ses personnels, de signalement pour éviter les sur-accidents au détriment de sa mission première. Tous les efforts convergent donc pour améliorer la visibilité de nos personnels et matériels sur les voies de circulation, en attendant l'arrivée de ces services et des gestionnaires de réseaux.

Actuellement les moyens secours routier sont en général regroupés dans les CIS dotés d'un FPT. On retrouve ainsi des FPTSR, des FPT+RSR et des FPTDAR. Les matériels embarqués sont quasi identiques avec des variantes de fonctionnement (électrique, hydraulique, ...). Chaque véhicule SR est normalement en capacité de réaliser :

- un balisage,
- une protection incendie,
- un calage de véhicule,
- actuellement, seuls les FPTSR des CSP sont dotés d'un lot d'étais de stabilisation complémentaire),
- une césarisation complète (cisaille + écarteur + vérins + coussins de levage).

### Cartes **ACTUELLES** de la couverture SR



L'évolution des sécurités intrinsèques des véhicules et l'évolution technologique des systèmes de carburation nécessitent maintenant une connaissance approfondie des techniques de césarisation. Couplés à la diminution du nombre de désincarcérations, ces postulats rendent l'évolution de la couverture SR du département non adaptée.

L'application de ces éléments conduit nécessairement vers une évolution de la doctrine départementale mais également de l'affectation matérielle du parc de véhicules opérationnels.

### **3 niveaux de réponse sont proposés en secours routiers :**

- **Niveau 1 : Assurer la sécurisation des lieux et du/des véhicule(s) impliqués et réaliser une action de césarisation dit « d'urgence » (ouverture de porte et dégagement d'urgence).**

- **Niveau 2** : Prendre en charge une ou plusieurs victime(s) piégée(s) dans le cadre d'un AVP en mettant en œuvre la solution de sortie de victime. Cela consiste à mettre en œuvre un chantier de désincarcération visant à sortir la/les victime(s) dans des conditions satisfaisantes.
- **Niveau 3** : Disposer de moyens lourds (poids lourd, train, bus notamment) ou prenant en compte une difficulté dans la configuration de l'intervention.

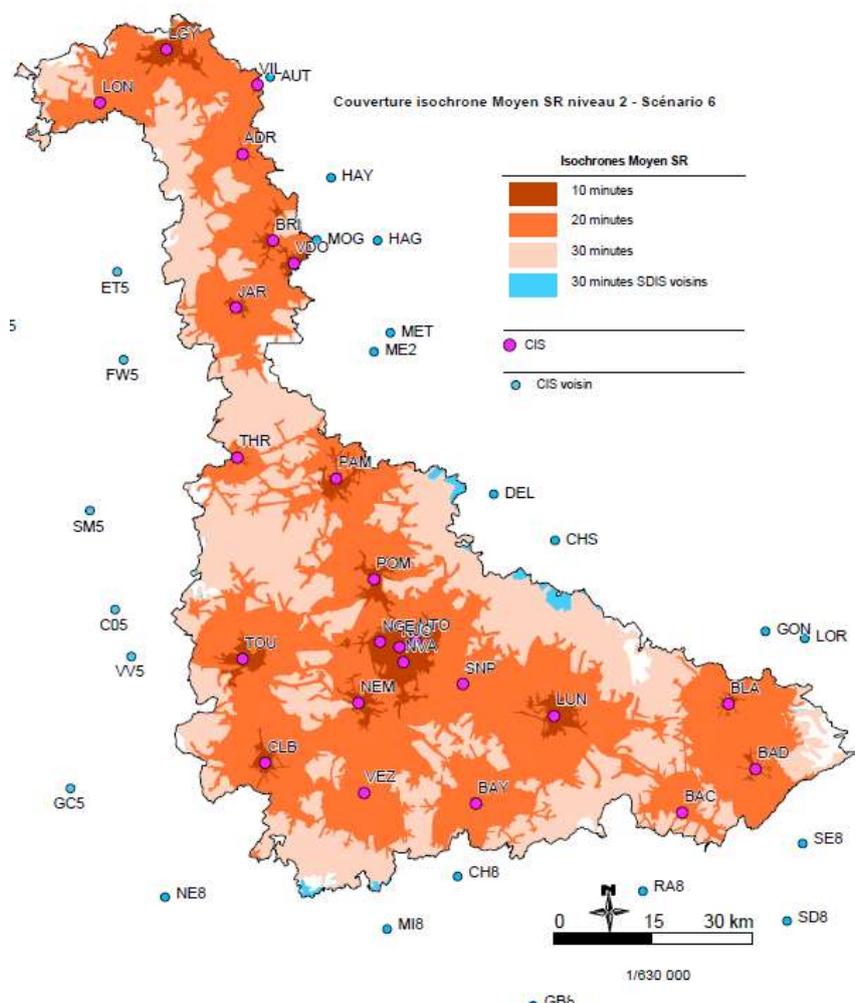


**SDACR\_2020\_055** : Doter l'ensemble des centres d'une capacité de balisage et de protection incendie permettant une couverture départementale en moins de 20 minutes pour assurer le **niveau 1 en secours routier**.

**SDACR\_2020\_056** : Disposer en moins de 30 min d'une couverture opérationnelle de **niveau 2 en secours routier**.

**SDACR\_2020\_057** : Disposer en moins de 1h00 d'une couverture opérationnelle de **niveau 3 en secours routier** grâce à deux berces SD/manœuvre de force/désincarcération lourde.

Carte isochrone **PROJETÉE** de la couverture SR (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)



## 2.3 Une réponse opérationnelle INC à adapter

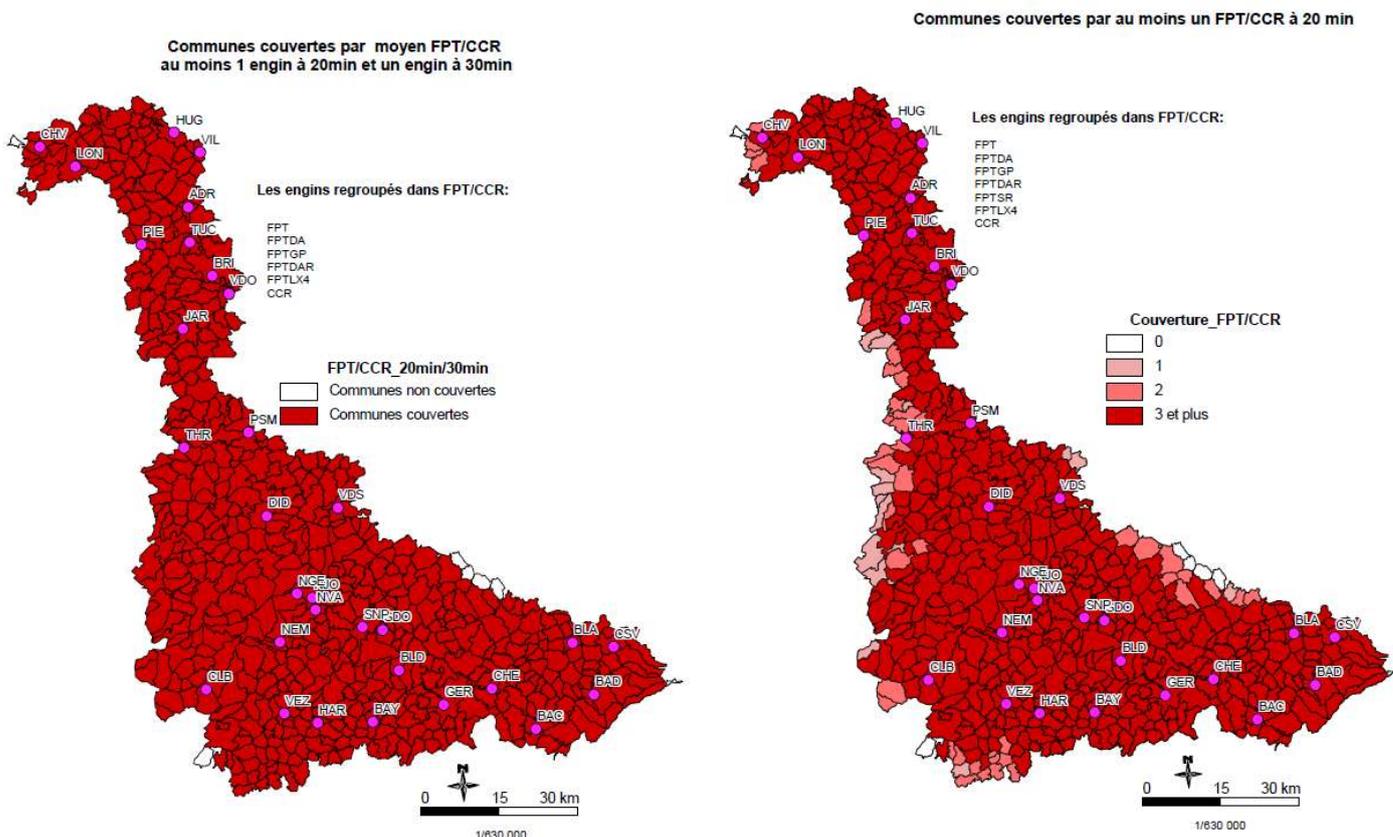
### 2.3.1 Moyen incendie Urbain : FPT et CCR

Les FPT et équivalents sont utilisés pour

- Lutte contre les feux urbains, feux industriels, ruraux, feux de véhicules,
- Lutte contre les feux de végétations, accessibles uniquement sur voie carrossable,

Dotée de 46 équivalents FPT sur l'ensemble du département, la couverture en nombre de véhicules permet à ce jour de couvrir le département d'une manière conséquente. Plus de **90 %** du département est couvert par au moins deux équivalents FPT en moins de **20 minutes** sous réserve de disponibilité du personnel.

Carte de couverture **ACTUELLE** des moyens FPT ou équivalents (un seul moyen pris en compte par CIS)



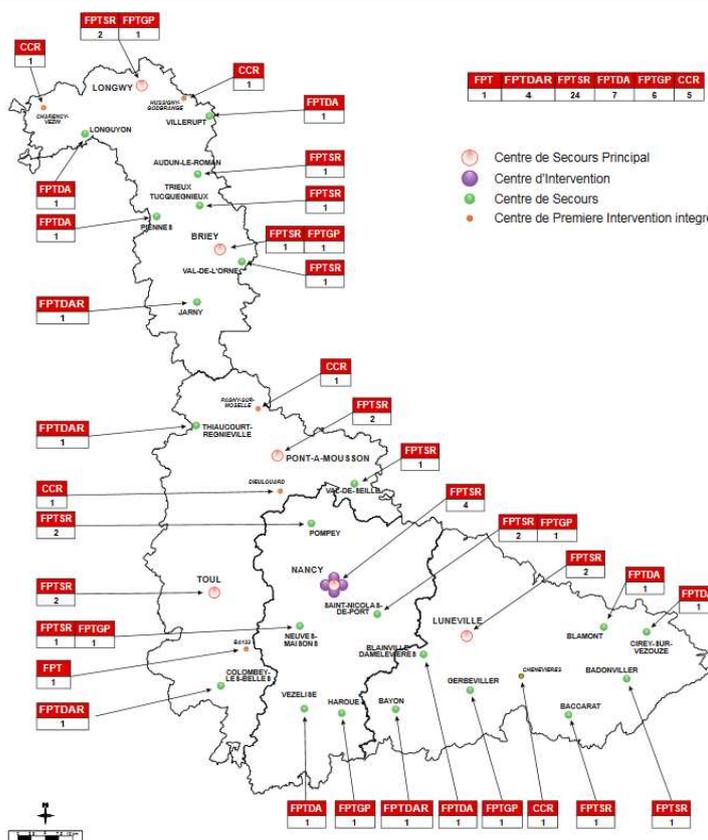
Ci-joint les éléments statistiques des sorties des FPT/CCR sur les années 2015 à 2018

Nombre de sortie FPT (moyenne annuelle de 2015 à 2018)													
Année	AUDUN LE ROMAN	BACCARAT	BADONVILLE R	BAYON	BLAINVILLE - DAMELEVIERES	BLAMONT	BRIEY	CHARENCEY VEZIN	CHENEVIÈRES	CIREY SUR VEZOUBE	COLOMBEY LES BELLES	DIEULOUARD	GERBEVILLER
2015	93	63	59	73	86	36	179	8	-	34	100	35	23
2016	86	70	52	73	81	37	190	10	12	32	82	19	20
2017	85	59	64	87	55	43	215	7	45	30	84	35	22
2018	106	66	74	66	93	55	179	9	59	20	83	35	23
	HAROUE	HUSSIGNY GODBRANGE	JARNY	LONGUYON	LONGWY	LUNEVILLE	NANCY GENTILLY	NANCY JOFFRE	NANCY TOMBLAINE	NANCY VANDOEUVRE	NEUVES MAISONS	PAGNY SUR MOSELLE	PIENNES
2015	61	57	134	72	625	501	598	594	420	620	178	38	64
2016	55	44	117	70	622	565	485	605	443	692	166	28	66
2017	59	47	133	75	607	427	594	588	438	656	185	35	58
2018	63	70	96	74	553	489	567	573	408	675	160	27	67
	POMPEY	PONT A MOUSSON	SAINT NICOLAS DE PORT-DOMBASLE	SAINT NICOLAS DE PORT	THIAUCOURT REGNEVILLE	TOUL	TRIEUX-TUCQUEGNIUX	VAL DE L'ORNE	VAL DE SEILLE	VEZELISE	VILLERUPT	BA 133	
2015	263	285	7	225	51	405	31	116	14	61	115	23	
2016	245	267	18	216	32	394	56	125	22	30	126	14	
2017	264	293	5	212	45	375	41	103	10	38	117	21	
2018	247	308	18	223	55	347	33	138	20	28	135	17	

CIS doté actuellement de CCR

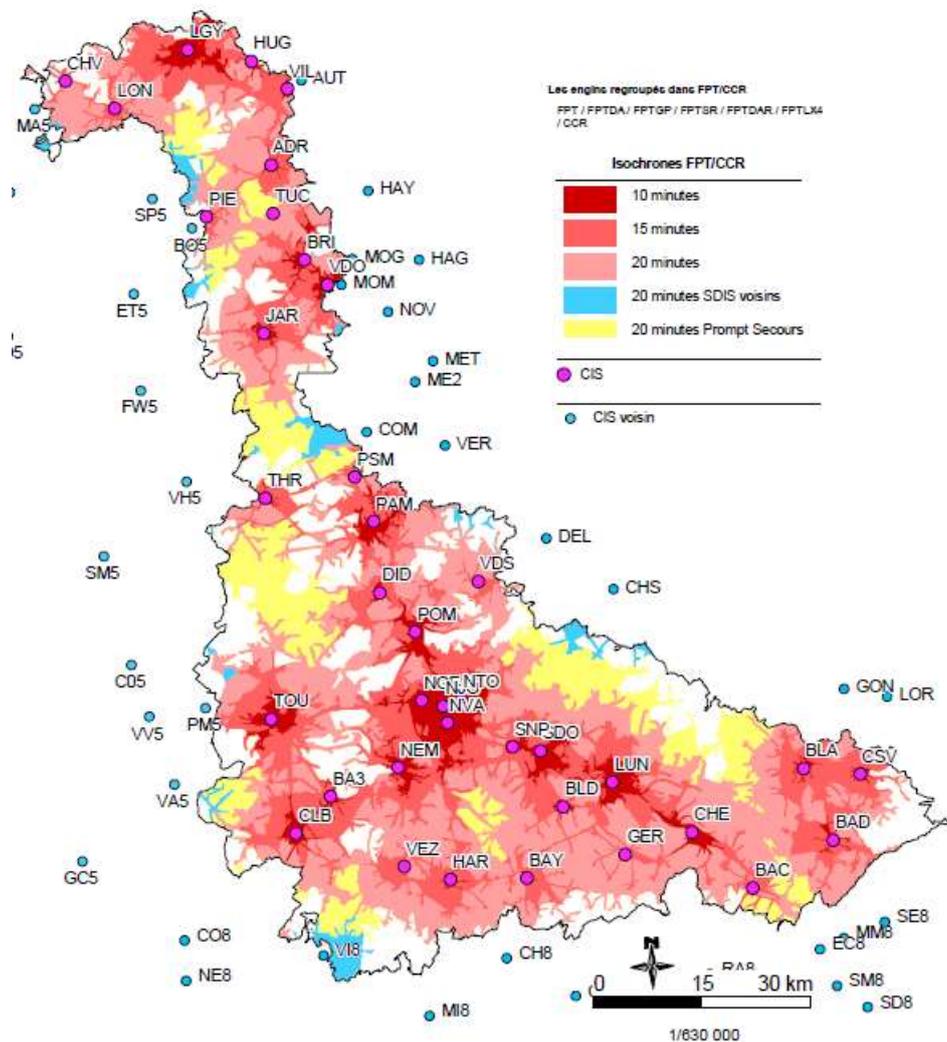
Ces éléments statistiques indiquent un taux de sollicitation très faible pour les CIS de Charencey-Vezin, Cirey-sur-Vezouze et de Val de Seille. Cette faible sollicitation est liée notamment à la disponibilité du personnel de ces trois CIS en journée.

Affectation des moyens incendie



SDACR/CCP/CC/06 Janvier 2018

Carte isochrone **ACTUELLE** de la couverture des FPT et équivalents (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)



La couverture actuelle répond au besoin des sollicitations opérationnelles. Néanmoins, il convient de noter une faible disponibilité des FPT en journée semaine au regard de la disponibilité du personnel. Cette carence est compensée par les centres à garde casernée.



**SDACR\_2020\_058** : Couvrir 95 % de la population par un FPT ou équivalents en moins de 20 minutes.

**SDACR\_2020\_059** : Revoir l'utilité d'affectation des engins au regard du nombre de départ lorsque celui-ci est inférieur à 30 sorties par an.

**SDACR\_2020\_060** : Favoriser la pluridisciplinarité des moyens incendie en combinant des moyens CCFM et FPT par des CCR en lien avec la réflexion sur le SR et la couverture du risque feux de forêt.

**SDACR\_2020\_061** : Renforcer la sollicitation des agents sur les centres dotés d'un moyen incendie notamment en journée.

**SDACR\_2020\_062** : Diminuer la réserve opérationnelle en optimisant sa gestion.

## 2.3.2 Moyen incendie Urbain : Les moyens élévateurs aériens

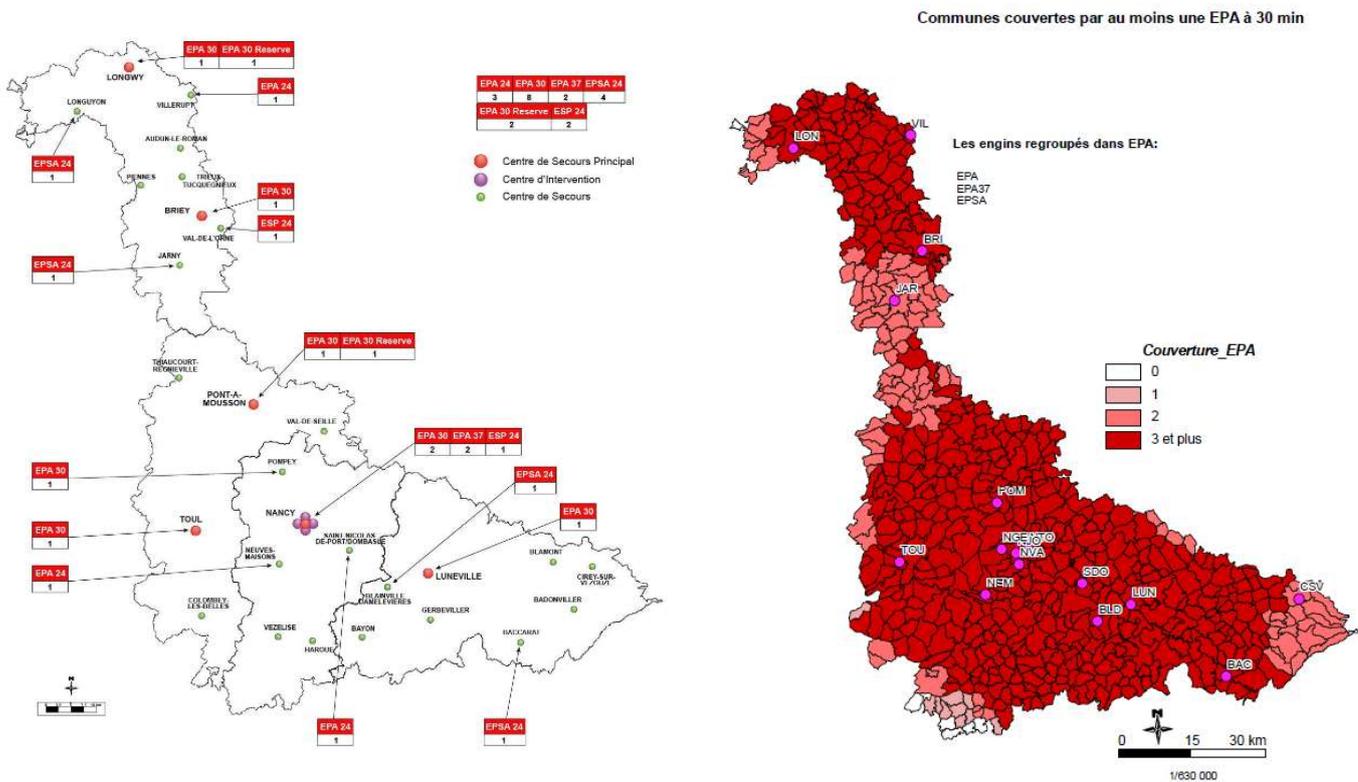
Les échelles aériennes sont employées pour effectuer des missions :

- de sauvetages aux étages supérieurs des habitations,
- de protection, bâchage, dépose d'objets menaçant de tomber et d'éclairage,
- d'extinction des incendies en permettant l'établissement de lances aériennes,
- d'évacuations sanitaires pour certains modèles.

**Nombre de sortie Moyens Elévateurs Aériens (MEA)  
années 2015 à 2018**

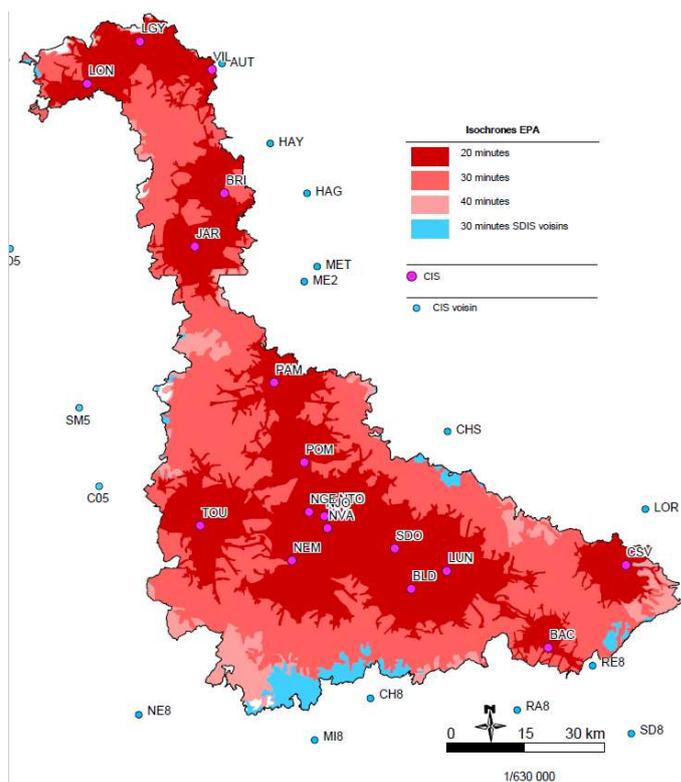
	2015	2016	2017	2018	Total sur 4 ans
VAL DE L'ORNE	0	2	2	0	4
NANCY JOFFRE (BEAC)	0	4	12	9	25
CIREY SUR VEZOUZE	4	18	10	18	50
LONGUYON	23	24	22	18	87
BACCARAT	21	26	26	19	92
BLAINVILLE - DAMELEVIÈRES	19	30	25	37	111
SAINT NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	31	21	15	45	112
NEUVES MAISONS	42	32	21	26	121
POMPEY	42	29	36	40	147
JARNY	33	33	45	41	152
VILLERUPT	52	27	41	65	185
PONT A MOUSSON	62	67	59	66	254
TOUL	86	77	85	88	336
BRIEY	96	87	74	119	376
LUNEVILLE	98	111	85	127	421
LONGWY	121	107	112	118	458
NANCY TOMBLAINE	118	117	165	139	539
NANCY GENTILLY	153	137	154	163	607
NANCY VANDOEUVRE	211	201	202	227	841
NANCY JOFFRE	249	227	130	259	865

### Affectation des MEA



### Carte de couverture des moyens aériens

Carte isochrone de la couverture **ACTUELLE** des moyens aériens (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)





La dotation opérationnelle des moyens aériens permet une couverture à 30 min de l'ensemble du département. 80 % du département est même couvert par trois engins à moins de 30 min sous réserve de disponibilité du personnel et sans prendre en compte les moyens des départements limitrophes.

Par ailleurs, et afin de prendre en compte les interventions spécifiques sur les sites industriels et les monuments historiques, la dotation d'un Bras Élévateur Articulé (BEA) apparaît nécessaire.



**SDACR\_2020\_063** : **Disposer** d'un moyen aérien sur l'ensemble du département à moins de 30 min.

**SDACR\_2020\_064** : **Maintenir** la couverture opérationnelle spécifique de Nancy avec un moyen ad hoc (exemple : Bras Elevateur Articulé Chenillé) au regard des contraintes d'accessibilités de certaines façades.

**SDACR\_2020\_065** : **Optimiser** le parc MEA en mutualisant les réserves avec ceux en dotations dans les CIS à très faible taux de sollicitation (Longuyon et Cirey-sur-Vezouze).

**SDACR\_2020\_066** : **Se doter** d'un Bras Élévateur Articulé (BEA) pour faire face sur les feux de bâtiment à forte hauteur, patrimoine historique notamment.

### 2.3.3 Feux de végétaux

Le Camion-Citerne Feux de forêts a pour mission principale la lutte contre les feux d'espaces naturels et plus particulièrement des feux de forêts. Il contribue également aux interventions sur route enneigées ou inondées. Sa capacité de franchissement est nécessaire pour pénétrer dans nos forêts plutôt humides. En complément de ces moyens, le SDIS est doté de porteurs d'eau tel que les CCFS, UCGC et CCGC permettant l'alimentation des dispositifs hydrauliques.

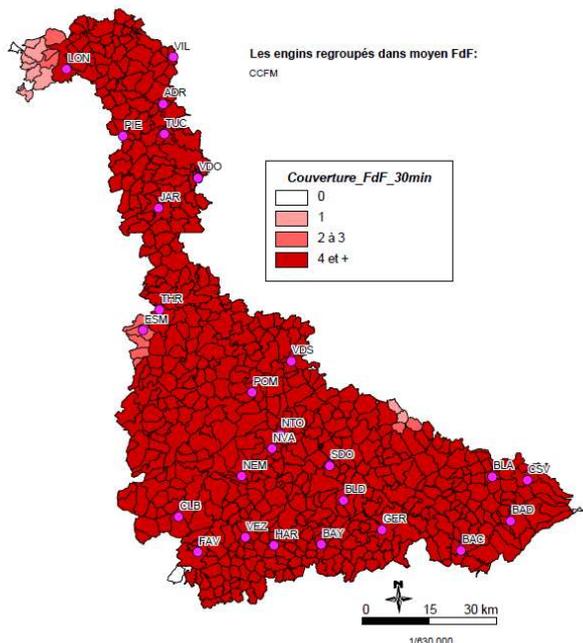
Développés depuis 2013, les CCR sont des engins polyvalents qui concourent également, outre la lutte contre les feux de végétaux, à répondre aux missions de lutte contre les incendies en secteur rural ou semi-urbain. Ces engins répondent actuellement au besoin sur les secteurs ne nécessitant pas de moyen de franchissement type CCF.

2 secteurs à risque feux de forêts sont identifiés :

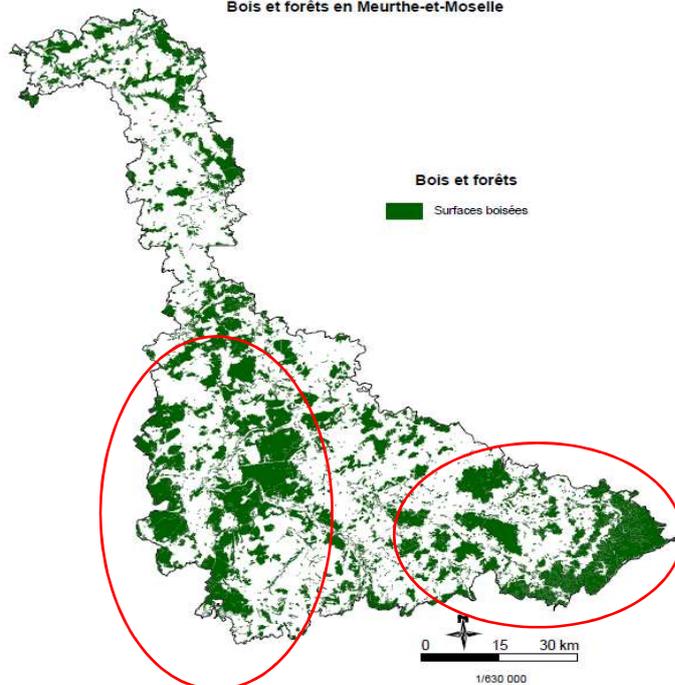
- Secteur Lunévillois : Piémont Vosgien, forêts de Paroy et Mondon,
- Secteur Ouest du département : de Colombey-les-Belles à Pagny-sur-Moselle

**Carte de couverture ACTUELLE des moyens FdF (un seul moyen pris en compte par CIS)**

Communes couvertes par au moins un moyen FdF à 30 min

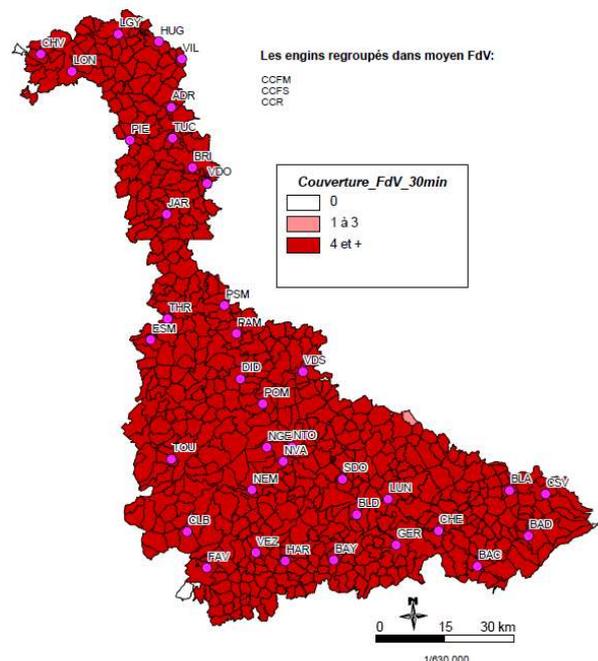


Bois et forêts en Meurthe-et-Moselle

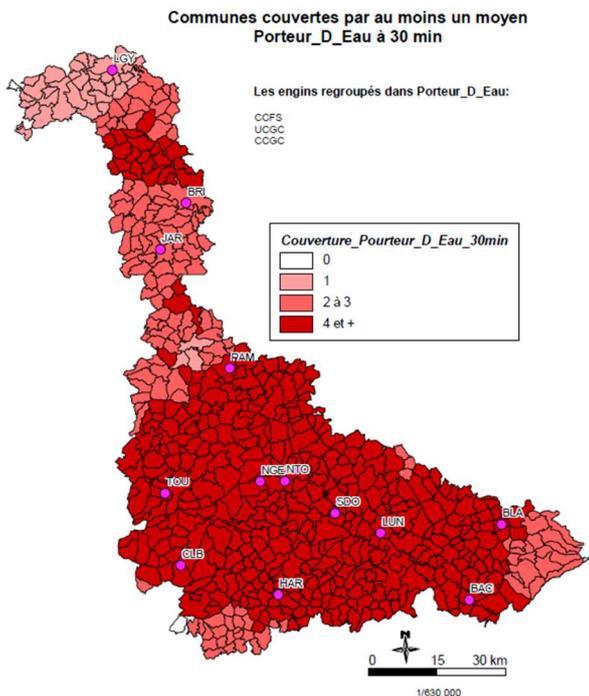


**Carte de couverture ACTUELLE des moyens Feux de végétation (un seul moyen pris en compte par CIS)**

Communes couvertes par au moins un moyen FdV à 30 min



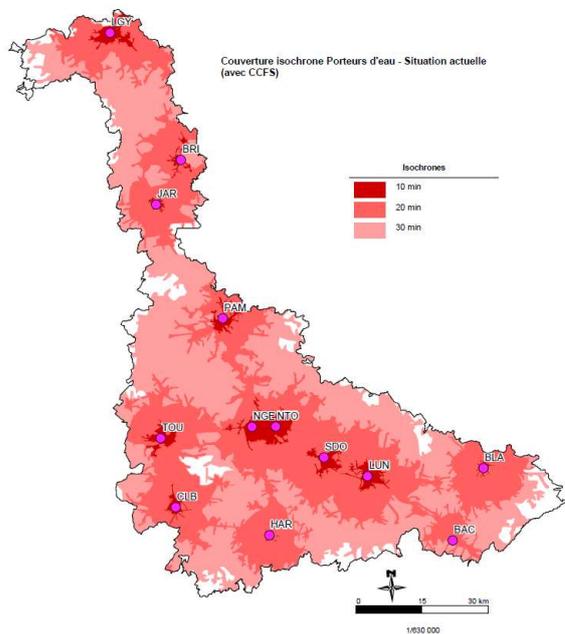
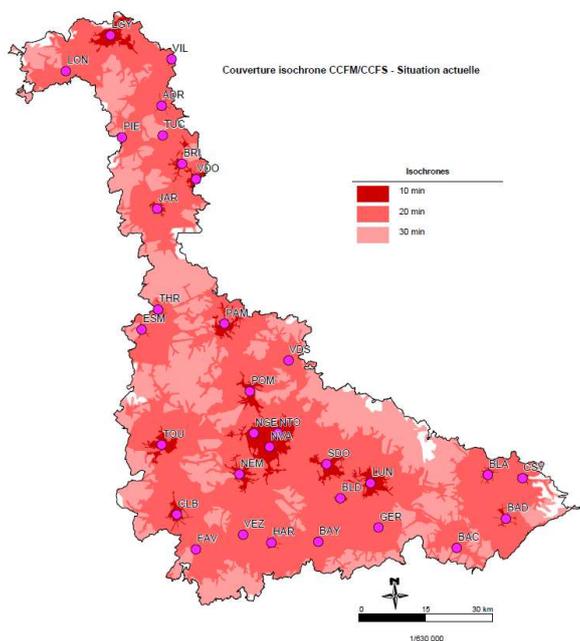
**Carte ACTUELLE de couverture des porteurs d'eau (un seul moyen pris en compte par CIS)**



Nombre de sortie engin de 2015 à 2018

Année	AUDUN LE ROMAN	BACCARAT	BACCARAT	BADONVILLER	BAYON	BLAINVILLE - DAMELEVIERES	BLAMONT	BLAMONT	BRIEY	BREY	CHARENTY VEZIN	CHENEVIERS	CREY SUR VEZOUZE	COLOMBEY LES BELLES	COLOMBEY LES BELLES	DEULOUARD
2015	21	13	5	15	23	28	19	7	44	18	-	-	8	23	36	-
2016	9	4	3	16	17	18	6	6	27	15	-	12	8	18	38	-
2017	27	7	7	10	16	8	7	26	13	-	45	4	9	28	10	-
2018	19	12	5	19	13	22	22	6	35	18	9	59	7	10	11	35
Année	ESSEY ET MAIZERIS	FAVIERES	GERBEVILLER	HAROUÉ	HAROUÉ	HUSSIGNY GODBRANGE	JARNY	JARNY	LONGUYON	LONGWY	LONGWY	LUNEVILLE	LUNEVILLE	NANCY GENTILLY	NANCY TOMBLAINE	NANCY TOMBLAINE
2015	11	6	10	16	18	-	37	17	20	81	32	108	23	63	86	32
2016	4	5	7	10	6	17	32	14	10	54	16	61	22	62	33	24
2017	13	1	6	8	9	47	37	24	14	77	16	53	22	77	69	29
2018	9	3	7	16	7	70	37	10	13	66	24	60	17	66	54	15
Année	NANCY VANDOEUVRE	NEUVES MAISONS	PAGNY SUR MOSELLE	PIENNES	POMPEY	PONT A MOUSSON	PONT A MOUSSON	SDO	SAINTE NICOLAS DE PORT - DOMBASLE	THIAUCOURT REGNEVILLE	TOUL	TRIEUX-TUCQUEGNIEX	VAL DE L'ORNE	VAL DE SEILLE	VEZEUSE	VILLERUPT
2015	73	52	38	15	44	54	32	32	13	11	117	18	31	8	21	24
2016	38	37	20	20	23	35	13	18	5	10	30	22	35	9	17	14
2017	67	30	35	14	32	39	21	16	8	19	101	16	29	3	16	29
2018	57	31	27	26	38	44	15	20	7	10	79	18	31	3	12	32

**Cartes isochrone ACTUELLES de la couverture des CCFM et porteurs d'eau (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)**



Un GIFF (Groupe d'Intervention Feux de Forêts) est composé de 4 CCF et d'un véhicule de commandement type VLTT. Le maillage actuel permet d'assurer en tout point du département la mobilisation d'un GIFF en moins de 30 min. Ce dispositif permet d'assurer la couverture des secteurs identifiés par le risque feux de forêt mais également le Nord du département où le risque est faible.

Par ailleurs, l'expérience de ces dernières années montre des difficultés lors de l'engagement de CCFS (châssis d'un poids supérieur à 16 tonnes) hors chemin. Aussi, il doit être privilégié l'acquisition de CCFM (châssis entre 7,5 et 16 tonnes).

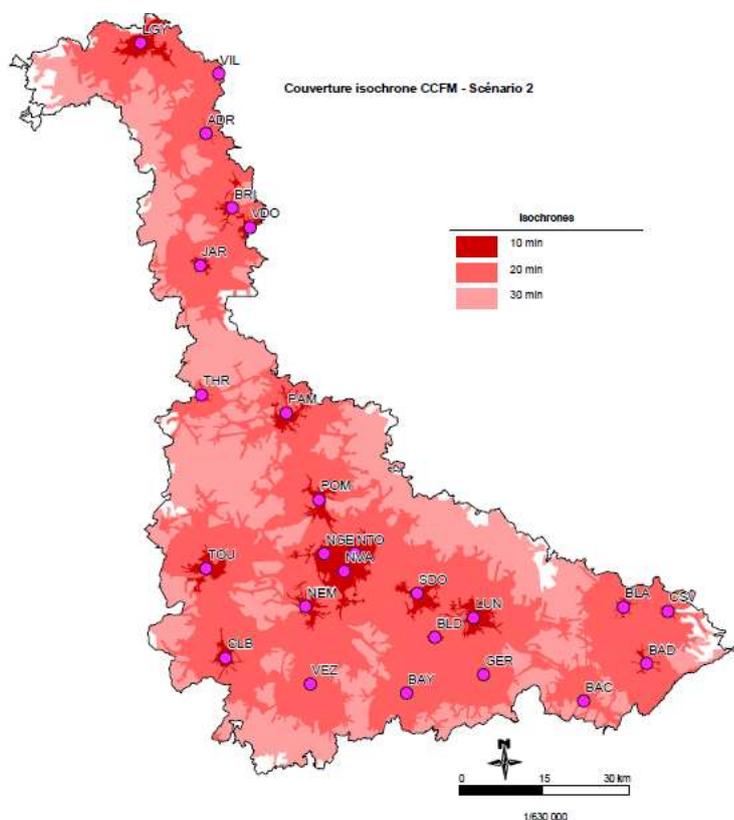


**SDACR\_2020\_067** : Disposer d'un GIFF à T + 30 min et d'un 2<sup>ème</sup> GIFF à 1h00 sur les deux secteurs identifiés (Sud Ouest et Sud Est), les renforts pouvant être mutualisés en extradépartemental.

**SDACR\_2020\_068** : Supprimer les CCFS et remplacer ces engins par des porteurs d'eau en lien avec les Dévidoirs Automobiles.

**SDACR\_2020\_069** : Privilégier l'affectation de CCR en remplacement des CCF et FPT dans les CIS identifiés.

Carte isochrone de la couverture CCFM **PROJETÉE** (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)





## 2.4 Une réponse opérationnelle DIV à homogénéiser

Chaque centre d'incendie et de secours doit pouvoir réaliser des missions opérations diverses. Ce maillage dense permet une rapidité d'intervention avec des vecteurs de proximité.

Développé depuis 2013, l'affectation des VPS (Véhicule Premier Secours) permet d'assurer une réponse de proximité adaptée aux missions DIV. Ces engins polyvalents doivent se développer et permettre ainsi, en fonction des lots chargés, d'intervention sur l'ensemble des opérations diverses.

Cette rubrique regroupe une grande variété d'évènements qui ne rentrent pas dans les catégories précédentes : fuite d'eau, inondations, faits d'animaux, dépose d'objets menaçants etc. et représente en moyenne 12 % des sorties.

Cependant ce chiffre varie en fonction principalement des aléas climatiques tels que les coups de vents, orages, inondations qui génèrent ponctuellement de nombreuses interventions.

Tous les CIS, dont les CPI, sont équipés de moyens d'intervention. Des lots complémentaires de pompage, bâchage sont repartis dans le département.

L'évolution prévisible sur les années à venir sera une augmentation du nombre de sorties si les évènements climatiques violents se multiplient.

Les évènements météorologiques génèrent bien entendu nombre de ces sorties, c'est pourquoi le nombre d'interventions varie en fonction des années tout comme leur répartition sur le territoire.

Ces évènements induisent ainsi une montée en charge des missions de protection des biens et des personnes.

A ces phénomènes d'ampleur, la réponse opérationnelle est donnée avec l'emploi des moyens usuels et la mobilisation de nombreux sapeurs-pompiers dont ceux des CPI en renfort.

Des lots départementaux en matériel de pompage, bâchage sont constitués et repartis pour apporter sur les lieux du sinistre un apport technique non négligeable. Ceux-ci peuvent, à l'expérience acquise, être complétés ou multipliés pour une meilleure efficacité.

Lorsque les routes sont impraticables car recouvertes de boue ou de neige, l'intérêt du déplacement avec des engins 4X4, sinon toute adhérence, est évident, particulièrement en cas d'autoroute bloquée par la neige pour l'accès aux « naufragés de la route », mais aussi lors d'inondations.

Il est à noter, depuis 2010, une réduction de 50 % des sorties suite à la mise en place d'une tarification dissuasive pour les destructions d'hyménoptères, puis celle mise en place en cas d'intervention pour personnes bloquées dans un ascenseur en panne.



**SDACR\_2020\_070** : Affecter dans tous les CIS du département, par le biais d'une politique de lot, du matériel dédié aux opérations diverses sur les principales missions (tronconneuse, époussette, hyménoptères et bâchage).

**SDACR\_2020\_071** : Affecter par bassin opérationnel un lot de matériels animaliers destinés aux opérations courantes (capture d'animaux) et d'éclairage.

**SDACR\_2020\_072** : Poursuivre les démarches visant à réduire la sollicitation opérationnelle sur les missions DIV non statutaires.

### 3. La réponse du risque complexe

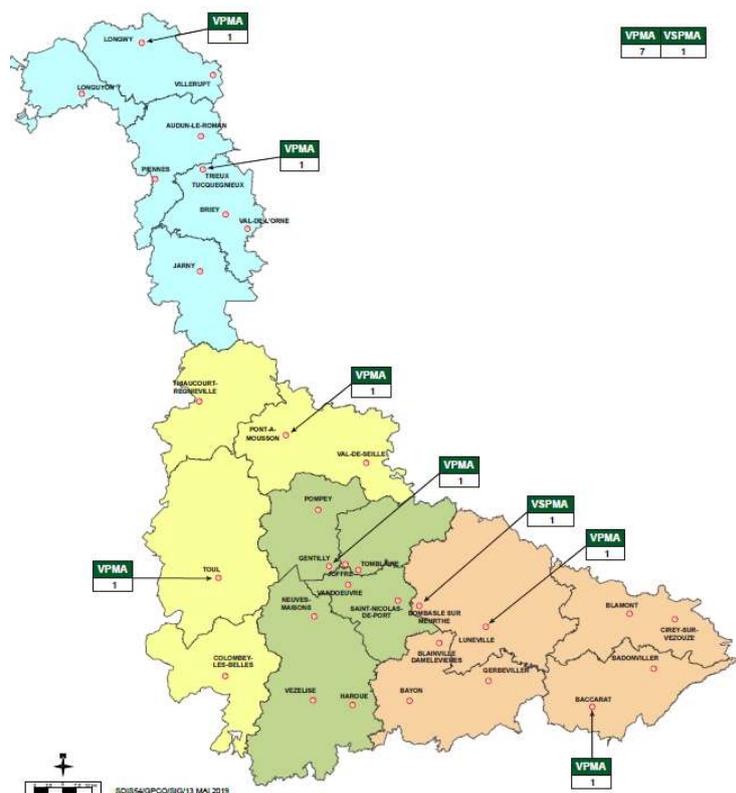
#### 3.1 Les risques sociétaux

- Les mouvements sociaux et les grands rassemblements : présentation du contexte

Dans le cadre de certains grands rassemblements, le SDIS doit être en mesure d'assurer un appui matériel et humain sur un Dispositif Prévisionnel de Secours pour être en mesure de faire face à un risque accru de demande de secours sur les lieux du rassemblement.

- Définition des objectifs opérationnels
  - Mettre en œuvre les structures d'accueil permettant la constitution de 4 postes de secours
  - Assurer le commandement d'un Dispositif Prévisionnel de Secours de Grande Envergure

- Organisation géographique de la réponse du SDIS



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution

La répartition des moyens permet de répondre aux besoins matériels et logistiques liés à la mise en œuvre d'un DPS Grande Envergure selon le RNMSC – DPS

## 3.2 Les risques naturels

### 3.2.1 Le risque inondation

- Présentation du contexte

Au regard de l'analyse de risques, les inondations par débordement représentent l'aléa le plus important. Ce phénomène nécessite la prise en compte de 3 paramètres distincts :

- les risques liés à l'augmentation de la vitesse du courant au niveau des lits mineurs des cours d'eau,
- les risques liés au débordement des cours d'eau avec inondation de plaine,
- les risques liés à la rupture de barrage du « Vieux Pré » de Pierre-Percé et du lac de la Madine.

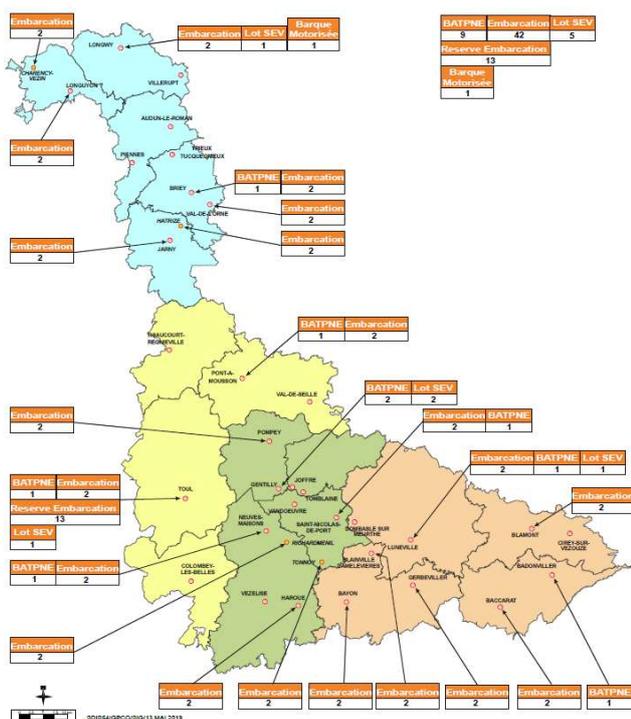
- Définition des objectifs opérationnels

Afin de répondre à ce type de risque, susceptible d'impacter des surfaces conséquentes, le SDIS 54 doit être en capacité d'adapter la réponse opérationnelle en coordination avec les autres services publics.

Par ailleurs, et afin de répondre aux spécificités susmentionnées, le SDIS 54 dispose :

- d'équipes spécialisées en capacité d'intervenir dans des cours d'eau à fort courant (sauvetage en eaux vives),
- d'embarcations destinées à permettre les reconnaissances et les mises en sécurité au niveau des zones inondées,
- de moyens pour informer la population, engager les reconnaissances et intervenir conformément au PPI rupture de barrage.

- Organisation géographique de la réponse du SDIS



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Dans un contexte « inondations », le SDIS 54 est en mesure d'engager des moyens de reconnaissance et d'intervention ainsi que des moyens de commandement et de coordination.

En parallèle, les équipes spécialisées prévues au « risque nautique » peuvent être engagées en complément.

- Axes d'évolution :

- Contrôler l'état du parc « embarcations ».
- Garantir le potentiel spécialisé départemental.
- Moderniser les équipements.

### 3.2.2 Les aléas climatiques

- Présentation du contexte

Dans le cadre d'événements météorologiques de type intempéries (précipitations importantes dans un temps réduit), l'activité du SDIS augmente de manière significative.

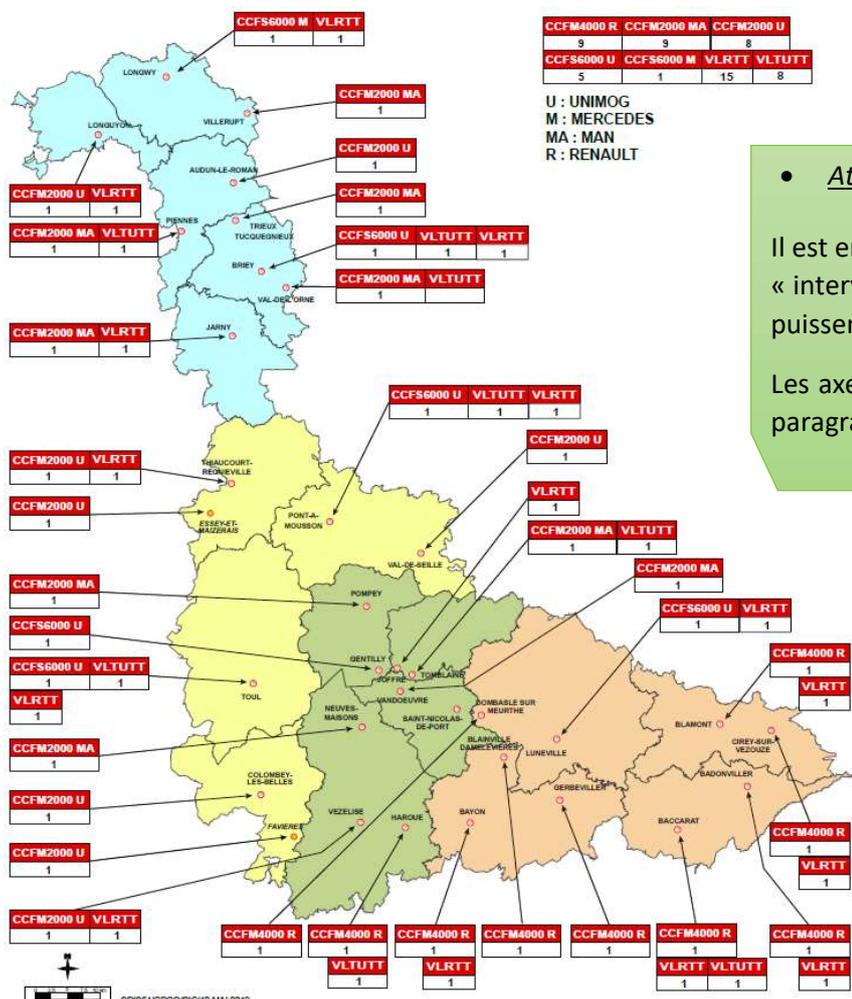
- Définition des objectifs opérationnels inhérents

- traiter de nombreux appels en un temps limité,
- organiser les secours sans dégrader l'activité opérationnelle courante,
- mettre en œuvre la procédure « interventions à caractère multiple » dans les centres concernés,
- engager les engins idoines afin de procéder aux reconnaissances et interventions.

- Organisation géographique de la réponse du SDIS

Les engins engagés sur ce type d'interventions sont divers. On retrouve, entre autres, les CCF, les VLTT, les CID, les EPA et les UPRO. Ces engins sont judicieusement répartis sur l'ensemble du département.

- Atteinte des objectifs et axes d'évolution



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :  
Il est envisagé de doter tous les centres de secours de lots « interventions à caractère multiple » afin que ceux-ci puissent être autonomes sur leur bassin de centre.  
Les axes d'évolutions de la réponse sont évoqués dans le paragraphe 2.4 relatif à la réponse DIV.

### 3.2.3 Les mouvements de terrain et séismes. Le risques d'effondrement de structures

- Présentation du contexte

Dans le cadre de certaines catastrophes naturelles, le SDIS doit être en mesure d'assurer un appui matériel et humain afin de faire face à un risque accru de demande de secours sur les lieux de l'événement. Les mouvements de terrains et séismes sont des événements à occurrence faible qui peuvent occasionner des dégâts conséquents sur les structures, en particulier l'effondrement. La probabilité qu'il y ait des victimes lors de ce type de catastrophes est élevé. La mission consiste à rechercher et dégager des personnes ensevelies.

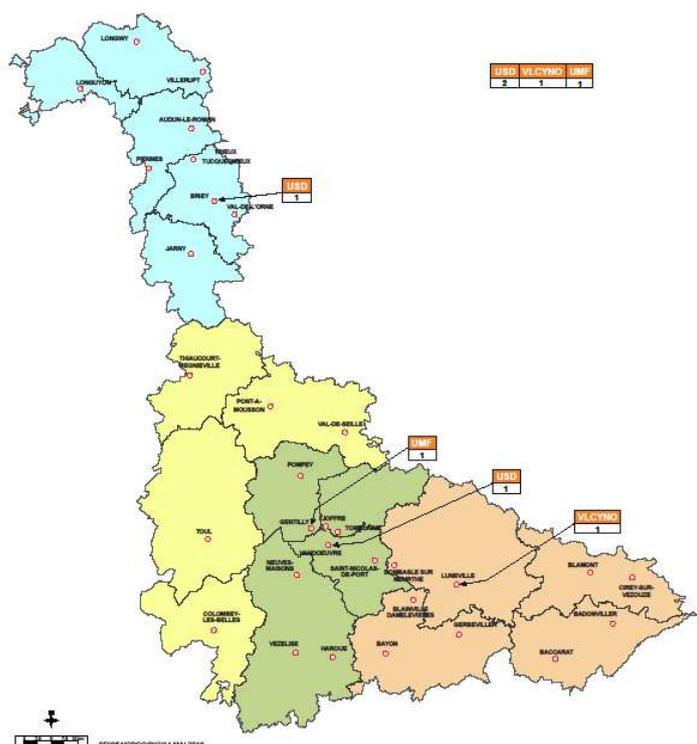
Par ailleurs :

- les risques liés aux structures des bâtiments de toutes natures ne sont pas uniquement le fait de phénomènes naturels, leur cause peut être variées. Leur survenance est fréquente à la suite d'autres sinistres (incendie, explosion, ...). Les secours sont engagés pour une mission identique,
- les moyens cynophiles sont également engagés pour la recherche de personne sans nécessairement de notion de milieu effondré.

- Définition des objectifs opérationnels inhérents

- engager 2 unités SDE en simultanément, les renforts pouvant être mutualisés en extra départemental.
- engager un personnel disposant d'une compétence en stabilité des structures,
- engager 1 unité CYNO,
- procéder à une demande de renforts extra départementaux en cas de nécessité.

- Organisation géographique de la réponse du SDIS



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La répartition géographique des moyens matériels SDE permet de répondre aux objectifs. Cependant, il est nécessaire de poursuivre les démarches engagées, à savoir :

- Former des agents encadrant la spécialité (chef d'unité, chef de section). Les chefs de section devront par ailleurs être formés aux risques bâtimentaires.
- Renforcement de la capacité d'expertise en stabilité des structures.
- Harmonisation les berces et renouveler certains matériels.
- Se doter des EPI adaptés.

Les moyens humains CYNO restent réduits (9 agents). Il est nécessaire de former du personnel supplémentaire.

## 3.3 Les risques industriels

### 3.3.1 Le risque pollution

- Présentation du contexte

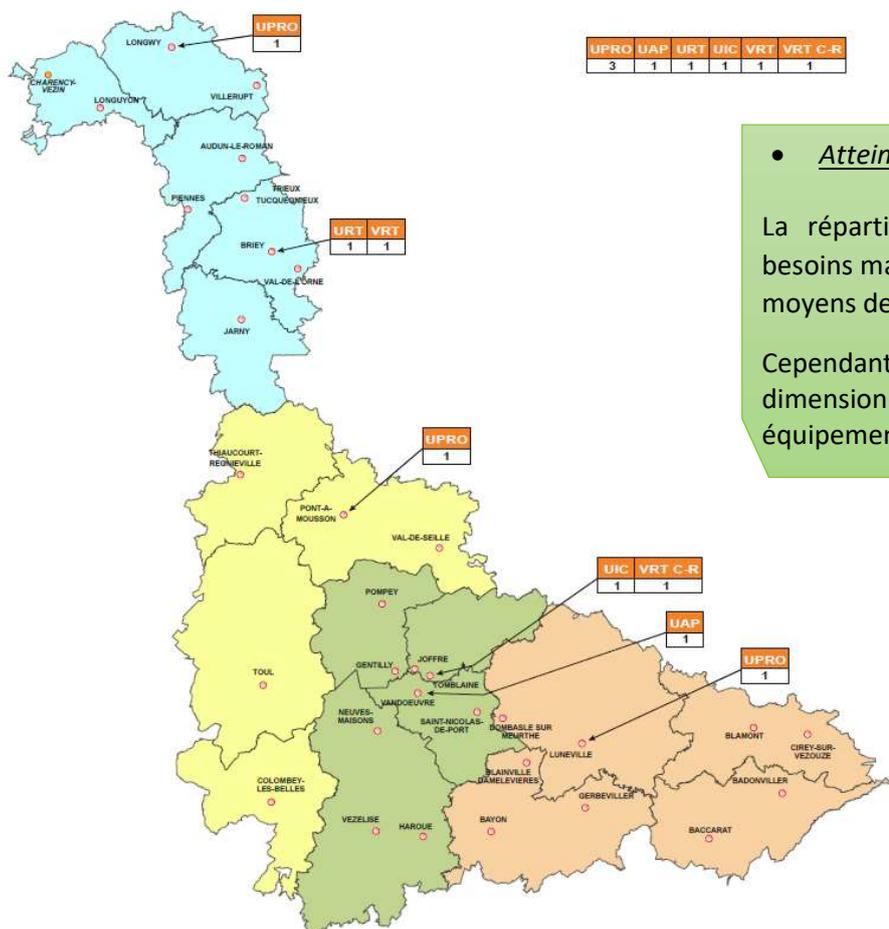
La quantité et les dangers des produits polluants peuvent être divers et amener à un dérèglement de l'écosystème environnant.

Le SDIS doit être en mesure de confiner la pollution et d'en limiter ses impacts.

- Définition des objectifs opérationnels inhérents

- mobiliser 1 CMIC pour faciliter l'identification de la pollution,
- mobiliser des moyens d'obturation, de colmatage, barrage,
- mise en œuvre d'une première réponse dans un délai de 30 minutes.

- Organisation géographique de la réponse du SDIS



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La répartition des moyens permet de répondre aux besoins matériels et logistiques liés à la mise en œuvre de moyens de lutte contre la pollution.

Cependant, il est nécessaire de revoir le dimensionnement et le positionnement de certains équipements notamment les barrages.





### 3.3.3 Les accidents technologiques

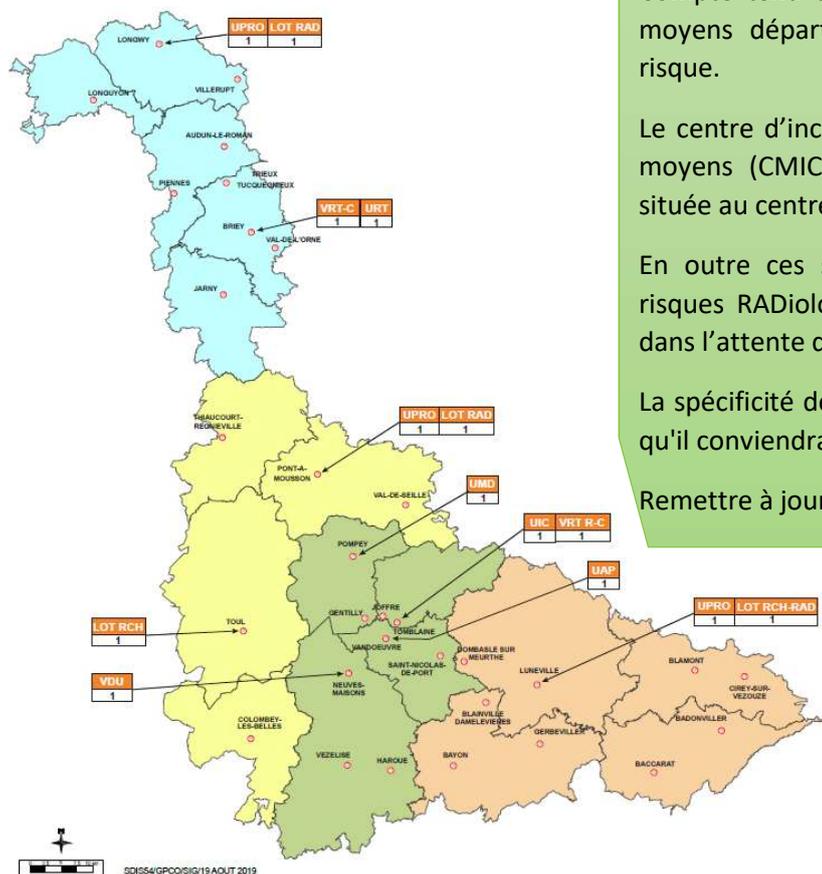
#### 1) Présentation du contexte

Les accidents technologiques regroupent les risques agricoles, industriels, radiologiques et chimiques dès lors que l'on sort du cadre du risque courant. Le risque peut se présenter soit sous la forme d'un accident soit sous la forme d'une d'attaque à caractère terroriste NRBCe (Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, explosion). Le SDIS doit être en mesure de mettre en œuvre des moyens et personnels permettant de réaliser les extractions d'urgence et de décontaminer des victimes.

#### 2) Définition des objectifs opérationnels inhérents

- engager une CMIR (Cellule Mobile d'Intervention Radiologique) constituée, avec la possibilité d'engager une relève complète de l'équipage, les renforts pouvant être mutualisés en extra départemental.
- engager une CMIC (Cellule Mobile d'Intervention Chimique) constituée, avec la possibilité d'engager une relève complète de l'équipage, les renforts pouvant être mutualisés en extra départemental.
- engager l'unité anti-pollution,
- mettre en œuvre des moyens de décontamination sèche et humide,
- procéder à une demande de renforts extra départementaux en cas de nécessité.

#### 3) Organisation géographique de la réponse du SDIS



#### • Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Compte tenu de la répartition géographique du matériel, les moyens départementaux sont adaptés pour répondre à ce risque.

Le centre d'incendie et de secours de Tomblaine regroupe les moyens (CMIC et CMIR), une composante antipollution est située au centre de Vandœuvre.

En outre ces spécialités (RCH : Risques Chimiques et RAD : risques RADiologiques) disposent d'une réponse de proximité dans l'attente du renfort.

La spécificité de la spécialité RAD impose un niveau d'expertise qu'il conviendra de renforcer par le recrutement d'experts.

Remettre à jour le Plan Risque Technologique.

UPRO	UMD	VES RA	UPRO	UMD	VES RAD	LOT RCH	LOT RCH	LOT RCH-RAD
3	1	2	3	1	2	1	1	1
VRT R-C	VRT-C	URT	VRT R-C	VRT-C	URT	UIC	UAP	VDU
1	1	1	1	1	1	1	1	1

### 3.4 La menace terroriste

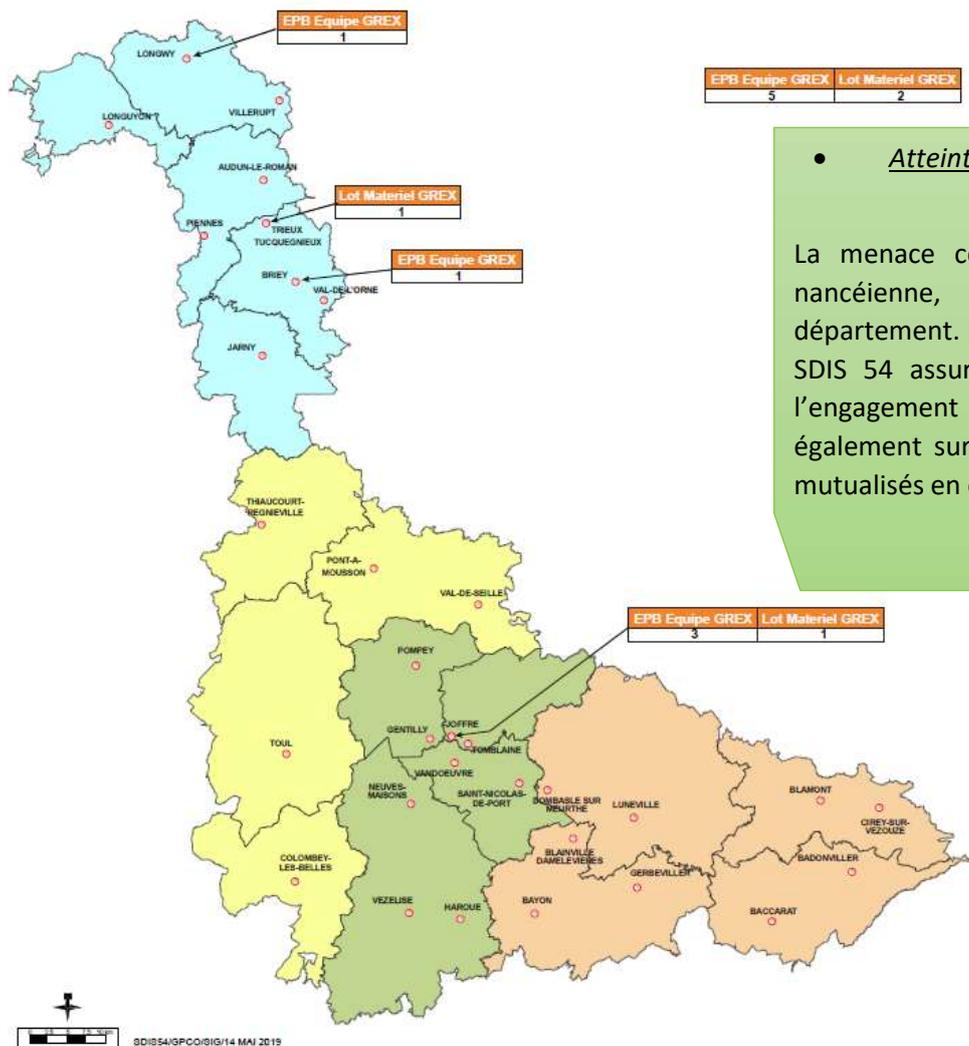
- Présentation du contexte

En cas d'attaque terroriste de type « tuerie de masse », le SDIS doit être en mesure de mettre en œuvre des moyens et personnels sous protection balistique afin de permettre l'extraction de victimes d'une zone sécurisée par des forces de l'ordre. Cette menace peut prendre la forme d'une d'attaque à caractère terroriste NRBCe. Il conviendra d'utiliser les moyens dédiés au risque technologique.

- Définition des objectifs opérationnels inhérents

- mobiliser 1 ou 2 GREX (Groupe d'Extraction composé de 3 binômes) équipé de protections balistiques et de matériels d'extraction de victimes,
- mobiliser une première réponse dans un délai d'1 heure,
- mobiliser les moyens du risque technologique en cas d'attaque NRBCe.

- Organisation géographique de la réponse du SDIS



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

La menace concerne principalement l'agglomération nancéienne, sans exclure toutefois le reste du département. Dans le cadre d'un évènement majeur, le SDIS 54 assure un premier niveau de réponse avec l'engagement possible de GREX sur Nancy mais également sur le Pays Haut, les renforts pouvant être mutualisés en extra départemental.

## 4. Les autres spécialités

### 4.1 Les équipes spécialisées en secours en milieu périlleux

- Présentation du contexte

Cette spécialité permet d'intervenir en matière de reconnaissance et de sauvetage dans les milieux naturels et artificiels où les moyens traditionnels des sapeurs-pompiers sont inadaptés, insuffisants ou dont l'emploi s'avère dangereux en raison de la hauteur ou de la profondeur et des risques divers liés au cheminement.

En Meurthe-et-Moselle le GRIMP (Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux) est sollicité davantage en milieu urbain (évacuations sanitaires, dans des locaux difficiles d'accès ou rendus difficiles par la corpulence de la victime par exemple) ou en milieu industriel (travaux sur éoliennes, grues, pylônes, façades, ...).

Les personnels GRIMP sont également confrontés au milieu naturel (falaise d'escalade de Maron par exemple) et sont également formés à l'intervention en site souterrain (spécialité « ISS ») afin de répondre aux problématiques liées à la pratique de la spéléologie dans le département (spéléodrome de Nancy, cavités du secteur Tulois, vestiges historiques de guerre du col de la Chapelotte, ...).

- Définition des objectifs opérationnels inhérents

- Disposer d'une équipe spécialisée pour le secours en milieux périlleux en capacité d'assurer les missions suivantes :
  - les sauvetages et/ou évacuations de personnes dans un environnement aérien ou souterrain,
  - des missions de sécurisations de sites dans le cadre d'intempérie.

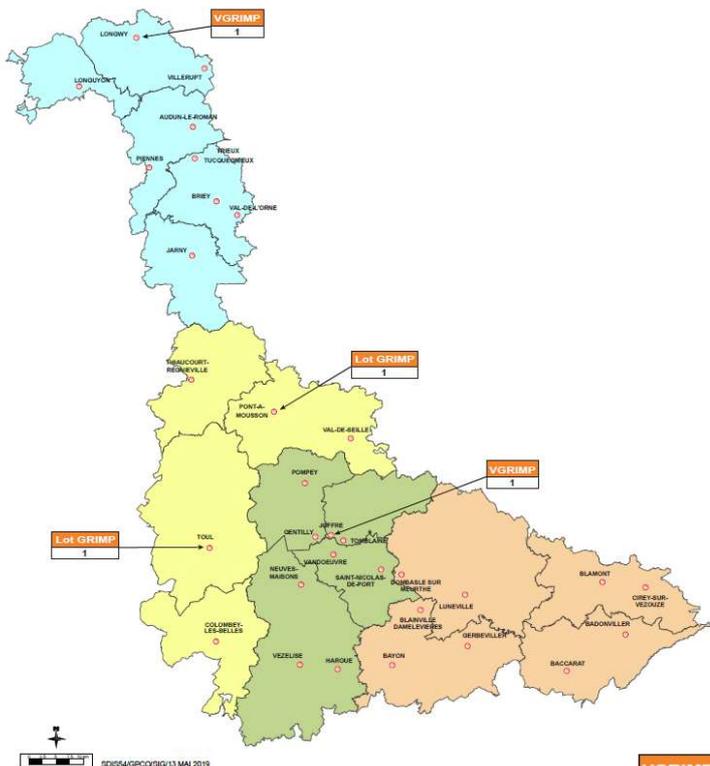
- Répartition des moyens spécialisés

- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Compte tenu de la répartition géographique du matériel et des personnels, la réponse est adaptée pour répondre à ce risque

En cas de besoin ou à défaut de spécialistes sur un secteur, le recours à des renforts extra-départementaux doit être demandé (57/55/88). En cas de départ GRIMP dans le Nord du département (au-delà de Briey) avec un complément d'équipage à effectuer, il est nécessaire pour atteindre des délais de rassemblement raisonnables d'engager les spécialistes manquants depuis un centre Mosellan le plus proche (Thionville notamment).

Dans certains cas les spécialistes GRIMP peuvent également être amenés à faire appel au renfort d'un hélicoptère de sécurité civile (DRAGON 25 ou 67) afin d'envisager un secours par treuillage.



## 4.2 Les équipes spécialisées en secours nautiques

- Présentation du contexte

Le département est parcouru par plus de 4 000 kms de cours d'eau, dont 183 kms de voies navigables accueillant un trafic fluvial conséquent, auxquels viennent s'ajouter de nombreux plans d'eau intérieurs accessibles à la baignade. A ce titre, les équipes spécialisées en « secours nautiques » doivent être en mesure de répondre aux sollicitations liées aux milieux aquatique et subaquatique.

Par ailleurs, et au regard des risques spécifiques liés aux aléas climatiques, les équipes spécialisées sont susceptibles de mettre en œuvre des techniques particulières :

- l'utilisation de la méthode de plongée en surface « non libre » en période hivernale (plans d'eau gelés),
- les sauvetages et/ou les mises en sécurité dans les eaux à fort courant.

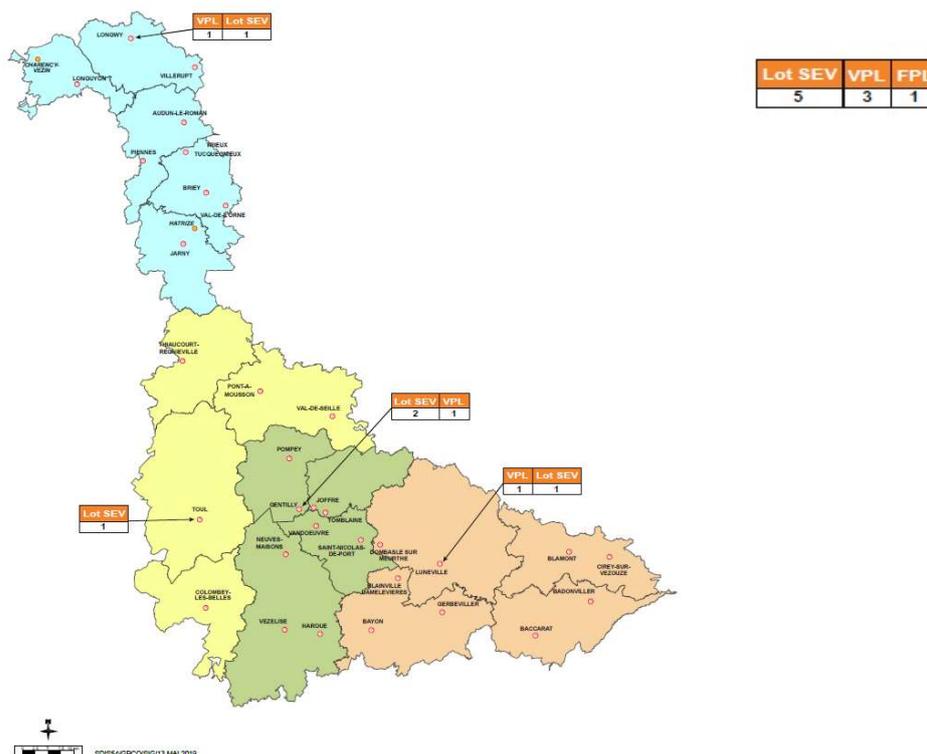
- Définition des objectifs opérationnels inhérents

Disposer d'équipes spécialisées en secours nautiques en capacité d'assurer :

- la réalisation d'une intervention en milieu aquatique et/ou subaquatique jusqu'à une profondeur de - 30m pouvant aller jusque -50m (lac de Pierre percée et renforts extra-départementaux),
- les reconnaissances et/ou les sauvetages sous des plans d'eau gelés au moyen de personnels formés à la méthode de plongée « surface non libre »,
- les sauvetages et/ou les mises en sécurité en cas d'inondation ou en période de crue au moyen de personnels formés « sauvetage en eaux vives ».

En cas de besoin, et au-delà du niveau de réponse susmentionné, le recours à des renforts extra-départementaux devra être envisagé.

- Répartition des moyens spécialisés





- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Dans le cadre d'interventions aquatiques et/ou subaquatiques en situation courante, le SDIS 54 est en mesure d'engager un VPL (Véhicule des Plongeurs) 24h/24h pour :

- L'engagement initial d'une équipe spécialisée en « surface non libre »,
- L'engagement initial d'une équipe spécialisée « sauvetage en eaux vives »,

Dans les 2 cas les relèves/renforts pourront être mutualisés en extra départemental.

Par ailleurs, et en fonction de la disponibilité des spécialistes répartis sur les unités territoriales une réponse de proximité peut être apportée.

Axes d'évolution :

- Garantir le maintien du potentiel humain spécialisé (équipiers et encadrement) sur le CI Gentilly afin de permettre l'engagement d'un VPL 24h/24h
- Contrôler l'état de vétusté du parc « embarcations ».
- Envisager la suppression du VPL Longwy et engager une mutualisation avec les équipes spécialisées du SDIS 57 pour la couverture nautique de la partie Nord du territoire.
- Renforcer le potentiel nautique sur la partie sud du territoire (Lunéville).

## 4.3 Les équipes spécialisées risque animalier

- Présentation du contexte

Les secours animaliers (ANIM) sont relativement courants dans le département. Ils concernent des animaux de natures différentes :

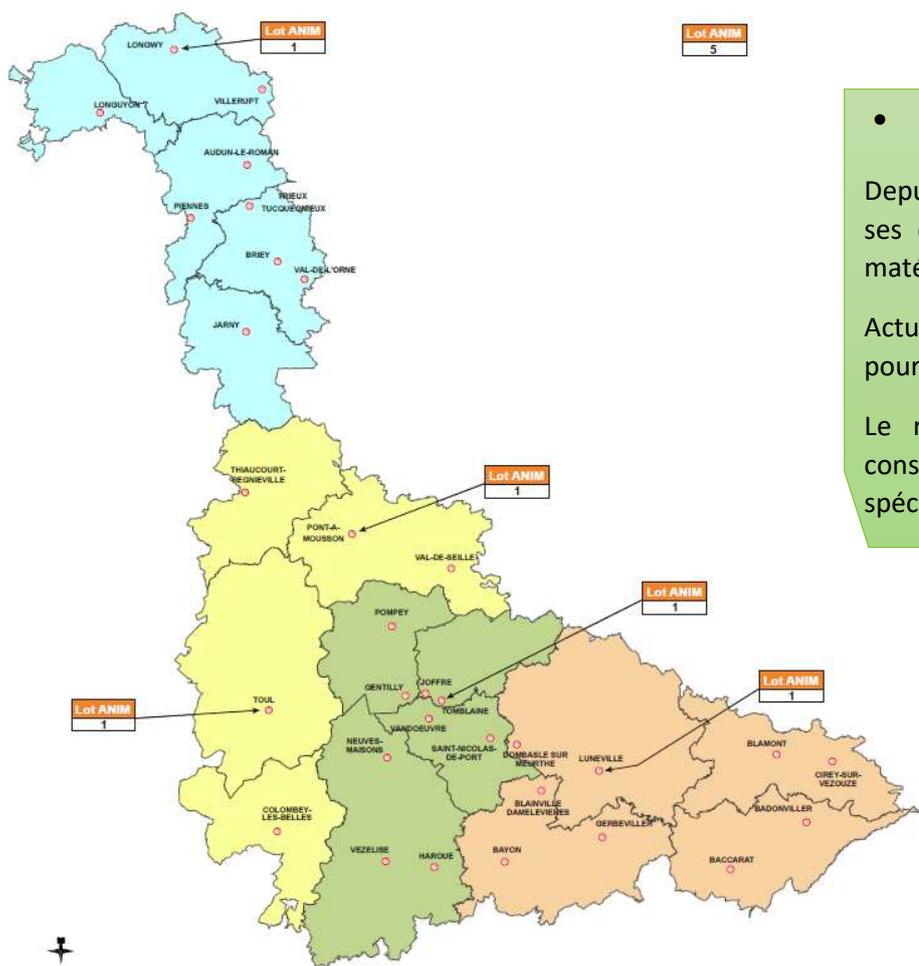
- animaux de compagnie (chiens y compris des chiens de 1ère et 2nde catégorie, chats, etc.),
- nouveaux animaux de compagnie (serpents et lézards, araignées et insectes divers, etc.),
- animaux domestiques et d'élevage (équidés, bovins, animaux de basse-cour, porcs, etc.),
- faune sauvage (sangliers, cygnes, cerfs, etc.).

Ces risques sont couverts par des engins de secours classiques avec des équipements adaptés affectés dans les CIS supports de la spécialité

- Définition des objectifs opérationnels inhérents

- Assurer un premier niveau de réponse par les moyens DIV en dotation par bassin.
- Assurer l'engagement d'une équipe ANIM.

- Répartition des moyens spécialisés



- Atteinte des objectifs et axes d'évolution :

Depuis 2017, la spécialité ANIM s'est renforcée dans ses compétences et effectifs avec la dotation de matériels complémentaires.

Actuellement, le potentiel départemental est adapté pour répondre à ce risque.

Le réseau de vétérinaires doit cependant être consolidé pour répondre aux sollicitations spécifiques.

## 5. Les moyens d'appui

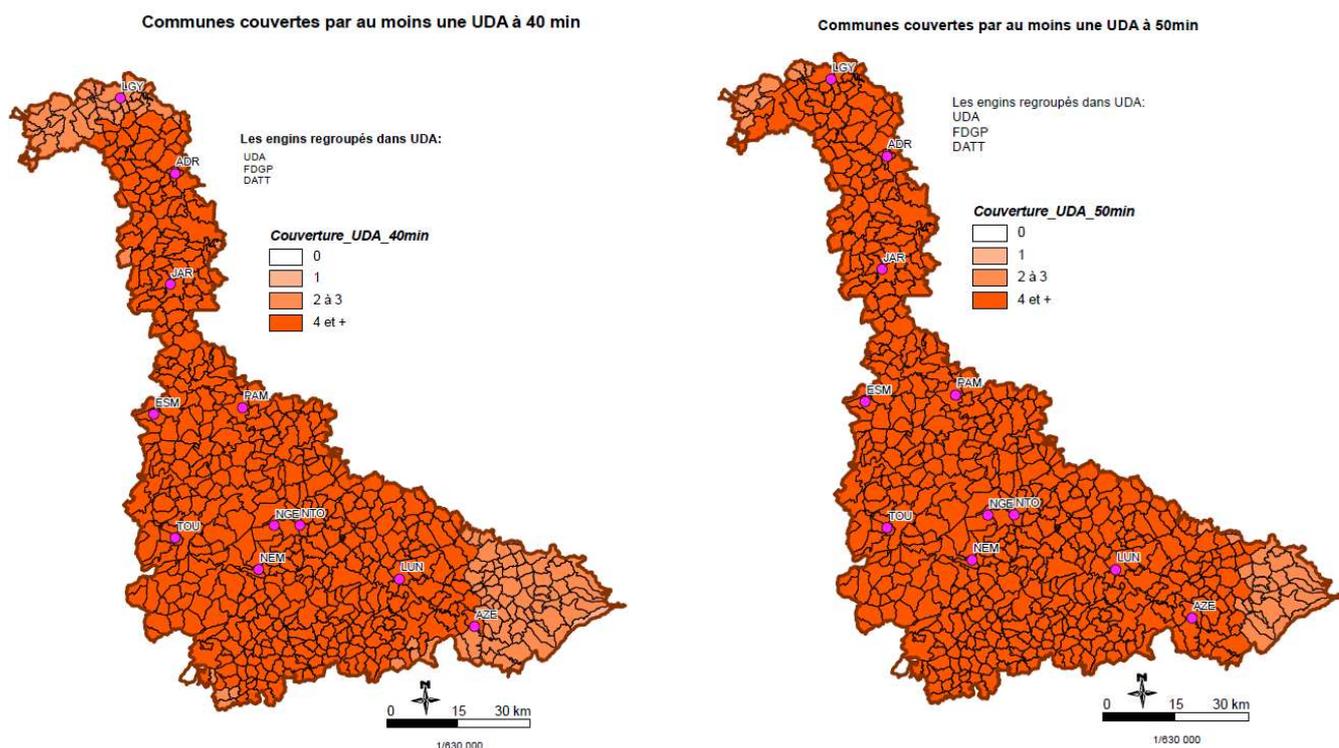
En complément des moyens définis dans les groupes constitués et dans les équipes spécialisées, il convient de pouvoir disposer sur le terrain de moyens qui viendront appuyer le dispositif en place.

### 5.1 Les moyens d'établissement de grande longueur

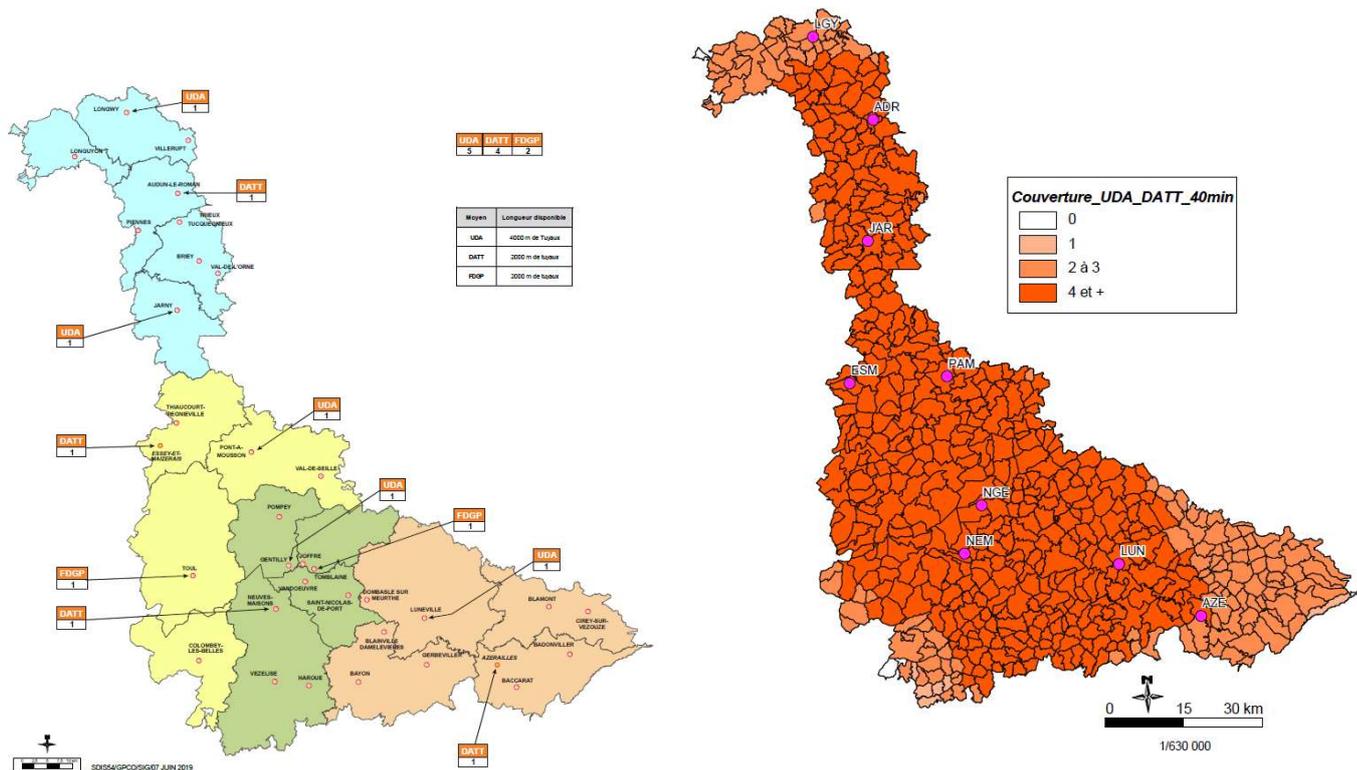
Les UDA (UDA, DATT et FDGP) sont utilisées pour réaliser des missions d'établissement de tuyaux de 110 mm lorsque les réseaux de défense incendie sont insuffisants. Ils sont intégrés dans le groupe établissement, groupe appui feux industriels et le groupe liquide inflammable.

Ils sont généralement utilisés dans le cadre des missions de grands feux sur des entrepôts ou des fermes et sur des secteurs en déficit en DECI. Les FDGP sont comptabilisés en mission annexe : lutte contre les feux d'entrepôt.

Cartes isochrones **ACTUELLES** de la couverture des UDA et équivalents (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)



Cartes de couverture **PROJETÉE** des moyens des UDA et DATT (un seul moyen pris en compte par CIS)

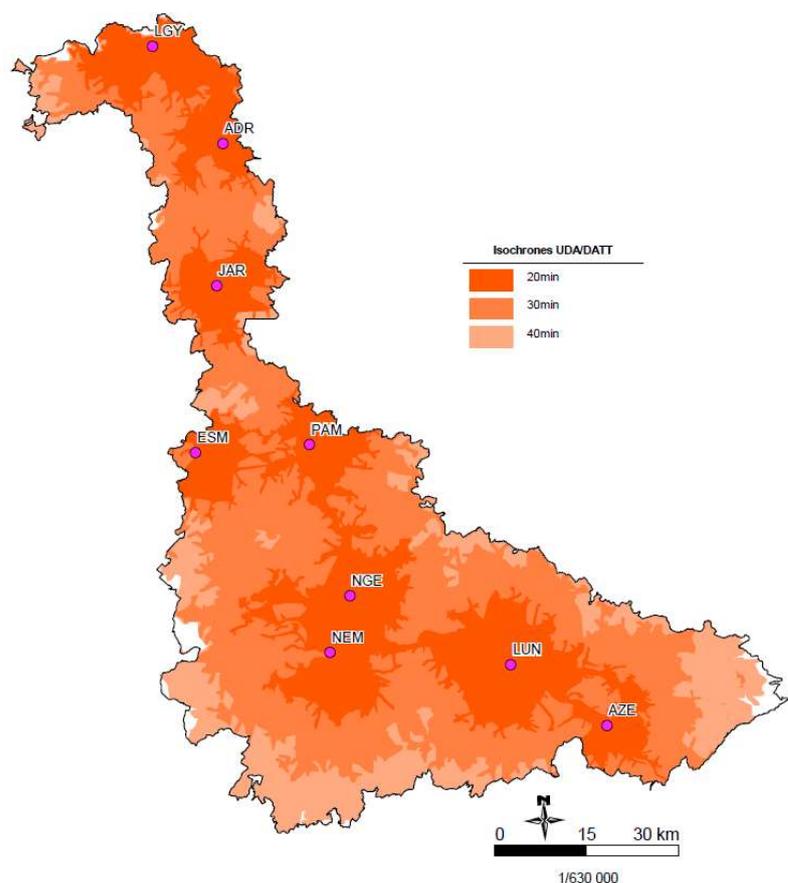


Analyse UDA, FDGP et DATT

Année	AUDUN LE ROMAN	AZERAILLES	ESSEY ET MAIZERAIS	JARNY	LONGWY	LUNEVILLE	NANCY GENTILLY	NANCY TOMBLAINE	NEUVES MAISONS	PONT A MOUSSON	TOUL
2015	3	-	0	0	3	4	8	5	-	4	-
2016	6	3	0	-	1	4	10	1	2	2	3
2017	2	3	0	1	-	3	2	-	1	-	1
2018	3	3	0	-	2	-	-	1	1	-	-

Moyen (Nb)	CIS	Longueur disponible
<b>UDA (5)</b>	NANCY-GENTILLY JARNY LUNEVILLE LONGWY PONT-A-MOUSSON	4 000 m par engin soit 20 000 m
<b>DATT</b>	AZERAILLES AUDUN-LE-ROMAN NEUVES-MAISONS ESSEY-ET-MAIZERAIS	2 000 m par engin Soit 6 000 m
<b>FDGP</b>	NANCY-TOMBLAINE TOUL	2 000 m par engin soit 4000 m
<b>Total</b>	<b>10 véhicules</b>	<b>30 000 mètres + réserves</b>

Analyse isochrone de la couverture opérationnelle PROJETÉE des moyens disposant minimum de 2000 m de tuyaux de 110 mm



*Carte isochrone de la couverture des DATT et UDA (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)*

La couverture opérationnelle actuelle en moyens permettant d'acheminer des grands débits sur des sinistres est satisfaisante. Néanmoins, la sous-utilisation des FPTDA depuis leur mise en service respective pour la fonction spécifique DA doit être ajustée à la réflexion générale concernant les dispositifs futurs à mettre en œuvre tout en gardant un niveau de couverture satisfaisante.

Les FPTDA sont peu utilisés dans leur capacité d'alimentation. Le maillage territorial des UDA et équivalents permet d'assurer les établissements en lieu et place des FPTDA.

Il est proposé de définir un seul niveau de couverture à 30 minutes permettant l'alimentation d'un groupe incendie à 1000m (soit 2000m au total pour 4000 l/min).



**SDACR\_2020\_073** : Remplacer progressivement les FPTDA par des FPT ou des CCR en fonction des secteurs identifiés.

## 5.2 Les moyens d'approvisionnement en émulseur

Les UFS sont utilisées pour l'extinction de feux spéciaux en particulier les feux hydrocarbure et sinistres de grande envergure (Dépôt pétrolier, camion ou citerne ou important stockage de produit inflammable) Ses moyens

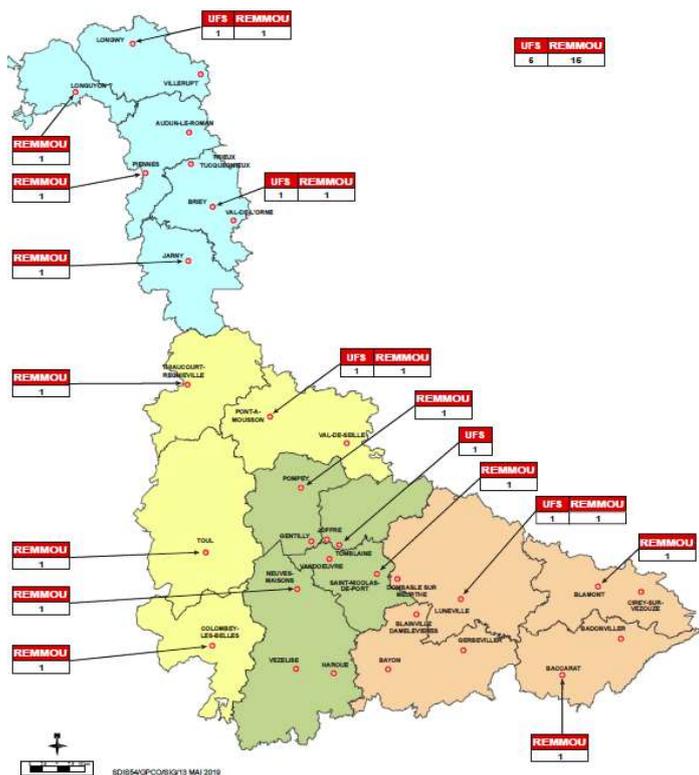
d’extinction sont : la mousse bas foisonnement, la poudre BC et la mousse haut et moyen foisonnement. Ils sont intégrés dans le groupe liquide inflammable.

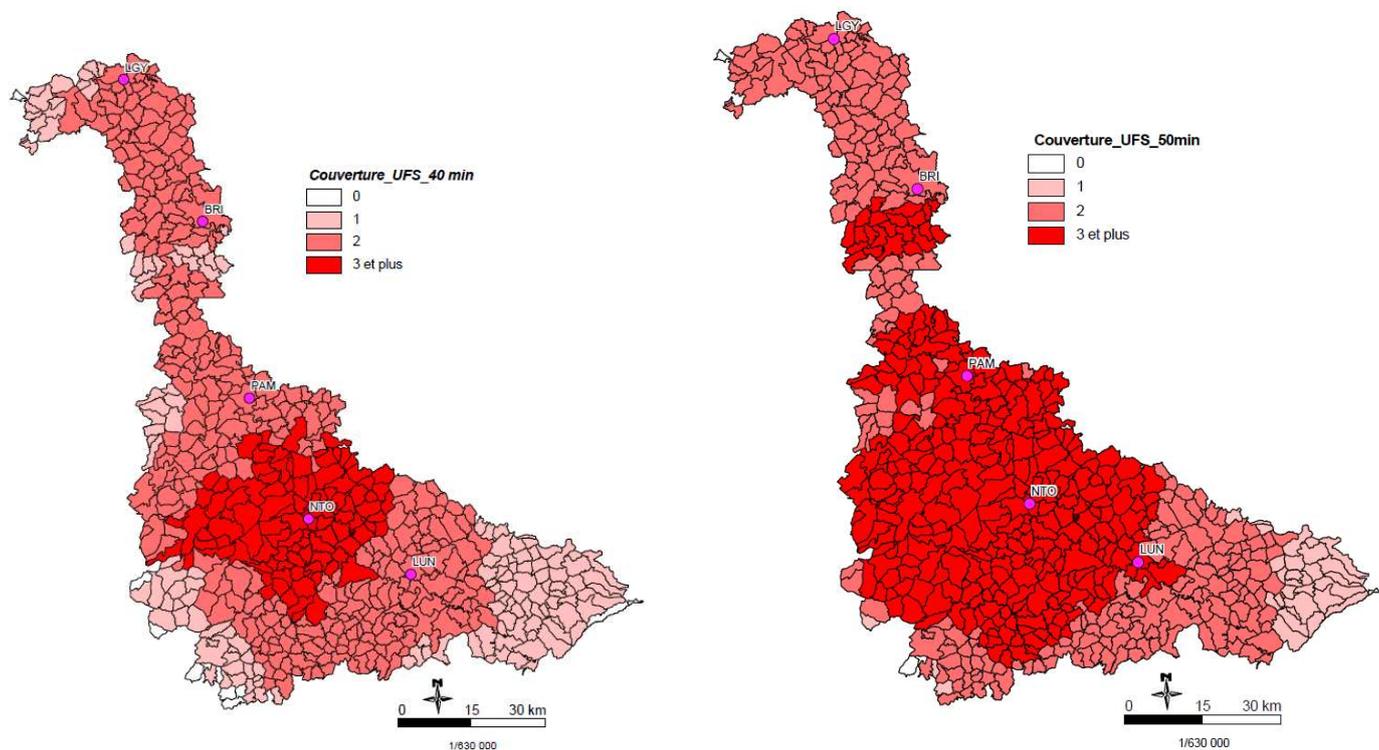
Ne sont pris en considération dans la réflexion que les moyens disposant de plus de 300 litres d’émulseurs, hors FPT.

Sollicitation UFS					
Année	BRIEY	LONGWY	LUNEVILLE	NANCY TOMBLAINE	PONT A MOUSSON
2015	-	-	-	1	-
2016	2	-	-	1	1
2017	-	-	-	1	-
2018	1	-	-	2	-

Depuis 2015, aucun engagement des remorques mousses n’a été effectué en intervention.

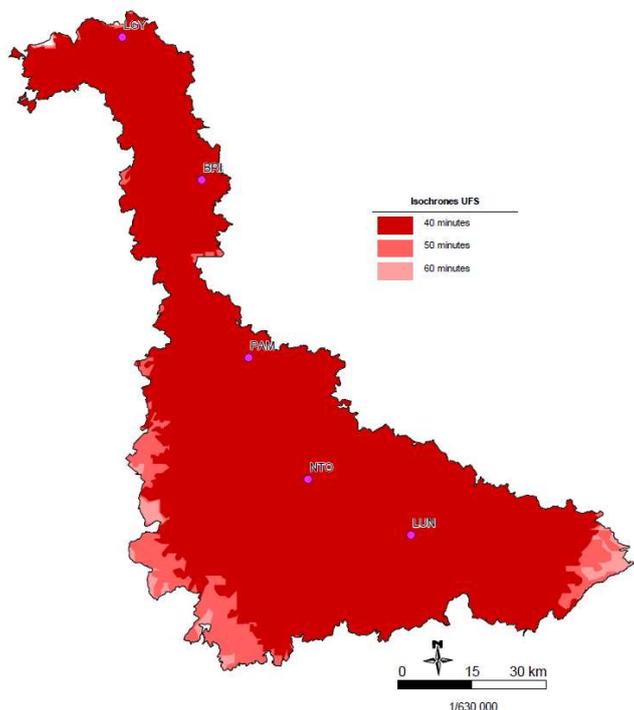
Carte **ACTUELLE** d’implantation des moyens UFS



Cartes **ACTUELLES** de couverture des moyens UFS


Moyen (Nb)	CIS
<b>UFS (5)</b>	PONT-A-MOUSSON
	NANCY-TOMBLAINE
	LONGWY
	BRIEY
	LUNEVILLE
<b>REMMOU</b>	LONGWY
	LONGUYON
	PIENNES
	BRIEY
	PONT-A-MOUSSON
	POMPEY
	TOUL
	NEUVES-MAISONS
	LUNEVILLE
	BLAMONT
	BACCARAT
	SAINT-NICOLAS-DE-PORT
	COLOMBEY-LES-BELLES
JARNY	
THIAUCOURT-REGNIEVILLE	

### Analyse isochrone de la couverture opérationnelle ACTUELLE des moyens en émulseurs



La couverture opérationnelle actuelle en moyens permettant d'acheminer de l'émulseur est satisfaisante. Néanmoins la sous-utilisation des remorques mousse depuis leurs mises en service respectives amène une réflexion générale concernant les dispositifs futurs à mettre en œuvre. Le maintien des UFS permettra de maintenir un haut niveau de couverture.

Cependant, le renouvellement de certaines UFS n'est pas prioritaire notamment sur le centre de secours de Brierly.

Il est proposé de ne maintenir qu'un seul niveau de couverture à 40 minutes permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 6 % durant 20 minutes.



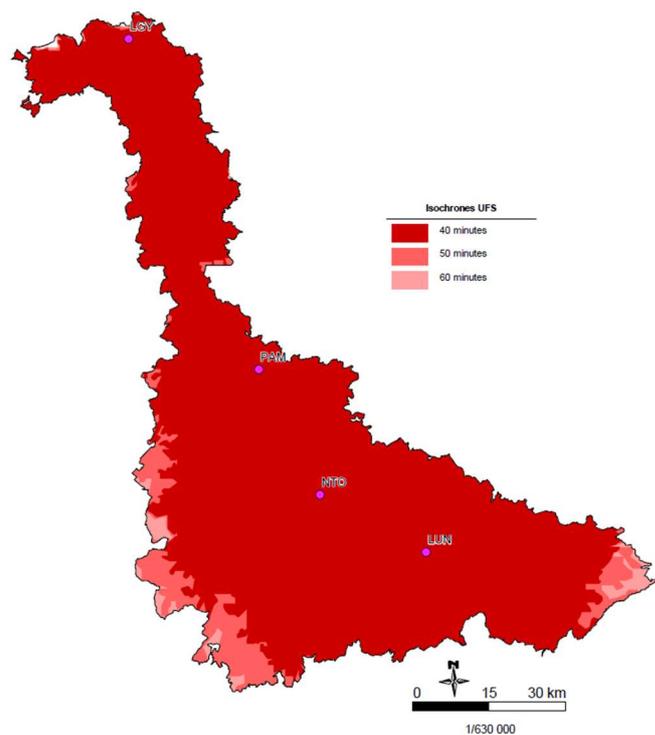
**SDACR\_2020\_074 : Disposer** en 30 min de moyens permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 6 % durant 20 minutes.

**SDACR\_2020\_075 : Ne pas renouveler** les remorques mousse à échéance des durées de vie.

**SDACR\_2020\_076 : Maintenir la réponse capacitaire pour les feux de liquides inflammables en prenant en compte les priorités d'affectation :**

Centres	Justifications
PONT-A-MOUSSON (Priorité 1) NANCY-TOMBLAINE (Priorité 2) LONGWY (Priorité 3) LUNEVILLE (Priorité 4)	Dépôts pétroliers Zones industrielles et entreprises à risque Zones industrielles et entreprises à risque Positionnement géographique

Carte isochrone **PROJETÉE** de la couverture UFS (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)

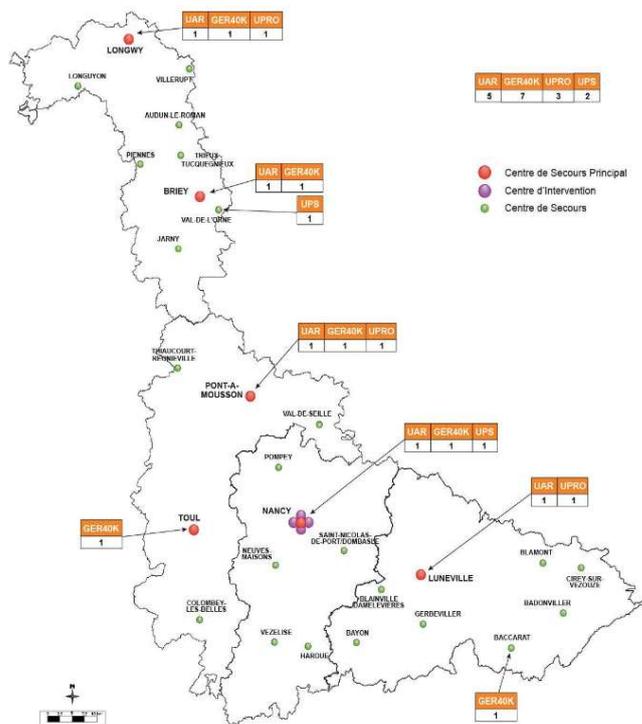


### 5.3 Les moyens d’approvisionnement en air respirable et d’éclairage

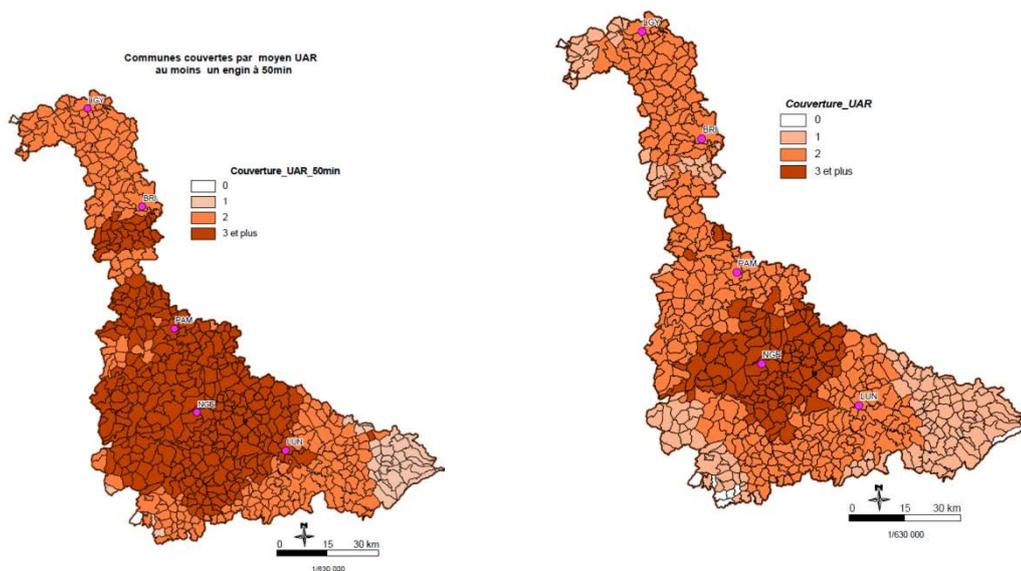
Le département est doté de 5 UAR réparties à Longwy, Briey, Pont-à-Mousson, Nancy-Gentilly et Lunéville. Actuellement, ces engins sont les seuls moyens permettant d’acheminer des ARI et un compresseur. Ils permettent également de fournir 60 KvA et nécessitent un conducteur titulaire du permis poids lourd.

Des remorques 40 KvA sont également disponibles. Elles permettent d’acheminer une alimentation électrique et d’éclairage sur intervention.

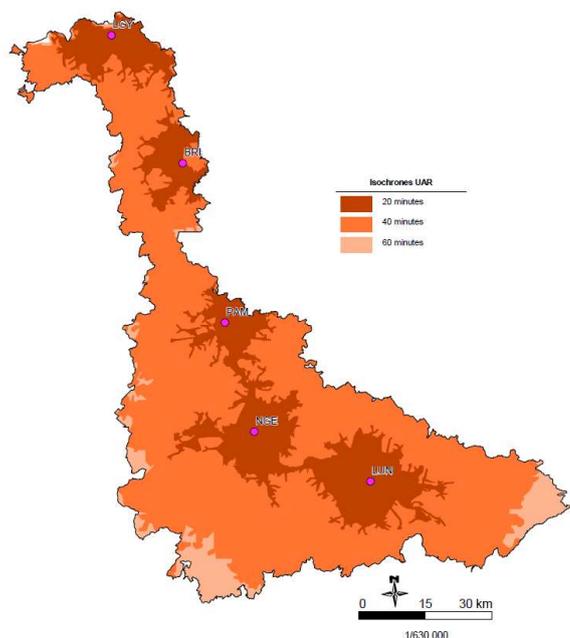
Moyen (Nb)	CIS
<b>UAR</b>	BRIEY
	LONGWY
	PONT-A-MOUSSON
	NANCY-GENTILLY
	LUNEVILLE
<b>40 KvA</b>	BRIEY
	LONGWY
	PONT-A-MOUSSON
	LUNEVILLE
	TOUL
	NANCY-TOMBLAINE NANCY-VANDOEUVRE
<b>Total</b>	<b>12 véhicules</b>



Nombre de sorties des UAR de 2015 à 2018						
Année	BRIEY	LONGWY	LUNEVILLE	NANCY GENTILLY	NANCY JOFFRE	PONT A MOUSSON
2015	3	2	4	9	0	10
2016	3	1	6	3	0	2
2017	5	2	9	11	-	7
2018	5	4	9	6	-	2



Carte isochrone **ACTUELLE** de la couverture des UAR (Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)



L'objectif est de définir deux niveaux de réponse pour les missions d'assistance en air :

- Niveau 1 : moyen léger permettant d'acheminer des bouteilles d'ARI sur intervention par groupement,
- Niveau 2 : disposer d'un moyen de gonflage et de matériels complémentaires et spécifiques à 1h00.

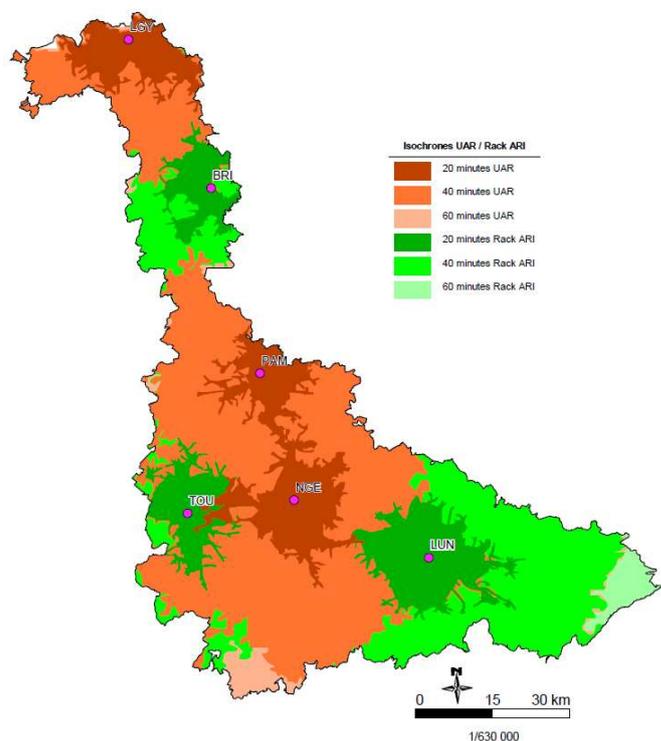
Par ailleurs, en complément des missions d'assistance en air, il convient d'étudier les capacités de production d'électricité du SDIS 54 en prenant en compte les remorques 40KvA et les UAR. Le département est doté de 7 remorques 40 KvA : Briey, Longwy, Lunéville, Pont-à-Mousson, Toul, Nancy-Tomblaine et Nancy-Vandœuvre. Ces engins ont un taux de sollicitation très faible (aucun engagement référencé depuis 2015) avec contraintes de formation des conducteurs (Super Lourds). Les missions de cet équipement sont limitées à l'éclairage. L'objectif est de limiter voire supprimer le renouvellement de ces équipements en prenant en compte les UAR comme producteur d'électricité. L'équipement des UAR avec des moyens d'éclairage permettrait de combiner les missions de ces deux engins.



**SDACR\_2020\_077** : Avoir une réflexion sur la réponse opérationnelle en air respirable et intégrer les conclusions au plan d'équipement.

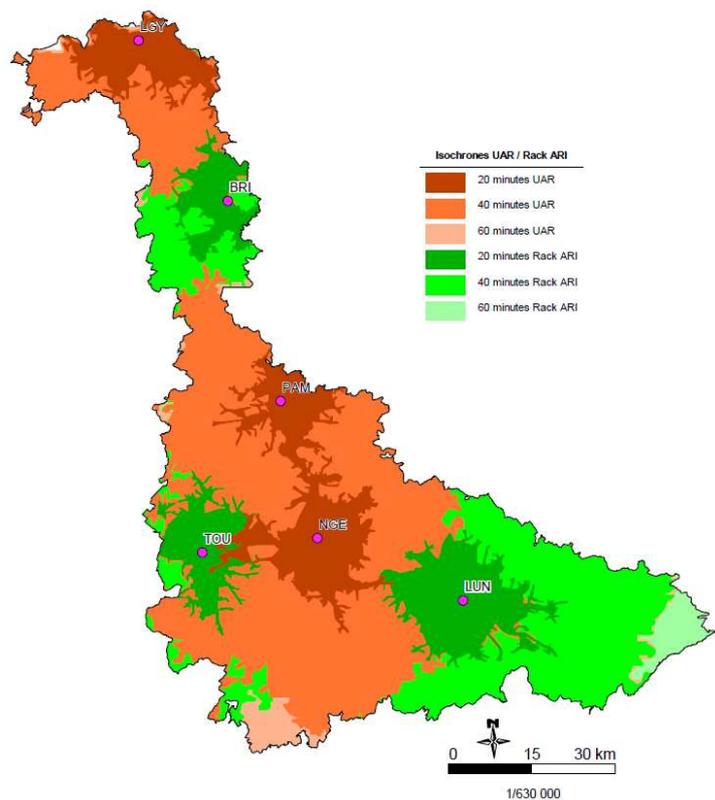
**SDACR\_2020\_078** : Ne pas renouveler les remorques 40 KvA à échéance des durées de vie.

Carte isochrone **PROJETÉE** de la couverture des racks ARI (Dotation Briey, Toul, Lunéville)  
(Délai moyen de rassemblement 2018 déduit)





Carte isochrone **PROJETÉE** de la couverture des UAR et Rack ARI





## D. LA FORMATION

La formation est un domaine étroitement lié à l'activité opérationnelle et administrative. Elle permet aux sapeurs-pompiers et aux personnels administratifs, techniques et spécialisés de développer les compétences utiles à la résolution des tâches et des travaux auxquels ils sont confrontés.

Son organisation au sein du SDIS est confiée à un groupement de services qui assure la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation, regroupant un règlement de formation et des offres de formation.

Conformément à l'article 7 de la loi 84-594 du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, ce plan de formation intègre des axes de progrès visant à développer les compétences des agents. Ces axes permettront également d'atteindre les objectifs opérationnels définis par le SDACR.

En d'autres termes et conformément aux éléments contenus dans ce document, la création des bassins de centre doit faciliter la mise en place de mutualisation des compétences relatives aux emplois péri-opérationnels et d'accompagnements tels que les formateurs de premiers secours, CEPARI, ...

La définition des potentiels opérationnels journaliers à maintenir dans les différents CIS du département aboutira à la définition des effectifs cibles de compétences à disposer dans les unités afin de tendre à un armement qualitatif à la mission à réaliser.

La rationalisation des missions secours routiers permettra de recentrer l'acquisition et le maintien des compétences sur la mission incendie. Cet objectif passera également par le renforcement des outils sur les plateaux techniques du centre de formation et l'évolution des contenus de formation. Par ailleurs, un lien fort doit être mis en place lors de la réalisation d'exercice pour que les objectifs fixés par la doctrine opérationnelle soient repris dans l'analyse des compétences détenues par les agents.

Le rôle de conducteur est primordial pour acheminer les engins et tenir les objectifs de couverture opérationnelle s'ajoute l'évolution technologique du parc roulant qui nécessite de spécialiser cette fonction, d'évoluer dans les contenus pédagogiques et d'accentuer le maintien et le perfectionnement de ces compétences spécifiques.

La persistance de la menace terroriste sur le territoire doit nous amener à poursuivre le travail effectué ces dernières années afin d'avoir du personnel formé et prêt à intervenir sur ce type d'intervention.

Ainsi, la déclinaison du plan de formation s'inscrira dans la réalisation des objectifs posés par le SDACR.



**SDACR\_2020\_079 : Mesurer** les besoins spécifiques à chaque bassin de centres pour optimiser la capacité de formation dédiée notamment pour l'EAP, le secourisme et les JSP.

**SDACR\_2020\_080 : Adapter** les formations d'avancement aux besoins réels identifiés dans les CIS.

**SDACR\_2020\_081 : Revoir** la formation en secours routier issue du nouveau déploiement des matériels et compétences attendues.

**SDACR\_2020\_082 : Revoir** l'organisation de la filière COD pour tenir compte des évolutions réglementaires (dérogation SP jusqu'à 5,5 tonnes en particulier) et de l'évolution des matériels (Moyens Elevateurs Aériens...)

**SDACR\_2020\_083 : Poursuivre** la formation des personnels sur la menace terroriste.

**SDACR\_2020\_084 : Renforcer** les FMFA en incendie pour améliorer le niveau de compétence général par une utilisation régulière des nouveaux outils du Centre de Formation Départemental (MAF en particulier).

## E. TABLEAU DE SUIVI DES OBECTIFS

### Les axes majeurs de la couverture des risques

Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
-----------	---------	----------	---------

#### 1. Prévention

<b>SDACR_2020_001 : Développer au SDIS 54 une compétence de Recherches des Circonstances et Causes d'Incendie (RCCI) = FRPA 139.</b>			
--	--	--	--

#### 2. Prévision

<b>SDACR_2020_002 : Conforter le rôle de la prévision auprès des autorités de police</b> , dans les domaines qui sont les siens (DECI, accessibilité des engins de secours, dispositifs prévisionnels de secours, analyse des risques et planification de la réponse de sécurité civile, etc.) = FRPA 124.			
<b>SDACR_2020_003 : Finaliser</b> la mise en œuvre du règlement départemental DECI et son déploiement dans toutes les communes de Meurthe-et-Moselle = FRPA 126.			
<b>SDACR_2020_004 : Développer</b> les liens entre la prévention bâtementaire et la prévision à des fins opérationnelles = FRPA 17.			
<b>SDACR_2020_005 : Recentrer</b> les études d'urbanisme sur les <b>dossiers nécessitant une expertise sapeur-pompier</b> = FRPA 127.			

#### 3. Planification

##### 3.1 Gérer la crise

<b>SDACR_2020_006 : Réaliser</b> au niveau du SDIS 54 un <b>Plan de Continuité d'Activité</b> permettant de prendre en compte les principales crises extérieures pouvant impacter le fonctionnement général (Pandémie, réseaux de télécommunication, transports d'énergie) = FRPA 5.			
<b>SDACR_2020_007 : Assister</b> les services en charge de la <b>gestion du patrimoine</b> pour l'élaboration d'une stratégie départementale de préservation des bâtiments et œuvres en cas de sinistre.			
<b>SDACR_2020_008 : Participer</b> à l'élaboration des plans communaux de sauvegarde ( <b>PCS</b> ) = FRPA 125.			

##### 3.5 Planification locale spécifique sapeurs-pompiers

<b>SDACR_2020_009 : Actualiser, développer et dynamiser la politique de gestion des plans d'Etablissements Répertoireés (ETARE) en révisant la grille de répertoriatio</b> n = FRPA 19 et 138.			
<b>SDACR_2020_010 : Intégrer tous les bâtiments classés dans le SIG</b> en intégrant les renseignements complémentaires existants (Plans de sauvegarde des œuvres, liste et priorité de préservation des œuvres, ...).			

##### 3.6 Planification des exercices

<b>SDACR_2020_011 : Programmer un exercice annuel</b> intercentres par bassin de CIS.			
---	--	--	--



Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
-----------	---------	----------	---------

#### 4. Retour d'expérience

<b>SDACR_2020_012 : Améliorer la prise en compte de la remontée d'information des centres</b> notamment en termes de RETEX opérationnels (cas des inondations 2016). = FRPA 15.			
<b>SDACR_2020_013 : Favoriser les démarches d'amélioration continue du SSSM</b> (évaluation des pratiques, RETEX aptitude et SSO) = FRPA 16.			
<b>SDACR_2020_014 : Réaliser des RETEX à vertu pédagogique</b> et diffuser largement des fiches RETEX simplifiées = FRPA 18.			
<b>SDACR_2020_015 : Intégrer</b> dans les comptes rendus opérationnels <b>le chiffrage du coût du sauvé</b> pour chaque intervention = FRPA 20.			
<b>SDACR_2020_016 :</b> Envisager la réalisation <b>d'enquêtes de satisfaction</b> auprès de la population et des sinistrés = FRPA 21.			

### Les principes généraux de la réponse opérationnelle

#### 3. Couverture des bassins de centres et analyses spécifiques

##### 3.1 Analyse du bassin de Longuyon, Charency-Vezin, Pierrepont et Viviers-sur-Chiers

<b>SDACR_2020_017 : Dans le cadre de sa nécessaire reconstruction (état actuel des locaux) envisager la reconstruction du futur CIS</b> Pierrepont sur la commune de Mercy-le-Bas.			
--	--	--	--

##### 3.2 Analyse du bassin de Longwy, Villerupt et Hussigny-Godbrange

<b>SDACR_2020_018 : Poursuivre</b> la construction d'un CIS interdépartemental sur Villerupt, commun avec Audun-le-Tiche (57).			
<b>SDACR_2020_019 : Elargir</b> le territoire de recrutement du futur CIS Villerupt sur Villers-la-Montagne (la création d'un CIS sur ce secteur n'est pas nécessaire).			

##### 3.7 Analyse du bassin de Pont-à-Mousson, Val de Seille et Dieulouard

<b>SDACR_2020_020 : Créer</b> deux CIS distincts sur NOMENY et JEANDELAINCOURT dont les emplacements respectifs seront à étudier.			
<b>SDACR_2020_021 : Intégrer</b> le Centre Communal d'Eply dans le projet de création d'un CIS dans la partie Nord du secteur de JEANDELAINCOURT.			

##### 3.11 Analyse du bassin de Nancy-Joffre, Nancy-Tomblaine et Champenoux

<b>SDACR_2020_022 : Reconfigurer</b> les secteurs nancéiens pour répartir la « charge opérationnelle » à poids égal sur les trois futurs CIS, lors de l'arrivée du CIS NANCY « Rives de Meurthe ».			
--	--	--	--

##### 3.12 Analyse du bassin de Nancy-Vandoeuvre, Saint-Nicolas-de-Port, Lenoncourt et Tonnoy

<b>SDACR_2020_023 : Finaliser</b> la dissociation en deux CIS distincts à SAINT-NICOLAS-DE-PORT et à DOMBASLE-SUR-MEURTHE.			
<b>SDACR_2020_024 : Revoir</b> la position du CIS Lenoncourt et déplacer ce CIS en tenant compte de l'éloignement de l'ancien CIS Nancy-Tomblaine dans le cadre du projet NANCY « Rives de Meurthe ».			



Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
-----------	---------	----------	---------

### 3.13 Analyse du bassin de Haroué, Neuves-Maisons, Vézelize, Richardménil et Viterne

<b>SDACR_2020_025 : Poursuivre</b> le renforcement des CIS existants dont le taux de substitution est à ce jour trop important.			
---	--	--	--

### 3.14 Analyse du bassin de Lunéville, Dombasle-sur-Meurthe, Chanteheux, Chenevières, Einville-aux-Jard, Marainviller et Saint-Clément

<b>SDACR_2020_026 : Inciter à la fusion</b> entre le CPI Chanteheux avec le Centre de Lunéville.			
<b>SDACR_2020_027 : Regrouper</b> les matériels et personnels des CPI Saint-Clément et Chenevières sur un seul CIS. A priori celui de Chenevières semble le plus adapté.			
<b>SDACR_2020_028 : Améliorer la couverture opérationnelle VSAV</b> entre Lunéville et Baccarat (Saint-Clément - Chenevières) en dotant le futur CIS d'un VSAV.			

### 3.15 Analyse du bassin de Blâmont, Cirey-sur-Vezouze, Avricourt et Herbéviller

<b>SDACR_2020_029 : Inciter</b> , avec le SDIS 57, à fusionner le CIS Avricourt 54 avec le CIS Avricourt 57.			
--	--	--	--

### 3.17 Analyse du bassin de Baccarat, Badonviller, Azeraillies, Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe

<b>SDACR_2020_030 : Inciter à la fusion</b> les CIS de Bertrichamps et Thiaville-sur-Meurthe pour dynamiser la réponse et baisser le taux de substitution sur ce secteur.			
---	--	--	--

## La réponse Technique

### 1. Une gestion du temps à optimiser

<b>SDACR_2020_031 : Respecter</b> les délais de réponse à une demande de secours suivants (ce délai intégrant désormais le temps de traitement de l'appel) :			
	Délai moyen de réponse à une demande de secours, pour 90 % des missions, fixé à		
Zones urbaines	11 minutes		
Zones semi-urbaines	16 minutes		
Zones rurales	21 minutes		
<p><i>Ces délais ne comprennent pas les interventions non urgentes : Opérations Diverses et Interventions à caractères multiples</i></p> <p><b>Dans le cadre des missions ne présentant pas de caractère d'urgence ou ne relevant pas directement de ses missions, le SDIS pourra être amené à s'exonérer de son objectif de délai moyen d'intervention sur zone.</b></p>			

#### 1.1 Délai de traitement de l'alerte (A)

<b>SDACR_2020_032 : Passer</b> le délai moyen de traitement de l'alerte T < à 1mn15s pour les missions urgentes (le temps fixé lors du précédent SDACR était inférieur à 1mn30s).			
---	--	--	--



Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
<b>SDACR_2020_033 : Développer</b> des outils de supervision pour le chef de salle CTA permettant de favoriser des prises de décisions rapide.			
<b>SDACR_2020_034 : Sensibiliser</b> les administrés aux réelles missions du SDIS afin d'éviter les sollicitations intempestives.			
<b>SDACR_2020_035 : Etudier en partenariat avec le SAMU, la mise en place d'une plateforme commune unique 15/18/112 = FRPA 24.</b>			

### 1.2 Délai de rassemblement (R)

<b>SDACR_2020_036 : Respecter</b> un temps de rassemblement (R) cohérent avec la couverture opérationnelle : Ce temps prend en compte le temps d'habillage :			
		Jour	Nuit
Garde casernée	VSAV	2 mn	2 mn 30 s
	FPT/EPA	2 mn 30 s	3 mn 30 s
Astreinte	VSAV	7 mn	8 mn
	FPT/EPA	8 mn	9 mn
	Autres départs	8 mn	9 mn
<b>SDACR_2020_037 : Recruter et affecter</b> les personnels sapeurs-pompiers volontaires, SSSM compris, dans les zones permettant de respecter les délais de rassemblement définis.			

### 1.3 Délai de transit (T)

<b>SDACR_2020_038 : Limiter</b> les délais d'immobilisation de nos moyens sapeurs-pompiers pour favoriser un retour sur le secteur d'intervention, en particulier pour celles en lien avec des services partenaires (SAS hôpitaux, IPM avec forces de l'ordre, ...).			
<b>SDACR_2020_039 : Favoriser, en lien avec le SAMU, l'ARS et les autres partenaires,</b> le transport de victimes vers des centre d'accueil d'urgence de proximité (exemple : maison médicale) pour les cas ne nécessitant pas un acheminement vers un centre hospitalier.			

## 2. La réponse du risques courant

### 2.1 Une réponse opérationnelle SUAP perfectible

<b>SDACR_2020_040 : Modifier</b> les règles d'engagement pour que le SDIS 54 reste maître de la sollicitation de ses moyens propres et subisse moins les carences d'autres services dont la santé. Recentrer sur les missions statutaires et restreindre le SUAP sur ce qui ne l'est pas (carences, IPM, relevages, téléassistancess...).			
<b>SDACR_2020_041 : Mener</b> une réflexion sur la couverture opérationnelle des communes limitrophes au département en élargissant nos conventions interdépartementales. Définir si besoin des CIS extérieurs couvrant en deuxième appel des communes du 54.			
<b>SDACR_2020_042 : Etudier</b> le parc VSAV et les dotations dans les CIS afin d'optimiser la sollicitation opérationnelle).			



Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
<b>SDACR_2020_043</b> : Participer à la co-construction d'un plan d'actions pour former tous les collégiens aux Gestes qui sauvent (Préfecture, CD 54, UDSP) = FRPA 128.			
<b>SDACR_2020_044</b> : Aider à la mise en place des plusieurs gardes ambulanciers privés en journée financées par l'ARS en complément du dispositif actuel (nocturne uniquement).			
<b>SDACR_2020_045</b> : Mettre en place les missions carencées avec une notion de délai de couverture au départ (T20, T40 et T60 minutes).			
<b>SDACR_2020_046</b> : Etudier la mise en place sur le secteur métropolitain d'une ambulance armée par une association agréée de sécurité civile.			
<b>SDACR_2020_047</b> : Participer avec les autres acteurs, à un recentrage des missions d'assistance vers les acteurs ad hoc.			
<b>SDACR_2020_048</b> : Optimiser l'utilisation de la ressource infirmier sur des fonctions opérationnelles VLI et infirmier de proximité.			
<b>SDACR_2020_049</b> : Développer et améliorer les Protocoles Infirmiers de Soins d'Urgence (PISU).			
<b>SDACR_2020_050</b> : Orienter le recrutement des infirmiers sur les territoires démunis.			
<b>SDACR_2020_051</b> : Etudier l'élargissement du secteur de la VLI Badonviller sur le secteur opérationnel de Baccarat et dans une réflexion interdépartementale avec les Vosges.			
<b>SDACR_2020_052</b> : Intégrer les compétences de nos agents psychologues dans le cadre de nos missions opérationnelles.			
<b>SDACR_2020_053</b> : Développer la réponse opérationnelle du SSO (spécialités, interventions importantes ou techniques).			
<b>SDACR_2020_054</b> : Structurer l'engagement opérationnel des vétérinaires en coordination avec l'équipe animalière.			

## 2.2 La réponse opérationnelle Secours Routier

<b>SDACR_2020_055</b> : Doter l'ensemble des centres d'une capacité de balisage et de protection incendie permettant une couverture départementale en moins de 20 minutes pour assurer le niveau 1 en secours routier.			
<b>SDACR_2020_056</b> : Disposer en moins de 30 min d'une couverture opérationnelle de niveau 2 en secours routier.			
<b>SDACR_2020_057</b> : Disposer en moins de 1h00 d'une couverture opérationnelle de niveau 3 en secours routier grâce à deux berces SD/manœuvre de force/désincarcération lourde.			

## 2.3 Une réponse opérationnelle INC à adapter

<b>SDACR_2020_058</b> : Couvrir 95 % de la population par un FPT ou équivalents en moins de 20 minutes.			
<b>SDACR_2020_059</b> : Revoir l'utilité d'affectation des engins au regard du nombre de départ lorsque celui-ci est inférieur à 30 sorties par an.			
<b>SDACR_2020_060</b> : Favoriser la pluridisciplinarité des moyens incendie en combinant des moyens CCFM et FPT par des CCR en lien avec la réflexion sur le SR et la couverture du risque feux de forêt.			
<b>SDACR_2020_061</b> : Renforcer la sollicitation des agents sur les centres dotés d'un moyen incendie notamment en journée.			
<b>SDACR_2020_062</b> : Diminuer la réserve opérationnelle en optimisant sa gestion.			



Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
<b>SDACR_2020_063</b> : Disposer d'un moyen aérien sur l'ensemble du département à moins de 30 min.			
<b>SDACR_2020_064</b> : Maintenir la couverture opérationnelle spécifique de Nancy avec un moyen ad hoc (exemple : Bras Elevateur Articulé Chenillé) au regard des contraintes d'accessibilités de certaines façades).			
<b>SDACR_2020_065</b> : Optimiser le parc MEA en mutualisant les réserves avec ceux en dotations dans les CIS à très faible taux de sollicitation (Longuyon et Cirey-sur-Vezouze).			
<b>SDACR_2020_066</b> : Se doter d'un Bras Elevateur Articulé (BEA) pour faire face sur les feux de bâtiment à forte hauteur, patrimoine historique notamment.			
<b>SDACR_2020_067</b> : Disposer d'un GIFF à T + 30 min et d'un 2 <sup>ème</sup> GIFF à 1h00 sur les deux secteurs identifiés (Sud-Ouest et Sud Est), les renforts pouvant être mutualisés en extradépartemental.			
<b>SDACR_2020_068</b> : Supprimer les CCFS et remplacer ces engins par des porteurs d'eau en lien avec les Dévidoirs Automobiles.			
<b>SDACR_2020_069</b> : Privilégier l'affectation de CCR en remplacement des CCF et FPT dans les CIS identifiés.			

#### 2.4 Une réponse opérationnelle DIV à homogénéiser

<b>SDACR_2020_070</b> : Affecter dans tous les CIS du département, par le biais d'une politique de lot, du matériel dédié aux opérations diverses sur les principales missions (tronçonneuse, époussetage, hyménoptères et bâchage).			
<b>SDACR_2020_071</b> : Affecter par bassin opérationnel un lot de matériels animaliers destinés aux opérations courantes (capture d'animaux) et d'éclairage.			
<b>SDACR_2020_072</b> : Poursuivre les démarches visant à réduire la sollicitation opérationnelle sur les missions DIV non statutaires.			

### 5. Les moyens d'appui

#### 5.1 Les moyens d'établissement de grande longueur

<b>SDACR_2020_073</b> : Remplacer progressivement les FPTDA par des FPT ou des CCR en fonction des secteurs identifiés.			
---	--	--	--

#### 5.2 Les moyens d'approvisionnement en émulseur

<b>SDACR_2020_074</b> : Disposer en 30 min de moyens permettant l'alimentation d'un groupe LIF pour assurer la mise en œuvre de 2 LCM 2000 à 6 % durant 20 minutes.			
<b>SDACR_2020_075</b> : Ne pas renouveler les remorques mousse à échéance des durées de vie.			



<b>SDACR_2020_076 : Maintenir la réponse capacitaire pour les feux de liquides inflammables en prenant en compte les priorités d'affectation :</b>				
Centres	Justifications			
PONT-A-MOUSSON (Priorité 1) NANCY-TOMBLAINE (Priorité 2) LONGWY (Priorité 3) LUNEVILLE (Priorité 4)	Dépôts pétroliers Zones industrielles et entreprises à risque Zones industrielles et entreprises à risque Positionnement géographique			

Objectifs	A faire	En cours	Réalisé
-----------	---------	----------	---------

### 5.3 Les moyens d'approvisionnement en air respirable et d'éclairage

<b>SDACR_2020_077 : Avoir</b> une réflexion sur la réponse opérationnelle en air respirable et intégrer les conclusions au plan d'équipement.			
<b>SDACR_2020_078 : Ne pas renouveler</b> les remorques 40 Kva à échéance des durées de vie.			

### La formation

<b>SDACR_2020_079 : Mesurer</b> les besoins spécifiques à chaque bassin de centres pour optimiser la capacité de formation dédiée notamment pour l'EAP, le secourisme et les JSP.			
<b>SDACR_2020_080 : Adapter</b> les formations d'avancement aux besoins réels identifiés dans les CIS.			
<b>SDACR_2020_081 : Revoir</b> la formation en secours routier issue du nouveau déploiement des matériels et compétences attendues.			
<b>SDACR_2020_082 : Revoir</b> l'organisation de la filière COD pour tenir compte des évolutions réglementaires (dérogation SP jusqu'à 5,5 tonnes en particulier) et de l'évolution des matériels (Moyens Elévateurs Aériens...).			
<b>SDACR_2020_083 : Poursuivre</b> la formation des personnels sur la menace terroriste.			
<b>SDACR_2020_084 : Renforcer</b> les FMPA en incendie pour améliorer le niveau de compétence général par une utilisation régulière des nouveaux outils du Centre de Formation Départemental (MAF en particulier).			



# LEXIQUE

## A

---

<b>AFI</b>	Appui Feux Industriels
<b>ALIM</b>	Alimentation en eau
<b>ANIM</b>	ANIMalier
<b>ANTARES</b>	Adaptation Nationale des Transmissions aux Risques et aux Secours
<b>ARI</b>	Appareil Respiratoire Isolant
<b>ARS</b>	Agence Régionale de Santé
<b>AVP</b>	Accident de la Voie Publique

## B

---

<b>BA 133</b>	Base Aérienne 133 de Nancy-Ochey
<b>BA 136</b>	Base Aérienne 136 de Toul-Rosières
<b>BEA</b>	Bras Elévateur Articulé

## C

---

<b>CAL</b>	Coopérative Agricole Lorraine
<b>CASDIS</b>	Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>CCF</b>	Camion Citerne Feux de forêts
<b>CCFS</b>	Camion Citerne Forestier Super
<b>CCFM</b>	Camion Citerne Feux de forêts Moyen
<b>CCGC</b>	Camion Citerne Grande Capacité
<b>CCI</b>	Chambre de Commerce et d'Industrie
<b>CCR</b>	Camion Citerne Rural
<b>CD</b>	Conseil Départemental
<b>CDC</b>	Chef De Colonne
<b>CDG</b>	Chef De Groupe
<b>CDS</b>	Chef De Site
<b>CDT</b>	Commandement
<b>CGCT</b>	Code Général des Collectivités Territoriales
<b>CCGC</b>	Camion Citerne Grande Capacité
<b>CEPARI</b>	Cellule d'Entraînement au Port de l'Appareil Respiratoire Isolant



<b>CHRU</b>	Centre Hospitalier Régional Universitaire
<b>CID</b>	Camion d'Interventions Diverses
<b>CIS</b>	Centre d'Incendie et de Secours
<b>CMIC</b>	Cellule Mobile d'Intervention Chimique
<b>CMIR</b>	Cellule Mobile d'Intervention Radiologique
<b>CO</b>	Monoxyde de carbone
<b>COD</b>	Centre Opérationnel Départemental
<b>CODERST</b>	Conseil Départemental De l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
<b>CODIS</b>	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
<b>COS</b>	Commandant des Opérations de Secours
<b>COTTRIM</b>	COntat TerriTorial de réponses aux Risques et aux effets potentiels des Menaces
<b>COZ</b>	Centre Opérationnel Zonal
<b>CPIi</b>	Centre de Première Intervention intégré
<b>CPIni</b>	Centre de Première Intervention non intégré
<b>CRRA</b>	Centre de Réception et de Régulation des Appels
<b>CRSS</b>	Compte-Rendu de Sortie de Secours
<b>CS</b>	Centre de Secours
<b>CSP</b>	Centre de Secours Principal
<b>CTA</b>	Centre de Traitement de l'Alerte
<b>CYNO</b>	Cynophile

## *D*

---

<b>DA</b>	Dévidoir Automobile
<b>DAE</b>	Défibrilateur Automatique Externe
<b>DASRI</b>	Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux
<b>DATT</b>	Dévidoir Automobile Tout Terrain
<b>DDRM</b>	Dossier Départemental des Risques Majeurs
<b>DGSCGC</b>	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
<b>DDSI</b>	Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours
<b>DGSCGC</b>	Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises
<b>DIRECCTE</b>	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
<b>DSM</b>	Directeur des Secours Médicaux
<b>DECI</b>	Défense Extérieure Contre l'Incendie
<b>DIV</b>	Opérations DIverses
<b>DPS</b>	Dispositif Prévisionnel des Secours
<b>DSI</b>	Directeur de Secours Incendie

## *E*

---

<b>EDSP</b>	Ecole Départementale des Sapeurs-Pompiers
<b>EPA</b>	Echelle Pivotante Automatique
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale



<b>EPSA</b>	Echelle Pivotante Semi-Automatique
<b>EPSM</b>	Etablissement Public de Santé Mentale
<b>ESP</b>	Echelle Sur Porteur
<b>ERP</b>	Etablissement Recevant du Public
<b>ETA</b>	ETablissement
<b>ETARE</b>	ETablissements REpertoriés
<b>ETP</b>	Equivalent Temps Plein

## *F*

---

<b>FDF</b>	Feux De Forêts
<b>FDGP</b>	Fourgon Dévidoir Grande Puissance
<b>FIL</b>	Fourgon d'Incendie Léger
<b>FOR</b>	FORmateur
<b>FPT</b>	Fourgon Pompe Tonne
<b>FPTDA</b>	Fourgon Pompe Tonne Dévidoir Automobile
<b>FPTDAR</b>	Fourgon Pompe Tonne Dévidoir Automobile secours Routier
<b>FPTSR</b>	Fourgon Pompe Tonne Secours Routier
<b>FRPA</b>	Feuille de Route PluriAnnuelles

## *G*

---

<b>GECT</b>	Groupement Européen de Coopération Territoriale
<b>GIFF</b>	Groupe d'Intervention Feux de Forêts
<b>GOC</b>	Gestion Opérationnelle et Commandement
<b>GPCO</b>	Groupement de Planification et de Coordination Opérationnelles
<b>GPRI</b>	Groupement de la Prévention des Risques d'Incendie
<b>GSAF</b>	Groupement de Soutien Administratif et Financier
<b>GSRH</b>	Groupement de Soutien des Ressources Humaines
<b>GSTL</b>	Groupement de Soutien Technique et Logistique
<b>GRIMP</b>	Groupe de Reconnaissance et d'Intervention en Milieu Périlleux

## *I*

---

<b>ICM</b>	Intervention à Caractère Multiple
<b>ICPE</b>	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
<b>IGH</b>	Immeuble de Grande Hauteur
<b>IMP</b>	Initiation au Milieu Périlleux
<b>INC</b>	Incendie
<b>INSEE</b>	Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
<b>IPM</b>	Ivresse Publique Manifeste



## L

---

<b>LCM</b>	Lance Canon Mousse
<b>LGV</b>	Ligne à Grande Vitesse
<b>LGV-EE</b>	Ligne à Grande Vitesse Est Européenne
<b>LIF</b>	Liquides Inflammables
<b>LMSC</b>	Loi de Modernisation de la Sécurité Civile
<b>LVAD</b>	Laboratoire Vétérinaire et Alimentaire Départemental

## M

---

<b>MEA</b>	Moyen Elévateur Aérien
<b>MPR</b>	Moto-Pompe Remorquable
<b>MSP</b>	Médecin Sapeur-Pompier

## N

---

<b>NRBCe</b>	Nucléaire, Radiologique, Biologique, Chimique, explosion
<b>NOVI</b>	NOmbreuses Victimes
<b>NTIC</b>	Nouvelles Technologies d'Information et de Communication

## O

---

<b>OIN</b>	Opération d'Intérêt National
<b>ORSEC</b>	Organisation de la Réponse de Sécurité Civile
<b>ORULOR</b>	Observatoire Régional des Urgences de LORraine
<b>ORUM</b>	Objet au Radium à Usage Médical

## P

---

<b>P2CR</b>	Portique de Contrôle de la Contamination Radioactive
<b>PATS</b>	Personnel Administratif et Technique et Spécialisé
<b>PC</b>	Poste de Commandement
<b>PCS</b>	Plan Communal de Sauvegarde
<b>PEI</b>	Point d'Eau Incendie
<b>PISU</b>	Protocole Infirmier de Soins d'Urgence
<b>PL</b>	Poids Lourd
<b>PLG</b>	Plongée



<b>PMA</b>	Poste Médical Avancé
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>POI</b>	Plan d'Opération Interne
<b>POJ</b>	Potentiel Opérationnel Journalier
<b>PPI</b>	Plan Particulier d'Intervention
<b>PPR</b>	Plan de Prévention des Risques
<b>PRS</b>	Projet Régional de Santé
<b>PRV</b>	Pont de Rencontre des Victimes

## R

---

<b>RAD</b>	risques RADiologiques
<b>RCCI</b>	Recherche des Circonstances et des Causes d'Incendie
<b>RCH</b>	Risques CHimiques
<b>RDDECI</b>	Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie
<b>RETEX</b>	RETour d'Expérience
<b>RNMSC</b>	Référentiel National des Missions de Sécurité Civile
<b>RO</b>	Règlement Opérationnel
<b>ROR</b>	Répertoire Opérationnel des Ressources
<b>RSR</b>	Remorque Secours Routier
<b>RTN</b>	Risques Technologiques et Naturels

## S

---

<b>SAL</b>	Scaphandre Autonome Léger (plongeur)
<b>SAMU</b>	Service d'Aide Médicale d'Urgence
<b>SAP</b>	Secours A Personne
<b>SAP-AMU</b>	Secours A Personne et Aide Médicale Urgente
<b>SAU</b>	Service d'Accueil des Urgences
<b>SD</b>	Sauvetage Déblaiement
<b>SDACR</b>	Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
<b>SDE</b>	Sauvetage Déblaiement Equipier
<b>SDIS</b>	Service Départemental d'Incendie et de Secours
<b>SEVESO</b>	Sites industriels présentant des risques d'accidents majeurs
<b>SCoT</b>	Schéma de COhérence Territoriale
<b>SGA</b>	Système de Gestion de l'Alerte
<b>SGO</b>	Système de Gestion Opérationnelle
<b>SIDPC</b>	Service Interministériel de Défense et de Protection Civile
<b>SIG</b>	Système d'Information Géographique
<b>SIS</b>	Services d'Incendie et de Secours
<b>SMOT</b>	Schéma de MObilité Transfrontalière
<b>SMUR</b>	Service Mobile d'Urgence et de Réanimation
<b>SP</b>	Sapeur-Pompier



<b>SPP</b>	Sapeur-Pompier Professionnel
<b>SPV</b>	Sapeur-Pompier Volontaire
<b>SROS</b>	Schéma Régional d'Organisation des Soins
<b>SROS-PRS</b>	Schéma Régional d'Organisation des Soins - Projet Régional de Santé
<b>SSIAP</b>	Service de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes
<b>SSL</b>	Soutien Sanitaire et Logistique
<b>SSO</b>	Soutien Sanitaire aux Opérations
<b>SSSM</b>	Service de Santé et de Secours Médical
<b>SUAP</b>	Secours d'Urgence Aux Personnes

## T

---

<b>TER</b>	Transport Express Régional
<b>TMD</b>	Transport de Matières Dangereuses
<b>TMR</b>	Transport de Matières Radioactives

## U

---

<b>UAR</b>	Unité d'Assistance Respiratoire
<b>UCA</b>	Union Coopérative Agricole
<b>UCGC</b>	Unité Citerne Grande Capacité
<b>UDA</b>	Unité Dévidoir Automobile
<b>UDSP</b>	Union Départementale des Sapeurs-Pompiers
<b>UFS</b>	Unité Feux Spéciaux
<b>UPRO</b>	Unité de PROtection
<b>UPS</b>	Unité de Protection et de Soutien

## V

---

<b>VES</b>	Véhicule Equipe Spécialisée (RAD, RCH, PLG, IMP)
<b>VL</b>	Véhicule Léger
<b>VLCDG</b>	Véhicule Léger Chef De Groupe
<b>VLI</b>	Véhicule de Liaison Infirmier
<b>VLTT</b>	Véhicule de Liaison Tout Terrain
<b>VLTUTT</b>	Véhicule Léger Toute Utilité Tout Terrain
<b>VNF</b>	Voie Navigable de France
<b>VPC</b>	Véhicule Poste de Commandement
<b>VPL</b>	Véhicule des PLongeurs
<b>VPMA</b>	Véhicule Poste Médical Avancé
<b>VPMAS</b>	Véhicule Poste Médical Avancé
<b>VPI</b>	Véhicule de Première Intervention
<b>VPS</b>	Véhicule Premier Secours



- VPR** Véhicule de Première Reconnaissance
- VSAV** Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes
- VSS** Véhicule de Soutien Sanitaire

## Z

---

- ZAC** Zone d'Aménagement Concerté



**SDIS54**

SERVICE DÉPARTEMENTAL  
D'INCENDIE ET DE SECOURS  
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

## CONTACT :

46 Rue du 8 Mai 1945  
54270 Essey-lès-Nancy

03 83 16 46 00

[www.sdis54.fr](http://www.sdis54.fr)